



Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

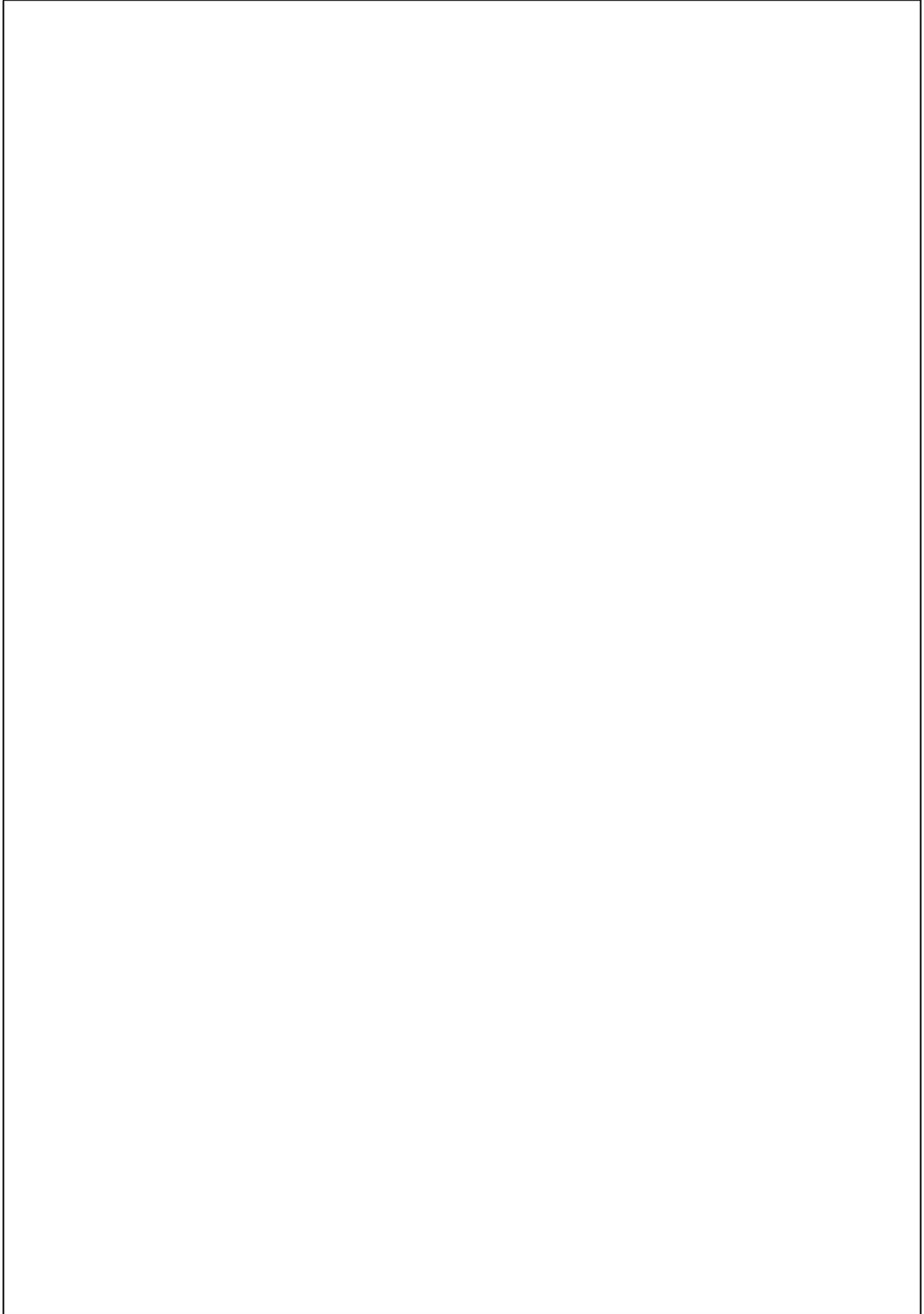
Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Carte de la zone du projet



Sigles et acronymes

ABH	Agence de bassin hydraulique
AFE	Analyse financière et économique
AHA	Aménagement hydro-agricole
ANEF	Agence nationale des eaux et forêts
ANLCA	Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme
ANO	Avis de non-objection
ANOC	Association nationale ovine et caprine
AO	Appel d'offres
AT	Assistance technique
AUEA	Association d'usagers de l'eau agricole
AVI	Agence de vérification indépendante
CAM	Crédit agricole du Maroc
CC	Changement climatique
CCA	Centre de conseil agricole
CCDD	Cadre de coopération pour le développement durable (Nations Unies)
CGESC	Cadre de gestion environnementale, sociale et climatique
CEP	Champ école de producteurs (<i>Farmer Field School - FFS</i>)
CES	Conservation des eaux et des sols
CL	Cadre logique
CMT	Contract Monitoring Tool (passation de marchés)
CNP	Comité national de pilotage □
COSOP	Country Strategic Opportunities Programme (<i>Programme d'options stratégiques pour le pays</i>)
CPS	Cahier de prescriptions spéciales
CRP	Comité régional de pilotage
CT	Commune territoriale
DAO	Dossier d'appel d'offres
DCP	Document de conception de Projet
DDERZM	Direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne
DPA	Direction provinciale de l'agriculture
DRA	Direction régionale de l'agriculture
DRCA	Direction régionale du conseil agricole
DRF	Demande de remboursement de fonds
EM	Equipe métier
ESPP	Évaluation de la stratégie et du programme de pays
EUR	Euro
FIDA	Fonds international de développement agricole
GID	Gestion informatisée des dépenses
GIE	Groupement d'intérêt économique
IBRE	Indicateurs de base relatifs aux effets
ICP	Portail client FIDA (<i>IFAD Client Portal</i>)
IGF	Inspection générale des finances
ILD	Indicateur lié au décaissement (<i>Disbursement-linked indicator – DLI</i>)
INRA	Institut national de la recherche agronomique
MAD	Dirham marocain
MAPMDREF	Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MER	Micro-entreprises rurales

MFR	Maison familiale rurale
MRE	Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (<i>Borrowed Resource Access Mechanism – BRAM</i>)
ONCA	Office national du conseil agricole
ONG	Organisation non gouvernementale
ONSSA	Office national de sécurité et de santé alimentaire
OPA	Organisation professionnelle agricole
PADERMO	Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental
PAM	Plantes aromatiques et médicinales
PAR	Prêt axé sur les résultats (<i>Results-based Lending – RBL</i>)
PDRMA	Projet de développement rural des montagnes de l'Atlas
PDRMA	Projet de développement rural des montagnes de l'Atlas
PDRZM	Programme de développement rural des zones de montagne
PESEC	Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (<i>Social, Environmental and Climate Assessment Procedures - SECAP</i>)
PGESC	Plan de gestion environnementale, sociale et climatique
PMV	Plan Maroc vert
PPM	Plan de passation de marchés
PRDTS	Programme de réduction des disparités territoriales et sociales
PRODER-T	Projet de développement rural intégré en zones de montagne du pré-Rif de Taza
PTBA	Programme de travail et budget annuels
RBC	Ratio bénéfices-coûts
RMP	Revue à mi-parcours
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance (<i>Performance-based Allocation System – PBAS</i>)
SAHA	Service des aménagements hydro-agricoles
SE	Suivi-évaluation
SGG	Stratégie Génération green
SGRO	Système de gestion des résultats opérationnels
SIDERZM	Système d'information du développement de l'espace rural et des zones de montagne
SMOPFA	Service de mise en œuvre de projets de filières agricoles
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SSE	Système de suivi-évaluation
TdR	Termes de référence
TRE	Taux de rentabilité économique
UCCP	Unité de coordination centrale de projet
UGPP	Unité de gestion provinciale de projet
UGRP	Unité de gestion régionale de projet
USD	Dollar des Etats Unis d'Amérique
UV	Unité de valorisation
VANE	Valeur actuelle nette économique

Conformément aux engagements de transversalisation du FIDA, le projet a été validé comme:

Be gender transformative Be youth sensitive Be nutrition sensitive Prioritize persons with disabilities Prioritize indigenous peoples Include climate finance Build adaptive capacity

Résumé

Contexte. Le Maroc fait partie du groupe des pays à revenu intermédiaire avec un PIB par habitant de 3 497 USD (2020). Après la crise liée à la pandémie de Covid-19, l'économie marocaine a connu une forte reprise en 2021, mais qui s'est nettement ralentie en 2022 à cause des effets d'une importante sécheresse, du ralentissement de l'économie mondiale et de la hausse des prix mondiaux de l'énergie et des denrées alimentaires. La moyenne nationale de l'incidence de la pauvreté est de 1,2%, mais est 2,8% en zone rurale. L'indice de développement humain (IDH) classe le Maroc parmi les pays à développement humain moyen. L'accès à la nourriture est garanti de manière générale au Maroc, mais l'insécurité alimentaire toucherait encore un quart de la population (Nations-Unies, 2022).

Le secteur agricole occupe une place importante et assez stable dans l'économie marocaine, représentant environ 12,5% du PIB depuis les années 2000. Il pourvoit environ 33,2% à l'emploi total (2019) et 52,1% de l'emploi féminin. Les terres arables représentent environ 7,6 millions ha (2020), dont 5,9% sont irriguées. L'agriculture pluviale, en particulier la céréaliculture, dépend fortement des précipitations et l'autosuffisance céréalière varie selon les années de 30 % à 75 %. Le pays est très exposé aux effets du changement climatique, avec une augmentation de la température moyenne de 1,5 degré en un siècle et des précipitations annuelles réduites de 20 % entre 1960 et 2018.

Justification. La région de l'Oriental abrite 6% de la population rurale du pays, avec un taux de pauvreté rurale (17,9%) largement supérieur à la moyenne nationale, un taux de chômage rural élevé (17%) et une très grande vulnérabilité au changement climatique. Le PADERMO s'inscrit dans le créneau du FIDA en tant que principal bailleur de fonds du développement rural et des petites exploitations agricoles dans les zones de montagne du pays. Le PADERMO cible les ménages ruraux pauvres en proposant de diversifier et sécuriser leurs moyens de subsistance, soutenir une production résiliente au changement climatique et des activités de valorisation et de commercialisation des produits du terroir, et de créer un environnement propice aux activités génératrices de revenus pour les femmes et à l'entrepreneuriat des jeunes.

Enseignements tirés. La conception du Projet prend en compte les enseignements tirés des interventions antérieures du FIDA au Maroc, notamment en évitant un ciblage géographique trop dispersé, en intervenant de manière équilibrée dans les segments amont et aval de certaines filières de production, en favorisant l'éducation financière comme porte d'entrée des ménages ruraux pour accéder au financement et en proposant une intégration structurée de l'assistance technique aux différents niveaux d'intervention des Services de l'Agriculture.

Objectifs. L'objectif global du Projet est d'améliorer durablement les conditions de vie des communautés rurales dans les zones de montagne de la région de l'Oriental et réduire leur vulnérabilité au changement climatique, avec comme objectif de développement d'augmenter les revenus des ménages ruraux et les conditions de vie des communautés rurales, grâce à l'amélioration de la production agricole, la diversification des sources de revenus et la valorisation des produits et la commercialisation.

Durée et phasage du Projet. La durée d'exécution du Projet est de 7 ans, répartie en 2 phases et incluant une revue à mi-parcours (RMP) devant permettre de revoir et d'ajuster au mieux les approches et les volets d'activités pour atteindre de manière optimale les objectifs du Projet.

Zone du Projet et ciblage. Le PADERMO interviendra dans 19 communes territoriales (CT) réparties sur 4 provinces/préfecture de la région de l'Oriental: 2 dans la préfecture d'Oujda-Angad, 3 dans la province de Berkane, 9 à Driouch et 5 à Guercif. Le Projet ciblera 20 015 ménages ruraux, soit environ 100 000 bénéficiaires dont 30% de femmes et 40% de jeunes. Les groupes cibles spécifiques du PADERMO seront: (i) les petits agriculteurs ne disposant pas plus de 3 ha en irrigué et moins de 10 ha en pluvial; (ii) les petits éleveurs dont le troupeau ne dépasse pas 50 têtes d'ovins/ou caprins; (iii) les petits apiculteurs ayant moins de 50 ruches et perdu une partie de leur cheptel par les mortalités récurrentes ces dernières années; (iv) les groupements de femmes chefs de ménage et ceux des ménages sans terre; et (v) les jeunes femmes et hommes sans emploi et motivés pour se former professionnellement et s'engager dans un projet économique.

Composantes du Projet. Le Projet s'articulera autour des deux composantes techniques suivantes:

Composante 1. Développement et valorisation des produits agricoles

Sous-composante 1.1. Développement de l'arboriculture fruitière résiliente au changement climatique. Le PADERMO appuiera: (i) la création de 7 500 ha de nouvelles plantations arboricoles d'espèces adaptées aux conditions climatiques arides (amandier, caroubier, figuier et olivier); (ii) la réhabilitation de 260 ha (caroubier, olivier) d'anciennes plantations; (iii) la formation et l'accompagnement des arboriculteurs (100 sessions de sensibilisation, 140 sessions de formation arboricole, 48 champs écoles de producteurs (CEP), 28 visites-échanges de producteurs); (iv) la formation professionnelle de 12 jeunes pépiniéristes, dont 50% de femmes; et (v) l'installation d'une pépinière arboricole de référence à Driouch.

Sous-composante 1.2. Filières animales. Le PADERMO appuiera le développement de l'élevage de petits ruminants et de l'apiculture en: (i) réhabilitant 20 points d'abreuvement existants et la création de 12 nouveaux points d'abreuvement; (ii) créant et accompagnant 6 groupements d'éleveurs ANOC; (iii) renforçant les capacités techniques et matérielles d'environ 500 ménages d'éleveurs caprins; (iv) renforçant l'équipement et la formation de 800 apiculteurs, en majorité des jeunes; (v) formant les apiculteurs à l'élevage de reines; et (vi) menant une opération pilote sur le suivi digital des ruches.

Sous-composante 1.3. Valorisation des produits du terroir. Le PADERMO appuiera la mise en place d'une soixantaine d'AGR valorisant les produits du terroir et qui permettront d'améliorer le niveau d'activité et de revenus des ménages ruraux. Le Projet appuiera la mise en place et l'accompagnement de: (i) 20 AGR de promotion de produits phares (plantes aromatiques et médicinales, safran, cactus, figue Ghodan, poulet fermier); (ii) 8 AGR d'autres produits (transformation de caroube, céréales et jujubes naturelles, *engraissement ovin*); et (iii) environ 34 autres types d'AGR prometteurs (ex. élevage cunicole, production d'orge hydroponique, conservation d'olive de table, ...).

Sous-composante 1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales résilients. Le PADERMO vise à travers cette sous-composante à améliorer l'état et l'efficacité des aménagements hydro-agricoles, protéger les terres agricoles contre l'érosion et désenclaver les zones rurales à travers quatre volets d'activités: (i) Aménagements hydro-agricoles pour une superficie irriguée d'environ 2 600 ha: bétonnage de 68 km de séguia, construction de 7 seuils de dérivation et formation des associations d'usagers de l'eau agricole; (ii) Pistes rurales: réhabilitation de 108 km de pistes et formation à l'entretien des responsables des communes territoriales; (iii) Protection des terres contre l'érosion: réalisation de 81 000 m³ de gabion et action de CES sur environ 1000 ha de périmètres de plantation sensibles à l'érosion; et (iv) Appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatique à travers le financement: d'un programme de recherche-développement opérationnelle axé sur la gestion des ressources en eau pour l'irrigation et une installation pilote stations agro-météorologiques et 360 capteurs de sol connectés.

Composante 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits

Sous-composante 2.1. Alphabétisation et éducation financière. Le PADERMO appuiera la réalisation d'un programme: (i) d'alphabétisation de base et fonctionnelle, devant permettre à 4 900 personnes d'apprendre à lire et calculer, et ainsi pouvoir renforcer leur capacité de gestion d'activités socio-économiques et leur autonomisation; (ii) d'éducation financière pour 10 000 personnes, afin de les initier et de faciliter leur accès aux instruments financiers proposés par les banques.

Sous-composante 2.2. Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise. Le PADERMO vise la promotion de l'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux de la zone d'intervention du Projet en appuyant: (i) la création et l'accompagnement de 8 équipes métiers dont 6 coopératives de services agricoles (p. ex. entretien de vergers) et 2 coopératives de services agricoles digitaux; (ii) la création et l'accompagnement de 12 micro-entreprises d'innovation agri-tech pour les jeunes; et (iii) l'appui à 80 OPA sous forme de diagnostic organisationnel, d'élaboration de plan d'actions, de formation des responsables, de formations spécifiques).

Sous-composante 2.3. Valorisation et commercialisation des produits. Le PADERMO appuiera: (i) la réhabilitation, la mise à niveau et l'accompagnement de 15 unités de valorisation (UV) existantes, ayant des activités diverses (trituration d'olive, centre de collecte de lait, concassage d'amande, fromagerie, miellerie); (ii) la création et l'accompagnement de 5 nouvelles UV (traitement de caroube (2), traitement de grignon d'olive, concassage d'amande, miellerie, stockage et conditionnement de coing); et (iii) l'appui à commercialisation des produits à travers l'organisation de campagnes de communication, de marketing et de promotion, de rencontres B2B (Business to Business) et la participation aux expositions.

Théorie du changement. Pour relever le triple défi de l'adaptation au changement climatique, du soutien à une nouvelle génération d'agriculteurs et de leurs organisations, et au renforcement de l'intégration verticale des filières agricoles, le PADERMO alliera un appui sur les systèmes de production sur les segments amont et aval des filières avec un renforcement de capacités des producteurs et les OPA et des investissements pour diversifier et améliorer la valorisation et les revenus tirés par les ménages de leurs activités productives produits. Le Projet contribuera fortement à l'objectif de la SGG visant l'émergence d'une classe moyenne agricole.

Alignement. Le PADERMO est entièrement aligné sur la stratégie Génération Green (SGG) 2020-2030, le Cadre de coopération et de développement durable des Nations Unies pour le Maroc (2023-2027) et les trois objectifs stratégiques (OS) du COSOP (2022-2027). Il s'intègre aussi dans Plan agricole régional de la SGG de l'Oriental.

Coûts et financement. Le coût total du PADERMO sur 7 ans, imprévus physiques et financiers inclus, est de 997,57 millions MAD, équivalant à 87,02 millions EUR. Les coûts d'investissement représentent 85,88 millions EUR, soit 98,7 % des coûts totaux. Les taxes représentent 17,40 millions EUR, soit 20% du coût total du PADERMO. Les coûts totaux par composante sont de: (i) 647,12 millions MAD, soit 56,45 millions EUR (64,9%) pour la composante 1. Développement et valorisation des produits agricoles; (ii) 155,58 millions MAD, soit 13,57 millions EUR (15,6%) pour la composante 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits; et (iii) 194,87 millions MAD, soit 16,99 millions EUR (19,5%) pour la composante 3. Coordination et gestion du Projet.

Le Projet est financé par: (i) un prêt du FIDA de 31,9 millions USD (29,41 millions d'EUR), correspondant à la totalité de l'allocation du FIDA-12; (ii) un prêt du FIDA de 40 millions USD (36,81 millions d'EUR) provenant du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) du FIDA; (iii) une contribution du Gouvernement estimée à 219,24 millions MAD (19,13 millions d'EUR); et (iv) une contribution des bénéficiaires de 19,07 millions MAD (1,66 millions d'EUR).

Deux procédures de décaissement seront appliquées: (i) la procédure habituelle de remboursement des fonds sur la base des rapports financiers intermédiaires (RFI), avec la possibilité d'un financement rétroactif d'une liste d'activités (études) définies que le Gouvernement peut engager avant la mise en vigueur du Projet; (ii) la procédure de prêt axé sur le résultat (PAR) pour 3 activités (création et suivi de groupements ANOC, réhabilitation de pistes et alphabétisation fonctionnelle).

Bénéfices attendus. Les principaux bénéfices directs quantifiables attendus sont (i) une augmentation durable de la production agricole dans les filières ciblées; (ii) une augmentation des revenus tirés d'activités de transformation, valorisation et commercialisation des produits; et (iii) de nouvelles opportunités d'activité et d'emploi pour les jeunes et les femmes. D'autres bénéfices importants non quantifiables sont (i) une structuration des populations en associations et OPA autour d'activités clés pour améliorer leur résilience (ii) des bénéfices environnementaux importants par une meilleure gestion des eaux et des sols; et (iii) des bénéfices de l'alphabétisation et l'éducation financière permettant une meilleure intégration sociale des plus vulnérables.

L'analyse financière et économique réalisée porte sur l'augmentation des bénéfices attendus des différents investissements du PADERMO réalisés en matière de promotion de la production, de valorisation des produits agricoles et d'amélioration de leur

commercialisation. L'analyse économique, dérivée de l'analyse financière portant sur 18 modèles de production, aboutit à un TRE du Projet de 14,5%, largement supérieur au COC (10%). La VAN économique est positive (287,87 millions MAD ou 25,89 millions EUR) et le ratio bénéfices/coûts (RCB) de 1,2. L'analyse de sensibilité montre que le Projet demeure économiquement rentable sur une bonne plage de variations dans les différents scénarii testés (diminution des bénéfices, augmentation des charges, et décalage des bénéfices dans le temps).

Stratégie de sortie. La stratégie de désengagement et de pérennisation du Projet repose sur les éléments-clés suivants: (i) le renforcement des capacités de gestion et de l'autonomisation des OPA bénéficiaires des investissements du projet; (ii) la qualité des plantations et cheptel et l'appropriation des ateliers et unités de valorisation fournis par le Projet aux bénéficiaires; et (iii) l'adéquation des innovations proposées avec les besoins et les capacités de gestion des bénéficiaires. Dès le démarrage des activités, les équipes du Projet sensibiliseront tous les acteurs et les bénéficiaires sur ces éléments et l'application d'une approche d'intervention visant la pérennisation des investissements.

Risques du Projet et mesures d'atténuation. Le niveau global de risque du Projet en matière de coordination et de gestion financière est considéré comme modéré après la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées par le FIDA et qui sont consignés dans le manuel d'exécution du Projet déjà élaboré.

Catégorie environnementale et sociale. Le PADERMO aura globalement des impacts environnementaux et sociaux positifs de par son objectif et la nature de ses interventions. Les risques négatifs potentiels liés aux interventions du Projet ont été évalués en utilisant le nouvel examen critique des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC 2021). Le risque social et environnemental pour le Projet est jugé comme substantiel, liés principalement aux impacts liés aux activités d'irrigation, d'aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales.

Classement au regard des risques climatiques. Le risque climatique sur le Projet est évalué comme substantiel, car la zone du Projet est exposée aux changements climatiques et vulnérable à leurs impacts (sécheresse, pénurie des ressources en eau, chaleur extrême en été et glissement de terrain).

Thèmes transversaux. Conformément aux engagements du FIDA sur les thèmes d'intégration, le Projet sera sensible aux jeunes. En effet, le Projet créera de nouvelles opportunités d'activité et d'emploi pour les jeunes qui constituent environ 40% des groupes cibles. Le Projet inclura également du financement climatique. En utilisant la méthodologie des BMD, le montant total du financement climatique du FIDA pour le projet est calculé à 48,24 millions EUR (50,87 millions USD) soit 70.7% du coût total du financement FIDA.

Pilotage, coordination et gestion du Projet. Le PADERMO sera placé sous la maîtrise d'ouvrage technique du MAPMDREF, et sous la tutelle administrative de la DDERZM.

Le pilotage général du Projet sera assuré par le Comité national de pilotage (CNP) placé sous la présidence du Secrétaire général du MAPMDREF. Un comité régional de pilotage (CRP) sera institué au niveau de la région de l'Oriental et présidé par le Directeur régional de l'agriculture (DRA) de l'Oriental.

La coordination et la gestion des activités du Projet seront assurées au niveau: (i) central par une Unité de coordination centrale du Projet (UCCP) logée au niveau de la DDERZM; (ii) régional par une Unité de gestion régionale du Projet (UGRP) placée à la DRA de l'Oriental; et (iii) provincial par 3 Unités de coordination provinciale (UGPP) installées respectivement au niveau des DPA d'Oujda, de Driouch et de Guercif. Ces unités seront assistées par une équipe d'assistants techniques (AT) recrutés selon le nombre et le profil nécessaire pour couvrir tous les aspects techniques, thématiques et de coordination des activités du Projet. Ils sont détaillés dans le document de conception de Projet.

La mise en œuvre des activités sur le terrain est réalisée par des services techniques, des partenaires et des prestataires de services, mobilisés sur la base de conventions de partenariat ou contrats de prestations, axés sur les résultats.

Gestion financière. L'UGRP, avec l'appui des AT, en liaison avec les UGPP et sous la supervision de l'UCCP, est responsable de la consolidation de l'information financière du Projet ainsi que de la préparation des rapports financiers intermédiaires (RFI) et annuels. Le PTBA est mis en œuvre par l'URGP, les UGPP et les autres parties prenantes du Projet à travers le système de budgétisation et d'octroi de crédit du système national. Le système de contrôle interne du Projet sera mis en œuvre sur la base de système national de gestion des dépenses publiques. L'Inspection générale des finances (IGF) sera en charge de réaliser l'audit externe selon le mandat défini par la loi.

Passation des marchés. Les activités de passation de marchés se conformeront aux dispositions du décret n°2-12-349 du 04 avril 2013, à l'exception des appels d'offre internationaux couvrant les travaux et fournitures ainsi que les services de consultants qui suivront la procédure du FIDA conformément à l'annexe XI du COSOP 2022-2027.

Suivi-évaluation. Un système de suivi et d'évaluation (SSE) sera mis en place conformément aux exigences du FIDA et du Gouvernement. Il sera basé sur les principes de la gestion axée sur les résultats et aligné aux cadres de gestion des résultats du COSOP et de la SGG. Il sera ancré au système d'information de la DDERZM (SIDERZM).

Gestion des connaissances et communication (GSC). Le PADERMO instituera un dialogue étroit avec les autres interventions dans la région et les projets du FIDA sur le développement de la petite agriculture en zone de montagne dans le cadre de la création d'une plateforme d'échange, qui constitue l'un des objectifs du COSOP en matière de GSC et constituera une porte d'entrée pour des synergies avec le PRODOR en matière de dialogue politique portant sur la question de l'emploi des jeunes ruraux.

Innovations et reproduction à plus grande échelle. Les principales innovations développées par le Projet se situeront dans le domaine: (i) des productions arboricoles, avec l'introduction de techniques de production plus intensives mais résilientes en même temps; (ii) des productions animales, avec la création et l'accompagnement de groupements d'éleveurs ANOC; (iii) de

l'entrepreneuriat, avec le développement d'équipes-métier et de MER innovantes, avec la mise à la mise en place d'un noyau d'activités agri-tech et de prestations de services digitaux; (iv) de la commercialisation, avec la labélisation de produits du terroir et la promotion de services numériques en matière de mise en relation commerciale et le commerce en ligne.

Participation et retour d'information du groupe cible du Projet. Le Projet s'assurera de l'inclusion sociale et du genre: (i) au niveau des diagnostics qui doivent identifier précisément les besoins et les appuis particuliers des groupes cibles spécifiques du Projet; (ii) au niveau du ciblage socio-économique en appliquant de manière documentée les critères d'éligibilité fixés; et (iii) du suivi en documentant les réalisations quantifiées, désagrégées par genre et groupe cible spécifique. Par ailleurs, le mécanisme de traitement des plaintes utilisé par le Projet s'appuiera sur le portail Chikaya déjà fonctionnel à la DRA de l'Oriental.

Supervision et revue du Projet. Une mission de supervision conjointe entre le Gouvernement et le FIDA sera réalisée annuellement, pour évaluer l'état d'avancement du Projet et garantir la bonne réalisation des activités et des objectifs fixés. Une mission conjointe de revue à mi-parcours sera réalisée en 4^{ème} année d'exécution du Projet pour apprécier la performance du Projet par rapport aux objectifs assignés et proposer d'éventuels réaménagements pour garantir la pérennité des investissements et l'atteinte des objectifs du Projet. Une mission d'achèvement sera réalisée à la fin du Projet, pour évaluer la performance, les résultats et les impacts obtenus.

Executive Summary

[N.B. unofficial translation from French to English]

Context. Morocco is a middle-income country with a GDP per capita of US\$3,497 (2020). After the Covid-19 pandemic crisis, Morocco's economy recovered in 2021, but slowed significantly in 2022 because of the severe drought, the global economic slowdown, and the rising energy and food prices. The national average poverty incidence is 1.2 % but rises to 2.8% in rural areas. The Human Development Index (HDI) ranks Morocco as a medium human development country. Access to food is generally guaranteed in Morocco, but food insecurity is still estimated to affect a quarter of the population (United Nations, 2022).

The agricultural sector occupies an important and stable place in the Moroccan economy, representing about 12.5% of GDP since 2000. It provides about 33.2 % of total employment (2019) and 52.1% of female employment. Arable land represents about 7.6 million ha (2020), of which 5.9% is irrigated. Rain-fed agriculture, particularly cereal cropping, is highly dependent on rainfall and cereal self-sufficiency varies between 30% and 75% depending on the year. The country is highly exposed to the effects of climate change, with an average temperature increase of 1.5 degrees in a century and annual rainfall reduced by 20% between 1960 and 2018.

Rationale. The Oriental region is home to 6% of the country's rural population, with a rural poverty rate (17.9%) well above the national average, a high rural unemployment rate (17%) and a very high vulnerability to climate change. Against this background, PADERMO fits within IFAD's specific niche as the main donor for rural development and small-scale farming in the country's mountain areas. PADERMO targets poor rural households by proposing to diversify and secure their livelihoods, support climate change resilient production and value-adding and marketing activities for local products. It will work toward creating an enabling environment for income-generating activities for women and youth entrepreneurship.

Lessons learned. The project design internalises lessons learned from previous IFAD interventions in Morocco, including the importance of avoiding projects that are spread too thin across large geographical areas and to ensure balanced development of the upstream and downstream segments of value chains. It is also important to consider promoting financial education as a gateway for rural households to access financing and proposing a structured integration of technical assistance provided by the agricultural departments.

Objectives. The overall objective of the Project is to improve the living conditions of rural communities in the mountain areas of the Oriental region in a sustainable manner and reduce their vulnerability to climate change. The development objective of PADERMO is to increase the income of rural households and the living conditions of rural communities, through improved agricultural production, diversified sources of income and product valorisation and marketing.

Project duration and phasing. The project will be implemented over a period of 7 years, including a mid-term review (MTR) to assess and adjust the project approaches and activities to achieve its intended objectives.

Project area and targeting. PADERMO will intervene in 19 territorial communes (TCs) spread across 4 provinces/prefectures of the Oriental region: 2 in the prefecture of Oujda-Angad, 3 in the province of Berkane, 9 in Driouch and 5 in Guercif. The project will target 20,015 rural households, or about 100,000 beneficiaries, of which 30% are women and 40% are youth. The specific target groups of PADERMO will be: (i) small farmers with no more than 3 ha of irrigated land and less than 10 ha of rainfed land; (ii) small-scale livestock farmers with no more than 50 head of sheep/goats; (iii) small-scale beekeepers with less than 50 hives who have lost part of their livestock due to recurrent deaths in recent years; (iv) groups of women heads of household and those of landless households; and (v) young women and men who are unemployed and motivated to receive professional training and to engage in an economic activities.

Project Components. The Project will be structured around the following two technical components:

Component 1. Development and valorisation of agricultural products

Sub-component 1.1. Development of climate change resilient orchards. PADERMO will support: (i) the creation of 7,500 ha of new tree plantations of species adapted to arid climatic conditions (almond, carob, fig and olive trees); (ii) the rehabilitation of 260 ha of old plantations (carob, olive); (iii) training and support for tree growers (100 awareness sessions, 140 tree training sessions, 48 producer field schools (PFS), 28 producer exchange visits); (iv) vocational training for 12 young nurserymen, 50% of whom are women; and (v) installation of a reference tree nursery in Driouch.

Sub-component 1.2 Animal production. PADERMO will support the development of small ruminant breeding and beekeeping by: (i) rehabilitating 20 existing drinking points and creating 12 new drinking points for animals; (ii) creating and supporting 6 ANOC livestock groups; (iii) strengthening the knowledge and technical capacities of approximately 500 goat-breeding households; (iv) strengthening the equipment and training of 800 beekeepers, mostly young people; (v) training beekeepers in queens breeding; and (vi) implement a pilot initiative for digital monitoring of bee hives.

Sub-component 1.3. Valorisation of local products. PADERMO will support the establishment of some 60 IGAs that add value to local products aiming at improving the rural household's income. The Project will support the establishment and the support of: (i) 20 IGAs promoting flagship products (aromatic and medicinal plants, saffron, cactus, Ghodan fig, free-range chicken); (ii) 8 IGAs of other products (carob processing, cereals and natural jujubes, sheep fattening); and (iii) about 34 other types of promising IGAs (e.g., rabbit breeding, hydroponic barley production, table olive conservation, ...)

Sub-component 1.4. Resilient hydro-agricultural developments and rural infrastructure. Through this sub-component, PADERMO aims to improve the condition and efficiency of hydro-agricultural infrastructure, protect agricultural land against erosion and improve access to rural areas through four categories of activities: (i) small scale irrigation infrastructure for an irrigated area of about 2,600 ha: concreting of 68 km of Seguias, construction of 7 water diversion weirs and training of agricultural water users' associations; (ii) Rural roads: Rehabilitation of 108 km of roads and maintenance training for territorial commune officials; (iii) Land protection against erosion: implementation of 81,000 m³ of gabion and soil and water conservation works on about 1,000 ha of erosion-sensitive plantation sites; and (iv) support to water governance and climate resilience through the financing of an operational research and development program focusing on water resources management for irrigation and a pilot installation of agro-meteorological stations and 360 connected soil sensors.

Component 2. Support to producers and marketing of products

Sub-component 2.1. Literacy and financial education. PADERMO will support the implementation of a program: (i) for basic and functional literacy, which should enable 4,900 people to learn to read and count, and thus strengthen their capacity to manage economic activities and empower them; (ii) financial education for 10,000 people, to introduce them to and facilitate their access to the financial instruments offered by the banks.

Sub-component 2.2. Training and advisory support for business management. PADERMO aims to promote entrepreneurship among rural youth in the project area by supporting: (i) the creation and support of 8 business teams (équipes métiers), including 6 agricultural service cooperatives (e.g., orchard maintenance) and 2 digital agricultural service cooperatives; (ii) the creation and support of 12 agri-tech innovation micro-enterprises for young people; and (iii) support to 80 OPAs in the form of organizational diagnosis, development of action plans, training of leaders, and specific training sessions).

Sub-component 2.3. Valuation and marketing of products. PADERMO will support: (i) the rehabilitation, upgrading and support of 15 existing processing units (UVs), with various activities (olive processing, milk collection centres, almond hulling, cheese production, honey extraction); (ii) the creation and support of 5 new UV (carob processing (2), olive pomace processing, almond hulling, honey production, storage and packaging of quince); and (iii) support for the marketing of products through the organization of communication campaigns, marketing and promotion, Business to Business (B2B) meetings and participation in exhibitions.

Theory of change. To meet the triple challenge of adapting to climate change, supporting a new generation of farmers and their organizations, and strengthening the vertical integration of agricultural value chains, PADERMO will combine support for production systems in the upstream and downstream segments of the selected value chains with capacity building for producers and farmers' organizations and investments to diversify and improve the value and income derived by households from their productive activities. The Project will strongly contribute to the SGG's objective of the emergence of an agricultural middle class.

Alignment. PADERMO is fully aligned with the Generation Green Strategy (GGS) 2020-2030, the United Nations Sustainable Development and Cooperation Framework for Morocco (2023-2027), and the three strategic objectives (SOs) of the COSOP (2022-2027). It stems from the Regional Agricultural Plan of the SGG of Oriental.

Costs and financing. The total cost of PADERMO over 7 years, including physical and financial contingencies, is 997.57 million MAD, equivalent to 87.02 million EUR. Investment costs represent EUR 85.88 million, or 98.7% of total costs. Taxes represent EUR 17.40 million, or 20% of the total cost of PADERMO. The total costs per component are: (i) 647.12 million MAD, i.e., 56.45 million EUR (64.9%) for component 1. Development and valorisation of agricultural products; (ii) 155.58 million MAD, or 13.57 million EUR (15.6%) for component 2. Support to producers and marketing of products; and (iii) 194.87 million MAD, i.e. 16.99 million EUR (19.5%) for component 3. Project Coordination and Management.

The Project is financed by: (i) an IFAD loan of US\$31.9 million (EUR 29.41 million), corresponding to the entire IFAD-12 allocation; (ii) an IFAD loan of US\$40 million (EUR 36.81 million) from IFAD's Borrowed Resources Access Mechanism (BRAM); (iii) a government contribution estimated at 219.24 million MAD (EUR 19.13 million); and (iv) a beneficiaries' contribution of 19.07 million MAD (EUR 1.66 million)

Two disbursement procedures will be applied: (i) the usual procedure for reimbursing funds on the basis of interim financial reports (IFRs), with the possibility of retroactive financing of a list of defined activities (studies) that the Government may undertake before the Project comes into effect; (ii) the results-based lending (RBL) procedure will be applied for 3 activities (creation of ANOC groups, rehabilitation of rural roads and functional literacy).

Expected benefits. The main quantifiable direct benefits expected are (i) a sustainable increase in agricultural production in the targeted value chains; (ii) an increase in income from product processing, development and marketing activities; and (iii) new activity and employment opportunities for youth and women. Other important benefits are: (i) the organisation of project beneficiaries in associations and producers organisations around key activities to improve their resilience; (ii) important environmental benefits through better soil and water management; and (iii) the benefits of literacy and financial education allowing better social integration of

the most vulnerable.

The financial and economic analysis carried out focuses on the increase in benefits expected from the various PADERMO investments made in promoting production, adding value to agricultural products, and improving their marketing. The economic analysis, derived from the financial analysis of 18 production models, results in an ERR of 14.5%, well above the COC (10%). The economic NPV is positive (287.87 million MAD or 25.89 million EUR) and the benefit/cost ratio (BCR) is 1.2. The sensitivity analysis shows that the Project remains economically viable across a wide range of variations in the different scenarios tested (decrease in profit, increase in expenses, and time lag in profits).

Exit Strategy. The Project's exit and sustainability strategy is based on the following key elements: (i) strengthening the management capacities and empowerment of the farmers' organizations that benefit from the Project's investments; (ii) the quality of the plantations and livestock improvement and the appropriation of the processing units provided by the Project to the beneficiaries; and (iii) the ownership of the proposed innovations by the beneficiaries. As soon as the activities start, the Project teams will sensitize all stakeholders and beneficiaries on these elements and the application of an intervention approach aimed at the sustainability of investments.

Project risks and mitigation measures. The overall level of risk of the Project in terms of coordination and financial management is considered moderate after implementation of the proposed mitigation measures which are included in the draft Project Implementation Manual (PIM).

Environmental and social category. Overall, PADERMO will have positive environmental and social impacts due to its objective and the nature of its interventions. The potential negative risks associated with the Project's interventions were assessed using the new critical review of IFAD's Social, Environmental and Climate Assessment Procedures (PESEC 2021). The social and environmental risk for the Project is considered substantial, mainly related to impacts associated with irrigation activities, small scale irrigation development and rural infrastructure.

Climate risk ranking. The climatic risk to the Project is assessed as substantial, as the Project area is exposed to climate change and vulnerable to its impacts (drought, water resources scarcity, extreme heat in summer and landslides).

Mainstreaming themes. In line with IFAD's commitments on mainstreaming themes, the Project will be youth-sensitive. Indeed, the Project will create new business and employment opportunities for young people who constitute approximately 40% of the target group. The Project will also include climate finance. Using the MDB methodology, the total amount of IFAD climate finance for the project is calculated at EUR 48.24 million (US\$ 50.87 million) or 70.7% of IFAD total Project cost.

Project coordination and management. PADERMO will be placed under the technical supervision of MAPMDREF, and under the administrative supervision of DDERZM.

The project will have a National Steering Committee (NSC) placed under the chairmanship of the Secretary General of MAPMDREF. A regional steering committee (CRP) will be set up in the Oriental region and chaired by the Regional Director of Agriculture (DRA) of the Oriental region.

Project coordination and management will be ensured at the following levels: (i) central level by a central Project Coordination Unit (UCCP) located at the DDERZM; (ii) regional level by a regional Project Management Unit (UGRP) located at the DRA of the Oriental; and (iii) provincial level by 3 provincial coordination units (UGPP) located respectively at the DPAs of Oujda, Driouch and Guercif. These units will be assisted by a team of technical assistants (TAs) recruited according to the number and profile needed to cover all technical, thematic and coordination aspects of the Project activities. They are detailed in the Project design document.

The implementation of activities will be carried out by technical services, partners, and service providers, mobilized on the basis of partnership agreements or results-based service contracts.

Financial management. The PRMU, with the support of the TAs, in liaison with the PPMUs and under the supervision of the PCCU, is responsible for consolidating the Project's financial information and preparing the interim and annual financial reports (IFR). The AWPB is implemented by the PMU, PPMUs and other Project stakeholders through the national system budgeting and crediting system. The Project's internal control system will be implemented on the basis of the national public expenditure management system. The Inspectorate General of Finance (IGF) will be in charge of conducting the external audit according to the mandate defined by the law.

Procurement. Procurement activities will comply with the provisions of Decree No. 2-12-349 of April 4, 2013, with the exception of international tenders covering works and supplies as well as consulting services, which will follow IFAD's procedure in accordance with Annex XI of the COSOP 2022-2027.

Monitoring and evaluation. A monitoring and evaluation system (M&E) will be put in place in accordance with IFAD and Government requirements. It will be based on the principles of results-based management and aligned with the COSOP and SGG results management frameworks. It will be anchored in the DDERZM information system (SIDERZM).

Knowledge management and communication (KMC). PADERMO will establish a close dialogue with other interventions in the region and IFAD projects on small-scale agriculture development in mountain areas through the creation of an exchange platform, which is one of COSOP's objectives in KM and will be an entry point for synergies with PRODER in terms of policy dialogue on the issue of rural youth employment.

Innovations and scaling up. The main innovations developed by the Project will be in the area of: (i) tree production, with the introduction of more intensive but resilient production techniques at the same time; (ii) animal production, with the creation and support of ANOC breeders groups; (iii) entrepreneurship, with the development of innovative business teams (équipes métiers) and

rural micro-entreprises, with the establishment of a nucleus for agri-tech solutions and digital services; (iv) marketing, with the labelling of local products and the promotion of digital technologies services in terms of production and commercial relations and online .

Participation and feedback from the Project target group. The Project will ensure social and gender inclusion: (i) through a diagnosis that will precisely identify the needs and particular supports of the specific target groups of the Project; (ii) through socio-economic targeting by applying in a documented manner the established eligibility criteria; and (iii) through the level of monitoring by documenting the quantified achievements, disaggregated by gender and specific target group. In addition, the complaints procedures mechanism used by the Project will be based on the Chikaya portal already functional at the DRA of Oriental.

Project supervision and review. A joint supervision mission between the Government and IFAD will be carried out annually to assess the progress of the Project and ensure that the activities and objectives set are being achieved. A joint mid-term review mission will be carried out in the fourth year of the Project's implementation to assess the Project's performance in relation to the assigned objectives and to propose possible adjustments to guarantee the sustainability of investments and the achievement of the Project's objectives. A completion mission will be carried out at the end of the Project, to evaluate the performance, results and impacts obtained.

1. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

a. Contexte national

- Contexte socio-économique.** Le Royaume du Maroc compte une population d'environ 37,34 millions d'habitants, dont 37% vit en zone rurale. Avec un PIB par habitant de 3 497 USD (2020), le Maroc fait partie du groupe des pays à revenu intermédiaire. Après la crise liée à la pandémie de Covid-19, l'économie marocaine a connu une forte reprise en 2021, mais qui s'est nettement ralentie en 2022 à cause des effets d'une importante sécheresse, du ralentissement de l'économie mondiale et de la hausse des prix mondiaux de l'énergie et des denrées alimentaires. Le Maroc est fortement exposé aux effets du changement climatique, avec une augmentation de la température moyenne de 1,5 degré en un siècle et des précipitations annuelles réduites de 20 % entre 1960 et 2018. Le Maroc fait partie des pays les plus touchés au monde par le stress hydrique.
- Le Gouvernement compte atténuer l'impact de ces facteurs grâce aux mesures prévues dans le Nouveau modèle de développement, défini en 2021 et visant à augmenter le capital humain d'ici 2035, notamment grâce à la généralisation de la protection sociale, de l'indemnisation en cas de perte d'emploi, de l'assurance maladie et des allocations familiales, mais aussi la diversification des partenaires commerciaux et la transition verte des chaînes de valeurs.
- Le secteur agricole** occupe une place importante dans l'économie marocaine, avec une contribution annuelle du secteur au PIB qui se maintient depuis les années 2000 autour de 12,5%. Il demeure le principal secteur pourvoyeur d'emplois, contribuant à hauteur d'environ 33,2% à l'emploi total en 2019 et 52,1% de l'emploi féminin. Les terres arables représentent environ 7,6 millions ha (2020), dont 5,9% sont irriguées. L'agriculture pluviale, en particulier la céréaliculture, dépend fortement des précipitations et l'autosuffisance céréalière varie selon les années de 30 % à 75 %.
- Les enjeux de l'agriculture paysanne sont: (i) la viabilité technique, économique et financière des exploitations et leur résilience effective; (ii) la gestion durable des eaux et des sols dans le contexte des changements climatiques; (iii) l'accès à des services diversifiés et de qualité; (iv) l'attractivité du sous-secteur pour les jeunes; (v) la compétitivité des activités agricoles et pastorales; (vi) l'intégration des producteurs en aval des filières; (vii) l'accès à des marchés rémunérateurs; (viii) les possibilités d'emplois et de revenus pour les jeunes et les femmes rurales. □
- Genre, jeunes, et inclusion sociale.** Le Maroc s'est doté de nombreux instruments juridiques, dont: (i) le Code de la famille, consolidé en 2016; (ii) la Loi de 2018 contre la violence à l'égard des femmes; (iii) le Plan d'action genre dans l'agriculture de 2016; (iv) la Stratégie nationale intégrée de la jeunesse (2015-2030); (v) la Convention de 1973 sur l'âge minimum (n° 138) de l'Organisation internationale du Travail, qui interdit le travail des enfants de moins de 15 ans; (vi) la Circulaire et la Loi de 2017 pour l'accès des femmes au foncier dans les collectivités ethniques; (vii) la Constitution de 2011; (viii) la Loi organique rendant obligatoire la budgétisation sensible au genre (CE-BSG)^[1] en 2015; et (ix) l'alignement sur l'ensemble des lois et des agendas internationaux sur l'intégration du genre. Le Maroc se positionne au 144° rang au niveau mondial sur 156, selon le classement du Global Gender Gap (Index 2021).
- La population marocaine âgée de moins de 25 ans représente 44,7% (HCP, 2014). Le taux d'activité est l'un des plus bas au monde, surtout en raison de la faible participation des jeunes au marché du travail qui ne concerne qu'un tiers des jeunes (15 à 24 ans) dont 44% en milieu rural.
- Pauvreté.** Au cours de la période 2001-2014, le taux de pauvreté a été ramené de 15,3% à 4,8%. L'incidence de la pauvreté est de 1,2% à l'échelle nationale, 0,75% en milieu urbain, contre 2,8% dans les zones rurales (Haut-Commissariat au plan, 2019). L'indice de développement humain (IDH) de 0,683 (2021) classe le Maroc parmi les pays à développement humain moyen, au 123^{ème} rang sur 191 pays classés. La répercussion de la pandémie de Covid-19 a été fortement ressentie au Maroc. Les mesures mises en place par le Royaume à travers un programme d'appui aux personnes et aux entreprises ont permis de contenir l'impact social du Covid: l'incidence de la pauvreté n'aurait augmenté que de 2,2%, contre 6% sans aide gouvernementale (UNICEF, 2020). La pauvreté multidimensionnelle, malgré la baisse de 9,4% à l'échelle nationale, continue à

être un phénomène rural marquant. En 2014, 85,4% des personnes multi-dimensionnellement pauvres vivaient dans le milieu rural contre 80,0% en 2004 (HCP, 2014).

8. **La vulnérabilité**, qui se traduit par des formes d'exclusion sociale de la population rurale est accentuée pour les femmes rurales et se traduit par des inégalités engendrées par les contraintes dont les principales sont: (i) l'analphabétisme; (ii) le faible accès aux marchés; (iii) l'accès limité aux moyens de production (foncier, eau d'irrigation); (iv) l'accès limité aux ressources financières; et (v) l'accès difficile aux conseils et aux informations agricoles. L'analphabétisme relativement élevé représente un obstacle majeur à l'insertion, 41,4% des femmes âgées de plus de 10 ans ne sont pas alphabétisées, contre 33% des hommes, avec un écart important dans les zones rurales où le taux de personnes non alphabétisées est de 69% pour les femmes et de 35% pour les hommes (HCP, 2020).
9. **Sécurité alimentaire et enjeux nutritionnels.** D'une manière générale, l'accès à la nourriture est garanti au Maroc. Le pays a éradiqué la faim en 2015. Cependant, l'impact du Covid-19 (ralentissement des secteurs touristique et industriel) cumulé au manque de précipitations ont changé cette situation et fragilisé la sécurité alimentaire des ménages. Selon un rapport des Nations-Unies, 25,6% de la population marocaine aurait été touché par l'insécurité alimentaire et 5,6% par la malnutrition en 2019-2021, soit un total de 2,1 millions de personnes contre 5,5% en 2004- 2006^[2]. Le Gouvernement, conscient du contexte, a doublé les efforts en prenant des décisions urgentes pour appuyer certaines filières qui constituent la base de l'alimentation des ménages comme la filière du lait ou des céréales.
10. La situation nutritionnelle de la population marocaine s'est améliorée grâce à trois facteurs: le développement économique du pays, l'amélioration des services de santé et le développement d'autres secteurs comme l'agriculture, l'éducation, l'industrie agro-alimentaire, entre autres. La situation nutritionnelle reste toutefois préoccupante en raison de problèmes de surpoids d'une part, qui affecte plus de la moitié de la population^[3], et de la dénutrition d'autre part, notamment en raison de carences en nutriments qui touchent 35% de la population (Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, 2015). La malnutrition progresse^[4] chez les ménages très pauvres et vulnérables, notamment avec le contexte international (Covid) et national (sécheresse). Ce même rapport met en lumière de manière récurrente l'intensification des principaux facteurs d'insécurité alimentaire et de malnutrition: les phénomènes climatiques extrêmes et les chocs économiques, dont les effets se conjuguent à ceux de l'accroissement des inégalités.

b. Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser

11. Le FIDA accorde un intérêt important à l'intégration des thématiques transversales relatives aux changements climatiques, au genre, aux jeunes et à la nutrition dans un objectif essentiel pour l'obtention d'un impact accru de ses interventions.
12. **Pauvreté rurale.** Le Maroc a lancé depuis 2005 un vaste programme, l'Initiative nationale de développement humain (INDH), pour lutter contre la pauvreté et la précarité dans tout le pays. A partir de la phase II, démarré en 2011, 2011, l'INDH a largement étendu ses interventions en milieu rural. Dans sa phase III (2019-2023) elle s'est alignée sur les deux priorités de la Stratégie Génération green (SGG) qui sont le développement du capital humain et la pérennité du développement agricole, en renforçant notamment l'amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes et l'impulsion du capital humain des générations montantes. Les zones d'intervention et les groupes cibles du PADERMO ont été identifiées selon les critères définis dans le Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) et concernent les communes territoriales (CT) dans la région de l'Oriental les plus vulnérables aux changements climatiques et pauvres disposant des potentialités permettant un développement agricole durable et créateur de richesses et d'emplois.
13. **Genre et jeunes.** L'amélioration de l'intégration du genre et l'inclusion sociale sont des priorités importantes pour le Gouvernement depuis plusieurs décennies. Des mesures ont été prises dans tous les départements ministériels et en particulier, au niveau du Ministère des finances et de l'économie pour: (i) octroyer des ressources suffisantes et optimisées aux programmes budgétaires visant la réduction des inégalités femmes-hommes; (ii) associer aux programmes budgétaires publics des objectifs et des indicateurs de résultat et d'impact en matière de réduction des inégalités hommes – femmes; et (iii) garantir une mise en place effective des programmes budgétaires visant la réduction des inégalités femmes-hommes via un pilotage par des indicateurs. Le FIDA s'aligne et appuie ces priorités du Gouvernement et compte toucher au 30% de femmes et 40% de jeunes par rapport au total de ses bénéficiaires.
14. **Climat et environnement.** La politique de lutte contre les changements climatiques de 2014 s'inscrit dans la vision nationale en matière de développement durable. Le Maroc a présenté en juin 2021 sa contribution déterminée au niveau national (CDN) révisée, dans laquelle le secteur agricole a été identifié comme l'un des secteurs les plus vulnérables et où les risques d'inondation et de sécheresse ont été considérés comme les plus importants. La CDN, en conjonction avec le Plan national climat 2030 du Maroc (2019) et la Stratégie nationale de développement durable 2030 (SNDD - 2017) fournissent les orientations et la plate-forme pour intégrer la gestion responsable de l'environnement aux stratégies d'adaptation au changement climatique, conformément aux objectifs de développement social et économique du pays. En outre, le PADERMO contribuera aux efforts du Maroc et ses engagements et objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification (UNCCD). Le PADERMO apporterait ses contributions spécifiques à l'SO1-1.T7 (Estimations nationales du changement de la couvert végétal) et l'indicateur sur les zones couvertes d'arbres. Récence faite au rapport du Maroc à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD). Mars 2023.
15. Le PADERMO s'aligne parfaitement sur les priorités du pays en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et la protection de l'environnement à travers les interventions prévues dans la région de l'Oriental, qui est considérée comme l'une des plus vulnérables aux impacts du changement climatiques au Maroc.

c. Justification de l'intervention du FIDA

16. La région de l'Oriental a un taux de pauvreté rurale élevé et est vulnérable au changement climatique. Le taux de pauvreté s'élève à 17,9%, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale (8,9%). La population rurale de l'Oriental représente 6% de la population rurale totale du Maroc et la population de moins de 25 ans dans la zone du Projet représente 44,6% avec un taux de chômage rural élevé de 17%. Le Plan agricole régional de l'Oriental apportera une contribution de 9% aux objectifs nationaux de la SGG et cela positionnera stratégiquement le FIDA pour tirer parti d'une contribution importante dans cette région qui détient 6% de la population rurale du pays. En outre, le gouvernement reconnaît l'engagement et l'investissement critique du FIDA dans les zones les plus difficiles et les plus reculées du pays et apprécie cette orientation unique et concrète des opérations du FIDA.
17. Le Projet s'inscrit dans le créneau du FIDA en tant que principal bailleur de fonds du développement rural et des petites exploitations agricoles dans les zones de montagne du pays. Les avantages du FIDA résident dans: (i) sa focalisation sur les petits exploitants; (ii) son engagement et son expérience à long terme dans les zones de montagne; (iii) son expertise dans l'organisation et la structuration des petits producteurs et de leurs organisations professionnelles; (iv) ses activités axées sur le genre; et (v) ses approches innovantes dans le soutien aux jeunes ruraux.
18. Le PADERMO vise à aborder ces questions en diversifiant les moyens de subsistance ruraux, en soutenant une production résiliente au changement climatique, des activités de valorisation et de commercialisation de produits du terroir, et en créant un environnement propice aux activités génératrices de revenus pour les femmes et à l'entrepreneuriat des jeunes.

B. Enseignements tirés

19. L'expérience du FIDA à partir de son portefeuille au Maroc a généré une multitude d'enseignements. Les principaux enseignements tirés de la récente Évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP - 2020) et du Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP 2022-2027) sont les suivants:
 - **Ciblage géographique dispersé.** Le FIDA investit dans un large éventail de filières agricoles avec des investissements dans l'irrigation, les infrastructures et les installations de transformation, en plus du renforcement des capacités et du soutien aux organisations professionnelles agricoles (OPA) dans de vastes zones géographiques. L'expérience a montré que les projets qui s'étendent sur de grandes zones géographiques (plus de 2 régions) deviennent complexes et coûteux à gérer et conduisent souvent à un impact dispersé. Pour cette raison, le PADERMO se concentrera sur une seule région et investira dans des chaînes de valeur complémentaires comme l'arboriculture et l'apiculture avec des investissements structurants dans les infrastructures rurales et l'eau.
 - **Intégration verticale de la chaîne de valeur.** L'expérience du portefeuille du Maroc indique que les projets réalisent plus dans le développement du segment amont des filières alors qu'elles font face à des défis importants dans le segment aval (traitement, transformation, marketing, etc.). Le PADERMO investira de manière sélective dans de nouvelles installations de transformation et renforcera les installations existantes. Il mettra davantage l'accent sur l'accompagnement et un meilleur accès aux marchés et au financement. Il bénéficiera des plateformes publiques de commercialisation et de la nouvelle loi sur l'agrégation.
 - **Finance rurale.** L'ESPP a identifié la finance rurale comme point de faiblesse en termes d'efficacité et d'impact dans le portefeuille du FIDA au Maroc. Le nombre limité de projets viables explique l'accès restreint à la finance rurale. Le manque d'intérêt des petits exploitants et les subventions. Le PADERMO orientera ses investissements dans le domaine de la finance rurale vers la sensibilisation et l'éducation financière dans le but de sensibiliser les bénéficiaires des projets et de les mettre en relation avec les programmes des institutions financières existantes.
 - **Qualité et stabilité de l'assistance technique (AT).** La qualité et la stabilité de l'AT sont un autre défi. Le PADERMO recrutera une équipe d'AT avec des critères clairs et des profils précis. Les modalités de contractualisation avec l'AT seront revues pour s'assurer que les taux de rotation sont minimisés.

2. Description du projet

C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

20. Le PADERMO vise à soutenir la vision du gouvernement de créer une classe moyenne agricole émergente, de développer le capital humain et de générer des emplois pour les jeunes ruraux grâce à une agriculture compétitive et résiliente. Le PADERMO augmentera les revenus et réduira la vulnérabilité des communautés rurales au changement climatique dans l'Oriental.
21. **L'objectif global** du Projet est d'améliorer durablement les conditions de vie des communautés rurales dans les zones de montagne de la région de l'Oriental et réduire leur vulnérabilité au changement climatique.
22. **L'objectif de développement** est d'augmenter les revenus des ménages ruraux et les conditions de vie des communautés rurales grâce à l'amélioration de la production agricole, la diversification des sources de revenus et la valorisation des produits et la commercialisation.
23. **Durée et phasage du Projet.** La durée d'exécution du Projet est de 7 ans, répartie en 2 phases et incluant une revue à mi-parcours (RMP) devant permettre de revoir et d'ajuster au mieux les approches et les volets d'activités pour atteindre de manière optimale les objectifs du Projet.
24. **Zone d'intervention.** Le PADERMO interviendra dans 19 communes territoriales (CT) réparties sur 4 provinces/préfecture de la région de l'Oriental: 2 dans la préfecture d'Oujda-Angad, 3 dans la province de Berkane, 9 à Driouch et 5 à Guercif. Ces 19 CT se caractérisent par des taux de pauvreté très élevé allant de 16 % en moyenne dans les communes de Berkane à 32 % dans

les communes de la préfecture de Oujda–Angad et celles de Guercif. Le taux de vulnérabilité est également élevé au niveau des communes ciblées notamment à celles de Driouch (36%) et à Guercif (37%). Les 19 CT ciblées totalisent 28 425 ménages, parmi lesquels le Projet ciblera **20 015 ménages ruraux, soit environ 100 000 bénéficiaires** dont 30% de femmes et 40% de jeunes, et participera ainsi aux efforts du Maroc pour améliorer l'employabilité des jeunes en milieu rural.

Tableau 1: Zone géographique d'intervention et nombre de ménages ciblés par le Projet

Province / Préfecture *	Communes territoriales ciblées		Taux de pauvreté	Taux de vulnérabilité	Nombre de ménages	
	Nbre	Nom			total Oriental	ciblés
Berkane	3	Rislane, Sidi Bouhria, Tafoughalt	16,0%	16,4%	2 688	2 020
Oujda-Angad *	2	Ain Sfa, Labsara	32,7%	16,4%	1 168	1 030
Driouch	9	Ain Zohra, Amejjaou, Ijermaouas, MHajer, Mtalssa, Ouardana, Oulad Boubker, Tazaghine, Trougout	21,6%	36,1%	15 707	8 250
Guercif	5	Assebbab, Berkine, Lamrija, Mezguitem, Ras Laksar	32,5%	37,4%	8 862	8 715
Total/moyenne	19		24,9%	33,8%	28 425	20 015

25. **Groupe cibles du Projet.** Le Projet ciblera les populations vulnérables, notamment les petits agriculteurs, les femmes, les jeunes sans emploi et les ruraux sans terre dans la zone d'intervention définie plus haut. Le PADERMO ciblera plus spécifiquement cinq catégories sociales de bénéficiaires:

- *Petits exploitants* dont les revenus proviennent d'exploitations ne dépassant pas 3 ha (en irrigué) et moins de 10 ha en pluvial. Les actions dans le domaine arboricole (segments production et valorisation), de conservation des eaux et du sol (CES) et de l'irrigation concerneront particulièrement ce groupe cible.
- *Petits éleveurs* (agro-pastoraux sédentaires et/ou pastoraux transhumants avec moins de 50 ovins ou caprins). Les actions de d'amélioration de la conduite du cheptel, du patrimoine génétique et de la valorisation des petits ruminants sont particulièrement destinées à cette catégorie.
- *Petits apiculteurs*, principalement jeunes, ayant moins de 50 ruches et perdu partiellement ou totalement leur cheptel par les mortalités qu'a connues le secteur ces dernières années. Cette catégorie sera ciblée par toutes les actions de développement de l'apiculture (segments production et valorisation).
- *Groupes de femmes et ménages dirigés par des femmes et ménages sans terre* impliqués dans des activités agricoles ou non agricoles. Les actions visant à améliorer le capital social, valoriser les savoirs faire, diversifier et augmenter les sources d'activités et de revenus, créer des emplois sont particulièrement destinées à ce groupe cible.
- *Jeunes sans emploi*, désireux de s'engager dans des activités agricoles ou génératrices de revenus. Les actions visant la formation professionnelle spécifique, l'entrepreneuriat rural, la création de coopératives de services sont des opportunités d'inclusion socio-professionnelle proposées par le Projet pour les jeunes ruraux sans emploi.

D. Composantes/résultats et activités

26. Le Projet est articulé autour de deux composantes techniques: (i) Développement et valorisation des produits agricoles; et (ii) Appui aux producteurs et commercialisation des produits; et (iii) une composante dédiée à la coordination, la gestion, le suivi-évaluation et la gestion des savoirs du Projet.

Composante 1. Développement et valorisation des produits agricoles

27. Les interventions de cette composante visent: (i) la diversification et l'augmentation durable et résiliente de la production végétale, essentiellement fruitière, la production animale ainsi que la promotion des produits du terroir; (ii) les aménagements hydro-agricoles (bétonnage de séguia, le captage des eaux de surface: seuils de dérivation, aménagement de points d'eau pastoraux), la protection des sols contre l'érosion et la conservation des eaux; (iii) le désenclavement des zones rurales par l'aménagement de pistes; et (iv) l'utilisation d'outils digitalisés comme levier d'amélioration de l'agriculture résiliente et éco-efficace, en particulier pour l'optimisation de la gestion des ressources en eau, le suivi des filières animales, et d'outils d'aide à la décision dans le cadre du conseil agricole.

Sous-composante 1.1. Développement de l'arboriculture fruitière résiliente au changement climatique

28. Cette sous-composante vise à appuyer la reconversion de terres de céréaliculture en bours en plantations d'espèces et de variétés fruitières adaptées aux conditions agro-climatiques semi-arides et aux changements climatiques perceptibles dans la zone de montagne de la province de l'Oriental. Elle est déclinée en trois volets activités.

Volet 1.1.1. Création et réhabilitation de plantations arboricoles

29. **Création de nouvelles plantations.** Les espèces arboricoles promues par le Projet sont celles dont les besoins en eau sont relativement faibles, à savoir: le caroubier, l'amandier, l'olivier et le figuier. Les travaux de plantation seront réalisés à l'entreprise. La superficie totale prévue est d'environ 7 500 ha. Une étude d'identification des périmètres de plantation et des bénéficiaires sera faite au préalable qui prendra en compte, entre autres, les critères suivants: (i) la satisfaction des critères de ciblage socio-

économiques des bénéficiaires; (ii) la situation des parcelles dans une zone favorable à l'arboriculture, site en bour avec une pluviométrie acceptable (éviter les zones de parcours); (iii) la disponibilité de ressources en eau suffisante (indication géolocalisée des points d'eau) pour garantir l'arrosage d'appoint des vergers après réception par les bénéficiaires, situées à distance raisonnable pour pouvoir réaliser l'arrosage par citerne tractée[5]; (iv) la proximité de structures de valorisation ou de commercialisation (AGR / PMER / UV) existantes ou à créer dans le cadre du Projet. La répartition des superficies par espèce et par province est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Répartition des superficies de nouvelles plantations (ha)

Espèce	Oujda/Berkane	Driouch	Guercif	Total (ha)	∑ bénéf.
Amandier	1 000		500	1 500	600
Caroubier	1 500	1 000	2 700	5 200	2 080
Figuier		200		200	80
Olivier		600		600	240
Total	2 500	1 800	3 200	7 500	3 000

30. **Réhabilitation d'anciennes plantations.** Les travaux de réhabilitation porteront sur: (i) d'anciennes carouberaies à Driouch en surgreffant des sujets peu productifs ou mâles en surnombre en utilisant des greffons de sujets femelles performants; (ii) d'anciennes oliveraies qui avaient par le passé un potentiel de production intéressant, par taille de régénération ou par surgreffage de nouvelles variétés plus performantes. Le surgreffage sera réalisé par des greffeurs professionnels. Ces travaux seront mis à profit pour permettre aux jeunes, garçons et filles, destinés à constituer des équipes-métier (EM) d'entretien de vergers, d'accompagner ces professionnels et voir et apprendre in situ les pratiques de réhabilitation d'anciennes plantations et les pratiques du greffage.
31. **Cahiers de charges pour la bonne conduite des vergers.** Un cahier de charges des bonnes pratiques arboricoles et des itinéraires techniques à appliquer sera élaboré par le Projet pour les 4 espèces arboricoles retenues. Ils serviront de base pour le contenu des formations et de l'appui-conseil dispensés aux arboriculteurs.

Tableau 3: Répartition des superficies arboricoles réhabilitées (ha)

Espèce	Oujda/Berkane	Driouch	Guercif	Total (ha)	∑ bénéf.
Caroubier		200		200	100
Olivier		60		60	30
Total	-	260	-	260	130

Volet 1.1.2. Promotion d'une nouvelle génération d'arboriculteurs

32. Le Projet mettra un accent fort sur des actions de formation et d'accompagnement techniques et managériaux des producteurs bénéficiant des investissements en vergers arboricoles, afin de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'arboriculteurs maîtrisant les bonnes pratiques arboricoles. Il s'agira de: (i) 100 sessions de sensibilisation pour le regroupement des arboriculteurs en coopératives de producteurs et la sélection sur les bonnes pratiques arboricoles; (iii) 48 champs écoles de producteurs (CEP), à mettre en place sur les périmètres de plantation; et (iv) 28 visites-échanges de producteurs dans des zones arboricoles similaires, mais plus avancées en matière d'organisation et de maîtrise des techniques arboricoles. La mise en œuvre des actions de formation et d'appui conseil sera confiée à la Direction régionale du conseil agricole (DRCA) de l'Oriental dans le cadre d'une convention de partenariat.

Volet 1.1.3. Appui aux pépinières arboricoles

33. Le Projet soutiendra la professionnalisation des pépinières arboricoles par les deux actions suivantes:
- **La formation professionnelle de jeunes pépiniéristes** dans les pratiques de multiplication et d'élevage de plants arboricoles ainsi que du greffage. Il favorisera ensuite leur mise en relation avec des pépinières de référence et leur installation comme MER (voir sou-composante 2.2). Le Projet appuiera la formation certifiante de 12 jeunes pépiniéristes dont 50% de jeunes femmes, répartis sur les 3 zones d'intervention. Ceci permettra de développer des pépinières professionnelles, offrant de bonnes garanties sanitaires et variétales pour les espèces et variétés spécifiques à chaque province.
 - **L'installation d'une pépinière arboricole de référence à Driouch** dans le Centre de Metalssa, placée sous la tutelle de la DPA et confiée à un gérant privé. Un partenariat technique avec des instituts techniques spécialisés et les stations arboricoles de l'INRA visera à maintenir et multiplier des espèces et des variétés arboricoles adaptées au climat et au terroir des différentes zones agro-climatiques de la région, de pouvoir alimenter les pépiniéristes et les arboriculteurs de la zone en matériel végétal de base garanti, et enfin servir de site de démonstration et d'apprentissage.

Sous-composante 1.2. Filières animales

34. Cette sous-composante vise à améliorer et à sécuriser les capacités de production et sources de revenus d'origine animale pour les ménages ruraux. Les volets d'activités prévus porteront sur le développement de l'élevage de petits ruminants et de l'apiculture.

Volet 1.2.1. Développement de l'élevage de petits ruminants

35. L'analyse du bilan de l'intervention de l'Association nationale des éleveurs ovins et caprins (ANOC) dans la région de l'Oriental a montré que des progrès appréciables ont été atteints en matière d'organisation et d'encadrement des éleveurs et d'améliorations des performances de production et de reproduction de la race Beni Guil dans la zone des plateaux, considérée comme berceau de la race. Les activités appuyées par le Projet porteront sur:

- **L'amélioration de l'abreuvement du cheptel.** Pour faciliter et assurer l'abreuvement des petits ruminants dans un contexte de pénurie d'eau causée par des épisodes de sécheresse récurrents dans les zones du Projet, il sera procédé à la réhabilitation de 20 points d'eau existants et la création de 12 nouveaux points d'eau. La création de nouveaux points d'eau sera limitée à la mobilisation et le stockage des eaux de surface sous forme de citernes superficielles ou semi enterrées. Ces ouvrages testés dans des cas similaires dans les zones de montagne au Maroc ont démontré leur efficacité et leur bonne perception par les éleveurs.
- **La création et l'accompagnement de 6 groupements d'éleveurs** dans la zone du Projet. Cette activité sera menée par l'ANOC dans le cadre d'une convention de partenariat. Le résultat attendu de cette convention est une amélioration des paramètres zootechniques et de la productivité des troupeaux. En plus de l'encadrement technique et sanitaire réalisé par l'ANOC, les éleveurs des futurs groupements bénéficieront de la distribution de reproducteurs mâles ou de brebis de race pure Beni Guil, en respectant un ratio de 1 mâle pour 20-25 femelles dans les troupeaux, en vue d'améliorer les performances du cheptel et accélérer le processus d'adhésion des éleveurs au programme de sélection génétique de cette race. Compte tenu de l'effectif important de femelles de race Beni Gui dans la zone d'intervention du Projet, l'accent est mis sur la distribution de mâles. Le Projet mettra à disposition au total 700 béliers et 1 400 brebis de race Beni Guil.
- **L'appui matériel et le conseil aux éleveurs caprins.** Environ 500 ménages d'éleveurs caprins, organisés en coopératives ou associations, bénéficieront de formations en conduite technique des troupeaux et de distribution de matériel animal (600 boucs de race alpine et 1500 chèvres de race locale ou croisée) afin d'améliorer les performances de production et renforcer leur ancrage avec les unités de valorisation existantes. Le Projet veillera aussi à ce que ces OP caprines soient intégrées aux 6 groupements ANOC.

Volet 1.2.2. Développement de l'apiculture

36. La zone du Projet dispose d'un fort potentiel de développement de la filière lié principalement à l'existence de potentialités mellifères, d'OP apicoles et de quelques unités de valorisation. L'apiculture est une activité permettant une importante diversification des revenus des ménages et offre une source d'emploi pour les jeunes et les femmes. Les entretiens réalisés au cours de la Mission avec les bénéficiaires ont montré que le savoir-faire des éleveurs en matière de conduite technique des ruchers demeure insuffisant et que le cheptel apicole n'a pas échappé au "syndrome d'effondrement des colonies d'abeille" détecté dans plusieurs régions du pays et annoncé par l'ONSSA depuis janvier 2022. L'intervention du Projet portera donc sur:

- **Le renforcement des capacités** d'environ 800 apiculteurs en matière de conduite technique des ruchers, y compris sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques.
- **La distribution de 3 000 ruches pleines et de 240 kits** de matériel apicole pour les OP apicoles existantes en vue de reconstituer le cheptel, accompagnée de formations techniques et managériales.
- **L'introduction, la formation dans la technique d'élevage des reines** devant permettre aux apiculteurs de repeupler par eux même leur ruche en cas de perte de colonies d'abeilles. L'intervention du Projet portera sur la réalisation d'un programme spécial de renforcement des capacités incluant les aspects théorique et pratique et la distribution de 500 ruches avec nuclei ou ruchettes et 200 kits de matériel et équipements apicoles nécessaires pour le démarrage de cette activité.
- **Un pilote pour l'équipement d'un ensemble de ruches de dispositifs de capteurs** permettant aux apiculteurs de surveiller la santé des essaims et d'adapter le rucher aux aléas climatiques. Le Projet envisagerait d'installer ces capteurs qui mesureront les variables et avertiront l'apiculteur de tout incident, via des applications dédiées qui fournissent en permanence des données sur l'environnement et l'état du rucher. Le Projet réalisera d'abord un pilote pour tester la faisabilité pratique et économique de nouveau dispositif de suivi des ruches. Dans un premier temps il est prévu d'équiper 200 ruches et d'équiper 200 autres si le pilote a donné des résultats satisfaisants.

Sous-composante 1.3. Valorisation des produits du terroir

37. Dans la zone du Projet, de nombreux produits du terroir ne sont pas suffisamment valorisés. Les produits phares identifiés lors de la conception du Projet présentent un potentiel de développement et de diversification agro-économique intéressant pour les petites exploitations familiales tout en permettant de préserver les ressources naturelles. Ces produits sont adaptés aux conditions agro-climatiques et aux changements climatiques perceptibles dans la zone de montagne de la province de l'Oriental. Ils offrent également une activité alternative pour les femmes et les jeunes sans terres. Le PADERMO appuiera la mise en place au total d'une soixantaine d'AGR qui permettront d'améliorer le niveau d'activité et de revenus des ménages ruraux touchés.

38. **Les produits phares** qui seront promus à travers 20 AGR sont les suivants:

- **Plantes aromatiques et médicinales (PAM).** La nouvelle stratégie des Eaux et forêts, permet aux ménages riverains des forêts d'exploiter le domaine forestier à travers des contrats de gestion participative (concession), notamment pour la cueillette de PAM. Le Projet financera 3 ateliers de valorisation^[6] et réhabilitera un quatrième, à Berkane et Guercif. Il formera les membres de coopératives sur la gestion et les techniques d'extraction des huiles essentielles, les appuiera pour l'obtention de l'agrément de l'ONSSA et l'établissement de circuits de commercialisation.
- **Safran.** Le développement de cette culture, introduite à Guercif depuis 2015, sera appuyé par l'organisation des producteurs en coopératives. Trois localités seront ciblées pour le développement du safran, une à Berkane et deux à Guercif. Pour la

valorisation de cette culture, le Projet appuiera une extension de 10 ha par localité (30 ha au total), les ateliers de valorisations et les formations pratiques pour améliorer la commercialisation.

- *Cactus*. La grande majorité des plantations de cactus (figue de Barbarie) ont été décimées par la cochenille. Les ménages pauvres qui apprécient cette plante peu exigeante pour ses multiples fonctions (antiérosives, fourragères, source de revenus par ses fruits et graines), souhaitent la régénération des peuplements. Le Projet financera la plantation d'environ 300 d'ha de variétés de cactus résistantes à la cochenille, sur de petites parcelles ou en clôture, sur des terrains nettoyés des restes de cactus contaminés, selon l'approche de la SGG.
- *Figue Ghodan*. La valorisation de la variété locale de figue Ghodan de Driouch, estimée à 50 000 arbres, à Driouch sera appuyée par le Projet a mise en place d'un atelier de valorisation, les formations en gestion et en techniques, la certification de l'ONSSA et la labélisation du produit et l'appui à la commercialisation.
- *Poulet fermier*. L'élevage de poulet fermier (poulet beldi) est une activité traditionnellement pratiquée par les femmes. Le Projet appuiera le développement de 12 AGR dans les 3 zones d'intervention, à travers l'introduction des couveuses, les traitements vétérinaires et les formations. Il organisera les femmes et formalisera le circuit de commercialisation. La gestion sera collective en amont (pour l'achat des intrants et la production des poussins) et en aval pour la commercialisation, mais l'exploitation sera individuelle, en famille élargie à 2 - 3 femmes).

39. **D'autres produits** pourront faire l'objet d'appuis du Projet pour être valorisés au niveau d'environ 8 AGR. Il s'agit de:

- *Transformation de caroube, céréales et jujubes naturelles*. Tous ces produits qui constituent de produits de base pour l'alimentation trouvent une matière première disponible dans la zone, sont demandés sur le marché. Le Projet appuiera la mise en place de 3 ateliers de transformation qui généreront des revenus pour les femmes.
- *Engraissement ovin*. Les éleveurs pauvres n'ont souvent pas les moyens pour valoriser leur cheptel. Le Projet appuiera avec de l'équipement, un premier lot d'aliment et de médicaments et des formations, la mise en place de 5 premiers ateliers d'engraissement au niveau des associations d'éleveurs pour créer des espaces d'apprentissage et de services. Les revenus du premier atelier seront offerts aux petits éleveurs (femmes et jeunes) des associations pour augmenter leur cheptel et réduire les écarts.

40. **Autres AGR**. Le développement d'environ 34 autres types d'AGR, évoqués comme des actions prometteuses avec les groupes d'hommes et de femmes lors de la conception du Projet pourra être appuyé par le Projet. Il s'agit notamment de: l'élevage cunicole selon la démarche de l'aviculture, la production d'orge hydroponique en intégration avec l'élevage laitier caprin, la conservation d'olive de table, la mise en place de pépinières de femmes en collaboration avec les Eaux et forêt, etc. Ces AGR seront financées selon la même démarche que celles déjà identifiées.

41. L'AT au sein des unités de coordination aura pour mission: (i) de confirmer la disponibilité des potentialités visées; effectuer les études de faisabilités et élaboreront les plans d'affaires; (ii) d'établir des conventions, selon les besoins, avec des privées et des écoles de formation spécialisées pour former et accompagner les femmes et les jeunes; et (iii) d'accompagner les porteurs de projets pour atteindre une autonomisation organisationnelle, technique et financière.

Sous-composante 1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales résilients

42. Cette sous-composante vise à améliorer l'état et l'efficacité des aménagements hydro-agricoles destinés à l'irrigation des cultures, protéger les terres agricoles contre l'érosion et désenclaver les zones rurales particulièrement défavorisées dans la zone d'intervention du PADERMO, conduisant à une meilleure résilience des populations cibles. Elle est déclinée en quatre volets activités: (i) Aménagements hydro-agricoles; (ii) Pistes rurales; (iii) Protection des terres contre l'érosion; et (iv) Appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatique.

Volet 1.4.1. Aménagements hydro-agricoles

43. Les zones ciblées par le PADERMO se trouvent en zone de montagne, notamment dans la Province de Guercif, en amont du grand bassin hydraulique de la Moulouya. Elles recèlent des potentialités en ressources en eau de surface assez conséquentes, avec un équilibre hydrique entre les apports et les demandes en eau d'irrigation gérées de manière économe par un système ancestral de droits d'eau. Au contraire, les zones de plaine à l'aval, affichent des déficits en eau notables avec tarissement de la majorité des sources d'eau.
44. De manière générale, les réseaux d'irrigation et ouvrages connexes sont dans un état assez délabré, voire hors service, nécessitant des interventions en vue d'améliorer l'efficacité du réseau et augmenter la ressource en eau disponible à la parcelle.
45. Les actions prévues portent sur: (i) les études d'ouvrages de dérivation (Guercif) et de mobilisation des eaux de surface (Driouch); (ii) l'aménagement hydro-agricole consistant dans: a) le bétonnage de 68 km de seguias répartis comme suit: 8 km à Oujda/Berkane, 10 km à Driouch, 50 km à Guercif et b) la construction de 7 seuils de dérivation dans les fonds de vallées de la zone montagneuse de Guercif; et (iii) la formation des membres des associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA) sur la gestion rationnelle et l'économie d'eau d'irrigation. Ces aménagements intéresseront une superficie irriguée d'environ 2 600 ha. Ces actions permettront d'améliorer l'accès à l'eau d'irrigation et contribueront à diminuer la vulnérabilité face aux épisodes de sécheresse récurrents et aux phénomènes extrêmes (crues, inondations et érosion), renforçant ainsi la résilience des populations et des systèmes agricoles dans les zones de montagne.

Volet 1.4.2. Pistes rurales

46. Face aux besoins importants d'amélioration des pistes rurales, le Projet se focalisera sur les pistes qui permettent de desservir les bassins de production agricole, les périmètres de petite et moyenne hydraulique (PMH) et le raccordement au maillage des routes nationales et voies communales. L'aménagement des pistes rurales se fera avec un standard compatible à celui des routes économiques à faible trafic (RFEFT). La conception technique des pistes prévoira tous les ouvrages de drainage et d'assainissement des eaux pluviales ainsi que les ouvrages d'art de protection des tronçons de pistes exposés aux risques

climatiques y compris les risques d'instabilité du sol et de glissement de talus. La priorité sera donnée à la réhabilitation des tronçons défectueux et à la remise en état des ouvrages de franchissement au niveau des pistes existantes. Un total de 108 km de pistes rurales est prévu dans 3 provinces selon la répartition suivante: 15 km à Oujda/Berkane, 33 km à Driouch et 60 km à Guercif. La prise en charge de l'entretien des pistes aménagées dans le cadre du PADERMO sera confiée aux CT à travers la passation de conventions de partenariat.

Volet 1.4.3. Protection contre l'érosion

47. Au regard de la problématique des phénomènes d'érosion hydrique liée aux changements climatiques et aggravée par certaines pratiques culturales associées à une lithologie et pédologie fragile, et leur impact sur la dégradation des sols et des ouvrages structurants, le PADERMO adoptera une démarche ciblée sur le traitement des zones à risque. Ces zones seront identifiées et inventoriées dans le cadre d'une étude de caractérisation de l'érosion, pilotée par la DRA. La priorité sera donnée aux sous-bassins versants surplombant les périmètres de production agricole, les périmètres de PMH situés et à proximité des berges d'oueds, avec la réalisation d'ouvrages de protection en gabions et des actions de CES à l'intérieur des périmètres arboricoles aménagés par le Projet, choisis et validés en concertation avec les agriculteurs concernés
48. Le PADERMO appuiera la réalisation d'un volume total de 81 000 m³ d'ouvrages de protection, répartis respectivement comme suit: Oujda/Berkane (10 000 m³), Driouch (26 000 m³) et Guercif (45 000 m³), permettant de protéger environ 7 350 ha de terres de culture. Les actions de CES à l'intérieur des périmètres concerneront environ 1 000 ha. Les actions CES permettront de protéger les zones les plus vulnérables et augmenter la résilience des sols et des plantations face aux aléas climatiques et à l'érosion.

Volet 1.4.4. Appui technologique à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatique

49. Le PADERMO apportera un appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatique à travers les sous-volets: (i) Recherche-développement sur la gestion de l'eau; et (ii) Gestion digitale de l'eau d'irrigation et des données climatiques.
50. **Recherche-développement sur la gestion de l'eau.** Le PADERMO financera un programme de recherche-développement opérationnelle axé sur les questions de la gestion et l'exploitation efficaces des ressources en eau pour l'irrigation. Le but de ce programme est de fournir aux services d'appui-conseil des éléments de conseil en irrigation appropriés.
51. **Gestion digitale de l'eau d'irrigation et des données climatiques.** Le Projet prévoit une installation pilote en deux phases de 30 stations agro-météorologiques et de 360 capteurs (tensiomètres et sondes de température de sol) connectés au niveau d'Oujda, qui permettra un suivi et une évaluation optimale des besoins et des pratiques d'irrigation des parcelles, et d'autres variables et paramètres géo-climatiques nécessaires à une agriculture de précision basée sur des données probantes. La première phase sera installée en année 2 d'exécution du Projet pour pouvoir en faire l'évaluation à la mi-parcours et lancer la deuxième phase d'installation en tenant compte des enseignements tirés de la première phase.

Composante 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits

52. La composante 2 comprend les trois sous-composantes suivantes: (i) Alphabétisation et éducation financière; (ii) Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise; (iii) Valorisation et commercialisation des produits.
53. Son objectif est de permettre aux producteurs (OPA incluses), aux unités de valorisation (UV) et aux différents intervenants des filières ciblées d'accéder aux sources de financements pour financer leur besoin en fonds de roulement, de réhabiliter et de renouveler leurs équipements, et de valoriser et commercialiser leurs produits.

Sous-composante 2.1. Alphabétisation et éducation financière

Volet 2.1.1. Alphabétisation

54. L'analphabétisme constitue une grande contrainte pour l'inclusion sociale et l'intégration des femmes et des jeunes dans les programmes de développement au Maroc. Un programme d'alphabétisation sera mis en œuvre au profit des personnes, notamment les femmes et les jeunes analphabètes pour leur permettre ensuite d'améliorer leur qualification professionnelle, faciliter leur autonomisation économique et leur intégration dans les instances décisionnelles des associations ou des OPA dont ils sont membres.
55. Le programme d'alphabétisation comprendra des sessions d'alphabétisation de base et fonctionnelle qui seront réalisées selon l'approche recommandée par l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme (ANLCA). Il sera exécuté sous la tutelle de l'ANLCA par une ou deux ONG agréées et partenaires de l'ANLCA dans le cadre d'une convention de partenariat. Le choix des localités sera effectué en concertation entre l'UGRP et les UGPP. Le PADERMO prendra en charge les coûts de l'alphabétisation fonctionnelle qui concernera 4 900 bénéficiaires et doit permettre aux bénéficiaires d'acquérir: (i) des compétences de base pour s'approprier les formations techniques, organisationnelles et financières; (ii) des compétences fonctionnelles et des savoirs pratiques nécessaires pour le développement des projets économiques inclusifs; et (iii) des connaissances de la réglementation et du fonctionnement des associations et coopératives.

Volet 2.1.2. Education financière

56. Le Maroc dispose d'une panoplie de programmes facilitant l'accès aux services financiers (crédit, assurance, leasing, etc.) tels que le programme Intelaka qui a pour objectif de faciliter l'accès au financement des auto-entrepreneurs, des micro-entreprises et des TPE notamment en milieu rural ainsi que des PME exportatrices. Ce programme vise à améliorer l'employabilité des jeunes en milieu rural et à les encourager à développer leur propre entreprise. Les programmes Imtiaz (PME) et Istithmar (TPE) ciblent de leur part les projets d'extension ou de diversification, pour une 2^{ème} transformation de produit, à fort impact en termes

de création de valeur ajoutée industrielle et d'emplois.

57. Le Projet appuiera l'éducation financière pour 10 000 personnes. La mise en œuvre de l'activité sera sous-contractée à l'ONG chargée de l'alphabétisation. Cette dernière sera appuyée sur le terrain par l'assistance technique (AT) du Projet pour organiser les groupes des bénéficiaires. Les animateurs de l'ONG seront accompagnés et secondés par des agents d'institutions financières ayant une maîtrise en matière éducation financière, en particulier le Crédit agricole du Maroc (CAM). L'implication de la CAM, a pour objectif aussi de présenter aux participants, en particulier aux jeunes porteurs de projets économiques (AGR, MER), les différents produits et de faciliter ensuite l'accès au financement pour les bénéficiaires.

Sous-composante 2.2. Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise

Volet 2.2.1. Appui à la création d'équipes-métier et de coopératives de services agricoles.

58. La promotion de l'entrepreneuriat et la création de l'emploi passeront par la capitalisation et la mise à l'échelle des expériences des équipes-métier (EM). Au total 8 EM seront créées, dont 6 seront sous forme de coopératives de services agricoles et 2 octroyant des services agricoles digitaux. Les 6 équipes de services agricoles (2 par DPA) recevront chacune les équipements nécessaires pour le démarrage de leurs activités. Le Projet prévoit la construction de bâtiment/hangar pour abriter ces équipements avec un apport en nature (foncier) des bénéficiaires.
59. Les 2 coopératives de services agricoles digitaux auront chacune un local (location) équipé d'ordinateurs pour la prestation de services d'accompagnement à la digitalisation au profit des bénéficiaires du Projet. Ces coopératives seront aussi dotées d'un léger kit qui permet de procéder à des opérations de maintenance des équipements électroniques prévus dans le cadre du Projet.
60. Le Projet appuiera aussi la création de 12 micro-entreprises d'innovation agri-tech pour les jeunes. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé suivi par la sélection d'une douzaine d'idées-projets innovantes qui recevront un appui financier et technique pour le démarrage de leurs activités. Ces start-up agri-tech développeront des solutions innovantes (techniques et/ou commerciales) et appuieront les efforts des EM et les coopératives de services. Un deuxième appel à manifestation pourra être envisagé après la revue à mi-parcours du Projet. Le cluster VALBIOM, une structure d'accompagnement à gouvernance publique privée, situé au niveau d'Oujda au sein de l'institut de formation des énergies renouvelables et efficacité énergétique, peut-être semble le plus approprié pour conduire le processus de sélection et d'accompagnement technico-financier de PMER innovantes.
61. Pour les coopératives de service (regroupant essentiellement les jeunes), une AT sera mise en place pour les accompagner durant la phase de démarrage. Des formations techniques spécifiques seront octroyées en collaboration avec les Maisons familiales et rurales (MFR). Les jeunes bénéficieront aussi de formations certifiantes qui leur faciliteront l'accès au financement. Des voyages et des visites d'échange avec les coopératives de service déjà établies dans d'autres projets financés par le FIDA au Maroc permettront aux membres de ces coopératives une meilleure compréhension des modalités de gestions et des contraintes qu'ils pourraient rencontrer.

Volet 2.2.2. Appui aux OPA et UV

62. Un diagnostic préalable de 80 OPA et UV sera établi pour identifier les contraintes et faiblesses auxquelles elles font face. Ce diagnostic approfondi, qui sera fait par un prestataire de service, débouchera sur: (i) l'élaboration d'un plan d'actions pour la formation des responsables de ces organisations; (ii) des formations spécifiques incluant le développement de plan d'affaires, l'analyse des besoins en fonds de roulement, la négociation des contrats de vente, la prospection des marchés, le marketing des produits agroalimentaires, etc. Ces formations seront réalisées par un prestataire de service qui peut inclure l'ONG en charge de l'éducation financière, en collaboration avec le CAM.

Sous-composante 2.3. Valorisation et commercialisation des produits

Volet 2.3.1. Mise à niveau et création d'UV

63. **Mise à niveau d'UV existantes.** La réhabilitation et la mise à niveau porteront sur un total de 15 UV ayant des activités diverses (trituration d'olive, centre de collecte de lait, concassage d'amande, fromagerie, miellerie). Un diagnostic plus approfondi de ces unités sera développé en début du Projet par un prestataire de service, pour aboutir à l'élaboration d'un plan d'action incluant des activités de réhabilitation et d'équipement, ainsi que des activités de formation du personnel.
64. La nature des travaux de réhabilitation va être très différente selon les UV. Les mielleries bénéficieront essentiellement de l'installation de panneaux solaires permettant une réduction des coûts de production et l'utilisation de source d'énergie renouvelable. Les unités de concassage d'amandes font face à un problème de la taille et la capacité de certains équipements qui ne sont pas en adéquation avec les autres équipements. Quant aux unités classiques de trituration des olives, des défaillances hygiéniques (procédé d'extraction et de stockage de l'huile d'olive) et environnementales (décantation et stockage de la margine) ont été détectées et nécessitent une intervention pour y remédier.
65. Ces UV bénéficieront aussi d'un volet essentiel pour le renforcement des capacités techniques et managériales, et une certification l'ONSSA et potentiellement l'instauration de label de qualité ou d'indication géographique.
66. **Création de nouvelles UV.** Le Projet appuiera la création de 5 nouvelles UV: (i) 2 UV de la production de caroubes à Oujda et Driouch; (ii) une unité de stockage et de conditionnement du coing dans la province de Guercif, avec la possibilité de labélisation en indication géographique de provenance (IGP); (iii) une UV de traitement de grignons d'olive à Oujda qui permettra l'extraction de l'huile de grignons d'olive et son utilisation dans la fabrication du savon, des produits cosmétiques, etc. et la valorisation des autres déchets/sous-produits (noyaux, feuilles, etc.) pour la fabrication d'aliments de bétail, le chauffage, etc. Une unité d'extraction et de valorisation de miel dans la province de Guercif qui regroupe un nombre important de producteurs de miel mais

qui ne disposent pas jusqu'à présent d'une miellerie.

67. Les études de faisabilité pour la construction de ces nouvelles unités de transformation seront entamées durant la période d'avant-projet (année 2023), et seront suivies par les études techniques dans le but d'éviter les retards dans la mise en place des UV. Les bénéficiaires/porteurs de projet de ces UV seront accompagnés durant les trois premières années par une assistance technique spécialisée, ainsi que le suivi d'une formation technique et managériale.

Volet 2.3.2. Commercialisation des produits et accès aux marchés

68. Pour mettre en œuvre ce volet, le Projet s'appuiera sur deux leviers: (i) l'appui à l'amélioration de la qualité des produits par le biais d'une AT spécialisée qui accompagnera les bénéficiaires et les porteurs des projets durant les premières années de mise en place de leurs activités; (ii) l'accompagnement et l'appui de ces bénéficiaires pour l'obtention de l'agrément sanitaire de l'ONSSA et leur participations aux foires nationales et internationales, leur permettant aussi de vendre leurs produits dans des boutiques spécialisées, les super et les hypermarchés. Dans certains cas de produits du terroir tels que la figue Ghodan à Driouch, les coings de la province de Guercif, etc., le Projet accompagnera les producteurs et les coopératives pour l'obtention d'un label de qualité ou d'une IGP.
69. Pour sensibiliser les consommateurs locaux et régionaux, des campagnes de communication et de commercialisation seront organisées. Le Projet aidera les producteurs dans la location ponctuelle d'espace dans les centres commerciaux et les hypermarchés pour la vente de leurs produits. Des rencontres B2B (Business to Business) regroupant les différents intervenants de la filière seront organisées et permettant de signer des contrats de production entre producteurs et agrégateurs ou transformateurs et d'établir des relations de collaboration et un climat de confiance entre les différents partenaires.
70. Le Projet, en collaboration avec l'interprofession au niveau régional, favorisera l'accès à des plateformes digitales régionales pour l'échange d'information (technique et commerciale) et la mise en relation entre les différents maillons des filières ciblées. Cette mise en relation sera facilitée par les équipes métier de services digitaux, qui assureront l'accompagnement et la formation en cascade au profit d'animateurs au niveau de chaque commune ciblée, pour assurer la pérennité de l'action.

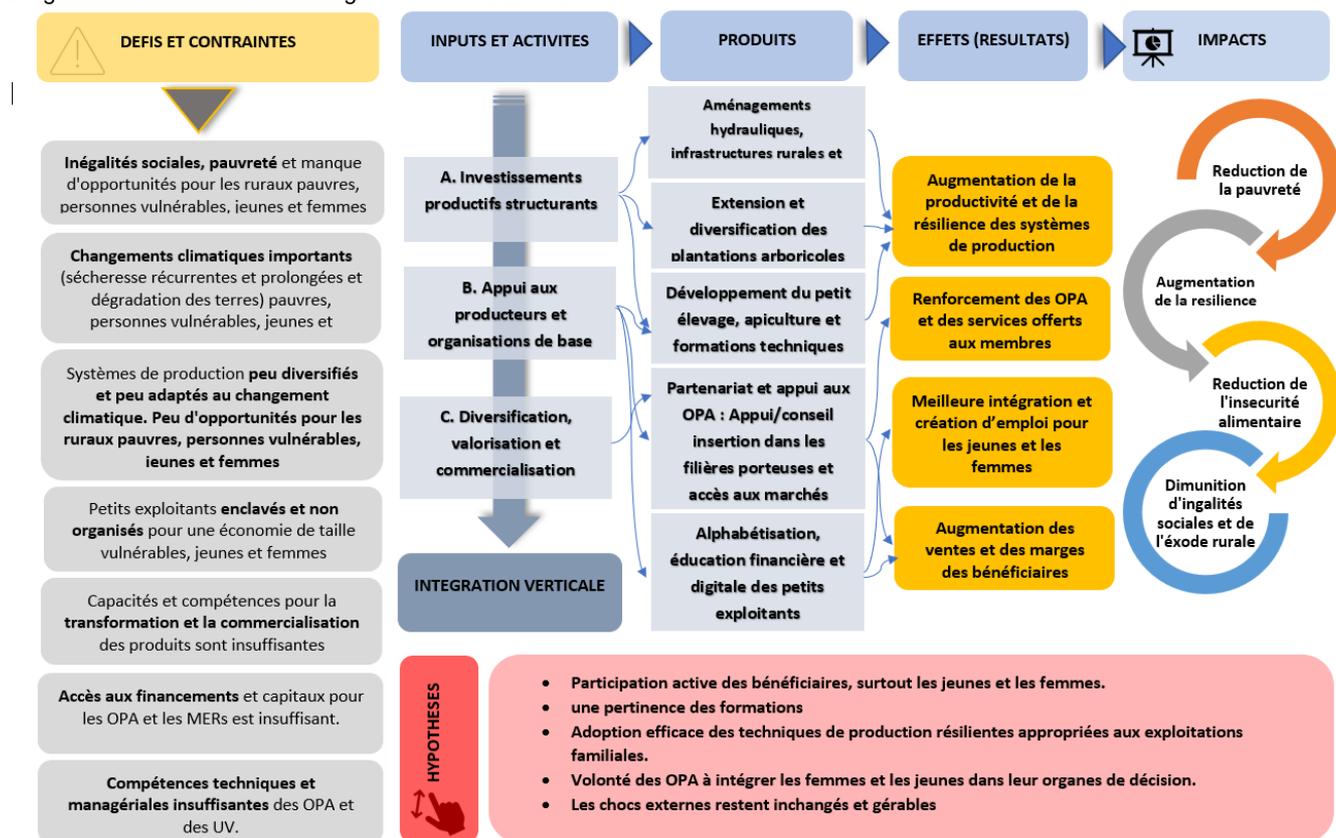
E. Théorie du changement

71. Les systèmes de production de la zone du Projet sont fragiles, peu diversifiés et très vulnérables au changement climatique. Malgré les efforts du Gouvernement dans le cadre du PMV et de la SGG pour diversifier et consolider les systèmes de production, ils restent en grande partie basés sur la céréaliculture pluviale avec de faibles rendements et des conduites d'élevage entraînant de fortes pressions sur les ressources naturelles et ne permettent pas de diversifier les sources de revenu ni de créer suffisamment d'opportunités d'emploi pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables. Les jeunes en particulier font face à des contraintes telles que : (i) le manque d'accès aux ressources productives (terre, eau, capital); (ii) la faible association aux prises de décisions due aux rapports familiaux hiérarchiques, (iii) un accès limité à l'emploi et aux postes de décision dans les organisations communautaires et aux dispositifs publics d'aide excluant les personnes sans terre.
72. L'adoption de l'arboriculture fruitière est une filière prometteuse mais elle demande un investissement financier très important, hors de portée des agriculteurs les plus vulnérables. La conduite souvent rudimentaire de l'activité agricole est caractérisée par des rendements très fluctuants et des problèmes de qualité des produits. L'efficacité des réseaux d'irrigation est faible et les techniques de CES en zone de montagne sont peu développées. Les zones de production sont souvent enclavées, hautement exposées aux sécheresses récurrentes et à l'érosion entraînant de faibles et variables productions, une valorisation limitée des productions et une quasi-absence de stratégies commerciales et des contraintes d'accès au financement bancaire. L'organisation et la gestion technique et financière des coopératives et des UV est souvent défailante et pèse sur la viabilité de ces dernières.
73. Les systèmes de production et subsistance ruraux dans la zone du projet sont donc peu diversifiés, exposés aux risques climatiques et limités par un accès insuffisant aux moyens financiers et productifs. Actuellement, la petite agriculture ne génère pas de revenus stables ni des opportunités d'emplois durables.
74. Malgré ces contraintes, la région de l'Oriental possède des potentiels de production intéressants en arboriculture fruitière avec des spéculations rentables et faiblement consommatrices en eau. L'élevage de petits ruminants, l'aviculture, l'apiculture ainsi que les produits du terroir représentent également des sources potentielles importantes d'emplois et de revenus pour les femmes, les jeunes, et les pauvres sans terre, soit les groupes les plus vulnérables ciblés par le FIDA.
75. La théorie du changement du PADERMO est fondée sur la logique suivante. Le projet adopte une approche territoriale et une intégration verticale qui comporte les trois entrées suivantes :
 - Investissements productifs structurants qui consistent en aménagements hydrauliques, infrastructures rurales, extension et diversification des plantations agricoles, développement du petit élevage et apiculture vont résulter en une augmentation de la productivité et la résilience des systèmes de productions.
 - Appui aux producteurs, aux organisations de base et aux unités de valorisations qui consiste dans la provision des formations techniques et l'alphabetisation, éducation financière et digitale aux petits exploitants, femmes et jeunes, ainsi que le diagnostic et la formation des gestionnaires des UV, et qui résulteront en une augmentation de la productivité et de la résilience des producteurs et en une meilleure gestion des unités de valorisation et des coopératives, en une augmentation des ventes et des marges des bénéficiaires et aussi en une meilleure intégration et création d'emploi pour les jeunes et les femmes.
 - Diversification, valorisation et commercialisation à travers des partenariats et appui aux OPA/coopératives/UV qui consiste en appui/conseil insertion dans les filières porteuses et donnant accès aux marchés, en la réhabilitation des UV existantes et la construction de nouvelles UV, qui vont mener à un renforcement progressif des OPA et des services offerts aux membres, à

une meilleure valorisation des produits et amélioration de leur qualité résultant ainsi en une augmentation des ventes et des marges des bénéficiaires.

76. Spécifiquement, la promotion des produits du terroir et du petit élevage accompagnée de formation techniques pertinentes permettront de créer de nouvelles sources de revenus pour les femmes et les jeunes et contribueront à la préservation des ressources naturelles comme stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Le partenariat avec et l'appui aux organisations de producteurs, combinés avec l'appui-conseil, l'alphabétisation financière et la formation aux techniques digitales des petits exploitants, permettront aussi de renforcer l'intégration des femmes et des jeunes dans les filières porteuses et la création de micro-entreprises et de services ciblées aux producteurs, qui à leur tour permettront de renforcer l'accès aux marchés et d'augmenter les ventes.
77. L'intégration de ces activités générera les impacts suivants et notamment, une augmentation de la résilience et la réduction de l'insécurité alimentaire contribuant à réduire la pauvreté rurale, les inégalités sociales et l'exode rurale.
78. Il est à noter que l'amélioration des capacités de production et de l'accès aux marchés à travers la labellisation récente de certains produits et l'installation de nouvelles UV, grâce aux importantes réalisations faites par le Gouvernement dans le cadre du PMV et maintenant de la SGG, participent d'ores et déjà au développement des zones rurales de la région.
79. Les hypothèses qui sous-tendent l'efficacité de cette théorie du changement peuvent être énumérées comme suit: (i) une participation active des bénéficiaires et une volonté des OPA d'intégrer les femmes et les jeunes dans leurs organes de prise de décision; (ii) une pertinence des formations et une (iii) adoption efficace des techniques de production résilientes appropriées aux exploitations familiales; (iv) des chocs externes qui restent globalement gérables.
80. Ainsi, le Projet relèvera le triple défi de : (i) l'adaptation au changement climatique, (ii) du soutien à une nouvelle génération d'agriculteurs et de leurs organisations, et (iii) au renforcement de l'intégration verticale des filières agricoles. Dans une perspective plus globale, le PADERMO contribuera fortement à l'objectif de la SGG visant l'émergence d'une classe moyenne agricole et également à des systèmes alimentaires locaux durables.

Diagramme de la théorie du changement du PADERMO



F. Cohérence, appropriation et partenariats

81. Le Projet découle des trois objectifs stratégiques (OS) du COSOP (2022-2027). Il s'aligne sur la stratégie du Gouvernement du Maroc pour le développement des zones de montagne et la stratégie Génération Green (SGG) 2020-2030, et s'appuie directement sur les deux fondements de la SGG: (i) le développement du capital humain; et (ii) le développement durable des systèmes agricoles. Le PADERMO contribuera à la mise en œuvre de la SGG et du Cadre de coopération pour le

développement durable des Nations Unies (CCDD) pour le Maroc (2023-2027) en renforçant l'inclusion des petits exploitants et en mettant l'accent sur le soutien aux femmes et aux jeunes, en contribuant aux efforts du Gouvernement pour créer une classe moyenne agricole, et une nouvelle génération d'entrepreneurs et d'organisations agricoles.

82. Le PADERMO s'intègre dans Plan agricole régional de la SGG de l'Oriental et contribue, comme le montre le tableau ci-dessous, à ses objectifs en termes d'investissements structurants (investissements agricoles productifs, infrastructures de transformation et de marché), d'émergence d'une nouvelle génération d'agriculteurs et leurs organisations professionnelles et promotion de l'égalité des sexes et de l'emploi des jeunes. Le PADERMO mettra à l'échelle les expériences réussies des projets financés par le FIDA, telles que les équipes-métier, l'alphabetisation fonctionnelle, les coopératives d'encadrement et de services, et mettra fortement l'accent sur la durabilité environnementale et l'adaptation au changement climatique par la diversification des moyens de subsistance en lien avec la gestion de l'eau. Ce Projet est conforme à la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2030 (pilier stratégique 1) et s'inscrit dans les objectifs du Programme national pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation (PNAEPI - 2020-2027). Le Projet contribuera aux 12 engagements du FIDA en allouant un minimum de 40% de ses ressources à des investissements liés au climat, et veillera à ce qu'un minimum de 35% des bénéficiaires soient des femmes.

Tableau 4: Principales contributions du PADERMO aux objectifs du Plan agricole régional de l'Oriental

Indicateur du Plan agricole régional de l'Oriental (PAR-O)	Objectif	Contribution du PADERMO au PAR-O	
		quantité	%
Renforcer l'agriculture solidaire		√	
Nombre de projets	93	1	
Nombre de ménages bénéficiaires	80 600	20 015	25%
Emergence de la classe moyenne		√	
Nombre de ménages	55 020	20 015	36%
Plantation		√	
Nbre d'hectares d'arboriculture	42 000	7 760	18%
Accompagnement des jeunes à l'entrepreneuriat		√	
Nbre de coopératives de services	1 600	94	6%
Nbre de jeunes	10 034	752	7%
Nouvelle génération d'organisation professionnelle agricoles		√	
Nbre OPA	500	94	19%
Aménagement hydro-agricole		√	
Superficie en Ha	36 130	2 600	7%
Promouvoir le digital		√	
Développement de l'agriculture biologique		√	

G. Coûts, avantages et financement

a. Coût du projet

83. Le coût total du PADERMO sur 7 ans, imprévus physiques et financiers inclus, est de 997,57 millions MAD, équivalant à 87,02 millions EUR. Les coûts d'investissement représentent 85,88 millions EUR, soit 98,7 % des coûts totaux. Les taxes représentent 17,40 millions EUR, soit 20% du coût total du PADERMO
84. Le coût de base du Projet est de 871,26 millions MAD, équivalant à 76,00 millions EUR. Les imprévus physiques et financiers sont estimés à 14,5% du coût de base du Projet, soit 126,31 millions MAD, équivalant à 11,02 millions EUR.
85. Les coûts totaux par composante sont pour: (i) la composante 1. Développement et valorisation des produits agricoles de 647,12 millions MAD (56,45 millions d'EUR), soit 64,9% des coûts totaux du Projet; (ii) la composante 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits de 155,58 millions MAD (13,57 millions d'EUR), soit 15,6% des coûts totaux; et (iii) la composante 3. Coordination et gestion du Projet de 194,87 millions MAD (16,99 millions d'EUR), soit ou 19,5% des coûts totaux du Projet. Les tableaux ci-dessous donnent le détail des coûts par composante et sous-composante, catégorie de dépense, source de financement et année de mise en œuvre du Projet. L'annexe 3 du DCP fournit un aperçu détaillé sur la structure des coûts.

Tableau 5: Coût du Projet par composante/sous-composante et par source de financement

(Euros '000)										
Composante et sous-composante	SAFP		MARE		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1. Développement et valorisation des produits agricoles										
1.1 Développement de l'arboriculture fruitière résilientes au CC	4 841.7	34.3	6 053.3	42.8	409.4	2.9	2 826.1	20.0	14 130.5	16.2
1.2 Filières animales	1 812.4	35.3	2 222.0	43.3	75.0	1.5	1 027.3	20.0	5 136.7	5.9
1.3 Développement des produits de terroirs	1 471.9	32.7	1 845.6	40.9	288.1	6.4	901.7	20.0	4 507.4	5.2
1.4 Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales	11 594.9	35.5	14 528.2	44.5	16.9	0.1	6 535.0	20.0	32 675.0	37.5
Subtotal	19 720.9	34.9	24 649.2	43.7	789.4	1.4	11 290.2	20.0	56 449.6	64.9
2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits										
2.1 Alphabétisation et Education financière	478.7	19.2	600.1	24.0	114.2	4.6	1 303.4	52.2	2 496.3	2.9
2.2 Formation et appui conseil à la gestion de l'entreprise	1 274.5	33.2	1 606.9	41.8	191.8	5.0	768.3	20.0	3 841.5	4.4
2.3 Valorisation et commercialisation des produits	2 315.5	32.0	2 903.4	40.1	568.0	7.9	1 446.7	20.0	7 233.7	8.3
Subtotal	4 068.7	30.0	5 110.4	37.7	874.0	6.4	3 518.5	25.9	13 571.5	15.6
3. Coordinantion et gestion du projet	5 627.9	33.1	7 054.8	41.5	-	-	4 316.0	25.4	16 998.8	19.5
Coût total du Projet	29 417.4	33.8	36 814.4	42.3	1 663.4	1.9	19 124.7	22.0	87 020.0	100.0

Tableau 6: Coût du Projet par catégorie de dépenses et par source de financement

(Euros '000)										
I. Investment Costs	SAFP		MARE		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
A. Aménagement et travaux	8 459.1	35.2	10 616.7	44.2	132.1	0.6	4 802.0	20.0	24 009.9	27.6
B. Equipement et matériel	7 951.6	33.4	9 953.3	41.8	1 157.7	4.9	4 765.7	20.0	23 828.3	27.4
C. Assistance technique	5 392.3	35.5	6 759.4	44.5	-	-	3 037.9	20.0	15 189.6	17.5
D. Etude et formation	2 813.9	30.3	3 529.1	38.0	282.7	3.0	2 662.0	28.7	9 287.7	10.7
E. Financement axé sur les résultats	4 800.6	35.4	5 955.9	43.9	90.9	0.7	2 711.8	20.0	13 559.1	15.6
Total Investment Costs	29 417.4	34.3	36 814.4	42.9	1 663.4	1.9	17 979.3	20.9	85 874.6	98.7
II. Recurrent Costs										
A. Salaires et indemnités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Entretien et fonctionnement	-	-	-	-	-	-	1 145.3	100.0	1 145.3	1.3
Total Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	1 145.3	100.0	1 145.3	1.3
Total Project Costs	29 417.4	33.8	36 814.4	42.3	1 663.4	1.9	19 124.7	22.0	87 020.0	100.0

Tableau 7: Coût du Projet par composante et par année

Composante et sous-composante	Coûts totaux (Euros '000)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
1. Développement et valorisation des produits agricoles									
1.1 Développement de l'arboriculture fruitière résilientes au CC	13.7	5 556.5	6 268.2	2 217.1	75.0	-	-	-	14 130.5
1.2 Filières animales	-	125.3	917.7	1 554.7	1 582.1	904.2	52.6	-	5 136.7
1.3 Développement des produits de terroirs	-	128.8	1 165.1	1 719.5	935.1	476.3	82.6	-	4 507.4
1.4 Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales	556.4	3 260.6	3 576.8	7 738.8	8 236.6	6 279.9	3 025.9	-	32 675.0
Subtotal	570.1	9 071.2	11 927.8	13 230.1	10 828.8	7 660.4	3 161.2	-	56 449.6
2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits									
2.1 Alphabétisation et Education financière	-	-	537.5	653.0	775.0	530.8	-	-	2 496.3
2.2 Formation et appui conseil à la gestion de l'entreprise	220.0	-	619.7	1 158.9	1 135.7	630.1	77.2	-	3 841.5
2.3 Valorisation et commercialisation des produits	111.8	267.8	1 892.3	1 231.3	1 570.0	1 187.5	841.3	131.6	7 233.7
Subtotal	331.8	267.8	3 049.5	3 043.2	3 480.8	2 348.4	918.5	131.6	13 571.5
3. Coordinantion et gestion du projet	110.0	2 802.4	2 850.1	3 040.4	3 205.6	2 292.9	1 593.3	1 104.2	16 998.8
TOTAL	1 012.0	12 141.4	17 827.4	19 313.6	17 515.2	12 301.7	5 672.9	1 235.8	87 020.0

b. Stratégie et plan de financement/cofinancement de projet

86. Le financement du Projet est assurée par:

- le FIDA pour un montant de 66,23 millions EUR, soit environ 759,26 millions MAD, représentant 76% des coûts du Projet et réparti entre deux prêts du FIDA: (i) un d'un montant de 31,9 millions USD (29,41 millions EUR), correspondant à la totalité de l'allocation du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA-12 au Maroc; et (ii) un prêt d'un montant 40 millions USD (36,81 millions EUR) provenant du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MRE) du FIDA;
- la contribution du Gouvernement du Maroc est estimée à 219,24 millions MAD, soit environ 19,13 millions EUR, représentant 22% des coûts du Projet;
- la contribution des bénéficiaires à 19,07 millions MAD (1,66 million EUR), représentant 2% des coûts du Projet.

87. Des possibilités de synergies/cofinancements ont été discutées avec différents partenaires techniques et financier (Banque mondiale, AFD, , EU, ...) et seront renforcées pendant la mise en œuvre du Projet pour chercher les synergies et assurer la coordination des actions sur le terrain. Le PADERMO fonctionnera en conjonction avec un certain nombre de programmes nationaux tels que le FDRZM et le PRDTS pour des investissements complémentaires.

c. Décaissements

88. Le PADERMO applique la méthode de remboursement. Les dépenses autorisées dans le PTBA et éligibles sont donc préfinancées par le Gouvernement marocain et remboursées par la suite par le FIDA sur la base des Demande de remboursement de fonds (DRF) soumises à travers le Portail client FIDA (ICP). Les fonds provenant des deux prêts FIDA seront versés sur le compte de la Trésorerie générale du Royaume ouvert auprès de la banque El Maghreb.

89. Deux procédures de décaissement distinctes sont appliquées par le PADERMO:

- *Procédure de remboursement des fonds sur la base des rapports financiers intermédiaires (RFI)*. Le FIDA rembourse les dépenses réalisées par le Projet et préfinancées par le Gouvernement. Ces dépenses sont présentées sous forme d'un rapport financier intermédiaire qui est soumis trimestriellement au FIDA selon les modalités décrites dans la "Lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du Projet" ainsi que dans le Manuel de procédures du PADERMO. Le montant des DRF qui sont soumises sur base trimestrielle, est donc déterminé par l'information financière contenue dans les RFI.
- *Procédure de prêt axé sur le résultat (PAR)*. Dans le cadre de cette procédure, les décaissements sont liés à l'atteinte de résultats spécifiques et préalablement agréés. L'atteinte des résultats est certifiée par un organisme de vérification externe avant que le FIDA puisse procéder au paiement. Le protocole de vérification, les procédures spécifiques à cette méthode ainsi que la liste détaillée des indicateurs liés au décaissement (ILD) sont détaillés dans le Manuel de procédures du PADERMO et ses annexes.

90. Les ILD sont conçus pour être pertinents, réalisables et facilement mesurables. Pour les ILD extensibles, le paiement est effectué proportionnellement aux résultats réalisés au titre de chaque période après leur vérification par l'IGA. Certains ILD ne sont pas extensibles et, en conséquence, seule la réalisation de l'objectif dans son intégralité déclenche le paiement correspondant. Le Projet a retenu trois ILD portant sur: (i) la création et l'accompagnement de groupements ANOC; (ii) la réhabilitation de pistes; et (iii) l'alphabétisation fonctionnelle des populations ciblées par le Projet.

91. Afin de permettre un suivi financier efficace et une distinction nette d'un point de vue comptable entre les deux procédures, toutes les activités dont le décaissement est basé sur les résultats sont groupées dans une seule catégorie de dépenses qui est clairement indiquée dans le Costab ainsi que dans l'annexe 2 de l'Accord de financement.

92. Afin d'accélérer le démarrage des activités du Projet et d'atteindre un meilleur taux de décaissement, le Gouvernement pourra faire recours dans le cadre du PADERMO au mécanisme de financement rétroactif. De manière exceptionnelle et en dérogation avec les règles générales du FIDA sur l'éligibilité des dépenses, cette méthode permet à l'Emprunteur de soumettre, dans une DRF, des dépenses éligibles dans le cadre du Projet, mais réalisées avant son entrée en vigueur. Une liste des activités et un montant maximal des dépenses éligibles au financement rétroactif du FIDA est fournie en annexe du Manuel de procédures du PADERMO. Aucune dépense réalisée avant le 30 avril 2023 ne sera éligible au financement FIDA.

93. Le financement rétroactif doit être enregistré dans le système de gestion financière du Projet et intégré aux premiers états financiers, avec une déclaration distincte des montants dans les notes annexées aux comptes. Ces dépenses feront l'objet d'un audit externe dans le cadre de la première mission d'audit du Projet, et le responsable financier devra le préciser dans le mandat de l'audit.

d. Résumé des avantages et analyse économique

94. Les bénéfices attendus sont de différents ordres:

- Les principaux bénéfices directs quantifiables: (i) une augmentation durable de la production agricole; et (ii) une augmentation des revenus des ménages tirés d'activités de transformation, valorisation et commercialisation des produits.
- Les bénéfices indirects et/ou non quantifiables: (i) de nouvelles opportunités d'activité et d'emploi pour les jeunes et les femmes dans le secteur agricole; (ii) des bénéfices environnementaux importants par une meilleure gestion des eaux et des sols; (iii) des bénéfices de l'alphabétisation et l'éducation financière permettant une meilleure intégration sociale des plus vulnérables.

- **Les principaux bénéficiaires institutionnels:** (i) la structuration des producteurs ruraux autour d'activités clés et au sein d'OPA pour améliorer leurs compétences professionnelles et leur résilience au changement climatique; (ii) la formation de personnel pour fournir des services d'appui et de conseil appropriés; (iii) l'implication des services techniques et des autorités locales dans l'accompagnement d'investissements communautaires productifs indispensables au développement rural.
95. L'analyse financière et économique réalisée porte sur l'augmentation des bénéfices attendus des différents investissements du PADERMO réalisés en matière de promotion de la production, de valorisation des produits agricoles et d'amélioration de leur commercialisation.
 96. Les bénéfices additionnels qui en découlent sont comparés à l'accroissement de leurs coûts économiques. L'analyse est faite au niveau financier et économique, elle est basée sur un certain nombre d'hypothèses en matière d'évolution des productivités ainsi que des prix et coûts des différents facteurs.
 97. **Analyse financière.** 18 modèles de production ont été retenus pour effectuer l'analyse financière: (i) 7 modèles de production végétale relatifs à l'amandier nouvelle plantation (NP), l'olivier NP et réhabilité, le caroubier NP et réhabilité, le figuier NP et le safran; (ii) 5 modèles de productions animales: ovins encadrés par l'ANOC, caprins encadrés par l'ANOC, ovins non encadrés par l'ANOC, caprins non encadrés par l'ANOC et l'apiculture; et (iii) 6 modèles d'AGR et d'UV: 3 AGR (orge hydroponique, engraissement ovin et production laitière caprine) et 3 UV (concassage de caroubes, d'amandes et trituration d'olives).
 98. Les augmentations de production et de productivité sont enregistrées grâce à la création et la réhabilitation et l'intensification de vergers, l'amélioration de filières animales (petits ruminants et apiculture), l'application de bonnes pratiques agricoles, l'amélioration des infrastructures hydrauliques et la gestion durable des ressources naturelles et d'accès, la valorisation des produits, notamment ceux de terroir et l'accès au marché. Le rythme de montée en production sera progressif afin de tenir compte de la capacité d'adoption des nouvelles technologies proposées pour les ménages ruraux ciblés par le Projet.
 99. Les hypothèses retenues pour les augmentations de productivité des différents modèles de production sont conservatrices et leur robustesse testée avec une analyse de sensibilité. Les accroissements de revenu net additionnel escomptés sont notables aussi bien pour les productions végétales qu'animales et vont ainsi contribuer à une nette amélioration des revenus agricoles des petits producteurs.
 100. Les AGR et UV sont des activités économiques rémunératrices avec une augmentation des cash-flows et des indicateurs de rentabilité positifs. Néanmoins, le Projet devra veiller à bien accompagner les porteurs de projet pour renforcer leurs capacités techniques et managériales ainsi que la gestion des bénéfices et des opportunités à saisir et développer des marchés.
 101. **Analyse économique.** Les hypothèses retenues pour l'analyse économique sont les suivantes: (i) une durée de vie économique de 20 ans (vs une durée de mise en œuvre de 7 à partir de 2024, avec l'année 2023 bénéficiant d'un financement rétroactif); (ii) un taux de change constant de 11,12 MAD/Euro et 10,56 MAD/USD a été pris en considération dans les calculs; (iii) des coûts économiques du PADERMO dérivés des coûts financiers après élimination des imprévus financiers, taxes et autres droits et l'application d'un facteur de conversion standard (FCS) de 0,75 [7] pour convertir les prix financiers en prix économiques en raison de l'existence de distorsions (subventions, taxations et autres droits, imprévus financiers.); (iv) un coût d'opportunité du capital (COC) de 10%; (v) une dotation aux coûts récurrents de 10% en année 8, c'est-à-dire après la clôture du PADERMO.
 102. Le taux de rentabilité économique (TRE) du Projet est de 14,5%, largement supérieur au COC. La VAN économique est positive avec une valeur de 287,5 millions MAD ou 25,9 millions EUR) et un ratio bénéfices/coûts (RCB) de 1,2. Ces indicateurs d'efficacité sont très satisfaisants car une partie des bénéfices additionnels n'a pas été considérée, en particulier les activités d'organisation et formation des producteurs de commercialisation des produits et d'aménagement des pistes rurales. Par ailleurs, les avantages occasionnés par l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène, et la réduction des coûts de transaction due à l'accès facilité aux services financiers, aux technologies, et services n'ont pas été considérés dans l'analyse économique car difficilement quantifiables.
 103. L'approche utilisée était une approche conservatrice afin d'apprécier la rentabilité économique du Projet. Le TRE n'est inférieur au COC que pour des diminutions de bénéfices supérieures à 30% ou des augmentations de coûts supérieures à 50%. Le PADERMO ne serait pas rentable pour une diminution simultanée des bénéfices et d'augmentation des coûts au-delà de - 10% pour les bénéfices et + 30% pour les coûts, ou de - 20% pour les bénéfices et + 10% pour les coûts. Un retard de réalisation de 1 ou 2 années génère un TRE supérieur au COC mais un retard de 3 années entraîne un TRE de 9,1%, donc inférieur au COC.
 104. En définitive, le taux de rentabilité économique est robuste par rapport aux variations des coûts et des bénéfices et reste toujours d'un niveau acceptable d'autant plus que certains bénéfices directs et indirects n'ont pas été pris en compte.

e. Stratégie de retrait et durabilité

105. Les facteurs de pérennisation et durabilité des actions du PADERMO ont été pris en compte au moment de la conception dans le choix des activités et des partenariats à mettre en œuvre, et ont guidé le choix et le montage des activités du Projet. La stratégie de désengagement et de pérennisation du Projet repose sur les éléments-clés listés ci-dessous, et les objectifs à atteindre respectivement pour chaque élément-clé au moment du désengagement du Projet:
 - **Les organisations** créées ou soutenues par le Programme ont la capacité de poursuivre et de développer leurs fonctions et les services aux membres en appliquant les principes de bonne gouvernance et de prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des jeunes.
 - **Les plantations et les troupeaux de petits ruminants** développés avec le soutien du Programme sont en bon état sanitaire au moment de leur réception définitive par les producteurs. Les producteurs ont les compétences techniques adéquates, la capacité d'entretenir et de développer ces spéculations, et bénéficient facilement d'accès au conseil agricole, à des intrants de

qualité et à d'autres services d'appui (produits financiers, accès au marché, ...). Ils sont en relation commerciale avec des organisations coopératives, des unités de valorisation (UV) ou des professionnels dans l'aval de la filière.

- **Les infrastructures physiques** (aménagements de PMH, pistes, aménagements CES, bâtiments de stockage ou de valorisation) mises en place et équipées avec l'appui du Projet sont appropriées et gérées de manière transparente par des structures dont c'est le mandat institutionnel. Ils disposent de moyens financiers et institutionnels adéquats pour leur exploitation et leur maintenance.
- **Les organisations de producteurs, les coopératives de service et équipes et équipes-métier, les micro-entreprises rurales et les gestionnaires des UV** soutenues par le PADERMO ont les capacités techniques et managériales pour gérer leur activité de manière autonome. Ils disposent de ressources propres ou ont accès via des institutions financières à des produits financiers appropriés leur permettant de constituer un fonds de roulement suffisant pour mener et développer leur activité avec des résultats positifs à l'achèvement du Projet.
- **Les innovations** qu'elles soient d'ordre technique, organisationnelle ou fonctionnelle, validées et développées dans le cadre du Projet sont bien documentées, et continuées d'être adoptées et disséminées dans la zone du Projet et au-delà, dans le cadre d'un processus de mise à l'échelle bien défini.

106. Dès le démarrage des activités, les équipes de coordination du Projet devront sensibiliser tous les acteurs sur ces points clés et l'application d'une approche d'intervention visant la pérennisation des investissements et transmettre cette vision aux bénéficiaires. Une stratégie et un plan d'actions de désengagement et de pérennisation seront préparés à partir de la 3^{ème} année au niveau de chaque DPA, sous la coordination générale de l'AT de l'UGRP. Il intégrera un calendrier des actions à mener pour valider les acquis au niveau des OPA et autres entités ayant bénéficié d'appuis du Projet et identifier les mesures de consolidation nécessaires pour garantir leur autonomisation.

3. Risques

H. Risques du projet et mesures d'atténuation

107. **Coordination du Projet et gestion financière.** Le niveau global de risque du Projet en matière de coordination et de gestion financière est considéré comme modéré après la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées par le FIDA. Parmi les principales sources de risque du Projet on note la complexité institutionnelle qui caractérisera son fonctionnement: plusieurs sous-ordonnateurs, dotés d'indépendance financière contribueront à sa mise en œuvre, avec différents niveaux d'expérience et de dotations en ressources humaines. Afin d'atténuer ce risque, le FIDA a proposé un appui de ces entités par une assistance technique en gestion financière ainsi qu'un mécanisme de coordination et d'échange d'information clairement défini dans le manuel d'exécution du Projet.

108. En même temps, un manuel de procédures clair et un appui continu par le FIDA contribueront à atténuer le risque lié à l'application par le Projet de différentes procédures de décaissement qui peuvent conduire à de la confusion et des erreurs. De plus, la création d'un paragraphe spécifique au PADERMO dans la morasse budgétaire de l'Etat, permettra au FIDA d'identifier et suivre les dépenses relatives au Projet parmi les dépenses encourues par les acteurs de mise en œuvre dans le cadre de leurs fonctions normales. Finalement, le manque d'adaptation des logiciels comptables nationaux aux exigences du FIDA sera atténué par l'utilisation du système SIDDERZM qui sera amélioré afin de permettre au Projet de générer automatiquement son rapportage financier de base.

I. Catégorie environnementale et sociale

109. Le PADERMO aura globalement des impacts environnementaux et sociaux positifs de par son objectif et la nature de ses interventions. Les risques négatifs potentiels liés aux interventions du Projet ont été évalués en utilisant le nouvel examen critique des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC 2021). Le risque social et environnemental pour le Projet est jugé comme **substantiel**, se rapportant principalement aux impacts liés aux activités d'irrigation, d'aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales (PMH, points d'eau, pistes, etc.). Ces risques déclenchent les exigences de différentes normes des PESEC, notamment la norme 2: Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution et de la norme 6: Santé et sécurité communautaires.

110. Un Cadre abrégé de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) incluant une matrice du Plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) a été préparé afin de guider la gestion de ces risques durant la mise en œuvre du Projet.

J. Classification du risque climatique

111. Se situant dans une région exposée aux changements climatiques et vulnérable à leurs impacts, le risque climatique sur le Projet est évalué comme **substantiel**. Ceci concerne principalement la vulnérabilité globale élevée aux risques climatiques, notamment en ce qui concerne les aléas climatiques dans la zone du Projet (sécheresse, pénurie des ressources en eau, chaleur extrême en été et glissement de terrain), l'exposition des systèmes agricoles à ces aléas et la faible capacité d'adaptation des populations cibles dans les zones de montagne. Des mesures d'adaptation pertinentes ont été identifiées à travers une évaluation ciblée de l'adaptation et ont été intégrées dans la conception du Projet. Ces mesures vont permettre d'améliorer la résilience des populations et des systèmes agricoles cibles et d'assurer la durabilité des interventions du Projet face aux impacts du changement climatique.

4. Exécution

K. Cadre organisationnel

a. Gestion et coordination du projet

112. Le PADERMO sera placé sous la maîtrise d'ouvrage technique du MAPMDREF, à travers ses différentes structures centrales, régionales et provinciales. La DDERZM jouera le rôle tutelle administrative.
113. Le **pilotage** général du Projet sera assuré par un comité national de pilotage (CNP) placé sous la présidence du Secrétaire général du MAPMDREF. Un comité régional de pilotage (CRP) sera institué au niveau de la région de l'Oriental et présidé par le Directeur régional de l'agriculture (DRA) de l'Oriental. Ces comités auront un rôle d'orientation stratégique, et à ce titre, auront à examiner l'état d'avancement global du Projet et à valider le Programme de travail et budget annuels (PTBA).
114. La **coordination** et la **gestion** des activités du Projet seront assurées à trois niveaux territoriaux, au niveau: (i) central par une Unité de coordination centrale du Projet (UCCP) logée au niveau de la DDERZM; (ii) régional par une Unité de gestion régionale du Projet (UGRP) placée à la DRA de l'Oriental; et (iii) provincial par 3 Unités de coordination provinciale (UGPP) installées respectivement au niveau des DPA d'Oujda, de Driouch et de Guercif. Ces unités seront assistées pour la réalisation des différentes tâches de coordination par une équipe d'assistants techniques (AT) recrutée sur le marché. Le nombre et le profil des postes d'AT seront liés aux spécificités et au volume de travail à couvrir par unité de gestion et couvriront les différents aspects thématiques (organisation des producteurs, productions végétales et animales, génie rural, agro-alimentaire et entrepreneuriat, environnement et changement climatique) et de gestion du Projet (gestion financière, passation des marchés, suivi évaluation et gestion des savoirs et communication).
115. La **mise en œuvre des activités sur le terrain** est réalisée par des services techniques, des partenaires et des prestataires de services, mobilisés sur la base de conventions de partenariat ou contrats de prestations, axés sur les résultats.
116. Le rôle principal des unités de gestion est d'assurer la programmation, la coordination des activités et des ressources du Projet, la contractualisation des partenaires et prestataires de mise en œuvre, la gestion fiduciaire, le suivi-évaluation et le rapportage sur les moyens mis en œuvre, le niveau des réalisations et les effets atteints.

b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

Gestion financière

117. L'UGRP, avec l'appui et la supervision de la DDERMZ, est responsable de la consolidation de l'information financière du Projet ainsi que de la préparation des rapports financiers intermédiaires (RFI) et annuels. Afin de permettre à l'UGRP de jouer ce rôle de consolidation et de rapportage, tous les autres sous-ordonnateurs de dépenses qui interviennent dans le PADERMO doivent s'engager à lui fournir, sur base mensuelle, un rapport sur les réalisations financières du mois selon le format qui est joint au Manuel de procédures du PADERMO. La ponctualité dans la transmission et la qualité de l'information financière ainsi qu'un excellent niveau de coordination parmi les différentes structures est un élément déterminant pour le succès du Projet en termes de gestion financière et de rapportage.
118. **Budgétisation et suivi budgétaire.** Le Programme de travail et budget annuels (PTBA) du FIDA est mis en œuvre par l'UGRP, les UGPP et les autres parties prenantes du Projet à travers le système de budgétisation et d'octroi de crédit du système national. Un paragraphe budgétaire spécifique au PADERMO est créé dans la morasse budgétaire afin de permettre un suivi de toutes les activités financées dans le cadre du Projet.
119. Les équipes financières de chaque partie prenante du Projet, devront établir sur base trimestrielle, un état de suivi des réalisations financières de la partie du PTBA qui leur est attribuée pour les partager avec leur propre management ainsi qu'avec l'équipe de l'UGRP qui s'occupera de leur consolidation.
120. **Rapportage financier et systèmes comptables.** Les différents ordonnateurs et sous-ordonnateurs impliqués dans le cadre du Projet utilisent les systèmes nationaux qui leur sont propres pour l'imputation et la comptabilisation de leurs dépenses. Pourtant, chaque sous-ordonnateur produira sur base mensuelle une liste des marchés actualisés engagés dans le cadre du Projet ainsi qu'un état des relevés des dépenses et un état de suivi du PTBA sur base trimestrielle. Ces états seront partagés à temps avec l'UGRP qui procédera à la saisie dans le système SIDERZM. Ce système sera amélioré pour permettre au Projet de produire de manière automatique les principaux états de suivi financier.
121. **Contrôles internes.** Le système de contrôle interne du Projet sera mis en œuvre sur la base de système national de gestion des dépenses publiques. Le système marocain de finances publiques est régi par un cadre légal et réglementaire très détaillé qui présente des garanties robustes en matière de fiabilité et de transparence.
122. **Audit externe.** L'Inspection générale des finances (IGF) sera en charge de réaliser l'audit externe selon le mandat défini par la loi. L'IGF prendra en compte dans la réalisation de ses vérifications et dans la planification de ses missions la structure de gestion financière spécifique du PADERMO afin de donner une assurance raisonnable sur les activités du Projet dans sa globalité. Les dépenses réalisées pour l'atteinte des résultats spécifiés dans le cadre de la procédure PAR, ainsi que les dépenses réalisées dans le cadre de la procédure du financement rétroactif devront entrer dans la portée de l'audit de l'IGF.

Passation des marchés

123. Les activités de passation de marchés se conformeront à la réglementation nationale en vigueur pour la passation des marchés publics que sont les dispositions du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013, à l'exception des appels d'offre internationaux couvrant les travaux et fournitures ainsi que les services de consultants qui suivront la procédure du FIDA, tel que convenu dans l'annexe XI du COSOP 2022-2027. Ce décret fait actuellement l'objet de révision, et le nouveau décret devrait entrer en vigueur courant 2024. Une nouvelle revue du cadre juridique et réglementaire sera conduite par le FIDA à ce moment-là pour réévaluer l'alignement des dispositions du nouveau décret avec celles du FIDA et convenir d'ajustements éventuels et la mise à jour du manuel des procédures, le cas échéant.
124. **Plans de passation des marchés (PPM).** Le PPM des activités des 18 premiers mois approuvé par le FIDA sera publié après ratification du Projet dans un journal à diffusion nationale et sur le portail des marchés publics. Par la suite et chaque année, le plan de passation des marchés prévisionnel de la DRA et des 3 DPA incorporera les marchés du PADERMO qui seront publiés conformément aux procédures et délais décrits dans le Décret.
125. **Gestion des contrats.** Le formulaire d'auto-certification du FIDA fera partie intégrante des pièces contractuelles et ne sera requis que pour l'adjudicataire du marché avant la signature du contrat. Tous les marchés engagés seront retranscrits dans le portail de gestion des contrats (CMT) du FIDA. Les contrats seront gérés par les unités de gestion respectives du Projet qui établiront mensuellement la situation détaillée de l'état d'avancement des marchés ainsi que des crédits d'engagements et paiement. L'état d'avancement des marchés devra également inclure une synthèse sur la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux en ligne avec le PGESC du PADERMO.
126. **Aspects sociaux et environnementaux.** Les aspects sociaux et environnementaux feront partie intégrante de tous les marchés susceptibles d'affecter l'environnement et les communautés locales et s'aligneront avec les exigences du PESEC. Les critères d'évaluation des offres favoriseront l'achat de matériaux et matières premières d'origine équitable. Les critères d'éligibilités seront définis en ligne avec les requis du FIDA et la nouvelle génération des projets de l'agriculture solidaire – Génération Green tel que le recrutement et autonomisation de travailleurs des communautés locales.
127. **Renforcement des capacités.** Le personnel chargé de la passation des marchés au sein du Service support de la DRA et des DPA ainsi que l'AT chargée de la passation de marchés bénéficieront d'une formation sur les procédures du FIDA, les aspects éthiques, le système des demandes de non-objection "NOTUS" (ou son successeur) et la politique de tolérance zéro du FIDA en matière de corruption. La certification BUILDPRO C est obligatoire pour tout le personnel d'approvisionnement du Projet.

L. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

a. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

128. **Planification.** Le Programme de travail et budget annuels (PTBA) constituera l'outil principal de planification des activités du Projet qui sera élaboré sur la base du cadre logique et du Costab. Il présentera les activités à mettre en œuvre pour l'année à venir, avec leur période d'exécution, les acteurs concernés pour leur mise en œuvre, les budgets nécessaires ainsi que le Plan de passation des marchés (PPM) correspondant. Il sera décliné à tous les niveaux d'exécution du Projet (UCCP, UGRP, UGPP et partenaires sous-ordonnateurs) et fera l'objet d'un suivi permanent par les responsables SE chacun à leur niveau afin d'apprécier son niveau d'exécution et l'utilisation des ressources.
129. **Suivi-évaluation.** Un Système de suivi et d'évaluation (SSE) sera mis en place conformément aux exigences du FIDA et du Gouvernement. Il sera basé sur les principes de la gestion axée sur les résultats et aligné aux cadres de gestion des résultats du COSOP et de la SGG. Il sera ancré au système d'information de la DDERZM (SIDERZM) au même titre que les deux autres opérations du FIDA déjà en cours, permettant un suivi rapproché du cadre logique, des bénéficiaires, du PTBA, du PPM, des ANO, des rapports financiers ainsi que le géo-référencement de l'ensemble des activités. Une attention particulière sera portée au suivi des réalisations physiques dans le cadre du premier pilote de la procédure de décaissement "Prêt axé sur les résultats" (PAR) du FIDA avec le déclenchement de paiements sur la base de l'atteinte des cibles des indicateurs liés aux décaissements (ILD). Pour ce faire des ressources humaines et financières suffisantes (y compris le renforcement de capacités) seront affectées au SSE pour que celui-ci fournisse les éléments en temps opportun pour mesurer l'atteinte des résultats escomptés, valider la théorie du changement et faciliter la prise de décision, le pilotage et la capitalisation. Chaque acteur du SSE sera responsabilisé pour la collecte, l'analyse et le partage des données et utilisera des canevas identiques. Un plan d'opérationnel concret du SSE sera défini dans le manuel d'exécution du Projet. Le SSE dépassera le cadre strict du Projet pour également servir les intérêts de chaque partie prenante (Gouvernement, FIDA, OPA, AUEA, UV, entreprises, partenaires, groupements de bénéficiaires, etc.). Enfin, le Projet saisira l'opportunité qu'offrent les technologies de l'information et la digitalisation pour améliorer la production de données et les flux d'information entre les différents acteurs.
130. **Apprentissage, gestion des connaissances et communication (GSC).** Le Projet participera aux dispositifs d'échange et de partage de savoir-faire déjà existants. Il aidera les différents acteurs du Projet à mieux capitaliser l'information générée et à mieux valoriser leurs expériences, notamment en matière d'innovation. Le PADERMO instituera un dialogue étroit avec les autres interventions dans la région et les projets du FIDA sur le développement de la petite agriculture en zone de montagne dans le cadre de la création d'une plateforme d'échange, qui constitue l'un des objectifs du COSOP en matière de GSC. Le responsable en GSC aura pour objectif de disséminer une véritable culture de l'apprentissage et du partage des savoirs qui sera étayée par des données factuelles émanant du SSE. Il sera en charge: (i) de développer une stratégie pour la GSC et sa mise en œuvre concrète sur le terrain sur la base de la stratégie du programme-pays; (ii) d'assurer la planification et la coordination de l'ensemble des activités de GSC; (iii) d'établir un plan de renforcement de capacités sur les méthodologies et les différentes manières de systématiser la gestion des connaissances en fonction des besoins et attentes des différentes parties prenantes; et (iv) de mettre en place et gérer une bibliothèque électronique ainsi qu'un site internet.

b. Innovation et reproduction à plus grande échelle

131. Le PADERMO capitalise sur les éléments clés des succès enregistrés dans les interventions antérieures en zone de montagne, notamment l'organisation et la professionnalisation des petits producteurs ruraux autour d'activités qui permettent de renforcer la production et la valorisation de produits de qualité et l'accès au marché. Le renforcement du capital humain est, en conformité avec les priorités de la SGG, un élément novateur important, présent dans toutes les sous-composantes du Projet. L'intégration des bénéficiaires du Projet dans des OPA performantes doit leur permettre de trouver un cadre stimulant pour diversifier et développer des activités économiques à haute valeur ajoutée.

132. Les principales innovations promues par le Projet se situent dans le domaine:

- des productions arboricoles, avec l'introduction de techniques de production plus intensives, qui tiennent compte des contraintes climatiques et édaphiques et combinées à des mesures de conservation des eaux et du sol et de lutte contre l'érosion. Le Projet améliorera l'efficacité des systèmes d'irrigation et le développement d'outils d'aide à la décision pour assurer la gestion optimale des ressources hydriques;
- des productions animales, avec la création et l'accompagnement de groupements d'éleveurs ANOC, qui ont fait leurs preuves ailleurs en matière de promotion de bonnes techniques d'élevage de petits ruminants et l'introduction de l'élevage des reines en apiculture pour répondre plus facilement aux pertes importantes de colonies d'abeilles constatées ces dernières années;
- de l'entreprenariat rural, avec le développement de coopératives de services, d'équipes-métier et de MER innovantes, avec la mise à la mise en place d'un noyau d'activités agri-tech régionales et de prestations de services digitaux;
- de la commercialisation, avec la labélisation de produits du terroir et la promotion de services numériques en matière de mise en relation commerciale et le commerce en ligne.

M. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet et traitement des plaintes

133. Pour favoriser le genre et l'inclusion sociale (GIS), le PADERMO travaillera avec les approches et les initiatives qui encouragent la participation et le retour d'information par les parties prenantes principalement les bénéficiaires ciblés. Le Projet veillera à ce que des élites et des personnes familiarisées avec les rouages administratifs n'accaparent pas les canaux de communication avec le Projet, ce qui aurait pour effet de négliger le point de vue des bénéficiaires ciblés dans les différentes phases d'exécution du Projet, et d'exacerber leur marginalisation sociale.

a. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet.

134. Il importe donc de recenser les groupes vulnérables qui pourraient être exclus de ces initiatives et de prendre les mesures adéquates pour assurer leur participation. Dans une première étape, le Projet s'assurera du processus d'assurance qualité au regard des aspects suivants: (i) la cohérence entre la population ciblée par le Projet telle qu'elle a été définie dans le Document de conception de projet (DCP) et le respect des directives de la SGG et de la politique du FIDA; et (ii) l'adéquation de l'approche de ciblage proposée s'agissant d'atteindre le groupe cible souhaité grâce aux critères d'éligibilité fixés. Dans cette perspective, les UGPP, AT comprise, recevront une formation sur le ciblage, la participation, le retour de l'information et son analyse. Aussi, pour mieux suivre le retour de l'information des listes des ménages, femmes et jeunes à cibler seront arrêtées lors du diagnostic initial. Une base de données sera dressée comprenant leurs coordonnées (n° de CNI et n° de téléphone). Ceci permettra de suivre la satisfaction et l'implication des bénéficiaires tel que prévu dans l'ensemble des étapes du Projet.

135. Le Projet collectera au mieux le point de vue de la qualité de la participation et des retours d'information des groupes cibles touchés par les différentes actions. La programmation, la localisation et l'implantation des actions et investissements seront effectuées en impliquant les bénéficiaires. L'importance est d'évaluer: (i) dans quelle mesure les activités prévues liées à la participation et au retour d'information des groupes cibles sont toujours menées à bien et exécutées en temps voulu, notamment les mesures qui visent à favoriser l'inclusion sociale et la participation des groupes vulnérables, marginalisés et défavorisés; mais aussi (ii) dans quelle mesure les mécanismes de réparation des torts sont efficaces, réactifs et facilement accessibles aux groupes cibles. Pour cela, le Projet se basera sur une bonne communication et diffusion des informations dans les deux sens qui est la base pour assurer une bonne participation des groupes cibles.

b. Processus de traitement des plaintes.

136. La DRA de l'Oriental adhère au portail national de la gestion des réclamations. La DRA a désigné, depuis deux ans, un cadre comme point focal pour gérer le système. La DRA reçoit les plaintes à partir de 3 sources, le portail Chikaya mais également par courrier postal et par courrier électronique. Ce point focal a géré 80 plaintes au cours de l'année 2022. Ce système sera donc utilisé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet. Il nécessite cependant quelques améliorations, notamment: (i) l'information des citoyens analphabètes des zones enclavées de son existence (par affichage au niveau des douars, CT, caidats, entreprises, etc.); (ii) la disponibilité d'une antenne de réception de proximité pour déposer les plaintes, transmettre les réponses et examiner leur acceptabilité, le caidat p. ex.; (iii) l'identification des parties prenantes du Projet pour mieux les engager dans le mécanisme; (iv) le suivi des réponses pour s'assurer de la satisfaction des plaintes; et (v) la formalisation du système.

N. Plans d'exécution

a. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

Préparation à la mise en œuvre et plans de démarrage

137. Avec l'appui du FIDA, le démarrage de la mise en œuvre sera placé sous la responsabilité et la coordination de la DDERZM. Un appel à candidature sera lancé pour le recrutement de l'AT au niveau national conformément à la procédure de passation de marché du Projet. Une séance d'imprégnation sera organisée dès le recrutement du personnel pour assurer une appropriation des objectifs, approches et démarches d'intervention, des activités et des résultats attendus, ainsi que les procédures de gestion du PADERMO.

138. Le Programme de travail et budget et le plan de passation de marché seront validés au niveau du CNP. Un atelier de lancement du Projet sera réalisé avec la participation du personnel de la DDERZM de la DRA et des DPA, des partenaires présélectionnés, et les membres des Comités de pilotage.

Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

139. Une mission supervision conjointe entre le Gouvernement et le FIDA sera réalisée au moins une fois par an, pour évaluer l'état d'avancement du Projet, appuyer sa bonne exécution et apporter les éventuels ajustements nécessaires pour garantir la bonne réalisation des activités l'atteinte des objectifs fixés. Elle sera complétée, le cas échéant, par des missions d'appui spécifiques.

140. Une mission conjointe de revue à mi-parcours (RMP) sera réalisée en 4^{ème} année d'exécution du Projet. Elle aura pour objet principal l'appréciation des performances physiques et financières du Projet par rapport aux objectifs assignés, l'évaluation des stratégies mises en œuvre et des difficultés rencontrées et la proposition éventuelle d'un réaménagement des activités et du budget afin de garantir la pérennité des investissements et l'atteinte des objectifs du Projet.

141. Une mission d'achèvement, sanctionnée par un rapport d'achèvement, sera réalisée à la fin du Projet, pour évaluer la performance, les résultats et les impacts obtenus, capitaliser les acquis et les recommandations pour consolider la pérennisation des acquis du PADERMO.

Notes de bas de page

[1] Loi organique n° 130-13 (Ministère des finances et de l'économie).

[2] Rapport sur l'état de sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, publié par la FAO, le FIDA, l'OMS, le PAM et l'UNICEF - 2022.

[3] Organisation mondiale de la santé. 2016. Diabète: profil de pays du Maroc.

https://www.who.int/diabetes/countryprofiles/mar_fr.pdf. Il n'existe pas de données sur les filles et les garçons.

[4] Ibidem.

[5] Installations plus modestes que les UV, adaptées à la taille d'une AGR d'une dizaine de personnes.

[6] au cas où il n'y a pas de point d'eau au niveau des parcelles.

[7] Le FCS de 0,75 a été dérivé des bénéfices des modèles de production retenus en se basant sur les FCS utilisés dans les projets FIDA formulés récemment au Maroc ou par d'autres bailleurs.



Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Annexe 1: Cadre logique

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses			
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité				
Portée Nombre de personnes bénéficiant du projet et nombre de ménages correspondants et membres de ces ménages (sur la base d'une moyenne de 5 membres par ménage)	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				SSE	semestrielle/annuelle	UGP	Les jeunes et les femmes sont intéressés par les activités proposées et participent effectivement au Projet.			
	Hommes	0	17513	35027							
	Femmes	0	7506	15011							
	Jeunes	0	10008	20015							
	Personnes autres que les jeunes										
	Personnes non autochtones										
	Nombre total de personnes bénéficiant de services	0	25019	50038							
	Homme		70	70							
	Femme		30	30							
	Jeunes		40	40							
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				SSE	semestrielle/annuelle	UGP	Les jeunes et les femmes sont intéressés par les activités proposées et participent effectivement au Projet.			
	Membres des ménages	0	50038	100075							
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				SSE	semestrielle/annuelle	UGP		Les jeunes et les femmes sont intéressés par les activités proposées et participent effectivement au Projet.		
Ménages	0	10008	20015								
Objectif du projet Améliorer durablement les conditions de vie des communautés rurales dans les zones de montage de la région de l'Oriental et réduire leur vulnérabilité au changement climatique	Augmentation de l'indice d'accumulation des biens des ménages et des outils de production				Enquête ménages IBRE	MP, achèvement	UGP			Les indicateurs macro-économiques restent stables et le pays n'est pas confronté à des chocs externes majeurs.	
	augmentation de l'indice										4
	Pourcentage de ménages déclarant un score de résilience amélioré				Enquête ménage IBRE	Achèvement	UGP				Les indicateurs macro-économiques restent stables et le pays n'est pas confronté à des chocs externes majeurs.
	% Households										

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses	
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité		
Objectif de développement Augmenter les revenus des ménages ruraux grâce à l'amélioration de la production agricole, la diversification des sources de revenus, la valorisation des produits et leur commercialisation	Pourcentage d'augmentation des revenus des petits producteurs dans les filières végétales et animales ou activités connexes (marge nette de leurs activités)				Enquête ménage IBRE	MP, achèvement	UGP	L'inflation et la volatilité des prix sont contenues. Les conditions climatiques et économiques sont favorables et aucun choc majeur n'affecte négativement la productivité des filières ciblées.	
	Augmentation des revenus agricoles ou activités connexes		10	20					
	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi				SE des entreprises + Enquête ménage IBRE	Démarrage, MP, achèvement	UGP		
	Hommes		0	997					1993
	Femmes		0	685					1371
	Jeunes		0	578					1155
	Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi		0	1682					3364
Effet direct Effet 1. La production agricole et animale est améliorée et diversifiée dans les filières ciblées et devient plus résiliente au changement climatique, et l'accès aux infrastructures est renforcé.	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquêtes ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	Les technologies ou pratiques proposées augmentent effectivement la production. Les formations proposées sont pertinentes. Pas de barrières à l'adoption des pratiques/technologies proposées.	
	Membres des ménages		0	25020					70053
	Ménages de personnes non autochtones								
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef								
	Ménages (%)		0	50					70
	Ménages (nombre)		0	5004					14011
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquêtes ménages IBRE	MP, achèvement	UGP		
	Membres des ménages			12510					50038
	Ménages de personnes non autochtones								
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef								
	Ménages (%)			25					50
	Ménages (nombre)			2502					10008

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production				Enquêtes ménages IBRE	MP et achèvement	UGP	
	Membres des ménages	0	15012	70053				
	Ménages	0	30	70				
	Ménages	0	3002	14011				
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				Enquêtes ménages IBRE	MP et achèvement	UGP	
	Membres des ménages		12510	65049				
	Ménages		25	65				
	Ménages		2502	13010				
	2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage				Enquêtes ménages IBRE	MP et achèvement	UGP	
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation		50	70				
Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage		50	70					
Produit Produit 1.1. L'arboriculture fruitière est développée et diversifiée et des pratiques de résilience au changement climatique sont introduites	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production				SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	Les participants sont assidus aux formations.
	Nombre total de présences aux sessions de formation	0	1856	2812				
	Hommes formés à la production végétale	0	1578	2390				
	Femmes formées à la production végétale	0	278	422				
	Jeunes formés à la production végétale	0	742	1125				
	Personnes formées à la production végétale	0	1856	2812				
	Réhabilitation et extension de la surface de plantation en arboriculture fruitière (amandier, caroubier, figuier et olivier)				SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	
	superficie plantée en olivier	0	660	660				

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
	superficie plantée en amandier	0	1500	1500				
	superficie plantée en caroubier	0	5400	5400				
	superficie plantée en figuier	0	200	200				
Produit Produit 1.2. La filière de production animale (petits ruminants, apiculture) est développée et diversifiée	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production				SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	Un cadre de partenariat favorable est mis en place avec les associations d'éleveurs et les fédérations interprofessionnelles.
	Nombre total de présences aux sessions de formation	0	5760	7680				
	Hommes formés à la production animale	0	4896	6528				
	Femmes formées à la production animale	0	864	1152				
	Jeunes formés à la production animale	0	2304	3072				
	Personnes formées à la production animale	0	5760	7680				
	Nombre de conventions de partenariats établies avec les associations d'éleveurs et les fédérations interprofessionnelles				SSE	Semestrielle	UGP	
	Conventions	0	3	6				
	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	
	Hommes	0	2677	3825				
Femmes	0	473	675					
Jeunes	0	1260	1800					
Producteurs ruraux	0	3150	4500					
Produit Produit 1.3. Les produits du terroir sont valorisés et de nouvelles opportunités d'emplois sont créées en faveur des femmes et des jeunes	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	Intégration réussie des femmes et des jeunes dans les nouvelles activités
	Nombre total d'installations	0	16	24				
	Installations de transformation construites ou remises en état	0	16	24				

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
Produit Produit 1.4. L'efficacité de l'irrigation agricole et la protection des sols sont améliorées grâce aux aménagements hydro-agricoles et aux techniques de CES et les infrastructures rurales sont développées	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état				SSE et SIG + prestataires de service (rapports de chantier)	Semestrielle	UGP	Les zones rurales sont désenclavées pour faciliter l'accès aux marchés.
	Superficie en hectares	0	1674	2600				
	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat				SSE et SIG + prestataires de service (rapports de chantier)	Semestrielle	UGP	
	Superficie en hectares	0	4150	7350				
	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées				SSE et SIG + prestataires de service (rapports de chantier)	Semestrielle	UGP	
Longueur des routes (km)	0	76	108					
Effet direct Effet 2. La capacité des petits producteurs et des organisations de producteurs est renforcée, et leur accès aux marchés est amélioré	2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés				Enquêtes OP IBRE	MP, achèvement	UGP	L'appui du Projet fourni aux OP correspond à leurs besoins. Les OP sont connectées à des marchés porteurs. Les personnes formées se tournent vers le secteur bancaire et les programmes nationaux pour leurs besoins en financement.
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues	0	63	94				
	Membres des organisations de producteurs ruraux		1260	1880				
	Hommes membres des organisations de producteurs ruraux		882	1316				
	Femmes membres des organisations de producteurs ruraux		378	564				
	Jeunes membres des organisations de producteurs ruraux		504	752				
	2.2.5 Organisations de producteurs ruraux faisant état d'une augmentation des ventes				Enquêtes OP IBRE	MP, achèvement	UGP	
	Pourcentage d'organisations de producteurs ruraux		20	50				
Nombre d'organisations de producteurs ruraux		13	47					

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses	
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité		
	1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux				Enquêtes ménages IBRE	MP, achèvement	UGP		
	Membres des ménages			30000					
	Ménages			60					
	Ménages			6000					
Produit Produit 2.1. La capacité des petits producteurs, et en particulier des femmes et des jeunes, est renforcée et leur accès aux services financiers	1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales				SSE + prestataires de service	semestrielle/annuelle	UGP	Une meilleure collaboration et communication sont établies avec les institutions financières. Les participants sont assidus aux formations et celles-ci sont pertinentes pour le groupe cible. Un cadre de partenariat est établi avec les institutions financières et les organisations de producteurs ont accès aux informations sur l'offre financière disponible. Les femmes et les jeunes sont suffisamment intégrés dans les comités de gestion des organisations de producteurs.	
		Hommes	0	4290					6000
		Femmes	0	2860					4000
		Jeunes	0	3575					5000
		Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales	0	7150					10000

Chaîne logique	Indicateurs				Source	Moyens de vérification		Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale		Fréquence	Responsabilité	
Produit Produit 2.2. La formation et l'appui conseil à la gestion de l'entreprise est mise en place pour favoriser une meilleure insertion des jeunes	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				SSE + prestataires de service	semestrielle/annuelle	UGP	Une meilleure collaboration et communication sont établies avec les institutions financières. Les participants sont assidus aux formations et celles-ci sont pertinentes pour le groupe cible. Un cadre de partenariat est établi avec les institutions financières et les organisations de producteurs ont accès aux informations sur l'offre financière disponible. Les femmes et les jeunes sont suffisamment intégrés dans les comités de gestion des organisations de producteurs.
	Hommes	0	175	349				
	Femmes	0	75	150				
	Jeunes	0	100	200				
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises	0	250	499				
	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues				SSE - OP ou prestataires de service	semestrielle/annuelle	UGP	
	Tailles des organisations de producteurs	0	1260	1880				
	Organisations de producteurs ruraux soutenues	0	42	75				
	Hommes	0	882	1316				
	Femmes	0	378	564				
	Jeunes	0	504	752				
	Organisations de producteurs ruraux soutenues dirigés par une femme	0	32	47				
Produit Produit 2.3. La valorisation et commercialisation des produits des filières ciblées sont améliorées	Nombre d'installations agréées par l'ONSSA				SSE	semestrielle/annuelle	UGP	
	Agréments	0	14	20				
	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				SSE	semestrielle/annuelle	UGP	
	Nombre total d'installations	0	17	20				
	Installations de transformation construites ou remises en état	0	17	20				



Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Annexe 2: Théorie du changement

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Annexe 2. Théorie du changement du PADERMO

1. Les systèmes de production de la zone du Projet sont fragiles, peu diversifiés et très vulnérables au changement climatique. Malgré les efforts du Gouvernement dans le cadre du PMV et de la SGG pour diversifier et consolider les systèmes de production, ils restent en grande partie basés sur la céréaliculture pluviale avec de faibles rendements et des conduites d'élevage entraînant de fortes pressions sur les ressources naturelles et ne permettent pas de diversifier les sources de revenu ni de créer suffisamment d'opportunités d'emploi pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables. Les jeunes en particulier font face à des contraintes telles que : (i) le manque d'accès aux ressources productives (terre, eau, capital); (ii) la faible association aux prises de décisions due aux rapports familiaux hiérarchiques, (iii) un accès limité à l'emploi et aux postes de décision dans les organisations communautaires et aux dispositifs publics d'aide excluant les personnes sans terre.

2. L'adoption de l'arboriculture fruitière est une filière prometteuse mais elle demande un investissement financier très important, hors de portée des agriculteurs les plus vulnérables. La conduite souvent rudimentaire de l'activité agricole est caractérisée par des rendements très fluctuants et des problèmes de qualité des produits. L'efficacité des réseaux d'irrigation est faible et les techniques de CES en zone de montagne sont peu développées. Les zones de production sont souvent enclavées, hautement exposées aux sécheresses récurrentes et à l'érosion entraînant de faibles et variables productions, une valorisation limitée des productions et une quasi-absence de stratégies commerciales et des contraintes d'accès au financement bancaire. L'organisation et la gestion technique et financière des coopératives et des UV est souvent défaillante et pèse sur la viabilité de ces dernières.

3. Les systèmes de production et subsistance ruraux dans la zone du projet sont donc peu diversifiés, exposés aux risques climatiques et limités par un accès insuffisant aux moyens financiers et productifs. Actuellement, la petite agriculture ne génère pas de revenus stables ni des opportunités d'emplois durables.

4. Malgré ces contraintes, la région de l'Oriental possède des potentiels de production intéressants en arboriculture fruitière avec des spéculations rentables et faiblement consommatrices en eau. L'élevage de petits ruminants, l'aviculture, l'apiculture ainsi que les produits du terroir représentent également des sources potentielles importantes d'emplois et de revenus pour les femmes, les jeunes, et les pauvres sans terre, soit les groupes les plus vulnérables ciblés par le FIDA.

5. La théorie du changement du PADERMO est fondée sur la logique suivante. Le projet adopte une approche territoriale et une intégration verticale qui comporte les trois entrées suivantes :

- Investissements productifs structurants qui consistent en aménagements hydrauliques, infrastructures rurales, extension et diversification des plantations agricoles, développement du petit élevage et apiculture vont résulter en une augmentation de la productivité et la résilience des systèmes de productions.

- Appui aux producteurs, aux organisations de base et aux unités de valorisations qui consiste dans la provision des formations techniques et l'alphabétisation, éducation financière et digitale aux petits exploitants, femmes et jeunes, ainsi que le diagnostic et la formation des gestionnaires des UV, et qui résulteront en une augmentation de la productivité et de la résilience des producteurs et en une meilleure gestion des unités de valorisation et des coopératives, en une augmentation des ventes et des marges des bénéficiaires et aussi en une meilleure intégration et création d'emploi pour les jeunes et les femmes.
- Diversification, valorisation et commercialisation à travers des partenariats et appui aux OPA/coopératives/UV qui consiste en appui/conseil insertion dans les filières porteuses et donnant accès aux marchés, en la réhabilitation des UV existantes et la construction de nouvelles UV, qui vont mener à un renforcement progressif des OPA et des services offerts aux membres, à une meilleure valorisation des produits et amélioration de leur qualité résultant ainsi en une augmentation des ventes et des marges des bénéficiaires.

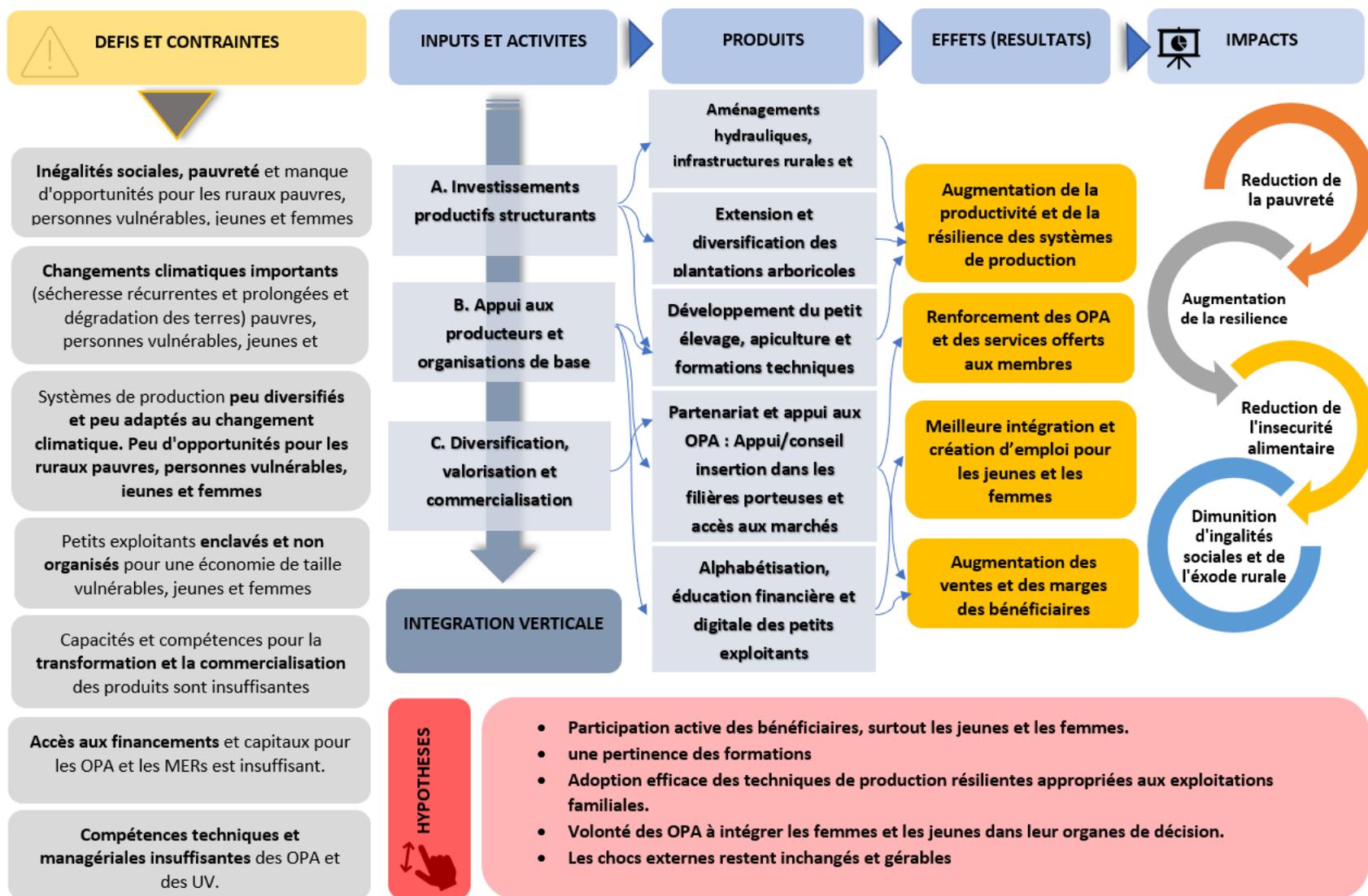
6. Spécifiquement, la promotion des produits du terroir et du petit élevage accompagnée de formation techniques pertinentes permettront de créer de nouvelles sources de revenus pour les femmes et les jeunes et contribueront à la préservation des ressources naturelles comme stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Le partenariat avec et l'appui aux organisations de producteurs, combinés avec l'appui-conseil, l'alphabétisation financière et la formation aux techniques digitales des petits exploitants, permettront aussi de renforcer l'intégration des femmes et des jeunes dans les filières porteuses et la création de micro-entreprises et de services ciblées aux producteurs, qui à leur tour permettront de renforcer l'accès aux marchés et d'augmenter les ventes.

7. L'intégration de ces activités générera les impacts suivants et notamment, une augmentation de la résilience et la réduction de l'insécurité alimentaire contribuant à réduire la pauvreté rurale, les inégalités sociales et l'exode rurale. Il est à noter que l'amélioration des capacités de production et de l'accès aux marchés à travers la labellisation récente de certains produits et l'installation de nouvelles UV, grâce aux importantes réalisations faites par le Gouvernement dans le cadre du PMV et maintenant de la SGG, participent d'ores et déjà au développement des zones rurales de la région.

8. Les hypothèses qui sous-tendent l'efficacité de cette théorie du changement peuvent être énumérées comme suit: (i) une participation active des bénéficiaires et une volonté des OPA d'intégrer les femmes et les jeunes dans leurs organes de prise de décision; (ii) une pertinence des formations et une (iii) adoption efficace des techniques de production résilientes appropriées aux exploitations familiales; (iv) des chocs externes qui restent globalement gérables.

9. Ainsi, le Projet relèvera le triple défi de : (i) l'adaptation au changement climatique, (ii) du soutien à une nouvelle génération d'agriculteurs et de leurs organisations, et (iii) au renforcement de l'intégration verticale des filières agricoles. Dans une perspective plus globale, le PADERMO contribuera fortement à l'objectif de la SGG visant l'émergence d'une classe moyenne agricole et également à des systèmes alimentaires locaux durables.

Diagramme de la théorie du changement du PADERMO





Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Annexe 3: Coût et financement du projet: Tableaux de coûts détaillés

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Annexe 3: Coût et financement du Projet

A. Tableaux récapitulatifs des coûts en Dhiram

Tableau 1: Coûts de base par composante/sous-composante et année ('000 MAD)

	Base Cost (MAD '000)								Total
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
A. Composante 1. Développement et valorisation des produits agricoles									
Sous composante 1.1. Développement de l'arboiculture fruitière résilientes au CC	153,0	60 625,9	67 078,7	23 279,4	781,4	-	-	-	151 918,4
Sous composante 1.2. Filières animales	-	1 366,8	9 703,4	16 053,8	16 136,4	9 050,6	520,2	-	52 831,2
Sous composante 1.3. Développement des produits de terroirs	-	1 365,8	11 880,2	17 686,9	9 537,5	4 753,9	816,0	-	46 040,4
Sous composante 1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales	6 191,4	32 479,3	34 417,1	73 150,6	76 449,8	56 965,1	26 884,8	-	306 538,1
Subtotal	6 344,4	95 837,8	123 079,4	130 170,7	102 905,1	70 769,5	28 221,0	-	557 327,9
B. Composante 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits									
Sous composante 2.1. Alphabétisation et Education financière	-	-	5 504,0	6 847,3	7 967,2	5 349,9	-	-	25 668,4
Sous composante 2.2. Formation et appui conseil à la gestion de l'entreprise	2 448,0	-	6 344,6	11 598,2	11 131,6	6 086,0	763,0	-	38 371,3
Sous composante 2.3. Valorisation et commercialisation des produits	1 244,4	2 921,3	19 257,6	12 433,8	15 901,8	11 730,0	8 313,0	1 275,0	73 076,9
Subtotal	3 692,4	2 921,3	31 106,2	30 879,3	35 000,6	23 165,9	9 076,0	1 275,0	137 116,6
C. Composante 3. Coordinantion et gestion du projet	1 224,0	30 583,6	30 497,9	31 899,4	32 976,5	23 135,5	15 773,2	10 730,3	176 820,3
Total BASELINE COSTS	11 260,8	129 342,6	184 683,5	192 949,4	170 882,2	117 070,9	53 070,1	12 005,3	871 264,9
Physical Contingencies	-	3 333,9	6 573,5	10 864,1	10 670,0	8 146,7	3 428,7	-	43 016,9
Price Contingencies									
Inflation									
Local	340,1	6 327,6	12 624,3	16 500,3	17 965,7	14 743,6	8 147,7	2 131,4	78 780,7
Foreign	-	181,9	487,2	1 092,3	1 271,9	1 062,0	386,5	29,8	4 511,5
Subtotal Inflation	340,1	6 509,5	13 111,4	17 592,6	19 237,5	15 805,6	8 534,2	2 161,3	83 292,2
Devaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal Price Contingencies	340,1	6 509,5	13 111,4	17 592,6	19 237,5	15 805,6	8 534,2	2 161,3	83 292,2
Total PROJECT COSTS	11 600,9	139 186,0	204 368,4	221 406,1	200 789,8	141 023,2	65 033,1	14 166,6	997 574,0
Taxes	2 320,2	27 837,2	40 873,7	44 281,2	40 158,0	28 204,6	13 006,6	2 833,3	199 514,8
Foreign Exchange	-	7 399,6	14 228,3	24 938,3	23 876,8	16 953,1	5 373,3	368,0	93 137,4

Tableau 2: Coûts totaux par composante/sous-composante et année ('000 MAD)

	Totals Including Contingencies (MAD '000)								Total
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
A. Composante 1. Développement et valorisation des produits agricoles									
Sous composante 1.1. Développement de l'arboriculture fruitière résilientes au CC	157,6	63 698,3	71 856,5	25 415,9	860,0	-	-	-	161 988,3
Sous composante 1.2. Filières animales	-	1 436,2	10 520,6	17 822,9	18 137,0	10 365,6	603,5	-	58 886,0
Sous composante 1.3. Développement des produits de terroirs	-	1 476,9	13 356,2	19 711,7	10 719,4	5 460,5	946,7	-	51 671,4
Sous composante 1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales résilients	6 378,4	37 378,4	41 004,0	88 715,2	94 422,6	71 990,6	34 688,5	-	374 577,7
Subtotal	6 536,0	103 989,8	136 737,4	151 665,8	124 139,0	87 816,8	36 238,7	-	647 123,5
B. Composante 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits									
Sous composante 2.1. Alphabétisation et Education financière	-	-	6 162,1	7 485,8	8 884,4	6 085,1	-	-	28 617,5
Sous composante 2.2. Formation et appui conseillé la gestion de l'entreprise	2 521,9	-	7 103,6	13 285,1	13 019,9	7 222,8	885,2	-	44 038,4
Sous composante 2.3. Valorisation et commercialisation des produits	1 282,0	3 069,7	21 692,4	14 115,2	17 998,6	13 613,5	9 644,5	1 508,8	82 924,7
Subtotal	3 803,9	3 069,7	34 958,1	34 886,1	39 902,9	26 921,3	10 529,7	1 508,8	155 580,5
C. Composante 3. Coordinantion et gestion du projet	1 261,0	32 126,5	32 672,9	34 854,1	36 747,9	26 285,1	18 264,7	12 657,8	194 869,9
Total PROJECT COSTS	11 600,9	139 186,0	204 368,4	221 406,1	200 789,8	141 023,2	65 033,1	14 166,6	997 574,0

Tableau 3: Coûts de base par catégorie et année ('000 MAD)

	Base Cost (MAD '000)								Total
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
I. Investment Costs									
A. Aménagement et travaux	-	15 610,0	37 532,6	58 548,2	54 004,9	40 615,9	16 366,1	-	222 677,7
B. Equipement, matériel et véhicule	-	62 576,7	85 525,3	53 172,8	32 531,2	14 543,5	4 590,0	-	252 939,6
C. Assistance technique	-	27 533,9	28 305,0	29 584,1	29 988,0	21 371,0	13 763,9	7 435,8	157 981,7
D. Etude et formation	10 883,4	11 067,4	15 485,0	20 287,1	18 471,3	11 646,4	6 638,2	2 866,2	97 344,9
E. Prêt axé sur les résultats	377,4	10 851,3	16 132,3	29 653,9	34 183,5	27 190,8	10 008,7	-	128 397,9
Total Investment Costs	11 260,8	127 639,3	182 980,2	191 246,1	169 178,9	115 367,6	51 366,8	10 302,0	859 341,8
II. Recurrent Costs									
A. Salaires et indemnités	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Entretien et fonctionnement	-	1 703,3	1 703,3	1 703,3	1 703,3	1 703,3	1 703,3	1 703,3	11 923,1
Total Recurrent Costs	-	1 703,3	1 703,3	1 703,3	1 703,3	1 703,3	1 703,3	1 703,3	11 923,1
Total BASELINE COSTS	11 260,8	129 342,6	184 683,5	192 949,4	170 882,2	117 070,9	53 070,1	12 005,3	871 264,9
Physical Contingencies	-	3 333,9	6 573,5	10 864,1	10 670,0	8 146,7	3 428,7	-	43 016,9
Price Contingencies									
Inflation									
Local	340,1	6 327,6	12 624,3	16 500,3	17 965,7	14 743,6	8 147,7	2 131,4	78 780,7
Foreign	-	181,9	487,2	1 092,3	1 271,9	1 062,0	386,5	29,8	4 511,5
Subtotal Inflation	340,1	6 509,5	13 111,4	17 592,6	19 237,5	15 805,6	8 534,2	2 161,3	83 292,2
Devaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal Price Contingencies	340,1	6 509,5	13 111,4	17 592,6	19 237,5	15 805,6	8 534,2	2 161,3	83 292,2
Total PROJECT COSTS	11 600,9	139 186,0	204 368,4	221 406,1	200 789,8	141 023,2	65 033,1	14 166,6	997 574,0
Taxes	2 320,2	27 837,2	40 873,7	44 281,2	40 158,0	28 204,6	13 006,6	2 833,3	199 514,8
Foreign Exchange	-	7 399,6	14 228,3	24 938,3	23 876,8	16 953,1	5 373,3	368,0	93 137,4

Tableau 4: Coûts totaux par catégorie et année ('000 MAD)

	Totals Including Contingencies (MAD '000)								Total
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
I. Investment Costs									
A. Aménagement et travaux	-	18 413,0	45 147,2	71 640,1	67 235,5	51 541,6	21 265,7	-	275 243,1
B. Equipement, matériel et véhicule	-	65 755,2	91 608,9	57 917,4	36 096,4	16 457,5	5 325,2	-	273 160,7
C. Assistance technique	-	28 932,7	30 337,9	32 343,0	33 440,3	24 307,9	15 968,5	8 799,3	174 129,6
D. Etude et formation	11 212,1	11 622,7	16 564,8	22 146,4	20 586,3	13 246,8	7 701,4	3 391,8	106 472,3
E. Prêt axé sur les résultats	388,8	12 683,4	18 899,3	35 517,1	41 556,8	33 561,8	12 831,1	-	155 438,3
Total Investment Costs	11 600,9	137 407,0	202 558,1	219 564,0	198 915,3	139 115,7	63 091,9	12 191,1	984 444,0
II. Recurrent Costs									
A. Fonctionnement et Salaires	-	1 779,0	1 810,3	1 842,1	1 874,5	1 907,5	1 941,2	1 975,4	13 130,0
Total Recurrent Costs	-	1 779,0	1 810,3	1 842,1	1 874,5	1 907,5	1 941,2	1 975,4	13 130,0
Total PROJECT COSTS	11 600,9	139 186,0	204 368,4	221 406,1	200 789,8	141 023,2	65 033,1	14 166,6	997 574,0

Tableau 5: Coûts de base par catégorie et composante/sous-composante ('000 MAD)

	C 1. Développement et valorisation des produits agricoles							C 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits			C 3. Coordination et gestion du projet		Physical Contingencies	
	SC 1.1. Développement de l'arboiculture fruitière résilientes au CC	SC 1.2. Filières animales	SC 1.3. Développement des produits de terroirs	SC 1.4. AHA et infrastructures rurales	SC 2.1. Alphabétisation et Education financière	SC 2.2. Formation et appui conseil à la gestion de l'entreprise	SC 2.3. Valorisation et commercialisation des produits	Total	%	Amount	Physical Contingencies			
											Total	%	Amount	
I. Investment Costs														
A. Aménagement et travaux	-	7 131,3	11 416,7	172 559,8	2 035,0	14 643,0	14 892,0	-	222 677,7	13,0	28 948,1 B.			
Equipement, matériel et véhicule technique	145 061,8	29 776,9	27 152,1	5 494,5	-	13 834,3	31 620,0	-	252 939,6	-	C. Assistance			
D. Etude et formation	6 856,6	9 435,0	7 471,5	19 068,9	11 138,4	9 894,0	26 564,9	6 915,6	157 981,7	157 981,7	-			
Prêt axé sur les résultats	-	6 488,0	-	109 414,9	12 495,0	-	-	-	97 344,9	97 344,9	-			
Total Investment Costs	151 918,4	52 831,2	46 040,4	306 538,1	25 668,4	38 371,3	73 076,9	164 897,3	859 341,8	859 341,8	5,0			
Recurrent Costs														
A. Fonctionnement et Salaires	-	-	-	-	-	-	-	-	11 923,1	11 923,1	-	-		
Total Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	-	-	11 923,1	11 923,1	-	-		
Total BASELINE COSTS	151 918,4	52 831,2	46 040,4	306 538,1	25 668,4	38 371,3	73 076,9	176 820,3	871 264,9	871 264,9	4,9			
Physical Contingencies	-	927,1	1 484,2	36 501,6	264,6	1 903,6	1 936,0	-	43 016,9	43 016,9	-	-		
Price Contingencies														
Inflation														
Local	9 997,6	4 808,9	3 809,6	28 124,7	2 668,3	3 543,8	7 911,8	17 915,9	78 780,7	78 780,7	-	-		
Foreign	72,3	318,9	337,3	3 413,4	16,2	219,7	-	133,7	4 511,5	4 511,5	-	-		
Subtotal Inflation	10 069,9	5 127,8	4 146,9	31 538,1	2 684,5	3 763,5	7 911,8	18 049,6	83 292,2	83 292,2	-	-		
Devaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Subtotal Price Contingencies	10 069,9	5 127,8	4 146,9	31 538,1	2 684,5	3 763,5	7 911,8	18 049,6	83 292,2	83 292,2	4,8	3 990,5		
Total PROJECT COSTS	161 988,3	58 886,0	51 671,4	374 577,7	28 617,5	44 038,4	82 924,7	194 869,9	997 574,0	997 574,0	4,7	47 007,4		
Taxes	32 397,7	11 777,2	10 334,3	74 915,5	5 723,5	8 807,7	16 584,9	38 974,0	199 514,8	199 514,8	4,7	9 401,5		
Foreign Exchange	1 921,0	6 571,9	7 419,0	69 679,7	472,7	4 572,3	-	2 500,7	93 137,4	93 137,4	9,5	8 835,4		

Tableau 6: Coûts totaux par catégorie et composante/sous-composante ('000 MAD)

	C 1. Développement et valorisation des produits agricoles				C 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits			C 3. Coordination et gestion du projet		Total
	SC 1.1.	SC 1.2.	SC 1.3.	SC 1.4.	SC 2.1.	SC 2.2.	SC 2.3.	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	
	Développement de l'arboiculture fruitière résilientes au CC	Filières animales	Développement des produits de terroirs	AHA et infrastructures rurales	Alphabétisation et Education financière	Formation et appui conseil à la gestion de l'entreprise	Valorisation et commercialisation des produits			
I. Investment Costs										
A. Aménagement et travaux	-	8 836,6	13 901,2	213 710,6	2 444,0	17 999,4	18 351,4	-	-	275 243,1 B.
Equipement, matériel et véhicule	154 649,132 768,1	29 639,5	5 972,4	-	15 243,5	34 888,2	-	-	273 160,7 C.	Assistance technique
	-	-	-	-	-	-	-	-	174 129,6	174 129,6
D. Etude et formation	7 339,2	10 331,3	8 130,8	20 288,5	12 291,6	10 795,5	29 685,1	7 610,4	-	106 472,3 E.
Prêt axé sur les résultats	-	6 950,1	-	134 606,3	13 881,9	-	-	-	-	155 438,3
Total Investment Costs	161 988,3	58 886,0	51 671,4	374 577,7	28 617,5	44 038,4	82 924,7	181 740,0	-	984 444,0 II.
Recurrent Costs										
A. fonctionnement et Salaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	-	-	13 130,0	13 130,0
Total PROJECT COSTS	161 988,3	58 886,0	51 671,4	374 577,7	28 617,5	44 038,4	82 924,7	194 869,9	-	997 574,0
Taxes	32 397,7	11 777,2	10 334,3	74 915,5	5 723,5	8 807,7	16 584,9	38 974,0	-	199 514,8
Foreign Exchange	1 921,0	6 571,9	7 419,0	69 679,7	472,7	4 572,3	-	2 500,7	-	93 137,4

Tableau 7: Coûts totaux par composante/sous-composante et source de financement ('000 MAD)

	(MAD '000)												
	SAFP		MRE		Bénéficiaires		The Government		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
A. Composante 1. Développement et valorisation des produits agricoles													
Sous composante 1.1. Développement de l'arboiculture fruitière résilientes au CC	55 409,2	34,2	69 488,5	42,9	4 692,9	2,9	32 397,7	20,0	161 988,3	16,2	1 921,0	127 669,6	32 397,7
Sous composante 1.2. Filières animales	20 518,1	34,8	25 731,2	43,7	859,5	1,5	11 777,2	20,0	58 886,0	5,9	6 571,9	40 537,0	11 777,2
Sous composante 1.3. Développement des produits de terroirs	16 873,2	32,7	21 157,8	40,9	3 303,3	6,4	10 337,2	20,0	51 671,4	5,2	7 419,0	33 918,1	10 334,3
Sous composante 1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales	132 920,9	35,5	166 547,3	44,5	194,0	0,1	74 915,5	20,0	374 577,7	37,5	69 679,7	229 982,5	74 915,5
Subtotal	225 721,4	34,9	282 924,8	43,7	9 049,7	1,4	129 427,6	20,0	647 123,5	64,9	85 591,6	432 107,2	129 424,7
B. Composante 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits													
Sous composante 2.1. Alphabétisation et Education financière	5 487,3	19,2	6 879,3	24,0	1 308,7	4,6	14 942,2	52,2	28 617,5	2,9	472,7	22 421,3	5 723,5
Sous composante 2.2. Formation et appui conseil à la gestion de l'entreprise	14 610,6	33,2	18 421,0	41,8	2 199,1	5,0	8 807,7	20,0	44 038,4	4,4	4 572,3	30 658,4	8 807,7
Sous composante 2.3. Valorisation et commercialisation des produits	26 544,2	32,0	33 283,9	40,1	6 511,6	7,9	16 584,9	20,0	82 924,7	8,3	-	66 339,7	16 584,9
Subtotal	46 642,1	30,0	58 584,2	37,7	10 019,4	6,4	40 334,8	25,9	155 580,5	15,6	5 045,0	119 419,4	31 116,1
C. Composante 3. Coordination et gestion du projet													
	64 499,5	33,1	80 892,5	41,5	-	-	49 478,0	25,4	194 869,9	19,5	2 500,7	153 395,2	38 974,0
Total PROJECT COSTS	336 862,9	33,8	422 401,5	42,3	19 069,2	1,9	219 240,4	22,0	997 574,0	100,0	93 137,4	704 921,8	199 514,8

Tableau 8: Coûts totaux par catégorie et source de financement ('000 MAD)

	(MAD '000)												
	SAFP		MRE		Bénéficiaires		The Government		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
I. Investment Costs													
A. Aménagement et travaux	96 972,8	35,2	121 707,1	44,2	1 514,6	0,6	55 048,6	20,0	275 243,1	27,6	44 837,4	175 357,1	55 048,6
B. Equipement, matériel et véhicule	91 060,4	33,3	114 196,5	41,8	13 271,7	4,9	54 632,1	20,0	273 160,7	27,4	8 740,5	209 788,1	54 632,1
C. Assistance technique	61 798,6	35,5	77 505,1	44,5	-	-	34 825,9	20,0	174 129,6	17,5	-	139 303,7	34 825,9
D. Etude et formation	32 257,4	30,3	40 457,5	38,0	3 241,3	3,0	30 516,1	28,7	106 472,3	10,7	1 699,2	83 478,6	21 294,5
E. Prêt axé sur les résultats	54 773,7	35,2	68 535,3	44,1	1 041,6	0,7	31 087,7	20,0	155 438,3	15,6	35 359,5	88 991,1	31 087,7
Total Investment Costs	336 862,9	34,2	422 401,5	42,9	19 069,2	1,9	206 110,4	20,9	984 444,0	98,7	90 636,7	696 918,5	196 888,8
II. Recurrent Costs													
A. fonctionnement et Salaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	-	-	13 130,0	100,0	13 130,0	1,3	2 626,0
Total PROJECT COSTS	336 862,9	33,8	422 401,5	42,3	19 069,2	1,9	219 240,4	22,0	997 574,0	100,0	93 137,4	704 921,8	199 514,8

Tableau 9: Plan de financement en devises, monnaies locales (HT) et taxes par source de financement ('000 MAD)

	(MAD '000)									
	SAFP		MRE		Bénéficiaires		The Government		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
I. Foreign	39 936,1	42,9	50 064,9	53,8	635,6	0,7	2 500,7	2,7	93 137,4	9,3
II. Local (Excl. Taxes)	296 926,8	42,1	372 336,6	52,8	18 433,5	2,6	17 224,9	2,4	704 921,8	70,7
III. Taxes	-	-	-	-	-	-	199 514,8	100,0	199 514,8	20,0
Total Project	336 862,9	33,8	422 401,5	42,3	19 069,2	1,9	219 240,4	22,0	997 574,0	100,0

Tableau 10: Décaissement par semestre par source de financement ('000 MAD)

	Financing Available			Total	Costs to be Financed		
	SAFP	MRE	Bénéficiaires		Project	The Government	Cumulative
	Amount	Amount	Amount		Costs	Cash Flow	Cash Flow
F	2 058,6	2 581,8	-	4 640,4	5 800,4	-1 160,1	-1 160,1 2
F	2 058,6	2 581,8	-	4 640,4	5 800,4	-1 160,1	-2 320,2 3
F	23 521,1	29 487,7	1 953,3	54 962,1	69 593,0	-14 630,9	-16 951,1 4
F	23 521,1	29 487,7	1 953,3	54 962,1	69 593,0	-14 630,9	-31 582,0 5
F	34 665,9	43 472,2	2 002,5	80 140,7	102 184,2	-22 043,5	-53 625,6 6
F	34 665,9	43 472,2	2 002,5	80 140,7	102 184,2	-22 043,5	-75 669,1 7
F	37 435,7	46 943,9	1 956,1	86 335,7	110 703,0	-24 367,4	-100 036,5 8
F	37 435,7	46 943,9	1 956,1	86 335,7	110 703,0	-24 367,4	-124 403,8 9
F	33 887,9	42 488,8	1 819,8	78 196,5	100 394,9	-22 198,4	-146 602,2
F0	33 887,9	42 488,8	1 819,8	78 196,5	100 394,9	-22 198,4	-168 800,6
F1	23 757,4	29 791,5	1 229,4	54 778,3	70 511,6	-15 733,3	-184 533,9
F2	23 757,4	29 791,5	1 229,4	54 778,3	70 511,6	-15 733,3	-200 267,2
F3	10 974,4	13 762,8	499,5	25 236,8	32 516,5	-7 279,8	-207 547,0
F4	10 974,4	13 762,8	499,5	25 236,8	32 516,5	-7 279,8	-214 826,7
F5	2 130,6	2 672,0	73,9	4 876,5	7 083,3	-2 206,8	-217 033,6
F6	2 130,6	2 672,0	73,9	4 876,5	7 083,3	-2 206,8	-219 240,4
Total	336 862,9	422 401,5	19 069,2	778 333,6	997 574,0	-219 240,4	-219 240,4

B. Tableaux récapitulatifs des coûts en Euro

Tableau 11: Coûts de base par composante/sous-composante et année ('000 EUR)

	Base Cost (Euros '000)								Total
	Base Cost (Euros '000)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
A. Composante 1. Développement et valorisation des produits agricoles									
Sous composante 1.1. Développement de l'arboriculture fruitière résilientes au CC	13.3	5 288.5	5 851.4	2 030.7	68.2	-	-	-	13 252.1
Sous composante 1.2. Filières animales	-	119.2	846.4	1 400.4	1 407.6	789.5	45.4	-	4 608.5
Sous composante 1.3. Développement des produits de terroirs	-	119.1	1 036.3	1 542.9	832.0	414.7	71.2	-	4 016.2
Sous composante 1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales	540.1	2 833.2	3 002.3	6 381.0	6 668.8	4 969.2	2 345.2	-	26 739.8
Subtotal	553.4	8 360.1	10 736.4	11 355.0	8 976.6	6 173.3	2 461.8	-	48 616.6
B. Composante 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits									
Sous composante 2.1. Alphabétisation et Education financière	-	-	480.1	597.3	695.0	466.7	-	-	2 239.1
Sous composante 2.2. Formation et appui conseil à la gestion de l'entreprise	213.5	-	553.4	1 011.7	971.0	530.9	66.6	-	3 347.2
Sous composante 2.3. Valorisation et commercialisation des produits	108.6	254.8	1 679.9	1 084.6	1 387.1	1 023.2	725.2	111.2	6 374.6
Subtotal	322.1	254.8	2 713.4	2 693.7	3 053.2	2 020.8	791.7	111.2	11 960.9
C. Composante 3. Coordinantion et gestion du projet	106.8	2 667.9	2 660.4	2 782.6	2 876.6	2 018.2	1 375.9	936.0	15 424.3
Total BASELINE COSTS	982.3	11 282.8	16 110.2	16 831.3	14 906.3	10 212.3	4 629.4	1 047.2	76 001.8
Physical Contingencies	-	290.8	573.4	947.7	930.8	710.7	299.1	-	3 752.4
Price Contingencies									
Inflation									
Local	29.7	552.0	1 101.2	1 439.3	1 567.2	1 286.1	710.7	185.9	6 872.2
Foreign	-	15.9	42.5	95.3	110.9	92.6	33.7	2.6	393.5
Subtotal Inflation	29.7	567.8	1 143.7	1 534.6	1 678.1	1 378.7	744.5	188.5	7 265.7
Devaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal Price Contingencies	29.7	567.8	1 143.7	1 534.6	1 678.1	1 378.7	744.5	188.5	7 265.7
Total PROJECT COSTS	1 012.0	12 141.4	17 827.4	19 313.6	17 515.2	12 301.7	5 672.9	1 235.8	87 020.0
Taxes	202.4	2 428.3	3 565.5	3 862.7	3 503.0	2 460.3	1 134.6	247.2	17 404.0
Foreign Exchange	-	645.5	1 241.2	2 175.4	2 082.8	1 478.8	468.7	32.1	8 124.5

Tableau 12: Coûts totaux par composante/sous-composante et année ('000 EUR)

	Totals Including Contingencies (Euros '000)								Total
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
A. Composante 1. Développement et valorisation des produits agricoles									
Sous composante 1.1. Développement de l'arboiculture fruitière résilientes au CC	13.7	5 556.5	6 268.2	2 217.1	75.0	-	-	-	14 130.5
Sous composante 1.2. Filières animales	-	125.3	917.7	1 554.7	1 582.1	904.2	52.6	-	5 136.7
Sous composante 1.3. Développement des produits de terroirs	-	128.8	1 165.1	1 719.5	935.1	476.3	82.6	-	4 507.4
Sous composante 1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales	556.4	3 260.6	3 576.8	7 738.8	8 236.6	6 279.9	3 025.9	-	32 675.0
Subtotal	570.1	9 071.2	11 927.8	13 230.1	10 828.8	7 660.4	3 161.2	-	56 449.6
B. Composante 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits									
Sous composante 2.1. Alphabétisation et Education financière	-	-	537.5	653.0	775.0	530.8	-	-	2 496.3
Sous composante 2.2. Formation et appui conseil à la gestion de l'entreprise	220.0	-	619.7	1 158.9	1 135.7	630.1	77.2	-	3 841.5
Sous composante 2.3. Valorisation et commercialisation des produits	111.8	267.8	1 892.3	1 231.3	1 570.0	1 187.5	841.3	131.6	7 233.7
Subtotal	331.8	267.8	3 049.5	3 043.2	3 480.8	2 348.4	918.5	131.6	13 571.5
C. Composante 3. Coordination et gestion du projet	110.0	2 802.4	2 850.1	3 040.4	3 205.6	2 292.9	1 593.3	1 104.2	16 998.8
Total PROJECT COSTS	1 012.0	12 141.4	17 827.4	19 313.6	17 515.2	12 301.7	5 672.9	1 235.8	87 020.0

Tableau 13: Coûts de base par catégorie et année ('000 EUR)

	Base Cost (Euros '000)								Foreign Exchange		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	%	Amount
I. Investment Costs											
A. Aménagement et travaux	-	1 361.7	3 274.0	5 107.3	4 710.9	3 543.0	1 427.6	-	19 424.5	17.0	3 296.2
B. Equipement et matériel	-	5 458.7	7 460.5	4 638.4	2 837.8	1 268.7	400.4	-	22 064.3	3.3	726.4
C. Assistance technique	-	2 401.8	2 469.1	2 580.7	2 615.9	1 864.2	1 200.6	648.6	13 781.0	-	-
D. Etude et formation	949.4	965.4	1 350.8	1 769.7	1 611.3	1 015.9	579.1	250.0	8 491.6	1.7	142.6
E. Financement axé sur les résultats	32.9	946.6	1 407.3	2 586.8	2 981.9	2 371.9	873.1	-	11 200.4	23.4	2 626.1
Total Investment Costs	982.3	11 134.2	15 961.7	16 682.7	14 757.8	10 063.7	4 480.8	898.7	74 961.8	9.1	6 791.3
II. Recurrent Costs											
A. Salaires et indemnités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Entretien et fonctionnement	-	148.6	148.6	148.6	148.6	148.6	148.6	148.6	1 040.1	19.9	206.5
Total Recurrent Costs	-	148.6	148.6	148.6	148.6	148.6	148.6	148.6	1 040.1	19.9	206.5
Total BASELINE COSTS	982.3	11 282.8	16 110.2	16 831.3	14 906.3	10 212.3	4 629.4	1 047.2	76 001.8	9.2	6 997.7
Physical Contingencies	-	290.8	573.4	947.7	930.8	710.7	299.1	-	3 752.4	19.5	733.2
Price Contingencies											
Inflation											
Local	29.7	552.0	1 101.2	1 439.3	1 567.2	1 286.1	710.7	185.9	6 872.2	-	-
Foreign	-	15.9	42.5	95.3	110.9	92.6	33.7	2.6	393.5	100.0	393.5
Subtotal Inflation	29.7	567.8	1 143.7	1 534.6	1 678.1	1 378.7	744.5	188.5	7 265.7	5.4	393.5
Devaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal Price Contingencies	29.7	567.8	1 143.7	1 534.6	1 678.1	1 378.7	744.5	188.5	7 265.7	5.4	393.5
Total PROJECT COSTS	1 012.0	12 141.4	17 827.4	19 313.6	17 515.2	12 301.7	5 672.9	1 235.8	87 020.0	9.3	8 124.5
Taxes	202.4	2 428.3	3 565.5	3 862.7	3 503.0	2 460.3	1 134.6	247.2	17 404.0	-	-
Foreign Exchange	-	645.5	1 241.2	2 175.4	2 082.8	1 478.8	468.7	32.1	8 124.5	-	-

Tableau 14: Coûts totaux par catégorie et année ('000 EUR)

	Totals Including Contingencies (Euros '000)								Total
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
I. Investment Costs									
A. Aménagement et travaux	-	1 606.2	3 938.3	6 249.3	5 865.1	4 496.1	1 855.0	-	24 009.9
B. Equipement et matériel	-	5 735.9	7 991.2	5 052.2	3 148.8	1 435.6	464.5	-	23 828.3
C. Assistance technique	-	2 523.8	2 646.4	2 821.3	2 917.0	2 120.4	1 393.0	767.6	15 189.6
D. Etude et formation	978.0	1 013.9	1 445.0	1 931.9	1 795.8	1 155.5	671.8	295.9	9 287.7
E. Financement axé sur les résultats	33.9	1 106.4	1 648.6	3 098.2	3 625.1	2 927.7	1 119.3	-	13 559.1
Total Investment Costs	1 012.0	11 986.2	17 669.5	19 152.9	17 351.7	12 135.3	5 503.6	1 063.5	85 874.6
II. Recurrent Costs									
A. Salaires et indemnités	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Entretien et fonctionnement	-	155.2	157.9	160.7	163.5	166.4	169.3	172.3	1 145.3
Total Recurrent Costs	-	155.2	157.9	160.7	163.5	166.4	169.3	172.3	1 145.3
Total PROJECT COSTS	1 012.0	12 141.4	17 827.4	19 313.6	17 515.2	12 301.7	5 672.9	1 235.8	87 020.0

Tableau 15: Coûts de base par catégorie et composante/sous-composante ('000 EUR)

	Composante 1 Développement et valorisation des produits agricoles			Composante 2 Appui aux producteurs et commercialisation des produits			Composante 3 Coordination et gestion du projet			Physical Contingencies		
	SC 1.1 Développement de l'arboiculture fruitière résilientes au CC	SC 1.2 Filières animales	SC 1.3 Développement des produits de terroirs	SC 1.4 Aménagements hydo-agricoles et infrastructures rurales	SC 2.1 Alphabétisation et Education financière	SC 2.2 Formation et appui conseil à la gestion de l'entreprise	SC 2.3 Valorisation et commercialisation des produits	Total	%	Amount		
I. Investment Costs												
A. Aménagement et travaux	-	622.1	995.9	15 052.7	177.5	1 277.3	1 299.1	-	19 424.5	13.0	2 525.2	-
B. Equipement et matériel	12 654.0	2 597.5	2 368.5	473.3	-	1 206.8	2 758.3	-	22 064.3	-	-	-
C. Assistance technique	-	-	-	-	-	-	-	13 781.0	13 781.0	-	-	-
D. Etude et formation	598.1	823.0	651.8	1 663.4	371.6	863.1	2 317.3	603.3	8 491.6	-	-	-
E. Financement axé sur les résultats	-	566.0	-	9 544.4	1 090.0	-	-	-	11 200.4	11.0	1 227.2	-
Total Investment Costs	13 252.1	4 608.5	4 016.2	26 739.8	2 239.1	3 347.2	6 374.6	14 384.3	74 961.8	5.0	3 752.4	-
II. Recurrent Costs												
A. Salaires et indemnités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Entretien et fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	1 040.1	1 040.1	-	-	-
Total Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	-	1 040.1	1 040.1	-	-	-
Total BASELINE COSTS	13 252.1	4 608.5	4 016.2	26 739.8	2 239.1	3 347.2	6 374.6	15 424.3	76 001.8	4.9	3 752.4	-
Physical Contingencies	-	80.9	129.5	3 184.1	23.1	166.1	168.9	-	3 752.4	-	-	-
Price Contingencies												
Inflation												
Local	872.1	419.5	332.3	2 453.4	232.8	309.1	690.2	1 562.8	6 872.2	-	-	-
Foreign	6.3	27.8	29.4	297.8	14	19.2	-	11.7	393.5	-	-	-
Subtotal Inflation	878.4	447.3	361.7	2 751.1	234.2	328.3	690.2	1 574.5	7 265.7	-	-	-
Devaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal Price Contingencies	878.4	447.3	361.7	2 751.1	234.2	328.3	690.2	1 574.5	7 265.7	4.8	348.1	-
Total PROJECT COSTS	14 130.5	5 136.7	4 507.4	32 675.0	2 496.3	3 841.5	7 233.7	16 998.8	87 020.0	4.7	4 100.5	-
Taxes	2 826.1	1 027.3	901.5	6 535.0	499.3	768.3	1 446.7	3 399.8	17 404.0	4.7	820.1	-
Foreign Exchange	167.6	573.3	647.2	6 078.3	41.2	398.9	-	218.1	8 124.5	9.5	770.7	-

Tableau 16: Coûts totaux par catégorie et composante/sous-composante ('000 EUR)

	Composante 1 Développement et valorisation des produits agricoles			Composante 2 Appui aux producteurs et commercialisation des produits			Composante 3 Coordination et gestion du projet			Total
	SC 1.1 Développement de l'arboiculture fruitière résilientes au CC	SC 1.2 Filières animales	SC 1.3 Développement des produits de terroirs	SC 1.4 Aménagements hydo-agricoles et infrastructures rurales	SC 2.1 Alphabétisation et Education financière	SC 2.2 Formation et appui conseil à la gestion de l'entreprise	SC 2.3 Valorisation et commercialisation des produits			
I. Investment Costs										
A. Aménagement et travaux	-	770.8	1 212.6	18 642.3	213.2	1 570.1	1 600.8	-	24 009.9	-
B. Equipement et matériel	13 490.3	2 858.4	2 585.5	521.0	-	1 329.7	3 043.4	-	23 828.3	-
C. Assistance technique	-	-	-	-	-	-	-	15 189.6	15 189.6	-
D. Etude et formation	640.2	901.2	709.3	1 769.8	1 072.2	941.7	2 589.5	663.9	9 287.7	-
E. Financement axé sur les résultats	-	606.3	-	11 741.9	1 210.9	-	-	-	13 559.1	-
Total Investment Costs	14 130.5	5 136.7	4 507.4	32 675.0	2 496.3	3 841.5	7 233.7	15 853.5	85 874.6	-
II. Recurrent Costs										
A. Salaires et indemnités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Entretien et fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	1 145.3	1 145.3	-
Total Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	-	1 145.3	1 145.3	-
Total PROJECT COSTS	14 130.5	5 136.7	4 507.4	32 675.0	2 496.3	3 841.5	7 233.7	16 998.8	87 020.0	-
Taxes	2 826.1	1 027.3	901.5	6 535.0	499.3	768.3	1 446.7	3 399.8	17 404.0	4.7
Foreign Exchange	167.6	573.3	647.2	6 078.3	41.2	398.9	-	218.1	8 124.5	9.5

Tableau 17: Coûts totaux par composante/sous-composante et source de financement ('000 EUR)

	(Euros '000)												
	SAFP		MARE		Bénéficiaires		The Government		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
A. Composante 1. Développement et valorisation des produits agricoles													
Sous composante 1.1. Développement de l'arboiculture fruitière résilientes au CC	4 841.7	34.3	6 053.3	42.8	409.4	2.9	2 826.1	20.0	14 130.5	16.2	167.6	11 136.8	2 826.1
Sous composante 1.2. Filières animales	1 812.4	35.3	2 222.0	43.3	75.0	1.5	1 027.3	20.0	5 136.7	5.9	573.3	3 536.1	1 027.3
Sous composante 1.3. Développement des produits de terroirs	1 471.9	32.7	1 845.6	40.9	288.1	6.4	901.7	20.0	4 507.4	5.2	647.2	2 958.7	901.5
Sous composante 1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales	11 594.9	35.5	14 528.2	44.5	16.9	0.1	6 535.0	20.0	32 675.0	37.5	6 078.3	20 061.7	6 535.0
Subtotal	19 720.9	34.9	24 649.2	43.7	789.4	1.4	11 290.2	20.0	56 449.6	64.9	7 466.3	37 693.4	11 289.9
B. Composante 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits													
Sous composante 2.1. Alphabétisation et Education financière	478.7	19.2	600.1	24.0	114.2	4.6	1 303.4	52.2	2 496.3	2.9	41.2	1 955.8	499.3
Sous composante 2.2. Formation et appui conseil à la gestion de l'entreprise	1 274.5	33.2	1 606.9	41.8	191.8	5.0	768.3	20.0	3 841.5	4.4	398.9	2 674.4	768.3
Sous composante 2.3. Valorisation et commercialisation des produits	2 315.5	32.0	2 903.4	40.1	568.0	7.9	1 446.7	20.0	7 233.7	8.3	-	5 786.9	1 446.7
Subtotal	4 068.7	30.0	5 110.4	37.7	874.0	6.4	3 518.5	25.9	13 571.5	15.6	440.1	10 417.1	2 714.3
C. Composante 3. Coordination et gestion du projet	5 627.9	33.1	7 054.8	41.5	-	-	4 316.0	25.4	16 998.8	19.5	218.1	13 380.9	3 399.8
Total PROJECT COSTS	29 417.4	33.8	36 814.4	42.3	1 663.4	1.9	19 124.7	22.0	87 020.0	100.0	8 124.5	61 491.5	17 404.0

Tableau 18: Coûts totaux par catégorie et source de financement ('000 EUR)

	(Euros '000)												
	SAFP		MARE		Bénéficiaires		The Government		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
I. Investment Costs													
A. Aménagement et travaux	8 459.1	35.2	10 616.7	44.2	132.1	0.6	4 802.0	20.0	24 009.9	27.6	3 911.2	15 296.7	4 802.0
B. Equipement et matériel	7 951.6	33.4	9 953.3	41.8	1 157.7	4.9	4 765.7	20.0	23 828.3	27.4	762.4	18 300.2	4 765.7
C. Assistance technique	5 392.3	35.5	6 759.4	44.5	-	-	3 037.9	20.0	15 189.6	17.5	-	12 151.7	3 037.9
D. Etude et formation	2 813.9	30.3	3 529.1	38.0	282.7	3.0	2 662.0	28.7	9 287.7	10.7	148.2	7 282.0	1 857.5
E. Financement axé sur les résultats	4 800.6	35.4	5 955.9	43.9	90.9	0.7	2 711.8	20.0	13 559.1	15.6	3 084.5	7 762.8	2 711.8
Total Investment Costs	29 417.4	34.3	36 814.4	42.9	1 663.4	1.9	17 979.3	20.9	85 874.6	98.7	7 906.4	60 793.3	17 174.9
II. Recurrent Costs													
A. Salaires et indemnités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Entretien et fonctionnement	-	-	-	-	-	-	1 145.3	100.0	1 145.3	1.3	218.1	698.1	229.1
Total Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	1 145.3	100.0	1 145.3	1.3	218.1	698.1	229.1
Total PROJECT COSTS	29 417.4	33.8	36 814.4	42.3	1 663.4	1.9	19 124.7	22.0	87 020.0	100.0	8 124.5	61 491.5	17 404.0

Tableau 19: Plan de financement en devises, monnaies locales (HT) et taxes par source de financement ('000 EUR)

	(Euros '000)									
	SAFP		MARE		Bénéficiaires		The Government		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
I. Foreign	3 499.5	43.1	4 351.5	53.6	55.4	0.7	218.1	2.7	8 124.5	9.3
II. Local (Excl. Taxes)	25 918.0	42.1	32 463.0	52.8	1 608.0	2.6	1 502.6	2.4	61 491.5	70.7
III. Taxes	-	-	-	-	-	-	17 404.0	100.0	17 404.0	20.0
Total Project	29 417.4	33.8	36 814.4	42.3	1 663.4	1.9	19 124.7	22.0	87 020.0	100.0

Sous composante 1.1 Développement et valorisation des produits agricoles

	Quantities										Unit Cost (Euros '000)		Base Cost (MAD '000)							
	Unit	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
I. Investment Costs																				
A. Création et réhabilitation de plantation arboricole																				
1. Etude																				
Etude d'identification des périmètre de plantation	nbre	1	-	-	-	-	-	-	-	1	150	13,085	150.0	-	-	-	-	-	150.0	
2. Plantations nouvelles																				
a. Plantation d'amandier																				
Oujda/Berka /a	ha	-	500	500	-	-	-	-	-	1000	16	1,396	-	8 000.0	8 000.0	-	-	-	16 000.0	
Guercif /b	ha	-	500	-	-	-	-	-	-	500	16	1,396	-	8 000.0	-	-	-	-	8 000.0	
Subtotal														16 000.0	8 000.0	-	-	-	24 000.0	
b. Plantation de Caroubier																				
Oujda/Berka /c	ha	-	500	1000	-	-	-	-	-	1500	20	1,745	-	10 000.0	20 000.0	-	-	-	30 000.0	
Driouche /d	ha	-	500	500	-	-	-	-	-	1000	20	1,745	-	10 000.0	10 000.0	-	-	-	20 000.0	
Guercif /e	ha	-	500	1200	1000	-	-	-	-	2 700	20	1,745	-	10 000.0	24 000.0	20 000.0	-	-	54 000.0	
Subtotal														30 000.0	54 000.0	20 000.0	-	-	104 000.0	
c. Plantation figuier																				
Driouch /f	ha	-	200	-	-	-	-	-	-	200	16	1,396	-	3 200.0	-	-	-	-	3 200.0	
d. Plantation d'olivier																				
Driouch /g	ha	-	600	-	-	-	-	-	-	600	16	1,396	-	3 600.0	-	-	-	-	3 600.0	
Subtotal														58 800.0	62 000.0	20 000.0	-	-	140 800.0	
3. Réhabilitation d'anciennes plantations																				
a. Réhabilitation de caroubiers																				
Driouch /h	ha	-	50	50	100	-	-	-	-	200	3	0,262	-	150.0	150.0	300.0	-	-	600.0	
b. Réhabilitation d'oliviers																				
Driouch /i	ha	-	30	30	-	-	-	-	-	60	2	0,174	-	60.0	60.0	-	-	-	120.0	
Subtotal														210.0	210.0	300.0	-	-	720.0	
Subtotal														150.0	59 010.0	62 210.0	20 300.0	-	-	141 670.0
B. Promotion d'une nouvelle génération d'arboriculteurs																				
1. Sensibilisation arboriculteurs /j																				
Oujda	session	-	13	20	-	-	-	-	-	33	10	0,872	-	130.0	200.0	-	-	-	330.0	
Driouch	session	-	17	8	-	-	-	-	-	25	10	0,872	-	170.0	80.0	-	-	-	250.0	
Guercif	session	-	13	16	13	-	-	-	-	42	10	0,872	-	130.0	160.0	130.0	-	-	420.0	
Subtotal														430.0	440.0	130.0	-	-	1000.0	
2. Formation des arboriculteurs /k																				
Oujda/Berkane	session	-	-	20	30	-	-	-	-	50	20	1,745	-	-	400.0	600.0	-	-	1000.0	
Driouch	session	-	-	20	10	-	-	-	-	30	20	1,745	-	-	400.0	200.0	-	-	600.0	
Guercif	session	-	-	20	20	20	-	-	-	60	20	1,745	-	-	400.0	400.0	400.0	-	1200.0	
Subtotal														-	1200.0	1200.0	400.0	-	2 800.0	
3. Champs Ecole producteurs																				
Oujda/Berkane	Nbre	-	-	7	10	-	-	-	-	17	24	2,094	-	-	168.0	240.0	-	-	408.0	
Driouch	Nbre	-	-	7	3	-	-	-	-	10	24	2,094	-	-	168.0	72.0	-	-	240.0	
Guercif	Nbre	-	-	7	7	7	-	-	-	21	24	2,094	-	-	168.0	168.0	168.0	-	504.0	
Subtotal														-	504.0	480.0	168.0	-	1 152.0	
4. Visite d'échange /l																				
Oujda/Berkane	Nbre	-	-	4	6	-	-	-	-	10	50	4,362	-	-	200.0	300.0	-	-	500.0	
Driouch	Nbre	-	-	4	2	-	-	-	-	6	50	4,362	-	-	200.0	100.0	-	-	300.0	
Guercif	Nbre	-	-	4	4	4	-	-	-	12	50	4,362	-	-	200.0	200.0	200.0	-	600.0	
Subtotal														-	600.0	600.0	200.0	-	1400.0	
Subtotal														430.0	2 744.0	2 410.0	768.0	-	6 352.0	
C. Appui aux pépinière arboricoles																				
1. Formation des jeunes pépiniériste /m																				
Oujda/Berkane	pers	-	-	2	2	-	-	-	-	4	20	1,745	-	-	40.0	40.0	-	-	80.0	
Driouch	pers	-	-	2	2	-	-	-	-	4	20	1,745	-	-	40.0	40.0	-	-	80.0	
Guercif	pers	-	-	2	2	-	-	-	-	4	20	1,745	-	-	40.0	40.0	-	-	80.0	
Subtotal														-	120.0	120.0	-	-	240.0	
2. Réhabilitation de la pépinière de Metalssa(Driouch)																				
Réhabilitation et Equipement de la pépinière de Driouch	ff	-	-	1	-	-	-	-	-	1	700	61,062	-	-	700.0	-	-	-	700.0	
Subtotal														-	700.0	120.0	-	-	820.0	
Total														150.0	59 440.0	65 774.0	22 830.0	768.0	-	148 362.0

Sous-composante 1.2. Filières animales

Unit	Quantities										Unit Cost		Base Cost (MAD '000)									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	(MAD '000)	(Euros '000)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		
	Investment Costs																					
A. Hydraulique pastorale																						
1. Abreuvement du cheptel																						
a. Création d'infrastructures de captage et de stockage d'eau de surface																						
OUJDA BERKANE	Nbre	-	-	-	1	1	-	-	-	2	250	21,808	-	-	-	250.0	250.0	-	-	500.0		
DRIOUCH	Nbre	-	-	1	1	1	1	-	-	4	250	21,808	-	-	250.0	250.0	250.0	250.0	-	1,000.0		
DRIOUCH	Nbre	-	-	1	2	2	1	-	-	6	250	21,808	-	-	250.0	500.0	500.0	250.0	-	1,500.0		
Subtotal															500.0	1,000.0	1,000.0	500.0	-	3,000.0		
b. Réhabilitation d'infrastructures de captage et de stockage d'eau de surface																						
OUJDA BERKANE	Nbre	-	-	-	2	-	-	-	-	2	200	17,446	-	-	-	400.0	-	-	-	400.0		
DRIOUCH	Nbre	-	-	3	4	2	2	-	-	11	200	17,446	-	-	600.0	800.0	400.0	400.0	-	2,200.0		
GUERCIF	Nbre	-	-	1	2	2	2	-	-	7	200	17,446	-	-	200.0	400.0	400.0	400.0	-	1,400.0		
Subtotal															800.0	1,600.0	800.0	800.0	-	4,000.0		
Subtotal															1,300.0	2,600.0	1,800.0	1,300.0	-	7,000.0		
B. Création et appui aux groupement ANOC																						
1. Création et suivi de groupement ANOC																						
OUJDA/BERKANE	Nbre	-	-	1	-	1	-	-	-	2	1,400	122,124	-	-	1,400.0	-	1,400.0	-	-	2,800.0		
DRIOUCH	Nbre	-	-	-	1	-	1	-	-	2	1,400	122,124	-	-	-	1,400.0	-	1,400.0	-	2,800.0		
GUERCIF	Nbre	-	-	1	-	-	1	-	-	2	400	34,833	-	-	400.0	-	400.0	-	-	800.0		
Subtotal															1,800.0	1,400.0	1,400.0	1,800.0	-	6,400.0		
2. Achat de béliers de race Beni Guil fa																						
OUJDA/BERKANE	Nbre	-	-	-	50	-	50	-	-	100	5	0,436	-	-	-	250.0	-	250.0	-	500.0		
DRIOUCH	Nbre	-	-	-	100	150	150	-	-	400	5	0,436	-	-	-	500.0	750.0	750.0	-	2,000.0		
GUERCIF	Nbre	-	-	-	50	100	50	-	-	200	5	0,436	-	-	-	250.0	500.0	250.0	-	1,000.0		
Subtotal															1,000.0	1,250.0	1,250.0	-	3,500.0			
3. Achat de Brébis de race Beni Guil																						
OUJDA/BERKANE	Nbre	-	-	-	100	100	-	-	-	200	3	0,262	-	-	-	300.0	300.0	-	-	600.0		
DRIOUCH	Nbre	-	-	-	200	300	200	-	-	700	3	0,262	-	-	-	600.0	300.0	600.0	-	2,100.0		
GUERCIF	Nbre	-	-	-	100	200	200	-	-	500	3	0,262	-	-	-	300.0	600.0	600.0	-	1,500.0		
Subtotal															1,200.0	1,800.0	1,200.0	-	4,200.0			
Subtotal															1,800.0	3,600.0	4,450.0	4,250.0	-	14,100.0		
C. Encouragement de l'élevage capria /b																						
1. Achat d'animaux																						
a. Achat de bouc de race alpine																						
OUJDA /BERKANE	nbre	-	-	-	50	50	-	-	-	100	5	0,436	-	-	-	250.0	250.0	-	-	500.0		
DRIOUCH	nbre	-	-	50	50	50	50	-	-	200	5	0,436	-	-	250.0	250.0	250.0	250.0	-	1,000.0		
GUERCIF	nbre	-	-	50	100	100	50	-	-	300	5	0,436	-	-	250.0	500.0	500.0	250.0	-	1,500.0		
Subtotal															500.0	1,000.0	1,000.0	500.0	-	3,000.0		
b. Achat de Chèvre de race locale ou croisée																						
OUJDA /BERKANE	nbre	-	-	-	100	100	50	-	-	250	3	0,262	-	-	-	300.0	300.0	150.0	-	750.0		
DRIOUCH	nbre	-	-	100	150	150	100	-	-	500	3	0,262	-	-	300.0	450.0	450.0	300.0	-	1,500.0		
GUERCIF	nbre	-	-	150	250	250	100	-	-	750	3	0,262	-	-	450.0	750.0	750.0	300.0	-	2,250.0		
Subtotal															750.0	1,500.0	1,500.0	750.0	-	4,500.0		
Subtotal															1,250.0	2,500.0	2,500.0	1,250.0	-	7,500.0		
2. Formation d'une nouvelle catégorie d'éleveurs																						
a. Formation des éleveurs hors groupement ANOC																						
OUJDA/BERKANE	session	-	-	5	10	5	5	-	-	25	15	1,308	-	-	75.0	150.0	75.0	75.0	-	375.0		
DRIOUCH	session	-	10	5	10	10	5	5	-	45	15	1,308	-	150.0	75.0	150.0	150.0	75.0	75.0	675.0		
GUERCIF	session	-	10	10	10	15	10	5	-	60	15	1,308	-	150.0	150.0	150.0	225.0	150.0	75.0	900.0		
Subtotal															300.0	300.0	450.0	450.0	300.0	1,950.0		
b. Visite d'échange																						
OUJDA/BERKANE	nbre	-	-	1	2	-	-	-	-	3	50	4,362	-	-	50.0	100.0	-	-	-	150.0		
DRIOUCH	nbre	-	-	2	3	2	-	-	-	7	50	4,362	-	-	100.0	150.0	100.0	-	-	350.0		
GUERCIF	nbre	-	-	2	3	3	-	-	-	8	50	4,362	-	-	100.0	150.0	150.0	-	-	400.0		
Subtotal															250.0	400.0	250.0	-	-	900.0		
Subtotal															300.0	550.0	850.0	700.0	300.0	150.0	2,850.0	
Subtotal															300.0	1,800.0	3,350.0	3,200.0	1,550.0	150.0	10,350.0	

	Unit	Quantities									(MAD '000)	(Euros '000)	Base Cost (MAD '000)							Total			
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		2030		
D. Apiculture																							
1. Equipement de base des apiculteurs																							
a. Achat de ruches pleines																							
OUJDA/BERKANE	nbre	-	-	200	300	300	-	-	-	800	1,3	0,117	-	-	260,0	390,0	390,0	-	-	-	1	040,0	
DRIOUCH	nbre	-	-	200	400	400	-	-	-	1 000	1,3	0,117	-	-	260,0	520,0	520,0	-	-	-	1	300,0	
GUERCIF	nbre	-	-	200	500	500	-	-	-	1 200	1,3	0,117	-	-	260,0	650,0	650,0	-	-	-	-	1 560,0	
Subtotal													-	-	780,0	1 560,0	1 560,0	-	-	-	-	3 900,0	
b. Achat de matériel apicole																							
OUJDA/BERKANE	nbre	-	-	20	20	20	-	-	-	60	23	2,068	-	-	460,0	460,0	460,0	-	-	-	1	380,0	
DRIOUCH	nbre	-	-	30	30	30	-	-	-	90	23	2,068	-	-	690,0	690,0	690,0	-	-	-	2	070,0	
GUERCIF	nbre	-	-	30	30	30	-	-	-	90	23	2,068	-	-	690,0	690,0	690,0	-	-	-	-	2 070,0	
Subtotal													-	-	1 840,0	1 840,0	1 840,0	-	-	-	-	5 520,0	
Subtotal													-	-	2 620,0	3 400,0	3 400,0	-	-	-	-	9 420,0	
2. Elévation de reines																							
a. Achat de ruches avec nuclei ou ruchette																							
OUJDA/BERKANE	nbre	-	-	-	20	50	20	-	-	90	1,2	0,108	-	-	-	24,0	60,0	24,0	-	-	-	108,0	
DRIOUCH	nbre	-	-	-	30	100	30	-	-	160	1,2	0,108	-	-	-	36,0	120,0	36,0	-	-	-	192,0	
GUERCIF	nbre	-	-	-	50	150	50	-	-	250	1,2	0,108	-	-	-	60,0	180,0	60,0	-	-	-	300,0	
Subtotal													-	-	-	120,0	360,0	120,0	-	-	-	600,0	
b. Kits de matériel pour élevage de reines																							
OUJDA/BERKANE	nbre	-	-	-	10	20	10	-	-	40	10	0,899	-	-	-	100,0	200,0	100,0	-	-	-	400,0	
DRIOUCH	nbre	-	-	-	20	30	20	-	-	70	10	0,899	-	-	-	200,0	300,0	200,0	-	-	-	700,0	
GUERCIF	nbre	-	-	-	30	30	30	-	-	90	10	0,899	-	-	-	300,0	300,0	300,0	-	-	-	900,0	
Subtotal													-	-	-	600,0	800,0	600,0	-	-	-	2 000,0	
Subtotal													-	-	-	720,0	1 160,0	720,0	-	-	-	2 600,0	
3. Formation d'une nouvelle catégorie d'éleveurs																							
a. Formation apicole (dont élevage de reines) /g																							
OUJDA/BERKANE	nbre	-	10	20	10	5	5	-	-	50	26	2,338	-	260,0	520,0	260,0	130,0	130,0	-	-	1	300,0	
DRIOUCH	nbre	-	15	15	15	10	5	5	-	65	26	2,338	-	390,0	390,0	390,0	260,0	130,0	130,0	-	-	1	690,0
GUERCIF	nbre	-	15	25	15	15	10	5	-	85	26	2,338	-	390,0	650,0	390,0	390,0	260,0	130,0	130,0	-	2 210,0	
Subtotal													-	1 040,0	1 560,0	1 040,0	780,0	520,0	260,0	-	-	5 200,0	
b. Visite d'échange /h																							
OUJDA/BERKANE	nbre	-	-	2	2	-	2	-	-	6	50	4,496	-	-	100,0	100,0	-	100,0	-	-	-	300,0	
DRIOUCH	nbre	-	-	2	2	-	2	-	-	6	50	4,496	-	-	100,0	100,0	100,0	-	-	-	-	300,0	
GUERCIF	nbre	-	-	-	2	4	4	2	-	12	50	4,496	-	-	100,0	200,0	200,0	100,0	100,0	-	-	600,0	
Subtotal													-	-	200,0	300,0	300,0	300,0	100,0	-	-	1 200,0	
Subtotal													-	1 040,0	1 760,0	1 340,0	1 080,0	820,0	360,0	-	-	6 400,0	
4. Suivi digital des ruches																							
OUJDA/BERKANE	nbre	-	-	13	39	39	13	-	-	104	5	0,45	-	-	65,0	195,0	195,0	65,0	-	-	-	520,0	
DRIOUCH	nbre	-	-	17	51	51	17	-	-	136	5	0,45	-	-	85,0	255,0	255,0	85,0	-	-	-	680,0	
GUERCIF	nbre	-	-	20	60	60	20	-	-	160	5	0,45	-	-	100,0	300,0	300,0	100,0	-	-	-	800,0	
Subtotal													-	-	250,0	750,0	750,0	250,0	-	-	-	2 000,0	
Total													-	1 340,0	9 530,0	15 760,0	15 840,0	8 890,0	510,0	-	-	51 870,0	

\a contribution des bénéficiaires en nature

\b 80 ménages en moyenne par groupement et contribution des bénéficiaires en nature \c

contribution des bénéficiaires en nature

\d 80 ménages en moyenne par groupement

\e contribution des bénéficiaires en nature

\f contribution des bénéficiaires en nature

\g 2 jours

\h 3 jours

Sous-composante 1.3. Développement des produits du terroir

	Unit	Quantities										Unit Cost		Base Cost (MAD '000)									
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	(MAD '000)	(Euros '000)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		
I. Investment Costs																							
A. produits pharaz																							
1. planter aromatique et médicinales																							
a. OUJDA/BERKANE																							
Acquisition de terrain/ta	nbre	-	-	1		1	-	-	-	-	2	150	13,085	-	-	150.0	150.0	-	-	-	300.0		
Etude technique	nbre	-	-	1		1	-	-	-	-	2	80	6,979	-	-	80.0	80.0	-	-	-	160.0		
Bâtiment	nbre	-	-	1		1	-	-	-	-	2	720	62,807	-	-	720.0	720.0	-	-	-	1440.0		
Equipement	nbre	-	-	1		1	-	-	-	-	2	300	26,169	-	-	300.0	300.0	-	-	-	600.0		
Certification des produits agrément ONSSA	FF	-	-	1		1	-	-	-	-	2	80	6,979	-	-	80.0	80.0	-	-	-	160.0		
Formation (managériale+ Technique)	zozian	-	-	1		1	-	-	-	-	2	45	3,925	-	-	45.0	45.0	-	-	-	90.0		
Vente d'échange	nbre	-	-	1		1	-	-	-	-	2	50	4,362	-	-	50.0	50.0	-	-	-	100.0		
Participation aux expositions et foires	nbre	-	-	-		1	1	-	-	-	2	50	4,362	-	-	-	50.0	50.0	-	-	100.0		
Subtotal																1425.0	1475.0	50.0	-	-	2950.0		
b. GUERCIF																							
Acquisition de terrain	nbre	-	-	1		1	-	-	-	-	2	150	13,085	-	-	150.0	150.0	-	-	-	300.0		
Etude technique	nbre	-	-	1		1	-	-	-	-	2	80	6,979	-	-	80.0	80.0	-	-	-	160.0		
Bâtiment	nbre	-	-	1		1	-	-	-	-	2	720	62,807	-	-	720.0	720.0	-	-	-	1440.0		
Equipement	nbre	-	-	1		1	-	-	-	-	2	300	26,169	-	-	300.0	300.0	-	-	-	600.0		
Certification des produits agrément ONSSA	FF	-	-	1		1	1	-	-	-	3	80	6,979	-	-	80.0	80.0	80.0	-	-	240.0		
Formation (managériale+ Technique)	zozian	-	-	1		1	-	-	-	-	2	45	3,925	-	-	45.0	45.0	-	-	-	90.0		
Vente d'échange	nbre	-	-	1		1	-	-	-	-	2	50	4,362	-	-	50.0	50.0	-	-	-	100.0		
Participation aux expositions et foires	FF	-	-	-		1	1	-	-	-	2	50	4,362	-	-	-	50.0	50.0	-	-	100.0		
Subtotal																1425.0	1475.0	120.0	-	-	3020.0		
Subtotal																2850.0	2950.0	180.0	-	-	5980.0		
2. Safra																							
a. OUJDA/BERKANE																							
Acquisition de terrain	nbre	-	-	1		-	-	-	-	-	1	90	7,851	-	-	90.0	-	-	-	-	90.0		
Etude technique	nbre	-	-	1		-	-	-	-	-	1	80	6,979	-	-	80.0	-	-	-	-	80.0		
Bâtiment	nbre	-	-	1		-	-	-	-	-	1	600	52,339	-	-	600.0	-	-	-	-	600.0		
Equipement	kit	-	-	-		1	-	-	-	-	1	300	26,169	-	-	-	300.0	-	-	-	300.0		
Achat de bulbillar	tanner	-	-	-		90	-	-	-	-	90	25	2,181	-	-	-	2250.0	-	-	-	2250.0		
Certification des produits agrément ONSSA	FF	-	-	-		1	-	-	-	-	1	80	6,979	-	-	-	80.0	-	-	-	80.0		
Formation (managériale+ Technique)	zozian	-	-	-		1	-	-	-	-	1	45	3,925	-	-	-	45.0	-	-	-	45.0		
Vente d'échange	Nbre	-	-	-		1	-	-	-	-	1	50	4,362	-	-	-	50.0	-	-	-	50.0		
Participation aux expositions et foires	Nbre	-	-	-		-	1	-	-	-	1	50	4,362	-	-	-	-	50.0	-	-	50.0		
Subtotal																770.0	2725.0	50.0	-	-	3545.0		
b. GUERCIF																							
Acquisition de terrain	nbre	-	-	1		1	-	-	-	-	2	90	7,851	-	-	90.0	90.0	-	-	-	180.0		
Etude technique	nbre	-	-	1		1	-	-	-	-	2	80	6,979	-	-	80.0	80.0	-	-	-	160.0		
Bâtiment	nbre	-	-	1		1	-	-	-	-	2	600	52,339	-	-	600.0	600.0	-	-	-	1200.0		
Equipement	kit	-	-	-		1	-	-	-	-	2	300	26,169	-	-	-	300.0	300.0	-	-	600.0		
Achat de bulbillar	tanner	-	-	-		90	90	-	-	-	180	25	2,181	-	-	-	2250.0	2250.0	-	-	4500.0		
Certification des produits agrément ONSSA	FF	-	-	-		1	1	-	-	-	2	80	6,979	-	-	-	80.0	80.0	-	-	160.0		
Formation (managériale+ Technique)	zozian	-	-	-		1	1	-	-	-	2	45	3,925	-	-	-	45.0	45.0	-	-	90.0		
Vente d'échange	Nbre	-	-	-		1	1	-	-	-	2	50	4,362	-	-	-	50.0	50.0	-	-	100.0		
Participation aux expositions et foires	Nbre	-	-	-		-	1	1	-	-	2	50	4,362	-	-	-	-	50.0	50.0	-	100.0		
Subtotal																770.0	3495.0	2775.0	50.0	-	7090.0		
Subtotal																1540.0	6220.0	2825.0	50.0	-	10635.0		

Unit	Quantities									Unit Cost (MAD '000)		Base Cost (MAD '000)									Total
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	(MAD '000)	(Euro)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
3. Cectur																					
a. OUJDA/BERKANE																					
Travaux avant plantation (arrachage, brulaque /b	ha	-	-	17	28	28	27	-	-	100	10	0,872	-	-	170.0	280.0	280.0	270.0	-	-	1000.0
Matériel végétal /c	nbre	-	-	34 000	56 000	56 000	54 000	-	-	200 000	0,01	0,001	-	-	340.0	560.0	560.0	540.0	-	-	2 000.0
Sékttotal															510.0	840.0	840.0	810.0	-	-	3 000.0
b. DRIOUCH																					
Travaux avant plantation (arrachage, brulaque /d	ha	-	-	17	28	28	27	-	-	100	10	0,872	-	-	170.0	280.0	280.0	270.0	-	-	1000.0
Matériel végétal /e	nbre	-	-	34 000	56 000	56 000	54 000	-	-	200 000	0,01	0,001	-	-	340.0	560.0	560.0	540.0	-	-	2 000.0
Sékttotal															510.0	840.0	840.0	810.0	-	-	3 000.0
c. GUERCIF																					
Travaux avant plantation (arrachage, brulaque /f	ha	-	-	16	28	28	28	-	-	100	10	0,872	-	-	160.0	280.0	280.0	280.0	-	-	1000.0
Matériel végétal /g	nbre	-	-	32 000	56 000	56 000	56 000	-	-	200 000	0,01	0,001	-	-	320.0	560.0	560.0	560.0	-	-	2 000.0
Sékttotal															480.0	840.0	840.0	840.0	-	-	3 000.0
Sékttotal															1500.0	2520.0	2520.0	2460.0	-	-	9 000.0
4. Fige " Ghden "																					
a. DRIOUCH																					
Acquisition de terrain	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	1	200	17,446	-	-	200.0	-	-	-	-	-	200.0
Etude technique	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	1	30	6,979	-	-	30.0	-	-	-	-	-	30.0
Bâtiment	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	1	500	43,616	-	-	500.0	-	-	-	-	-	500.0
Equipement (rêchaque et emballage	kit	-	-	1	-	-	-	-	-	1	200	17,446	-	-	200.0	-	-	-	-	-	200.0
Certification des produits agrément ONSSA	FF	-	-	1	-	-	-	-	-	1	30	6,979	-	-	30.0	-	-	-	-	-	30.0
Formation (managériale+ Technique)	sozzian	-	-	1	-	-	-	-	-	1	45	3,925	-	-	45.0	-	-	-	-	-	45.0
visite d'échange	Nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	1	50	4,362	-	-	50.0	-	-	-	-	-	50.0
Participation aux expositions et faire	Nbre	-	-	-	1	-	-	-	-	1	50	4,362	-	-	-	50.0	-	-	-	-	50.0
Sékttotal															1155.0	50.0	-	-	-	-	1205.0
5. Paulat fermier (B-14i)																					
a. OUJDA/BERKANE																					
Acquisition de terrain	nbre	-	1	1	-	-	-	-	-	2	60	5,234	-	60.0	60.0	-	-	-	-	-	120.0
Etude technique	nbre	-	1	1	-	-	-	-	-	2	30	6,979	-	30.0	30.0	-	-	-	-	-	160.0
Bâtiment	nbre	-	1	1	-	-	-	-	-	2	30	6,979	-	30.0	30.0	-	-	-	-	-	160.0
matériel et équipement d'élevage	kit	-	-	1	1	-	-	-	-	2	50	4,362	-	-	50.0	50.0	-	-	-	-	100.0
Acquisition d'intrants	FF	-	-	1	1	-	-	-	-	2	10	0,872	-	-	10.0	10.0	-	-	-	-	20.0
Formation (managériale+ Technique)	sozzian	-	1	1	-	-	-	-	-	2	45	3,925	-	45.0	45.0	-	-	-	-	-	90.0
visite d'échange	Nbre	-	1	1	-	-	-	-	-	2	50	4,362	-	50.0	50.0	-	-	-	-	-	100.0
Sékttotal															315.0	375.0	60.0	-	-	-	750.0
b. DRIOUCH																					
Acquisition de terrain	nbre	-	1	1	-	-	-	-	-	2	60	5,234	-	60.0	60.0	-	-	-	-	-	120.0
Etude technique	nbre	-	1	1	-	-	-	-	-	2	30	6,979	-	30.0	30.0	-	-	-	-	-	160.0
Bâtiment	nbre	-	1	1	-	-	-	-	-	2	30	6,979	-	30.0	30.0	-	-	-	-	-	160.0
matériel et équipement d'élevage /h	kit	-	-	1	1	-	-	-	-	2	50	4,362	-	-	50.0	50.0	-	-	-	-	100.0
Acquisition d'intrants	FF	-	-	1	1	-	-	-	-	2	10	0,872	-	-	10.0	10.0	-	-	-	-	20.0
Formation (managériale+ Technique)	sozzian	-	1	1	-	-	-	-	-	2	45	3,925	-	45.0	45.0	-	-	-	-	-	90.0
visite d'échange	Nbre	-	1	1	-	-	-	-	-	2	50	4,362	-	50.0	50.0	-	-	-	-	-	100.0
Sékttotal															315.0	375.0	60.0	-	-	-	750.0
c. GUERCIF																					
Acquisition de terrain	nbre	-	2	2	2	2	-	-	-	8	60	5,234	-	120.0	120.0	120.0	120.0	-	-	-	480.0
Etude technique	nbre	-	2	2	2	2	-	-	-	8	30	6,979	-	160.0	160.0	160.0	160.0	-	-	-	640.0
Bâtiment	nbre	-	2	2	2	2	-	-	-	8	30	6,979	-	160.0	160.0	160.0	160.0	-	-	-	640.0
matériel et équipement d'élevage	kit	-	-	2	2	2	2	-	-	8	50	4,362	-	-	100.0	100.0	100.0	100.0	-	-	400.0
Acquisition d'intrants	FF	-	-	2	2	2	2	-	-	8	10	0,872	-	-	20.0	20.0	20.0	20.0	-	-	80.0
Formation (managériale+ Technique)	sozzian	-	2	2	2	2	-	-	-	8	45	3,925	-	90.0	90.0	90.0	90.0	-	-	-	360.0
visite d'échange	Nbre	-	2	2	2	2	-	-	-	8	50	4,362	-	100.0	100.0	100.0	100.0	-	-	-	400.0
Sékttotal															630.0	750.0	750.0	750.0	120.0	-	3 000.0
Sékttotal															1260.0	1500.0	870.0	750.0	120.0	-	4500.0
Sékttotal															1260.0	3545.0	12 610.0	6 275.0	2 630.0	-	31320.0

Unit	Quantities										(MAD '000)	(Euros '000)	Base Cost (MAD '000)									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		
B. Autres produits																						
1. Transformation cereales, céréales joules																						
a. OUJDA/BERKANE																						
Acquisition de terrain	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	100	8,723	-	-	100,0	-	-	-	100,0		
Etude technique	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	-	2	80	6,979	-	-	80,0	-	-	-	160,0		
Bâtiment neuf	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	210	18,319	-	-	-	210,0	-	-	210,0		
Bâtiment réhabilité	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	80	6,979	-	-	80,0	-	-	-	80,0		
Equipement	kit	-	-	1	-	-	-	-	-	-	2	100	8,723	-	-	100,0	100,0	-	-	200,0		
certification des produits agrément ONSSA	ff	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2	80	6,979	-	-	80,0	80,0	-	-	160,0		
Formation - managériale et technique	razriam	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2	50	4,362	-	-	50,0	50,0	-	-	100,0		
virite d'échange	Nbre	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2	50	4,362	-	-	50,0	50,0	-	-	100,0		
Participation aux expositions et foires	Nbre	-	-	-	1	1	-	-	-	-	2	50	4,362	-	-	-	50,0	50,0	-	100,0		
Subtotal																540,0	620,0	50,0	-	1210,0		
b. DRIOUCH																						
Etude technique	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	80	6,979	-	-	80,0	-	-	-	80,0		
Bâtiment réhabilité	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	80	6,979	-	-	80,0	-	-	-	80,0		
Equipement	kit	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	80	6,979	-	-	80,0	-	-	-	80,0		
certification des produits agrément ONSSA	ff	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	45	3,925	-	-	45,0	-	-	-	45,0		
Formation - managériale et technique	razriam	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	50	4,362	-	-	50,0	-	-	-	50,0		
virite d'échange	Nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	50	4,362	-	-	50,0	-	-	-	50,0		
Participation aux expositions et foires	Nbre	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	50	4,362	-	-	-	50,0	-	-	50,0		
Subtotal																385,0	50,0	-	-	435,0		
c. GUERCIF																						
Acquisition de terrain	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	100	8,723	-	-	100,0	-	-	-	100,0		
Etude technique	nbre	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	80	6,979	-	80,0	-	-	-	-	80,0		
Bâtiment neuf	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	210	18,319	-	-	210,0	-	-	-	210,0		
Equipement	kit	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	100	8,723	-	-	100,0	-	-	-	100,0		
certification des produits agrément ONSSA	razriam	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	80	6,979	-	-	80,0	-	-	-	80,0		
Formation - managériale et technique	razriam	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	50	4,362	-	-	50,0	-	-	-	50,0		
virite d'échange	Nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	50	4,362	-	-	50,0	-	-	-	50,0		
Participation aux expositions et foires	Nbre	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	50	4,362	-	-	-	50,0	-	-	50,0		
Subtotal																80,0	590,0	50,0	-	720,0		
Subtotal																80,0	1515,0	720,0	50,0	2365,0		
2. Atelier d'élevage avicole																						
a. DRIOUCH																						
Acquisition de terrain	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	100	8,723	-	-	100,0	-	-	-	100,0		
Etable	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	300	26,169	-	-	300,0	-	-	-	300,0		
Acquisition d'animaux fi	nbre	-	-	50	-	-	-	-	-	-	50	1,5	0,131	-	-	75,0	-	-	-	75,0		
Acquisition d'aliment bétail fi	ff	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	23	2,006	-	-	23,0	-	-	-	23,0		
Acquisition de produits vétérinaires	ff	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	5	0,436	-	-	5,0	-	-	-	5,0		
Formation des éleveurs	razriam	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	50	4,362	-	-	50,0	-	-	-	50,0		
Virite d'échange	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	50	4,362	-	-	50,0	-	-	-	50,0		
Subtotal																603,0	-	-	-	603,0		
b. GUERCIF																						
Acquisition de terrain	nbre	-	-	1	2	1	-	-	-	-	4	100	8,723	-	-	100,0	200,0	100,0	-	400,0		
Etable	nbre	-	-	1	2	1	-	-	-	-	4	300	26,169	-	-	300,0	600,0	300,0	-	1200,0		
Acquisition d'animaux fi	nbre	-	-	50	100	50	-	-	-	-	200	1,5	0,131	-	-	75,0	150,0	75,0	-	300,0		
Acquisition d'aliment bétail fi	ff	-	-	1	2	1	-	-	-	-	4	23	2,006	-	-	23,0	46,0	23,0	-	92,0		
Acquisition de produits vétérinaires	ff	-	-	1	2	1	-	-	-	-	4	5	0,436	-	-	5,0	10,0	5,0	-	20,0		
Formation des éleveurs	razriam	-	-	1	2	1	-	-	-	-	4	50	4,362	-	-	50,0	100,0	50,0	-	200,0		
Virite d'échange	nbre	-	-	1	2	1	-	-	-	-	4	50	4,362	-	-	50,0	100,0	50,0	-	200,0		
Subtotal																603,0	1206,0	603,0	-	2412,0		
Subtotal																-	1206,0	1206,0	603,0	3015,0		
3. Cuniculture																						
a. OUJDA BERKANE																						
Equipement	kit	-	-	1	2	3	2	2	-	-	10	150	13,085	-	-	150,0	300,0	450,0	300,0	1500,0		
Formation des éleveurs	nbre	-	-	1	2	3	2	2	-	-	10	50	4,362	-	-	50,0	100,0	150,0	100,0	500,0		
Subtotal																200,0	400,0	600,0	400,0	2000,0		
b. DRIOUCH																						
Equipement	kit	-	-	1	2	3	2	2	-	-	10	150	13,085	-	-	150,0	300,0	450,0	300,0	1500,0		
Formation des éleveurs	nbre	-	-	1	2	3	2	2	-	-	10	50	4,362	-	-	50,0	100,0	150,0	100,0	500,0		
Subtotal																200,0	400,0	600,0	400,0	2000,0		
Subtotal																-	400,0	800,0	1200,0	800,0	4000,0	

	Unit	Quantities										(MAD '000)		Base Cost (MAD '000)											
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total						
4. Orge hydraulique																									
OUJDA BERKANE fm	ff	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	400	34,893	-	-	-	400.0	-	-	-	400.0				
DRIOUCH	ff	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	400	34,893	-	-	-	400.0	-	-	-	400.0				
GUERCIF	ff	-	-	-	1	1	1	1	-	-	3	400	34,893	-	-	-	400.0	400.0	400.0	-	1200.0				
Subtotal																	1200.0	400.0	400.0	-	2000.0				
5. Autres AGR																									
OUJDA BERKANE	ff	-	-	-	1	1	1	-	-	-	3	280	24,425	-	-	-	280.0	280.0	280.0	-	840.0				
DRIOUCH	ff	-	-	-	1	1	1	-	-	-	3	280	24,425	-	-	-	280.0	280.0	280.0	-	840.0				
GUERCIF	ff	-	-	-	1	1	1	-	-	-	3	280	24,425	-	-	-	280.0	280.0	280.0	-	840.0				
Subtotal																	840.0	840.0	840.0	-	2520.0				
Total																	-	1340.0	11666.0	17376.0	9368.0	4670.0	800.0	-	45220.0

la atelier de valorisation

lb Arrachage, brûlage ancienner planter

lc 2000 raquettes par ha

ld Arrachage, brûlage ancienner planter

le 2000 raquettes/ha

lf Arrachage, brûlage ancienner planter

lg 2000 raquettes/ha

lh Couvoise, frigo, grillage, petit matériel d'élevage

li antonair pour engraisement

lj 5 MAD /tête/j pendant 3 mois

lk antonair pour engraisement

ll 5 MAD /tête/j pendant 3 mois

lm production: 200 à 250 kg/jour

Sous-composante 1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales

	Unit	Quantities								Unit Cost		Base Cost (MAD '000)								Total	
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	(MAD '000)	(Euros '000)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		2030
I. Investment Costs																					
A. Aménagement hydroagricoles																					
1. Etudes et suivi																					
a. Etudes d'exécution (PMH seuil et DAO) /a																					
OUJDA BERKANE	nbre	0,5	0,5	-	-	-	-	-	-	-	1	600	52,339	300,0	300,0	-	-	-	-	-	600,0
DRIOUCH	nbre	0,5	0,5	-	-	-	-	-	-	-	1	600	52,339	300,0	300,0	-	-	-	-	-	600,0
GUERCIF	nbre	0,5	0,5	-	-	-	-	-	-	-	1	800	69,785	400,0	400,0	-	-	-	-	-	800,0
Subtotal														1000,0	1000,0	-	-	-	-	-	2000,0
b. Etude d'identification et de faisabilité /b																					
DRIOUCH /c	nbre	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	700	61,062	700,0	-	-	-	-	-	-	700,0
GUERCIF /d	nbre	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	4,500	392,542	-	4,500,0	-	-	-	-	-	4,500,0
Subtotal														700,0	4,500,0	-	-	-	-	-	5,200,0
c. Contrôle technique et laboratoire d'essai																					
OUJDA BERKANE	nbre	-	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-	-	1	200	17,446	-	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	-	200,0
DRIOUCH	nbre	-	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-	-	1	200	17,446	-	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	-	200,0
GUERCIF	nbre	-	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-	-	1	2,125	185,367	-	425,0	425,0	425,0	425,0	425,0	-	2,125,0
Subtotal														-	505,0	505,0	505,0	505,0	505,0	-	2,525,0
Subtotal														1700,0	6,005,0	505,0	505,0	505,0	505,0	-	9,725,0
2. Exécution des travaux																					
a. Réalisation des travaux de bétonnage des séguias /e																					
OUJDA BERKANE	ml	-	1000	1200	1600	1600	1600	1000	-	-	8 000	0,75	0,065	-	750,0	300,0	1200,0	1200,0	1200,0	750,0	6,000,0
DRIOUCH	ml	-	1200	1700	2000	2000	2000	1100	-	-	10 000	0,75	0,065	-	300,0	1275,0	1500,0	1500,0	1500,0	825,0	7,500,0
GUERCIF	ml	-	3000	4500	12000	12000	12000	6500	-	-	50 000	0,75	0,065	-	2,250,0	3,375,0	3,000,0	3,000,0	3,000,0	4,875,0	37,500,0
Subtotal														-	3,900,0	5,550,0	11,700,0	11,700,0	11,700,0	6,450,0	51,000,0
b. Aménagement des sources/ouvrages de captage des eaux de surface																					
OUJDA BERKANE /f	nbre	-	1	1	3	3	2	-	-	-	10	600	52,339	-	600,0	600,0	1800,0	1800,0	1200,0	-	6,000,0
DRIOUCH /g	nbre	-	1	2	4	5	3	-	-	-	15	600	52,339	-	600,0	1200,0	2,400,0	3,000,0	1800,0	-	3,000,0
Subtotal														-	1200,0	1800,0	4,200,0	4,800,0	3,000,0	-	15,000,0
c. Seuil de dérivation																					
GUERCIF	nbre	-	1	1	2	2	1	-	-	-	7	8,000	637,853	-	8,000,0	8,000,0	16,000,0	16,000,0	8,000,0	-	56,000,0
Subtotal														-	13,100,0	15,350,0	31,300,0	32,500,0	22,700,0	6,450,0	122,000,0
Subtotal														1700,0	19,105,0	15,855,0	32,405,0	33,005,0	23,205,0	6,450,0	131,725,0
B. Aménagement de piste rurales																					
1. Etude et suivi																					
a. Etudes d'exécution et DAO																					
OUJDA BERKANE	km	7	10	-	-	-	-	-	-	-	17	10	0,872	70,0	100,0	-	-	-	-	-	170,0
DRIOUCH	km	10	25	-	-	-	-	-	-	-	35	10	0,872	100,0	250,0	-	-	-	-	-	350,0
GUERCIF	km	20	45	-	-	-	-	-	-	-	65	10	0,872	200,0	450,0	-	-	-	-	-	650,0
Subtotal														370,0	800,0	-	-	-	-	-	1170,0
2. Exécution des travaux																					
a. Travaux d'aménagement et réhabilitation de piste																					
OUJDA BERKANE	km	-	2	2	4	5	2	-	-	-	15	1000	87,232	-	2,000,0	2,000,0	4,000,0	5,000,0	2,000,0	-	15,000,0
DRIOUCH	km	-	3	4	6	8	8	4	-	-	33	1000	87,232	-	3,000,0	4,000,0	6,000,0	8,000,0	8,000,0	4,000,0	33,000,0
GUERCIF	km	-	5	7	15	15	12	6	-	-	60	373,76	84,343	-	4,868,8	6,816,3	14,606,4	14,606,4	11,685,1	5,842,6	58,425,6
Subtotal														-	3,868,8	12,816,3	24,606,4	27,606,4	21,685,1	9,842,6	106,425,6
b. Essai d'analyse (labo essai) contrôle technique et suivi des travaux																					
OUJDA BERKANE	nbre	-	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-	-	-	1	200	17,446	-	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	-	200,0
DRIOUCH	nbre	-	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-	-	-	1	300	26,169	-	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	-	300,0
GUERCIF	nbre	-	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-	-	-	1	570	49,722	-	114,0	114,0	114,0	114,0	114,0	-	570,0
Subtotal														-	214,0	214,0	214,0	214,0	214,0	-	1070,0
c. Atelier de formation																					
OUJDA BERKANE	Nbre	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	500	43,616	-	-	-	-	-	-	500,0	500,0
Subtotal														-	10,082,8	13,030,3	24,820,4	27,820,4	21,833,1	10,342,6	107,395,6
Subtotal														370,0	10,862,8	13,030,3	24,820,4	27,820,4	21,833,1	10,342,6	109,165,6

	Unit	Quantities								Total	(MAD '000)	(Euros '000)	Base Cost (MAD '000)								Total	
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
C. Protection contre l'érosion																						
1. Etude caractérisation de l'érosion																						
Etude diagnostique/d'exécutif (projet d'exécution /DDA) /h	nbre	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4,000	348,326	4 000.0	-	-	-	-	-	-	-	4 000.0
2. Exécution des travaux PTC/ICES																						
a. Protection terrain amont /aval(PTC)																						
lutte contre l'érosion par ouvrage en gabions /i																						
OUJDA BERKANE	m3	-	500	800	2 500	2 500	2 500	1 200	-	10 000	0,55	0,048	-	275.0	440.0	1 375.0	1 375.0	1 375.0	660.0	-	-	5 500.0
DRIOUCH	m3	-	1 000	2 000	6 000	6 000	6 000	5 000	-	26 000	0,55	0,048	-	550.0	1 100.0	3 300.0	3 300.0	3 300.0	2 750.0	-	-	14 300.0
GUERCIF	m3	-	2 000	3 000	10 000	10 000	10 000	10 000	-	45 000	0,55	0,048	-	1 100.0	1 650.0	5 500.0	5 500.0	5 500.0	5 500.0	-	-	24 750.0
Subtotal														-	1 925.0	3 130.0	10 175.0	10 175.0	10 175.0	8 310.0	-	44 550.0
b. Actions CES périmètres plantés																						
DRIOUCH	ha	-	-	60	120	140	140	140	-	600	3	0,262	-	-	180.0	360.0	420.0	420.0	420.0	-	-	1 800.0
GUERCIF	ha	-	-	40	80	30	35	35	-	400	3	0,262	-	-	120.0	240.0	270.0	285.0	285.0	-	-	1 200.0
Subtotal														-	300.0	600.0	690.0	705.0	705.0	-	-	3 000.0
Subtotal														-	1 925.0	3 430.0	10 775.0	10 865.0	10 880.0	9 615.0	-	47 550.0
Subtotal														4 000.0	1 925.0	3 430.0	10 775.0	10 865.0	10 880.0	9 615.0	-	51 550.0
D. Appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatiques																						
1. Recherche développement																						
Récherche Développement sur la gestion de l'eau	ff	-	-	0,25	0,35	0,4	-	-	-	1	3,000	261,635	-	-	750.0	1 050.0	1 200.0	-	-	-	-	3 000.0
2. Pilote sur la gestion digitale de l'eau d'irrigation et des données climatiques /j																						
installation de station agro météorologique connectées	nbre	-	-	4	11	15	-	-	-	30	120	10,468	-	-	480.0	1 320.0	1 800.0	-	-	-	-	3 600.0
installation de tensiomètres connectées	nbre	-	-	45	225	30	-	-	-	360	5	0,436	-	-	225.0	1 125.0	450.0	-	-	-	-	1 800.0
Système d'exploitation, analyse et reporting	nbre	-	-	-	1	-	-	-	-	1	400	34,833	-	-	400.0	-	-	-	-	-	-	400.0
Subtotal														-	705.0	2 845.0	2 250.0	-	-	-	-	5 800.0
Subtotal														-	1 455.0	3 835.0	3 450.0	-	-	-	-	8 800.0
Total														6 070.0	31 912.8	33 830.3	71 835.4	75 140.4	55 384.1	26 407.6	-	301 240.6

/i Etudes: plans topographiques, géotechnie, APD et PE
 /b ouvrage de captage et de mobilisation des eaux de surface
 /c Ouvrage de captage
 /d seuil de dérivation
 /e Etudes: plans topographiques ,géotechnie, APD et PE
 /f Ouvrage de captage
 /g seuil de dérivation
 /h à Oujda/Berkane
 /i Etudes: plans topographiques, géotechnie, APD et PE
 /j à Oujda/Berkane

Sous-composante 2.2. Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise

	Unit	Quantities										Unit Cost		Base Cost (MAD '000)						Total		
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	(MAD '000)	(Euros '000)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		2030	
I. Investment Costs																						
A. Création et appui EM et coopérative de services																						
1. EM et coopérative de services agricoles																						
a. OUJDA/BERKANE																						
Acquisition de terrain	nbre	-	-	1	1	1	1	-	-	4	200	17,446	-	-	200.0	200.0	200.0	200.0	-	-	800.0	
Etude technique	nbre	-	-	1	1	1	1	-	-	4	80	6,979	-	-	80.0	80.0	80.0	80.0	-	-	320.0	
Bâtiment	nbre	-	-	1	1	1	1	-	-	4	1,200	104,678	-	-	1,200.0	1,200.0	1,200.0	1,200.0	-	-	4,800.0	
Equipement	nbre	-	-	1	1	1	1	-	-	4	850	74,147	-	-	850.0	850.0	850.0	850.0	-	-	3,400.0	
Formation (technique et managériale)	nbre	-	-	1	1	1	1	-	-	4	45	3,925	-	-	45.0	45.0	45.0	45.0	-	-	180.0	
Subtotal															2,375.0	2,375.0	2,375.0	2,375.0	-	-	9,500.0	
b. DRIOUCH																						
Acquisition de terrain	nbre	-	-	-	1	1	-	-	-	2	200	17,446	-	-	-	200.0	200.0	-	-	-	400.0	
Etude technique	nbre	-	-	-	1	1	-	-	-	2	80	6,979	-	-	-	80.0	80.0	-	-	-	160.0	
Bâtiment	nbre	-	-	-	1	1	-	-	-	2	1,200	104,678	-	-	-	1,200.0	1,200.0	-	-	-	2,400.0	
Equipement	nbre	-	-	-	1	1	-	-	-	2	850	74,147	-	-	-	850.0	850.0	-	-	-	1,700.0	
Formation (technique et managériale)	nbre	-	-	-	1	1	-	-	-	2	45	3,925	-	-	-	45.0	45.0	-	-	-	90.0	
Subtotal															2,375.0	2,375.0	-	-	-	-	4,750.0	
c. GUERCIF																						
Acquisition de terrain	nbre	-	-	1	2	2	1	-	-	6	200	17,446	-	-	200.0	400.0	400.0	200.0	-	-	1,200.0	
Etude technique	nbre	-	-	1	2	2	1	-	-	6	80	6,979	-	-	80.0	160.0	160.0	80.0	-	-	480.0	
Bâtiment	nbre	-	-	1	2	2	1	-	-	6	1,200	104,678	-	-	1,200.0	2,400.0	2,400.0	1,200.0	-	-	7,200.0	
Equipement	nbre	-	-	1	2	2	1	-	-	6	850	74,147	-	-	850.0	1,700.0	1,700.0	850.0	-	-	5,100.0	
Formation (technique et managériale)	nbre	-	-	1	2	2	1	-	-	6	45	3,925	-	-	45.0	90.0	90.0	45.0	-	-	270.0	
Subtotal															2,375.0	4,750.0	4,750.0	2,375.0	-	-	14,250.0	
Subtotal															4,750.0	9,500.0	9,500.0	4,750.0	-	-	28,500.0	
2. EM et coopératives de services digitaux																						
a. OUJDA BERKANE																						
Equipement	nbre	-	-	1	1	-	-	-	-	2	78	6,804	-	-	78.0	78.0	-	-	-	-	156.0	
Formation (managériale et technique)	Nbre	-	-	1	1	-	-	-	-	2	45	3,925	-	-	45.0	45.0	-	-	-	-	90.0	
Subtotal															-	123.0	123.0	-	-	-	246.0	
3. MER innovantes																						
a. OUJDA BERKANE																						
Equipement	nbre	-	-	1	1	-	-	-	-	2	135	11,776	-	-	135.0	135.0	-	-	-	-	270.0	
Formation (managériale et technique)	Nbre	-	-	1	1	-	-	-	-	2	45	3,925	-	-	45.0	45.0	-	-	-	-	90.0	
Subtotal															-	180.0	180.0	-	-	-	360.0	
b. DRIOUCH																						
Equipement	nbre	-	-	1	1	-	-	-	-	2	135	11,776	-	-	135.0	135.0	-	-	-	-	270.0	
Formation (managériale et technique)	Nbre	-	-	1	1	-	-	-	-	2	45	3,925	-	-	45.0	45.0	-	-	-	-	90.0	
Subtotal															-	180.0	180.0	-	-	-	360.0	
c. GUERCIF																						
Equipement	nbre	-	-	1	1	-	-	-	-	2	135	11,776	-	-	135.0	135.0	-	-	-	-	270.0	
Formation (managériale et technique)	Nbre	-	-	1	1	-	-	-	-	2	45	3,925	-	-	45.0	45.0	-	-	-	-	90.0	
Subtotal															-	180.0	180.0	-	-	-	360.0	
Subtotal															-	540.0	540.0	-	-	-	1,080.0	
Subtotal															-	5,413.0	10,163.0	9,500.0	4,750.0	-	-	29,826.0

	Unit	Quantities										Unit Cost (Euros '000)		Base Cost (MAD '000)						
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
B. Appui aux OPA et UV																				
1. OUJDA BERKANE																				
Diagnostic des OPA et des UV existantes	nbre	20	-	-	-	-	-	-	-	20	30	2,617	600.0	-	-	-	-	-	600.0	
Appui à l'élaboration de plan d'appui et plans d'affaire	nbre	-	-	3	4	5	5	3	-	20	15	1,308	-	-	45.0	60.0	75.0	75.0	45.0	300.0
Formation managériale	nbre	-	-	3	4	5	5	3	-	20	45	3,925	-	-	135.0	180.0	225.0	225.0	135.0	900.0
&Démonstration et formations spécialisées	nbre	-	-	3	4	5	5	3	-	20	8	0,698	-	-	24.0	32.0	40.0	40.0	24.0	160.0
Subtotal													600.0	-	204.0	272.0	340.0	340.0	204.0	1960.0
2. DRIOUCH																				
Diagnostic des OPA et des UV existantes	nbre	25	-	-	-	-	-	-	-	25	30	2,617	750.0	-	-	-	-	-	-	750.0
Appui à l'élaboration de plan d'appui et plans d'affaire	nbre	-	-	4	6	6	5	4	-	25	15	1,308	-	-	60.0	90.0	90.0	75.0	60.0	375.0
Formation managériale	nbre	-	-	4	6	6	5	4	-	25	45	3,925	-	-	180.0	270.0	270.0	225.0	180.0	1125.0
Démonstration et formations spécialisées	nbre	-	-	4	6	6	5	4	-	25	8	0,698	-	-	32.0	48.0	48.0	40.0	32.0	200.0
Subtotal													750.0	-	272.0	408.0	408.0	340.0	272.0	2450.0
3. GUERCIF																				
Diagnostic des OPA et des UV existantes	nbre	35	-	-	-	-	-	-	-	35	30	2,617	1050.0	-	-	-	-	-	-	1050.0
Appui à l'élaboration de plan d'appui et plans d'affaire	nbre	-	-	5	8	10	8	4	-	35	15	1,308	-	-	75.0	120.0	150.0	120.0	60.0	525.0
Formation managériale	nbre	-	-	5	8	10	8	4	-	35	45	3,925	-	-	225.0	360.0	450.0	360.0	180.0	1575.0
&Démonstration et formations spécialisées	nbre	-	-	5	8	10	8	4	-	35	8	0,698	-	-	40.0	64.0	80.0	64.0	32.0	280.0
Subtotal													1050.0	-	340.0	544.0	680.0	544.0	272.0	3430.0
Total													2400.0	-	6229.0	11387.0	10928.0	5974.0	748.0	37666.0

Sous-composante 2.3. Valorisation et commercialisation des produits

Unit	Quantities										Unit Cost		Base Cost (MAD '000)									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	(MAD '000)	(Euros '000)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		
I. Investment Costs																						
A. Mise à niveau et création d'UY																						
1. Réhabilitation d'UY existants																						
a. OUJDA /BERKANE																						
Diagnostic et étude technique	nbre	-	1	2	1	1	-	-	-	5	150	13,085	-	150.0	300.0	150.0	150.0	-	-	-	750.0	
Conception et suivi (contrat d'architectes)	nbre	-	1	2	1	1	-	-	-	5	30	2,617	-	30.0	60.0	30.0	30.0	-	-	-	150.0	
Bâtiment	nbre	-	-	1	2	1	1	-	-	5	600	52,339	-	-	600.0	1200.0	600.0	600.0	-	-	3000.0	
Equipement et materiel	kit	-	-	-	1	2	1	1	-	5	1,000	87,232	-	-	-	1000.0	2000.0	1000.0	1000.0	-	5000.0	
Equipement solaire	kit	-	-	-	1	2	1	1	-	5	300	26,169	-	-	-	300.0	600.0	300.0	300.0	-	1500.0	
Appui certification ONSSA	ff	-	-	-	1	2	1	1	-	5	50	4,362	-	-	-	50.0	100.0	50.0	50.0	-	250.0	
Subtotal														180.0	960.0	2730.0	3480.0	1350.0	1350.0	-	10650.0	
b. DRIOUCH																						
Diagnostic et étude technique	nbre	-	1	2	1	1	-	-	-	5	150	13,085	-	150.0	300.0	150.0	150.0	-	-	-	750.0	
Conception et suivi (contrat d'architectes)	nbre	-	1	2	1	1	-	-	-	5	30	2,617	-	30.0	60.0	30.0	30.0	-	-	-	150.0	
Bâtiment	nbre	-	-	1	2	1	1	-	-	5	600	52,339	-	-	600.0	1200.0	600.0	600.0	-	-	3000.0	
Equipement et materiel	kit	-	-	-	1	2	1	1	-	5	1,000	87,232	-	-	-	1000.0	2000.0	1000.0	1000.0	-	5000.0	
Equipement solaire	kit	-	-	-	1	2	1	1	-	5	300	26,169	-	-	-	300.0	600.0	300.0	300.0	-	1500.0	
Appui certification ONSSA	ff	-	-	-	1	2	1	1	-	5	50	4,362	-	-	-	50.0	100.0	50.0	50.0	-	250.0	
Subtotal														180.0	960.0	2730.0	3480.0	1350.0	1350.0	-	10650.0	
c. GUERCIF																						
Diagnostic et étude technique	nbre	-	1	2	1	1	-	-	-	5	150	13,085	-	150.0	300.0	150.0	150.0	-	-	-	750.0	
Conception et suivi (contrat d'architectes)	nbre	-	1	2	1	1	-	-	-	5	30	2,617	-	30.0	60.0	30.0	30.0	-	-	-	150.0	
Bâtiment	nbre	-	-	1	2	1	1	-	-	5	600	52,339	-	-	600.0	1200.0	600.0	600.0	-	-	3000.0	
Equipement et materiel	kit	-	-	-	1	2	1	1	-	5	1,000	87,232	-	-	-	1000.0	2000.0	1000.0	1000.0	-	5000.0	
Equipement solaire	kit	-	-	-	1	2	1	1	-	5	300	26,169	-	-	-	300.0	600.0	300.0	300.0	-	1500.0	
Appui certification ONSSA	ff	-	-	-	1	2	1	1	-	5	50	4,362	-	-	-	50.0	100.0	50.0	50.0	-	250.0	
Subtotal														180.0	960.0	2730.0	3480.0	1350.0	1350.0	-	10650.0	
Subtotal														540.0	2880.0	8190.0	10440.0	5850.0	4050.0	-	31950.0	
2. Création de nouvelles UY																						
a. OUJDA BERKANE/CAROUBE																						
étude de faisabilité	nbre	1	-	-	-	-	-	-	-	1	120	10,468	120.0	-	-	-	-	-	-	-	120.0	
étude technique	nbre	1	-	-	-	-	-	-	-	1	150	13,085	150.0	-	-	-	-	-	-	-	150.0	
acquisition de terrain	nbre	-	1	-	-	-	-	-	-	1	600	52,339	-	600.0	-	-	-	-	-	-	600.0	
Conception et suivi(contrat d'architecte)	nbre	-	1	-	-	-	-	-	-	1	48	4,187	-	48.0	-	-	-	-	-	-	48.0	
Bâtiment	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,200	104,678	-	-	1200.0	-	-	-	-	-	1200.0	
Equipement et materiel	kit	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,800	157,017	-	-	1800.0	-	-	-	-	-	1800.0	
Branchement et raccordement	ff	-	-	1	-	-	-	-	-	1	400	34,893	-	-	400.0	-	-	-	-	-	400.0	
Appui certification ONSSA	ff	-	-	1	-	-	-	-	-	1	80	6,979	-	-	80.0	-	-	-	-	-	80.0	
Subtotal													270.0	648.0	3480.0	-	-	-	-	-	4398.0	
b. OUJDA BERKANE/GRIGNON D'OLIVE																						
étude de faisabilité	nbre	1	-	-	-	-	-	-	-	1	150	13,085	150.0	-	-	-	-	-	-	-	150.0	
étude technique	nbre	1	-	-	-	-	-	-	-	1	150	13,085	150.0	-	-	-	-	-	-	-	150.0	
acquisition de terrain	nbre	-	1	-	-	-	-	-	-	1	300	26,169	-	300.0	-	-	-	-	-	-	300.0	
Conception et suivi(contrat d'architecte)	nbre	-	1	-	-	-	-	-	-	1	48	4,187	-	48.0	-	-	-	-	-	-	48.0	
Bâtiment	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,200	104,678	-	-	1200.0	-	-	-	-	-	1200.0	
Equipement et materiel	kit	-	-	1	-	-	-	-	-	1	2,000	174,463	-	-	2000.0	-	-	-	-	-	2000.0	
Branchement et raccordement	ff	-	-	1	-	-	-	-	-	1	400	34,893	-	-	400.0	-	-	-	-	-	400.0	
Appui certification ONSSA	ff	-	-	1	-	-	-	-	-	1	80	6,979	-	-	80.0	-	-	-	-	-	80.0	
Subtotal													300.0	348.0	3680.0	-	-	-	-	-	4328.0	
c. DRIOUCH CAROUBE																						
étude de faisabilité	nbre	1	-	-	-	-	-	-	-	1	120	10,468	120.0	-	-	-	-	-	-	-	120.0	
étude technique	nbre	1	-	-	-	-	-	-	-	1	150	13,085	150.0	-	-	-	-	-	-	-	150.0	
acquisition de terrain	nbre	-	1	-	-	-	-	-	-	1	600	52,339	-	600.0	-	-	-	-	-	-	600.0	
Conception et suivi(contrat d'architecte)	nbre	-	1	-	-	-	-	-	-	1	52	4,536	-	52.0	-	-	-	-	-	-	52.0	
Bâtiment	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,300	113,401	-	-	1300.0	-	-	-	-	-	1300.0	
Equipement et materiel	kit	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,800	157,017	-	-	1800.0	-	-	-	-	-	1800.0	
Branchement et raccordement	ff	-	-	1	-	-	-	-	-	1	400	34,893	-	-	400.0	-	-	-	-	-	400.0	
Appui certification ONSSA	ff	-	-	1	-	-	-	-	-	1	80	6,979	-	-	80.0	-	-	-	-	-	80.0	
Subtotal													270.0	652.0	3580.0	-	-	-	-	-	4502.0	

	Unit	Quantities									Unit Cost		Base Cost (MAD '000)								
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	(MAD '000)	(Euros '000)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
d. GUERCIF MIEL																					
etude de faisabilité	nbre	1	-	-	-	-	-	-	-	1	90	7,851	90.0	-	-	-	-	-	-	-	90.0
etude technique	nbre	1	-	-	-	-	-	-	-	1	100	8,723	100.0	-	-	-	-	-	-	-	100.0
acquisition de terrain	nbre	-	1	-	-	-	-	-	-	1	300	26,163	-	300.0	-	-	-	-	-	-	300.0
Conception et suivi(contrat d'architecte)	nbre	-	1	-	-	-	-	-	-	1	28	2,442	-	28.0	-	-	-	-	-	-	28.0
Bâtiment	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	1	700	61,062	-	-	700.0	-	-	-	-	-	700.0
Equipement et materiel	kit	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,200	104,678	-	-	1200.0	-	-	-	-	-	1200.0
Branchement et raccordement	ff	-	-	1	-	-	-	-	-	1	200	17,446	-	-	200.0	-	-	-	-	-	200.0
Appui certification ONSSA	ff	-	-	1	-	-	-	-	-	1	80	6,373	-	-	80.0	-	-	-	-	-	80.0
Subtotal													190.0	328.0	2 180.0	-	-	-	-	-	2 638.0
e. GUERCIF COING																					
etude de faisabilité	nbre	1	-	-	-	-	-	-	-	1	90	7,851	90.0	-	-	-	-	-	-	-	90.0
etude technique	nbre	1	-	-	-	-	-	-	-	1	100	8,723	100.0	-	-	-	-	-	-	-	100.0
acquisition de terrain	nbre	-	1	-	-	-	-	-	-	1	300	26,163	-	300.0	-	-	-	-	-	-	300.0
Conception et suivi(contrat d'architecte)	nbre	-	1	-	-	-	-	-	-	1	48	4,187	-	48.0	-	-	-	-	-	-	48.0
Bâtiment	nbre	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,200	104,678	-	-	1200.0	-	-	-	-	-	1200.0
Equipement et materiel	kit	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1,000	87,232	-	-	1000.0	-	-	-	-	-	1000.0
Branchement et raccordement	ff	-	-	1	-	-	-	-	-	1	200	17,446	-	-	200.0	-	-	-	-	-	200.0
Appui certification ONSSA	ff	-	-	1	-	-	-	-	-	1	80	6,373	-	-	80.0	-	-	-	-	-	80.0
Subtotal													190.0	348.0	2 480.0	-	-	-	-	-	3 018.0
Subtotal													1 220.0	2 324.0	15 400.0	-	-	-	-	-	18 344.0
B. Appui à la commercialisation des produits													1 220.0	2 864.0	18 280.0	8 190.0	10 440.0	5 850.0	4 050.0	-	50 834.0
1. Commercialisation et marketing																					
Oujda/Berkane	nbre	-	-	-	3	3	3	3	2	14	200	17,446	-	-	-	600.0	600.0	600.0	600.0	400.0	2 800.0
DRIOUCH	nbre	-	-	-	4	4	4	4	2	18	200	17,446	-	-	-	800.0	800.0	800.0	800.0	400.0	3 600.0
GUERCIF	nbre	-	-	-	4	4	4	4	2	18	200	17,446	-	-	-	800.0	800.0	800.0	800.0	400.0	3 600.0
Subtotal													-	-	-	2 200.0	2 200.0	2 200.0	2 200.0	1 200.0	10 000.0
2. Rencontre entre acteurs de marché (B2B)																					
Oujda/Berkane	nbre	-	-	1	3	4	4	2	-	14	200	17,446	-	-	200.0	600.0	800.0	800.0	400.0	-	2 800.0
DRIOUCH	nbre	-	-	1	3	5	6	3	-	18	200	17,446	-	-	200.0	600.0	1000.0	1200.0	600.0	-	3 600.0
GUERCIF	nbre	-	-	1	3	5	6	3	-	18	200	17,446	-	-	200.0	600.0	1000.0	1200.0	600.0	-	3 600.0
Subtotal													-	-	600.0	1 800.0	2 800.0	3 200.0	1 600.0	-	10 000.0
3. Participation aux foires																					
Oujda/Berkane	nbre	-	-	-	-	1	1	2	-	4	50	4,362	-	-	-	-	50.0	50.0	100.0	-	200.0
DRIOUCH	nbre	-	-	-	-	1	2	2	-	5	50	4,362	-	-	-	-	50.0	100.0	100.0	-	250.0
GUERCIF	nbre	-	-	-	-	1	2	2	1	6	50	4,362	-	-	-	-	50.0	100.0	100.0	50.0	300.0
Subtotal													-	-	-	-	150.0	250.0	300.0	50.0	750.0
Subtotal													-	-	600.0	4 000.0	5 150.0	5 650.0	4 100.0	1 250.0	20 750.0
Total													1 220.0	2 864.0	18 880.0	12 190.0	15 530.0	11 500.0	8 150.0	1 250.0	71 644.0

Composante 3. Coordination et gestion du Projet

Composante 3. Coordination et gestion du Projet

Unit	Quantities										Unit Cost (MAD '000)	Unit Cost (Euros '000)	Base Cost (MAD '000)									
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		
I. Investment Costs																						
A. Coordination																						
1. AT UCCP																						
Point focal appui au PADERMD	p/m	-	11	11	11	11	11	11	11	77	72	6,281	-	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	5 544.0	
2. AT UGRP ORIENTAL																						
Agro économiste chef de fil /a	p/m	-	11	11	11	11	11	11	11	77	78	6,804	-	858.0	858.0	858.0	858.0	858.0	858.0	858.0	6 006.0	
Spécialiste administratif et financier	p/m	-	11	11	11	11	11	11	11	77	66	5,757	-	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	5 082.0	
Spécialiste en Communication et gestion des savoirs	p/m	-	-	-	6	6	6	6	6	18	60	5,234	-	-	-	360.0	-	360.0	-	360.0	1 080.0	
Spécialiste aspects environnementaux	p/m	-	-	6	-	6	-	6	-	18	66	5,757	-	-	396.0	-	396.0	-	396.0	-	1 188.0	
Spécialiste en entrepreneuriat rural	p/m	-	-	6	-	6	-	6	-	18	60	5,234	-	-	360.0	-	360.0	-	360.0	-	1 080.0	
Subtotal														1 584.0	2 340.0	1 944.0	2 340.0	1 944.0	2 340.0	1 944.0	14 436.0	
3. AT UGPP OUJDA BERKANE																						
Agro économiste/chef de fil /b	p/m	-	11	11	11	11	11	11	11	77	72	6,281	-	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	5 544.0	
spécialiste administratif et financier	p/m	-	11	11	11	11	11	11	11	77	66	5,757	-	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	5 082.0	
spécialiste en passation de marché	p/m	-	11	11	11	11	11	-	-	55	66	5,757	-	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	-	-	3 630.0	
Ingénieur génie rural	p/m	-	11	11	11	11	11	-	-	55	72	6,281	-	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	-	-	3 960.0	
Ingénieur horticole	p/m	-	11	11	11	11	-	-	-	44	66	5,757	-	726.0	726.0	726.0	726.0	-	-	-	2 904.0	
Ingénieur zootechnicien	p/m	-	11	11	11	11	-	-	-	44	66	5,757	-	726.0	726.0	726.0	726.0	-	-	-	2 904.0	
Ingénieur agro alimentaire	p/m	-	-	-	11	11	11	-	-	33	66	5,757	-	-	-	726.0	726.0	726.0	-	-	2 178.0	
Ingénieur appui conseil et OPA	p/m	-	11	11	11	11	11	-	-	55	66	5,757	-	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	-	-	3 630.0	
Technicien GR	p/m	-	11	11	11	11	11	-	-	55	48	4,187	-	528.0	528.0	528.0	528.0	528.0	-	-	2 640.0	
Technicien FV spécialiste arboriculture	p/m	-	11	11	11	11	-	-	-	44	48	4,187	-	528.0	528.0	528.0	528.0	-	-	-	2 112.0	
Technicien Elevage	p/m	-	11	11	11	11	-	-	-	44	48	4,187	-	528.0	528.0	528.0	528.0	-	-	-	2 112.0	
Animateur spécialisé en organisation rurales	p/m	-	11	11	11	11	11	11	-	66	48	4,187	-	528.0	528.0	528.0	528.0	528.0	528.0	-	3 168.0	
Animatrice spécialisée en organisation rurales	p/m	-	11	11	11	11	11	-	-	66	48	4,187	-	528.0	528.0	528.0	528.0	528.0	-	-	3 168.0	
Subtotal														7 854.0	7 854.0	8 580.0	8 580.0	6 072.0	2 574.0	1 518.0	43 032.0	
4. AT UGPP DRIOUCH																						
Agro économiste chef de fil /c	p/m	-	11	11	11	11	11	11	11	77	72	6,281	-	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	5 544.0	
Spécialiste administratif et financier	p/m	-	11	11	11	11	11	11	11	77	66	5,757	-	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	5 082.0	
spécialiste passation de marché	p/m	-	11	11	11	11	11	-	-	55	66	5,757	-	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	-	-	3 630.0	
Ingénieur génie rural	p/m	-	11	11	11	11	11	-	-	66	72	6,281	-	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	-	4 752.0	
Ingénieur horticole	p/m	-	11	11	11	11	-	-	-	44	66	5,757	-	726.0	726.0	726.0	726.0	-	-	-	2 904.0	
Ingénieur zootechnicien	p/m	-	11	11	11	11	-	-	-	44	66	5,757	-	726.0	726.0	726.0	726.0	-	-	-	2 904.0	
Ingénieur agro alimentaire	p/m	-	-	-	11	11	11	-	-	33	66	5,757	-	-	-	726.0	726.0	726.0	-	-	2 178.0	
Ingénieur appui conseil et OPA	p/m	-	11	11	11	11	11	-	-	55	66	5,757	-	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	-	-	3 630.0	
Technicien GR	p/m	-	11	11	11	11	11	11	-	66	48	4,187	-	528.0	528.0	528.0	528.0	528.0	528.0	-	3 168.0	
Technicien FV spécialiste arboriculture	p/m	-	11	11	11	11	-	-	-	44	48	4,187	-	528.0	528.0	528.0	528.0	-	-	-	2 112.0	
Technicien Elevage	p/m	-	11	11	11	11	-	-	-	44	48	4,187	-	528.0	528.0	528.0	528.0	-	-	-	2 112.0	
Animateur spécialisé en organisation rurales	p/m	-	11	11	11	11	11	11	-	66	48	4,187	-	528.0	528.0	528.0	528.0	528.0	528.0	-	3 168.0	
Animatrice spécialisée en organisation rurales	p/m	-	11	11	11	11	11	-	-	66	48	4,187	-	528.0	528.0	528.0	528.0	528.0	-	-	3 168.0	
Subtotal														7 854.0	7 854.0	8 580.0	8 580.0	6 072.0	3 834.0	1 518.0	44 352.0	
5. AT UGPP GUERCIF																						
Agro économiste chef de fin /d	p/m	-	11	11	11	11	11	11	11	77	72	6,281	-	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	5 544.0	
Spécialiste administratif et financier	p/m	-	11	11	11	11	11	11	11	77	66	5,757	-	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	5 082.0	
spécialiste passation de marché	p/m	-	11	11	11	11	11	-	-	55	66	5,757	-	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	-	-	3 630.0	
Ingénieur génie rural	p/m	-	11	11	11	11	11	11	-	66	72	6,281	-	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	792.0	-	4 752.0	
Ingénieur horticole	p/m	-	11	11	11	11	-	-	-	44	66	5,757	-	726.0	726.0	726.0	726.0	-	-	-	2 904.0	
Ingénieur zootechnicien	p/m	-	11	11	11	11	-	-	-	44	66	5,757	-	726.0	726.0	726.0	726.0	-	-	-	2 904.0	
Ingénieur agro alimentaire	p/m	-	-	-	11	11	11	-	-	33	66	5,757	-	-	-	726.0	726.0	726.0	-	-	2 178.0	
Ingénieur appui conseil et OPA	p/m	-	11	11	11	11	11	-	-	55	66	5,757	-	726.0	726.0	726.0	726.0	726.0	-	-	3 630.0	
Technicien GR	p/m	-	22	22	22	22	22	11	11	110	48	4,187	-	1 056.0	1 056.0	1 056.0	1 056.0	528.0	528.0	-	5 280.0	
Technicien FV spécialiste arboriculture	p/m	-	22	22	11	11	-	-	-	66	48	4,187	-	1 056.0	1 056.0	528.0	528.0	-	-	-	3 168.0	
Technicien Elevage	p/m	-	11	11	11	11	-	-	-	44	48	4,187	-	528.0	528.0	528.0	528.0	-	-	-	2 112.0	
Animateur spécialisé en organisation rurales	p/m	-	11	11	11	11	11	11	-	66	48	4,187	-	528.0	528.0	528.0	528.0	528.0	528.0	-	3 168.0	
Animatrice spécialisée en organisation rurales	p/m	-	11	11	11	11	11	-	-	66	48	4,187	-	528.0	528.0	528.0	528.0	528.0	-	-	3 168.0	
Subtotal														8 910.0	8 910.0	9 108.0	9 108.0	6 072.0	3 834.0	1 518.0	47 520.0	
Subtotal														26 394.0	27 750.0	29 004.0	29 400.0	20 352.0	13 434.0	7 290.0	154 884.0	

	Unit	Quantities									Unit Cost (MAD '000)	Unit Cost (Euros '000)	Base Cost (MAD '000)									
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
B. Suivi évaluation et gestion des savoirs																						
1. Suivi évaluation																						
Atelier de démarrage du projet	atelier	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	420	36,637	-	420.0	-	-	-	-	-	-	420.0
Etude de référence	atelier	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1200	104,678	1200.0	-	-	-	-	-	-	-	1200.0
Etude d'effets et impacts	atelier	-	-	-	-	1	-	-	-	1	2	360	83,742	-	-	-	-	360.0	-	-	-	360.0
Atelier et préparation du rapport d'achèvement	atelier	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	600	52,339	-	-	-	-	-	-	-	-	600.0
Subtotal														1200.0	420.0	-	-	360.0	-	-	1560.0	4140.0
2. Gestion des savoir et communication																						
Création d'un site W/eb du projet	ff	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	180	15,702	-	180.0	-	-	-	-	-	-	180.0
Édition de fiches techniques booklets posters new letters	ff	-	-	1	1	1	1	1	1	-	5	60	5,234	-	-	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	-	300.0
Atelier de capitalisation	nbre	-	-	1	-	1	-	1	-	-	3	240	20,936	-	-	240.0	-	240.0	-	240.0	-	720.0
Subtotal														-	180.0	300.0	60.0	300.0	60.0	300.0	-	1200.0
Subtotal														1200.0	600.0	300.0	60.0	1260.0	60.0	300.0	1560.0	5340.0
C. Renforcement des capacités du personnel																						
1. Formation																						
Formation du personnel en SE	ff	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	180	15,702	-	-	180.0	-	-	-	-	-	180.0
Formation du personnel en GSC	ff	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	180	15,702	-	-	-	180.0	-	-	-	-	180.0
Formation du personnel en SIG	ff	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	180	15,702	-	180.0	-	-	-	-	-	-	180.0
Formation du personnel en ciblage, genre jeunes et inclusion sociale	ff	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	180	15,702	-	180.0	-	-	-	-	-	-	180.0
Formation en passation de marché	ff	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	180	15,702	-	180.0	-	-	-	-	-	-	180.0
Formation en gestion financière	ff	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	180	15,702	-	180.0	-	-	-	-	-	-	180.0
Voyage d'étude au profit du personnel	ff	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	360	31,403	-	-	-	360.0	-	-	-	-	360.0
Subtotal														-	720.0	180.0	540.0	-	-	-	-	1440.0
Total Investment Costs														1200.0	28 314.0	28 230.0	29 604.0	30 660.0	21 012.0	13 794.0	8 850.0	161 664.0
II. Recurrent Costs																						
A. Coordination																						
1. UCCP																						
Véhicule parc GdM	ff	-	1	1	1	1	1	1	1	1	7	50	4,362	-	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	350.0
Salaires	ff	-	1	1	1	1	1	1	1	1	7	260	22,668	-	260.0	260.0	260.0	260.0	260.0	260.0	260.0	1820.0
Subtotal														-	310.0	310.0	310.0	310.0	310.0	310.0	310.0	2170.0
2. UGRP ORIENTAL																						
Véhicule parc GdM	ff	-	1	1	1	1	1	1	1	1	7	50	4,362	-	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	350.0
Bureau (bâtiment administratif)	ff	-	1	1	1	1	1	1	1	1	7	36	3,14	-	36.0	36.0	36.0	36.0	36.0	36.0	36.0	252.0
Salaires	ff	-	1	1	1	1	1	1	1	1	7	204	17,795	-	204.0	204.0	204.0	204.0	204.0	204.0	204.0	1428.0
Subtotal														-	290.0	290.0	290.0	290.0	290.0	290.0	290.0	2 030.0
3. UGPP OUJDA/BERKANE																						
Véhicule parc GdM	ff	-	1	1	1	1	1	1	1	1	7	100	8,723	-	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	700.0
Bureau (bâtiment administratif)	ff	-	1	1	1	1	1	1	1	1	7	54	4,711	-	54.0	54.0	54.0	54.0	54.0	54.0	54.0	378.0
Salaires	ff	-	1	1	1	1	1	1	1	1	7	204	17,795	-	204.0	204.0	204.0	204.0	204.0	204.0	204.0	1428.0
Subtotal														-	358.0	358.0	358.0	358.0	358.0	358.0	358.0	2 506.0
4. UGPP DRIOUCH																						
Véhicule parc GdM	ff	-	1	1	1	1	1	1	1	1	7	100	8,723	-	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	700.0
Bureau (bâtiment administratif)	ff	-	1	1	1	1	1	1	1	1	7	54	4,711	-	54.0	54.0	54.0	54.0	54.0	54.0	54.0	378.0
Salaires	ff	-	1	1	1	1	1	1	1	1	7	204	17,795	-	204.0	204.0	204.0	204.0	204.0	204.0	204.0	1428.0
Subtotal														-	358.0	358.0	358.0	358.0	358.0	358.0	358.0	2 506.0
5. UGPP GUERCIF																						
Véhicule parc GdM	ff	-	1	1	1	1	1	1	1	1	7	100	8,723	-	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	700.0
Bureau (bâtiment administratif)	ff	-	1	1	1	1	1	1	1	1	7	54	4,711	-	54.0	54.0	54.0	54.0	54.0	54.0	54.0	378.0
Salaires	ff	-	1	1	1	1	1	1	1	1	7	204	17,795	-	204.0	204.0	204.0	204.0	204.0	204.0	204.0	1428.0
Subtotal														-	358.0	358.0	358.0	358.0	358.0	358.0	358.0	2 506.0
Total Recurrent Costs														-	1674.0	1674.0	1674.0	1674.0	1674.0	1674.0	1674.0	11 718.0
Total														1200.0	29 988.0	29 904.0	31 278.0	32 334.0	22 686.0	15 468.0	10 524.0	173 382.0

la responsable SE et SIG
lb Responsable SE et SIG
lc Responsable SE et SIG
ld Responsable SE et SIG

Tableaux détaillés des coûts: coûts totaux (MAD et EUR), catégories, paramètres, financement et unité de Projet

Composante 1 Développement et valorisation des produits agricoles

	Totals including Contingencies (Euros '000)									Parameters (in %)				Fin. Rule	Proj. Area
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Summary Divisions			Expenditure Account		
										Phy. Coor. Rate	For. Exch. Rate	Gross Tax Rate			
I. Investment Costs															
A. Création et réhabilitation de plantation arboricole															
1. Etude															
Etude d'identification des périmètre de plantation	13.7	-	-	-	-	-	-	-	13.7	0.0	0.0	20.0	ARBO_FRUIT ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	UCCP
2. Plantations nouvelles															
a. Plantation d'amandier															
Oujda/Berka /a	-	748.0	762.9	-	-	-	-	-	1510.9	0.0	0.0	20.0	ARBO_FRUITEQUIP_MAT_EA	SAFP (34,16%); MARE (42,84%); BENEF (3%)	REG_OUJ/BEF:
Guercif /b	-	748.0	-	-	-	-	-	-	748.0	0.0	0.0	20.0	ARBO_FRUITEQUIP_MAT_EA	SAFP (34,16%); MARE (42,84%); BENEF (3%)	GUERC
Subtotal	-	1495.9	762.9	-	-	-	-	-	2258.9						
b. Plantation de Caroubier															
Oujda/Berka /c	-	935.0	1907.3	-	-	-	-	-	2842.3	0.0	0.0	20.0	ARBO_FRUITEQUIP_MAT_EA	SAFP (34,16%); MARE (42,84%); BENEF (3%)	REG_OUJ/BEF:
Driouche /d	-	935.0	953.7	-	-	-	-	-	1888.6	0.0	0.0	20.0	ARBO_FRUITEQUIP_MAT_EA	SAFP (34,16%); MARE (42,84%); BENEF (3%)	DRIOU
Guercif /e	-	935.0	2288.8	1945.5	-	-	-	-	5169.2	0.0	0.0	20.0	ARBO_FRUITEQUIP_MAT_EA	SAFP (34,16%); MARE (42,84%); BENEF (3%)	GUERC
Subtotal	-	2804.9	5149.8	1945.5	-	-	-	-	9900.2						
c. Plantation figuier															
Driouch /f	-	299.2	-	-	-	-	-	-	299.2	0.0	0.0	20.0	ARBO_FRUITEQUIP_MAT_EA	SAFP (34,16%); MARE (42,84%); BENEF (3%)	DRIOU
d. Plantation d'olivier															
Driouch /g	-	897.6	-	-	-	-	-	-	897.6	0.0	0.0	20.0	ARBO_FRUITEQUIP_MAT_EA	SAFP (34,16%); MARE (42,84%); BENEF (3%)	DRIOU
Subtotal	-	5497.6	5912.7	1945.5	-	-	-	-	13355.8						
3. Réhabilitations d'anciennes plantations															
a. Réhabilitation de caroubiers															
Driouch /h	-	14.0	14.2	29.0	-	-	-	-	57.2	0.0	9.9	20.0	ARBO_FRUITEQUIP_MAT_EA	SAFP (34,16%); MARE (42,84%); BENEF (3%)	DRIOU
b. Réhabilitation d'oliviers															
Driouch /i	-	5.6	5.7	-	-	-	-	-	11.3	0.0	9.9	20.0	ARBO_FRUITEQUIP_MAT_EA	SAFP (34,16%); MARE (42,84%); BENEF (3%)	DRIOU
Subtotal	-	19.6	19.9	29.0	-	-	-	-	68.5						
Subtotal	13.7	5517.2	5932.6	1974.5	-	-	-	-	13436.0						
B. Promotion d'une nouvelle génération d'arboriculteurs															
1. Sensibilisation arboriculteurs /j															
OUJDA	-	11.9	18.6	-	-	-	-	-	30.5	0.0	49.8	20.0	ARBO_FRUIT ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	REG_OUJ/BEF:
DRIOUCH	-	15.6	7.4	-	-	-	-	-	23.0	0.0	49.8	20.0	ARBO_FRUIT ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	DRIOU
GUERCIF	-	11.9	14.8	12.2	-	-	-	-	39.0	0.0	49.8	20.0	ARBO_FRUIT ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	GUERC
Subtotal	-	39.4	40.8	12.2	-	-	-	-	92.4						
2. Formation des arboriculteurs /k															
OUJADA/BERKANE	-	-	37.7	57.6	-	-	-	-	95.3	0.0	19.9	20.0	ARBO_FRUIT ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	GUERC
DRIOUCH	-	-	37.7	19.2	-	-	-	-	56.9	0.0	19.9	20.0	ARBO_FRUIT ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	GUERC
GUERCIF	-	-	37.7	38.4	39.1	-	-	-	115.2	0.0	19.9	20.0	ARBO_FRUIT ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	GUERC
Subtotal	-	-	113.2	115.2	39.1	-	-	-	267.5						
3. Champs Ecole producteurs															
OUJDA/BERKANE	-	-	15.8	23.0	-	-	-	-	38.9	0.0	19.9	20.0	ARBO_FRUIT ET_FOR_EA	SAFP (33,28%); MARE (41,72%); BENEF (5%)	REG_OUJ/BEF:
DRIOUCH	-	-	15.8	6.9	-	-	-	-	22.8	0.0	19.9	20.0	ARBO_FRUIT ET_FOR_EA	SAFP (33,28%); MARE (41,72%); BENEF (5%)	DRIOU
GUERCIF	-	-	15.8	16.1	16.4	-	-	-	48.4	0.0	19.9	20.0	ARBO_FRUIT ET_FOR_EA	SAFP (33,28%); MARE (41,72%); BENEF (5%)	GUERC
Subtotal	-	-	47.5	46.1	16.4	-	-	-	110.0						
4. Visite d'échange /l															
OUJDA/BERKANE	-	-	18.9	28.8	-	-	-	-	47.7	0.0	19.9	20.0	ARBO_FRUIT ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	REG_OUJ/BEF:
DRIOUCH	-	-	18.9	9.6	-	-	-	-	28.5	0.0	19.9	20.0	ARBO_FRUIT ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	DRIOU
GUERCIF	-	-	18.9	19.2	19.5	-	-	-	57.6	0.0	19.9	20.0	ARBO_FRUIT ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	GUERC
Subtotal	-	-	56.6	57.6	19.5	-	-	-	133.7						
Subtotal	-	39.4	258.2	231.1	75.0	-	-	-	603.6						
C. Appui aux pépinières arboricoles															
1. Formation des jeunes pépiniéristes /m															
OUJDA/BERKANE	-	-	3.8	3.8	-	-	-	-	7.6	0.0	19.9	20.0	ARBO_FRUIT ET_FOR_EA	SAFP (33,28%); MARE (41,72%); BENEF (5%)	REG_OUJ/BEF:
DRIOUCH	-	-	3.8	3.8	-	-	-	-	7.6	0.0	19.9	20.0	ARBO_FRUIT ET_FOR_EA	SAFP (33,28%); MARE (41,72%); BENEF (5%)	DRIOU
GUERCIF	-	-	3.8	3.8	-	-	-	-	7.6	0.0	19.9	20.0	ARBO_FRUIT ET_FOR_EA	SAFP (33,28%); MARE (41,72%); BENEF (5%)	GUERC
Subtotal	-	-	11.3	11.5	-	-	-	-	22.8						
2. Réhabilitation de la pépinière de Metalssa(DRIOUCH)															
Réhabilitation et Equipement de la pépinière de DRIOUCH	-	-	66.0	-	-	-	-	-	66.0	0.0	19.9	20.0	ARBO_FRUITEQUIP_MAT_EA	SAFP (60%); MARE (40%)	DRIOU
Subtotal	-	-	77.4	11.5	-	-	-	-	88.9						
Total	13.7	5556.5	6268.2	2217.1	75.0	-	-	-	14130.5						

Sous-composante 1.3. Développement des produits du terroir

	Total including Contingencies (MAD '000)										Total including Contingencies (Euro '000)										Parameters (in %)				Fin. Rule	Proj. Area																				
	2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030		Total	2023		2024		2025		2026			2027		2028		2029		2030		Total	Phy.		Summary Division								
	Cont.	Exch.	For.	Grav.	Expenditure	Rate	Exch.	For.	Grav.	Expenditure	Rate	Exch.	For.	Grav.	Expenditure	Rate	Exch.	For.	Grav.	Expenditure	Rate	Exch.	For.	Grav.			Expenditure	Rate	Exch.	For.	Grav.	Expenditure	Rate	Exch.	For.	Grav.	Expenditure									
I. Investment Center																																														
A. produits phares																																														
1. plantes aromatiques et médicinales																																														
a. OUJDA/BERKANE																																														
Acquisition de terrain /a	-	-	164.0	167.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	331.3	-	-	14.3	14.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28.9	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	GR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	REG_OUJBER					
Etude technique	-	-	87.5	89.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	176.7	-	-	7.6	7.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15.4	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	REG_OUJBER			
Bâtiment	-	-	877.9	892.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1770.8	-	-	76.6	77.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	154.5	13.0	23.8	20.0	PROD_TERR	GR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	REG_OUJBER			
Equipement	-	-	323.7	329.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	652.9	-	-	28.2	28.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57.0	0.0	23.8	20.0	PROD_TERR	GR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	REG_OUJBER			
Certification des produits agrément ONSSA	-	-	87.5	89.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	176.7	-	-	7.6	7.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15.4	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	REG_OUJBER			
Formation (managériale+ Technique)	-	-	49.2	50.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99.4	-	-	4.3	4.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8.7	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	REG_OUJBER			
Vente d'échange	-	-	54.7	55.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	110.4	-	-	4.8	4.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9.6	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	REG_OUJBER			
Participation aux expositions et foires	-	-	-	55.8	56.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	112.6	-	-	-	4.9	5.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9.8	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (33,28%);MARE (41,72%);BENEF (5%);	REG_OUJBER			
Subtotal	-	-	1644.4	1729.5	56.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3430.8	-	-	143.4	150.9	5.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	299.3										
b. GUERCIF																																														
Acquisition de terrain	-	-	164.0	167.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	331.3	-	-	14.3	14.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28.9	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	GR_EA	BENEF (100%);	GUERC			
Etude technique	-	-	87.5	89.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	176.7	-	-	7.6	7.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15.4	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	GUERC		
Bâtiment	-	-	877.9	892.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1770.8	-	-	76.6	77.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	154.5	13.0	23.8	20.0	PROD_TERR	GR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	GUERC		
Equipement	-	-	323.7	329.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	652.9	-	-	28.2	28.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57.0	0.0	23.8	20.0	PROD_TERR	GR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	GUERC		
Certification des produits agrément ONSSA	-	-	87.5	89.2	91.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	267.7	-	-	7.6	7.8	7.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23.3	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	GUERC		
Formation (managériale+ Technique)	-	-	49.2	50.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99.4	-	-	4.3	4.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8.7	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	GUERC		
Vente d'échange	-	-	54.7	55.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	110.4	-	-	4.8	4.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9.6	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	GUERC	
Participation aux expositions et foires	-	-	-	55.8	56.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	112.6	-	-	-	4.9	5.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9.8	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (33,28%);MARE (41,72%);BENEF (5%);	GUERC		
Subtotal	-	-	1644.4	1729.5	147.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3521.7	-	-	143.4	150.9	12.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	307.2									
Subtotal	-	-	3288.7	3459.0	204.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6952.5	-	-	286.9	301.7	17.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	606.5									
2. Safran																																														
a. OUJDA/BERKANE																																														
Acquisition de terrain	-	-	98.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98.4	-	-	8.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8.6	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	GR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	REG_OUJBER			
Etude technique	-	-	87.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	87.5	-	-	7.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7.6	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	REG_OUJBER		
Bâtiment	-	-	731.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	731.6	-	-	63.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	63.8	13.0	23.8	20.0	PROD_TERR	GR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	REG_OUJBER		
Equipement	-	-	-	329.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	329.2	-	-	-	28.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28.7	0.0	23.8	20.0	PROD_TERR	GR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	REG_OUJBER		
Achat de bulbillar	-	-	-	2469.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2469.3	-	-	-	215.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	215.4	0.0	23.8	20.0	PROD_TERR	GR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	REG_OUJBER	
Certification des produits agrément ONSSA	-	-	-	89.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89.2	-	-	-	7.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7.8	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	REG_OUJBER	
Formation (managériale+ Technique)	-	-	-	50.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50.2	-	-	-	4.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.4	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	REG_OUJBER	
Vente d'échange	-	-	-	55.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55.8	-	-	-	4.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.9	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	REG_OUJBER	
Participation aux expositions et foires	-	-	-	-	56.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	56.9	-	-	-	-	5.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.0	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (33,28%);MARE (41,72%);BENEF (5%);	REG_OUJBER	
Subtotal	-	-	917.4	2992.7	56.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3969.0	-	-	80.0	261.1	5.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	346.1									
b. GUERCIF																																														
Acquisition de terrain	-	-	98.4	100.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	198.8	-	-	8.6	8.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17.3	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	GR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	GUERC		
Etude technique	-	-	87.5	89.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	176.7	-	-	7.6	7.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15.4	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	GUERC	
Bâtiment	-	-	731.6	744.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1475.7	-	-	63.8	64.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	128.7	13.0	23.8	20.0	PROD_TERR	GR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	GUERC	
Equipement	-	-	-	329.2	334.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	664.1	-	-	-	28.7	29.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57.9	0.0	23.8	20.0	PROD_TERR	GR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	GUERC	
Achat de bulbillar	-	-	-	2469.3	2511.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4980.8	-	-	-	215.4	219.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	434.5	0.0	23.8	20.0	PROD_TERR	GR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	GUERC
Certification des produits agrément ONSSA	-	-	-	89.2	91.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	180.2	-	-	-	7.8	7.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15.7	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	GUERC	
Formation (managériale+ Technique)	-	-	-	50.2	51.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	101.4	-	-	-	4.4	4.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8.8	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	GUERC	
Vente d'échange	-	-	-	55.8	56.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	112.6	-	-	-	4.9	5.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9.8	0.0	0.0	20.0	PROD_TERR	ET_FOR_EA	SAFF (35,4%);MARE (44,5%);	GUERC	
Participation aux expositions et foires	-	-	-	-	56.9	58.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	114.9	-	-	-	-	5.0	5.1																								

	Totals Including Contingencies (Euros '000)									Summary Divisions					Proj. Area	
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Phy. Coef. Rate	For. Exch. Rate	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account		Fin. Rule
I. Investment Costs																
A. Aménagement hydroagricoles																
1. Etudes et suivi																
a. Etudes d'exécution (PMH seuil et DAO) /a																
OUJDA BERKANE	27.5	28.0	-	-	-	-	-	-	55.5	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	REG_OU/BEF I
DRIOUCH	27.5	28.0	-	-	-	-	-	-	55.5	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	DRIOU I
GUERCIF	36.7	37.4	-	-	-	-	-	-	74.1	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	GUERC I
Subtotal	91.7	93.5	-	-	-	-	-	-	185.2							
b. Etude d'identification et de faisabilité /b																
DRIOUCH /c	64.2	-	-	-	-	-	-	-	64.2	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	DRIOU I
GUERCIF /d	-	420.7	-	-	-	-	-	-	420.7	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	GUERC I
Subtotal	64.2	420.7	-	-	-	-	-	-	484.9							
c. Contrôle technique et laboratoire d'essai																
OUJDA BERKANE	-	3.7	3.8	3.9	4.0	4.0	-	-	19.5	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	REG_OU/BEF I
DRIOUCH	-	3.7	3.8	3.9	4.0	4.0	-	-	19.5	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	DRIOU I
GUERCIF	-	39.7	40.5	41.3	42.2	43.0	-	-	206.8	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	GUERC I
Subtotal	-	47.2	48.2	49.1	50.1	51.1	-	-	245.7							
Subtotal	155.8	561.4	48.2	49.1	50.1	51.1	-	-	915.8							
2. Exécution des travaux																
a. Réalisation des travaux de bétonnage des séguis /e																
OUJDA BERKANE	-	78.4	95.7	129.7	131.9	134.2	85.3	-	655.2	13.0	24.8	20.0	%M_HY_INF_RUF	GR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	REG_OU/BEF I
DRIOUCH	-	94.1	135.5	162.2	164.9	167.7	93.8	-	818.2	13.0	24.8	20.0	%M_HY_INF_RUF	GR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	DRIOU I
GUERCIF	-	235.2	358.8	973.0	989.5	1006.3	554.4	-	4 117.1	13.0	24.8	20.0	%M_HY_INF_RUF	GR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	GUERC I
Subtotal	-	407.7	590.0	1264.8	1286.3	1308.2	733.5	-	5 590.5							
b. Aménagement des sources/ouvrages de captage des eaux de surface																
OUJDA BERKANE /f	-	62.7	63.8	194.6	197.9	134.2	-	-	653.2	13.0	24.8	20.0	%M_HY_INF_RUF	GR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	REG_OU/BEF I
DRIOUCH /g	-	62.7	127.6	259.5	323.8	201.3	-	-	980.8	13.0	24.8	20.0	%M_HY_INF_RUF	GR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	DRIOU I
Subtotal	-	125.4	191.3	454.0	521.7	335.4	-	-	1634.0							
c. Seuil de dérivation																
GUERCIF	-	836.2	850.4	1729.7	1759.1	894.5	-	-	6 070.0	13.0	24.8	20.0	%M_HY_INF_RUF	GR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	GUERC I
Subtotal	-	1369.4	1631.7	3 448.6	3 573.2	2 538.2	733.5	-	13 294.5							
Subtotal	155.8	1930.8	1679.9	3 497.7	3 623.3	2 589.3	733.5	-	14 210.3							
B. Aménagement de piste rurales																
1. Etude et suivi																
a. Etudes d'exécution et DAO																
OUJDA BERKANE	6.4	9.3	-	-	-	-	-	-	15.8	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	FAR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	REG_OU/BEF I
DRIOUCH	9.2	23.4	-	-	-	-	-	-	32.5	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	FAR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	DRIOU I
GUERCIF	18.3	42.1	-	-	-	-	-	-	60.4	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	FAR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	GUERC I
Subtotal	33.9	74.8	-	-	-	-	-	-	108.7							
2. Exécution des travaux																
a. Travaux d'aménagement et réhabilitation de piste																
OUJDA BERKANE	-	209.1	212.6	432.4	549.7	223.6	-	-	1627.4	13.0	24.8	20.0	%M_HY_INF_RUF	FAR_EA	SAFP (35,86%); MARE (44,14%)	REG_OU/BEF I
DRIOUCH	-	313.6	425.2	648.6	879.5	894.5	454.9	-	3 616.4	13.0	24.8	20.0	%M_HY_INF_RUF	FAR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	DRIOU I
GUERCIF	-	508.9	724.6	1579.0	1605.9	1306.6	664.4	-	6 389.4	13.0	24.8	20.0	%M_HY_INF_RUF	FAR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	GUERC I
Subtotal	-	1031.6	1362.4	2 660.1	3 035.1	2 424.7	1119.3	-	11 633.2							
b. Essai d'analyse (labo essai) contrôle technique et suivi des travaux																
OUJDA BERKANE	-	3.7	3.8	3.9	4.0	4.0	-	-	19.5	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	REG_OU/BEF I
DRIOUCH	-	5.6	5.7	5.8	6.0	6.1	-	-	29.2	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	DRIOU I
GUERCIF	-	10.7	10.9	11.1	11.3	11.5	-	-	55.5	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	GUERC I
Subtotal	-	20.0	20.4	20.8	21.2	21.7	-	-	104.1							
c. Atelier de formation																
OUJDA BERKANE	-	-	-	-	-	-	51.6	-	51.6	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	ET_FOR_EA	SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	REG_OU/BEF I
Subtotal	-	1051.6	1382.8	2 680.9	3 056.4	2 446.3	1170.9	-	11 789.0							
Subtotal	33.9	1126.4	1382.8	2 680.9	3 056.4	2 446.3	1170.9	-	11 897.7							

	Totals Including Contingencies (Euros '000)										Summary Divisions					Fin. Rule	Proj. Area	
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Phy. Coet. Rate	For. Exch. Rate	Gross Tax Rate	Expenditure Account					
													Component	Account				
C. Protection contre l'érosion																		
1. Etude caractérisation de l'érosion																		
Etude diagnostic/d'exécutif (projet d'exécution /DOA) /h	366.7	-	-	-	-	-	-	-	366.7	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	ET_FOR_EA		SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	REG_OUJ/BEF	
2. Exécution des travaux PTC/CES																		
a. Protection terrain amont /aval(PTC)																		
lutte contre l'érosion par ouvrage en gabion /i																		
OUJDA BERKANE	-	29.1	47.4	151.1	154.2	157.2	77.0	-	616.0	13.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	GR_EA		SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	REG_OUJ/BEF	
DRIOUCH	-	58.1	118.5	362.7	370.0	377.4	320.8	-	1607.5	13.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	GR_EA		SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	DRIOU	
GUERCIF	-	116.2	177.8	604.6	616.6	629.0	641.6	-	2 785.8	13.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	GR_EA		SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	GUERC	
Subtotal	-	203.4	343.8	1118.4	1140.8	1163.6	1039.3	-	5 009.3									
b. Actions CES périmètres plantés																		
DRIOUCH	-	-	19.4	39.6	47.1	48.0	49.0	-	203.1	13.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	GR_EA		SAFP (33,28%); MARE (41,72%); BENE (5%)	DRIOU	
GUERCIF	-	-	12.9	26.4	30.3	32.6	33.2	-	135.4	13.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	GR_EA		SAFP (33,28%); MARE (41,72%); BENE (5%)	GUERC	
Subtotal	-	-	32.3	66.0	77.4	80.6	82.2	-	338.5									
Subtotal	-	203.4	376.1	1184.4	1218.2	1244.2	1121.6	-	5 347.8									
Subtotal	366.7	203.4	376.1	1184.4	1218.2	1244.2	1121.6	-	5 714.5									
D. Appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatiques																		
1. Recherche développement																		
Recherche Développement sur la gestion de l'eau	-	-	71.5	102.1	119.1	-	-	-	292.7	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	ET_FOR_EA		SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	UCCP	
2. Pilote sur la gestion digitale de l'eau d'irrigation et des données climatiques /j																		
installation de station agro météorologique connectées	-	-	45.3	126.7	175.8	-	-	-	347.8	0.0	19.9	20.0	%M_HY_INF_RUF/EQUIP_MAT_E/			SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	UCCP	
installation de tensiomètres connectées	-	-	21.2	108.0	44.0	-	-	-	173.2	0.0	19.9	20.0	%M_HY_INF_RUF/EQUIP_MAT_E/			SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	UCCP	
Système d'exploitation,analyse et reporting	-	-	-	38.9	-	-	-	-	38.9	0.0	0.0	20.0	%M_HY_INF_RUF	ET_FOR_EA		SAFP (35,43%); MARE (44,51%)	UCCP	
Subtotal	-	-	66.5	273.6	219.8	-	-	-	559.9									
Subtotal	-	-	138.0	375.7	338.8	-	-	-	852.6									
Total	556.4	3 260.6	3 576.8	7 738.8	8 236.6	6 279.9	3 025.9	-	32 675.0									

- /a Etudes: plans topographiques, géotechnie, APD et PE
- /b ouvrage de captage et de mobilisation des eaux de surface
- /c Ouvrage de captage
- /d seuil de dérivation
- /e Etudes: plans topographiques ,géotechnie, APD et PE
- /f Ouvrage de captage
- /g seuil de dérivation
- /h à Oujda/Berkane
- /i Etudes: plans topographiques, géotechnie, APD et PE
- /j à Oujda/Berkane

Sous-composante 2.2. Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise

	Total Including Contingencies (MAD '000)										Total Including Contingencies (Euro '000)										Cmt. Rate	Fm. Exch.	Granz. Tax Rati/Component	Expenditure Account	Fin. Rule	Prnc. Acct.	Proj. Area
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total									
I. Investment Costs																											
A. Création et appui EM et comparative de services																											
1. EM et comparative de services agricoles																											
a. OUJDA/BERKANE																											
Acquisition de terrain	-	-	218.7	223.0	227.5	232.0	-	-	901.2	-	-	19.1	19.5	19.8	20.2	-	-	78.6	0.0	0.0	20.0	APPULMER	EQUIP_MAT_EA	BENEF (100%)	EQUIP_MAT_PA	REG_OUJBER	
Etude technique	-	-	87.5	89.2	91.0	92.8	-	-	360.5	-	-	7.6	7.8	7.9	8.1	-	-	31.4	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	REG_OUJBER	
Bâtiment	-	-	1462.3	1487.2	1512.4	1538.2	-	-	6000.1	-	-	127.6	129.7	131.9	134.2	-	-	523.4	13.0	24.8	20.0	APPULMER	GR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	GR_PA	REG_OUJBER	
Équipement	-	-	929.3	947.9	966.8	986.1	-	-	3830.1	-	-	81.1	82.7	84.3	86.0	-	-	334.1	0.0	0.0	20.0	APPULMER	EQUIP_MAT_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	EQUIP_MAT_PA	REG_OUJBER	
Formation (technique et managériale)	-	-	49.2	50.2	51.2	52.2	-	-	202.8	-	-	4.3	4.4	4.5	4.6	-	-	17.7	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	REG_OUJBER	
Subtotal	-	-	2746.9	2797.4	2848.9	2901.4	-	-	11294.6	-	-	239.6	244.0	248.5	253.1	-	-	985.2									
b. DRIOUCH																											
Acquisition de terrain	-	-	-	223.0	227.5	-	-	-	450.5	-	-	-	19.5	19.8	-	-	-	39.3	0.0	0.0	20.0	APPULMER	EQUIP_MAT_EA	BENEF (100%)	EQUIP_MAT_PA	DRIOU	
Etude technique	-	-	-	89.2	91.0	-	-	-	180.2	-	-	-	7.8	7.9	-	-	-	15.7	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	DRIOU	
Bâtiment	-	-	-	1487.2	1512.4	-	-	-	2999.6	-	-	-	129.7	131.9	-	-	-	261.7	13.0	24.8	20.0	APPULMER	GR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	GR_PA	DRIOU	
Équipement	-	-	-	947.9	966.8	-	-	-	1914.7	-	-	-	82.7	84.3	-	-	-	167.0	0.0	0.0	20.0	APPULMER	EQUIP_MAT_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	EQUIP_MAT_PA	DRIOU	
Formation (technique et managériale)	-	-	-	50.2	51.2	-	-	-	101.4	-	-	-	4.4	4.5	-	-	-	8.8	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	DRIOU	
Subtotal	-	-	-	2797.4	2848.9	-	-	-	5646.3	-	-	-	244.0	248.5	-	-	-	492.5									
c. GUERCIF																											
Acquisition de terrain	-	-	218.7	446.0	455.0	232.0	-	-	1351.7	-	-	19.1	38.9	39.7	20.2	-	-	117.9	0.0	0.0	20.0	APPULMER	EQUIP_MAT_EA	BENEF (100%)	EQUIP_MAT_PA	GUERC	
Etude technique	-	-	87.5	178.4	182.0	92.8	-	-	540.7	-	-	7.6	15.6	15.9	8.1	-	-	47.2	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (45,51%)	ET_FOR_PA	GUERC	
Bâtiment	-	-	1462.3	2974.3	3024.9	1538.2	-	-	8999.7	-	-	127.6	259.5	263.9	134.2	-	-	785.1	13.0	24.8	20.0	APPULMER	GR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	GR_PA	GUERC	
Équipement	-	-	929.3	1895.7	1933.6	986.1	-	-	5744.7	-	-	81.1	165.4	168.7	86.0	-	-	501.1	0.0	0.0	20.0	APPULMER	EQUIP_MAT_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	EQUIP_MAT_PA	GUERC	
Formation (technique et managériale)	-	-	49.2	100.4	102.4	52.2	-	-	304.1	-	-	4.3	8.8	8.9	4.6	-	-	26.5	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (45,51%)	ET_FOR_PA	GUERC	
Subtotal	-	-	2746.9	5594.9	5697.8	2901.4	-	-	16941.0	-	-	239.6	468.0	497.0	253.1	-	-	1477.8									
Subtotal	-	-	5493.9	11897.7	11995.6	5802.7	-	-	33881.9	-	-	479.2	976.1	994.1	506.2	-	-	2955.6									
2. EM et comparative de services digiteux																											
a. OUJDA BERKANE																											
Équipement	-	-	84.1	85.5	-	-	-	-	169.7	-	-	7.3	7.5	-	-	-	-	14.8	0.0	24.8	20.0	APPULMER	EQUIP_MAT_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	EQUIP_MAT_PA	REG_OUJBER	
Formation (managériale et technique)	-	-	49.2	50.2	-	-	-	-	99.4	-	-	4.3	4.4	-	-	-	-	8.7	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	REG_OUJBER	
Subtotal	-	-	133.3	135.7	-	-	-	-	269.0	-	-	11.6	11.9	-	-	-	-	23.5									
3. MER isauventor																											
a. OUJDA BERKANE																											
Équipement	-	-	145.6	148.1	-	-	-	-	293.6	-	-	12.7	12.9	-	-	-	-	25.6	0.0	24.8	20.0	APPULMER	EQUIP_MAT_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	EQUIP_MAT_PA	REG_OUJBER	
Formation (managériale et technique)	-	-	49.2	50.2	-	-	-	-	99.4	-	-	4.3	4.4	-	-	-	-	8.7	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	REG_OUJBER	
Subtotal	-	-	194.8	198.2	-	-	-	-	393.0	-	-	17.0	17.3	-	-	-	-	34.3									
b. DRIOUCH																											
Équipement	-	-	145.6	148.1	-	-	-	-	293.6	-	-	12.7	12.9	-	-	-	-	25.6	0.0	24.8	20.0	APPULMER	EQUIP_MAT_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	EQUIP_MAT_PA	DRIOU	
Formation (managériale et technique)	-	-	49.2	50.2	-	-	-	-	99.4	-	-	4.3	4.4	-	-	-	-	8.7	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	DRIOU	
Subtotal	-	-	194.8	198.2	-	-	-	-	393.0	-	-	17.0	17.3	-	-	-	-	34.3									
c. GUERCIF																											
Équipement	-	-	145.6	148.1	-	-	-	-	293.6	-	-	12.7	12.9	-	-	-	-	25.6	0.0	24.8	20.0	APPULMER	EQUIP_MAT_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	EQUIP_MAT_PA	GUERC	
Formation (managériale et technique)	-	-	49.2	50.2	-	-	-	-	99.4	-	-	4.3	4.4	-	-	-	-	8.7	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	GUERC	
Subtotal	-	-	194.8	198.2	-	-	-	-	393.0	-	-	17.0	17.3	-	-	-	-	34.3									
Subtotal	-	-	584.4	594.7	-	-	-	-	1179.1	-	-	51.0	51.9	-	-	-	-	102.9									
Subtotal	-	-	6211.5	11920.2	11995.6	5802.7	-	-	35330.0	-	-	541.8	1039.8	994.1	506.2	-	-	3811.9									
B. Appui aux OPA et UV																											
1. OUJDA BERKANE																											
Diagnostic des OPA et des UV existants	630.5	-	-	-	-	-	-	-	630.5	55.0	-	-	-	-	-	-	-	55.0	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	REG_OUJBER	
Appui à l'élaboration de plan d'appui et plan d'affaire	-	-	49.2	66.9	85.3	87.0	53.3	-	341.7	-	-	4.3	5.8	7.4	7.6	4.6	-	29.8	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	REG_OUJBER	
Formation managériale	-	-	147.6	200.7	255.9	261.0	159.8	-	1025.0	-	-	12.9	17.5	22.3	22.8	13.9	-	99.4	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	REG_OUJBER	
8)Démantèlement et formation spécialisée	-	-	26.2	35.7	45.5	46.4	28.4	-	182.2	-	-	2.3	3.1	4.0	4.0	2.5	-	15.9	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (33,28%);MARE (41,72%);BENEF (5%)	ET_FOR_PA	REG_OUJBER	
Subtotal	630.5	-	223.0	302.3	386.7	394.5	241.4	-	2179.4	55.0	-	19.5	26.5	33.7	34.4	21.1	-	190.1									
2. DRIOUCH																											
Diagnostic des OPA et des UV existants	788.1	-	-	-	-	-	-	-	788.1	68.7	-	-	-	-	-	-	-	68.7	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	DRIOU	
Appui à l'élaboration de plan d'appui et plan d'affaire	-	-	65.6	100.4	102.4	87.0	71.0	-	426.3	-	-	5.7	8.8	8.9	7.6	6.2	-	37.2	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	DRIOU	
Formation managériale	-	-	196.8	301.1	307.1	261.0	213.0	-	1279.0	-	-	17.2	26.3	26.8	22.8	18.6	-	111.6	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	DRIOU	
Démantèlement et formation spécialisée	-	-	35.0	52.5	54.6	46.4	37.9	-	227.4	-	-	3.1	4.7	4.8	4.0	3.3	-	19.8	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (33,28%);MARE (41,72%);BENEF (5%)	ET_FOR_PA	DRIOU	
Subtotal	788.1	-	297.4	455.0	464.1	394.5	321.9	-	2720.8	68.7	-	25.9	39.7	40.5	34.4	28.1	-	237.3									
3. GUERCIF																											
Diagnostic des OPA et des UV existants	1103.3	-	-	-	-	-	-	-	1103.3	96.2	-	-	-	-	-	-	-	96.2	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	GUERC	
Appui à l'élaboration de plan d'appui et plan d'affaire	-	-	82.0	133.8	170.6	139.2	71.0	-	596.6	-	-	7.2	11.7	14.9	12.1	6.2	-	52.0	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	GUERC	
Formation managériale	-	-	246.0	401.4	511.8	417.7	213.0	-	1789.9	-	-	21.5	35.0	44.6	36.4	18.6	-	156.1	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	ET_FOR_PA	GUERC	
8)Démantèlement et formation spécialisée	-	-	43.7	71.4	91.0	74.3	37.9	-	318.2	-	-	3.8	6.2	7.9	6.5	3.3	-	27.8	0.0	0.0	20.0	APPULMER	ET_FOR_EA	SAFF (33,28%);MARE (41,72%);BENEF (5%)	ET_FOR_PA	GUERC	
Subtotal	1103.3	-	371.7	606.6	773.4	621.1	321.9	-	3808.1	96.2	-	32.4	52.9	67.5	55.1	28.1	-	332.2									
Total	2521.9	-	7103.6	13285.1	13019.9	7222.8	885.2	-	44038.4	220.0	-	619.7	1158.9	1135.7	630.1	77.2	-	3841.5									

Sous-composante 2.3. Valorisation et commercialisation des produits

	Totals Including Contingencies (MAD '000)																			Totals Including Contingencies (Euros '000)																			Parameters (in %)			Summary Divisions		S/
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Phy.	Cont.	For.	Gross	Expenditure																					
	Rate	Exch.	tax	Rat	Component	Rate	Exch.	tax	Rat	Component	Fin. Rule	Proj. Area																																
I. Investment Costs																																												
A. Mise à niveau et création d'UV																																												
1. Réhabilitation d'UV existants																																												
a. OUJDA /BERKANE																																												
Diagnostic et etude technique	-	160.8	328.0	167.3	170.6	-	-	-	826.6	-	14.0	28.6	14.6	14.9	-	-	-	72.1	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	REG_OUJBEB (
Conception et suivi (contrat d'architectes)	-	32.2	65.6	33.5	34.1	-	-	-	165.3	-	2.8	5.7	2.9	3.0	-	-	-	14.4	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	REG_OUJBEB (
Bâtiment	-	-	741.2	1512.1	771.2	786.6	-	-	3 811.1	-	-	64.7	131.9	67.3	68.6	-	-	332.4	13.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	GR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	REG_OUJBEB (
Equipement et materiel	-	-	-	1115.1	2 274.8	1160.2	1183.4	-	5 733.5	-	-	-	97.3	198.4	101.2	103.2	-	500.1	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	QUIP_MAT_E/	SAFF (31,06%);MARE (38,94%);BENEF (10%)	REG_OUJBEB (
Equipement solaire	-	-	-	334.5	682.5	348.1	355.0	-	1 720.1	-	-	-	29.2	59.5	30.4	31.0	-	150.0	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	QUIP_MAT_E/	SAFF (31,06%);MARE (38,94%);BENEF (10%)	REG_OUJBEB (
Appui certification ONSSA	-	-	-	55.8	113.7	58.0	59.2	-	286.7	-	-	-	4.9	9.9	5.1	5.2	-	25.0	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (31,06%);MARE (38,94%);BENEF (10%)	REG_OUJBEB (
Subtotal	-	192.9	1134.8	3 218.2	4 047.0	2 352.8	1597.6	-	12 543.3	-	16.8	99.0	280.7	353.0	205.2	139.4	-	1094.2																										
b. DRIOUCH																																												
Diagnostic et etude technique	-	160.8	328.0	167.3	170.6	-	-	-	826.6	-	14.0	28.6	14.6	14.9	-	-	-	72.1	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	DRIOU (
Conception et suivi (contrat d'architectes)	-	32.2	65.6	33.5	34.1	-	-	-	165.3	-	2.8	5.7	2.9	3.0	-	-	-	14.4	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	DRIOU (
Bâtiment	-	-	741.2	1512.1	771.2	786.6	-	-	3 811.1	-	-	64.7	131.9	67.3	68.6	-	-	332.4	13.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	GR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	DRIOU (
Equipement et materiel	-	-	-	1115.1	2 274.8	1160.2	1183.4	-	5 733.5	-	-	-	97.3	198.4	101.2	103.2	-	500.1	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	QUIP_MAT_E/	SAFF (31,06%);MARE (38,94%);BENEF (10%)	DRIOU (
Equipement solaire	-	-	-	334.5	682.5	348.1	355.0	-	1 720.1	-	-	-	29.2	59.5	30.4	31.0	-	150.0	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	QUIP_MAT_E/	SAFF (31,06%);MARE (38,94%);BENEF (10%)	DRIOU (
Appui certification ONSSA	-	-	-	55.8	113.7	58.0	59.2	-	286.7	-	-	-	4.9	9.9	5.1	5.2	-	25.0	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (31,06%);MARE (38,94%);BENEF (10%)	DRIOU (
Subtotal	-	192.9	1134.8	3 218.2	4 047.0	2 352.8	1597.6	-	12 543.3	-	16.8	99.0	280.7	353.0	205.2	139.4	-	1094.2																										
c. GUERCIF																																												
Diagnostic et etude technique	-	160.8	328.0	167.3	170.6	-	-	-	826.6	-	14.0	28.6	14.6	14.9	-	-	-	72.1	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	GUERC (
Conception et suivi (contrat d'architectes)	-	32.2	65.6	33.5	34.1	-	-	-	165.3	-	2.8	5.7	2.9	3.0	-	-	-	14.4	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	GUERC (
Bâtiment	-	-	741.2	1512.1	771.2	786.6	-	-	3 811.1	-	-	64.7	131.9	67.3	68.6	-	-	332.4	13.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	GR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	GUERC (
Equipement et materiel	-	-	-	1115.1	2 274.8	1160.2	1183.4	-	5 733.5	-	-	-	97.3	198.4	101.2	103.2	-	500.1	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	QUIP_MAT_E/	SAFF (31,06%);MARE (38,94%);BENEF (10%)	GUERC (
Equipement solaire	-	-	-	334.5	682.5	348.1	355.0	-	1 720.1	-	-	-	29.2	59.5	30.4	31.0	-	150.0	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	QUIP_MAT_E/	SAFF (31,06%);MARE (38,94%);BENEF (10%)	GUERC (
Appui certification ONSSA	-	-	-	55.8	113.7	58.0	59.2	-	286.7	-	-	-	4.9	9.9	5.1	5.2	-	25.0	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (31,06%);MARE (38,94%);BENEF (10%)	GUERC (
Subtotal	-	192.9	1134.8	3 218.2	4 047.0	2 352.8	1597.6	-	12 543.3	-	16.8	99.0	280.7	353.0	205.2	139.4	-	1094.2																										
Subtotal	-	578.8	3 404.4	9 654.7	12 140.9	7 058.5	4 792.7	-	37 629.9	-	50.5	297.0	842.2	1059.1	615.7	418.1	-	3 282.5																										
2. Création de nouvelles UV																																												
a. OUJDA BERKANE/CAROUBE																																												
etude de faisabilité	126.1	-	-	-	-	-	-	-	126.1	11.0	-	-	-	-	-	-	-	11.0	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	REG_OUJBEB (
etude technique	157.6	-	-	-	-	-	-	-	157.6	13.7	-	-	-	-	-	-	-	13.7	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	REG_OUJBEB (
acquisition de terrain	-	643.1	-	-	-	-	-	-	643.1	-	56.1	-	-	-	-	-	-	56.1	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	QUIP_MAT_E/	BENEF (100%)	REG_OUJBEB (
Conception et suivi(contrat d'architecte)	-	51.4	-	-	-	-	-	-	51.4	-	4.5	-	-	-	-	-	-	4.5	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	REG_OUJBEB (
Bâtiment	-	-	1482.5	-	-	-	-	-	1482.5	-	-	129.3	-	-	-	-	-	129.3	13.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	GR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	REG_OUJBEB (
Equipement et materiel	-	-	1967.9	-	-	-	-	-	1967.9	-	-	171.7	-	-	-	-	-	171.7	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	QUIP_MAT_E/	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	REG_OUJBEB (
Branchement et raccordement	-	-	437.3	-	-	-	-	-	437.3	-	-	38.1	-	-	-	-	-	38.1	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	QUIP_MAT_E/	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	REG_OUJBEB (
Appui certification ONSSA	-	-	87.5	-	-	-	-	-	87.5	-	-	7.6	-	-	-	-	-	7.6	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (31,06%);MARE (38,94%);BENEF (10%)	REG_OUJBEB (
Subtotal	283.7	694.5	3 975.1	-	-	-	-	-	4 953.3	24.7	60.6	346.8	-	-	-	-	-	432.1																										
b. OUJDA BERKANE/GRIGNON D'OLIVE																																												
etude de faisabilité	157.6	-	-	-	-	-	-	-	157.6	13.7	-	-	-	-	-	-	-	13.7	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	REG_OUJBEB (
etude technique	157.6	-	-	-	-	-	-	-	157.6	13.7	-	-	-	-	-	-	-	13.7	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	REG_OUJBEB (
acquisition de terrain	-	321.5	-	-	-	-	-	-	321.5	-	28.0	-	-	-	-	-	-	28.0	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	QUIP_MAT_E/	BENEF (100%)	REG_OUJBEB (
Conception et suivi(contrat d'architecte)	-	51.4	-	-	-	-	-	-	51.4	-	4.5	-	-	-	-	-	-	4.5	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	REG_OUJBEB (
Bâtiment	-	-	1482.5	-	-	-	-	-	1482.5	-	-	129.3	-	-	-	-	-	129.3	13.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	GR_EA	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	REG_OUJBEB (
Equipement et materiel	-	-	2 186.5	-	-	-	-	-	2 186.5	-	-	190.7	-	-	-	-	-	190.7	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	QUIP_MAT_E/	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	REG_OUJBEB (
Branchement et raccordement	-	-	437.3	-	-	-	-	-	437.3	-	-	38.1	-	-	-	-	-	38.1	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	QUIP_MAT_E/	SAFF (35,49%);MARE (44,51%)	REG_OUJBEB (
Appui certification ONSSA	-	-	87.5	-	-	-	-	-	87.5	-	-	7.6	-	-	-	-	-	7.6	0.0	0.0	20.0	AL_COM_PRO	ET_FOR_EA	SAFF (31,06%);MARE (38,94%);BENEF (10%)	REG_OUJBEB (
Subtotal	315.2	373.0	4 193.7	-	-	-	-	-	4 882.0	27.5	32.5	365.8	-	-	-	-	-	425.9																										



Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Annexe 4: Analyse économique et financière

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Annexe 4: Analyse financière et économique du Projet

Introduction

L'analyse financière et économique (AFE) du PADERMO analyse les ressources utilisées par le Projet, représenté par ses coûts, et les bénéfices apportés par les activités du Projet. L'analyse est réalisée d'une part du point de vue des bénéficiaires du Projet, c'est-à-dire des participants (analyse financière), et d'autre part au regard de l'économie régionale dans son ensemble (analyse économique).

Elle présente d'abord l'analyse financière avec les principales hypothèses de calcul, puis l'analyse économique, suivie d'une analyse de sensibilité du résultat global du Projet. En appendices sont détaillés: (i) les fiches des paramètres technico-économiques et des comptes d'exploitation; (ii) les prix unitaires; (iii) les cash-flow des bénéfices du Projet par modèle retenu; (iv) les taux de rentabilité économique (TRE) et la valeur actuelle nette économique (VANE); et (v) l'analyse de sensibilité.

Il est important de souligner que l'AFE ne représente qu'une partie de l'analyse globale du Projet, qui est complétée par des études de faisabilité, des effets et des impacts du Projet. Le PADERMO dans son ensemble implique des activités dont les répercussions vont bien au-delà des variables étudiées dans l'AFE, puisqu'il génère des impacts au-delà des variables de production, sur des variables qualitatives difficilement quantifiables, notamment en matière de moyens d'existence des communautés et des ménages. Les impacts liés à la mise en place du Projet concernent donc non seulement des aspects productifs, mais également humains, importants. On considère donc que l'analyse sous-estime les effets positifs engendrés.

Dans un premier temps, **l'analyse financière** permettra de conclure, sur la base d'hypothèses et de paramètres fixés, si les ménages ciblés sont en mesure ou non d'assumer les risques liés au Projet. Cela implique de vérifier l'incidence positive que pourront avoir les activités au niveau des ménages. Ces risques seront pris en compte à l'aide de certains paramètres liés à l'amélioration des productivités végétale et animale ainsi que les activités de valorisation réalisées, tandis que l'augmentation des coûts et des bénéfices sera prise en compte au moyen d'une analyse de sensibilité, faisant intervenir différents scénarii.

L'analyse économique du Projet concernera l'ensemble des coûts et des bénéfices qui lui sont liés, afin d'évaluer l'efficacité globale de l'emploi des ressources par le Gouvernement, le FIDA, et les bénéficiaires (coopératives, associations, ménages). L'analyse sera liée à celle des participants au niveau individuel, puis les effets évalués au niveau cumulatif global. On notera que les bénéfices du PADERMO découlent des investissements réalisés au niveau des composantes techniques du Projet.

Les bénéfices additionnels qui en découlent au niveau de la zone d'intervention du PADERMO seront comparés avec l'accroissement de leurs coûts économiques. L'AFE est basée sur un certain nombre d'hypothèses émanant de spécialistes-matière et sur l'expertise de l'assistance technique (AT) rencontrée lors de la mission de conception. Le détail des tableaux de calcul figure dans les annexes.

Aussi bien au niveau individuel que global, les effets pour chaque modèle et activité peuvent être considérés comme "viabiles" lorsque la somme des bénéfices supplémentaires dans le flux des fonds dépasse celle des coûts accumulés liés à l'exécution de chaque activité productive (au niveau des modèles de production) et des coûts du Projet (au niveau global). Pour ce faire, certains indicateurs de rentabilité, jugés les plus pertinents seront utilisés, comme: (i) la VANE au niveau global au niveau micro-économique; (ii) le TRE; et (iii) le ratio bénéfices-coûts (RBC). L'analyse de sensibilité a été utilisée afin d'apprécier la robustesse du Projet face aux possibles aléas de chaque variable, y compris le retard de l'occurrence des bénéfices.

A. Analyse financière

Modèles de cultures. Sur la base des études réalisées par la DRA de l'Oriental, les DPA de Oujda/Berkane, Driouch et Guercif, et de l'expertise de l'AT de ces DPA, la mission de conception a identifié 18 modèles de productions: (i) 7 modèles de production végétale relatifs à l'amandier nouvelle plantation (NP), l'olivier NP et réhabilité, le caroubier NP et réhabilité, le figuier NP et le safran; (ii) 5 modèles de productions animales: ovins encadrés par l'ANOC, caprins encadrés par l'ANOC, ovins non encadrés par l'ANOC, caprins non encadrés par l'ANOC et l'apiculture; et (iii) 6 modèles d'UV et d'AGR: UV de concassage de caroubes d'amandes et de trituration d'olives, AGR d'orge hydroponique, d'engraissement ovin et de production laitière caprine.

Les augmentations de production et de productivité sont enregistrées grâce à la création et la réhabilitation de l'arboriculture fruitière résiliente au changement climatique (amandier, caroubier, figuier, olivier); l'amélioration des filières animales; l'amélioration des itinéraires techniques; l'augmentation de l'utilisation des facteurs de production; l'augmentation de l'intensité culturale; l'amélioration de la conservation des eaux et du sol et de l'efficacité des infrastructures hydrauliques, le désenclavement des zones rurales reculées; la valorisation des produits, notamment ceux du terroir et la gestion durable des ressources naturelles. Le rythme de montée en production du Projet sera progressif afin de tenir compte de la capacité d'adoption des nouvelles technologies proposées pour les groupes cibles du Projet.

Les hypothèses retenues sur les augmentations des productivités des différents modèles de production de l'année 10 à 20 sont conservatives (tableau ci-dessous). L'analyse de sensibilité permet de tester la robustesse de ces hypothèses pour tenir compte autant que possible de scénarii plausibles dans le contexte de la zone du PADERMO. L'année de croisière pour les modèles varie de 2 à 7 ans en fonction des types de production.

Tableau 1: Hypothèses de rendement – Modèles de cultures

Culture	Unité	Rendement moyen sans Projet	Rendement moyen avec Projet (année de croisière)
Amandier NP	t/ha	0,25	1,5
Caroubier NP	t/ha	-	13
Caroubier réhabilité	t/ha	3	10
Figuier NP	t/ha	-	1,4
Olivier NP	t/ha	-	15
Olivier réhabilité	t/ha	1,5	12
Production de safran	kg/ha	0,8	8
Ovins encadrés par ANOC (viande/UZ)	kg/UZ**	14	20,3
Ovins encadrés par ANOC (laine)	kg/UZ	2	2,5
Caprins encadrés par ANOC (peau)	kg/UZ	10	28
Caprins encadrés par ANOC (peau)	kg/UZ	1	3,2
Ovins non encadrés par ANOC (viande)	kg/UZ	11,9	15,5
Ovins non encadrés par ANOC (viande)	kg/UZ	2	2,5
Caprins non encadrés par ANOC (viande)	kg/UZ	10	13
Caprins non encadrés par ANOC (viande)	kg/UZ	1	1,3
Production de miel	kg	0,2	18,6

*NP: nouvelle plantation; **UZ: Unité zootechnique ovine ou caprine

Une des principales innovations du PADERMO est l'approche intégrée et participative, et le développement de produits du terroir phares tels les PAM, le safran, le cactus, les figues, le poulet fermier et l'orge hydroponique. Les accroissements de revenu net additionnel seront notables aussi bien pour les productions végétales qu'animales, contribuant ainsi à une nette amélioration des revenus agricoles des petits producteurs.

Ces cultures sont proposées par la mission de conception en raison des conditions propices de développement et d'adaptation dans la zone du PADERMO, aux possibilités de répliquabilité, à leur faisabilité économique, à la valorisation des faibles superficies par producteur, à la possibilité qu'elles offrent en termes de diversification des revenus des petits agriculteurs, de qualification des producteurs et leur propension à s'approprier des innovations techniques, et à la présence de marchés régionaux, nationaux voire internationaux prometteurs.

Les accroissements de marge brute sont très substantiels et nettement plus importants par rapport à la situation sans Projet et en année de croisière pour les modèles de production développés par le PADERMO: de 1,3 pour l'olivier à 255 fois pour le caroubier-NP qui verra sa marge passer de 320 MAD en année 1 à 81 160 MAD. Les accroissements de revenu net additionnel seront notables aussi bien pour les productions végétales qu'animales en raison de l'augmentation des productions additionnelles, de la productivité des cultures et des cheptels (viande caprine et ovine, peau, laine), ce qui va contribuer à une nette amélioration des revenus agricoles des petits producteurs. Les marges nettes de ces productions montrent que leur contribution dans la formation des revenus est consistante pour ces producteurs (tableau ci-dessous).

Certaines des productions du projet seront valorisées à travers une approche filière intégrant plusieurs maillons de production et de valorisation. En raison des technologies proposées par le Projet, les producteurs auront des incitations importantes à adhérer au PADERMO, notamment à travers ce qu'il offre comme actions soft (assistance technique, formation, conseil, appui) et investissements. Cependant, les marges bénéficiaires des producteurs sont limitées par les niveaux de transmission des prix d'un maillon de la chaîne de valeur à l'autre, en particulier suite à l'épidémie du Covid-19. Par ailleurs, les chaînes de valeur de certains produits souffrent de contraintes structurelles au niveau de certains maillons notamment en matière de valorisation, de transmission des prix, de stockage, de faibles liens entre l'amont et l'aval, du faible nombre des UV en mesure d'absorber toute la production agricole sur place.

Tableau 2: Revenus nets additionnels des productions (MAD/ha)

Culture	Marge nette en année 1	Marge nette en année de croisière
Amandier NP	-4 276	9 024
Caroubier NP	-320	82 500
Caroubier réhabilité	-90	42 160
Figuier NP	-770	98 825
Olivier NP	-3 040	3 390
Olivier réhabilité	-936	4 850
Production de safran	48 850	132 670
Ovins encadrés par ANOC	2 534 520	21 716 370
Caprins encadrés par ANOC (peau)	550 286	12 226 560
Ovins non encadrés par ANOC (viande)	-6 265 829	2 716 870
Caprins non encadrés par ANOC (viande)	-3 331 977	5 110 547
Production de miel	-50 800	314 600

Modèles de valorisation des filières. Les AGR et UV proposées d'être développées dans le cadre du PADERMO ont été conçues afin de mieux valoriser un certain nombre de

productions telles que la caroube, l'amande, l'olive, le safran, la figue, etc. Par exemple, 5 nouvelles UV vont être réalisées et 15 UV existantes réhabilitées. Les installations vont être agréées par l'ONSSA et les UV encadrées par la DRCA et les agents des DPA et de des UGPP notamment par l'acquisition des équipements, l'optimisation de la consommation d'eau et l'utilisation d'énergies renouvelables ou encore la définition des cahiers de charges en vue d'assister les groupements de producteurs et le secteur privé à monter des partenariats gagnants et de veiller à la qualité des investissements et assurer une meilleure valorisation à l'aval des chaînes de valeur. Ces UV vont permettre d'offrir des opportunités d'emploi non négligeables, surtout pour les jeunes et les femmes rurales sollicités pour les travaux de triage, de conditionnement, d'emballage, et d'autres tâches administratives.

Pour les besoins de l'analyse économique, la mission de conception a analysé 6 modèles représentatifs d'UV et d'AGR: (i) deux UV des gousses de caroube; (ii) une UV de trituration d'olives; et (iii) 5 unités de concassage d'amandes, 5 AGR de production d'orge hydroponique; 3 AGR d'engraissement ovin, et 6 AGR de production laitière caprine.

L'ensemble des UV des filières agricoles sont très rentables aux conditions de financement et de marché actuelles sur une durée économique du Projet de 20 ans. Les cash-flows augmenteraient de 89% pour une unité de production d'orge hydroponique, de 154% pour l'UV des gousses de caroube; de 156% pour l'unité de concassage d'amandes; et de 182% pour l'unité de trituration des olives. Pour les modèles d'AGR, ces cash-flows augmenteraient de 118% pour l'atelier d'engraissement et de 112 % pour l'AGR caprine. Ces augmentations sont atteintes en année de croisière de 2 à 7 ans. Néanmoins, les opportunités de générer des bénéfices sont souvent limitées par les capacités de commercialisation, la facilité d'accès au marché et aux facteurs de production, le niveau des coûts de transaction, en particulier celui de l'information et la capacité technique et financière des différents promoteurs. Par ailleurs, l'accès au financement reste une contrainte majeure.

Tableau 3: Marges nettes des AGR et UV (MAD)

UV / AGR	Cash-flow en année 1	Cash-flow en année de croisière
AGR atelier d'engraissement ovin	-11 640	1 360
AGR production laitière caprine	-2 700	2 322
AGR production d'orge hydroponique	1 266 800	2 394 600
UV concassage amandes	-1 318 510	739 000
UV caroube	-12 901 057	7 029 133
UV trituration olives	-9 152 257	7 520 849

Les indicateurs d'efficacité des différents modèles de production montre une rentabilité notable de ces modèles (TRE largement supérieur au coût d'opportunité du capital, VAN positives et RBC supérieurs à 1).

B. Analyse économique

Bénéficiaires. Les groupes-cible concernés dans le développement des zones de montagne de l'Oriental sont: (i) Les petits et moyens agriculteurs, éleveurs et apiculteurs, individuels et groupés; (ii) les ruraux pour la création des petites entreprises gérées sous forme coopérative arboricoles et de valorisation des produits agricoles; et (iii) les femmes, les jeunes au chômage et ayant des qualifications pour réaliser des petits projets, et les ménages sans terre.

Hypothèses de l'analyse économique. L'analyse économique du PADERMO a été basée sur un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont les suivantes:

- les bénéfices pris en compte sont, à l'amont, ceux de 7 modèles de production végétale (amandier NP, olivier NP, caroubier NP et réhabilité, figuier et safran); 5 modèles de productions animales (ovins et caprins encadrés par l'ANOC, ovins et caprins non encadrés par l'ANOC et apiculture); et, à l'aval, 6 modèles d'UV et d'AGR: UV de gousses de caroube, de concassage des amande, de trituration des olives, AGR de production d'orge hydroponique, d'engraissement ovin et de production laitière caprine.
- une période de 20 ans (vs une durée de mise en œuvre de 7 à partir de 2024, avec l'année 2023 bénéficiant d'un financement rétroactif);
- un taux de change constant de 11,12 MAD/Euro et 10,56 MAD/USD a été pris en considération dans les calculs. Les coûts économiques du PADERMO ont été dérivés des coûts financiers après élimination des imprévus financiers, taxes et autres droits. Aussi, un facteur de conversion standard (FCS) de 0,75 a été dérivé des bénéfices des modèles de production retenus en se basant sur les FCS utilisés dans les projets FIDA formulés récemment au Maroc ou par d'autres bailleurs. De même, en raison du sous-emploi dominant dans la zone du projet, un FC de 0,75 a été utilisé pour la valorisation de la main d'œuvre impliquée dans les différentes activités du Projet¹;
- une agrégation des bénéfices a été effectuée et une valeur résiduelle nulle a été supposée pour les investissements du PADERMO;
- les valeurs économiques des coûts récurrents annuels ont été reconduites sur la durée de vie économique du Projet, avec 10% des coûts de fonctionnement à partir de la moyenne des années de mise en œuvre du PADERMO, et ce dans la perspective de prendre en charge les coûts d'entretien et de fonctionnement des équipements après l'achèvement de la durée d'exécution du PADERMO; et
- le coût d'opportunité du capital (COC) retenu est de 10%, traduisant l'enclavement des zones du Projet et leur intégration partielle aux marchés du capital et des biens et services. Une dotation aux coûts récurrents a été incluse à la fin de la durée d'exécution du Projet, c'est-à-dire en année 8 du Projet.

Taux de rentabilité économique. Sur la base de ces hypothèses conservatrices, le TRE du PADERMO est de 14,5%. La VANE est positive (287,87 millions MAD ou 25,89 millions EUR) et un RCB de 1,2. Ces indicateurs d'efficacité sont très satisfaisants car une partie des bénéfices additionnels n'a pas été considérée. Il s'agit notamment les bénéfices de l'assistance technique, du renforcement des capacités et de l'aménagement des pistes rurales. En outre, les avantages occasionnés par la réduction des coûts de transaction due à l'accès aux services financiers et aux technologies, l'amélioration des conditions de vie, d'hygiène, et d'alimentation chez les groupes cibles du PADERMO n'ont pas été pris en compte car ils sont difficilement quantifiables. De même, d'autres bénéfices non tangibles n'ont pas été considérés.

Tableau 4: Efficience des principales productions et du projet PADERMO

Modèle de production, d'UV et d'AGR	TRE (%)	VAN (mio MAD)	RBC
Amandier NP	14,9%	71,55	1,2
Caroubier NP	++	425,30	16,1
Caroubier réhabilité	+++	54,84	14,0
Figuier NP	431,8%	0,30	8,1
Olivier NP	29,2%	5,13	1,3

¹ Des estimations faites par le Ministère de l'économie et des finances (2007), et utilisant les données du Tableau des entrées et sorties (TES-1998) aboutissent à des facteurs de conversion moyens de 0,86 pour l'emploi permanent et de 0,93 pour l'emploi temporaire alors que les estimations du prix de référence de la main-d'œuvre était de l'ordre de 0,5 pour le projet d'arboriculture fruitière du programme américain MCA-Morocco (Millennium Challenge Account).

Modèle de production, d'UV et d'AGR	TRE (%)	VAN (mio MAD)	RBC
Olivier réhabilité	75,2%	0,72	5,8
Production de safran	++	28,19	40,3
Ovins encadrés par ANOC	68,2%	0,68	17,7
Caprins encadrés par ANOC (peau)	196,6%	66,97	2,6
Ovins non encadrés par ANOC (viande)	40,8%	16,49	1,2
Caprins non encadrés par ANOC (viande)	33,9%	0,34	1,6
Production de miel	40,1%	1,5084	1,2
AGR atelier d'engraissement ovin	16,6%	0,0099	1,4
AGR production laitière caprine	13,3%	0,0026	1,0
AGR de production d'orge hydroponique	10,0%	0,0062	1,4
UV concassage amandes	91,9%	17,33	1,3
UV gousses de caroube	38,4%	33,72	2,1
UV trituration olives	45,4%	6,05	3,0
Total Projet	14,5%	287,87	1,2

Analyse de sensibilité. L'analyse de sensibilité a été effectuée à travers une analyse variable par variable et une analyse scénario. La première concerne l'impact sur le TRE des augmentations ou diminutions des coûts et bénéfices globaux du Projet alors que la sensibilité en termes de scénario concerne une diminution simultanée des bénéfices et une augmentation des coûts globaux du PADERMO.

L'analyse "**variable par variable**" indique qu'une diminution des bénéfices - avec coûts constants - de 10% à 30% donne un TRE supérieur au COC et une VAN positive: ce taux passe respectivement de 13,5 à 12,3 à 10,9%. Au-delà d'une diminution des bénéfices de 30%, le PADERMO n'est pas économiquement rentable vu que le TRE (9,4%) est inférieur au COC. Une augmentation des coûts - en ayant des bénéfices constants - de 10% à 50% laisserait le TRE supérieur au COC. Le TRE passerait de 13,5% pour une augmentation de 10% à 10,4% pour une augmentation de 50%, ce qui dénote une bonne rentabilité économique du Projet.

Une analyse en termes de **scénarii** montre qu'une diminution des bénéfices agrégés de 10%, associée à une augmentation agrégée des coûts de 10% à 30%, donnerait un TRE supérieur au COC, le TRE passerait de 12,0% à 10,3%. Une diminution des bénéfices agrégés de 20%, associée à une augmentation agrégée des coûts de 10% garde le Projet toujours rentable (TRE de 10,8%). Une augmentation plus importante des coûts entraînerait un TRE inférieur au COC.

Par ailleurs, le PADERMO est robuste par rapport aux retards dans la réalisation des bénéfices d'une à deux années du PADERMO: le TRE serait respectivement de 12,4% et 10,7% et la VAN est positive (259,4 et 270,1). Par contre un retard de trois années donnerait un Projet non économiquement rentable: le TRE serait de 9,1% et la VANE de 259,6 millions MAD)

Tableau 5: Sensibilité du PADERMO à la variation des coûts et des bénéfices

Hypothèses	TRE	VANE
Diminution des bénéfices de:		
10%	13,5%	239,5
20%	12,3%	212,8
30%	10,9%	186,1
40%	9,4%	159,3
Augmentation des coûts de:		
20%	13,5%	266,2
20%	12,7%	266,0
30%	11,9%	265,9

Hypothèses		TRE	VANE
	40%	11,1%	265,8
	50%	10,4%	265,7
	60%	9,8%	265,6
Diminution des bénéfices et augmentation simultanées des coûts de:			
	- 10% B + 10% C	12,0%	233,3
	- 10% B + 20% C	11,1%	233,2
	- 10% B + 30% C	10,3%	233,1
	- 10% B + 40% C	9,5%	232,9
	- 20% B + 10% C	10,8%	207,2
	- 20% B + 20% C	9,9%	207,1
	- 20% B + 30% C	8,3%	206,9
	- 30% B + 10% C	9,4%	181,2
Retard des bénéfices de:			
	1 an	12,4%	259,4
	2 ans	10,7%	270,1
	3 ans	9,1%	259,6

En définitive, le PADERMO est peu sensible aux variations des coûts et des bénéfices agrégés. Le TRE est très robuste par rapport à l'augmentation des coûts et à la diminution des bénéfices et reste toujours d'un niveau très acceptable d'autant plus certains bénéfices directs et indirects n'ont pas été pris en compte. Calculé sur une durée de vie économique relativement courte (15 ans), le TRE est toujours supérieur au COC et la VAN positive, ce qui dénote de la rentabilité économique et de la robustesse du PADERMO.

C. Tableaux de données de l'AFE du PADERMO

Modèles de production et indicateurs d'efficacité du PADERMO

Sensibilité du PADERMO à la variation des coûts et des bénéfices

Tableaux des modèles de production:

- Modèle 1. Amandier NP
- Modèle 2. Caroubier NP
- Modèle 3. Caroubier réhabilité
- Modèle 4. Figuier NP
- Modèle 5. Olivier NP
- Modèle 6. Olivier réhabilité
- Modèle 7. Production de safran
- Modèle 8. Ovins encadrés par ANOC
- Modèle 9. Caprins encadrés par l'ANOC
- Modèle 10. Ovins non encadrés ANOC
- Modèle 11. Caprins non encadrés ANOC
- Modèle 12. Production de miel
- Modèle 13. AGR atelier d'engraissement
- Modèle 14. AGR production laitière caprine
- Modèle 15. AGR de production d'orge hydroponique
- Modèle 16. UV concassage d'amandes
- Modèle 17. UV de gousses de caroubes
- Modèle 18. UV trituration d'olives

Tableau 6: Récapitulatif des modèles de production et indicateurs d'efficience du PADERMO

Années 1 à 12

	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	an 11	an 12
Amandier NP	-14 110 800	-28 438 800	-44 070 000	-38 814 000	-42 570 000	-25 689 000	180 000	32 061 000	37 305 000	46 311 000	62 055 000	73 311 000
Caroubier NP	400 000	300 000	-450 000	-600 000	-1 230 000	-1 710 000	46 440 000	65 490 000	75 360 000	123 750 000	123 990 000	123 750 000
Caroubier réhabilité	-4 500	641 000	5 832 000	7 132 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000
Figuier NP	0	-770	-808	20 911	21 864	23 743	24 477	26 385	31 757	39 893	54 662	73 865
Olivier NP	4 800	-630 000	-807 000	-984 000	141 000	-96 000	432 000	1 746 000	2 034 000	1 812 000	1 812 000	1 812 000
Olivier réhabilité	-28 080	-13 890	300	43 680	85 500	115 500	145 500	145 500	145 500	145 500	145 500	145 500
Production safran	977 000	1 980 300	2 995 650	3 998 100	3 985 350	3 980 400	3 980 250	3 980 100	3 980 100	3 980 100	3 980 100	3 980 100
Ovins encadrés ANOC	-2 456 938	527 297	-2 277 319	953 808	-2 165 440	16 724 912	16 733 412	16 733 412	16 733 412	16 733 412	13 418 412	13 418 412
Caprins encadrés ANOC	-660 800	366 400	2 108 114	4 726 514	5 359 154	6 612 914	7 248 434	10 385 714	11 015 474	11 021 234	11 024 114	11 032 754
Ovins non enc. ANOC	-6 329 423	3 065 025	1 117 750	3 628 753	2 102 092	2 646 286	2 653 276	2 653 276	2 653 276	2 653 276	3 734 674	3 734 674
Caprins non enc. ANOC	-5 368 896	881 889	-298 503	3 054 066	2 612 968	3 069 434	3 073 628	3 075 201	3 076 249	3 077 298	3 073 628	3 075 201
Production miel	-35 200	-26 520	-67 120	-307 560	-39 400	330 200	330 200	262 200	262 200	300 600	339 000	377 400
AGR engraissement	-23 280	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080
AGR lait caprin	-2 700	-4 338	-4 158	702	1 242	1 782	2 052	2 322	2 322	2 322	2 322	2 322
AGR orge hydrop.	-97 454 000	2 922 000	4 568 000	6 334 000	8 220 000	10 099 500	11 973 000	13 840 500	15 702 000	17 557 500	17 557 500	17 557 500
UV amande	-2 637 020	1 512 000	2 980 000	3 465 000	3 700 000	3 715 000	3 695 000	3 680 000	3 645 000	3 655 000	-4 932 550	-4 932 550
UV caroube	-12 901 057	2 499 463	4 069 233	5 588 163	7 132 803	7 029 133	7 029 133	7 029 133	7 029 133	7 029 133	7 029 133	7 029 133
UV olive	-9 152 257	5 334 045	6 427 447	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849
Total bénéfices	-149 783 151	-9 080 819	-17 872 334	5 765 066	-4 206 787	35 289 884	112 376 442	169 546 823	187 411 503	246 504 349	251 719 576	262 803 391
Total coûts	11 600 876	139 186 016	204 368 371	221 406 072	200 789 783	141 023 207	65 033 054	14 166 578	1 416 658	1 416 658	1 416 658	1 416 658
Total coûts éco	8 700 657	104 389 512	153 276 278	166 054 554	150 592 337	105 767 405	48 774 790	10 624 934	1 062 493	1 062 493	1 062 493	1 062 493
Bénéfices nets	-158 483 808	-113 470 332	-171 148 612	-160 289 487	-154 799 124	-70 477 521	63 601 652	158 921 889	186 349 010	245 441 855	250 657 082	261 740 897

Années 13 à 20

	an 13	an 14	an 15	an 16	an 17	an 18	an 19	an 20	TRE	VANE		RBC
										Mio MAD	Mio EUR	
Amandier NP	62 055 000	73 311 000	62 055 000	73 311 000	62 055 000	73 311 000	62 055 000	73 311 000	14,9%	71,55	6,43	1,2
Caroubier NP	123 990 000	123 570 000	123 990 000	123 270 000	123 990 000	123 270 000	123 750 000	123 270 000	++	425,30	38,25	16,1
Caroubier réhabilité	8 432 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000	+++	54,84	4,93	14,0
Figuier NP	98 825	98 826	98 825	98 826	98 825	98 826	98 825	98 825	431,8%	0,30	0,03	8,1
Olivier NP	1 812 000	1 812 000	1 812 000	1 812 000	1 812 000	1 812 000	1 812 000	1 812 000	29,2%	5,13	0,46	1,3
Olivier réhabilité	145 500	145 500	145 500	145 500	145 500	145 500	145 500	145 500	75,2%	0,72	0,06	5,8
Production safran	3 980 100	3 980 100	3 980 100	3 980 100	3 980 100	3 980 100	3 980 100	0	+++	28,19	2,53	40,3
Ovins encadrés ANOC	13 418 412	13 418 412	13 418 412	13 418 412	13 418 412	13 418 412	13 418 412	13 418 412	68,2%	0,68	0,06	17,7
Caprins encadrés ANOC	11 035 634	11 038 514	11 044 274	11 055 794	11 064 434	11 073 074	11 090 354	11 090 354	196,6%	66,97	6,02	2,6
Ovins non enc. ANOC	3 734 674	3 734 674	3 734 674	3 734 674	3 734 674	3 734 674	3 734 674	3 734 674	40,8%	16,49	1,48	1,2
Caprins non enc. ANOC	3 076 249	3 077 298	3 073 628	3 075 201	3 076 249	3 077 298	3 073 628	3 075 201	33,9%	0,34	0,03	1,6
Production miel	415 800	454 200	492 600	531 000	569 400	607 800	646 200	684 600	40,1%	1,5084	0,1356	1,2
AGR engraissement	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080	16,6%	0,0099	0,0009	1,4
AGR lait caprin	2 322	2 322	2 322	2 322	2 322	2 322	2 322	2 322	13,3%	0,0026	0,0002	1,0
AGR orge hydrop.	17 557 500	17 557 500	17 557 500	17 557 500	17 557 500	17 557 500	17 557 500	17 557 500	10,0%	0,0062	0,0006	1,4
UV amande	3 655 000	3 655 000	3 655 000	3 655 000	3 655 000	3 655 000	3 655 000	3 655 000	91,9%	17,33	1,56	1,3
UV caroube	7 029 133	7 029 133	7 029 133	1 892 768	7 029 133	7 029 133	7 029 133	7 029 133	38,4%	33,72	3,03	2,1
UV olive	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	45,4%	6,05	0,54	3,0
Total bénéfices	260 442 230	271 320 559	260 525 048	265 976 178	260 624 630	271 208 719	260 484 728	267 320 601				
Total coûts	1 416 658	1 416 658	1 416 658	1 416 658	1 416 658	1 416 658	1 416 658	1 416 658				
Total coûts éco	1 062 493	1 062 493	1 062 493	1 062 493	1 062 493	1 062 493	1 062 493	1 062 493				
Bénéfices nets	259 379 736	270 258 066	259 462 555	264 913 684	259 562 136	270 146 226	259 422 235	266 258 108	14,5%	287,87	25,89	1,2

Tableau 7: Sensibilité du PADERMO à la variation des coûts et des bénéfices (MAD)

Années 1 à 11

Diminution des bénéfices		an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	an 11
10%	0,9	-134 804 836	-8 172 737	-16 085 100	5 188 560	-3 786 108	31 760 896	101 138 798	152 592 141	168 670 353	221 853 914	226 547 618
TRI		-143 505 493	-113 113 870	-170 163 815	-161 843 160	-155 600 501	-74 956 978	51 961 085	141 967 207	167 607 860	220 791 420	225 485 125
20%	0,8	-119 826 521	-7 264 656	-14 297 867	4 612 053	-3 365 430	28 231 907	89 901 154	135 637 458	149 929 203	197 203 479	201 375 661
TRI		-128 527 178	-112 205 788	-168 376 582	-162 419 666	-155 179 822	-78 485 966	40 723 441	125 012 525	148 866 709	196 140 985	200 313 167
30%	0,7	-104 848 206	-6 356 574	-12 510 634	4 035 546	-2 944 751	24 702 919	78 663 509	118 682 776	131 188 052	172 553 044	176 203 703
TRE		-113 548 863	-111 297 706	-166 589 348	-162 996 173	-154 759 143	-82 014 955	29 485 796	108 057 842	130 125 559	171 490 551	175 141 210
40%	0,6	-89 869 891	-5 448 492	-10 723 400	3 459 040	-2 524 072	21 173 930	67 425 865	101 728 094	112 446 902	147 902 609	151 031 745
TRE		-98 570 548	-110 389 624	-164 802 115	-163 572 679	-154 338 465	-85 543 943	18 248 152	91 103 160	111 384 409	146 840 116	149 969 252
Augmentation coûts de:												
TRI												
10%	1,1	9 570 723	115 435 246	169 486 586	183 734 891	166 995 832	117 389 661	54 095 484	11 687 427	1 168 743	1 168 743	1 168 743
TRI		-159 353 874	-124 516 065	-187 358 920	-177 969 825	-171 202 619	-82 099 777	58 280 958	157 859 396	186 242 761	245 335 606	250 550 833
20%	1,2	10 440 788	125 929 359	184 894 457	200 438 063	182 177 271	128 061 448	59 013 256	12 749 920	1 274 992	1 274 992	1 274 992
TRI		-160 223 940	-135 010 178	-202 766 791	-194 672 997	-186 384 058	-92 771 564	53 363 186	156 796 903	186 136 511	245 229 357	250 444 584
30%	1,3	11 310 854	136 423 472	200 302 329	217 141 235	197 358 710	138 733 236	63 931 027	13 812 414	1 381 241	1 381 241	1 381 241
		-161 094 005	-145 504 292	-218 174 663	-211 376 169	-201 565 497	-103 443 352	48 445 415	155 734 409	186 030 262	245 123 107	250 338 334
40%	1,4	12 180 920	146 917 586	215 710 200	233 844 407	212 540 150	149 405 023	68 848 798	14 874 907	1 487 491	1 487 491	1 487 491
		-161 964 071	-155 998 405	-233 582 534	-228 079 341	-216 746 936	-114 115 139	43 527 644	154 671 916	185 924 013	245 016 858	250 232 085
50%	1,5	13 050 986	157 411 699	231 118 072	250 547 579	227 721 589	160 076 810	73 766 570	15 937 400	1 593 740	1 593 740	1 593 740
		-162 834 137	-166 492 518	-248 990 406	-244 782 513	-231 928 376	-124 786 926	38 609 873	153 609 423	185 817 763	244 910 609	250 125 836
60%	1,6	13 921 051	167 905 812	246 525 943	267 250 751	242 903 028	170 748 598	78 684 341	16 999 894	1 699 989	1 699 989	1 699 989
		-163 704 202	-176 986 631	-264 398 277	-261 485 684	-247 109 815	-135 458 714	33 692 101	152 546 929	185 711 514	244 804 359	250 019 586
ANALYSE SCENARII												
-10% B+10% C		-144 375 559	-123 607 983	-185 571 686	-178 546 331	-170 781 940	-85 628 765	47 043 314	140 904 714	167 501 610	220 685 171	
-10% B+20% C		-145 245 624	-134 102 096	-200 979 558	-195 249 503	-185 963 379	-96 300 553	42 125 542	139 842 220	167 395 361	220 578 922	
-10% B+30% C		-146 115 690	-144 596 210	-216 387 429	-211 952 675	-201 144 818	-106 972 340	37 207 771	138 779 727	167 289 112	220 472 672	
-10% B+40% C		-146 985 756	-155 090 323	-231 795 301	-228 655 847	-216 326 258	-117 644 127	32 290 000	137 717 234	167 182 862	220 366 423	
-20% B+10% C		-129 397 244	-122 699 901	-183 784 453	-179 122 838	-170 361 261	-89 157 754	35 805 669	123 950 031	148 760 460	196 034 736	
-20% B+20% C		-130 267 309	-133 194 015	-199 192 324	-195 826 010	-185 542 701	-99 829 541	30 887 898	122 887 538	148 654 211	195 928 487	
-20% B+30% C		-132 007 441	-154 182 241	-230 008 067	-229 232 354	-215 905 579	-121 173 116	21 052 355	120 762 551	148 441 712	195 715 988	
-30% B+10% C		-114 418 929	-121 791 819	-181 997 220	-179 699 345	-169 940 583	-92 686 742	24 568 025	106 995 349	130 019 310	171 384 301	
Retard bénéfices de:												
1 année	█	-8 700 657	-254 724 284	-163 159 534	-184 904 053	-146 049 326	-110 924 660	-13 887 829	101 751 509	168 484 329	186 349 010	245 441 855
2 années	█	-8 700 657	-104 941 133	-303 861 866	-176 112 539	-169 686 726	-100 952 807	-53 384 500	24 664 951	111 313 949	168 484 329	186 349 010
3 années	█	-8 700 657	-104 941 133	-154 078 715	-316 814 870	-160 895 212	-124 590 207	-43 412 647	-14 831 720	34 227 391	111 313 949	168 484 329

Années 12 à 20

		an 12	an 13	an 14	an 15	an 16	an 17	an 18	an 19	an 20	TRE	VAN (mio MAD)
Diminution des bénéfices												
10%	0,9	236 523 052	234 398 007	244 188 503	234 472 544	239 378 560	234 562 167	244 087 847	234 436 256	240 588 541		
TRI		235 460 558	233 335 514	243 126 010	233 410 050	238 316 066	233 499 674	243 025 354	233 373 762	239 526 048	13,4%	239,5
20%	0,8	210 242 713	208 353 784	217 056 448	208 420 039	212 780 942	208 499 704	216 966 976	208 387 783	213 856 481		
TRI		209 180 219	207 291 291	215 993 954	207 357 545	211 718 449	207 437 211	215 904 482	207 325 289	212 793 988	12,2%	212,8
30%	0,7	183 962 374	182 309 561	189 924 392	182 367 534	186 183 324	182 437 241	189 846 104	182 339 310	187 124 421		
TRE		182 899 880	181 247 068	188 861 898	181 305 041	185 120 831	181 374 748	188 783 610	181 276 817	186 061 928	10,9%	186,1
40%	0,6	157 682 034	156 265 338	162 792 336	156 315 029	159 585 707	156 374 778	162 725 232	156 290 837	160 392 361		
TRE		156 619 541	155 202 845	161 729 842	155 252 536	158 523 213	155 312 285	161 662 738	155 228 344	159 329 867	9,3%	159,3
Augmentation coûts de:												
TRI												
10%	1,1	1 168 743	1 168 743	1 168 743	1 168 743	1 168 743	1 168 743	1 168 743	1 168 743	1 168 743		
TRI		261 634 648	259 273 487	270 151 817	259 356 306	264 807 435	259 455 887	270 039 977	259 315 986	266 151 859	13,5%	266,2
20%	1,2	1 274 992	1 274 992	1 274 992	1 274 992	1 274 992	1 274 992	1 274 992	1 274 992	1 274 992		
TRI		261 528 399	259 167 238	270 045 567	259 250 056	264 701 185	259 349 638	269 933 727	259 209 736	266 045 609	12,6%	266,0
30%	1,3	1 381 241	1 381 241	1 381 241	1 381 241	1 381 241	1 381 241	1 381 241	1 381 241	1 381 241		
		261 422 149	259 060 988	269 939 318	259 143 807	264 594 936	259 243 388	269 827 478	259 103 487	265 939 360	11,8%	265,9
40%	1,4	1 487 491	1 487 491	1 487 491	1 487 491	1 487 491	1 487 491	1 487 491	1 487 491	1 487 491		
		261 315 900	258 954 739	269 833 069	259 037 558	264 488 687	259 137 139	269 721 229	258 997 238	265 833 111	11,1%	265,8
50%	1,5	1 593 740	1 593 740	1 593 740	1 593 740	1 593 740	1 593 740	1 593 740	1 593 740	1 593 740		
		261 209 651	258 848 490	269 726 819	258 931 308	264 382 437	259 030 890	269 614 979	258 890 988	265 726 861	10,4%	265,7
60%	1,6	1 699 989	1 699 989	1 699 989	1 699 989	1 699 989	1 699 989	1 699 989	1 699 989	1 699 989		
		261 103 401	258 742 240	269 620 570	258 825 059	264 276 188	258 924 640	269 508 730	258 784 739	265 620 612	9,7%	265,6
ANALYSE SCENARII												
		225 378 876	235 354 309	233 229 264	243 019 761	233 303 801	238 209 817	233 393 424	242 919 105	233 267 513	12,0%	233,3
Diminution des bénéfices (B) + augmentation des coûts (C) simultanément dans les proportions ci-contre:												
		225 272 626	235 248 060	233 123 015	242 913 511	233 197 552	238 103 568	233 287 175	242 812 855	233 161 264	11,1%	233,2
		225 166 377	235 141 810	233 016 766	242 807 262	233 091 302	237 997 318	233 180 926	242 706 606	233 055 014	10,2%	233,1
		225 060 128	235 035 561	232 910 516	242 701 013	232 985 053	237 891 069	233 074 676	242 600 357	232 948 765	9,5%	232,9
		200 206 918	209 073 970	207 185 041	215 887 705	207 251 296	211 612 199	207 330 961	215 798 233	207 219 040	10,8%	207,2
		200 100 669	208 967 721	207 078 792	215 781 455	207 145 047	211 505 950	207 224 712	215 691 983	207 112 791	9,8%	207,1
		199 888 170	208 755 222	206 866 293	215 568 957	206 932 548	211 293 451	207 012 213	215 479 485	206 900 292	8,2%	206,9
		175 034 960	182 793 631	181 140 818	188 755 649	181 198 791	185 014 582	181 268 498	188 677 361	181 170 567	9,4%	181,2
Retard bénéfices de:												
		251 719 576	262 803 391	260 442 230	271 320 559	260 525 048	265 976 178	260 624 630	271 208 719	260 484 728		
	1 année	250 657 082	261 740 897	259 379 737	270 258 066	259 462 555	264 913 684	259 562 137	270 146 226	259 422 235	12,3%	259,4
	2 années	245 441 855	250 657 082	261 740 897	259 379 737	270 258 066	259 462 555	264 913 684	259 562 137	270 146 226	10,7%	270,1
	3 années	186 349 010	245 441 855	250 657 082	261 740 897	259 379 737	270 258 066	259 462 555	264 913 684	259 562 137	9,1%	259,6

Tableau 8: Modèle 1. Amandier NP (MAD/ha)

Désignation	Unit	PU	Existing tech	New technology		an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	an 11	an 12	et ainsi jusqu'an 20
			1 to 20	an 1	an 2											
Rendement potentiel total	kg/ha		250				50	150	300	750	1 000	1 200	1 200	1 500	1 500	
amande	kg	12														
Quantité/ha																
Fumier	t	200	0,5	4		5		8		10		10		10		
Fumure minérale	kg	5		50	100	150	200	300	400	400	400	400	400	400	400	400
Protection phytosanitaire	forfait	500		0,2	0,5	0,8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Travail du sol	passage	300	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Taille (tous les 2 ans)	arbre	2	100		208		208		208		208		208		208	
Confection cuvette	arbre	2	100	208	208	208	208	208	208	208	208	208	208	208	208	208
Traitement phytosanitaire	jt/ha	300	4	2	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Irrigation à la citerne	nbre	200	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Récolte	kg	1	50	0	0	0	50	150	300	750	1 000	1 200	1 500	1 500	1 500	
Charges d'exploitation			2 290	3 566	3 665	5 166	5 065	6 766	6 315	8 266	7 015	8 716	7 515	9 016	7 515	
Intrants	MAD/ha		100	1 150	750	2 150	1 500	3 600	2 500	4 500	2 500	4 500	2 500	4 500	2 500	
Fumier			100	800	0	1 000	0	1 600	0	2 000	0	2 000	0	2 000	0	0
Fumure minérale			0	250	500	750	1 000	1 500	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Protection phytosanitaire			0	100	250	400	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Travail	MAD/ha		2 190	2 416	2 915	3 016	3 565	3 166	3 815	3 766	4 515	4 216	5 015	4 516	5 015	
Travail du sol			300	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600
Taille (tous les 2 ans)			240	0	499	0	499	0	499	0	499	0	499	0	499	499
Confection cuvette			200	416	416	416	416	416	416	416	416	416	416	416	416	416
Traitement phytosanitaire			1 200	600	600	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Irrigation à la citerne			200	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800
Récolte			50	0	0	0	50	150	300	750	1 000	1 200	1 500	1 500	1 500	
Revenus (amande)	MAD/ha		3 000	0	0	0	600	1 800	3 600	9 000	12 000	14 400	14 400	18 000	18 000	
Charges	MAD/ha		2 290	3 566	3 665	5 166	5 065	6 766	6 315	8 266	7 015	8 716	7 515	9 016	7 515	
Rev - Charges	MAD/ha		710	-3 566	-3 665	-5 166	-4 465	-4 966	-2 715	734	4 985	5 684	6 885	8 984	10 485	
Rev addition.	MAD/ha			-4 276	-4 375	-5 876	-5 175	-5 676	-3 425	24	4 275	4 974	6 175	8 274	9 775	
Superficie	ha			3 300	6 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	
Rev addition. * sup	MAD/invest			-14 110 800	-28 438 800	-44 070 000	-38 814 000	-42 570 000	-25 689 000	180 000	32 061 000	37 305 000	46 311 000	62 055 000	73 311 000	
	EUR			-1 268 957	-2 557 446	-3 963 129	-3 490 468	-3 828 237	-2 310 162	16 187	2 883 183	3 354 766	4 164 658	5 580 486	6 592 716	
TRE			14,9%		VANE (mio MAD)	71,55	VANE (mio EUR)	6,43	RBC	1,2						

Tableau 9: Modèle 3. Caroubier NP (MAD/ha)

Désignation	Unit	1 to 20	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	an 11
Rendement potentiel total	t	-	-	-	-	-	5,0	7,0	8,0	13,0	13,0	13,0	13,0
Charges d'exploitation													
Intrants													
Fumier	t	-	0,2	0,2	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	1,0	1,0	1,0	1,0
Engrais	Qx	-	-	1	2	2	2	2	3	3	3	3	3
Travail													
Travaux du sol (impluvium)	JT/ha	10	3	3	5	5	8	8	10	10	10	10	10
Epandage et incorporation fumure de fond	JT/ha	6	2	2	2	3	5	10	10	10	10	10	10
Incorporation engrais de couverture	JT/ha	-	2	2	3	3	5	5	5	5	5	5	5
Taille d'entretien	JT/ha	-	-	2	2	3	5	5	5	6	6	6	6
Récolte	JT/ha	12	-	-	2	2	3	6	4	8	6	12	8
Désignation	Unit	Existing tech 1 to 20	New technology an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	et ainsi jusqu'an 20
Rendement potentiel total	MAD	6 500	-	0	0	0	0	32 500	45 500	52 000	84 500	84 500	84 500
Charges d'exploitation													
Intrants													
	MAD		0	40	560	860	880	900	900	1 300	1 400	1 400	1 400
Fumier		200	-	40	40	60	80	100	100	100	200	200	200
Engrais		400	-	0	520	800	800	800	800	1 200	1 200	1 200	1 200
Travail													
			1 120	280	360	560	640	1 040	1 360	1 360	1 560	1 480	1 720
Travaux du sol (impluvium)		40	400	120	120	200	200	320	320	400	400	400	400
Epandage et incorporation fumure de fond		40	240	80	80	120	120	200	400	400	400	400	400
Incorporation engrais de couverture		40	-	80	80	120	200	200	200	200	200	200	200
Taille d'entretien		40	-	0	80	80	120	200	200	200	240	240	240
Récolte		40	480	0	0	80	80	120	240	160	320	240	480
Total charges d'exploitation			1 120	320	920	1 420	1 520	1 940	2 260	2 660	2 960	2 880	3 120
Revenu	MAD		-	0	0	0	0	0	32 500	45 500	52 000	84 500	
Charges	MAD		1 120	320	920	1 420	1 520	1 940	2 260	2 660	2 960	2 880	3 120
Rev - Charg	MAD		-1 120	-320	-920	-1 420	-1 520	-1 940	-2 260	29 840	42 540	49 120	81 380
Rev addition.	MAD			800	200	-300	-400	-820	-1 140	30 960	43 660	50 240	82 500
Superficie	ha			500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Rev adit.* sup	MAD			400 000	300 000	-450 000	-600 000	-1 230 000	-1 710 000	46 440 000	65 490 000	75 360 000	123 750 000
	EUR			35 971	26 978	-40 468	-53 957	-110 612	-153 777	4 176 259	5 889 388	6 776 978	11 128 597
TRE			++		VANE (mio MAD)	425,30	VANE (mio EUR)	38,25	RBC	16,1			

Tableau 10: Modèle 3. Caroubier réhabilité (MAD/ha)

Désignation	Unit	1 to 20	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	an 11
Rendement potentiel total	t	3,0	3,5	4,5	8,0	9,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Charges d'exploitation													
Intrants													
Fumier	t	-	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Engrais	Qx	-	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Travail													
Travaux du sol (impluvium)	JT/ha	-	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Epandage et incorporation fumier et e	JT/ha	-	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Incorporation engrais de couverture	JT/ha	-	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Taille d'entretien	JT/ha	-	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Récolte	JT/ha	15	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50

Désignation	Unit	PU	Existing tech	New technology		an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	an 11	et ainsi jusqu'an 20
			1 to 20	an 1	an 2										
Gross benefit		6 500	19 500	22 750	29 250	52 000	58 500	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000
Charges d'exploitation															
Intrants															
			0	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700
Fumier	MAD	200	0	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Engrais	MAD	400	0	640	640	640	640	640	640	640	640	640	640	640	640
Travail															
			600	3 240	3 240	3 240	3 240	3 240	3 240	3 240	3 240	3 240	3 240	3 240	3 240
Travaux du sol	MAD	40	0	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Epandage et incorporation fumier	MAD	40	0	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
incorporation engrais et irrigation	MAD	40	0	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Taille d'entretien	MAD	40	0	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
Récolte	MAD	40	600	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Total charges d'exploitation			600	3 940	3 940	3 940	3 940	3 940	3 940	3 940	3 940	3 940	3 940	3 940	3 940
Revenu	MAD		19 500	22 750	29 250	52 000	58 500	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000
Charges	MAD		600	3 940	3 940	3 940	3 940	3 940	3 940	3 940	3 940	3 940	3 940	3 940	3 940
Rev - Charg	MAD		18 900	18 810	25 310	48 060	54 560	61 060	61 060	61 060	61 060	61 060	61 060	61 060	61 060
Rev addition.	MAD			-90	6 410	29 160	35 660	42 160	42 160	42 160	42 160	42 160	42 160	42 160	42 160
Superficie	ha			50	100	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Rev adit.* sup	MAD			-4 500	641 000	5 832 000	7 132 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000	8 432 000
TRE	+++			VANE (mio MAD)	54,84		VANE (mio EUR)	4,93		RBC	14,0				

Tableau 11: Modèle 4. Figuier NP (MAD/ha)

Désignation	Unité	QUANTITE													et ainsi jusqu'an 20
		1 to 20	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	an 11	an 12	
Rdt (Figue séchée tout venant)	kg/ha	0	0	0	0	300	330	363	399	439	527	632	822	1069	1390
Autoconsomation		9%	9%	9%	9%	8%	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%
Perte		10%	10%	10%	10%	10%	9%	9%	8%	7%	7%	7%	7%	7%	7%
Total produits		0	0	0	0	248	279	307	342	380	456	547	711	925	1 202
<i>Charges d'exploitation</i>															
Inputs															
Fertilisation	kg/ha	0	0	20	20	40	100	120	200	250	300	300	300	300	300
Paillage	JT/ha	0	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1
Protection phyto-sanitaire	JT/ha	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Produit phytosanitaire	l/kg	0	0	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Taille de formation/entretien	JT/ha	0	0	0	1	0	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Récolte	JT/ha	0	0	0	0	3	3	4	4	4	5	6	8	11	14
Transport figes	FF						1	1	1	1	1	1	1	1	1

Désignation	PU	VALEUR (MAD)													et ainsi jusqu'an 20
		1 to 20	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	an 11	an 12	
Rdt (Figue séchée tout venant)															
Autoconsomation															
Perte															
Total produits	90	0	0	0	0	22 356	25 135	27 649	30 748	34 190	41 028	49 234	64 004	83 205	108 167
<i>Charges d'exploitation</i>	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inputs	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fertilisation	30	0	0	600	600	1 200	3 000	3 600	6 000	7 500	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000
Paillage	70	0	0	35	35	35	0	35	0	35	0	70	70	70	70
Protection phyto-sanitaire	120	0	0	60	60	60	120	120	120	120	120	120	120	120	120
Produit phytosanitaire	75	0	0	75	113	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Taille de formation/entretien	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	1
Récolte		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transport figes	1	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total coûts	0	0	770	808	1 445	3 271	3 906	6 271	7 806	9 272	9 341	9 342	9 341	9 341	9 342
Prod - Coûts	0	0	-770	-808	20 911	21 864	23 743	24 477	26 385	31 757	39 893	54 662	73 865	98 825	

TRE 432% VANE (mio MAD) 0,30 VANE (mio EUR) 0,03 RBC 8,1

Tableau 12: Modèle 5. Olivier NP (MAD/ha)

Désignation	Unit	1 to 20	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	
Yields	Qx	-	-	-	-	4	5	7	12	15	15	15	
Inputs													
Engrais de fond oliv	Qx	-	-	1	2	2	3	3	3	3	5	5	
Engrais azote oliv	Qx	-	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Traitement phytosan insectic oliv	U	-	-	1	2	2	3	3	3	3	5	5	
Traitement phytosan fongic oliv	U	-	-	1	2	2	3	3	3	3	4	5	
Labor													
Entretien des impluviums olive	JT/ha	-	-	2	2	2	2	3	3	3	4	4	
Taille d'entretien olive	JT/ha	-	-	2	2	2	3	3	3	4	4	4	
Recolte olive	JT/ha	-	-	-	-	-	1	2	2	3	3	3	
Transport olive	JT/ha	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	
Désignation	Unit	Existing tec Base cost	1 to 20	New technology an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	et ainsi jusqu'an 20
Yields	Qx	450	0	0	0	0	0	2 250	2 250	3 150	5 400	6 750	
Engrais de fond oliv	Qx	320	0	0	320	480	640	800	960	960	960	1 440	
Engrais azote oliv	Qx	300	0	0	300	300	300	300	300	300	300	300	
Traitement phytosan insectic oliv	U	120	0	0	120	180	240	300	360	360	360	540	
Traitement phytosan fongic oliv	U	150	0	0	150	225	300	375	450	450	450	600	
Labor			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Entretien des impluviums olive	JT/ha	40	0	0	80	80	80	80	120	120	120	160	
Taille d'entretien olive	JT/ha	40	0	0	80	80	80	120	120	120	160	160	
Recolte olive	JT/ha	40	0	0	0	0	0	40	60	80	100	120	
Transport olive	JT/ha	40	0	0	0	0	0	0	40	40	40	40	
Revenu	MAD		0	0	0	0	0	2 250	2 250	3 150	5 400	6 750	
Charges	MAD		0	3 040	1 050	1 345	1 640	2 015	2 410	2 430	2 490	3 360	
Rev - Charg	MAD		0	-3 040	-1 050	-1 345	-1 640	235	-160	720	2 910	3 390	
Rev addition.	MAD			8	-1 050	-1 345	-1 640	235	-160	720	2 910	3 390	
Superficie	ha			600	600	600	600	600	600	600	600	600	
Rev adit.* sup	MAD			4 800	-630 000	-807 000	-984 000	141 000	-96 000	432 000	1 746 000	2 034 000	

TRE 29,2% VANE (mio MAD) 5,13 VANE (mio EUR)

Tableau 13: Modèle 6. Olivier réhabilité (MAD/ha)

Désignation	Unit	Existing tech		New technology													et ainsi jusqu'an 20
		1 to 20	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	an 11	an 12	an 13	an 14	
Yields	Qx	1,5	0	1	2	5	8	10	12	12	12	12	12	12	12	12	
Operating																	
Inputs																	
Fumier olive	Qx	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Traitement phytosan insectic olive	U	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Traitement phytosan fongic olive	U	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Engrais de fond olive	Qx	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Engrais azote olive	Qx	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Labor																	
Cuvettes olive	JT/ha	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Taille d'entretien olive	JT/ha	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Recolte olive	JT/ha	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
Transport olive	JT/ha	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Yields	kg/ha	500	750	0	500	1 000	2 500	4 000	5 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	
Inputs																	
Fumier olive	Qx	20	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
Traitement phytosan insectic olive	U	120	0	0	12	24	48	60	60	60	60	60	60	60	60	60	
Traitement phytosan fongic olive	U	150	0	0	15	30	60	30	30	30	30	30	30	30	30	30	
Engrais de fond olive	Qx	320	0	96	96	96	96	160	160	160	160	160	160	160	160	160	
Engrais azote olive	Qx	300	0	90	90	90	90	150	150	150	150	150	150	150	150	150	
Labor																	
Cuvettes olive	JT/ha	40	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	
Taille d'entretien olive	JT/ha	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Recolte olive	JT/ha	40	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	
Transport olive	JT/ha	40	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	
Revenu	MAD		750	0	500	1 000	2 500	4 000	5 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	
Charges	MAD		330	516	543	570	624	730	730	730	730	730	730	730	730	730	
Rev -Charg	MAD		420	-516	-43	430	1 876	3 270	4 270	5 270	5 270	5 270	5 270	5 270	5 270	5 270	
Rev addit	MAD			-936	-463	10	1 456	2 850	3 850	4 850	4 850	4 850	4 850	4 850	4 850	4 850	
Superficie	ha			30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	
Rev add* sup	MAD			-28 080	-13 890	300	43 680	85 500	115 500	145 500	145 500	145 500	145 500	145 500	145 500	145 500	
TRE			75,2%		VANE (mio MAD)	0,72		VANE (mio EUR)	0,06		RBC	5,8					

Tableau 14: Modèle 7. Production safran

Désignation	Unit	Existing tech		New technology											et ainsi jusqu'an 20
		PU	1 to 20	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	an 11	
Rendement potentiel total	kg/ha		0,8	1	3	4	6	8	8	8	8	8	8	8	
Fumier	t		0,5	1,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	
Labor															
irrigation	JT/ha		5	8	8	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
Travaux du sol (weed control)	JT/ha		10	5	5	8	8	10	10	10	10	10	10	10	
Epandage fumier	JT/ha		5	3	3	5	8	10	10	10	10	10	10	10	
Récolte	JT/ha		20	20	20	25	30	30	30	30	30	30	30	30	
Produit			17 000	13 600	17 000	51 000	68 000	102 000	136 000	136 000	136 000	136 000	136 000	136 000	
Coûts															
Fumier	MAD		300		150	150	305	310	315	320	325	330	330	330	
Travail															
irrigation	MAD	40			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Travaux du sol (weed control)	MAD	40			200	320	320	400	400	400	400	400	400	400	
Epandage fumier	MAD	40			400	200	200	320	320	400	400	400	400	400	
Récolte	MAD	60			200	120	120	200	320	400	400	400	400	400	
Récolte	MAD	60			1 200	1 200	1 200	1 500	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	
Revenu	MAD	17 000	13 600	17 000	51 000	68 000	102 000	136 000	136 000	136 000	136 000	136 000	136 000	136 000	
Charges	MAD				2 150	1 990	2 145	2 730	3 155	3 320	3 325	3 330	3 330	3 330	
Rev - Charg	MAD				48 850	66 010	99 855	133 270	132 845	132 680	132 675	132 670	132 670	132 670	
Superficie	ha				20	30	30	30	30	30	30	30	30	30	
Rev adit.* sup	MAD				977 000	1 980 300	2 995 650	3 998 100	3 985 350	3 980 400	3 980 250	3 980 100	3 980 100	3 980 100	
TRE		++			VANE (mio MAD)			28,19	VANE (mio EUR)			2,53	RBC	40,3	

Tableau 15: Modèle 8. Ovins encadrés par ANOC

Désignation	Unit	PU	1 to 20 *	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	et ainsi jusqu'an 20
productivité (kg viande/UZ)			14	14	15,4	16,8	18,2	19,6	20,3	20,3	20,3	20,3	20,3	20,3
productivité (kg laine/UZ)			2	2	2,1	2,1	2,1	2,2	2,3	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
têtes			50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
UZO			20	20	20	25	25	25	25	25	15	15	15	15
Effectif: 6 groupements*120 éleveurs*50 têtes	Têtes group.	36 000	1 080	360	1 080	2 160	4 320	4 320	4 320	4 320	4 320	4 320	4 320	4 320
évolution:2 groupements en année 2, 1 groupement en A3, 2 grpt en A4 et 1 en A5	UZO group.		5 687	2 844	5 687	2 844	5 687	2 844	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000
Produits:														
Produit 1: viande	kg viande		79 618	39 816	87 580	47 779	103 503	55 742	345 100	345 100	345 100	345 100	345 100	345 100
	MAD/kg	65	5 175 170	2 588 040	5 692 687	3 105 648	6 727 721	3 623 256	22 431 500	22 431 500	22 431 500	22 431 500	22 431 500	22 431 500
Produit 2: laine 2.0 kg/UZO avant projet, 2,5 kg après projet	kg		11 374	5 688	11 715	5 972	12 170	6 257	39 100	42 500	42 500	42 500	42 500	42 500
	MAD	2,5	22 748	14 220	29 288	14 931	30 425	15 642	97 750	106 250	106 250	106 250	106 250	106 250
	t		119	40	119	238	475	475	475	475	475	475	475	475
Produit 3: fumier	MAD/t	350	41 580	13 860	41 580	83 160	166 320	166 320	166 320	166 320	166 320	166 320	166 320	166 320
Total Produits	MAD		5 239 498	2 616 120	5 763 555	3 203 739	6 924 466	3 805 218	22 695 570	22 704 070	22 704 070	22 704 070	22 704 070	22 704 070
Charges non imputées sur le Projet														
Gardiennage	pers/an		36	12	36	72	144	144	144	144	144	144	144	144
	MAD	5 000	180 000	60 000	180 000	360 000	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000
Aliment de bétail (complémentation 15%)	tête * % adoption		1 080	360	1 080	2 160	4 320	4 320	4 320	4 320	4 320	4 320	4 320	4 320
	MAD	60	64 800	21 600	64 800	129 600	259 200	259 200	259 200	259 200	259 200	259 200	259 200	259 200
Traitements vétérinaires (3 MAD avant projet)	MAD	0	3 240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total charges	MAD		248 040	81 600	244 800	489 600	979 200	979 200	979 200	979 200	979 200	979 200	979 200	979 200
Produits - charges			4 991 458	2 534 520	5 518 755	2 714 139	5 945 266	2 826 018	21 716 370	21 724 870	21 724 870	21 724 870	21 724 870	21 724 870
Bénéf net ad.				-2 456 938	527 297	-2 277 319	953 808	-2 165 440	16 724 912	16 733 412	16 733 412	16 733 412	16 733 412	16 733 412
* years= An 0 (ss pj)														
TRE	68%	VANE (mio MAD)	66,97	VANE (mio EUR)	6,02	RBC	17,7							

Tableau 17: Modèle 10. Ovins non encadrés ANOC

Désignation	Unit	PU	1 to 20	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	an 11	an 12	et ainsi jusqu'an 20
Productivité (kg viande/UZ)			11,9	11,9	12,1	12,5	13,1	13,7	14,3	14,3	14,3	14,3	14,3	15,5	15,5	
Productivité (kg laine/UZ)			2	2	2,1	2,1	2,1	2,2	2,3	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
Cheptel	têtes	16	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	
UZO	nbre		14	14	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	
Evolution adoption new tech: têtes d'adoption	54 990		54 990	54 990	5 499	16 497	43 992	54 990	54 990	54 990	54 990	54 990	54 990	54 990	54 990	
10% année 2, 30% année 3, 80% année 4, 100% année 5			13 585	5 243	5 243	5 243	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	
Produits:																
Produit 1: viande	kg viande		161 660	62 388	63 636	65 508	183 006	191 324	199 643	199 643	199 643	199 643	199 643	216 280	216 280	
	MAD/kg	65	10 507 925	4 055 243	4 136 348	4 258 005	11 895 379	12 436 078	12 976 777	12 976 777	12 976 777	12 976 777	12 976 777	14 058 175	14 058 175	
Produit 2: laine 2,0 kg/UZO avant projet	kg		27 170	10 485	10 800	11 010	29 918	30 757	32 155	34 951	34 951	34 951	34 951	34 951	34 951	
2,5 kg après projet	MAD	2,5	67 925	26 214	27 000	27 524	74 796	76 893	80 388	87 379	87 379	87 379	87 379	87 379	87 379	
Produit 3: fumier	t		6 049	6 049	605	1 815	4 839	6 049	6 049	6 049	6 049	6 049	6 049	6 049	6 049	
	MAD/t	350	2 117 115	2 117 115	211 712	635 135	1 693 692	2 117 115	2 117 115	2 117 115	2 117 115	2 117 115	2 117 115	2 117 115	2 117 115	
Total produits	MAD		12 692 964	6 198 571	4 375 059	4 920 664	13 663 867	14 630 086	15 174 280	15 181 270	15 181 270	15 181 270	15 181 270	16 262 668	16 262 668	
Charges non imputées sur le projet																
Gardiennage	pers/an		1 833	1 833	183	550	1 466	1 833	1 833	1 833	1 833	1 833	1 833	1 833	1 833	
		5 000	9 165 000	9 165 000	916 500	2 749 500	7 332 000	9 165 000	9 165 000	9 165 000	9 165 000	9 165 000	9 165 000	9 165 000	9 165 000	
Aliment de bétail (complémentation 15%)	tête * % adoption	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			54 990	54 990	5 499	16 497	43 992	54 990	54 990	54 990	54 990	54 990	54 990	54 990	54 990	
	MAD	60	3 299 400	3 299 400	329 940	989 820	2 639 520	3 299 400	3 299 400	3 299 400	3 299 400	3 299 400	3 299 400	3 299 400	3 299 400	
Traitements vétérinaires (3 MAD avant projet)	MAD	-	164 970	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total charges			12 629 370	12 464 400	1 246 440	3 739 320	9 971 520	12 464 400	12 464 400	12 464 400	12 464 400	12 464 400	12 464 400	12 464 400	12 464 400	
Produits - charges			63 594	-6 265 829	3 128 619	1 181 344	3 692 347	2 165 686	2 709 880	2 716 870	2 716 870	2 716 870	2 716 870	3 798 268	3 798 268	
Bénéf net ad.				-6 329 423	3 065 025	1 117 750	3 628 753	2 102 092	2 646 286	2 653 276	2 653 276	2 653 276	2 653 276	3 734 674	3 734 674	
			TRE	41%	VANE (mio MAD)			16,49	VANE (mio EUR)			1,48	RBC		1,2	

Tableau 18: Modèle 11. Caprins non encadrés ANOC

Designation	Unit	PU	1 to 20	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	an 11	an 12	an 13	an 14	an 15	an 16	an 17	an 18	an 19	an 20
Productivité (kg viande/UZ)			10	10	11	11	12	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Productivité (kg poils/UZ)			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Cheptel UZC	tête nbre		20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Evol. adoption new tech: têtes d'adoption	26 184		26 184	26 184	2 618	7 855	20 947	26 184	26 184	26 184	26 184	26 184	26 184	26 184	26 184	26 184	26 184	26 184	26 184	26 184	26 184	26 184	26 184
10% année 2, 30% année 3, 80% année 4, 100% année 5			13 585	5 243	5 243	5 243	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981	13 981
Produits:																							
Produit 1 : viande	kg		135 849	52 427	55 049	57 670	160 777	174 757	181 748	181 748	181 748	181 748	181 748	181 748	181 748	181 748	181 748	181 748	181 748	181 748	181 748	181 748	181 748
	MAD/kg	65	8 830 189	3 407 767	3 578 155	3 748 544	10 450 485	11 359 223	11 813 592	11 813 592	11 813 592	11 813 592	11 813 592	11 813 592	11 813 592	11 813 592	11 813 592	11 813 592	11 813 592	11 813 592	11 813 592	11 813 592	11 813 592
Produit 2: poils 1 kg/UZO avant projet	kg		13 585	5 243	5 400	5 505	14 959	15 379	16 078	17 476	18 000	18 350	18 699	17 476	18 000	18 350	18 699	17 476	18 000	18 350	18 699	17 476	18 000
1,3 kg après projet	MAD	3	40 755	15 728	16 200	16 515	44 878	46 136	48 233	52 427	54 000	55 049	56 097	52 427	54 000	55 049	56 097	52 427	54 000	55 049	56 097	52 427	54 000
Produit 3: fumier	t		2 880	2 880	288	864	2 304	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880
	MAD/t	200	576 048	576 048	57 605	172 814	460 838	576 048	576 048	576 048	576 048	576 048	576 048	576 048	576 048	576 048	576 048	576 048	576 048	576 048	576 048	576 048	576 048
Total produits	MAD		9 446 991	3 999 543	3 651 960	3 937 873	10 956 202	11 981 407	12 437 873	12 442 067	12 443 640	12 444 689	12 445 737	12 442 067	12 443 640	12 444 689	12 445 737	12 442 067	12 443 640	12 444 689	12 445 737	12 442 067	12 443 640
Charges non imputées sur le projet																							
Gardiennage	pers/an		1 309	1 309	131	393	1 047	1 309	1 309	1 309	1 309	1 309	1 309	1 309	1 309	1 309	1 309	1 309	1 309	1 309	1 309	1 309	1 309
	MAD	5 000	6 546 000	6 546 000	654 600	1 963 800	5 236 800	6 546 000	6 546 000	6 546 000	6 546 000	6 546 000	6 546 000	6 546 000	6 546 000	6 546 000	6 546 000	6 546 000	6 546 000	6 546 000	6 546 000	6 546 000	6 546 000
Aliment de bétail (complémentation 15%)	Nbr tête * % adoption	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	MAD	30	785 520	785 520	78 552	235 656	628 416	785 520	785 520	785 520	785 520	785 520	785 520	785 520	785 520	785 520	785 520	785 520	785 520	785 520	785 520	785 520	785 520
Traitements vétérinaires (3 MAD avant projet)	MAD	-	78 552	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total charges	MAD		7 410 072	7 331 520	733 152	2 199 456	5 865 216	7 331 520	7 331 520	7 331 520	7 331 520	7 331 520	7 331 520	7 331 520	7 331 520	7 331 520	7 331 520	7 331 520	7 331 520	7 331 520	7 331 520	7 331 520	7 331 520
Produits - charges	MAD		2 036 919	-3 331 977	2 918 808	1 738 417	5 090 986	4 649 887	5 106 353	5 110 547	5 112 120	5 113 169	5 114 217	5 110 547	5 112 120	5 113 169	5 114 217	5 110 547	5 112 120	5 113 169	5 114 217	5 110 547	5 112 120
Bénéf net ad.	MAD		-5 368 896	881 889	-298 503	3 054 066	2 612 968	3 069 434	3 073 628	3 075 201	3 076 249	3 077 298	3 073 628	3 075 201	3 076 249	3 077 298	3 073 628	3 075 201	3 076 249	3 077 298	3 073 628	3 075 201	3 076 249
TRE			34%	VANE (mio MAD)			13,85	VANE (mio EUR)			1,25	RBC	1,6										

Tableau 19: Modèle 12. Production apicole

Ho: 50 ruche/coop		sans projet				croisière																	
Désignation	Unit	PU	1 to 20	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	an 11	an 12	an 13	an 14	an 15	an 16	an 17	an 18	an 19	an 20
Ruches pleines livrées	nbre		200	200	200	1 200	2 400	3 000	3 000	3 000	3 000	3 400	3 800	4 200	4 600	5 000	5 400	5 800	6 200	6 600	7 000	7 400	7 800
Ruches pleines produites	[100, 250]		0	0	80	90	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Produits																							
Total ruches en prod.	nbre		200	200	280	1 290	2 500	3 100	3 100	3 100	3 100	3 500	3 900	4 300	4 700	5 100	5 500	5 900	6 300	6 700	7 100	7 500	7 900
Miel	kg	70	200	400	700	1 120	6 450	15 000	18 600	18 600	18 600	18 600	21 000	23 400	25 800	28 200	30 600	33 000	35 400	37 800	40 200	42 600	45 000
Total produit (miel)	MAD		14 000	28 000	49 000	78 400	451 500	1 050 000	1 302 000	1 302 000	1 302 000	1 302 000	1 470 000	1 638 000	1 806 000	1 974 000	2 142 000	2 310 000	2 478 000	2 646 000	2 814 000	2 982 000	3 150 000
Investissement																							
Local (100000/100 ruches -20 ans)		170	0	34 000	34 000	34 000	408 000	510 000	510 000	510 000	578 000	578 000	646 000	714 000	782 000	850 000	918 000	986 000	1 054 000	1 122 000	1 190 000	1 258 000	1 326 000
Equipement (30000 MAD/100 ruches)		70	0	14 000	14 000	84 000	168 000	210 000															
Charges:																							
Gardiennage	MAD/ruche	25	5 000	5 000	7 000	7 000	32 250	62 500	77 500	77 500	77 500	77 500	87 500	97 500	107 500	117 500	127 500	137 500	147 500	157 500	167 500	177 500	187 500
Frais de santé	MAD/ruche	95	19 000	19 000	26 600	26 600	122 550	237 500	294 500	294 500	294 500	294 500	332 500	370 500	408 500	446 500	484 500	522 500	560 500	598 500	636 500	674 500	712 500
Frais de nourrissage	MAD/ruche	8	1 600	1 600	2 240	2 240	10 320	20 000	24 800	24 800	24 800	24 800	28 000	31 200	34 400	37 600	40 800	44 000	47 200	50 400	53 600	56 800	60 000
Frais de transport	MAD/ruche	20	4 000	4 000	5 600	5 600	25 800	50 000	62 000	62 000	62 000	62 000	70 000	78 000	86 000	94 000	102 000	110 000	118 000	126 000	134 000	142 000	150 000
Frais divers	MAD			1 200	1 680	1 680	7 740	15 000	18 600	18 600	18 600	18 600	21 000	23 400	25 800	28 200	30 600	33 000	35 400	37 800	40 200	42 600	45 000
Total couts (Inv + fonct.)	MAD		29 600	78 800	91 120	161 120	774 660	1 105 000	987 400	987 400	1 055 400	1 185 000	1 314 600	1 444 200	1 573 800	1 703 400	1 833 000	1 962 600	2 092 200	2 221 800	2 351 400	2 481 000	
Produits - charges			-15 600	-50 800	-42 120	-82 720	-323 160	-55 000	314 600	314 600	246 600	246 600	285 000	323 400	361 800	400 200	438 600	477 000	515 400	553 800	592 200	630 600	669 000
Bénéf net ad.	MAD			-35 200	-26 520	-67 120	-307 560	-39 400	330 200	330 200	262 200	262 200	300 600	339 000	377 400	415 800	454 200	492 600	531 000	569 400	607 800	646 200	684 600
			TRE	40%	VANE (mio MAD)			1,51	VANE (mio EUR)			0,14	RBC		1,2								

Tableau 20: Modèle 13. AGR atelier d'engraissement

Désignation	Unit	PU												et ainsi jusqu'an 20		
		ss projet	avec proj.	1 to 20	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9		an 10	
Ateliers	nbre			0	8	46	51	170								
Produits d'exploitation						0										
Ateliers	nbre			-	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Vente d'animaux (3 rotations)	MAD/tête		1 500	-	3 000	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
Charges non imputées sur le projet :																
Bergerie	MAD		40 000		25 000											
Mangeoires	MAD		1 000		1 000											
Soins vétérinaires, têtes	MAD	30			60	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90
MO entretien, jours	MAD	10			20	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Transport au marché, têtes	MAD	100			200	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
Total charges	MAD				26 280	420	420	420	420	420	420	420	420	420	420	420
Bénéf net ad.	MAD				-23 280	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080
TRE	17%				VANE (mio MAD)	0,010		VANE (mio EUR)	0,00089		RBC	1,36				

Tableau 21: Modèle 14. AGR production laitière caprine

Désignation	Unit	PU	1 to 20	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	et ainsi jusqu'an 20
Produits d'explc	Nbre		0	0	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
MAD/tête		700	0	0	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	
Nbre chèvres		2		4	4	4	12	12	12	12	12	12	12	12
Production laitière an./chèvre				100	110	120	130	140	150	155	160	160	160	160
				400	440	480	1 560	1 680	1 800	1 860	1 920	1 920	1 920	1 920
Total lait		4,5		1 800	1 980	2 160	7 020	7 560	8 100	8 370	8 640	8 640	8 640	8 640
Total produits				1 800	6 180	6 360	11 220	11 760	12 300	12 570	12 840	12 840	12 840	12 840
Charges non imputées sur le Projet														
charges d'explc	forfait													
gardiennage		4 500		4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
p veto		3		0	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
paille		600		0	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600
concentré		400		0	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400
total charges		1 003	0	4 500	10 518	10 518	10 518	10 518	10 518	10 518	10 518	10 518	10 518	10 518
Bénéf.f net ad. / AGR				-2 700	-4 338	-4 158	702	1 242	1 782	2 052	2 322	2 322	2 322	2 322
TRE	13%	VANE (mio MAD)	0,00261	VANE (mio EUR)	0,00023	RBC	1,0							

Tableau 22: Modèle 15. AGR orge hydroponique

Désignation	Montant en '000 MAD										et ainsi jusqu'an 20
	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	
Chiffre d'affaire	5 082	5 426	5 746	6 065	6 384	6 384	6 384	6 384	6 384	6 384	6 384
Charge exploitation	4 118	4 203	4 282	4 361	4 441	4 453	4 465	4 477	4 489	4 502	4 502
Achat à consommer	726	775	821	866	912	912	912	912	912	912	912
Autres charges externes	343	366	388	409	431	431	431	431	431	431	431
Charges personnel	1 221	1 233	1 245	1 257	1 269	1 282	1 294	1 306	1 318	1 330	1 330
Dotations d'exploitation	1 828	1 828	1 828	1 828	1 828	1 828	1 828	1 828	1 828	1 828	1 828
Résultat brut d'exploitation	964	1 224	1 464	1 704	1 943	1 931	1 919	1 907	1 895	1 882	1 882
Résultat courant	964	1 224	1 464	1 704	1 943	1 931	1 919	1 907	1 895	1 882	1 882
Résultat net	964	1 224	1 464	1 704	1 943	1 931	1 919	1 907	1 895	1 882	1 882
Cash-flow	2 792	3 052	3 292	3 532	3 772	3 759	3 747	3 735	3 723	3 711	3 711
Cash-flow cumulé	2 792	5 844	9 136	12 668	16 440	20 199	23 946	27 681	31 404	35 115	35 115
Investissement à récupérer	19 770 000										
Taux actualisation											
Cash-flow actualisé	2 634	2 716	2 764	2 798	2 818	2 650	2 492	2 343	2 204	2 072	2 072
Cash-flow cumulé/Unité	279 200	584 400	913 600	1 266 800	1 644 000	2 019 900	2 394 600	2 768 100	3 140 400	3 511 500	3 511 500
Cash-flow cumulé @ lo	-19 490 800	584 400	913 600	1 266 800	1 644 000	2 019 900	2 394 600	2 768 100	3 140 400	3 511 500	3 511 500
Nbre unités hydroponique	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
CF Cumulé*Nb unités	-97 454 000	2 922 000	4 568 000	6 334 000	8 220 000	10 099 500	11 973 000	13 840 500	15 702 000	17 557 500	17 557 500
TRE	10,0%	VANE (mio MAD)	0,0062	VANE (mio EUR)	0,0006	RBC	1,4				

Tableau 23: Modèle 16. UV concassage d'amandes

Désignation	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	an 11	an 12	an 13	et ainsi jusqu'an 20
Produits d'exploitation	1 847	2 203	2 559	2 915	3 093	3 093	3 093	3 093	3 093	3 093	3 093	3 093	3 093	3 093
charges variables	1 323	1 573	1 837	2 095	2 226	2 224	2 227	2 231	2 237	2 236	2 236	2 236	2 236	2 236
charges fixes	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126
Total charges	1 449	1 699	1 963	2 221	2 352	2 350	2 353	2 357	2 363	2 362	2 362	2 362	2 362	2 362
Bénéfice d'exploitation	399	504	596	693	740	743	739	736	729	731	731	731	731	731
lo	399 000	504 000	596 000	693 000	740 000	743 000	739 000	736 000	729 000	731 000	731 000	731 000	731 000	731 000
Bénéfice net	-1 318 510	504 000	596 000	693 000	740 000	743 000	739 000	736 000	729 000	731 000	-986 510	-986 510	731 000	731 000
Nb de nouvelles UV	2	3	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Total net cumulé* Nb UV	-2 637 020	1 512 000	2 980 000	3 465 000	3 700 000	3 715 000	3 695 000	3 680 000	3 645 000	3 655 000	-4 932 550	-4 932 550	3 655 000	3 655 000
	TRE	91,9%	VANE (mio MAD)	17,33		VANE (mio EUR)	1,56		RBC	1,3				

Tableau 24: Modèle 17. UV concassage de caroube

Désignation	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	an 11	et ainsi jusqu'an 20
1. Bénéfices												
Produits	13 425 120	17 900 160	26 850 240	35 800 320	44 750 400	44 750 400	44 750 400	44 750 400	44 750 400	44 750 400	44 750 400	44 750 400
Charges totales	11 581 457	15 400 697	22 781 007	30 212 157	37 617 597	37 721 267	37 721 267	37 721 267	37 721 267	37 721 267	37 721 267	37 721 267
Marge bénéficiaires	1 843 663	2 499 463	4 069 233	5 588 163	7 132 803	7 029 133	7 029 133	7 029 133	7 029 133	7 029 133	7 029 133	7 029 133
Marge bénéficiaires actual. (6%)	1 843 663	2 224 513	3 416 606	4 426 348	5 330 045	4 955 261	4 674 775	4 410 165	4 160 533	3 925 031	3 702 859	
Marge bénéficiaires actual. (10%)	1 676 057	2 065 672	3 057 275	3 816 790	4 428 909	3 967 762	3 607 057	3 279 142	2 981 038	2 710 035	2 463 668	
2. Coûts												
Terrain & construction	8 630 000											
Equipements	6 114 720											
Services & Divers						-	-	-	-	-	-	-
tot.		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	38%	33 719 616										
	-12 901 057	2 499 463	4 069 233									
Coût du projet	14 744 720	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du projet actualisé à 6%	13 910 113	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du projet actualisé à 10%	13 404 291	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.Valeur nette additionnelle	-12 901 057	2 499 463	4 069 233	5 588 163	7 132 803	7 029 133	7 029 133	7 029 133	7 029 133	7 029 133	7 029 133	7 029 133
Cash flows à 6%	-12 066 450	2 224 513	3 416 606	4 426 348	5 330 045	4 955 261	4 674 775	4 410 165	4 160 533	3 925 031	3 702 859	
Cash flows cumulés à 6%	-12 066 450	-9 841 937	-6 425 331	-1 998 983	3 331 062	8 286 324	12 961 098	17 371 263	21 531 796	25 456 827	29 159 687	
Cash flows à 10%	-11 728 234	2 065 672	3 057 275	3 816 790	4 428 909	3 967 762	3 607 057	3 279 142	2 981 038	2 710 035	2 463 668	
Cash flows cumulés à 10%	-11 728 234	-9 662 562	-6 605 287	-2 788 497	1 640 412	5 608 175	9 215 231	12 494 374	15 475 412	18 185 447	20 649 115	
TRE	38,4%	VANE (mio MAD)	33,72	VANE (mio EUR)	3,03	RBC	2,09					

Tableau 25: Modèle 18. UV trituration d'olives

Désignation	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	an 8	an 9	an 10	an 11	et ainsi jusqu'an 20
I- Chiffre d'affaires	26 206 924	30 050 078	33 893 232	37 736 386	37 736 386	37 736 386	37 736 386	37 736 386	37 736 386	37 736 386	37 736 386	37 736 386
II- Achat de la MP	11 332 800	13 221 600	15 110 400	16 999 200	16 999 200	16 999 200	16 999 200	16 999 200	16 999 200	16 999 200	16 999 200	16 999 200
Marge Commerciale (I- II)	14 874 124	16 828 478	18 782 832	20 737 186	20 737 186	20 737 186	20 737 186	20 737 186	20 737 186	20 737 186	20 737 186	20 737 186
III- Charges	8 816 063	9 208 414	9 600 765	9 993 116	9 993 116	9 993 116	9 993 116	9 993 116	9 993 116	9 993 116	9 993 116	9 993 116
Coût de la transformation	1 139 343	1 329 234	1 519 124	1 709 015	1 709 015	1 709 015	1 709 015	1 709 015	1 709 015	1 709 015	1 709 015	1 709 015
Coût du conditionnement	1 787 466	2 085 377	2 383 288	2 681 199	2 681 199	2 681 199	2 681 199	2 681 199	2 681 199	2 681 199	2 681 199	2 681 199
Charges de la prestation	1 336 307	1 240 857	1 145 406	1 049 956	1 049 956	1 049 956	1 049 956	1 049 956	1 049 956	1 049 956	1 049 956	1 049 956
Personnel Saisonnier	642 000	642 000	642 000	642 000	642 000	642 000	642 000	642 000	642 000	642 000	642 000	642 000
Personnel Permanent	478 800	478 800	478 800	478 800	478 800	478 800	478 800	478 800	478 800	478 800	478 800	478 800
Frais de gestion	558 567	558 567	558 567	558 567	558 567	558 567	558 567	558 567	558 567	558 567	558 567	558 567
Frais de commercialisation / promotion	195 000	195 000	195 000	195 000	195 000	195 000	195 000	195 000	195 000	195 000	195 000	195 000
Investissement	13 392 900											
V- Résultat courant	6 058 061	7 620 064	9 182 067	10 744 070	10 744 070	10 744 070	10 744 070	10 744 070	10 744 070	10 744 070	10 744 070	10 744 070
Impôt sur les résultats	1 817 418	2 286 019	2 754 620	3 223 221	3 223 221	3 223 221	3 223 221	3 223 221	3 223 221	3 223 221	3 223 221	3 223 221
VI- Résultat Net	4 240 643	5 334 045	6 427 447	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849
Résultat net @ inv.	-9 152 257	5 334 045	6 427 447	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849	7 520 849
TRE	45,4%	VANE (mio MAD)	6,05	VANE (mio EUR)	0,54	RBC	3,0					



Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Annexe 5: Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC)

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

The SECAP Review note should build on the preliminary note mentioned above, draw on the results of the screening exercise and be informed by the issues raised during the design mission, the stakeholders interviews, publicly available tools and dataset, and environmental, social or climate-related studies that inform on the characteristics of the project location. The SECAP review note includes the revised ESMP and should be attached to the Project Design Report, integrated in Draft Project Implementation Manual (PIM) and COSTAB and shall be submitted to Design Review Meeting (DRM) or IRC (for NSOs).

1. Introduction

1. L'objectif de la note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) est d'assurer la prise en compte et l'intégration des enjeux sociaux, environnementaux et de changement climatique dans le Projet. La note d'examen résume le contexte de développement, examine comment le Projet pourrait l'impacter en prenant en compte les normes des PESEC et les thématiques transversales du FIDA (genre, jeunesse, nutrition, peuples autochtones, climat et environnement), et formule des recommandations spécifiques sur la manière dont le Projet peut atténuer les risques et mieux inclure les aspects sociaux et les enjeux environnementaux et climatiques.
2. La présente note a été préparée à la suite d'une mission de conception sur le terrain où les principales parties prenantes ont été rencontrées et consultées y compris les directions pertinentes au sein du ministère de l'agriculture, associations, coopératives, opérateurs économiques et agriculteurs. Les consultations sur le terrain et la revue de littérature ont clairement démontré l'importance de la prise en compte de la gestion durable des ressources naturelles, des changements climatiques et des aspects sociaux dans la formulation et mise en œuvre du Projet.

2. Situational analysis and potential project impacts

3. Le Maroc a fait d'importants progrès sociaux et économiques au cours des 15 dernières années, grâce à d'importants investissements publics et à des réformes politiques, institutionnelles intersectorielles et sectorielles, ainsi qu'à des mesures visant à assurer la stabilité macroéconomique.
4. Durant les deux dernières décennies, l'économie marocaine a été marquée par d'importantes transformations structurelles, qui se sont manifestées par des changements du rythme, et un nouveau palier de croissance semble être atteint. Sur la période 2003-2013, la croissance s'est située en moyenne à 4,6 % par an, à comparer au taux de 3 % enregistré en moyenne entre 1992-2002, et ce, en dépit des contraintes inhérentes aux années de sécheresse (2005 et 2007) et aux perturbations au niveau international (HCP, 2013). On peut affirmer que l'activité économique s'est inscrite dans un cycle de croissance de longue période, soit près de 54 trimestres successifs de hausse, contrairement à la décennie 1990 connue par ses cycles courts. Notons par ailleurs que l'estimation de l'output non agricole continue de donner des valeurs négatives, dénotant ainsi que la croissance non agricole se situe en-dessous de son potentiel.
5. Le Projet se situera dans la région de l'Oriental qui est composée de 7 provinces et une préfecture et regroupe 124 communes, dont 77% sont des communes urbaines. Selon le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014, la Région compte 2 314 346 La densité est de 26,1 habitants au km² est faible par rapport à la moyenne nationale (47,6 hab/km²).

2.1 Socio-economic assessment

a. Overall poverty situation

6. Le Maroc a connu une réduction significative de la pauvreté de 2007 à 2014. La pauvreté, mesurée par le seuil national de pauvreté, est tombée de 8,9% en 2007 à environ 4,8% en 2014. En 2019, selon les données de l'enquête de l'ONDH^[1] et les seuils officiels de base du HCP^[2], le Maroc compte 1,2% d'individus pauvres répartis à raison de 13,1% en milieu urbain et 86,9% en milieu rural où l'incidence de la pauvreté est évaluée à 2,8%.
7. Concernant les disparités entre les régions, au cours de la dernière décennie, la croissance a été pro-pauvre, mais l'écart entre les zones urbaines et rurales en matière de taux de pauvreté reste important, en particulier dans les zones de montagne. Selon les données du HCP en 2014, le taux de pauvreté dans la région de l'Oriental est de 5,2% contre 4,8% au niveau national. Le taux de pauvreté atteint 3% dans le milieu urbain contre 9,6% dans le milieu rural au niveau de la région.

b. Gender

8. Bien que des réformes substantielles du cadre juridique aient été adoptées pour promouvoir l'égalité des genres, les femmes continuent d'être confrontées à d'importants obstacles. En effet, le marché du travail du pays manifeste les principales disparités entre les genres: faible participation à la population active et taux de chômage élevé des femmes, et écart salarial persistant entre les genres. Plus de la moitié de la population en âge de travailler (53,3%) est hors de la population active, les femmes étant une nette majorité. Le taux d'activité est estimé à 30,5% pour les femmes, contre 71,6% pour les hommes.
9. Selon les derniers résultats de l'enquête du HCP, le faible taux de participation des femmes peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Sur les 10 millions de femmes qui ne participent pas au marché du travail, 52,7% citent les responsabilités de ménage

comme principale raison pour rester au foyer, soit plus de 22% de plus que l'estimation d'ensemble pour l'Afrique du Nord (Bureau international du travail - BIT). Les enquêtes sur l'utilisation du temps indiquent que les femmes continuent d'accomplir la grande majorité des tâches ménagères. Ce facteur diminue toutefois à mesure que le niveau d'instruction augmente: 60% des femmes sans diplôme le déclarent comme la principale raison, tandis que seulement 31% des femmes ayant fait des études supérieures le font.

10. Les données indiquent également que 17,9% des femmes ne veulent pas travailler, et pour 11,6% des femmes inactives, un proche parent (père, mari ou autre) ne leur permet pas de travailler. Ces chiffres diffèrent nettement par rapport à la moyenne de l'Afrique du Nord, qui sont respectivement de 30,1% et 5,6% (BIT). Une analyse empirique formelle a documenté le fait que la principale raison de l'inactivité chez les femmes au Maroc est liée aux tâches ménagères et aux services de garde d'enfants (et, dans certains cas, aux soins aux personnes âgées). L'incapacité des femmes à s'engager sur le marché du travail affecte également leur pouvoir de négociation dans la famille.
11. Les femmes en zone rurales sont particulièrement vulnérables. C'est particulièrement le cas en zones de montagne. Les femmes sont très actives dans le secteur agricole en particulier dans la production agricole avec un taux moyen de 50,6% (DFER, 2018). L'analyse des contributions des femmes a montré qu'elles sont importantes au niveau de la production (de 30 à 70% selon les filières) mais faibles dans la phase de la valorisation et de commercialisation (5 à 10%) (ONUDI, 2018). Cette participation est à 70% sous forme d'aide familiale (HCP, 2019). Les femmes disposent d'un savoir-faire très important dans divers domaines (élevage, médecine traditionnelle, valorisation des produits et sous-produits agricoles, artisanat, etc.), mais leur travail n'est pas suffisamment valorisé. De plus, la représentativité de la femme au niveau des instances locales élues reste souvent symbolique. De même, les contraintes culturelles et les stéréotypes pénalisant le rôle de la femme restent accentués au niveau des zones de montagne.

c. Youth

12. Les jeunes de 15 à 35 ans au Maroc représentent plus de 1/3 (36%) de la population totale. Selon le HCP, la population de moins de 25 ans dans la région de l'Oriental compte 44,6%.
13. Le pays compte environ 1,1 million de demandeurs d'emploi (9 à 10% de la population en âge de travailler). Le taux de chômage est de 19,9% chez les jeunes (âgés de 15 à 24 ans), de 21,7% chez les jeunes diplômés des collèges techniques et de 24,6% chez les jeunes diplômés universitaires. Dans les zones urbaines, le taux de chômage des jeunes est de près de 40%. Toutefois, les jeunes peu qualifiés et les décrocheurs scolaires ne s'inscrivent pas au chômage. Dans la région de l'Oriental, le taux de chômage est de 18,1%, alors que le taux d'emploi est 33,6% (HCP, 2014).
14. Les obstacles à l'emploi pour les jeunes comprennent la pénurie de possibilités d'inclusion économique, l'insuffisance des compétences et de l'information sur le marché du travail, ainsi que les services d'intermédiation et les politiques du marché du travail qui ne profitent qu'aux travailleurs instruits. D'autres demandeurs d'emploi n'ont pas accès à des programmes efficaces de soutien à l'emploi et n'ont souvent pas les compétences requises sur le marché du travail.
15. La problématique des jeunes ruraux est particulière, ils doivent au quotidien faire face à différentes contraintes pour s'installer dans le monde rural: (i) le manque d'accès aux ressources productives (terre, eau, capital) qui restent concentrées entre les mains des parents; (ii) les rapports familiaux hiérarchiques, les aînés n'associent que peu la génération suivante à la gestion et aux prises de décision à l'échelle de l'exploitation (Rachik, 2006); (iii) le statut social des jeunes, du fait d'un accès limité à l'emploi, d'une autonomie réduite et d'une position marginale par rapport aux organisations communautaires et aux dispositifs publics d'aide qui, souvent, excluent les personnes sans terre. Le corollaire est que les jeunes ont du mal à s'affirmer en tant que catégorie sociale active. De plus, les enquêtes socio-économiques réalisées par les institutions publiques ou par la recherche s'adressent à leurs pères, reconnus comme agriculteurs et chefs d'exploitation, ce qui revient à ignorer, plus ou moins, le rôle productif des jeunes au sein des exploitations familiales.
16. Selon le Haut-Commissariat au Plan, le travail des enfants est en baisse de plus de 26% en 2020. Cependant, officiellement, il affecte 147 000 enfants dont la majorité vivent en milieu rural et travaillent dans l'agriculture et l'artisanat. Les ménages de grande taille (4 membres et plus) sont les plus concernés. Les facteurs déterminants de ce phénomène incluent la pauvreté, le manque d'école à proximité, le manque d'instruction et l'inactivité du chef du ménage et les normes sociales biaisées contre les filles qui sont responsabilisées pour la collecte de l'eau et le ramassage du bois.

d. Indigenous peoples

17. N/A

e. Marginalised groups

18. Personnes en situation de handicap

19. Les personnes en situation de handicap souffrent d'une double exclusion: celle liée à une altération définitive de l'identité sociale, et celle liée à la pauvreté. Selon le HCP le Maroc compterait 1,7 million de personnes handicapées, tout handicaps confondus, soit 5,1% de la population. Une évaluation plus faible que celle que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui estime à 7% le nombre de personnes handicapées quel que soit la société. Selon l'Amicale marocaine des handicapés (AMH), le Maroc serait en réalité plus proche des 10%.
20. Les statistiques illustrent largement l'exclusion quasi systématique des handicapés de toute activité sociale: 72% sont sans

instruction, 88% sans emploi, et seules 12% des personnes en situation de handicap sont affiliées à la Caisse nationale de sécurité sociale, à une assurance ou à une mutuelle. Parmi eux, seuls 11% déclarent que leur assurance couvre la totalité de leurs frais. 12,2% des personnes handicapées qui ont entre 15 à 60 ans sont sans emploi alors que seulement 32,7% sont considérées comme totalement inaptes au travail pour des raisons médicales (2004). Le même problème d'exclusion^[3] concerne l'accessibilité aux lieux publics malgré de sérieux efforts entrepris entre 2005 et 2018.

21. La population masculine est plus touchée par le handicap que la population féminine. Les garçons de moins de 16 ans représentent 9,4% de l'ensemble de la population en situation de handicap, contre 6,1% pour les filles, et c'est une tendance qui se confirme jusqu'à 40 ans.

f. Nutrition

22. D'une manière générale, l'accès à la nourriture est garanti au Maroc, mais le pays demeure confronté à des défis en lien avec la malnutrition. La population marocaine doit faire face à la fois à la dénutrition et au surpoids ou à l'obésité. Plus de la moitié de la population adulte est en surpoids (50% des hommes et 59% des femmes) et 21% souffrent d'obésité: 27% des femmes sont obèses, contre 15% des hommes^[4]. Parallèlement, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de 6 à 59 mois s'élève à 15%, principalement du fait de la malnutrition chronique touchant les nourrissons ainsi que les filles et les femmes enceintes. Les carences en micronutriments comprennent l'anémie, qui concerne 33% de l'ensemble de la population et 35% des filles et des femmes enceintes, et la carence en vitamine A qui touche 15% des enfants de 6 à 59 mois^[5]. Les familles pauvres sont plus particulièrement susceptibles de souffrir d'une alimentation et d'une nutrition inadaptées. Cependant, la malnutrition avance au Maroc^[6] chez les ménages très pauvres et vulnérables, notamment avec le contexte international (COVID) et national (sécheresse). Ce même rapport met en lumière de manière récurrente l'intensification des principaux facteurs d'insécurité alimentaire et de malnutrition: les phénomènes climatiques extrêmes et les chocs économiques, dont les effets se conjuguent à ceux de l'accroissement des inégalités.
23. Une baisse significative du taux de mortalité des mères et des enfants dans les zones rurales a été réalisée, avec une réduction de 25% entre 2011 et 2016. Néanmoins au niveau des zones de montagne, la mortalité maternelle et infantile pose encore de sérieux problèmes en raison des contraintes géographiques et climatiques et par manque de moyens humains et d'encadrement de proximité par le réseau des établissements de soins de santé de base (ESSB).
24. Le pays a éradiqué la faim en 2015. Cependant, l'impact de la COVID-19 (ralentissement des secteurs touristique et industriel) cumulé au manque de précipitations ont changé cette situation. Selon le rapport publié par la FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF (2022) sur l'état de sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, 5,6% de la population marocaine aurait été concernée par la malnutrition en 2019-2021 (période de COVID), soit un total de 2,1 millions de personnes contre 5,5% en 2004-2006. En effet, la situation du COVID et de la sécheresse récurrente a fragilisé la sécurité alimentaire des ménages. Aussi, une prévalence de 25,6% de la population marocaine serait touchée par l'insécurité alimentaire en 2021 selon le rapport publié par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le gouvernement marocain conscient du contexte, a doublé les efforts en prenant des décisions urgentes pour appuyer certaines filières qui constituent la base de l'alimentation des ménages comme la filière du lait et la filière des céréales.

2.2 Environment and climate context, trends and implications

25. Située au Nord-Est du pays, la région de l'Oriental s'étend sur une superficie de 82 820 km², soit 11,6% du territoire national. Elle est délimitée à l'ouest par les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et de Fès-Meknès, au nord par la mer Méditerranée, et au sud par la région de Drâa-Tafilalet.
26. La région se caractérise par un relief très diversifié. On y trouve les hauts plateaux, les chaînes des Horsts, le Haut Melloulou, la plaine de Guercif et la vallée du Za, la basse Moulouya, le plateau d'El Aïoun, la plaine des Angads (Oujda), le bassin de l'oued Kert et le bassin de la Moulouya. Sur le plan géologique, 4 formations dominent: Le Rif oriental, le massif des Béni Znassen, les monts d'Oujda, les Hauts Plateaux et le Haut Atlas Oriental.

a. Environmental assessment

27. **Ressources en eau.** Selon la troisième communication nationale (TNC) du Maroc à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Plan national de l'eau a pour objectif de répondre aux besoins du Maroc en eau à l'horizon 2030 et tente d'apporter des réponses aux principaux défis de ce secteur: augmentation de la demande, protection de la qualité des ressources en eau et amélioration de la gouvernance de la gestion de ces ressources. Il constitue la référence pour les politiques sectorielles et les grands projets en matière d'eau. Ce plan est la résultante des Plans directeurs d'aménagement intégré des ressources en eau (PDAIRE) des bassins hydrauliques du Maroc, élaborés par les Agences de ces bassins. Ces nappes productives sont vulnérables à la sécheresse, à la surexploitation et à la pollution. Bien gérées et protégées, elles représentent des atouts majeurs pour le développement socio-économique du bassin.
28. Au niveau national, près de 2 milliards de m³, soit 13 % de la demande en eau, pourrait manquer dans le bilan de l'offre et de la demande en eau à l'horizon 2030. Ces valeurs pourraient augmenter respectivement à 4 milliards de m³ et 40% avec la prise en compte de l'hypothèse de réduction de 30% des ressources en eau due aux changements climatiques.
29. Dans ce contexte, le Projet visera à contribuer dans le processus national pour améliorer l'accès à l'eau de pluie des petits producteurs en supportant les activités de conservation des eaux et des sols (CES) tout en adoptant une approche participative.

L'approche participative au niveau du sous bassin versant qui est mise en œuvre pour les activités CES prend en compte les sollicitations et les besoins des agriculteurs locaux et répond au mieux aux problématiques rencontrées (p.ex. sécheresse des sols, érosion etc.).

30. **Végétation, sols et pollution.** La qualité des eaux et des sols est menacée par de nombreuses pollutions causées notamment par les rejets des eaux usées des centres urbains, le lessivage des engrais et des produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture et les sous-produits agricoles. Selon la TCN du Maroc, la protection des ressources en eau constitue un objectif primordial de la nouvelle stratégie de l'eau. Elle fait partie des objectifs de nombreux programmes d'assainissement et de dépollution. Pour la protection du milieu naturel concernant la zone du Projet, les programmes suivants sont mis en œuvre dans de nombreuses régions du Maroc: (i) Programme de protection contre l'érosion des bassins versants à l'amont des barrages; (ii) Programme de sauvegarde des sources; (iii) Programme de protection des zones humides et des lacs naturels.

b. Climate trends and impacts

31. Le climat de la région de l'Oriental est à la fois méditerranéen au Nord, et aride à présaharien au centre et au sud-est. Les précipitations sont rares et irrégulières souvent sous forme d'averses orageuses, à fortes intensités; et continental au Sud, sensible aux facteurs sahariens.
32. La température annuelle moyenne dans la région de l'Oriental est de 17,2°C, avec des températures mensuelles moyennes comprises entre 8°C (décembre, janvier) et 28°C (juillet, août). Les précipitations annuelles moyennes dans la région sont de 306,8 mm. Les précipitations les plus élevées se déroulent entre octobre et avril, tandis que les précipitations les plus faibles se produisent entre juin et août.
33. **Tendances climatiques.** Les tendances du changement climatique ont déjà exercé une pression sur les ressources naturelles du pays, affectant la résilience des écosystèmes forestiers et du secteur agricole, notamment en raison de la rareté de l'eau. Ceci est notamment le cas dans la région de l'Oriental.
34. Le Maroc connaît des tendances au réchauffement considérables. Dans la région de l'Oriental, la température annuelle moyenne a augmenté de 0,9°C depuis les années 1960, avec des augmentations moyennes observées de 0,2°C par décennie; supérieur à la moyenne mondiale. Alors que les augmentations de température varient considérablement selon les saisons, au Maroc, les augmentations ont été les plus prononcées en avril, mai, juin et septembre, octobre, novembre. La saison chaude et sèche d'avril à juin a observé le taux d'augmentation de température le plus rapide à 0,34°C par décennie. De plus, la fréquence des jours considérés comme "chauds" a considérablement augmenté à toutes les saisons. La fréquence des journées et des nuits froides a également diminué de manière significative en toutes saisons, principalement en juin, juillet, août (Banque mondiale, 2021).
35. Les tendances des précipitations ont un haut degré de variabilité dans la région de l'Oriental. Cependant, au cours des dernières décennies, les tendances observées ont montré des précipitations plus irrégulières et une baisse globale des précipitations. De plus, les modèles de précipitations saisonnières se sont déplacés vers des épisodes de pluie plus longs et plus intenses en octobre et novembre, qui provoquent souvent des inondations, mais avec des réductions substantielles des précipitations pendant le reste de l'année. Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes tels que les fortes pluies entraînant des inondations dans certaines régions ainsi que des sécheresses et des vagues de chaleur dans d'autres régions ont également été observées. La fréquence, l'importance et la durée croissantes des sécheresses continuent d'être une préoccupation majeure pour le pays (Banque mondiale, 2021).
36. **Projections climatiques.** Une augmentation des températures est attendue dans la région de l'Oriental. La température annuelle moyenne devrait augmenter de 1,6°C dans le scénario RCP 4.5 à 2,3°C dans le scénario RCP 8.5 d'ici 2050 comparé à la période référence 1995-2014.
37. Les tendances des précipitations au Maroc sont très variables, mais les projections indiquent une réduction significative des précipitations annuelles moyennes à travers le pays de 10 à 20 %. Dans la région de l'Oriental, les précipitations devraient diminuer de 18,9 mm dans le scénario RCP 4,5 et de 26,5 mm dans le scénario RCP 8,5 d'ici 2050. Au Maroc, les ressources en eau devraient diminuer en raison de l'augmentation des périodes arides et des conditions de sécheresse. De plus, les projections indiquent que les précipitations hivernales seront réduites à mesure que le réchauffement augmentera. Même sans changement dans les précipitations, l'évaporation augmentera en raison de la hausse des températures et, par conséquent, l'humidité du sol à la surface diminuera. Ainsi, la disponibilité de l'eau pour l'irrigation à partir des ruisseaux et des réservoirs de montagne continuera d'être mise à rude épreuve à un rythme croissant, avec de graves pénuries d'eau pour les régions les plus arides.
38. **Aléas climatiques.** La saison des pluies au Maroc s'étend d'octobre à avril, entraînant souvent des inondations dévastatrices. Au cours de la dernière décennie (2002-2011), neuf des dix principales catastrophes naturelles au Maroc étaient des inondations. Les pluies qui provoquent des inondations sont souvent plus intenses et localisées, ce qui rend difficile la prévision et l'application de solutions de gestion appropriées. Les inondations entraînent souvent des pertes en vies humaines et des dommages économiques. PreventionWeb estime que plus de 23 478 personnes dans le pays sont exposées à des inondations potentielles.
39. Les sécheresses figurent aussi en tête de liste des catastrophes naturelles en termes de nombre de personnes touchées et de pertes économiques associées. Les sécheresses affectent l'approvisionnement en eau dans les zones rurales et ont des impacts négatifs sur l'agriculture pluviale. La fréquence et l'intensité des sécheresses ont augmenté au cours des dernières décennies et devraient s'aggraver avec le changement climatique. Selon l'outil Think Hazard, le risque de pénurie d'eau dans la région de l'Oriental est considéré comme modéré. Par conséquent, la probabilité qu'un épisode de sécheresse se produise au cours des 10 prochaines années est évalué à 20 %. Il est donc nécessaire de prendre en compte l'impact de la sécheresse dans toutes les étapes du Projet.

40. En plus des aléas climatiques listés ci-haut, la région de l'Oriental est également très sensible aux glissements de terrain dus aux précipitations.
41. **Impact des changements climatiques sur l'agriculture et l'infrastructure.** Depuis près de trois décennies, les variations climatiques se manifestent par une plus grande irrégularité des précipitations, parallèlement à une extension significative des zones agricoles fragilisées.
42. Les aléas climatiques ont toujours représenté une menace sérieuse et une contrainte permanente pour le développement du secteur agricole. Les précipitations annuelles constituent l'une des conditions climatiques les plus fondamentales pour l'agriculture pluviale et la productivité de l'élevage. La quantité de pluie annuelle fournit un contexte critique sur lequel d'autres facteurs peuvent devenir importants, tels que les écarts temporels entre chaque épisode de pluie, la disponibilité de l'eau pendant les périodes critiques du cycle saisonnier ou l'intensité de chaque événement pluvieux.
43. Dans les zones marginales, la sécheresse et le déclin à moyen et longs termes des rendements agricoles à cause de ces écarts affecteront la subsistance des communautés rurales, rendant alors plus difficile la réduction de la pauvreté. Avec ces autres indicateurs, les précipitations annuelles moyennes sont une mesure utile pour estimer le bilan hydrique afin d'assurer une production alimentaire durable. En effet, des rendements plus faibles et plus variables se traduiront par une plus grande dépendance en aliments importés, rendant le Maroc davantage vulnérable aux prix internationaux des denrées alimentaires de plus en plus volatils. Cet état de fait, aggravé par la pression démographique, aboutit dans de grands espaces d'économie rurale traditionnelle, à une évolution régressive des paysages et à une grave dégradation du milieu physique et des formations végétales naturelles.
44. Les changements climatiques accentuent cette vulnérabilité. L'agriculture pluviale (Bour) qui constitue la majorité de l'agriculture au Maroc est très sensible aux aléas climatiques et notamment aux épisodes de sécheresses. Au niveau national, comme cité dans la TCN à La CCNUCC, des épisodes marquants de la production céréalière sont à retenir. En effet, la production céréalière est passée de 18 millions de quintaux en 1994/1995, année de sécheresse à 100 millions de quintaux en 1995/96, année de bonne pluviosité. Ce qui équivaut à une variation record du rendement céréalière qui est passé de 4 quintaux à 17 quintaux à l'hectare. Le même impact s'est fait ressentir durant 1999/2000 et 2015/2016.
45. Une analyse sur l'impact du changement climatique sur le rendement des cultures dans la région de l'Oriental a été menée en utilisant l'outil CARD développé par le FIDA. Les résultats indiquent des baisses significatives dans les rendements, et plus spécialement dans un scénario sans irrigation avec des diminutions de 18% pour le blé et les pois et allant jusqu'à 31% pour la betterave sucrière d'ici 2050 dans le scénario RCP 8,5. Dans un scénario avec irrigation, les diminutions sont moins importantes et varient entre 5 et 12% avec le blé étant le plus impacté.
46. **Capacités d'adaptation.** Le Maroc a une capacité d'adaptation au changement climatique modérée le classant 78ème sur 176 pays selon l'index ND-GAIN. Plusieurs stratégies et plans nationaux favorisent l'adaptation aux changements climatiques et identifient les domaines prioritaires. Cependant, pour les changements structurels dans la gestion des risques climatiques, il est nécessaire de disposer de plus d'informations sur les implications à long terme des changements climatiques pour l'agriculture, ainsi que de preuves sur les retours sur investissement des projets d'adaptation au niveau local.
47. Un gain ou une diminution au cours des décennies à venir pourrait déterminer si certaines cultures ou pratiques agricoles restent viables, et si la réduction de la disponibilité en eau pourrait nécessiter le passage à des cultures plus résistantes à la sécheresse ou si les agriculteurs sont tenus de transférer leurs investissements dans l'irrigation. Mais dans le cas du Maroc, l'expansion des zones irriguées n'est pas une solution adéquate à long terme car l'eau est déjà utilisée au-delà des niveaux de renouvellement dans de nombreux bassins versants, et l'agriculture, qui utilise un pourcentage élevé des ressources en eau (87% au niveau national), subit la concurrence de la demande industrielle et urbaine.

c. Climate change mitigation

48. L'objectif global du Maroc à travers sa Contribution déterminée au niveau national (CDN) est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de son économie de 45,5% à l'horizon 2030 avec un objectif inconditionnel de 18,3% par rapport au scénario de référence. Le scénario d'atténuation menant à l'objectif global repose sur 34 mesures inconditionnelles et 27 mesures conditionnelles au financement international. Plusieurs de ces mesures sont relatives au secteur agricole et de gestion des terres et Forêt qui sont considérés comme des secteurs prioritaires à la fois pour l'adaptation et l'atténuation.
49. Le Maroc a mis en place plusieurs stratégies sectorielles qui contribuent à la mise en œuvre de la CDN et l'atteinte des objectifs en matière d'atténuation, notamment la Stratégie Génération Green (2020-2030) qui a pour objectifs de consolider les filières agricoles, développer l'agriculture biologique; promouvoir les énergies renouvelables, notamment dans le domaine de l'irrigation; et préserver les écosystèmes notamment le développement des parcours, ainsi que la Stratégie "Forêt du Maroc" qui vise à répondre aux objectifs liés à l'arrêt de la déforestation et ambitionne de récupérer 30 années de dégradation des forêts et de rendre le secteur forestier plus compétitif et moderne.

2.3 Target group profiles

50. Le groupe cible du Projet se compose de cinq catégories: (i) les petits agriculteurs dont le revenu provient d'une exploitation agricole ne dépassant pas 3 ha en irrigué et moins de 10 ha en agriculture pluviale, y compris les riverains de la forêt domaniale dont le revenu provient en partie de l'exploitation des produits forestiers sous la réglementation du régime forestier; (ii) les petits éleveurs dont le revenu provient d'un élevage extensif agro-pastoral sédentaire et/ou pastoral transhumant avec un troupeau ne dépassant pas 50 têtes ovines et/ou caprines; (iii) les petits apiculteurs principalement jeunes ayant moins de 50 ruches et perdu totalement ou partiellement leur cheptel par les mortalités qu'a connu le secteur au Maroc ces dernières années; (iv) les

groupements de femmes chefs de ménage et ceux des ménages sans terre ayant un savoir-faire dans la pratique des activités agricoles ou non agricoles; et (v) les jeunes femmes et hommes sans emploi et motivés pour poursuivre une formation pratique pour établir leurs propres activités génératrices de revenu.

51. Les jeunes au chômage et ayant le savoir et la volonté de développer des coopératives en apiculture ou de produits de terroir seront soutenus par le Projet afin de valoriser les potentialités de la zone d'intervention. Le Projet financera également des associations, coopératives et GIE déjà organisées.
52. Le Projet veillera également à cibler les provinces les plus pauvres et vulnérables et dont les ressources naturelles sont exposées aux changements climatiques et favorisera l'intégration des femmes et des jeunes.

3. Institutional analysis

53. Institutions

54. Au Maroc, il y a plusieurs des institutions gouvernementales, ONG et partenaires internationaux impliqués dans le genre, jeunes, nutrition et les aspects climatiques.
55. **Genre.** Le Ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social (MFSEDS) est le principal acteur qui gère et suit la politique GIS (Genre et inclusion sociale) au Maroc. Cependant, toutes les institutions et les départements ministériels disposent d'une cellule genre et ont des stratégies sectorielles pour le GIS. Dans la pratique cette intégration reste encore limitée et ce, malgré un certain équilibre entre les garçons et les filles enregistrés au niveau de la scolarisation et l'éducation.
56. La création d'un Réseau de concertation interministérielle (RCI) de l'égalité des sexes dans la Fonction publique en 2010 dans lequel siège l'ensemble des départements ministériels. Le RCI est une des avancées la plus importante au niveau institutionnel. Il est constitué des points focaux de l'ensemble des ministères et institutions (comité genre). Ce comité s'occupe, en principe, de la concertation Interministérielle de l'égalité et la convergence des efforts. Grâce à ce dispositif, tous les départements ministériels et les institutions devraient travailler selon une approche genre et seuls les programmes qui présentent un budget sensible au genre (BSG) sont validés pour être financés. Dans ce sens, le Ministère des finances et de l'économie, qui depuis 2005 a promulgué des Lois de finance^[7], sensible au genre et accompagnées par la création du Centre d'excellence de la budgétisation sensible au genre (CE-BSG), touchant toutes les institutions publiques, y compris les collectivités territoriales.
57. **Jeunesse.** Etabli en 2013, le Ministère de la jeunesse et du sport a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique gouvernementale dans le domaine de la jeunesse et des sports, de la protection de l'enfance et de la promotion féminine. Les directions provinciales jouent un rôle de coordination avec tous les acteurs présents dans les zones rurales^[8]. En plus, il y a des autres ministères impliqués dans les questions de la jeunesse. Par exemple, le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle est chargé de trouver des opportunités économiques pour les jeunes et collabore avec d'autres ministères comme le Ministère de l'éducation et les Chambres de commerce^[9]. Alors que plusieurs départements ministériels ont élaboré leurs propres stratégies avec certains objectifs touchant les jeunes, L'OECD considère d'établir un comité de la jeunesse, qui pourrait coordonner de manière transversale tous les efforts de la jeunesse^[10].
58. Le chiffre officiel des associations travaillant en partenariat avec l'Etat et se consacrant aux jeunes est de 8 441. Celles-ci comprennent 11 fédérations, 44 associations nationales divisées en 557 sections, 33 associations disposant de subdivisions culturelles et sportives multiples, 217 sections locales, 7 500 associations locales œuvrant en premier lieu auprès des jeunes à risque et des associations affiliées à des partis politiques^[11]. Les organisations des Nations Unies impliquées dans la question de la jeunesse sont l'UNFPA, ONU-Femmes et l'UNICEF.
59. **Nutrition.** Le Ministère de la santé est mandaté pour combattre tous les aspects de la malnutrition. Il est organisé en huit directions centrales (population, épidémiologie et lutte contre les maladies, hôpitaux et soins ambulatoires) et dispose de représentations au niveau des 12 régions. Le dispositif de santé communautaire est centré autour de l'établissement de santé, et particulièrement l'établissement de soin de santé primaire (ESSP), qui réalise le suivi de l'état de santé et de nutrition de la mère et de l'enfant. Selon les chiffres du Ministère de la santé, le Maroc comptait 2 458 centres de santé en 2003 et 2 792 en 2015.
60. Néanmoins, les taux d'utilisation de la consultation curative étaient relativement faibles partout et variaient peu (entre 0,71 et 0,99 nouveaux cas/an/habitant). La charge moyenne de travail par médecin variait de 25 à 64 consultations par jour et la couverture en accouchement de 10% à 131%. Ni les taux de couverture, ni ceux d'utilisation de la consultation curative n'ont permis de discriminer les CS performants des moins performants^[12].
61. Le Ministère de la santé a mis en place un programme national de prévention et de lutte contre les troubles dus aux carences en micronutriments. Ce programme a pour objectif le renforcement de la supplémentation des populations vulnérables, la redynamisation de la fortification des produits alimentaires de base, la généralisation de l'éducation nutritionnelle et l'application des mesures de santé publique. Cela concerne en particulier la prise de fer à titre de supplémentation préventive de toutes les femmes enceintes et allaitantes, la supplémentation pour tous les enfants de moins de deux ans en vitamines A et D, ainsi que l'approvisionnement et l'utilisation des aliments fortifiés (farine, huile de table, sel iodé, lait et dérivés)^[13].
62. Selon l'organisation assohelp.org, 9 ONG sont dédiées spécifiquement à la nutrition, néanmoins, le nombre d'ONG menant ou

qui ont la capacité de mener des activités de nutrition est probablement plus élevée^[14]. De plus, plusieurs universités offrent une formation en nutrition et diététique et visent à développer des compétences en diététique et sciences de l'alimentation humaine. Les principales agences des Nations Unies impliquées dans la nutrition sont l'UNICEF, le PAM, l'OMS et le FAO.

63. Cadres stratégiques et réglementaires

64. **Genre.** Le Maroc s'est doté de nombreux instruments juridiques pour plus de droits et d'égalité, dont les principaux sont: (i) Constitution de 2011; (ii) Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; (iii) Code de la famille; (iv) Loi contre la violence à l'égard des femmes; (v) Circulaire et Loi pour l'accès des femmes au foncier des collectivités ethniques et le code du travail.
65. Le MAPMDREF s'est doté en 2015 d'une vision, d'orientations et d'une stratégie d'intégration de l'approche genre dans les programmes et projets de développement agricole, assortie d'un plan d'action en 2016. Cette stratégie genre s'organise autour de 6 axes: (i) le renforcement institutionnel de la dimension genre et la gouvernance au niveau des filières agricoles; (ii) le renforcement des capacités en approche genre au niveau des filières agricoles; (iii) l'intégration du genre dans la planification des programmes et projets de développement des filières agricoles; (iv) l'autonomisation socio-économique des femmes au niveau des filières agricoles; (v) le développement du partenariat national et international en matière d'intégration du genre; et (vi) le suivi-évaluation de l'intégration du genre au niveau des filières agricoles.
66. **Jeunesse.** La Stratégie nationale intégrée de la jeunesse (SNIJ) est pilotée par le MJS en 2014. La stratégie est le résultat de trois années de collaboration continue entre un grand nombre d'acteurs gouvernementaux, bailleurs de fonds, d'organisations de la société civile et des jeunes. Elle s'inscrit dans une ambition générale de placer les jeunes au cœur des politiques publiques et notamment de répondre aux lignes directrices de la nouvelle Constitution ratifiée en 2011 qui a renforcé le cadre législatif pour la jeunesse au Maroc. La stratégie nationale propose une vision globale selon laquelle la jeunesse marocaine pourra atteindre son plein potentiel comme acteur clé et dynamique dans la construction et le développement du pays. La stratégie est divisée en 5 axes: axe 1. Augmenter les opportunités économiques pour les jeunes et promouvoir leur employabilité; axe 2. Accroître l'accès et la qualité de services de base pour la jeunesse et réduire les disparités géographiques; axe 3. Promouvoir la participation active des jeunes dans la vie sociale, civique et la participation dans la prise de décision; axe 4. Promouvoir le respect des droits de l'Homme; et axe 5. Renforcer les dispositifs institutionnels de communication, d'information, d'évaluation et de gouvernance^[15]. En plus, la stratégie Génération Green réserve une place importante à l'employabilité des jeunes.
67. **Environnement et changement climatique.** Le Maroc dispose d'un dispositif institutionnel de gouvernance climatique nationale favorable à la concertation et à l'action et qui comprend un ensemble d'entités chargées des différents aspects de la politique climatique. Il permet le suivi et la mise en œuvre des engagements internationaux souscrits par le pays en matière de lutte contre le réchauffement climatique.
68. La vision du Maroc en matière de changement climatique est ancrée dans la Loi-cadre 99-12 portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD) publiée dans le bulletin officiel le 21 mars 2014 et qui précise "les droits et devoirs inhérents à l'environnement et au développement durable reconnus aux personnes physiques et morales et proclame les principes qui devront être respectés par l'État, les collectivités territoriales et les établissements et entreprises publics".
69. Le Maroc a actualisé sa CDN pour la période 2020-2030, conformément aux articles de l'Accord de Paris. En matière d'atténuation, la CDN actualisée revoit à la hausse les objectifs de la première version de la CDN en présentant un objectif de 45,5% à l'horizon 2030 dont un objectif inconditionnel de 18,3%. Ces nouveaux objectifs, traduisent une augmentation significative de l'ambition du Maroc en matière d'atténuation.
70. L'Indice de performance des changements climatiques 2021 a classé le Maroc en quatrième pays le plus performant pour l'année, au niveau mondial. Cet indice prend en compte divers paramètres dont l'efficacité de la "politique climatique". De fait, la Politique des changements climatiques du Maroc (PCCM) accompagne la concrétisation de la vision nationale en matière de développement durable et capitalise sur les mesures et actions déjà mises en œuvre pour dégager un maximum de synergies entre elles.
71. En termes d'engagement vis-à-vis de la CCNUCC, le Maroc a présenté trois communications nationales: la CNI en 2001 lors de la COP7, la SCN en 2010 et la TCN en 2016. Le rapport de la TCN présente plusieurs mesures d'adaptation aux changements climatiques du Plan Maroc vert (PMV), adopté en 2008 et couvrant la période 2008-2020. Ce plan inclut une série de programmes et de dispositions qui prennent en considération les défis majeurs du secteur de l'agriculture pour l'adaptation aux changements climatiques, dont notamment la préservation et la valorisation de l'eau, la diversification des systèmes de mise en valeur agricole, l'économie d'énergie en agriculture et les changements climatiques. Une nouvelle stratégie agricole, dite Génération Green, vient d'être adoptée pour la période 2020 - 2030 visant à avoir une réflexion globale et ambitieuse pour le développement du secteur. Génération Green devrait permettre à l'agriculture marocaine de devenir bien plus performante. L'objectif principal reste de doubler la part du secteur dans le PIB du Royaume, qui s'établit pour l'heure à 12,3%. Il s'agit également d'alléger la balance commerciale en exportant plus de produits à haute valeur ajoutée: la valeur des exportations agricoles doit ainsi passer de 34,7 milliards en 2018 à 60 milliards MAD en 2030. Par ailleurs, un million d'hectares de terres collectives seront mobilisés, devant créer quelques 350 000 nouveaux emplois.
72. Le Maroc a également signé le Protocole de Kyoto en 1997 et l'a ratifié en 2002. Il a aussi soutenu l'Accord de Copenhague en notifiant au Secrétariat de CCNUCC (janvier 2010) une liste de Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) qui sont mises en œuvre pour atténuer ses émissions des gaz à effet de serre (GES).

4. Environmental and social category

73. Les risques environnementaux et sociaux liés aux interventions du projets ont été évalués en utilisant le nouvel examen critique des PESEC 2021. Le risque social et environnemental pour le Projet est jugé comme **substantiel**, se rapportant principalement aux risques liés aux activités d'irrigation et d'aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales (PMH, points d'eau, pistes, etc.) déclenchant ainsi les exigences de la norme 2: Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution et de la norme 6: Santé et sécurité communautaires. Plus de détails sur les normes pertinentes au Projet sont décrits dans le CGESC abrégé.

5. Climate risk category

74. Le risque climatique est évalué comme **substantiel**, concernant principalement la vulnérabilité globale élevée aux risques climatiques, notamment en ce qui concerne les aléas climatiques dans la zone du Projet (sécheresses, pénurie des ressources en eau, chaleurs extrêmes et glissements de terrain), l'exposition des systèmes agricoles à ces aléas et la sensibilité climatique et la faible capacité d'adaptation des populations cibles dans les zones de montagnes.

6. Recommendations for project design and implementation

75. **Environnement et climat.** Les périodes de sécheresses ont été fréquentes durant les trois dernières décennies. Leurs impacts sur l'économie nationale, qui est encore fortement dépendante de l'agriculture, ont été très importants. Un événement de sécheresse durant la durée de vie du Projet pourra impacter négativement le Projet ainsi que sa durabilité. Afin d'agir avec anticipation à ces effets, le Projet devra financer des actions qui supportent le passage à une agriculture moins dépendante à la ressource en eau, avec une approche agroécologique, en travaillant avec des variétés plus résistantes aux sécheresses et aux aléas climatiques locaux et régionaux. L'arboriculture fruitière (comme le caroubier ou le noyer) est une des cultures les moins affectées par les changements climatiques et est adaptée aux conditions climatiques dans la zone d'intervention du Projet. Ce type de culture est en effet beaucoup plus résilient à la sécheresse et aux variabilités climatiques que les cultures céréalières et légumineuses non irriguées. L'agroforesterie est une des meilleures options d'adaptation aux changements climatiques et aux événements extrêmes que le Projet pourra financer dans la région de l'Oriental.
76. Toutefois, à mesure que les températures augmentent dans le monde, il est important d'évaluer les tendances locales des températures maximales quotidiennes, car cela permet de déterminer si les seuils maximaux pourraient être atteints plus fréquemment et quels en seraient les impacts potentiels sur les rendements globaux. Il est donc important d'intégrer ces données climatiques dans la formulation du Projet, dans les analyses et études à préparer et dans les planifications avec les agriculteurs et coopératives.
77. En plus de cela, le Projet devra inclure dans ses activités des mesures d'adaptation afin d'améliorer la résilience des spéculations et populations cibles face aux impacts du changement climatique. Ces mesures pourraient inclure les techniques de conservation des eaux et des sols (CES); les techniques d'irrigation localisée efficientes en eau (goutte à goutte); l'agroforesterie; la promotion des systèmes de cultures intercalaires; l'utilisation de meilleures techniques de plantation, de greffage et de taille; le développement d'une méthodologie de lutte intégrée contre les ravageurs, etc. Le Projet devra également explorer la possibilité d'investir dans les énergies renouvelables et notamment l'énergie solaire photovoltaïque afin de promouvoir l'utilisation d'énergies vertes et contribuer aux objectifs de la CDN du pays en termes de réduction des émissions de GES.
78. **Genre et jeunes.** Les actions en direction des jeunes et des femmes, doivent être poursuivies et mises à plus grande échelle en favorisant les conditions d'installation des jeunes (hommes et femmes) en tant qu'entrepreneurs agricoles et développant de nouvelles opportunités d'emploi des jeunes dans les domaines en expansion des "green jobs" et de la commercialisation en ligne des produits agricoles et alimentaires.
79. Les actions de promotion du capital humain et social et le renforcement des organisations de base sont à intensifier dans les zones rurales vulnérables. Les organisations paysannes doivent pouvoir participer au dialogue sur les politiques les concernant, de négocier la mobilisation des services et ressources publics pour la réalisation des actions (dont les infrastructures socioéconomiques) identifiées dans les plans, et échanger avec les pairs sur les expériences vécues.
80. Le manque d'accès aux facteurs de production (terre, eau, capital), les rapports familiaux hiérarchiques et le statut social précaire constituent les trois contraintes les plus pesantes aux yeux des jeunes. Il s'agira de les appuyer pour concevoir un projet agricole en mobilisant les aides spécifiques disponibles, les former et les accompagner sur le plan managérial et technique dans la mise en œuvre de leur projet et la mise en relation avec les autres acteurs de la filière concernée.

7. Further studies needed

81. L'équipe du Projet a préparé la documentation requise relative à la catégorisation environnementale et sociale et la classification du risque climatique, à savoir: (i) une note PESEC; (ii) un Cadre de gestion environnementale, social et climatique abrégé (CGESC); (iii) une matrice du Plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) guidant les opérations du Projet, à mettre à jour et à maintenir par l'UGRP et les UGPP une fois le Projet actif; (iv) un Plan d'engagement des parties prenantes

(PEPP) ainsi que (iv) une évaluation ciblée de l'adaptation mettant en évidence les principales mesures d'adaptation au changement climatique à intégrer dans le cadre du Projet.

8. Monitoring and evaluation

82. L'Unité de gestion régionale de projet (UGRP) et les unités de gestion provinciales de projet (UGPP) seront les principaux acteurs responsables du suivi de la gestion des risques environnementaux, sociaux et climatiques et de la mise en œuvre du CGESC, PGESC et PEPP. Le Projet suivra dans sa mise en œuvre des mesures les directives nationales et s'assurera du respect de la réglementation nationale dans le domaine de la protection environnementale et sociale. Le responsable suivi évaluation sera chargé de vérifier la conformité des mesures proposées avec les normes environnementales et sociales définies au niveau national. Les activités du Projet feront l'objet d'une vérification environnementale établie par des indicateurs de suivi identifiés dans le PGESC.
83. Des indicateurs liés aux thématiques transversales pertinentes et qui pourraient être incorporés dans le Projet sont présentés dans le tableau ci-dessous afin de permettre le suivi et évaluation.

Priorité transversale	Indicateur de performance
Genre	<p>Nombre de femmes recevant des services promus ou soutenus par le projet*</p> <p>Nombre correspondant de ménages avec une femme cheffe de ménage touchés*</p> <p>Nombre de femmes déclarant une amélioration de l'accès à la terre, aux forêts, à l'eau ou aux étendues d'eau à des fins de production*</p> <p>Nombre de femmes déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production*</p> <p>Nombre de femmes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales*</p> <p>Nombre de femmes déclarant utiliser les services financiers ruraux*</p> <p>Nombre de producteurs agricoles et/ou para agricoles soutenue avec des femmes aux postes de décision*</p> <p>Nombre de femmes déclarant une diminution significative du temps consacré à la collecte d'eau et de combustible*</p> <p>Nombre de femmes formées aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise*</p> <p>Nombre de femmes formées à l'approche axée sur les ménage (HHM)</p> <p>Nombre de femmes faisant partie de la classe moyenne grâce au projet.</p>
Jeunes	<p>Nombre de jeunes (désagrégé par sexe) recevant des services promus ou soutenus par le projet*</p> <p>Nombre correspondant de ménages avec un jeune chef de ménage touchés*</p> <p>Nombre de jeunes déclarant utiliser les services financiers ruraux*</p> <p>Nombre de producteurs agricoles et/ou para agricoles soutenues avec des jeunes aux postes de décision*</p> <p>Nombre d'emplois nouveaux créés pour les jeunes*</p> <p>Nombre de jeunes formés aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise*</p> <p>Nombre de jeunes faisant partie de la classe moyenne grâce au projet.</p>
Nutrition	<p>Pourcentage de femmes déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire</p>

Priorité transversale	Indicateur de performance
Environnement et climat	<p>Nombre de groupes aidés à gérer durablement les ressources naturelles et les risques liés au climat*</p> <p>Nombre de personnes accédant à des technologies qui séquestrent le carbone ou réduisent les émissions de gaz à effet de serre*</p> <p>Nombre de personnes bénéficiant de services d'informations climatologiques*</p> <p>Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat*</p> <p>Nombre d'infrastructures de gestion résiliente face au climat</p>

9. References

84. Climate Hazards Group-USG. Funk, C., Peterson, P., Landsfeld, M. et al. The climate hazards infrared precipitation with stations - a new environmental record for monitoring extremes. *Sci Data* 2, 150066 (2015). <https://doi.org/10.1038/sdata.2015.66>.
85. CIRAD – CIHEAM-IAMM – FAO, 2017. Etude sur l'agriculture familiale à petite échelle au Proche-Orient et Afrique du Nord pays focus Maroc.
86. Climate Change Performance Index (CCPI), 2021: <https://ccpi.org/>
87. Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Troisième communication nationale du Maroc sur les changements climatiques, 2016.
88. Laarbya Said. La pauvreté rurale au Maroc: Un phénomène structurel menaçant la viabilité des exploitations et la durabilité des ressources -Une étude empirique au territoire de la Maamora- *Revue REMALD-Num 125* (novembre - décembre 2015).
89. Hall, D. K. and G. A. Riggs. 2016. MODIS/Terra Snow Cover 8-Day L3 Global 500m SIN Grid, Version 6. 2000-2020 subset for Morocco. Boulder, Colorado USA. NASA National Snow and Ice Data Center Distributed Active Archive Center: <https://doi.org/10.5067/MODIS/MOD10A2.006>. avril 2021.
90. Larabi Jaidi. Policy Center for the New South Policy Paper. Juillet 2020. Le ciblage des pauvres et des vulnérables au Maroc: Quelles leçons pour l'après-Covid-19.
91. Mariam Benkhallouk. Les femmes entre assistantat et entrepreneuriat dans les projets de territoire et de valorisation touristique des espaces de marge du Sud du Maroc, une approche par les capacités. Géographie. Université Cadi Ayyad (Marrakech, Maroc), 2019. Français. NNT: 2019GREA010. Tel – 02446933.
92. Mohamed Moussaoui, 2008. Royaume du Maroc, Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime. Etablissement d'éléments de politique pour le développement des petites et moyennes exploitations agricoles au Maroc.
93. Mohamed Taher Sraïri, Khalid Benabdel Jellil, Abdoulaye Toure. *New Medit N.* 4/2003. Typologie d'exploitations agricoles en zone montagneuse au Maroc à travers l'analyse des activités d'élevage.
94. Rachid Harbouze. Janvier 2019. Rapport de synthèse sur l'agriculture au Maroc. Projet d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée.
95. Stour & Agoumi., Sécheresse climatique au Maroc durant les dernières décennies, *Hydroécol. Appl.* (2008) Tome 16, pp. 215–232.
96. Abdelkhalek, D. Boccanfuso et L. Savard. Maroc: Impact de la pandémie Covid-19 sur la pauvreté des enfants Rapport global, octobre 2020. ONDH, UNICEF.
97. Nations-Unies. Sustainable Development Group. Plan-cadre de coopération des Nations-Unies pour le développement durable - Directives internes Version éditée le 3 juin 2019.
98. Think Hazard. <https://thinkhazard.org/fr/>
99. University of East Anglia Climatic Research Unit (CRU). Osborn, T.J., Jones, P.D., Lister, D.H., Morice, C.P., Simpson, I.R., Winn, J.P., Hogan, E., and Harris, I.C., 2021: Land surface air temperature variations across the globe updated to 2019: the CRUTEM5 dataset. *Journal of Geophysical Research: Atmospheres*. 126, e2019JD032352, doi:10.1029/2019JD032352.
100. USAID/Morocco. Gender analysis final report. November 2020.
101. World Bank - Morocco study on the impact of climate change on the agricultural sector. René Gommès, FAO/NRCTarik EI

Hairech, DMN Damien Rosillon, consultant Riad Balaghi, INRA Hideki Kanamaru, FAO/NRC. Ver. 20091007.

102. World Bank - The Climate Change Knowledge Portal (CCKP), <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/morocco/>

ESCMP Matrix

103. La matrice du PGESC est intégrée dans le CGESC abrégé.

Footnotes

[1] Enquête Panel de ménages (EPM) de l'Observatoire national du développement humain (ONDH) – Année 2019. Enquête annuelle depuis 2012. En 2017 et 2019, l'ONDH a cherché à assurer une représentativité régionale (les 12 régions du pays en plus de la représentativité nationale et selon le milieu de résidence). En 2019, 16 879 ménages ont été enquêtés.

[2] 4 939,1 /personnes/an (milieu urbain) et 4 563,4 /personnes/an (milieu rural).

[3] Population en situation de handicap au Maroc: profil démographique et socio-économique - Direction de la statistique – Haut-Commissariat au Plan - 2005 + Note d'information du Haut commissariat au Plan à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées –3 décembre 2017 sur www.hcp.ma.

[4] Organisation mondiale de la santé. 2016. Diabète: profil de pays du Maroc. Voir https://www.who.int/diabetes/countryprofiles/mar_fr.pdf. Il n'existe pas de données sur les filles et les garçons.

[5] Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. 2015. 2015 Nutrition country profile: Morocco. Voir <http://www.ifpri.org/publication/nutrition-country-profile-morocco>.

[6] Rapport (2022) sur l'état de sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, publié par la FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF.

[7] MSJ (2014). Stratégie intégrale de la jeunesse 2014-2030.

[8] Avec l'appui d'ONU-Femmes.

[9] <http://www.mjs.gov.ma/fr>.

[10] Ministère de la jeunesse et des sports et Comité interministériel de la jeunesse Maroc, (2014). Stratégie nationale intégrée de la jeunesse.

[11] OECD (2017). Les jeunes dans la vie publique: Vers un engagement ouvert et inclusif de la jeunesse au Maroc.

[12] Union Européenne & Euromed - Etudes sur les politiques jeunesse des pays partenaires méditerranéens.

[13] Banque mondiale (2015), document d'évaluation programme pour résultats d'amélioration de la sante primaire dans les zones rurales.

[14] OMS & Gouvernement du Maroc (2018). Evaluation des fonctions essentielles de santé publique.

[15] Assohelp.org.

Environmental and Social Safeguards Classification: Substantielle

Environmental and Social Safeguards				
Biodiversity conservation	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
1.1 Could the project potentially involve or lead to conversion or degradation of biodiversity, habitats (including modified habitat, natural habitat and critical natural habitat) and/or ecosystems and ecosystem services?	No			Faible
1.2 Could the project involve or potentially lead to activities involving habitats that are legally protected, officially proposed for protection, or recognized as protected by traditional local communities and/or authoritative sources (e.g. National Park, Nature Conservancy, Indigenous Community Conserved Area, ICCA, etc.)?	No			Faible
1.3 Could the project potentially involve or lead to an increase in the chance of human-wildlife encounters/conflict?	No			Faible
1.4 Could the project potentially involve or lead to risks to endangered species (e.g. reduction, encroachment on habitat)?	No			Faible
1.5 Could the project potentially involve or lead to impacts/risks to migratory wildlife?	No			Faible
1.6 Could the project potentially involve or lead to introduction or utilization of any invasive alien species of flora and fauna, whether accidental or intentional?	No			Faible
1.7 Could the project involve or lead to the handling or utilization of genetically modified organisms?	No			Faible
1.8 Could the project involve or lead to procurement through primary suppliers of natural resource materials?	Yes	Possible	Moderate Project requires procurement of natural resources through primary suppliers, and resource extraction is tightly regulated	Modérée
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
2.1 Could the project involve or lead to the release of pollutants to the environment due to routine or non-routine circumstances with the potential for adverse local, regional, and/or transboundary impacts?	No			Faible
2.2 Could the project involve or lead to primary not environmentally sustainable production of living natural resources? (Note: this includes the cultivation or rearing of plants or animals, including annual and perennial crop farming, animal husbandry (including livestock), aquaculture, plantation forestry, etc)	Yes	Unlikely	Moderate Project is fully dependent on production of living natural resources. Project is sited in an existing agricultural area, with low environmental and/or social sensitivity.	Modérée
2.3 Could the project involve or lead to engagement in areas of forestry, including the harvesting of natural forests, plantation development, and/or reforestation?	Yes	Possible	Minor Only a small component of the project is focused on forestry, and this aspect is well regulated.	Modérée

Environmental and Social Safeguards				
2.4 Could the project involve or lead to significant consumption of raw materials, energy, and/or water?	Yes	Possible	Moderate The project will require consumption of raw materials, energy, and/or water. This will be a significant component of the project, but impacts can be appropriately managed.	Modérée
2.5 Could the project involve or lead to significant extraction, diversion or containment of surface or ground water (e.g. construction of dams, reservoirs, river basin developments, groundwater extraction)?	Yes	Likely	Moderate The project needs a considerable amount of groundwater or surface water. This will require a minor extension of existing sources. It includes construction of large-scale irrigation schemes rehabilitation/development – below 300 ha per scheme	Substantielle
2.6 Could the project involve inputs of fertilizers and other modifying agents?	Yes	Possible	Moderate The project requires use of fertilizers, but options are available to replace polluting fertilizers with alternatives.	Modérée
2.7 Could the project involve or lead to procurement, supply and/or result in the use of pesticides on crops, livestock, aquaculture or forestry?	Yes	Possible	Moderate The project requires use of pesticides, but options are available to replace potentially polluting pesticides with alternatives.	Modérée
2.8 Could the project be located in an area which is being, or has been, polluted by an external source (e.g. a mine, smelter, industry)?	No			Faible
2.9 Could the project involve livestock – extensive and intensive systems and animal products (dairy, skins, meat, etc.)?	Yes	Likely	Minor The project involves livestock or fisheries, but not in extensive or intensive systems.	Modérée
Cultural Heritage	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
3.1 Could the project be located in areas that are considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage?	No			Faible
3.2 Could the project directly or indirectly affect indigenous peoples' rights, lands, natural resources, territories, livelihoods, knowledge, social fabric, traditions, governance systems, and culture or heritage (tangible and intangible)?	No			Faible

Environmental and Social Safeguards				
3.3 Could the project involve or lead to significant excavations, demolitions, movement of earth, flooding or other environmental changes?	No			Faible
3.4 Could the project involve or lead to adverse impacts to sites, structures, or objects with historical, cultural, artistic, traditional or religious values or intangible forms of culture (e.g. knowledge, innovations, practices)? (Note: projects intended to protect and conserve Cultural Heritage may also have inadvertent adverse impacts)	No			Faible
3.5 Could the project involve or lead to alterations to landscapes and natural features with cultural significance?	No			Faible
3.6 Could the project involve or lead to utilization of tangible and/or intangible forms (e.g. practices, traditional knowledge) of Cultural Heritage for commercial or other purposes?	No			Faible
indigenous peoples	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
4.1 Could the project be sited in areas where indigenous peoples are present (including the project area of influence)?	No			Faible
4.2 Could the project result in activities located on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No			Faible
4.3 Could the project result in impacts on the rights of indigenous peoples or to the lands, territories and resources claimed by them?	No			Faible
4.4 Could the project result in the utilization and/or commercial development of natural resources on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No			Faible
4.5 Could the project lead to impacts on the Cultural Heritage of indigenous peoples, including through the commercialization or use of their traditional knowledge and practices?	No			Faible
Labour and Working Conditions	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
5.1 Could the project operate in sectors or value chains that are characterized by working conditions that do not meet national labour laws or international commitments? (Note: this may include discriminatory practices, high gender inequality and the lack of equal opportunities, denial of freedom of association and collective bargaining, labour migrants)	Yes	Unlikely	Minor The project operates in sectors or value chains that have, in the past, not met national labour laws, or international commitments, but is now adequately nationally regulated, and is part of international value chains that are subject to regular environmental and social auditing.	Faible
5.2 Could the project use or operate in a value chain where there have been reports of forced labour? (Note: Risks of forced labour may be increased for projects located in remote places or where the status of migrant workers is uncertain)	No			Faible
5.3 Could the project involve children (a) below the nationally-defined minimum employment age (usually 15 years old) or (b) above the nationally-defined minimum employment age but below the age of 18 in supported activities or in value chains?	Yes	Highly unlikely	Minor The project does not operate in sectors or value chains where the employment of children has ever been reported.	Faible

Environmental and Social Safeguards				
5.4 Could the project: (a) operate in a sector, area or value chain where producers and other agricultural workers are typically exposed to significant occupational and safety risks, and/or (b) promote or use technologies or practices that pose occupational safety and health (OSH) risks for farmers, other rural workers or rural populations in general? (Note: OSH risks in agriculture might include: dangerous machinery and tools; hazardous chemicals; toxic or allergenic agents; carcinogenic substances or agents; parasitic diseases; transmissible animal diseases; confined spaces; ergonomic hazards; extreme temperatures; and contact with dangerous and poisonous animals, reptiles and insects. Psychosocial hazards might include violence and harassment.)	Yes	Possible	Minor The project operates in a sector, area, or value chain where workers are occasionally exposed to significant OSH risks, and where regulation is known to be effective.	Modérée
Community Health, Safety and Security	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
6.1 Could the project be at risk from water-borne or other vector-borne diseases (e.g. temporary breeding habitats), and/or communicable and non-communicable diseases?	No			Faible
6.2 Could the project lead to unintended negative impacts on nutrition?	No			Faible
6.3 Is there a possibility of harm or losses due to failure of structural elements of the project (e.g. collapse of buildings or infrastructure)?	No			Faible
6.4 Could the project involve or lead to the construction or rehabilitation of dams?	No			Faible
6.5 Could the project involve or lead to transport, storage, and use and/or disposal of hazardous or dangerous materials (e.g. explosives, fuel and other chemicals during construction and operation)?	No			Faible
6.6 Could the project lead to adverse impacts on ecosystems and ecosystem services relevant to communities' health (e.g. food, surface water purification, natural buffers from flooding)?	No			Faible
6.7 Could the project lead to the potential for gender-based violence, including sexual harassment, exploitation and abuse, as a result of labour influx, land redistribution, or other actions that alter community dynamics?	No			Faible
6.8 Could the project lead to increases in traffic or alteration in traffic flow?	Yes	Possible	Moderate Moderate changes to traffic volumes or alterations to traffic flow. Risk of injury or death is reduced by good design and implementation of safety protocols. New construction, rehabilitation or upgrade of rural roads, with Annual Average Daily Traffic (AADT) below 400	Modérée
6.9 Could the project lead to an influx of project workers?	Yes	Possible	Minor The project requires the employment of new labour, but workers can be sourced from local communities, and so influx is kept to a minimum, and risks are effectively managed.	Modérée

Environmental and Social Safeguards				
6.10 Could the project involve or lead to the engagement of security personnel to protect facilities and property or to support project activities?	No			Faible
Physical and economic resettlement	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
7.1 Could the project result in temporary or permanent and full or partial physical displacement (including people without legally recognizable claims to land)?	No			Faible
7.2 Could the project result in economic displacement (e.g. loss of assets or access to resources due to land acquisition or access restrictions – even in the absence of physical relocation)?	No			Faible
7.3 Could the project present a risk of forced evictions?	No			Faible
7.4 Could the project result in impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights to land, territories and/or resources?	No			Faible
Financial intermediaries and direct investments	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
8.1 Could the investment be granted to an institution that does not have an environmental and social policies and an associated environmental and social management system (ESMS) in place (transparent, publicly available)?	No			Faible
8.2 Could the investment be granted to an institution with insufficient capacities (i.e. unqualified personnel e.g. ES Officer) to implement the ESMS?	No			Faible
8.3 Could the investment be granted to an institution that does not have an Exclusion List?	No			Faible
8.4 According to the institution's portfolio classification: Could the institution have potential high-risk projects in their portfolio?	No			Faible
8.5 Is there evidence that the institution does not comply with the local legal framework?	No			Faible
8.6 Does the institution provide a stable communication channel with stakeholders and local communities (e.g. a Grievance Redress Mechanism)?	No			Faible
8.7 Does the organization provide auxiliary or capacity building support services.	No			Faible

Climate Risk Classification: Substantielle

Step 1: Hazard identification	
What are the expected hazards in the project intervention area?	No, Yes, TBD
River flood	No
Costal Flood	No
Urban Flood	No
Landslide	Yes
Cyclone	No
Water Scarcity (agricultural droughts and/or dry spells)	Yes
Extreme Heat	Yes
Wildfires	Yes
Future climate scenarios foreseen (period 2040-2059) - Change in frequency and intensity	No, Yes, TBD
Change in temperature (increase or decrease)	Yes
Change in rainfall (increase or decrease)	Yes
Climate variability (larger or smaller)	Yes
Intensity and frequency of extreme events (larger or smaller)	Yes
Is the project expected to have an impact on climate?	No, Yes, TBD
Is the project expected to be a significant emitter of greenhouse gases?	No
Step 2: Exposure Assessment	
Is the project located in exposed areas to weather-related natural hazards?	No, Yes, TBD
Low-lying areas (valleys, coastal zones, and small islands)	Yes
Very warm areas (subtropical)	No
Tropical areas (rainforests)	No
Arid and semi-arid areas (deserts)	Yes
Mountains zones and permafrost areas (tundra)	Yes
River banks	No
Does the project target agricultural systems, ecosystems or livelihoods exposed to weather-related hazards?	No, Yes, TBD
Is crop production frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or pests and diseases?	Yes
Is livestock productivity frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or diseases?	Yes
Are fisheries frequently affected by ocean acidification, water salinity and changes in sea surface temperature due to ocean-atmospheric oscillations or climate change?	No
Is forest productivity frequently affected by wildfires, diseases, rainfall variability, prolonged droughts, or changes in temperature?	Yes
Is the biodiversity in the project area likely to be affected by changes in climate variables?	Yes
Is any stage of the agricultural value chain (production, storage, processing and marketing) exposed to climate related hazards?	Yes
Is any rural infrastructure likely to be affected by flooding, landslides, changes in temperatures, and extreme winds.	Yes
Step 3: Sensitivity Assessment	
What are key sensitivities for the populations in the project's areas of intervention?	No, Yes, TBD
Is conflict exacerbating the population's sensitivity to weather related hazards?	No
Is population displacement being exacerbated by climate change impacts?	Yes

Are diseases (e.g. COVID-19, malaria, cholera) increasing the population's vulnerability and affecting their capacity to address potential weather-related hazards?	No
Is the income of the target population predominately coming from agriculture?	Yes
Are social inequalities (e.g. based on gender, youth, indigenous persons and other marginalized groups) being exacerbated by climate change?	Yes
Is the Human Development Index (HDI) equal to or below 0.6?	No
Is the Multidimensional Poverty Index (MPI) equal to or above 0.1?	Yes
Step 4: Adaptive capacity and climate resilience	
What are key adaptive capacities in the areas of project intervention?	No, Yes, TBD
Is the country well ranked in the Disaster risk reduction progress score?	No
Are climate and weather information services (real-time weather data, seasonal forecasts etc.) effectively being delivered (through radio, TV, SMS, extension services etc.) to farmers, rural dwellers, and end users?	No
Does the project country have an early action plan (preparedness and emergency response) to mitigate the impacts of weather-related hazards once the shock occurs?	Yes
Does the government or other institutions support the target population/communities with the necessary social and economic resources to prepare for or respond to climate-related events?	No
Is the target community carrying out (using their own means) agricultural adaptation?	Yes
Does the target population have the economic means or support to adjust or adapt their activities in response to weather related shocks?	No
Do policies/mechanisms exist that make financial credit, loans, and agricultural insurance available?	Yes
Are rural infrastructures effectively delivering services to farmers and rural dwellers?	No



Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Annexe 6: Premier plan de travail et budget annuel (PTBA)

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Annexe 6: Premier programme de travail et budget annuel (PTBA)

#	Sous-composante	Volets d'activités / Activités /Sous activités / Items	Unité responsable	Catégorie de dépense	Unité	Quantité prévue dans année / période	Coût unitaire (MAD)	Total engagement prévu (MAD)	Total paiement prévu (MAD)	Montant par source de financement (MAD)			Calendrier		Résultats finaux attendus sur les 7 ans	Résultats atteints au 31/12/2025	
										SAFP	MRE	GdM	début	fin			
1	Développement de l'arboriculture fruitière résiliente au CC	Etude d'identification des périmètres de plantation	DRAO	ET_FOR	nbre	1	150 000	150 000	150 000	53 235	66 765	30 000	oct-23	juin-24	1,00	100%	
		Création et réhabilitation plantations arboricoles							-	-	-	-					
2		Plantation d'amandier	DPA Oujda	EQ_MAT_VEH	ha	1 000	16 000	16 000 000	5 820 000	2 049 600	2 570 400	1 200 000	juin-24	juin-26	1000	40%	
3		Plantation d'amandier	DPA Guercoif	EQ_MAT_VEH	ha	500	16 000	8 000 000	3 880 000	1 366 400	1 713 600	800 000	juin-24	juin-26	500	50%	
4		Plantation de caroubier	DPA Oujda	EQ_MAT_VEH	ha	1 500	20 000	30 000 000	14 550 000	5 124 000	6 426 000	3 000 000	juin-24	juin-26	1500	53%	
5		Plantation de caroubier	DPA Driouch	EQ_MAT_VEH	ha	1 000	20 000	20 000 000	7 760 000	2 732 800	3 427 200	1 600 000	juin-24	juin-26	1000	40%	
6		Plantation de caroubier	DPA Guercoif	EQ_MAT_VEH	ha	1 700	20 000	34 000 000	19 400 000	6 832 000	8 568 000	4 000 000	juin-24	juin-26	2700	59%	
7		Plantation de figuier	DPA Driouch	EQ_MAT_VEH	ha	200	16 000	3 200 000	1 455 000	512 400	642 600	300 000	juin-24	juin-26	200	45%	
8		Plantation d'olivier	DPA Driouch	EQ_MAT_VEH	ha	600	16 000	9 600 000	4 850 000	1 708 000	2 142 000	1 000 000	juin-24	juin-26	600	50%	
9		Réhabilitation de carouberaies	DPA Driouch	EQ_MAT_VEH	ha	100	3 000	300 000	291 000	102 480	128 520	60 000	juin-24	juin-26	200	90%	
10		Réhabilitation d'oliveraies	DPA Driouch	EQ_MAT_VEH	ha	60	2 000	120 000	116 400	40 992	51 408	24 000	juin-24	juin-26	60	100%	
			Promotion d'une nouvelle génération d'arboriculteurs							-	-	-					
11			Sensibilisation arboriculteurs	DPA Oujda	ET_FOR	session	33	10 000	330 000	330 000	117 117	146 883	66 000	oct-24	janv-25	33	100%
12			Sensibilisation arboriculteurs	DPA Driouch	ET_FOR	session	25	10 000	250 000	250 000	88 725	111 275	50 000	oct-24	janv-25	25	100%
13			Sensibilisation arboriculteurs	DPA Guercoif	ET_FOR	session	29	10 000	290 000	290 000	102 921	129 079	58 000	oct-24	janv-25	42	100%
14			Formation arboriculteurs	DPA Oujda	ET_FOR	session	20	20 000	400 000	400 000	141 960	178 040	80 000	oct-24	janv-25	50	100%
15			Formation arboriculteurs	DPA Driouch	ET_FOR	session	20	20 000	400 000	400 000	141 960	178 040	80 000	oct-24	janv-25	30	100%
16			Formation arboriculteurs	DPA Guercoif	ET_FOR	session	20	20 000	400 000	400 000	141 960	178 040	80 000	oct-24	janv-25	60	100%
17			Champs écoles de producteurs	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	7	25 000	175 000	166 250	58 240	73 010	35 000	oct-24	janv-25	17	100%
18			Champs écoles de producteurs	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	7	25 000	175 000	166 250	58 240	73 010	35 000	oct-24	janv-25	10	100%
19		Champs écoles de producteurs	DPA Guercoif	ET_FOR	nbre	7	25 000	175 000	166 250	58 240	73 010	35 000	oct-24	janv-25	21	100%	
20		Visite échange	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	4	50 000	200 000	200 000	70 980	89 020	40 000	oct-24	janv-25	10	100%	
21		Visite échange	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	4	50 000	200 000	200 000	70 980	89 020	40 000	oct-24	janv-25	6	100%	
22		Visite échange	DPA Guercoif	ET_FOR	nbre	4	50 000	200 000	200 000	70 980	89 020	40 000	oct-24	janv-25	12	100%	
		Appui aux pépinières arboricoles							-	-	-						
23		Formation de jeunes pépiniéristes	DPA Oujda	ET_FOR	pers	2	20 000	40 000	38 000	13 312	16 688	8 000	mars-25	juin-25	4	100%	
24		Formation de jeunes pépiniéristes	DPA Driouch	ET_FOR	pers	2	20 000	40 000	38 000	13 312	16 688	8 000	mars-25	juin-25	4	100%	
25		Formation de jeunes pépiniéristes	DPA Guercoif	ET_FOR	pers	2	20 000	40 000	38 000	13 312	16 688	8 000	mars-25	juin-25	4	100%	
	Filières animales	Petits ruminants							-	-	-						
26		Création d'infra de captage et stockage d'eau de surface	DPA Driouch	GR	nbre	1	250 000	250 000	250 000	88 725	111 275	50 000	mai-25	févr-26	4	100%	
27		Création d'infra de captage et stockage d'eau de surface	DPA Guercoif	GR	nbre	1	250 000	250 000	250 000	88 725	111 275	50 000	mai-25	févr-26	6	100%	
28		Création et suivi groupements ANOC	DPA Oujda	PAR	nbre	1	1 400 000	1 400 000	380 000	133 120	166 880	80 000	mai-25	mai-27	2	27%	
29		Création et suivi groupements ANOC	DPA Guercoif	PAR	nbre	1	400 000	400 000	95 000	33 280	41 720	20 000	mai-25	mai-27	2	24%	
30		Formation éleveurs hors gpt ANOC	DPA Oujda	ET_FOR	session	5	15 000	75 000	75 000	26 618	33 383	15 000	oct-24	janv-25	25	100%	
31		Formation éleveurs hors gpt ANOC	DPA Driouch	ET_FOR	session	15	15 000	225 000	225 000	79 853	100 148	45 000	oct-24	janv-25	45	100%	
32		Formation éleveurs hors gpt ANOC	DPA Guercoif	ET_FOR	session	20	15 000	300 000	300 000	106 470	133 530	60 000	oct-24	janv-25	60	100%	
33		Visite échange	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	50 000	50 000	50 000	17 745	22 255	10 000	oct-24	janv-25	3	100%	
34		Visite échange	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	2	50 000	100 000	100 000	35 490	44 510	20 000	oct-24	janv-25	7	100%	
35		Visite échange	DPA Guercoif	ET_FOR	nbre	2	50 000	100 000	100 000	35 490	44 510	20 000	oct-24	janv-25	8	100%	

#	Sous-composante	Volets d'activités / Activités /Sous activités / Items	Unité responsable	Catégorie de dépense	Unité	Quantité prévue dans année / période	Coût unitaire (MAD)	Total engagement prévu (MAD)	Total paiement prévu (MAD)	Montant par source de financement (MAD)			Calendrier		Résultats finaux attendus sur les 7 ans	Résultats atteints au 31/12/2025
										SAFP	MRE	GdM	début	fin		
		Apiculture							-	-	-	-				
36		Achat de ruches pleines	DPA Oujda	EQ_MAT_VEH	nbre	200	1 300	260 000	260 000	92 274	115 726	52 000	oct-24	janv-25	800	100%
37		Achat de ruches pleines	DPA Driouch	EQ_MAT_VEH	nbre	200	1 300	260 000	260 000	92 274	115 726	52 000	oct-24	janv-25	1000	100%
38		Achat de ruches pleines	DPA Guercif	EQ_MAT_VEH	nbre	200	1 300	260 000	260 000	92 274	115 726	52 000	oct-24	janv-25	1200	100%
39		Achat de matériel apicole	DPA Oujda	EQ_MAT_VEH	nbre	20	23 000	460 000	460 000	163 254	204 746	92 000	oct-24	janv-25	60	100%
40		Achat de matériel apicole	DPA Driouch	EQ_MAT_VEH	nbre	30	23 000	690 000	690 000	244 881	307 119	138 000	oct-24	janv-25	90	100%
41		Achat de matériel apicole	DPA Guercif	EQ_MAT_VEH	nbre	30	23 000	690 000	690 000	244 881	307 119	138 000	oct-24	janv-25	90	100%
42		Formation d'une nouvelle génération d'apiculteurs	DPA Oujda	ET_FOR	session	20	26 000	520 000	520 000	184 548	231 452	104 000	oct-24	janv-25	50	100%
43		Formation d'une nouvelle génération d'apiculteurs	DPA Driouch	ET_FOR	session	15	26 000	390 000	390 000	138 411	173 589	78 000	oct-24	janv-25	65	100%
44		Formation d'une nouvelle génération d'apiculteurs	DPA Guercif	ET_FOR	session	25	26 000	650 000	650 000	230 685	289 315	130 000	oct-24	janv-25	85	100%
45		Visite échange	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	2	50 000	100 000	100 000	35 490	44 510	20 000	oct-24	janv-25	6	100%
46		Visite échange	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	2	50 000	100 000	100 000	35 490	44 510	20 000	oct-24	janv-25	6	100%
	Valorisation des produits du terroir	Produits phares							-	-	-	-				
		Plantes aromatiques et médicinales							-	-	-	-				
47		Etude technique	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	80 000	80 000	50 000	17 745	22 255	10 000	mars-25	mars-26	2	63%
48		Bâtiment	DPA Oujda	GR	nbre	1	720 000	720 000	350 000	124 215	155 785	70 000	mai-25	mars-26	2	49%
49		Formations (managériale + technique)	DPA Oujda	ET_FOR	session	1	45 000	45 000	45 000	15 971	20 030	9 000	sept-25	déc-25	2	100%
50		Etude technique	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	2	80 000	160 000	90 000	31 941	40 059	18 000	mars-25	mars-26	2	50%
51		Bâtiment	DPA Guercif	GR	nbre	2	720 000	1 440 000	800 000	283 920	356 080	160 000	mai-25	mars-26	2	50%
52		Formations (managériale + technique)	DPA Guercif	ET_FOR	session	2	45 000	90 000	90 000	31 941	40 059	18 000	sept-25	déc-25	2	100%
		Safran							-	-	-	-				
53		Etude technique	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	80 000	80 000	30 000	10 647	13 353	6 000	mars-25	mars-26	1	38%
54		Bâtiment	DPA Oujda	GR	nbre	1	600 000	600 000	300 000	106 470	133 530	60 000	mai-25	mars-26	1	50%
55		Etude technique	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	1	80 000	80 000	30 000	10 647	13 353	6 000	mars-25	mars-26	1	38%
56		Bâtiment	DPA Guercif	GR	nbre	1	600 000	600 000	300 000	106 470	133 530	60 000	mai-25	mars-26	1	50%
		Cactus							-	-	-	-				
57		Travaux avant plantation (arrachage, brûlage)	DPA Oujda	GR	HA	17	10 000	170 000	119 000	37 706	47 294	34 000	mars-25	sept-25	100	100%
58		Matériel végétal (raquettes résistantes à la cochenille)	DPA Oujda	EQ_MAT_VEH	nbre	34 000	10	340 000	340 000	120 666	151 334	68 000	sept-25	déc-25	20000	100%
59		Travaux avant plantation (arrachage, brûlage)	DPA Driouch	GR	HA	17	10 000	170 000	49 000	15 526	19 474	14 000	mars-25	sept-25	100	100%
60		Matériel végétal (raquettes résistantes à la cochenille)	DPA Driouch	EQ_MAT_VEH	nbre	34 000	10	340 000	340 000	120 666	151 334	68 000	sept-25	déc-25	20000	100%
61		Travaux avant plantation (arrachage, brûlage)	DPA Guercif	GR	HA	16	10 000	160 000	112 000	35 488	44 512	32 000	mars-25	sept-25	100	100%
62		Matériel végétal (raquettes résistantes à la cochenille)	DPA Guercif	EQ_MAT_VEH	nbre	32 000	10	320 000	320 000	113 568	142 432	64 000	sept-25	déc-25	20000	100%
		Figue "Ghodan"							-	-	-	-				
63		Etude technique	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	1	80 000	80 000	30 000	10 647	13 353	6 000	mars-25	mars-26	1	38%
64		Bâtiment	DPA Driouch	GR	nbre	1	500 000	500 000	300 000	106 470	133 530	60 000	mai-25	mars-26	1	60%
65		Formations (managériale + technique)	DPA Driouch	ET_FOR	session	1	45 000	45 000	45 000	15 971	20 030	9 000	mai-25	juil-26	1	100%
		Poulet fermier (beldi)							-	-	-	-				
66		Etude technique	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	80 000	80 000	40 000	14 196	17 804	8 000	sept-24	sept-25	2	50%
67		Bâtiment	DPA Oujda	GR	nbre	1	80 000	80 000	40 000	14 196	17 804	8 000	janv-25	sept-25	2	50%
68		Formations (managériale + technique)	DPA Oujda	ET_FOR	session	1	45 000	45 000	45 000	15 971	20 030	9 000	mai-25	juil-25	2	100%
69		Visites échanges	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	50 000	50 000	47 500	16 640	20 860	10 000	mai-25	juil-25	2	100%
70		Etude technique	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	1	80 000	80 000	40 000	14 196	17 804	8 000	sept-24	sept-25	2	50%
71		Bâtiment	DPA Driouch	GR	nbre	1	80 000	80 000	40 000	14 196	17 804	8 000	janv-25	sept-25	2	50%
72		Formations (managériale + technique)	DPA Driouch	ET_FOR	session	1	45 000	45 000	45 000	15 971	20 030	9 000	mai-24	juil-24	2	100%
73		Visites échanges	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	1	50 000	50 000	47 500	16 640	20 860	10 000	mai-24	juil-24	2	100%
74		Etude technique	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	2	80 000	160 000	80 000	28 392	35 608	16 000	sept-24	sept-25	8	50%
75		Bâtiment	DPA Guercif	GR	nbre	2	80 000	160 000	80 000	28 392	35 608	16 000	janv-25	sept-25	8	50%

#	Sous-composante	Volets d'activités / Activités /Sous activités / Items	Unité responsable	Catégorie de dépense	Unité	Quantité prévue dans année / période	Coût unitaire (MAD)	Total engagement prévu (MAD)	Total paiement prévu (MAD)	Montant par source de financement (MAD)			Calendrier		Résultats finaux attendus sur les 7 ans	Résultats atteints au 31/12/2025	
										SAFP	MRE	GdM	début	fin			
76		Formations (managériale + technique)	DPA Guercif	ET_FOR	session	2	45 000	90 000	45 000	15 971	20 030	9 000	mai-24	juil-24	8	50%	
77		Visites échanges	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	2	50 000	100 000	47 500	16 640	20 860	10 000	mai-24	juil-24	8	50%	
		Autres produits							-	-	-	-					
		Atelier d'engraissement ovin							-	-	-	-					
78		Etable	DPA Driouch	GR	nbre	1	300 000	300 000	270 000	93 180	116 820	60 000	mars-25	sept-25	1	100%	
79		Formation éleveurs	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	1	50 000	50 000	50 000	17 745	22 255	10 000	mars-25	juin-25	1	100%	
80		Visites échanges	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	1	50 000	50 000	50 000	17 745	22 255	10 000	mars-25	juin-25	1	100%	
81		Etable	DPA Guercif	GR	nbre	1	300 000	300 000	270 000	93 180	116 820	60 000	mars-25	sept-25	4	100%	
82		Formation éleveurs	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	1	50 000	50 000	50 000	17 745	22 255	10 000	mars-25	juin-25	4	100%	
83		Visites échanges	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	1	50 000	50 000	50 000	17 745	22 255	10 000	mars-25	juin-25	4	100%	
		Cuniculture							-	-	-	-					
		Aménagements hydro-agricoles							-	-	-	-					
84	Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales	Etudes d'exécution (PMH-Seuils) et DAO	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	600 000	600 000	600 000	212 940	267 060	120 000	sept-23	mars-24	1	100%	
85		Etudes d'exécution (PMH-Seuils) et DAO	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	1	600 000	600 000	600 000	212 940	267 060	120 000	sept-23	mars-24	1	100%	
86		Etudes d'exécution (PMH-Seuils) et DAO	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	1	800 000	800 000	600 000	212 940	267 060	120 000	sept-23	mars-24	1	100%	
87		Etude identification et faisabilité ouvrages captage et mot	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	1	700 000	700 000	700 000	248 430	311 570	140 000	sept-23	mars-24	1	100%	
88		Etude identification et faisabilité ouvrages captage et mot	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	1	4 500 000	4 500 000	4 500 000	1 597 050	2 002 950	900 000	sept-24	mars-25	1	100%	
89		Contrôle technique et laboratoire d'essais	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	200 000	200 000	80 000	28 392	35 608	16 000	sept-24	déc-29	1	40%	
90		Contrôle technique et laboratoire d'essais	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	1	200 000	200 000	80 000	28 392	35 608	16 000	sept-24	déc-29	1	40%	
91		Contrôle technique et laboratoire d'essais	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	1	2 125 000	2 125 000	850 000	301 665	378 335	170 000	sept-24	déc-29	1	40%	
92		Réalisation des travaux de bétonnage de seguias	DPA Oujda	GR	m	1 500	750	1 125 000	900 000	319 410	400 590	180 000	juin-24	déc-25	8000	80%	
93		Réalisation des travaux de bétonnage de seguias	DPA Driouch	GR	m	1 900	750	1 425 000	1 000 000	354 900	445 100	200 000	juin-24	déc-25	10000	68%	
94		Réalisation des travaux de bétonnage de seguias	DPA Guercif	GR	m	5 000	750	3 750 000	2 500 000	887 250	1 112 750	500 000	juin-24	déc-25	50000	70%	
95		Aménagement de sources/ouvrages de captage des eaux	DPA Oujda	GR	nbre	2	600 000	1 200 000	1 000 000	354 900	445 100	200 000	juin-24	déc-25	10	100%	
96		Aménagement de sources/ouvrages de captage des eaux	DPA Driouch	GR	nbre	2	600 000	1 200 000	1 000 000	354 900	445 100	200 000	juin-24	déc-25	15	100%	
97		Seuils de dérivation	DPA Guercif	GR	nbre	2	8 000 000	16 000 000	14 000 000	4 968 600	6 231 400	2 800 000	juin-24	déc-25	7	100%	
			Aménagement de pistes rurales							-	-	-	-				
98		Etudes d'exécution et DAO	DPA Oujda	ET_FOR	km	17	10 000	170 000	170 000	60 333	75 667	34 000	sept-23	mars-24	17	100%	
99		Etudes d'exécution et DAO	DPA Driouch	ET_FOR	km	35	10 000	350 000	350 000	124 215	155 785	70 000	sept-23	mars-24	35	100%	
100	Etudes d'exécution et DAO	DPA Guercif	ET_FOR	km	65	10 000	650 000	650 000	230 685	289 315	130 000	sept-23	mars-24	65	100%		
101	Travaux aménagement et réhabilitation pistes	DPA Oujda	PAR	km	4	1 000 000	4 000 000	3 500 000	1 242 150	1 557 850	700 000	sept-24	déc-25	15	100%		
102	Travaux aménagement et réhabilitation pistes	DPA Driouch	PAR	km	7	1 000 000	7 000 000	6 000 000	2 129 400	2 670 600	1 200 000	sept-24	déc-25	33	86%		
103	Travaux aménagement et réhabilitation pistes	DPA Guercif	PAR	km	12	1 000 000	12 000 000	10 000 000	3 549 000	4 451 000	2 000 000	sept-24	déc-25	60	83%		
104	Essais analyse (laboratoire essais), contrôle technique &	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	200 000	200 000	80 000	28 392	35 608	16 000	sept-24	déc-29	1	40%		
105	Essais analyse (laboratoire essais), contrôle technique &	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	1	300 000	300 000	120 000	42 588	53 412	24 000	sept-24	déc-29	1	40%		
106	Essais analyse (laboratoire essais), contrôle technique &	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	1	570 000	570 000	228 000	80 917	101 483	45 600	sept-24	déc-29	1	40%		
		Protection contre l'érosion							-	-	-	-					
107	Etude diagnos/d'exécution (projet d'exécution/DAO)	DRAO	ET_FOR	nbre	1	4 000 000	4 000 000	4 000 000	1 419 600	1 780 400	800 000	sept-23	mars-24	1	100%		
108	Protection terrains amont/aval (PTC) lutte contre érosion/	DPA Oujda	GR	m ²	1 300	550	715 000	600 000	212 940	267 060	120 000	sept-24	déc-25	10000	77%		
109	Protection terrains amont/aval (PTC) lutte contre érosion/	DPA Driouch	GR	m ²	3 000	550	1 650 000	1 500 000	532 350	667 650	300 000	sept-24	déc-25	26000	93%		
110	Protection terrains amont/aval (PTC) lutte contre érosion/	DPA Guercif	GR	m ²	5 000	550	2 750 000	2 500 000	887 250	1 112 750	500 000	sept-24	déc-25	45000	92%		
111	Actions de CES périmètres plantés	DPA Driouch	GR	ha	60	3 000	180 000	171 000	59 904	75 096	36 000	sept-24	mars-25	600	100%		
112	Actions de CES périmètres plantés	DPA Guercif	GR	ha	40	3 000	120 000	114 000	39 936	50 064	24 000	sept-24	mars-25	400	100%		
		Alphabétisation et éducation financière							-	-	-	-					
113	Alphabétisation de base	DPA Oujda	ET_FOR	pers	120	800	96 000	45 600	-	-	45 600	mars-25	déc-25	400	48%		
114	Alphabétisation de base	DPA Driouch	ET_FOR	pers	600	800	480 000	228 000	-	-	228 000	mars-25	déc-25	2000	48%		
115	Alphabétisation de base	DPA Guercif	ET_FOR	pers	700	800	560 000	266 000	-	-	266 000	mars-25	déc-25	2500	50%		

#	Sous-composante	Volets d'activités / Activités /Sous activités / Items	Unité responsable	Catégorie de dépense	Unité	Quantité prévue dans année / période	Coût unitaire (MAD)	Total engagement prévu (MAD)	Total paiement prévu (MAD)	Montant par source de financement (MAD)			Calendrier		Résultats finaux attendus sur les 7 ans	Résultats atteints au 31/12/2025
										SAFP	MRE	GdM	début	fin		
116		Alphabétisation fonctionnelle	DPA Oujda	PAR	pers	60	2 500	150 000	71 250	24 960	31 290	15 000	mars-25	déc-25	400	50%
117		Alphabétisation fonctionnelle	DPA Driouch	PAR	pers	200	2 500	500 000	237 500	83 200	104 300	50 000	mars-25	déc-25	2000	50%
118		Alphabétisation fonctionnelle	DPA Guercif	PAR	pers	240	2 500	600 000	285 000	99 840	125 160	60 000	mars-25	déc-25	2500	50%
		Education financière							-	-	-					
119		Education financière	DPA Oujda	ET_FOR	pers	400	700	280 000	133 000	-	-	133 000	mars-25	déc-25	400	48%
120		Education financière	DPA Driouch	ET_FOR	pers	400	700	280 000	133 000	-	-	133 000	mars-25	déc-25	2000	48%
121		Education financière	DPA Guercif	ET_FOR	pers	650	700	455 000	213 750	-	-	213 750	mars-25	déc-25	2500	48%
		Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise							-	-	-					
122		Etude technique	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	80 000	80 000	80 000	28 392	35 608	16 000	mars-25	sept-25	4	100%
123		Bâtiment	DPA Oujda	GR	nbre	1	1 200 000	1 200 000	800 000	283 920	356 080	160 000	sept-25	sept-26	4	67%
124		Formations (managériale + technique)	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	45 000	45 000	45 000	15 971	20 030	9 000	mars-25	juin-25	4	100%
125		Etude technique	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	1	80 000	80 000	80 000	28 392	35 608	16 000	mars-25	sept-25	6	100%
126		Bâtiment	DPA Guercif	GR	nbre	1	1 200 000	1 200 000	800 000	283 920	356 080	160 000	sept-25	sept-26	6	100%
127		Formations (managériale + technique)	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	1	45 000	45 000	45 000	15 971	20 030	9 000	mars-25	juin-25	6	100%
		Appui aux OPA et UV							-	-	-					
128		Diagnostic des OPA et des UV existantes	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	20	30 000	600 000	600 000	212 940	267 060	120 000	sept-23	mars-24	20	100%
129		Appui élaboration de plans d'actions et plans d'affaires	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	3	15 000	45 000	45 000	15 971	20 030	9 000	mars-25	juin-25	20	100%
130		Formations managériale	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	3	45 000	135 000	135 000	47 912	60 089	27 000	mars-25	juin-25	20	100%
131		Démonstrations et formations spécialisées	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	3	8 000	24 000	22 800	7 987	10 013	4 800	mars-25	sept-25	20	100%
132		Diagnostic des OPA et des UV existantes	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	25	30 000	750 000	750 000	266 175	333 825	150 000	sept-23	mars-24	25	100%
133		Appui élaboration de plans d'actions et plans d'affaires	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	4	15 000	60 000	60 000	21 294	26 706	12 000	mars-25	juin-25	25	100%
134		Formations managériale	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	4	45 000	180 000	180 000	63 882	80 118	36 000	mars-25	juin-25	25	100%
135		Démonstrations et formations spécialisées	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	4	8 000	32 000	30 400	10 650	13 350	6 400	mars-25	sept-25	25	100%
136		Diagnostic des OPA et des UV existantes	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	35	30 000	1 050 000	1 050 000	372 645	467 355	210 000	sept-23	mars-24	35	100%
137		Appui élaboration de plans d'actions et plans d'affaires	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	5	15 000	75 000	75 000	26 618	33 383	15 000	mars-25	juin-25	35	100%
138		Formations managériale	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	5	45 000	225 000	225 000	79 853	100 148	45 000	mars-25	juin-25	35	100%
139		Démonstrations et formations spécialisées	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	5	8 000	40 000	38 000	13 312	16 688	8 000	mars-25	sept-25	35	100%
		Valorisation et commercialisation des produits							-	-	-					
		Mise à niveau et création d'UV							-	-	-					
		Réhabilitation d'UV existantes							-	-	-					
140		Diagnostic et étude technique	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	3	150 000	450 000	450 000	159 705	200 295	90 000	sept-24	sept-25	5	100%
141		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	3	30 000	90 000	90 000	31 941	40 059	18 000	sept-25	déc-26	5	100%
142		Diagnostic et étude technique	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	3	150 000	450 000	450 000	159 705	200 295	90 000	sept-24	sept-25	5	100%
143		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	3	30 000	90 000	90 000	17 745	22 255	10 000	sept-25	déc-26	5	100%
144		Diagnostic et étude technique	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	3	150 000	450 000	450 000	159 705	200 295	90 000	sept-24	sept-25	5	100%
145		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	3	30 000	90 000	90 000	17 745	22 255	10 000	sept-25	déc-26	5	100%
		Construction d'UV de caroubes							-	-	-					
146		Etude faisabilité	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	120 000	120 000	120 000	42 588	53 412	24 000	sept-24	sept-25	1	100%
147		Etude technique	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	150 000	150 000	150 000	53 235	66 765	30 000	sept-24	sept-25	1	100%
148		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	48 000	48 000	20 000	7 098	8 902	4 000	sept-25	déc-26	1	42%
152		Etude faisabilité	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	1	120 000	120 000	120 000	42 588	53 412	24 000	sept-24	sept-25	1	100%
153		Etude technique	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	1	150 000	150 000	150 000	53 235	66 765	30 000	sept-24	sept-25	1	100%
154		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	1	52 000	52 000	25 000	8 873	11 128	5 000	sept-25	déc-26	1	48%
		Construction d'une UV de grignon d'olive							-	-	-					
149		Etude faisabilité	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	150 000	150 000	150 000	53 235	66 765	30 000	sept-24	sept-25	1	100%
150		Etude technique	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	150 000	150 000	150 000	53 235	66 765	30 000	sept-24	sept-25	1	100%
151		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	48 000	48 000	20 000	7 098	8 902	4 000	sept-25	déc-26	1	42%
		Construction d'une miellerie							-	-	-					

#	Sous-composante	Volets d'activités / Activités /Sous activités / Items	Unité responsable	Catégorie de dépense	Unité	Quantité prévue dans année / période	Coût unitaire (MAD)	Total engagement prévu (MAD)	Total paiement prévu (MAD)	Montant par source de financement (MAD)			Calendrier		Résultats finaux attendus sur les 7 ans	
										SAFP	MRE	GdM	début	fin		
153		Etude technique	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	1	150 000	150 000	150 000	53 235	66 765	30 000	sept-24	sept-25	1	
154		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Driouch	ET_FOR	nbre	1	52 000	52 000	25 000	8 873	11 128	5 000	sept-25	déc-26	1	
		Construction d'une UV de grignon d'olive					1			-	-	-				
149		Etude faisabilité	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	150 000	150 000	150 000	53 235	66 765	30 000	sept-24	sept-25	1	
150		Etude technique	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	150 000	150 000	150 000	53 235	66 765	30 000	sept-24	sept-25	1	
151		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Oujda	ET_FOR	nbre	1	48 000	48 000	20 000	7 098	8 902	4 000	sept-25	déc-26	1	
		Construction d'une miellerie								-	-	-				
155		Etude faisabilité	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	1	89 000	89 000	89 000	31 586	39 614	17 800	sept-24	sept-25	1	
156		Etude technique	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	1	100 000	100 000	100 000	35 490	44 510	20 000	sept-24	sept-25	1	
157		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	1	28 000	28 000	12 000	4 259	5 341	2 400	sept-25	déc-26	1	
		Construction d'une UV de coing								-	-	-				
158		Etude faisabilité	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	1	89 000	89 000	89 000	31 586	39 614	17 800	sept-24	sept-25	1	
159		Etude technique	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	1	100 000	100 000	100 000	35 490	44 510	20 000	sept-24	sept-25	1	
160		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Guercif	ET_FOR	nbre	1	48 000	48 000	20 000	7 098	8 902	4 000	sept-25	déc-26	1	
161		Coordination	Assistance technique pour l'appui à la mise en œuvre du projet	DRAO	AT	#	1	149 340 000	149 340 000	39 681 000	14 062 787	17 662 013	7 936 200	juin-24	juin-31	1
162			Assistance technique pour l'appui au suivi-évaluation du projet	DDRZM	AT	#	1	5 544 000	5 544 000	1 188 000	421 621	528 779	237 600	juin-24	juin-31	1
163	Suivi évaluation & gestion des savoirs	Atelier de démarrage du Projet	DRAO	ET_FOR	nbre	1	420 000	420 000	420 000	149 058	186 942	84 000	juin-24	juil-24	1	
164		Etude de référence	DRAO	ET_FOR	nbre	1	1 200 000	1 200 000	1 200 000	425 880	534 120	240 000	sept-23	mars-24	1	
165		Création d'un site web du Projet	DRAO	ET_FOR	#	1	180 000	180 000	180 000	63 882	80 118	36 000	sept-24	déc-24	1	
166	Renforcement de capacité du personnel	Formation du personnel sur le ciblage, genre, jeunesse et inclu	DRAO	ET_FOR	nbre	1	240 000	240 000	240 000	85 176	106 824	48 000	sept-24	déc-24	1	
167		Formation en passation des marchés	DRAO	ET_FOR	nbre	1	240 000	240 000	240 000	85 176	106 824	48 000	sept-24	déc-24	1	
168		Formation en gestion financière	DRAO	ET_FOR	nbre	1	240 000	240 000	240 000	85 176	106 824	48 000	sept-24	déc-24	1	
TOTAL							198 046 830	378 868 000	184 148 950	64 807 703	81 277 297	38 063 950				

#	Sous-composante	Volets d'activités / Activités /Sous activités / Items	Unité responsable	Catégorie de dépense	Résultats atteints au 31/12/2025	Plan de paiement (MAD)						TOTAL fin 2025		
						paiement rétroactif	T1	T2	T3	T4	T5		T6	
1	Développement de l'arboriculture fruitière résiliente au CC	Etude d'identification des périmètres de plantation	DRAO	ET_FOR	100%	150 000							150 000	
		Création et réhabilitation plantations arboricoles											-	
2		Plantation d'amandier	DPA Oujda	EQ_MAT_VEH	40%			1 164 000	1 164 000	1 164 000	1 164 000	1 164 000	5 820 000	
3		Plantation d'amandier	DPA Guercif	EQ_MAT_VEH	50%			776 000	776 000	776 000	776 000	776 000	3 880 000	
4		Plantation de caroubier	DPA Oujda	EQ_MAT_VEH	53%			2 910 000	2 910 000	2 910 000	2 910 000	2 910 000	14 550 000	
5		Plantation de caroubier	DPA Driouch	EQ_MAT_VEH	40%			1 552 000	1 552 000	1 552 000	1 552 000	1 552 000	7 760 000	
6		Plantation de caroubier	DPA Guercif	EQ_MAT_VEH	59%			3 880 000	3 880 000	3 880 000	3 880 000	3 880 000	19 400 000	
7		Plantation de figuier	DPA Driouch	EQ_MAT_VEH	45%			291 000	291 000	291 000	291 000	291 000	1 455 000	
8		Plantation d'olivier	DPA Driouch	EQ_MAT_VEH	50%			970 000	970 000	970 000	970 000	970 000	4 850 000	
9		Réhabilitation de carouberaies	DPA Driouch	EQ_MAT_VEH	90%			58 200	58 200	58 200	58 200	58 200	291 000	
10		Réhabilitation d'oliveraies	DPA Driouch	EQ_MAT_VEH	100%			23 280	23 280	23 280	23 280	23 280	116 400	
			Promotion d'une nouvelle génération d'arboriculteurs										-	
11			Sensibilisation arboriculteurs	DPA Oujda	ET_FOR	100%			330 000					330 000
12			Sensibilisation arboriculteurs	DPA Driouch	ET_FOR	100%			250 000					250 000
13			Sensibilisation arboriculteurs	DPA Guercif	ET_FOR	100%			290 000					290 000
14			Formation arboriculteurs	DPA Oujda	ET_FOR	100%			400 000					400 000
15			Formation arboriculteurs	DPA Driouch	ET_FOR	100%			400 000					400 000
16			Formation arboriculteurs	DPA Guercif	ET_FOR	100%			400 000					400 000
17			Champs écoles de producteurs	DPA Oujda	ET_FOR	100%			166 250					166 250
18			Champs écoles de producteurs	DPA Driouch	ET_FOR	100%			166 250					166 250
19			Champs écoles de producteurs	DPA Guercif	ET_FOR	100%			166 250					166 250
20			Visite échange	DPA Oujda	ET_FOR	100%			200 000					200 000
21			Visite échange	DPA Driouch	ET_FOR	100%			200 000					200 000
22			Visite échange	DPA Guercif	ET_FOR	100%			200 000					200 000
			Appui aux pépinières arboricoles											-
23		Formation de jeunes pépiniéristes	DPA Oujda	ET_FOR	100%					38 000			38 000	
24		Formation de jeunes pépiniéristes	DPA Driouch	ET_FOR	100%					38 000			38 000	
25		Formation de jeunes pépiniéristes	DPA Guercif	ET_FOR	100%					38 000			38 000	
	Filières animales	Petits ruminants											-	
26		Création d'infra de captage et stockage d'eau de surface	DPA Driouch	GR	100%					125 000		125 000	250 000	
27		Création d'infra de captage et stockage d'eau de surface	DPA Guercif	GR	100%					125 000		125 000	250 000	
28		Création et suivi groupements ANOC	DPA Oujda	PAR	27%					380 000			380 000	
29		Création et suivi groupements ANOC	DPA Guercif	PAR	24%					95 000			95 000	
30		Formation éleveurs hors gpt ANOC	DPA Oujda	ET_FOR	100%				75 000				75 000	
31		Formation éleveurs hors gpt ANOC	DPA Driouch	ET_FOR	100%				225 000				225 000	
32		Formation éleveurs hors gpt ANOC	DPA Guercif	ET_FOR	100%				300 000				300 000	
33		Visite échange	DPA Oujda	ET_FOR	100%				50 000				50 000	
34		Visite échange	DPA Driouch	ET_FOR	100%				100 000				100 000	
35		Visite échange	DPA Guercif	ET_FOR	100%				100 000				100 000	
			Apiculture											-
36	Achat de ruches pleines	DPA Oujda	EQ_MAT_VEH	100%				260 000					260 000	
37	Achat de ruches pleines	DPA Driouch	EQ_MAT_VEH	100%				260 000					260 000	

#	Sous-composante	Volets d'activités / Activités /Sous activités / Items	Unité responsable	Catégorie de dépense	Résultats atteints au 31/12/2025	Plan de paiement (MAD)						TOTAL fin 2025	
						paiement rétroactif	T1	T2	T3	T4	T5		T6
38		Achat de ruches pleines	DPA Guercif	EQ_MAT_VEH	100%				260 000				260 000
39		Achat de matériel apicole	DPA Oujda	EQ_MAT_VEH	100%				460 000				460 000
40		Achat de matériel apicole	DPA Driouch	EQ_MAT_VEH	100%				690 000				690 000
41		Achat de matériel apicole	DPA Guercif	EQ_MAT_VEH	100%				690 000				690 000
42		Formation d'une nouvelle génération d'apiculteurs	DPA Oujda	ET_FOR	100%				520 000				520 000
43		Formation d'une nouvelle génération d'apiculteurs	DPA Driouch	ET_FOR	100%				390 000				390 000
44		Formation d'une nouvelle génération d'apiculteurs	DPA Guercif	ET_FOR	100%				650 000				650 000
45		Visite échange	DPA Oujda	ET_FOR	100%				100 000				100 000
46		Visite échange	DPA Driouch	ET_FOR	100%				100 000				100 000
	Valorisation des produits du terroir	Produits phares											-
		Plantes aromatiques et médicinales											
47		Etude technique	DPA Oujda	ET_FOR	63%					25 000	25 000		50 000
48		Bâtiment	DPA Oujda	GR	49%					175 000	175 000		350 000
49		Formations (managériale + technique)	DPA Oujda	ET_FOR	100%						45 000		45 000
50		Etude technique	DPA Guercif	ET_FOR	50%					45 000	45 000		90 000
51		Bâtiment	DPA Guercif	GR	50%					400 000	400 000		800 000
52		Formations (managériale + technique)	DPA Guercif	ET_FOR	100%						90 000		90 000
		Safran											-
53		Etude technique	DPA Oujda	ET_FOR	38%					15 000	15 000		30 000
54		Bâtiment	DPA Oujda	GR	50%					150 000	150 000		300 000
55		Etude technique	DPA Guercif	ET_FOR	38%					15 000	15 000		30 000
56		Bâtiment	DPA Guercif	GR	50%					150 000	150 000		300 000
		Cactus											-
57		Trevaux avant plantation (arrachage, brulage)	DPA Oujda	GR	100%				59 500	59 500			119 000
58		Matériel végétal (raquettes résistantes à la cochenille)	DPA Oujda	EQ_MAT_VEH	100%						340 000		340 000
59		Trevaux avant plantation (arrachage, brulage)	DPA Driouch	GR	100%				24 500	24 500			49 000
60		Matériel végétal (raquettes résistantes à la cochenille)	DPA Driouch	EQ_MAT_VEH	100%						340 000		340 000
61		Trevaux avant plantation (arrachage, brulage)	DPA Guercif	GR	100%				56 000	56 000			112 000
62		Matériel végétal (raquettes résistantes à la cochenille)	DPA Guercif	EQ_MAT_VEH	100%						320 000		320 000
		Figue "Ghodan"											-
63		Etude technique	DPA Driouch	ET_FOR	38%				10 000	10 000	10 000		30 000
64		Bâtiment	DPA Driouch	GR	60%				100 000	100 000	100 000		300 000
65		Formations (managériale + technique)	DPA Driouch	ET_FOR	100%				15 000	15 000	15 000		45 000
		Poulet fermier (beldj)											-
66		Etude technique	DPA Oujda	ET_FOR	50%		10 000	10 000	10 000	10 000			40 000
67		Bâtiment	DPA Oujda	GR	50%			20 000	20 000				40 000
68		Formations (managériale + technique)	DPA Oujda	ET_FOR	100%					45 000			45 000
69		Visites échanges	DPA Oujda	ET_FOR	100%					47 500			47 500
70		Etude technique	DPA Driouch	ET_FOR	50%		10 000	10 000	10 000	10 000			40 000
71		Bâtiment	DPA Driouch	GR	50%			20 000	20 000				40 000
72		Formations (managériale + technique)	DPA Driouch	ET_FOR	100%					45 000			45 000
73		Visites échanges	DPA Driouch	ET_FOR	100%					47 500			47 500

#	Sous-composante	Volets d'activités / Activités /Sous activités / Items	Unité responsable	Catégorie de dépense	Résultats atteints au 31/12/2025	Plan de paiement (MAD)						TOTAL fin 2025	
						paiement rétroactif	T1	T2	T3	T4	T5		T6
110		Protection terrains amont/aval (PTC) lutte contre érosion/	DPA Guercif	GR	92%			500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
111		Actions de CES périmètres plantés	DPA Driouch	GR	100%			34 200	34 200	34 200	34 200	34 200	171 000
112		Actions de CES périmètres plantés	DPA Guercif	GR	100%			22 800	22 800	22 800	22 800	22 800	114 000
	Alphabétisation et éducation financière	Alphabétisation											-
113		Alphabétisation de base	DPA Ujda	ET_FOR	48%				15 200	15 200	15 200		45 600
114		Alphabétisation de base	DPA Driouch	ET_FOR	48%				76 000	76 000	76 000		228 000
115		Alphabétisation de base	DPA Guercif	ET_FOR	50%				88 667	88 667	88 667		266 000
116		Alphabétisation fonctionnelle	DPA Ujda	PAR	50%				23 750	23 750	23 750		71 250
117		Alphabétisation fonctionnelle	DPA Driouch	PAR	50%				79 167	79 167	79 167		237 500
118		Alphabétisation fonctionnelle	DPA Guercif	PAR	50%				95 000	95 000	95 000		285 000
		Education financière											-
119		Education financière	DPA Ujda	ET_FOR	48%				44 333	44 333	44 333		133 000
120		Education financière	DPA Driouch	ET_FOR	48%				44 333	44 333	44 333		133 000
121		Education financière	DPA Guercif	ET_FOR	48%				71 250	71 250	71 250		213 750
	Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise	Création et appui aux EM et coopératives de services											-
122		Etude technique	DPA Ujda	ET_FOR	100%				40 000	40 000			80 000
123		Bâtiment	DPA Ujda	GR	67%						800 000		800 000
124		Formations (managériale + technique)	DPA Ujda	ET_FOR	100%				45 000				45 000
125		Etude technique	DPA Guercif	ET_FOR	100%				40 000	40 000			80 000
126		Bâtiment	DPA Guercif	GR	100%						800 000		800 000
127		Formations (managériale + technique)	DPA Guercif	ET_FOR	100%				45 000				45 000
		Appui aux OPA et UV											-
128		Diagnostic des OPA et des UV existantes	DPA Ujda	ET_FOR	100%	300 000	300 000						600 000
129		Appui élaboration de plans d'actions et plans d'affaires	DPA Ujda	ET_FOR	100%				45 000				45 000
130		Formations managériale	DPA Ujda	ET_FOR	100%				135 000				135 000
131		Démonstrations et formations spécialisées	DPA Ujda	ET_FOR	100%				11 400	11 400			22 800
132		Diagnostic des OPA et des UV existantes	DPA Driouch	ET_FOR	100%	375 000	375 000						750 000
133		Appui élaboration de plans d'actions et plans d'affaires	DPA Driouch	ET_FOR	100%				60 000				60 000
134		Formations managériale	DPA Driouch	ET_FOR	100%				180 000				180 000
135		Démonstrations et formations spécialisées	DPA Driouch	ET_FOR	100%				15 200	15 200			30 400
136		Diagnostic des OPA et des UV existantes	DPA Guercif	ET_FOR	100%	525 000	525 000						1 050 000
137		Appui élaboration de plans d'actions et plans d'affaires	DPA Guercif	ET_FOR	100%				75 000				75 000
138		Formations managériale	DPA Guercif	ET_FOR	100%				225 000				225 000
139		Démonstrations et formations spécialisées	DPA Guercif	ET_FOR	100%				19 000	19 000			38 000
	Valorisation et commercialisation des produits	Mise à niveau et création d'UV											-
		Réhabilitation d'UV existantes											-
140		Diagnostic et étude technique	DPA Ujda	ET_FOR	100%			112 500	112 500	112 500	112 500		450 000
141		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Ujda	ET_FOR	100%						90 000		90 000
142		Diagnostic et étude technique	DPA Driouch	ET_FOR	100%			112 500	112 500	112 500	112 500		450 000
143		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Driouch	ET_FOR	100%						50 000		50 000
144		Diagnostic et étude technique	DPA Guercif	ET_FOR	100%			112 500	112 500	112 500	112 500		450 000
145		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Guercif	ET_FOR	100%						50 000		50 000

#	Sous-composante	Volets d'activités / Activités /Sous activités / Items	Unité responsable	Catégorie de dépense	Résultats atteints au 31/12/2025	Plan de paiement (MAD)						TOTAL fin 2025	
						paiement rétroactif	T1	T2	T3	T4	T5		T6
		Construction d'UV de caroubes											-
146		Etude faisabilité	DPA Oujda	ET_FOR	100%			30 000	30 000	30 000	30 000		120 000
147		Etude technique	DPA Oujda	ET_FOR	100%			37 500	37 500	37 500	37 500		150 000
148		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Oujda	ET_FOR	42%							20 000	20 000
152		Etude faisabilité	DPA Driouch	ET_FOR	100%			30 000	30 000	30 000	30 000		120 000
153		Etude technique	DPA Driouch	ET_FOR	100%			37 500	37 500	37 500	37 500		150 000
154		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Driouch	ET_FOR	48%							25 000	25 000
		Construction d'une UV de grignon d'olive			100%								-
149		Etude faisabilité	DPA Oujda	ET_FOR	100%			37 500	37 500	37 500	37 500		150 000
150		Etude technique	DPA Oujda	ET_FOR	100%			37 500	37 500	37 500	37 500		150 000
151		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Oujda	ET_FOR	42%							20 000	20 000
		Construction d'une miellerie											-
155		Etude faisabilité	DPA Guercif	ET_FOR	100%			22 250	22 250	22 250	22 250		89 000
156		Etude technique	DPA Guercif	ET_FOR	100%			25 000	25 000	25 000	25 000		100 000
157		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Guercif	ET_FOR	43%							12 000	12 000
		Construction d'une UV de coing											-
158		Etude faisabilité	DPA Guercif	ET_FOR	100%			22 250	22 250	22 250	22 250		89 000
159		Etude technique	DPA Guercif	ET_FOR	100%			25 000	25 000	25 000	25 000		100 000
160		Conception et suivi (contrat d'architecte)	DPA Guercif	ET_FOR	42%							20 000	20 000
161	Coordination	Assistance technique pour l'appui à la mise en œuvre du projet	DRAO	AT	27%	6 613 500	6 613 500	6 613 500	6 613 500	6 613 500	6 613 500		39 681 000
162		Assistance technique pour l'appui au suivi-évaluation du projet	DDRZM	AT	21%	198 000	198 000	198 000	198 000	198 000	198 000		1 188 000
163	Suivi évaluation & gestion des savoirs	Atelier de démarrage du Projet	DRAO	ET_FOR	100%		420 000						420 000
164		Etude de référence	DRAO	ET_FOR	100%	600 000	600 000						1 200 000
165		Création d'un site web du Projet	DRAO	ET_FOR	100%			180 000					180 000
166	Renforcement de capacité du personnel	Formation du personnel sur le ciblage, genre, jeunesse et inclu	DRAO	ET_FOR	100%			240 000					240 000
167		Formation en passation des marchés	DRAO	ET_FOR	100%			240 000					240 000
168		Formation en gestion financière	DRAO	ET_FOR	100%			240 000					240 000
TOTAL						9 620 000	9 031 500	36 919 330	33 660 580	31 277 880	31 041 380	32 598 280	184 148 950



Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois

A. Marchés de biens

Données de base									Procédure d'appel d'offres		Evaluation des offres		Attribution du contrat et signature		
#	Description	Financement	Lot No./Description	Zone/entité adjudicatrice	Pré/Post-qualification	Revue préalable/posteriori	Méthode de passation	Montant (MAD)	Soumission des documents d'AO	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
1	Travaux de plantation	SAFP/MRE/GdM	2 lots amandier//caroubier	Oujda	Post-Qual	Prior Review	AON	46000000	15-juin-24	22-juin-24	7-août-24	14-août-24	1-sept-24	13-sept-24	17-sept-24
2	Travaux de plantation	SAFP/MRE/GdM	2 lots amandier//caroubier	Guercif	Post-Qual	Prior Review	AON	42000000	15-juin-24	22-juin-24	7-août-24	14-août-24	1-sept-24	13-sept-24	17-sept-24
3	Travaux de plantation	SAFP/MRE/GdM	3 lots caroubier//figuier//olivier	Driouch	Post-Qual	Prior Review	AON	32800000	15-juin-24	22-juin-24	7-août-24	14-août-24	1-sept-24	13-sept-24	17-sept-24
4	Travaux de Réhabilitation	SAFP/MRE/GdM	2 lots carouberaies//	Driouch	Post-Qual	Post Review	NS	4200000	15-févr-24	N/A	8-mars-24	N/A	14-mars-24	N/A	23-mars-24
5	Achat de ruches pleines	SAFP/MRE/GdM	Equipement bases	Oujda	Post-Qual	Post Review	NS	2600000	17-oct-24	N/A	8-nov-24	N/A	14-nov-24	N/A	23-nov-24
6	Achat de ruches pleines	SAFP/MRE/GdM	Equipement bases	Driouch	Post-Qual	Post Review	NS	2600000	17-oct-24	N/A	8-nov-24	N/A	14-nov-24	N/A	23-nov-24
7	Achat de ruches pleines	SAFP/MRE/GdM	Equipement bases	Guercif	Post-Qual	Post Review	NS	2600000	17-oct-24	N/A	8-nov-24	N/A	14-nov-24	N/A	23-nov-24
8	Achat de matériel apicole	SAFP/MRE/GdM	Equipement bases	Oujda	Post-Qual	Post Review	NS	4600000	22-oct-24	N/A	13-nov-24	N/A	19-nov-24	N/A	28-nov-24
9	Achat de matériel apicole	SAFP/MRE/GdM	Equipement bases	Driouch	Post-Qual	Post Review	NS	6900000	22-oct-24	N/A	13-nov-24	N/A	19-nov-24	N/A	28-nov-24
10	Achat de matériel apicole	SAFP/MRE/GdM	Equipement bases	Guercif	Post-Qual	Post Review	NS	6900000	22-oct-24	N/A	13-nov-24	N/A	19-nov-24	N/A	28-nov-24

Données de base									Procédure d'appel d'offres		Evaluation des offres		Attribution du contrat et signature		
#	Description	Financement	Lot No./Description	Zone d'entité adjudicatrice	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Montant (MAD)	Soumission des documents d'AO	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
11	Matériel végétal (raquettes résistantes à la cochenille)	SAFP/MRE/GdM	produits phares	Oujda	Post-Qual	Post-Review	NS	340000	5-nov-24	N/A	27-nov-24	N/A	3-déc-24	N/A	12-déc-24
12	Matériel végétal (raquettes résistantes à la cochenille)	SAFP/MRE/GdM	produits phares	Driouch	Post-Qual	Post-Review	NS	340000	5-nov-24	N/A	27-nov-24	N/A	3-déc-24	N/A	12-déc-24
13	Matériel végétal (raquettes résistantes à la cochenille)	SAFP/MRE/GdM	produits phares	Guercif	Post-Qual	Post-Review	NS	320000	5-nov-24	N/A	27-nov-24	N/A	3-déc-24	N/A	12-déc-24
Total								1240000							

B. Marchés de travaux

Données de base									Procédure d'AO		Evaluation des offres		Attribution des contrats et signature		
#	Description	Financement	Lot No./Description	Entité adjudicatrice	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Montant ('000 MAD)	Soumission des documents d'AO	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
1	Plantations nouvelles//Dujda	SAFP/MRE/GdM	2 lots//Amandier caroubier	DRAO	Post-Qual	Priori Review	AON	16000000	15-juin-23	22-juin-23	7-août-23	14-août-23	1-sept-23	13-sept-23	17-sept-23
2	Plantations nouvelles//Guercif	SAFP/MRE/GdM	2 lots//Amandier caroubier	DRAO	Post-Qual	Priori Review	AON	10080000	15-juin-23	22-juin-23	7-août-23	14-août-23	1-sept-23	13-sept-23	17-sept-23
3	Plantations nouvelles//Driouch	SAFP/MRE/GdM	caroubier//figuier//olivier	DRAO	Post-Qual	Priori Review	AON	28000000	15-juin-23	22-juin-23	7-août-23	14-août-23	1-sept-23	13-sept-23	17-sept-23
4	Réhabilitation anciennes plantations//Driouch	SAFP/MRE/GdM	1 lot	Driouch	Post-Qual	Posti Review	NS	3000000	5-mars-23	N/A	27-mars-23	N/A	2-avr-23	N/A	11-avr-23
5	Réhabilitation oliveraies	SAFP/MRE/GdM	oliveraies 1 lot	Driouch	Post-Qual	Posti Review	NS	1200000	5-mars-23	N/A	27-mars-23	N/A	2-avr-23	N/A	11-avr-23
6	Création infrastructures de captage et de stockage d'eau de surface (Abreuvement du cheptel)//Driouch	SAFP/MRE/GdM	1 lot	Driouch	Post-Qual	Posti Review	NS	2500000	20-mars-25	N/A	11-avr-25	N/A	17-avr-25	N/A	26-avr-25
6	Création infrastructures de captage et de stockage d'eau de surface (Abreuvement du cheptel)//Guercif	SAFP/MRE/GdM	1 lots	Guercif	Post-Qual	Posti Review	NS	2500000	20-mars-25	N/A	11-avr-25	N/A	17-avr-25	N/A	26-avr-25
7	Réhabilitation d'infrastructures de captage et de stockage d'eau de surface	SAFP/MRE/GdM	1 lot	Driouch	Post-Qual	Posti Review	AON	6000000	20-mars-25	N/A	5-mai-25	N/A	23-mai-25	N/A	1-juin-25
8	Réhabilitation d'infrastructures de captage et de stockage d'eau de surface	SAFP/MRE/GdM	1 lot	Guercif	Post-Qual	Posti Review	NS	2000000	22-oct-24	N/A	13-nov-24	N/A	19-nov-24	N/A	28-nov-24

Données de base									Procédure d'AO		Evaluation des offres		Attribution des contrats et signature		
#	Description	Financement	Lot No./Description	Entité adjudicatrice	Pré ou post qualification	Revue préalable ou à posteriori	Méthode de passation	Montant ('000 MAD)	Soumission des documents d'AO	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
9	Bâtiment//Produits phares	SAFP/MRE/ GdM	plantes aromatiques et médicinales// Safran	Oujda	Post-Qual	Post-Review	AON	1320000	22-oct-24	N/A	6-déc-24	N/A	24-déc-24	N/A	2-janv-25
10	Bâtiment//Produits phares	SAFP/MRE/ GdM	plantes aromatiques et médicinales	Guercif	Post-Qual	Post-Review	AON	720000	22-oct-24	N/A	7-déc-24	N/A	25-déc-24	N/A	3-janv-25
11	Travaux avant plantation (arrachage, brûlage) Cactus	SAFP/MRE/ GdM	produits phares	Oujda	Post-Qual	Post-Review	NS	170000	1-nov-24	N/A	23-nov-24	N/A	29-nov-24	N/A	8-déc-24
12	Travaux avant plantation (arrachage, brûlage) Cactus	SAFP/MRE/ GdM	produits phares	Driouch	Post-Qual	Post-Review	NS	170000	1-nov-24	N/A	23-nov-24	N/A	29-nov-24	N/A	8-déc-24
13	Travaux avant plantation (arrachage, brûlage) Cactus	SAFP/MRE/ GdM	produits phares	Guercif	Post-Qual	Post-Review	NS	160000	1-nov-24	N/A	23-nov-24	N/A	29-nov-24	N/A	8-déc-24
14	Bâtiment	SAFP/MRE/ GdM	Poulet fermier (Beldi)	Oujda	Post-Qual	Post-Review	NS	160000	20-sept-24	N/A	12-oct-24	N/A	18-oct-24	N/A	27-oct-24
15	Bâtiment	SAFP/MRE/ GdM	Poulet fermier (Beldi)	Driouch	Post-Qual	Post-Review	NS	160000	20-sept-24	N/A	12-oct-24	N/A	18-oct-24	N/A	27-oct-24
16	Bâtiment	SAFP/MRE/ GdM	Poulet fermier (Beldi)	Guercif	Post-Qual	Post-Review	NS	320000	20-sept-24	N/A	12-oct-24	N/A	18-oct-24	N/A	27-oct-24
17	Bâtiment réhabilité	SAFP/MRE/ GdM	Autres produits	Oujda	Post-Qual	Post-Review	NS	80000	20-sept-24	N/A	12-oct-24	N/A	18-oct-24	N/A	27-oct-24
18	Bâtiment réhabilité	SAFP/MRE/ GdM	Autres produits	Driouch	Post-Qual	Post-Review	NS	80000	20-sept-24	N/A	12-oct-24	N/A	18-oct-24	N/A	27-oct-24

Données de base									Procédure d'AO		Evaluation des offres		Attribution des contrats et signature		
#	Description	Financement	Lot No./Description	Entité adjudicatrice	Pré ou post qualification	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation	Montant ('000 MAD)	Soumission des documents d'AO	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
29	Protection terrain à mont /aval(PTC)	SAFP/MRE/GdM	Protection contre l'érosion	Oujda	Post-Qual	Prior Review	AOI	275000000	30-mai-24	6-juin-24	13-août-24	20-août-24	7-sept-24	19-sept-24	23-sept-24
30	Protection terrain à mont /aval(PTC)	SAFP/MRE/GdM	Protection contre l'érosion	Driouch	Post-Qual	Prior Review	AOI	550000000	30-mai-24	6-juin-24	13-août-24	20-août-24	7-sept-24	19-sept-24	23-sept-24
31	Protection terrain à mont /aval(PTC)	SAFP/MRE/GdM	Protection contre l'érosion	Guercif	Post-Qual	Prior Review	AOI	650000000	30-mai-24	6-juin-24	13-août-24	20-août-24	7-sept-24	19-sept-24	23-sept-24
32	Installation de station agro météorologique connectées	SAFP/MRE/GdM	Appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatiques	DRAO	Post-Qual	Prior Review	AOI	650000000	16-févr-24	23-févr-24	1-mai-24	8-mai-24	26-mai-24	7-juin-24	11-juin-24
33	Installation de station agro météorologique connectées	SAFP/MRE/GdM	Appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatiques	DRAO	Post-Qual	Prior Review	AOI	650000000	16-févr-24	23-févr-24	1-mai-24	8-mai-24	26-mai-24	7-juin-24	11-juin-24
Total								704663320							

C. Marchés de services

#	Description	Financement	Entité adjudicatrice	Revue préalable ou postérieure	Méthode de PM	Montant (MAD)	Soumission REOI	Date de non-objection	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission RFP/RCQ	Date de non-objection	Soumission du CER	Date de non-objection	Soumission du CER	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
1	Etude d'identification des périmètres de plantation / Plantations nouvelles	FIDA/GdM/SAFP	DRAO	Post-Review	SMC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	14-avr-23	N/A	14-juin-23	N/A	28-juin-23	N/A	16-juil-23	N/A	9-août-23
2	Sensibilisation et formation des arboriculteurs (Oujda/Driouch/Guercif)	FIDA/GdM/SAFP	DRAO	Prior-Review	SMC	700000	N/A	N/A	N/A	N/A	1-mars-23	8-mars-23	18-avr-23	25-avr-23	9-mai-23	16-mai-23	3-juin-23	30-juin-23	4-juil-23
3	Champs/Ecole producteurs (Oujda/Berkane/Driouch/Guercif)	FIDA/GdM/SAFP	DRAO	Prior-Review	SMC	250000	N/A	N/A	N/A	N/A	7-mars-23	14-mars-23	24-avr-23	1-mai-23	15-mai-23	22-mai-23	9-juin-23	6-juil-23	10-juil-23
4	Convention ANOC	FIDA/GdM/SAFP	DRAO	Prior-Review	SED	400000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-oct-23	22-oct-23	N/A	N/A	7-déc-23	14-déc-23	20-déc-23	22-janv-24	26-janv-24
5	Formation d'une nouvelle catégorie d'éleveurs / Formation picole (montagne/lavage des peines) / c	FIDA/GdM/SAFP	DRAO	Post-Review	SMC	560000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-mai-23	N/A	30-juin-23	N/A	14-juil-23	N/A	1-août-23	N/A	25-août-23
6	Etude technique // Plantes aromatiques et médicinales // Safran // Poulet fermier (beldi)	FIDA/GdM/SAFP	DPA/Dujda	Post-Review	SFQC	240000	N/A	N/A	N/A	N/A	25-sept-24	N/A	25-nov-24	N/A	9-déc-24	N/A	27-déc-24	N/A	20-janv-25
7	Etude technique // Plantes aromatiques et médicinales // Safran	FIDA/GdM/SAFP	DPA/Guercif	Post-Review	SFQC	260000	N/A	N/A	N/A	N/A	25-sept-24	N/A	25-nov-24	N/A	9-déc-24	N/A	27-déc-24	N/A	20-janv-25
8	Etude technique // Valorisation des produits de terroir // Figue "Ghodan"	FIDA/GdM/SAFP	DPA/Driouch	Post-Review	SFQC	300000	N/A	N/A	N/A	N/A	30-janv-25	N/A	1-avr-25	N/A	15-avr-25	N/A	3-mai-25	N/A	27-mai-25
9	Etude technique // Valorisation des produits de terroir // Poulet fermier (beldi)	FIDA/GdM/SAFP	DPA/Driouch	Post-Review	SFQC	400000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-avr-24	N/A	15-juin-24	N/A	29-juin-24	N/A	17-juil-24	N/A	10-août-24
10	Formations (managériale et technique)	FIDA/GdM/SAFP	DRAO	Post-Review	SMC	350000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-févr-24	N/A	27-mars-24	N/A	10-avr-24	N/A	28-avr-24	N/A	22-mai-24
11	Formation arboriculteurs	FIDA/GdM/SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	400000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-juin-24	N/A	31-juil-24	N/A	14-août-24	N/A	1-sept-24	N/A	25-sept-24

Données de base							EOI Procédure de Préselection				Procédure de proposition		Evaluation				Attribution des contrats et signature		
#	Description	Financement	Entité adjudicatrice	Revue préalable ou postérieure	Méthode de PM	Montant (MAD)	Soumission REOI	Date non-objection	Soumission du rapport de présélection	Date non-objection	Soumission RFP/RCQ	Date non-objection	Soumission du CER	Date non-objection	Soumission du CER	Date non-objection	Date d'attribution du contrat	Date non-objection	Date signature du contrat
12	Formation pour les agriculteurs	FIDA/dM SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	1000000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-juin-24	N/A	31-juil-24	N/A	14-août-24	N/A	1-sept-24	N/A	25-sept-24
13	Formation pour les agriculteurs	FIDA/dM SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	1000000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-juin-24	N/A	31-juil-24	N/A	14-août-24	N/A	1-sept-24	N/A	25-sept-24
14	Formation des jeunes épiniéristes	FIDA/dM SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	800000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-avr-24	N/A	31-mai-24	N/A	14-juin-24	N/A	2-juil-24	N/A	26-juil-24
15	Formation des jeunes épiniéristes	FIDA/dM SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	800000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-avr-24	N/A	31-mai-24	N/A	14-juin-24	N/A	2-juil-24	N/A	26-juil-24
16	Formation des jeunes épiniéristes	FIDA/dM SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	800000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-avr-24	N/A	31-mai-24	N/A	14-juin-24	N/A	2-juil-24	N/A	26-juil-24
17	Formation des levureurs hors apt NOC	FIDA/dM SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	300000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-nov-23	N/A	26-déc-23	N/A	9-janv-24	N/A	27-janv-24	N/A	20-févr-24
18	Formation des levureurs hors apt NOC	FIDA/dM SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	375000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-nov-23	N/A	26-déc-23	N/A	9-janv-24	N/A	27-janv-24	N/A	20-févr-24
19	Formation des levureurs hors apt NOC	FIDA/dM SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-nov-23	N/A	26-déc-23	N/A	9-janv-24	N/A	27-janv-24	N/A	20-févr-24
20	Formation picole (d'ont le lavage de reines) /c	FIDA/dM SAFP	Oujda/Berkane	Post-Review	SMC	1040000	N/A	N/A	N/A	N/A	1-nov-23	N/A	12-déc-23	N/A	26-déc-23	N/A	13-janv-24	N/A	6-févr-24
21	Formation picole (d'ont le lavage de reines) /c	FIDA/dM SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	1170000	N/A	N/A	N/A	N/A	1-nov-23	N/A	12-déc-23	N/A	26-déc-23	N/A	13-janv-24	N/A	6-févr-24
22	Formation picole (d'ont le lavage de reines) /c	FIDA/dM SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	1430000	N/A	N/A	N/A	N/A	1-nov-23	N/A	12-déc-23	N/A	26-déc-23	N/A	13-janv-24	N/A	6-févr-24
23	Etude technique // Plantes aromatiques et médicinales // produits phares	FIDA/dM SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	160000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23

Données de base							EOI Procédure de Pré-sélection				Procédure de proposition		Evaluation				Attribution des contrats et signature		
#	Description	Financement	Entité adjudicatrice	Revue préalable ou postérieure	Méthode de PM	Montant (MAD)	Soumission REOI	Date de non-objection	Soumission du rapport de pré-sélection	Date de non-objection	Soumission RFP/RCQ	Date de non-objection	Soumission du CER	Date de non-objection	Soumission du CER	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
24	Etude technique//Plantes aromatiques et médicinales//Produits phares	FIDA/GdM SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	160000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23
25	Formation (managériale+Technique)//Produits phares	FIDA/GdM SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	90000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-sept-23	N/A	26-oct-23	N/A	9-nov-23	N/A	27-nov-23	N/A	21-déc-23
26	Formation (managériale+Technique)//Produits phares	FIDA/GdM SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	90000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-sept-23	N/A	26-oct-23	N/A	9-nov-23	N/A	27-nov-23	N/A	21-déc-23
27	Formation (managériale+Technique)//Produits phares	FIDA/GdM SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	90000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-sept-23	N/A	26-oct-23	N/A	9-nov-23	N/A	27-nov-23	N/A	21-déc-23
28	Formation (managériale+Technique)//Produits phares	FIDA/GdM SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	90000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-sept-23	N/A	26-oct-23	N/A	9-nov-23	N/A	27-nov-23	N/A	21-déc-23
29	Etude technique//Safran	FIDA/GdM SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	30000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-sept-23	N/A	26-oct-23	N/A	9-nov-23	N/A	27-nov-23	N/A	21-déc-23
30	Etude technique//Safran	FIDA/GdM SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	60000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-sept-23	N/A	26-oct-23	N/A	9-nov-23	N/A	27-nov-23	N/A	21-déc-23
31	Etude technique//Figue "Ghodan"	FIDA/GdM SAFP	Driouch	Priori-Review	SMC	30000	15-juin-23	22-juin-23	29-juil-23	5-août-23	9-août-23	16-août-23	16-oct-23	23-oct-23	6-nov-23	13-nov-23	1-déc-23	28-déc-23	1-janv-24
32	Formations (managériale+technique)//Figue "Ghodan"	FIDA/GdM SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	50000	15-juin-23	N/A	N/A	N/A	15-août-23	N/A	25-sept-23	N/A	9-oct-23	N/A	27-oct-23	N/A	20-nov-23
33	Etude technique//Poulet fermier (Beldi)	FIDA/GdM SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	60000	15-juin-23	N/A	N/A	N/A	20-juil-23	N/A	30-août-23	N/A	13-sept-23	N/A	1-oct-23	N/A	25-oct-23
34	Etude technique//Poulet fermier (Beldi)	FIDA/GdM SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	60000	15-juin-23	N/A	N/A	N/A	20-juil-23	N/A	30-août-23	N/A	13-sept-23	N/A	1-oct-23	N/A	25-oct-23
35	Etude technique//Poulet fermier (Beldi)	FIDA/GdM SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	80000	15-juin-23	N/A	N/A	N/A	20-juil-23	N/A	30-août-23	N/A	13-sept-23	N/A	1-oct-23	N/A	25-oct-23
36	Formations (managériale+technique)//Poulet fermier (Beldi)	FIDA/GdM SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	90000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-févr-24	N/A	27-mars-24	N/A	10-avr-24	N/A	28-avr-24	N/A	22-mai-24
37	Formations (managériale+technique)//Poulet fermier (Beldi)	FIDA/GdM SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	90000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-févr-24	N/A	27-mars-24	N/A	10-avr-24	N/A	28-avr-24	N/A	22-mai-24

Données de base							EOI Procédure de présélection				Procédure de proposition		Evaluation				Attribution des contrats et signature		
#	Description	Financement	Entité adjudicatrice	Revue préalable ou postérieure	Méthode de PM	Montant (MAD)	Soumission REOI	Date non-objection	Soumission du rapport de présélection	Date non-objection	Soumission RFP/RCQ	Date non-objection	Soumission du CER	Date non-objection	Soumission du CER	Date non-objection	Date d'attribution du contrat	Date non-objection	Date de signature du contrat
38	Formations (managériale et technique) // Poulet fermier (Beldi)	FIDA/dM SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	270.000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-févr-24	N/A	27-mars-24	N/A	10-avr-24	N/A	28-avr-24	N/A	22-mai-24
39	Formation des éleveurs // Atelier d'engraissement bovins	FIDA/dM SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	50.000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-févr-24	N/A	27-mars-24	N/A	10-avr-24	N/A	28-avr-24	N/A	22-mai-24
40	Formation des éleveurs // Atelier d'engraissement bovins	FIDA/dM SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	50.000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-févr-24	N/A	27-mars-24	N/A	10-avr-24	N/A	28-avr-24	N/A	22-mai-24
41	Etudes d'exécution (PMH-Seuils) et DAO // Aménagements hydro-agricoles	FIDA/dM SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	600.000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23
42	Etudes d'exécution (PMH-Seuils) et DAO // Aménagements hydro-agricoles	FIDA/dM SAFP	Driouch	Post-Review	SFQC	600.000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23
43	Etudes d'exécution (PMH-Seuils) et DAO // Aménagements hydro-agricoles	FIDA/dM SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	800.000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23
44	Etude d'identification et faisabilité // Aménagement hydro-agricoles	FIDA/dM SAFP	Driouch	Post-Review	SFQC	700.000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23
45	Etude d'identification et faisabilité // Aménagement hydro-agricoles	FIDA/dM SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	823.190	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23
46	Contrôle technique et laboratoire d'essais // Aménagements hydro-agricoles	FIDA/dM SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	200.000	N/A	N/A	N/A	N/A	16-mars-24	N/A	26-avr-24	N/A	10-mai-24	N/A	28-mai-24	N/A	21-juin-24
47	Contrôle technique et laboratoire d'essais // Aménagements hydro-agricoles	FIDA/dM SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	200.000	N/A	N/A	N/A	N/A	16-mars-24	N/A	26-avr-24	N/A	10-mai-24	N/A	28-mai-24	N/A	21-juin-24
48	Contrôle technique et laboratoire d'essais // Aménagements hydro-agricoles	FIDA/dM SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	55.524	N/A	N/A	N/A	N/A	16-mars-24	N/A	16-mai-24	N/A	30-mai-24	N/A	17-juin-24	N/A	11-juil-24
49	Etudes d'exécution et DAO // Aménagement des pistes rurales	FIDA/dM SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	70.000	N/A	N/A	N/A	N/A	17-août-23	N/A	17-oct-23	N/A	31-oct-23	N/A	18-nov-23	N/A	12-déc-23

Données de base							EOI Procédure de présélection				Procédure de proposition		Evaluation				Attribution des contrats et signature		
#	Description	Financement	Entité adjudicatrice	Revue préalable ou postérieure	Méthode de PM	Montant (MAD)	Soumission REOI	Date de non-objection	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission RFP/RCQ	Date de non-objection	Soumission du CER	Date de non-objection	Soumission du CER	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
50	Etudes d'exécution et d'Aménagement des pistes rurales	FIDA/GdM SAFP	Driouch	Post-Review	SFQC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-août-23	N/A	15-oct-23	N/A	29-oct-23	N/A	16-nov-23	N/A	10-déc-23
51	Etudes d'exécution et d'Aménagement des pistes rurales	FIDA/GdM SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	17-août-23	N/A	17-oct-23	N/A	31-oct-23	N/A	18-nov-23	N/A	12-déc-23
52	Essai d'analyse (essai) de contrôle technique des travaux/Aménagement des pistes rurales	FIDA/GdM SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	200000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-avr-24	N/A	26-mai-24	N/A	9-juin-24	N/A	27-juin-24	N/A	21-juil-24
53	Essai d'analyse (essai) de contrôle technique des travaux/Aménagement des pistes rurales	FIDA/GdM SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	300000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-avr-24	N/A	26-mai-24	N/A	9-juin-24	N/A	27-juin-24	N/A	21-juil-24
54	Essai d'analyse (essai) de contrôle technique des travaux/Aménagement des pistes rurales	FIDA/GdM SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	570000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-avr-24	N/A	15-juin-24	N/A	29-juin-24	N/A	17-juil-24	N/A	10-août-24
55	Etude diagnostic/d'exécution de projet d'exécution (DOA) de Protection contre l'érosion	FIDA/GdM SAFP	DRAO	Post-Review	SFQC	203216					14-juin-25	N/A	14-août-25	N/A	28-août-25	N/A	15-sept-25	N/A	9-oct-25
56	Alphabétisation de Base/Alphabétisation	FIDA/GdM SAFP	DRAO	Prior-Review	SFQC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-févr-24	27-févr-24	28-avr-24	5-mai-24	19-mai-24	26-mai-24	13-juin-24	10-juil-24	14-juil-24
57	Alphabétisation fonctionnelle/Alphabétisation	FIDA/GdM SAFP	DRAO	Post-Review	SFQC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-févr-24	N/A	21-avr-24	N/A	5-mai-24	N/A	23-mai-24	N/A	16-juin-24
58	Etude technique/Méthode coopérative de services agricoles	FIDA/GdM SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	200000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-juin-23	N/A	20-août-23	N/A	3-sept-23	N/A	21-sept-23	N/A	15-oct-23
59	Etude technique/Méthode coopérative de services agricoles	FIDA/GdM SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	80000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-juin-24	N/A	20-août-24	N/A	3-sept-24	N/A	21-sept-24	N/A	15-oct-24
60	Formations managériale technique/Méthode coopérative de services agricoles	FIDA/GdM SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	90000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-févr-24	N/A	27-mars-24	N/A	10-avr-24	N/A	28-avr-24	N/A	22-mai-24
61	Formations managériale technique/Méthodes innovantes	FIDA/GdM SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	90000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-févr-24	N/A	16-avr-24	N/A	30-avr-24	N/A	18-mai-24	N/A	11-juin-24

Données de base							EOI Procédure de Pré-sélection				Procédure de proposition		Evaluation				Attribution des contrats et signature		
#	Description	Financement	Entité adjudicatrice	Revue préalable ou postérieure	Méthode de PM	Montant (MAD)	Soumission REOI	Date de non-objection	Soumission du rapport de pré-sélection	Date de non-objection	Soumission RFP/RCQ	Date de non-objection	Soumission du CER	Date de non-objection	Soumission du CER	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
62	Diagnostic des DPA existantes//Appui aux DPA existantes	FIDA/GdM SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	600000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-nov-23	N/A	15-janv-24	N/A	29-janv-24	N/A	16-févr-24	N/A	11-mars-24
63	Diagnostic des DPA existantes//Appui aux DPA existantes	FIDA/GdM SAFP	Driouch	Post-Review	SFQC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-nov-23	N/A	15-janv-24	N/A	29-janv-24	N/A	16-févr-24	N/A	11-mars-24
64	Diagnostic des DPA existantes//Appui aux DPA existantes	FIDA/GdM SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-mars-24	N/A	15-mai-24	N/A	29-mai-24	N/A	16-juin-24	N/A	10-juil-24
65	Diagnostic de l'étude technique//Réhabilitation d'UV existants	FIDA/GdM SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	600000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-mars-24	N/A	15-mai-24	N/A	29-mai-24	N/A	16-juin-24	N/A	10-juil-24
66	Diagnostic de l'étude technique//Réhabilitation d'UV existants	FIDA/GdM SAFP	Driouch	Post-Review	SFQC	600000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-mars-24	N/A	15-mai-24	N/A	29-mai-24	N/A	16-juin-24	N/A	10-juil-24
67	Diagnostic de l'étude technique//Réhabilitation d'UV existants	FIDA/GdM SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	600000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-mars-24	N/A	15-mai-24	N/A	29-mai-24	N/A	16-juin-24	N/A	10-juil-24
68	Conception et suivi de contrat d'architectes***//Réhabilitation d'UV existants	FIDA/GdM SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-avr-24	N/A	26-mai-24	N/A	9-juin-24	N/A	27-juin-24	N/A	21-juil-24
69	Conception et suivi de contrat d'architectes***//Réhabilitation d'UV existants	FIDA/GdM SAFP	Driouch	Post-Review	SFQC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-avr-24	N/A	15-juin-24	N/A	29-juin-24	N/A	17-juil-24	N/A	10-août-24
70	Conception et suivi de contrat d'architectes//Réhabilitation d'UV existants	FIDA/GdM SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-avr-24	N/A	15-juin-24	N/A	29-juin-24	N/A	17-juil-24	N/A	10-août-24
71	Etude de faisabilité et étude technique//Création de nouvelles UV//Caroube	FIDA/GdM SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	600000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-avr-24	N/A	15-juin-24	N/A	29-juin-24	N/A	17-juil-24	N/A	10-août-24
72	Etude de faisabilité et étude technique//Création de nouvelles UV//Grignon d'Olive	FIDA/GdM SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	540000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23
73	Etude de faisabilité et étude technique//Création de nouvelles UV//Caroube	FIDA/GdM SAFP	Driouch	Post-Review	SFQC	540000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23



Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Annexe 8: Manuel d'exécution du projet (MEP)

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes



Investir dans les populations rurales

Royaume du Maroc

**Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental
(PADERMO)**

Rapport de conception de projet - Annexe 8

Manuel de mise en œuvre du PADERMO

Version préliminaire

Tables des matières

Abréviations et acronymes	vi
Introduction	1
1. Partie 1: Description du Projet	1
A. Premier chapitre: Gouvernance et dispositifs de mise en œuvre	1
a. Pilotage du Projet	1
b. Coordination et gestion du Projet	1
c. Supervision et revue du Projet	4
d. Partenariat stratégique et d'appui aux unités de gestion du Projet	4
e. Description des postes de l'AT	5
Profils relatifs à la coordination et au suivi des activités	6
Profils relatifs à la mise en œuvre des activités	12
B. Second chapitre: Stratégie de ciblage et autonomisation des femmes et des jeunes .	26
a. Zone d'intervention	26
b. Groupes cibles	29
c. Alignement du PADERMO avec les exigences des PESEC	33
d. Intégration du genre et des jeunes	37
e. Annexes	41
Annexe 1: Matrice de conformité aux projets transformatifs du genre	41
Annexe 2 Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)	43
C. Troisième chapitre: Description détaillée du Projet et de l'approche	48
a. Objectifs et effets attendus du Projet	48
b. Théorie du changement	48
c. Composantes du Projet	49
Composante 1 Développement et valorisation des produits agricoles	49
Composante 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits	132
2. Partie 2: Procédures administratives, financières et comptables	159
A. Structure organisationnelle du Projet et ressources humaines	159
a. Rôles et responsabilités des différentes structures	159
b. Ressources humaines et division des tâches	161
B. Budgétisation et suivi budgétaire	162
a. Préparation et approbation du PTBA du Projet	162
b. Suivi budgétaire	163
C. Flux de fonds et modalités de décaissement	163
a. Méthode du financement rétroactif	165
b. Procédure de décaissement basé sur les états financiers intermédiaires (RFI)	165
c. Procédure de décaissement basé sur les résultats	166
d. Soumission des DRF à travers le portail ICP	168
D. Information comptable et rapportage financier	168
a. Systèmes comptables utilisés dans le cadre du Projet	168
b. Schéma et calendrier de partage de l'information financière	168
c. Rapports financiers intermédiaires	170
d. Rapports financiers annuels	171

E. Contribution du Gouvernement et des bénéficiaires	171
a. Contribution du Gouvernement	171
b. Contribution des bénéficiaires	172
F. Audit externe.....	173
G. Contrôles internes	174
a. Préparation et suivi des missions du FIDA	174
b. Critères d'éligibilité des dépenses au financement du FIDA	175
H. Politique anticorruption et de gestion des plaintes	176
a. Mécanisme national de gestion des plaintes	177
I. Annexes	178
Annexe 1: Formulaire des RFI.....	178
Rapport I: Résumé des sources et utilisations des fonds	178
Rapport II: Etat de réconciliation de l'utilisation des fonds.....	179
Rapport III: Etat de mise en œuvre du PTBA (année fiscale)	180
Annexe 2: Relevés de dépenses	181
Annexe 3: Etat de suivi des marchés	182
Annexe 4: Prévision de trésorerie de l'année	183
Annexe 5: Liste des dépenses éligibles au financement rétroactif	184
Annexe 6: Protocole de vérification des ILD	185
Annexe 7: Termes de référence de la mission de l'AVI	188
Annexe 8: Note technique sur les contributions en nature	190
Annexe 9: Matrice de valorisation des contributions en nature (Gouvernement)	191
Annexe 10: Matrice de valorisation des contributions en nature (bénéficiaires)	192
Annexe 11: Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds	193
3. Partie 3: Passation de marchés	194
A. Textes de référence pour la passation de marchés.....	194
B. Mise en œuvre de la passation des marchés	194
C. Prise en compte des PESEC dans le cadre de la passation de marchés.....	199
D. Annexes	204
Annexe 1: Evaluation des risques de passation de marchés du PADERMO.....	204
A. Cadre juridique, réglementaire et politique, résumé des principales conclusions	204
B. Evaluation de la complexité du Projet	207
Annexe 1-a: Matrice des risques de passation de marchés (MRPM) du FIDA – Partie a: niveau pays.....	213
Annexe 1-b: Matrice des risques de passation de marchés (MRPM) du FIDA - Partie b: niveau Projet.....	248
Annexe 2: Plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois.....	262
A. Marchés de biens	262
B. Marchés de travaux	264
C. Marchés de services	268
4. Partie 4: Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	275
A. Leçons apprises des projets précédents ou en cours en lien avec le SE, la gestion des savoirs et la communication	275
B. Suivi-évaluation du Projet	276

a. Principes généraux	276
b. Planification et suivi de l'avancement de la mise en œuvre des activités	278
c. Collecte, saisie des données et géoréférencement	280
d. Rapportage.....	284
e. Étude de référence, revue à mi-parcours, d'achèvement et évaluation de l'impact.....	284
C. Gestion des savoirs et communication	285
D. Annexes.....	286
Annexe 1: Cadre logique du Projet	287
Annexe 2: Contribution du PADERMO aux objectifs du Plan agricole régional de l'Oriental	292
Annexe 3: Définition des indicateurs du cadre logique.....	293

Liste des tableaux

Tableau 1: Liste des profils d'AT au niveau des unités de gestion du Projet	5
Tableau 2: Base de calcul du taux de pauvreté	27
Tableau 3: Zone géographique d'intervention et nombre de ménages ciblés par le Projet	29
Tableau 4: Nombre minimum de ménages ciblés par action et par province	31
Tableau 5: Répartition des superficies de nouvelles plantations (ha)	51
Tableau 6: Planning de plantation par espèce et UGPP (ha)	51
Tableau 7: Planning de réhabilitation de carouberaies et oliveraies à Driouch (ha)	53
Tableau 8: Planning des actions de formation et d'appui-conseil en arboriculture	55
Tableau 9: Critères zootechniques pour l'acquisition d'animaux	70
Tableau 10: Caractéristiques techniques du matériel pour le suivi des ruches	76
Tableau 11: Fréquence d'abreuvement des animaux	78
Tableau 12: Etapes du processus de mise en œuvre des aménagements de piste	101
Tableau 13: Risques et mesures d'atténuation pour la réalisation des pistes rurales	101
Tableau 14: Etapes du processus de mise en œuvre des activités protection contre l'érosion	105
Tableau 15: Caractéristiques techniques du matériel pour le suivi de l'eau et du climat	111
Tableau 16: Pertes en sol tolérables	118
Tableau 17: Principaux postes des travaux de construction des seuils de dérivation	129
Tableau 18: Planning Prévisionnel d'exécution des travaux de construction des seuils de dérivation	131
Tableau 19: Détail du matériel proposé pour chaque équipe-métier entretien de vergers	136
Tableau 20: Indicateurs de performance et valeurs cibles	138
Tableau 21: Activités à mener par la structure d'accompagnement	138
Tableau 22: Résultats et livrables	139
Tableau 23: Professionnels clés de la structure d'accompagnement	139
Tableau 24: Répartition des unités de valorisation à réhabiliter par province	145
Tableau 25: Coûts estimatifs pour la réhabilitation d'une unité de concassage d'amandes	146
Tableau 26: Coûts estimatifs pour la réhabilitation de la miellerie	146
Tableau 27: Coûts estimatifs pour la réhabilitation et équipement d'une fromagerie	147
Tableau 28: Coûts estimatifs pour la réhabilitation et l'équipement d'un CCL	147
Tableau 29: Coûts estimatifs pour la réhabilitation et l'équipement d'une unité de trituration d'olives	148
Tableau 30: Répartition des unités de valorisation à construire par province	149

Tableau 31: Coûts estimatifs pour la construction et équipement d'une unité de valorisation de caroube	149
Tableau 32: Coûts estimatifs pour la construction et équipement d'une unité de valorisation de grignon d'olive	150
Tableau 33: Coûts estimatifs pour la construction et équipement d'une miellerie	151
Tableau 34: Coûts estimatifs pour la construction et équipement d'une unité de stockage et de conditionnement du coing	151
Tableau 35: Récapitulatif du type de rapport financier à établir et du destinataire final	169
Tableau 36: Matrice de gestion des doléances relatives au Projet	177
Tableau 37: Méthodes, seuil d'examen préalable et délais de la passation de marchés	196
Tableau 38: Sauvegardes environnementales et sociales	201
Tableau 39: Calendrier indicatif de préparation du PTBA	278
Tableau 40: Tableau de suivi de l'exécution financière et physique du PTBA	279
Tableau 41: Codification analytique des activités	282
Tableau 42: Contributions du PADERMO aux objectifs du Plan agricole régional de l'Oriental	292

Liste des figures

Figure 1: Organigramme du PADERMO	2
Figure 2: Deux types de citernes anciennes toujours utilisées par la population à Driouch	80
Figure 3: Etapes des rencontres B2B	155
Figure 4: Flux de fonds du PADERMO	165
Figure 5: Diagramme du processus de vérification des ILD	167
Figure 6: Flux de l'information financière du PADERMO	169
Figure 7: Flux de données du SSE du PADERMO	282

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ABH	Agence de bassin hydraulique
AFE	Analyse financière et économique
AHA	Aménagement hydro-agricole
ANEF	Agence nationale des eaux et forêts
ANLCA	Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme
ANO	Avis de non-objection
ANOC	Association nationale ovine et caprine
AO	Appel d'offres
AT	Assistance technique
AUEA	Association d'usagers de l'eau agricole
AVI	Agence de vérification indépendante
CAM	Crédit agricole du Maroc
CC	Changement climatique
CCA	Centre de conseil agricole
CCDD	Cadre de coopération pour le développement durable (Nations Unies)
CEP	Champ école de producteurs (<i>Farmer Field School - FFS</i>)
CES	Conservation des eaux et des sols
CGESC	Cadre de gestion environnementale, sociale et climatique
CL	Cadre logique
CMT	Contract Monitoring Tool (passation de marchés)
CNP	Comité national de pilotage
COSOP	Country Strategic Opportunities Programme (<i>Programme d'options stratégiques pour le pays</i>)
CPS	Cahier de prescriptions spéciales
CRP	Comité régional de pilotage
CRP	Comité régional de pilotage ^[1] _{SEP}
CT	Commune territoriale
DAO	Dossier d'appel d'offres
DCP	Document de conception de Projet
DDERZM	Direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne
DPA	Direction provinciale de l'agriculture
DRA	Direction régionale de l'agriculture
DRCA	Direction régionale du conseil agricole
DRF	Demande de remboursement de fonds
EM	Equipe métier
ESPP	Évaluation de la stratégie et du programme de pays
EUR	Euro
FIDA	Fonds international de développement agricole
GID	Gestion informatisée des dépenses
GIE	Groupement d'intérêt économique
IBRE	Indicateurs de base relatifs aux effets
ICP	Portail client FIDA (<i>IFAD Client Portal</i>)
IGF	Inspection générale des finances
ILD	Indicateur lié au décaissement (<i>Disbursement-linked indicator - DLI</i>)
INRA	Institut national de la recherche agronomique
MAD	Dirham marocain
MAPMDREF	Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts
MEF	Ministère de l'économie et des finances

MER	Micro-entreprise rurale
MFR	Maison familiale rurale
MARE	Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (<i>Borrowed Resource Access Mechanism – BRAM</i>)
ONCA	Office national du conseil agricole
ONG	Organisation non gouvernementale
ONSSA	Office national de sécurité et de santé alimentaire
OPA	Organisation professionnelle agricole
PADERMO	Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental
PAM	Plantes aromatiques et médicinales
PAR	Prêt axé sur les résultats (<i>Results-based Lending – RBL</i>)
PDRMA	Projet de développement rural des montagnes de l'Atlas
PDRMA	Projet de développement rural des montagnes de l'Atlas
PDRZM	Programme de développement rural des zones de montagne
PESEC	Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (<i>Social, Environmental and Climate Assessment Procedures – SECAP</i>)
PGESC	Plan de gestion environnementale, sociale et climatique
PMV	Plan Maroc vert
PPM	Plan de passation de marchés
PRDTS	Programme de réduction des disparités territoriales et sociales
PRODER-T	Projet de développement rural intégré en zones de montagne du pré-Rif de Taza
PTBA	Programme de travail et budget annuels
RBC	Ratio bénéfiques-coûts
RMP	Revue à mi-parcours
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance (<i>Performance-based Allocation System – PBAS</i>)
SAHA	Service des aménagements hydro-agricoles
SE	Suivi-évaluation
SGG	Stratégie Génération green
SGRO	Système de gestion des résultats opérationnels
SIDERZM	Système d'information du développement de l'espace rural et des zones de montagne
SMOPFA	Service de mise en œuvre de projets de filières agricoles
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SSE	Système de suivi-évaluation
TdR	Termes de référence
TRE	Taux de rentabilité économique
UCCP	Unité de coordination centrale de projet
UGPP	Unité de gestion provinciale de projet
UGRP	Unité de gestion régionale de projet
USD	Dollar des Etats Unis d'Amérique
UV	Unité de valorisation
VANE	Valeur actuelle nette économique

INTRODUCTION

1. Le présent document constitue le Manuel de mise en œuvre du Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO).
2. Il s'agit d'une version préliminaire. La version finale du Manuel devra être élaborée au cours de la première année de mise en œuvre du Projet avec la pleine participation du personnel du Projet. Ce document devra être amendé chaque fois que des ajustements stratégiques, organisationnels et techniques seront apportés dans le but d'améliorer l'efficacité et l'atteinte des objectifs du Projet
3. Le Manuel définit la stratégie de mise en œuvre du Projet, fournit un cadre organisationnel et des modalités de mise en œuvre claires ainsi que tous les éléments clés devant permettre aux équipes du PADERMO la bonne réalisation des activités du Projet conformément aux dispositions de l'Accord de financement conclu entre le Gouvernement et le FIDA.
4. Le Manuel détaille les différentes composantes et sous-composantes du Projet et précise le fonctionnement du Projet afin de donner aux différents acteurs les outils nécessaires à la coordination et la mise en œuvre des différentes activités. Il définit le rôle et les responsabilités au niveau des différents organes de coordination, de gestion et de suivi, et les procédures à appliquer.
5. Le Manuel est articulé en quatre parties: (i) Description du Projet; (ii) Procédures administratives, financières et comptables; (iii) Passation de marchés; et (iv) Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication.
 - i) La partie 1 "Description du Projet" détaille successivement: (i) les aspects de gouvernance et les dispositifs de mise en œuvre du Projet; (ii) la stratégie de ciblage géographique et socio-économique des bénéficiaires directs du Projet; (iii) les objectifs, l'approche et la description des composantes et des sous-composantes techniques du Projet.
 - ii) La partie 2 "Procédures administratives, financières et comptables" précise: (i) la structure organisationnelle et les ressources humaines à mettre en œuvre; (ii) les procédures de budgétisation et de suivi budgétaire, (iii) le flux des fonds et les modalités de décaissement; (iv) le système comptable et le rapportage financier; (v) les contributions du gouvernement et des bénéficiaires; (vi) l'audit; (vii) le contrôle interne; et (viii) la politique anticorruption et de gestion des plaintes.
 - iii) La partie 3 "Passation de marchés" présente en détail : (i) les textes de référence pour la passation de marchés; (ii) la mise en œuvre de la passation des marchés; (iii) la prise en compte des PESEC dans le cadre de la passation de marchés; (iv) l'évaluation des risques de passation de marchés du PADERMO; et (v) le Plan de passation de marchés pour les 18 premiers mois.
 - iv) La partie 4 "Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication (GSC)" détaille: (i) les leçons apprises des projets précédents ou en cours en matière de SE et GSC; (ii) les principes généraux et les modalités de mise en œuvre du SE du Projet; (iii) les modalités de mise en œuvre de la SC du Projet; et (iv) le cadre logique du Projet; et (v) les contributions du PADERMO aux objectifs du Plan agricole régional de l'Oriental.

1. PARTIE 1: DESCRIPTION DU PROJET

6. La première partie du Manuel concerne la description du Projet. Elle est subdivisée en trois chapitres détaillant: (i) la gouvernance et les dispositifs de mise en œuvre dans le premier chapitre; (ii) le dispositif de ciblage dans le second chapitre; et (iii) la description des activités dans le troisième chapitre.

A. PREMIER CHAPITRE: GOUVERNANCE ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

7. Le Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO), sera placé sous la tutelle technique du Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts (MAPMDREF) qui en assure la maîtrise d'ouvrage technique. La tutelle administrative du Projet sera confiée à la Direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne (DDERZM).

8. Le Ministère de l'économie et des finances (MEF) sera le bénéficiaire du financement alloué par le FIDA.

a. PILOTAGE DU PROJET

9. **Au niveau central**, un comité national de pilotage (CNP) du Projet sera institué sous la présidence du Secrétaire général du MAPMDREF. Il sera composé du directeur et coordinateur au niveau central et provincial du Projet, des représentants des directions centrales concernées du MAPMDREF (DDERZM, DSS, DDFP, DF, DRH, DAAJ, DB, DLCD, DIAEA), du MEF, de représentants centraux de l'ONCA, de l'ADA, de l'ONSSA et de représentants des agriculteurs et OPA au niveau national. Le CNP, dont le secrétariat sera assuré par la DDERZM, se réunira une fois par an. Il aura un rôle d'orientation stratégique, et à ce titre, aura à examiner l'état d'avancement global du Projet et à endosser le Programme de travail et budget annuels (PTBA) validé auparavant par le Comité régional de pilotage (CRP).

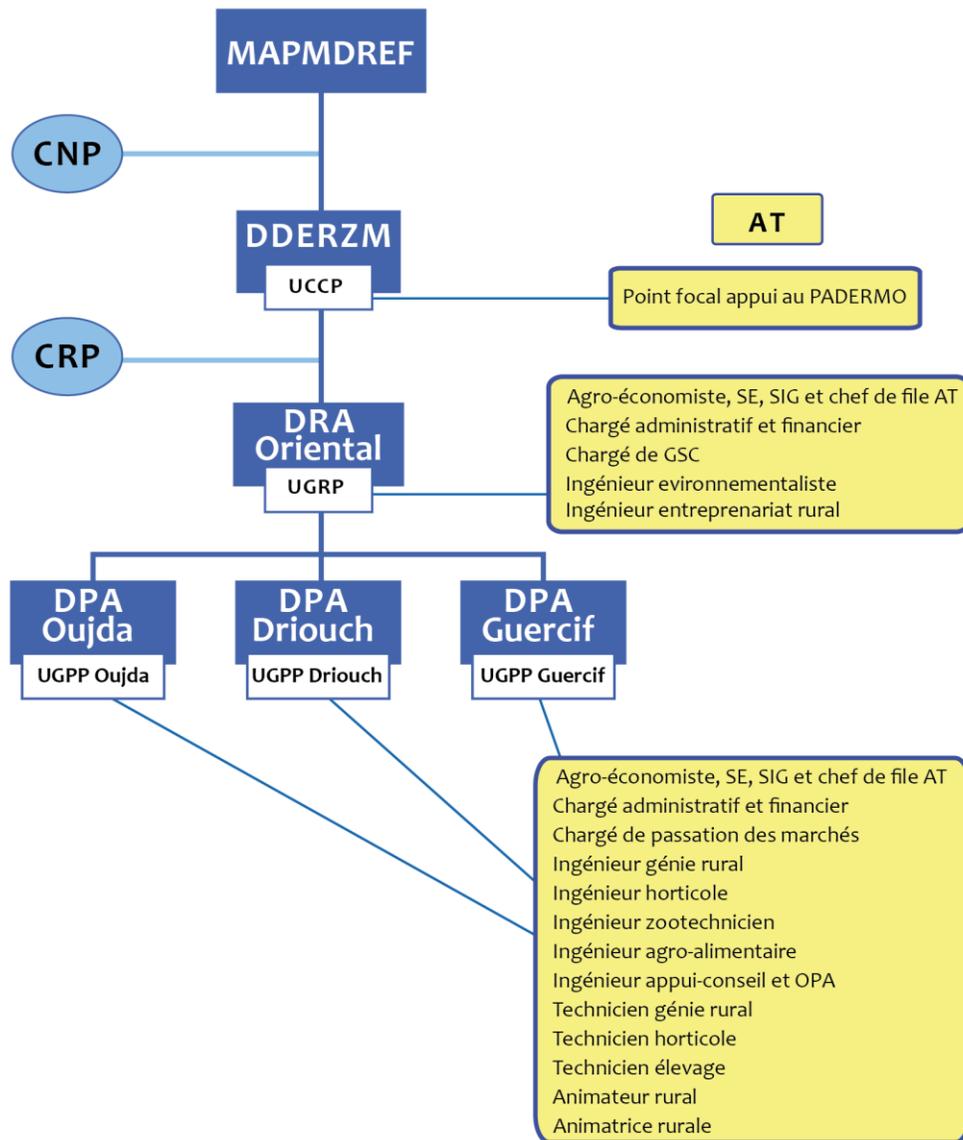
10. **Au niveau régional**, un comité régional de pilotage (CRP) sera institué au niveau de la région de l'Oriental. Il sera présidé par le Directeur régional de l'agriculture (DRA) de l'Oriental. Il sera composé des chefs de services concernés de la DRA, des membres de l'UGRP y compris l'assistance technique, des représentants régionaux de l'ONCA et de l'ONSSA, des représentants de l'INRA et d'un représentant de la région.

11. Le CRP se réunira au moins deux fois par an et les chefs de services de la DRA présenteront lors de ces réunions l'état d'avancement du Projet, les difficultés rencontrées et des propositions de solutions pour les lever ainsi que le PTBA de l'exercice suivant lors de la deuxième réunion. Il aura pour mission principale d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du Projet, la validation du PTBA avant sa soumission pour avis de non objection (ANO) du FIDA et de lever toutes les difficultés entravant sa bonne mise en œuvre.

b. COORDINATION ET GESTION DU PROJET

12. La gestion et la coordination du Projet seront assurées aux trois niveaux territoriaux: central, régional et provincial.

Figure 1: Organigramme du PADERMO



13. **Au niveau central**, la DDERZM, en tant que tutelle administrative du Projet, en assurera la coordination, la supervision et le suivi général. Le Directeur de la DDERZM sera le Directeur national du Projet. Il sera appuyé pour cela par une Unité de coordination centrale du Projet (UCCP) composée d'un Coordinateur central du Projet, d'un spécialiste en suivi-évaluation et d'un responsable de gestion financière, et appuyée par un assistant technique en matière de consolidation des réalisations et résultats physiques et financiers et de rapportage général du Projet en adéquation avec les exigences du Gouvernement et du FIDA. Elle aura pour mission de coordonner l'ensemble du Projet en termes de planification, de programmation, de mise en œuvre, de consolidation des situations des réalisations physiques et financières et de suivi-évaluation à fréquence régulière des réalisations, conformément aux indicateurs du cadre logique du Projet.

14. **Au niveau régional**, la direction du Projet sera assurée par le Direction régionale de l'agriculture (DRA) de l'Oriental. Elle sera appuyée dans ce sens par une Unité de gestion régionale du Projet (UGRP) composée d'un Coordinateur régional du Projet, d'un spécialiste en suivi-évaluation et d'un responsable de gestion financière. Elle assurera, outre la coordination et supervision régionale de la mise en œuvre du Projet, la consolidation des PTBA et des PPM, la conclusion des conventions de partenariat à engager au niveau régional, et qui n'impliquent pas nécessairement de flux financiers au niveau régional.

15. L'UGRP sera appuyée par une AT comprenant: un agro-économiste, chef de file de l'AT et spécialiste en SE et SIG, un spécialiste en affaires administratives et financières, un spécialiste en communication et gestion des savoirs, un spécialiste en entrepreneuriat rural, et un spécialiste en aspects environnementaux.

16. **Au niveau provincial**, les Directeurs provinciaux de l'agriculture (DPA) d'Oujda/Berkane, Driouch et Guercif assureront la direction provinciale du Projet et seront secondés par une Unité de gestion provinciale du Projet (UGPP), dirigée par un cadre exerçant au sein des DPA respectives. Les UGPP assureront la coordination de la mise en œuvre des activités du Projet au niveau des provinces, avec les services techniques concernés de la DPA, les structures autonomes partenaires du Projet (DRCA, ONSSA, centres de la recherche agronomique, établissements de formation, établissements techniques spécialisés, etc.) et avec les organisations des agriculteurs partenaires.

17. Chaque UGPP sera appuyée par une AT comprenant: un agro-économiste, chef de file de l'AT et spécialiste en SE et SIG, un spécialiste en affaires administratives et financières, un spécialiste en passation de marchés, un ingénieur et un technicien horticoles, spécialisés en arboriculture, un ingénieur zootechnicien et en élevage, un ingénieur en génie rural et un ou 2 techniciens selon les besoins, un ingénieur agro-alimentaire, un spécialiste en appui-conseil et OPA, un animateur et une animatrice en organisation rurale. Les AT seront mobilisés en fonction des besoins et de la durée nécessaire.

18. Les activités prévues seront mises en œuvre par les services techniques de la DPA à savoir: (i) le service de mise en œuvre des filières de production pour le développement des filières agricoles retenues; (ii) le service des aménagements hydro-agricoles (SAHA) pour les activités d'aménagement hydro-agricole, de conservation des eaux et des sols et d'aménagement de pistes; (iii) le service des incitations et appui pour les activités d'ingénierie sociale; (iv) le service de support pour les activités liées à la passation de marchés, la gestion financière et comptable ainsi que la gestion des biens du Projet; et (v) le service des statistiques et appui pour le suivi et évaluation.

19. Les services techniques travailleront en coordination avec les UGPP et les services de proximité pour l'encadrement des agriculteurs, notamment les centres de conseil agricole au niveau des provinces d'intervention.

20. **Assistance technique.** Les différents spécialistes seront mobilisés en fonction des besoins et de la durée nécessaire, selon le calendrier indicatif d'intervention présenté dans le COSTAB. Des moyens bureautiques et logistiques nécessaires seront acquis dans le cadre des contrats d'AT et mis à la disposition des unités de gestion, en plus des moyens propres aux DRA/DPA. Les véhicules nécessaires à l'exécution du Projet, seront prévus dans les contrats d'AT et mis à la disposition du Directeur du Projet pour une gestion commune, rationnelle et efficace des véhicules.

21. Les spécialistes-matières qui viendront en appui aux services techniques concernés et seront placés, chacun en ce qui le concerne, sous l'autorité des chefs de services des DPA/DRA en Coordination avec le Coordonnateur du Projet.

22. Une évaluation annuelle de l'AT doit avoir lieu par le Directeur du Projet et en concertation avec les membres du comité régional de pilotage. Ce dernier doit décider de l'opportunité de continuer l'appui par les profils mis à sa disposition et/ou leur remplacement.

c. SUPERVISION ET REVUE DU PROJET

23. Le FIDA entreprendra des missions d'appui ou de supervision conjointe avec le Gouvernement en vue d'évaluer l'avancement du Projet et d'appuyer son exécution. Au début de la 4^{ème} année, une revue à mi-parcours (RMP) sera réalisée par le FIDA, en collaboration avec les organes de gestion et de coordination du Projet.

24. Les missions de supervision respecteront l'approche standard établie par le FIDA et se termineront par une réunion de synthèse présidée par le MAPMDREF. Les résultats de la mission seront consignés dans un aide-mémoire signé par le Gouvernement et le FIDA; suivi peu après d'un rapport de supervision plus détaillé et d'une lettre de gestion du FIDA. Les missions de supervision se concentreront sur le PTBA et aideront à ajuster le cadre logique, si nécessaire. Chaque mission comprendra l'examen des processus de gestion fiduciaire et de passation de marchés ainsi que de l'audit social et environnemental. Pour des raisons de suivi efficace, il y aura autant de continuité que possible dans les membres de la mission.

25. L'appui à la mise en œuvre est plus flexible et peut se concentrer sur les problèmes identifiés par le Gouvernement, le FIDA et/ou les missions de supervision. La composition de la mission est toutefois décidée par le FIDA.

26. La RMP, réalisée conjointement par le FIDA et le Gouvernement, vise principalement à: (i) évaluer la performance globale du Programme et son impact sur les groupes cibles; (ii) examiner l'adéquation des résultats physiques et financiers avec les objectifs du Projet; (iii) analyser la pertinence de la stratégie de mise en œuvre et des activités du Projet; (iii) apporter les ajustements nécessaires et proposer, en cas de besoin, des stratégies et actions pertinentes et jugées prioritaires pour garantir la rentabilité et la pérennité des investissements du Projet.

d. PARTENARIAT STRATEGIQUE ET D'APPUI AUX UNITES DE GESTION DU PROJET

27. Les UGPP travailleront, sous l'autorité du Directeur du Projet, en étroite collaboration avec les services techniques internes et externes qui seront responsables de la mise en œuvre des activités du Projet les concernant. Ces services sont les suivants:

- La Direction régionale du conseil agricole (DRCA) pour toutes les activités de renforcement des capacités (formation, champs-écoles, voyages d'étude, champs de démonstration) des bénéficiaires, qui seront mises en œuvre par leurs structures de proximité (centres de conseil agricole ou CCA).
- Les centres de la recherche agronomique, notamment l'INRA, pour tout ce qui relève de la production de référentiels techniques pour la conduite des cultures en zones de montagne.

- Les centres de formation spécialisés, notamment les MFT, pour dispenser des formations techniques certifiantes et assurer l'accompagnement de jeunes dans la mise en œuvre de leurs projets professionnels.
- Les provinces (DAS, DCL) pour tout ce qui relève des partenariats pour la convergence des interventions en matière d'infrastructures rurales et d'activités génératrices de revenus (INDH).

28. La mise en œuvre du Projet se fera en étroite collaboration avec les communes rurales et les organisations de base des agriculteurs (associations de développement, AUEA, coopératives, GIE), dans le cadre de conventions de partenariat précisant les actions à mener, les sites d'intervention, leur engagement à gérer et à entretenir les aménagements et équipements réalisés par le Projet.

e. DESCRIPTION DES POSTES DE L'AT

29. Les profils d'assistance technique (AT) nécessaires pour la bonne mise en œuvre du Projet sont listés dans le tableau ci dessous.

Tableau 1: Liste des profils d'AT au niveau des unités de gestion du Projet

Profil	UCCP	UGRP Oriental	UGPP Oujda	UGPP Driouch	UGPP Guercif	Total PADERMO
Coordination et gestion du Projet	1					1
Point focal PADERMO	1					1
Agro-Economiste, SE & SIG - Chef d'équipe		1	1	1	1	4
Chargé administratif et financier		1	1	1	1	4
Chargé passation des marchés		-	1	1	1	3
Chargé gestion des savoirs et communication		1				1
Cadres techniques supérieurs						
Ingénieur Génie rural		-	1	1	1	3
Ingénieur Horticole		-	1	1	1	3
Ingénieur Zootechnicien		-	1	1	1	3
Ingénieur Agro-alimentaire		-	1	1	1	3
Ingénieur Appui-conseil & OPA		-	1	1	1	3
Environnementaliste		1				1
Entrepreneuriat rural		1				1
Appui technique et animation de terrain						
Technicien GR		-	1	1	2	4
Technicien Horticole		-	1	1	2	4
Technicien Elevage		-	1	1	1	3
Animateurs		-	1	1	1	3
Animatrices		-	1	1	1	3
TOTAL	1	5	13	13	15	47

30. Les termes de référence (TdR) décrivant les différents postes d'AT sont présentés ci-après.

Profils relatifs à la coordination et au suivi des activités

Ingénieur Agroéconomiste, spécialiste en Suivi-évaluation et SIG - Chef de file de l'AT

Profil

Diplôme moins bac + 5 en: agroéconomie ou économie rurale. Il/elle doit avoir au moins les qualifications suivantes:

- Expérience minimale de 8 ans dans un poste similaire ou dans le domaine du suivi-évaluation et de la gestion administrative et financière des projets financés par des institutions/bailleurs de fonds internationaux;
- Maîtrise des procédures administratives et financières des projets à financement extérieur;
- Expérience SIG, cartographie et digitalisation;
- Maîtrise des outils informatiques en relation avec les missions du Projet;
- Maîtrise de l'arabe et du français;
- Aptitude prouvée de rédaction de rapports de haute qualité dans les langues requises;
- Avoir un esprit développé de travail en équipe et des aptitudes au leadership.

Tâches

En tant que Chef de file l'assistance technique au sein de l'unité de gestion du PADERMO et sous la supervision du coordonnateur de Projet et en collaboration avec les services techniques des DRA et DPA, l'agroéconomiste, chef de file de l'AT aura les responsabilités suivantes:

- La coordination générale entre les différentes équipes du Projet aussi bien au niveau provincial, régional que central.
- La coordination du programme de travail des équipes de l'AT au niveau de la DRA ainsi qu'au niveau des DPA en coordination avec les chefs de files respectifs et en collaboration avec les coordonnateurs provinciaux au niveau de chacune des DPA;
- La coordination entre les différents acteurs institutionnels chargés de la mise en œuvre du PADERMO (DRA, DPA, DDERZM, DRCA, ...etc.);
- La préparation et consolidation des Plans de travail et budgets annuels du PADERMO en collaboration avec les membres des UGP au niveau provincial et régional deux mois avant la fin de l'exercice fiscal et à chaque fois qu'une modification du PTBA et/ou PPM est nécessaire;
- Le suivi de la gestion physique et financière du Projet;
- L'appui de la DRA et la coordination avec les UGP provinciales, pour (i) l'élaboration des termes de référence, (ii) la participation aux commissions de jugement des offres relatifs aux études et enquêtes de suivi -évaluation;
- La mise en application du système informatisé de suivi-évaluation et assurer sa mise à jour de façon fréquente;
- Le suivi des activités du Projet et l'évaluation de ses effets et impacts en coordination avec les chefs de files au niveau des DPA;
- La mise en place du SIG et à l'appui des équipes utilisant cet outil informatique;

- La mise en place du système de gestion des résultats demandés dans le cadre logique et l'établissement des situations mensuelles, semestrielles et annuelles et en assurer un suivi régulier;
- La mise en place du système informatisé de gestion des marchés (Contract Management Tool - CMT) et l'utilisation des portails du FIDA (ICT, NOTUS) et veiller à sa mise à jour régulière;
- L'élaboration, en collaboration avec les services concernés des DPA et DRA, les rapports financiers semestriels;
- L'élaboration des rapports d'état d'avancement physique et financier du PADERMO en précisant le niveau d'avancement technique et financier des prestataires de services et des partenaires bénéficiant d'un appui du Projet en se basant entre autres sur les données de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité analytique;
- Produire les états comptables et financiers mensuels, et établir à la fin de chaque semestre et année le rapport financier qui devra rendre compte de l'utilisation détaillée du prêt et des dons du FIDA, ainsi que des comptes de la contribution du gouvernement et de l'évolution des différents actifs;
- Analyser les états financiers du Projet notamment la situation des décaissements du prêt et des dons précités et la situation de la contribution de l'Etat;
- Préparer et assister les missions d'audit externe qui interviendront à la fin de chaque année fiscale, ainsi que toutes les missions du FIDA pour le suivi de la mise en œuvre;
- Prêter assistance aux UGP pour préparer les diverses cartes thématiques et exploiter les données numérisées en vue du suivi et de l'évaluation des activités du Projet;
- La mise en place d'un système d'archivage (papier et électronique) des documents et justificatifs techniques du Projet;
- Élaboration d'un Plan de gestion des savoirs, de capitalisation et de communication en interne, avec les UGP, les partenaires, et avec les bénéficiaires (ex: élaborer des publications annuelles sur les réalisations du Projet les innovations et les impacts);
- Préparer en concertation avec les différents profils une stratégie de désengagement du Projet qui devra nécessairement être accompagnée d'un plan d'action qui permettra de répondre aux objectifs suivants: (i) s'assurer que toutes les activités et contrats soient achevés convenablement et à temps, pour permettre les paiements et les demandes de remboursement dans les délais fixés par l'Accord de financement; (ii) pouvoir vérifier et effectuer les éventuels travaux correctifs nécessaires avant la remise définitive des infrastructures; (iii) réaliser toutes les mesures de renforcement des capacités des bénéficiaires appelés à gérer des investissements collectifs; (iv) effectuer les remises officielles des infrastructures et actifs du Projet qui doivent rappeler les engagements de chaque partie prenante; (v) établir avec les organisations d'appui des conventions avec les OPA promues par le Projet pour consolider leur fonctionnalité; (vi) documenter avec précision toutes les activités menées et les résultats obtenus par le Projet; et (vii) réaliser toutes les études de capitalisation et d'impact et préparer le rapport d'achèvement du Projet.

Chargé administratif et financier

Profil

Diplôme de comptable (Bac+3), Licence en économie ou équivalent. Il/elle doit avoir au moins les qualifications suivantes:

- Expérience d'au moins 6 ans dans une fiduciaire, une administration ou une entreprise en tant que responsable administratif et financier;
- Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, logiciels comptables: SAGE, CIEL, etc.);
- Avoir une bonne connaissance des règles et procédures de la comptabilité publique marocaine;
- Connaître ou avoir la capacité à s'approprier les procédures du FIDA;
- Avoir le sens de l'organisation et de la gestion administrative des dossiers;
- Avoir les capacités et qualités en relations humaines et le sens du travail en équipe;
- Bonne connaissance en langues française et arabe;
- Etre en mesure d'assumer plusieurs tâches à la fois.

Tâches

Sous la supervision du Coordonnateur du Projet et en collaboration avec toutes les unités de gestion et les services techniques et financiers de la DDERZM, de la DRA de l'Oriental et des DPA concernées par le Projet, le/la chargé/e administratif et financier aura les responsabilités suivantes:

- La mise en place du système de comptabilité générale, analytique et budgétaire du Projet, conformément aux procédures nationales et aux directives du FIDA;
- La contribution à la préparation des Plans de travail et budgets annuels du Projet;
- La vérification de la conformité des engagements de dépenses du Projet par rapport aux recommandations de l'évaluation du Projet et au PTBA de l'exercice budgétaire concerné;
- La tenue de la comptabilité séparée de celle de la DPA, relative aux opérations du Projet en distinguant les différentes sources de financement;
- L'appui aux services techniques dans l'établissement des décomptes, les notes de calcul de révision des prix et des décomptes définitifs;
- L'établissement des états et situations financières du Projet;
- La consolidation des écritures comptables;
- La vérification de l'existence de pièces justificatives probantes et suffisantes à l'appui des engagements et des paiements ainsi que des décaissements;
- La préparation et l'établissement régulier des pièces nécessaires pour les demandes de décaissement des fonds les différentes sources de financement avec préparation des Rapports financiers intérimaires;
- Appuyer la mise en œuvre d'un système d'archivage (papier et électronique) des documents et justificatifs comptables et financiers liés au Projet;
- Le suivi avec les services concernés du Ministère de l'économie et des finances au niveau provincial, régional et central des demandes de décaissement des fonds les différentes sources de financement;
- L'utilisation de façon régulière le portail du FIDA (ICP) ainsi que le CMT (Outil de gestion des contrats);

- La participation à la préparation des rapports périodiques requis ou demandés par la gestion financière du Projet par le Coordonnateur et Direction du Projet;
- L'établissement et la mise à jour de l'inventaire du matériel et des équipements ainsi que, le cas échéant, l'inventaire des stocks financés dans le cadre du Projet, des pièces de réception et des pièces justificatives des mouvements de ces biens;
- L'établissement des documents et pièces nécessaires pour les audits du Projet;
- L'appui aux missions de supervision du FIDA;
- La mise en œuvre des recommandations des missions d'audit et de supervision concernant la gestion financière du Projet;
- La réalisation de toute autre tâche assignée par le Coordonnateur au titre de la gestion financière du Projet.

Chargé de passation de marchés

Profil

Diplôme de comptable (Bac+3), Licence en économie ou équivalent. Il/elle doit avoir au moins les qualifications suivantes:

- Expérience d'au moins 6 ans dans une fiduciaire, une administration ou une entreprise en tant que responsable de passation de marchés;
- Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, logiciels comptables: SAGE, CIEL, etc.);
- Avoir une bonne connaissance des règles et procédures de la passation de marchés publique marocaine;
- Connaître ou avoir la capacité à s'approprier les procédures du FIDA;
- Avoir le sens de l'organisation et de la gestion administrative des dossiers;
- Avoir les capacités et qualités en relations humaines et le sens du travail en équipe;
- Bonne connaissance en langues française et arabe.

Tâches

Sous la supervision du Coordonnateur du Projet et en collaboration avec les services techniques et financiers de la DPA et le personnel technique de l'UGPP, le/la chargé/e de passation de marchés aura pour principale mission d'assurer l'administration et la gestion de la passation de marchés du Projet, suivant le système de passation de marchés applicable décrits dans le Manuel d'exécution du Projet et les autres dispositions décrits dans l'Accord de financement en matière de passation de marchés. Il/elle aura les responsabilités suivantes:

- La préparation et coordination de la planification de la passation de marchés, conformément aux procédures nationales et celles applicables aux Projets FIDA:
 - Coordonner, en collaboration avec les responsables des cellules techniques, la définition des besoins du Projet en travaux, fournitures et services;
 - Elaborer et mettre à jour chaque fois que nécessaire, en utilisant l'outil de gestion des contrats (CMT) et de demandes de non-objection "NOTUS" du FIDA, le plan de passation de marchés en conformité avec

les procédures applicables, en collaboration avec le Coordonnateur de l'UGPP;

- La mise en œuvre du plan de passation de marchés (PPM) qui comprend:
 - La préparation des dossiers d'appels d'offres et demandes de proposition:
 - ✓ Appuyer les responsables techniques dans l'élaboration des termes de référence, des spécifications techniques, en veillant au respect des principes fondamentaux de la passation de marchés;
 - ✓ Assurer, en liaison avec les responsables techniques concernées, la préparation des appels à manifestation d'intérêt (AMI), dossiers d'appel d'offres (DAO) et demandes de proposition conformément aux dossiers standard d'appel d'offres prévu, et en assurer leur publication dans les supports appropriés;
 - ✓ S'assurer que les dossiers passent par les étapes prévues dans le PPM et reçoivent les approbations nécessaires le cas échéant (au niveau national et auprès du FIDA suivant le cas).
 - La gestion de la passation de marchés:
 - ✓ Assurer le lancement des appels à manifestations d'intérêt, des appels d'offres et des consultations conformément au PPM;
 - ✓ Participer aux séances d'ouverture des offres/propositions, aux séances d'évaluation, de négociations et d'attributions des marchés;
 - ✓ Analyser et répondre aux demandes d'éclaircissement pendant la période de soumission des offres;
 - ✓ Élaborer tous les documents résultant des évaluations des offres/propositions, et les présenter aux instances concernées pour approbation et validation;
 - ✓ Préparer les marchés et veiller à ce qu'ils soient signés, visés, approuvés et notifiés selon le manuel de procédures et dans les meilleurs délais;
 - ✓ Assurer les relations avec la Commission d'appel d'offre, l'Unité de gestion des passations de marchés publiques du Ministère de tutelle et les Commissions de marchés;
 - ✓ Assurer le suivi des avis de non objection sollicités auprès du FIDA;
 - ✓ Veiller d'une manière générale au respect des procédures et du calendrier établis.
 - Le suivi de l'exécution et de la gestion des marchés:
 - ✓ Superviser l'ouverture et la tenue à jour du registre des contrats;
 - ✓ Assurer l'appui des services responsables dans le suivi de l'exécution et de la gestion de leurs marchés;
 - ✓ Organiser les réceptions des travaux et fournitures avec les cellules techniques concernées.
 - L'élaboration des rapports de passation de marchés:
 - ✓ Etablir les rapports périodiques de passation de marchés;

- ✓ Organiser et préparer les dossiers de passation de marchés, en vue de la mission de supervision du FIDA, des audits interne et externe.
- La mise en œuvre des recommandations des missions d'audit et de supervision concernant la passation de marchés du Projet;
- La réalisation de toute autre tâche assignée par le Coordonnateur au titre de la passation de marchés du Projet.

Chargé en gestion des savoirs et communication (GSC)

L'objectif général du poste est d'améliorer les processus et les résultats de gestion du Projet en intégrant pleinement la gestion du Projet dans tous les aspects y compris le SE, la gestion financière, la supervision et les rapports.

Profil

- Diplômé des études supérieures en ingénierie de développement, communication, vulgarisation, socio-économie ou équivalent;
- Au moins 5 ans d'expérience dans des projets ou études effectuées dans le domaine de la gestion des savoirs et/ou la communication;
- Qualification et expertise démontrées dans le suivi et l'évaluation des projets;
- Capacité de transfert de connaissance en matière de ciblage et de sensibilité au genre et au climat;
- Grande capacité d'animation et de communication;
- Maîtrise de l'outil informatique: bureautique (Word, Excel ...);
- Excellente aptitude de communication, notamment en langues arabe et française.
- La maîtrise de la langue amazighe et celle de l'anglais seront un atout.

Tâches

Sous la supervision du Coordonnateur de Projet, de l'AT chef de file de l'UGRP et en collaboration avec les UGPP et les services techniques des DPA, le/la Chargé/e en en gestion des savoirs et communication (GSC) aura les responsabilités suivantes:

- Diriger l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion des connaissances, de communication et d'apprentissage du Projet;
- Définir les buts et objectifs stratégiques du Projet en matière de gestion des connaissances, ainsi que les principaux domaines de travail liés à la gestion des connaissances, en établissant des liens clairs avec l'amélioration de la performance du Projet, la promotion des innovations, l'intensification du succès, le partage des enseignements tirés et l'influence sur les politiques;
- Veiller à ce qu'il y ait une intégration suffisante entre les systèmes d'apprentissage du Projet (rapports d'avancement, réunions des parties prenantes, produits de connaissance) et le PTBA du Projet pour fermer le cercle de la planification et de la mise en œuvre participatives et axées sur la demande;
- Élaborer le PTBA en matière de gestion des connaissances, en décrivant les activités, le budget et le calendrier de la gestion des connaissances;
- -Élaborer une gamme de produits de connaissance qui documentent les leçons apprises, les pratiques exemplaires et les réussites;

- Gérer la vie du Projet en ligne et sur les médias sociaux;
- Identifier des partenaires du savoir auprès desquels puiser des connaissances pertinentes ou développer et partager les connaissances générées par le Projet;
- Renforcer la capacité du personnel du Projet à améliorer le partage des connaissances au sein du projet et soutenir la gestion du Projet afin de créer des incitations au partage des connaissances;
- Identifier les indicateurs et les méthodes de suivi, qui devraient être reflétés dans le système de suivi et d'évaluation du Projet pour suivre les résultats et l'impact des activités de gestion des connaissances;
- Préparer les situations, les bilans et les rapports d'activités en relation avec ses missions;
- Entreprendre toute autre tâche qui peut être assignée par le Coordonnateur de Projet.

Profils relatifs à la mise en œuvre des activités

Ingénieur environnementaliste

Profil

Diplôme d'ingénieur ou master en sciences environnementales, climatologie, gestion des ressources naturelles, agriculture ou domaine connexe. Il/elle doit avoir au moins les qualifications suivantes:

- Expérience prouvée et une compréhension démontrée d'au moins 5 ans dans le domaine de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique dans le contexte de l'agriculture;
- Une expérience en matière d'adaptation au changement climatique est requise et une expérience en matière de sauvegardes/normes environnementales est très appréciée;
- Bonne connaissance des systèmes SIG avec des compétences spatiales pertinentes pour la cartographie des zones de projets;
- Maîtrise de l'arabe et excellentes compétences en communication écrite et verbale en français;
- Une bonne connaissance des sauvegardes/normes sociales est souhaitable.

Tâches

Sous la supervision du Coordonnateur de Projet, de l'AT chef de file de l'UGRP et en collaboration avec les UGPP et les services techniques des DPA, le/la spécialiste en environnement et changement climatique aura les responsabilités suivantes:

- Veiller à ce que les aspects environnementaux et climatiques soit intégré dans les interventions du Projet;
- Fournir des apports techniques et des conseils dans la mise en œuvre des activités de production agricole durable et d'adaptation au changement climatique dans le cadre du PADERMO;
- Veiller à l'inclusion de la résilience au changement climatique et de la collecte de données sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les études de base à entreprendre dans le cadre du PADERMO;

- Entreprendre l'examen technique des études de cas, des cartes et des documents techniques produits dans le cadre du PADERMO en matière de climat et de gestion de l'environnement et des ressources naturelles;
- Soutenir le renforcement des capacités et les sessions de formation sur l'agriculture respectueuse de l'environnement et résiliente au climat pour le personnel du Projet, les exécutants, les agents de vulgarisation, etc;
- Fournir une orientation stratégique dans les étapes de planification, de mise en œuvre et de suivi grâce à des visites périodiques sur le terrain dans les zones d'intervention du Projet;
- Sensibiliser les bénéficiaires à la résilience climatique et à la gestion des risques environnementaux et sociaux;
- Assurer une liaison avec les agences gouvernementales et parties prenantes concernées au niveau régional et provincial pour s'assurer que la mise en œuvre des interventions du Projet est conforme aux politiques environnementales et sociales nationales et aux PESEC du FIDA;
- Assurer une liaison avec le personnel technique du FIDA chargé de l'environnement et du climat en cas de besoin et, le cas échéant, partager les enseignements tirés;
- Informer les parties prenantes du Projet, y compris les communautés locales, des exigences du CGESC et des PESEC du FIDA;
- Mettre à jour en permanence le PGESC et assurer sa mise en œuvre;
- Fournir des contributions au PTBA et s'assurer que ce dernier inclut les activités du PGESC;
- En collaboration avec le responsable SE, assurer la collecte de données appropriées pour les indicateurs environnementaux et climatiques du FIDA;
- Contribuer à la préparation des rapports d'avancement périodiques;
- Participer à des visites de suivi de projets de terrain sélectionnés en collaboration avec le personnel du Projet, pour soutenir la mise en œuvre des pratiques résilientes au climat et des mesures de gestion des risques environnementaux et sociaux;
- Participer aux missions de supervision et d'évaluation du Gouvernement et du FIDA afin d'identifier les enseignements tirés et les implications pour les prochaines étapes du Projet;
- Documenter les expériences et succès du Projet, en concertation avec le responsable GSC;
- Préparer les situations, les bilans et les rapports d'activités en relation avec ses missions;
- Entreprendre toute autre tâche qui peut être assignée par le Coordonnateur de Projet.

Ingénieur spécialiste en entrepreneuriat rural et entrepreneuriat des jeunes

Profil

Diplôme supérieur en agro-économie, entrepreneuriat ou équivalent. Il/elle doit avoir au moins les qualifications suivantes:

- Expérience minimale de 5 ans dans le domaine de développement rural et/ou agricole;

- Expérience prouvée dans l'appui aux bénéficiaires de projets d'économie solidaire appuyés aussi bien par l'Etat que par d'autres institutions financières nationales ou internationales;
- Expérience dans les études et le conseil pour la création d'entreprises serait un atout;
- Expérience en matière de méthodes de ciblage sensible au genre et aux jeunes;
- Maîtrise des outils d'approche participative;
- Grande capacité d'animation et de communication en milieu rural et d'accompagnements des OPA;
- Capacité de négocier avec toute une gamme d'intervenants, notamment: autorité locale, administrations, partenaires locaux (bénéficiaires, associations, etc.);
- Maîtrisant l'outil informatique et bureautique (Word, Excel. ..);
- Excellente aptitude de communication, notamment en langues arabe et française (la maîtrise de la langue amazighe est souhaitable).

Tâches

Sous la supervision du Coordonnateur de Projet, de l'AT chef de file de l'UGRP et en collaboration avec les UGPP et les services techniques des DPA, le/la spécialiste en **entreprenariat rural** et **entreprenariat des jeunes** aura les responsabilités suivantes:

- Exécuter dans les délais et selon la démarche définie et la cohérence requise, la composante financement rural et promotion d'AGR, de MER et d'UV;
- Participer à la réalisation de différentes études sectorielles permettant le développement d'AGR, de MER et d'UV viables dans la zone du Projet;
- Elaborer les termes de référence et participer aux procédures d'appel d'offres pour le choix de bureaux d'études pour la réalisation d'activités faisant partie de cette composante;
- Assurer l'encadrement et la formation des techniciens de l'administration et de ceux recrutés dans le cadre de l'assistance technique;
- Superviser et contribuer à la formation des petits et moyens entrepreneurs en matière d'élaboration d'un plan d'affaire, de recherche de débouchés et de marchés, de recherche de fournisseurs, de politique de tarification adéquate, de suivi comptable et de suivi de trésorerie, d'évaluation du besoin financier et des sources de financement disponibles, d'environnement juridique et fiscal de la petites entreprises et ses obligations;
- Participer aux actions de sensibilisation et de formation de la population· cible dans les différentes communes rurales de la zone du Projet;
- Participer à l'identification des bénéficiaires en observant les règles du ciblage de la population du Projet et à la sensibilité aux jeunes et au genre;
- Appuyer l'organisation des petits entrepreneurs selon l'âge et le genre en groupements représentatifs;
- Assurer la cohérence des activités de promotion des AGR, MER etUV dans le cadre du Projet, avec les actions entreprises dans le cadre des plans de développement des filières retenues;
- Assurer l'accompagnement des promoteurs d'AGR, de MER et d'UV pour le montage et le financement de leurs projets;

- Coordonner l'appui de l'équipe de techniciens spécialisés en promotion d'AGR, de MER et d'UV pour la conduite de leurs projets;
- Tenir des réunions de coordination avec les institutions de financement partenaires;
- Organiser et participer aux réunions d'information et de sensibilisation, aux sessions de formation et rencontres destinées aux promoteurs d'AGR, de MER et d'UV;
- Etablir les situations, les bilans et rapports des différentes activités relevant de la composante financement rural et promotion d'AGR, de MER et d'UV;
- Elaborer les rapports d'activité conformément aux clauses contractuelles;
- Appuyer la mise en œuvre d'un système d'archivage (papier et électronique) des documents et justificatifs techniques liées au Projet.

Ingénieur génie rural

Profil

Diplôme d'ingénieur en génie rural. Il/elle doit avoir au moins les qualifications suivantes:

- Expérience prouvée d'au moins 5 ans dans le domaine des pistes rurales, et construction des bâtiments avec expérience confirmée dans la conception et le contrôle des travaux de pistes rurales et de routes rurales revêtues;
- Maîtrisant l'outil informatique et surtout les logiciels professionnels utilisés dans le domaine des pistes et voiries et ayant des connaissances de base en matière de SIG;
- Maîtrise de l'arabe et du français et une aptitude prouvée de rédaction de rapports de haute qualité en ces langues;
- Avoir un esprit développé de travail en équipe.

Tâches

Sous la supervision du Coordonnateur de l'UGPP et du chef d'équipe de l'AT, en collaboration avec le Service des aménagements hydro-agricoles (SAHA), le/la spécialiste en génie rural aura les responsabilités suivantes:

- Assurer le suivi et valider les différentes phases des études des pistes et CES:
 - Identification avec les bénéficiaires les actions du Projet en matière de pistes et conservation des sols;
 - Priorisation des tronçons de pistes à traiter et des terrains à protéger, etc.
- Assurer l'exécution dans les délais requis des différentes actions de pistes rurales, CES et la construction des Unités de valorisation;
- Analyser la complémentarité des actions d'aménagement avec les autres activités de mise en valeur et de valorisation (aspect intégré) garantissant une optimisation de l'impact des actions;
- Avant le démarrage de l'exécution des travaux, établir avec chaque partenaire concerné (commune, OPA, ...) un engagement de prise en charge des frais d'entretien post-réalisation;
- Vérifications des études d'exécution et/ou élaboration des études d'adaptation aux projets d'exécution qui s'imposent;

- Elaboration des notes techniques justificatives des éventuels changements ou modifications nécessaires;
- Assurer l'encadrement des membres du comité technique de suivi de l'exécution des actions y afférentes et préparation des programmes prévisionnels des activités du dit comité
- Elaborer des modules de formation des partenaires sur l'entretien des travaux;
- Etablir les termes de référence et participer aux procédures d'appel d'offres pour le choix des entreprises de travaux, bureaux d'études et des prestataires de services;
- Superviser et suivre les études techniques relatives aux travaux de pistes;
- Superviser l'élaboration des dossiers d'appel d'offres;
- Assurer avec les services de la DPA le contrôle et le suivi des travaux ainsi que les réceptions provisoires et définitives des travaux;
- Etablir les situations, les bilans et les rapports relatifs aux différentes actions de conservation des eaux et des sols et de pistes;
- Appuyer la mise en œuvre d'un système d'archivage (papier et électronique) des documents et justificatifs techniques liés au Projet;
- Etablir les décomptes, les attachements et les rapports d'achèvement ainsi que les conventions et PV de cession des différents périmètres de plantation réalisés dans le cadre du Projet;
- Assister le coordinateur du Projet dans l'élaboration des plans prévisionnels des actions annuelles; les rapports mensuels et circonstanciels; la préparation des réunions, exposés; préparation des éléments de réponses aux éventuelles requêtes des partenaires, ...;
- Assurer un suivi rigoureux conformément aux procédures du bailleur en matière de PESEC.
- Documenter les expériences et succès du Projet, en concertation avec le responsable GSC;
- Préparer les situations, les bilans et les rapports d'activités en relation avec ses missions.

Ingénieur horticole

Profil

Diplôme d'ingénieur horticole. Il/elle doit avoir au moins les qualifications suivantes:

- Expérience minimale de 5 années dans le développement des filières végétales horticoles, principalement arboricole et de préférence dans le cadre de projets de développement rural;
- Maîtrise des aspects environnementaux et sociaux dans les cas des changements de vocation des agroécosystèmes montagneux;
- Expérience prouvée et capacité de développer et de mettre en œuvre des actions de formation et de sensibilisation des agriculteurs, en matière de bonnes pratiques arboricoles;
- Maîtrise de l'outil informatique: bureautique (Word, Excel. ...), communication (Whatsapp, ...) et connaissance de base de SIG;

- Maîtrise de l'arabe, du français et une aptitude prouvée de rédaction de rapports de haute qualité en ces langues (la maîtrise de la langue amazighe est souhaitable).

Tâches

Sous la supervision du Coordonnateur de l'UGPP et du chef d'équipe de l'AT, en collaboration avec le Service de la mise en œuvre des projets des filières de productions agricoles (SMOPFPA) et des spécialistes matières, le/la spécialiste horticole aura les responsabilités suivantes:

- Assurer l'exécution des travaux dans les délais requis relatifs aux quatre filières: amandier, caroubier, figuier et olivier ainsi que la culture du safran et du cactus (*Opuntia ficus indica*);
- Former et encadrer les techniciens sur le terrain en matière de coordination et de suivi des travaux;
- Préparer les dossiers d'appel d'offres de travaux concernant le développement des filières végétales;
- Participer dans l'identification et le montage avec les bénéficiaires des actions de développement des filières végétales;
- Etablir les TdR des études de faisabilité technique des périmètres identifiés et les valider avec la SMOPFA et les bureaux d'étude;
- Participer dans l'élaboration des plans de développement des filières végétales;
- Veiller au respect des critères de ciblage du Projet et de l'égalité des sexes dans le choix de la population bénéficiaire;
- Assurer en concertation avec les services techniques et les bénéficiaires l'identification des besoins en formation et leur transcription en programme de formation et d'appui correspondant;
- Participer à l'élaboration participative du programme de formation et d'appui-conseil agricole et suivre sa réalisation;
- Participer à la mission de suivi et évaluation des actions relatives aux filières végétales et leur planification dans le PTBA;
- Superviser et contrôler avec les services techniques concernés (SMOPFPA, SAHA, etc.) les travaux de plantation et de CES dans les périmètres de plantations végétales et en assurer la réception provisoire et définitive;
- Etablir contradictoirement selon l'usage des travaux publics avec les entreprises de travaux, les attachements mensuels des travaux réalisés qui seront contresignés par les représentants autorisés du prestataire et de l'entreprise.
- Etablir les décomptes, les conventions et PV de cession des différents périmètres de plantation réalisés ainsi que les rapports d'achèvement;
- Organiser les activités de sensibilisation/démonstration pour les bénéficiaires;
- Participer aux sessions de formation;
- Etablir les situations axées sur les résultats, les bilans et les rapports relatifs aux filières végétales;
- Appuyer la mise en œuvre et l'alimentation du Système de suivi-évaluation et du système d'archivage (papier et électronique) des données de base, documents et justificatifs techniques liés aux activités du Projet dans les filières végétales;

- Documenter les expériences et succès du Projet, en concertation avec le responsable GSC;
- Préparer les situations, les bilans et les rapports d'activités en relation avec ses missions.

Ingénieur spécialiste en appui-conseil et développement des OPA

Profil

Diplôme supérieur en ingénierie de développement rural, d'organisation professionnelle agricole, d'appui-conseil agricole ou équivalent. Il/elle doit avoir au moins les qualifications suivantes:

- Au moins 5 ans d'expérience dans des projets ou études effectuées dans le domaine de la socio-économie ou du développement rural;
- Qualification et expertise démontrées dans la planification, le suivi et l'évaluation des projets adoptant l'approche participative;
- Capacité de transfert de connaissance en matière de ciblage et de sensibilité au genre;
- Grande capacité d'animation et de communication en milieu rural et d'accompagnements des OPA;
- Capacité de négocier avec toute une gamme d'intervenants, notamment: autorité locale, administrations, partenaires locaux (population, associations, etc.);
- Maîtrise de l'outil informatique et bureautique (Word, Excel, ...);
- Excellente aptitude de communication, notamment en langues arabe et français (la maîtrise de la langue amazighe est souhaitable).

Tâches

Sous la supervision du Coordonnateur de l'UGPP et du chef d'équipe de l'AT, en collaboration avec les Services de la DPA et des spécialistes matières, le/la spécialiste en appui-conseil agricole et développement des OPA aura les responsabilités suivantes:

- Le suivi et la coordination de l'étude de référence et son analyse socio-économique;
- La formation des animateurs/animateuses et leur encadrement sur le terrain;
- L'établissement d'un programme d'interventions avec définition des objectifs et des résultats à atteindre en harmonie avec le PTBA de l'année;
- L'élaboration de la note méthodologique y compris les outils de collecte des données qualitatives et quantitatives: diagnostic participatif par douar, établissement des cartes sociales des douars, analyse de la demande et des priorités, élaboration d'un canevas de fiche par communauté et de rapport par commune;
- La définition des messages à destination des bénéficiaires et leurs validation par le coordonnateur régional du Projet;
- L'appui à la rédaction des fiches et rapports modèles (canevas);
- L'élaboration d'un rapport de synthèse consolidant les résultats au niveau des communautés, communes, filières et programmes.

- Assurer l'exécution dans les délais et selon la démarche et la méthodologie du Projet des activités liées à l'organisation et au renforcement de l'autonomisation des bénéficiaires et de leurs organisations, notamment les OPA;
- Suivi de l'exécution des des termes de références des animateurs (trices) et techniciens (ciennes) qui seront recrutés;
- Participer à l'élaboration des termes de référence et aux commissions de jugement des offres pour le choix d'ONG, d'opérateurs spécialisés. ou de bureaux d'études pour la réalisation des activités faisant partie de la composante renforcement des capacités;
- Renforcer les capacités techniques de base des animateurs (trices) et techniciens (ciennes) en matière de ciblage des populations éligibles, de sensibilité au genre et d'élaboration de Plans de développement des filières agricoles (PDFA);
- Prêter assistance aux différentes UGP provinciales pour le transfert de savoir-faire en termes de ciblage des populations éligibles, de sensibilité au genre, d'approche participative et partenariale, au profit du personnel des services techniques impliqués dans la mise en œuvre du Projet;
- Préparer les manuels et les actes concernant ce transfert de savoir-faire;
- Faciliter et appuyer l'organisation des sessions de concertation avec la population locale et les autorités locales organisées par les différentes UGPP;
- Appuyer le coordonnateur du Projet dans la préparation des rapports d'évaluation à mi-parcours et d'achèvement du Projet;
- En collaboration avec les services techniques des DPA et UGPP, élaborer les programmes de sensibilisation et de mobilisation des bénéficiaires autour des objectifs et des actions du Projet;
- Assurer la supervision et l'encadrement du travail des animateurs (trices) et techniciens (ciennes) à travers l'élaboration d'un programme mensuel et en assurer le suivi de sa réalisation;
- Elaborer un programme d'alphabétisation fonctionnelle destiné aux femmes et aux agriculteurs des différentes communautés sélectionnées et superviser son exécution;
- Appuyer la mise en œuvre d'un système d'archivage (papier et électronique) des documents et justificatifs techniques liées au Projet;
- Documenter les expériences et succès du Projet, en concertation avec le responsable GSC;
- Préparer les situations, les bilans et les rapports d'activités en relation avec ses missions.

Ingénieur zootechnicien

Profil

Diplôme supérieur élevage. Il/elle doit avoir au moins les qualifications suivantes:

- Expérience minimale 3 ans dans le développement des filières animales, principalement ovine, caprine et apicole;
- Bonne expérience en matière de valorisation des produits des filières animales;

- Expérience prouvée et capacité de développer et de mettre en œuvre des actions de formation et de sensibilisation des agriculteurs en matière de bonnes pratiques de conduite de l'élevage;
- Capacités de négociation, de sensibilisation et de mobilisation des partenaires;
- Maîtrise des outils informatiques et bureautiques (Word, Excel,) et connaissance de base de SIG fortement souhaitée;
- Maîtrise de l'arabe et du français et avoir l'aptitude de rédaction de rapports de haute qualité dans ces langues (la connaissance de la langue amazighe est souhaitable).

Tâches

Sous la supervision du Coordonnateur de l'UGPP et du chef d'équipe de l'AT, en collaboration avec le Service de la mise en œuvre des projets des filières de productions agricoles (SMOPFPA) et des spécialistes matières, le/la spécialiste élevage aura les responsabilités suivantes:

- Elaborer les dossiers d'appel d'offres pour la réalisation des plans de développement des filières animales retenues par le Projet;
- Assurer l'exécution dans les délais requis des activités relatives aux activités touchant à l'élevage;
- Participer à l'identification des bénéficiaires des actions du programme en matière de développement des filières animales;
- Veiller au respect des critères de ciblage prévus par le programme dans le choix de la population bénéficiaire (pauvreté et genre);
- Etablir les termes de référence, les conventions avec l'ANOC et les autres partenaires du Programme ainsi que les CPS des études, d'assistance technique et de travaux;
- Participer aux commissions et procédures d'appel d'offres pour le choix des bureaux d'études et des partenaires concernant le développement des filières animales;
- Participer à la négociation des conventions avec les partenaires du Programme notamment l'ANOC, les groupements et les coopératives;
- Assurer le suivi des études et des conventions prévues dans le cadre de la mise en œuvre des filières animales;
- Participer à l'organisation des activités de sensibilisation/démonstration pour les bénéficiaires;
- Identifier avec les services techniques, l'ANOC et les groupements créés, les besoins en formation;
- Organiser et animer les sessions de formation;
- Superviser et contrôler avec le Service technique de la DPA et de l'ONSSA la réalisation des prestations prévues dans le cadre des filières animales;
- Assurer le suivi et l'évaluation périodique de la mise en œuvre des activités et programmes réalisés dans le cadre des filières animales;
- Documenter les expériences et succès du Projet, en concertation avec le responsable GSC;
- Préparer les situations, les bilans et les rapports d'activités en relation avec ses missions.

Ingénieur agro-alimentaire

Profil

Diplôme supérieur en technologie alimentaire ou agro-industrie (diplôme d'au moins bac + 5). Il/elle doit avoir au moins les qualifications suivantes:

- Expérience minimale de 3 années dans la transformation des produits agricoles, la mise en place et l'exploitation d'unités de valorisation;
- Bonne connaissance des textes réglementaires marocains dans la matière et des procédures administratives en la matière;
- Capacité de négocier avec les différents types d'intervenants;
- Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, base de données etc.);
- Maîtrise de l'arabe et du français et avoir l'aptitude prouvée de rédaction de rapports de haute qualité en ces langues.

Tâches

Sous la supervision du Coordonnateur de l'UGPP et du chef d'équipe de l'AT, en collaboration avec le Service de la mise en œuvre des projets des filières de productions agricoles (SMOPFPA) et des spécialistes matières, le/la spécialiste agro-alimentaire aura les responsabilités suivantes:

- Etablir les termes de référence (TdR) pour les études de faisabilité de chaque unité de valorisation;
- Evaluer les besoins de chaque bâtiment et établir le cahier des charges des programmes préalables selon la certification HACCP (loi 28/07);
- Evaluer et définir les besoins en équipements de chaque unité de valorisation et leurs spécifications techniques, et identifier les technologies à employer;
- Etablir les CPS des unités de valorisation;
- Superviser l'acquisition, l'installation des équipements et leur mise en fonctionnement;
- Etablir un programme de formation au profit des coopératives gestionnaires des UV et assurer cette formation;
- Assister les unités de valorisation à la mise en œuvre et la mise en place de leur système qualité à savoir les programmes préalables (BPF, BPH) et le système HACCP;
- Assister les unités de valorisation à l'acquisition de leurs agréments ou autorisation d'exploitation auprès de l'ONSSA
- Assister toutes les coopératives dans la mise en place d'un système de traçabilité des produits et la diversification de leur gamme de produits avec une certification «biologique», label agricole, appellation d'origine contrôlée (AOP), commerce équitable, HACCP;
- Accompagner les organismes certificateurs lors des opérations d'audit;
- Assister toutes les unités dans l'amélioration du conditionnement et de l'emballage en fonction des marchés destinataires;
- Assister les coopératives pour l'établissement des marques, design, logos et l'enregistrement chez l'OMPIC;
- Assurer le renforcement des capacités des services techniques des DPA et autres partenaires ainsi que des membres des coopératives gestionnaires des unités de valorisation, en matière de conduite technique et de gestion des unités;

- Apporter l'appui technique aux différents niveaux du processus de production;
- Documenter les expériences et succès du Projet, en concertation avec le responsable GSC;
- Préparer les situations, les bilans et les rapports d'activités en relation avec ses missions.

Technicien en génie rural

Profil

Diplôme de technicien en génie rural (bac +2 au moins en génie rural)

- Expérience d'au moins 6 ans dans le domaine de leurs spécialités respectives;
- Maîtrise de l'outil informatique (Bureautique et tableurs.);
- Avoir les capacités et qualités en relations humaines et le sens du travail en équipe;
- Une aisance de rédaction en arabe et en français.

Tâches

Sous la supervision du Coordonnateur et du spécialiste GR de l'UGPP et en collaboration avec le Service des aménagements hydro-agricoles (SAHA), le technicien en génie rural aura comme tâches:

- L'appui à l'ingénieur génie rural de l'UGPP dans l'exécution de leurs tâches
- Le suivi et le contrôle des travaux et le suivi de l'exécution sur le terrain de différentes activités de nature génie rural du SAHA.
- Etablir les situations, les bilans et les rapports relatifs aux différentes actions de conservation des eaux et sol et de pistes.
- Etablir les décomptes, les attachements et les rapports d'achèvement;
- Assurer avec le service technique (SAHA) le contrôle des travaux;
- Assurer avec le service technique (SAHA) les réceptions provisoires et définitives des travaux;
- Etablir les situations, les bilans et les rapports relatifs aux différentes actions de conservation des eaux et sol et de pistes.
- Animer des sessions de concertation avec la population locale et les autorités locales organisées par l'UGPP;
- Accompagner la mise en œuvre des différentes activités (ayant lien avec leurs spécialités) développées dans le cadre du Projet;
- Exécuter les programmes de sensibilisation et de mobilisation des bénéficiaires autour des objectifs et des actions du Projet.
- Documenter les expériences et succès du Projet, en concertation avec le responsable GSC;
- Préparer les situations, les bilans et les rapports d'activités en relation avec ses missions.

Technicien en horticulture, spécialisés en arboriculture

Profil

Diplôme de technicien en horticulture: bac +2, au moins en horticulture arboricole

Tâches

Sous la supervision du Coordonnateur de l'UGPP et de l'ingénieur horticole, en collaboration avec le Service de la mise en œuvre des projets des filières de productions agricoles (SMOPFPA) et l'ingénieur horticole de l'UGPP, le technicien en horticulture aura comme tâches:

- Appuyer l'ingénieur horticole de l'UGPP dans l'exécution de ses tâches;
- Suivre et contrôler l'exécution des activités liées au développement des productions végétales sur le terrain;
- Conseiller et appuyer les OPA de producteurs pour favoriser leur professionnalisation autour des activités touchant le développement des productions végétales et leur insertion comme acteur au sein des filières végétales;
- Assurer la coordination et l'exécution de l'ensemble des actions au niveau des filières végétales prévues dans le cadre du PTBA du Projet (sensibilisation, formation et accompagnement des producteurs et des OPA);
- Participer au suivi de la réalisation des sessions de formations;
- Assurer l'exécution des travaux de projets des filières végétales dans les délais requis;
- Elaborer et/ou actualiser les listes nominatives des bénéficiaires par périmètre de plantation et OPA, sur la base de canevas harmonisés fournis par la cellule de suivi-évaluation;
- Accompagner les OPA (coopératives, unions, GIE, AGR, MER) créées et/ou appuyés dans le cadre du Projet afin de mieux gérer leurs projets et faire fonctionner les activités économiques de la filière végétale;
- Etablir contradictoirement selon l'usage des travaux publics avec les entreprises de travaux, les attachements mensuels des travaux réalisés qui seront contresignés par les représentants autorisés du prestataire et de l'entreprise. Après leur validation par l'Administration, ces attachements serviront de base pour l'établissement des décomptes provisoires;
- Faire remonter au niveau des systèmes de suivi-évaluation et de gestions des savoirs les informations et données pertinentes pour alimenter les bases de données du Projet;
- Etablir les situations axées sur les résultats, les bilans et les rapports relatifs aux différentes activités des filières horticoles et végétales;
- Animer des sessions de concertation avec la population locale et les autorités locales organisées par l'UGPP;
- Accompagner la mise en œuvre des différentes activités (ayant lien avec leurs spécialités) développées dans le cadre du Projet;
- Exécuter les programmes de sensibilisation et de mobilisation des bénéficiaires autour des objectifs et des actions du Projet.
- Documenter les expériences et succès du Projet, en concertation avec le responsable GSC;
- Préparer les situations, les bilans et les rapports d'activités en relation avec ses missions.

Technicien en élevage

Profil

Diplôme de technicien en élevage (bac +2 au moins en –élevage).

- Expérience d'au moins 6 ans dans le domaine de leurs spécialités respectives;
- Maîtrise de l'outil informatique (bureautique et tableurs.);
- Avoir les capacités et qualités en relations humaines et le sens du travail en équipe;
- Une aisance de rédaction en arabe et en français.

Tâches

Sous la supervision du Coordonnateur de UGPP et en collaboration avec le Chef de service de la mise en œuvre des projets des filières de productions agricoles (SMOPFPA) le technicien en polyculture-élevage aura comme tâches:

- Appui aux cadres de l'UGPP dans l'exécution de leurs tâches;
- Contrôle des travaux et suivi de l'exécution sur le terrain de différentes activités des filières animales;
- Création et la mise à niveau des OPA;
- L'exécution de l'ensemble des actions prévues dans le cadre du Projet (travaux et formation);
- Assurer l'exécution dans les délais requis les programmes d'activités;
- Elaboration et/ou actualisation personnalisée de la liste des bénéficiaires par OPA. L'actualisation desdites listes des bénéficiaires, devra se faire selon le modèle approuvé et validé;
- Etablir les situations, les bilans et les rapports relatifs aux différentes activités de l'élevage et de la filière miel;
- Etablir les décomptes, les attachements et les rapports d'achèvement;
- Animer des sessions de concertation avec la population locale et les autorités locales organisées par l'UGPP;
- Accompagner la mise en œuvre des différentes activités (ayant lien avec leurs spécialités) développées dans le cadre du Projet;
- Exécuter les programmes de sensibilisation et de mobilisation des bénéficiaires autour des objectifs et des actions du Projet.
- Documenter les expériences et succès du Projet, en concertation avec le responsable GSC;
- Préparer les situations, les bilans et les rapports d'activités en relation avec ses missions.

Animateur et animatrice en milieu rural

Profil

Diplôme professionnel en socio-économie rurale

- Expérience d'au moins 6 ans dans le domaine de l'animation en milieu agricole ou rural
- Maîtriser les outils de l'approche participative et de la formation d'adulte;
- Disposer de facilités d'animation de séance et d'ateliers avec la population rurale;

- Avoir les capacités et qualités en relations humaines et le sens du travail en équipe;
- Avoir les capacités techniques de résolution des conflits entre les bénéficiaires;
- Maîtriser des outils informatiques et de réseaux sociaux;
- Connaître les dialectes de la zone d'intervention du Projet;
- Disposer d'une aisance de rédaction en arabe et en français;
- Maîtriser la langue Tamazight est un atout.

Tâches

Sous la supervision du Chef du service SMOPFPA, et de l'AT ingénieur vulgarisateur et appui aux OPA, l'animateur et l'animatrice auront comme tâches:

- Exécuter les programmes de sensibilisation et de mobilisation des bénéficiaires autour des objectifs et des actions du Projet en informant les populations d sur les approches spécifiques du Projet en matière d'inclusion sociale et des appuis spécifiques aux groupes cibles identifiés comme vulnérables;
- Animer des sessions de concertation avec la population locale et les collectivités territoriales, organisées par l'UGPP et expliquer les stratégies et méthodes de ciblage appliquées par le Projet;
- Accompagner sur le plan socio-organisationnel la mise en œuvre des différentes activités du Projet;
- Accompagner les différents partenaires et prestataires de services en matière d'application des procédures de ciblage et d'appui socio-organisationnel des bénéficiaires des actions du Projet;
- Documenter les expériences et succès du Projet, en concertation avec le responsable GSC;
- Préparer les situations, les bilans et les rapports d'activités en relation avec ses missions.

B. SECOND CHAPITRE: STRATEGIE DE CIBLAGE ET AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES JEUNES

31. La stratégie utilisée pour le ciblage est scindée en deux niveaux:

- **le niveau géographique** basé sur le taux de pauvreté, le taux de vulnérabilité et l'existence de potentialités à valoriser, préserver et /ou reconstituer. Ce niveau a permis de retenir la région, les provinces et enfin les communes territoriales (CT);
- **le niveau communautaire**, organisations et ménages: basé sur les critères d'éligibilité qui sont définis en fonction des impacts potentiels environnementaux, sociaux et économiques.

32. En plus des taux de pauvreté, de vulnérabilité et les critères d'éligibilité, le choix des zones géographique et des ménages à cibler a pris en considération les résultats des: (i) avis des partenaires et acteurs nationaux et internationaux dans les domaines agricoles; et (ii) des discussions et doléances des populations rurales hommes, femmes et jeunes. Les méthodes de ciblage des bénéficiaires et de leurs organisations ainsi que la mise en œuvre sont précisées par activités au niveau de la présentation de chaque composante et sous-composantes.

33. **Rappel méthodologique.** Afin de mieux apprécier la situation économique et sociale des ménages ainsi que leurs conditions de vie pour un ciblage adéquat, des concertations intégrant tous les acteurs de développement, particulièrement ceux qui s'investissent dans le développement local (DRA, DPA, ONCA, DRCA et CCA, Eaux et forêts, coopératives, ONG locales, CAM, DAR/province de Guercif, ...) ont été effectuées. La mission de conception s'est basée également sur les données recueillies lors des discussions réalisées avec des groupes de populations, hommes, femmes et jeunes. Les discussions ont été animées de manière participative, pour mieux comprendre les effets liés aux différentes contraintes notamment celles liées à la dégradation des ressources naturelles, à la valorisation des potentialités locales, à la gestion des organisations professionnelles agricoles (OPA), à l'intégration des femmes et des jeunes et à la persistance de la pauvreté. D'autres informations et données secondaires ont été fournies par les institutions locales ou centrales (notamment le Haut-commissariat au plan - HCP). L'analyse de l'ensemble des données recueillies a permis de mieux comprendre la situation socio-économique des populations et les difficultés auxquelles elles font face, notamment pour s'adapter au changement climatique impactant sur les ressources naturelles (eau, sol, végétation) et permettant ainsi de capitaliser sur les leçons apprises.

a. ZONE D'INTERVENTION

34. Le Projet interviendra dans la région de l'Oriental qui compte 7 provinces et une préfecture (Oujda-Angad), regroupant 124 communes, dont 77% sont des communes rurales. Le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014, estime la population de la région à 2 314 346 habitants. La densité de 26,1 habitants/km² est faible par rapport à la moyenne nationale (47,6 habitants/km²). La population rurale de l'Oriental s'élève à 35% de la population globale et représente 6% de la population rurale du pays avec 1% de taux d'accroissement. La densité de cette population, 26,1 habitants/km² est faible par rapport à la moyenne nationale (47,6 habitants/km²). La région de l'Oriental est caractérisée par un taux de pauvreté rurale élevé et une grande vulnérabilité au changement climatique. Le taux de pauvreté s'élève à 17,9%, soit un taux largement supérieur à la moyenne nationale (8,9%). La population de moins de 25 ans représente 44,6% avec un

taux de chômage rural élevé de 17%. Les principales contraintes du secteur agricole sont: (i) des taux de pauvreté et de vulnérabilité des populations très élevés, notamment dans les communes enclavées; (ii) la raréfaction des ressources en eau, liée aux années successives de sécheresses et au changement climatique; (iii) une dégradation des ressources naturelles affectant les potentialités de la zone. Le secteur agricole représente cependant un atout important pour la région, avec 98% de la valeur ajoutée du secteur primaire et 12,8% du PIB de la région. Le Plan agricole régional de l'Oriental vise à apporter une contribution de 9% aux objectifs nationaux de la SGG.

35. La zone du Projet se caractérise par un terrain très accidenté, des exploitations exiguës et morcelées. Cependant, la zone dispose de potentialités importantes de développement des filières amande, figue, olivier et apiculture compte tenu des conditions pédoclimatiques et de la diversification des revenus offerts par les opportunités de valorisation et de commercialisation des produits issus de ces filières. Toutefois, ces filières connaissent un certain nombre de contraintes liées: (i) au milieu, avec un relief accidenté et une érosion accentuée; (ii) au climat, avec des précipitations souvent mal réparties et des gelées printanières causant des dégâts notamment sur les amandiers; (iii) à l'insuffisance d'une main d'œuvre qualifiée; et (iv) à l'éloignement des marchés pour la commercialisation des produits agricoles. La filière miel est également très présente dans la zone du Projet avec un nombre important de coopératives apicoles et qui se distingue par sa diversité écologique et floristique. Toutefois, la filière connaît également des contraintes caractérisées par une faible productivité et une faible valorisation.

36. **Taux de pauvreté.** Il y a lieu de préciser que le taux de pauvreté est calculé par le HCP selon une approche multidimensionnelle qui intègre dans son calcul de nombreux indicateurs sociaux et économiques, tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Base de calcul du taux de pauvreté

Dimension	Composante	Indicateur: définition de la privation	Pondération	
Education	Scolarisation des enfants	Si un des enfants en âge de scolarisation 6 - 14 ans ne fréquente pas l'école	1/6	1/3
	Scolarisation des adultes	Si aucun membre du ménage âgé de 15 ans et plus n'a complété cinq années de scolarisation	1/6	
Santé	Handicap	Si un membre du ménage est dans l'incapacité de réaliser l'une des fonctions organiques suivantes: vision, audition, marche, capacité cognitive (se souvenir ou se concentrer), soins corporels et communication	1/6	1/3
	Mortalité infantile	Si un enfant de moins de 12 mois est décédé dans le ménage	1/6	
Conditions de vie	Eau potable	Si le ménage n'a pas accès à l'eau propre à moins de 30 minutes de marche de chez lui	1/18	1/3
	Electricité	Si le ménage n'a pas d'électricité	1/18	
	Assainissement	Si le ménage ne dispose pas de toilettes privées ou d'un système d'assainissement sain	1/18	
	Revêtement du sol	Si le plancher du logement est sale, en sable ou en terre battue	1/18	
	Mode de cuisson	Si le ménage cuisine avec du bois, charbon ou fumier	1/18	
	Détention d'actifs	Si le ménage ne possède ni voiture ou ni tracteur/camion et ne possède pas au moins deux des biens suivants: téléphone, télévision, radio, moto, bicyclette et réfrigérateur	1/18	

Source: Haut-commissariat au Plan, 2014.

37. **La stratégie de ciblage** prend en compte le contexte national concernant la lutte contre les disparités territoriales et sociales et la pauvreté ainsi que la vulnérabilité des ménages, la création d'emploi, l'intégration des femmes et des jeunes et le développement agricole tout en préservant les ressources naturelles et tout en s'alignant sur les politiques adoptées par le FIDA. Elle repose sur la prise en compte des critères de pauvreté et de vulnérabilité par rapport: (i) aux impacts des aléas climatiques sur la conservation des eaux et du sol (CES) et l'implication des populations dans la maintien des structures de CES; (ii) au développement des potentialités arboricoles et animales (petits ruminants et apiculture); (iii) au renforcement des capacités des populations pour assurer leur développement économique et leur sécurité alimentaire; (iv) au désenclavement des zones à forte potentialité productive; (v) au rehaussement des capacités des femmes et des jeunes et à leur autonomisation; (vi) aux opportunités de consolidation et de capitalisation des expériences du FIDA dans le pays; et (vii) au développement digital pour encourager la communication et commercialisation. Le Projet harmonisera le ciblage avec les partenaires qui ont des objectifs similaires afin de créer une synergie pour la réduction de la pauvreté rurale.

38. La stratégie de ciblage est ainsi alignée sur la stratégie des programmes de la lutte contre la pauvreté (INDH et SGG) qui exigent des populations d'être affiliées à des organisations socioprofessionnelles. Le Projet accorde, cependant, la possibilité de faire le choix du statut juridique le mieux approprié à leurs groupements / associations professionnelles, coopératives, groupements d'intérêt économique (GIE), micro-entreprises rurales (MER). Un diagnostic et un programme d'accompagnement seront lancés avant la mise en œuvre des activités afin d'organiser les ménages répondant aux critères de ciblage.

39. Le PADERMO ciblera **19 communes territoriales** (CT) réparties sur 4 provinces/préfecture de la région de l'Oriental: 3 à Berkane, 2 dans la préfecture d'Oujda-Angad, 4 à Guercif et 9 à Driouch. Ces 19 CT se caractérisent par un taux de pauvreté très élevé allant de 16 % en moyenne dans les communes de Berkane à 32 % dans les communes de la préfecture de Oujda-Angad et celles de Guercif. Plus de la moitié de ces CT ont un taux de pauvreté dépassant 20%. Le taux de vulnérabilité est également élevé au niveau des communes ciblées notamment dans les provinces de Driouch (36%) et de Guercif (37%).

40. Les 19 CT ciblées totalisent 28 425 ménages, parmi lesquels le Projet ciblera **20 015 ménages, soit environ 100 000 bénéficiaires** dont 30% de femmes et 40% de jeunes. Ces ménages sont répartis sur les quatre provinces comme suit: 2 020 ménages à Berkane, 1 030 à Oujda; 8 250 à Driouch et 8 715 à Guercif.

Tableau 3: Zone géographique d'intervention et nombre de ménages ciblés par le Projet

Province/ Préfecture	Communes territoriales ciblées		Taux de pauvreté	Taux de vulnérabilité	Nombre de ménages	
	Nbre	Nom			province	ciblés
Berkane	3	Rislane, Sidi Bouhria, Tafoughalt	16,0%	16,4%	2 688	2 020
Oujda-Angad	2	Ain Sfa, Labsara	32,7%	16,4%	1 168	1 030
Driouch	9	Ain Zohra, Amejjaou, ljermaouas, M'Hajer, Mtalssa, Ouardana, Oulad Boubker, Tazaghine, Trougout	21,6%	36,1%	15 707	8 250
Guercif	5	Assebbab, Berkine, Lamrija, Mezguitem, Ras Laksar	32,5%	37,4%	8 862	8 715
Total/moyenne	19		24,9%	33,8%	28 225	20 015

b. GROUPES CIBLES

41. Le PADERMO ciblera 5 catégories sociales de bénéficiaires:

- (i) *Petits exploitants* dont les revenus proviennent d'exploitations ne dépassant pas 3 ha (en irrigué) et moins de 10 ha en pluvial. Les actions dans le domaine arboricole dans les segments amont et aval des filières, de CES et de protection des terres de cultures, ainsi que de l'irrigation concerneront particulièrement ce groupe cible.
- (ii) *Petits éleveurs* (agro-pastoraux sédentaires et/ou pastoraux transhumants avec moins de 50 moutons et/ou chèvres). Les actions de d'amélioration de la conduite du cheptel, du patrimoine génétique et de la valorisation des petits ruminants sont particulièrement destinées à cette catégorie.
- (iii) *Petits apiculteurs*, principalement jeunes, ayant moins de 50 ruches et perdu partiellement ou totalement leur cheptel par les mortalités qu'a connues le secteur ces dernières années. Cette catégorie sera ciblée par toutes les actions de développement de l'apiculture (segments production et valorisation).
- (iv) *Groupes de femmes et ménages dirigés par des femmes et ménages sans terre* impliqués dans des activités agricoles ou non agricoles. Les actions visant à améliorer le capital social, valoriser les savoirs faire, diversifier et augmenter les sources d'activités et de revenus, créer des emplois sont particulièrement destinées à ce groupe cible.
- (v) *Jeunes sans emploi*, désireux de s'engager dans des activités agricoles ou génératrices de revenus. Les actions visant la formation professionnelle spécifique, l'entrepreneuriat rural, la création de coopératives de services sont des opportunités d'inclusion socio-professionnelle proposées par le Projet pour les jeunes ruraux sans emploi.

42. Il est important de prendre en compte les mutations sociales, économiques et écologiques dues à la vulnérabilité des moyens d'existences des ménages face aux effets répétés de la sécheresse et à la pression démographique sur les ressources. Ces raisons ont favorisé les populations à émigrer, en grand nombre à l'étranger ou vers d'autres villes, notamment à Driouch, Berkane et Oujda, contrairement à Guercif moins touché par le phénomène d'émigration. Cependant, les ménages qui restent sur place sont des plus pauvres et les plus attachés à la terre.

43. Le tableau ci-après regroupe les bénéficiaires par action, désagrégés par sexe (dont les jeunes). Ce tableau précise la méthode utilisée pour estimer les groupes cibles par activité et précise le nombre de doublon pour chaque activité (un doublon est un ménage touché par plus d'une activité). Ce tableau estime à environ 20 000 le nombre net de ménages bénéficiaires. La répartition selon le genre et les jeunes, est de 19 452 hommes, 19 337 femmes et 25 553 jeunes, soit environ **30% de femmes et 40% de jeunes**.

44. Des critères d'éligibilité pour accéder aux principales activités du Projet sont précisés au niveau des sous-composantes. Des fiches pour la mise en œuvre de certaines activités sont données à titre d'exemple. Les UGPP avec l'appui de l'AT compléteront et finaliseront les fiches pour l'ensemble des activités.

Tableau 4: Nombre minimum de ménages ciblés par action et par province

Composants/activité	Nombre de ménages ciblés			Total ménages ciblés	Bénéficiaire par genre			Mode de calcul/mesure	Doublon avec autres activités	Nbre ménages ciblés sans doublon
	Oujda/Berkane	Dricouh	Guercif		hommes	femmes	Jeunes			
1.1. Développement de l'arboriculture fruitière résiliente au CC	3 804	2 044	4 344	10 192	7 931	2 261	4 997		3 770	6 422
Plantation amandier	400		200	600	570	30	170	Arboriculteurs touchés par les actions de plantation et de réhabilitation	50	550
Plantation et réhabilitation caroubier	600	400	1 080	2 080	1 950	130	650		500	1 580
Plantation figuier	80			80	75	5	15		20	60
Plantation et réhabilitation olivier	240			240	150	90	150		200	40
Renforcement de capacités	2 480	1 640	3 060	7 180	5 180	2 000	4 000	Sur la base du nombre moyen de participants aux sessions	3 000	4 180
Formation pépiniériste	4	4	4	12	6	6	12		-	12
1.2. Filières animales	1 197	2 099	2 424	5 720	4 680	1 040	1 990		1 195	4 525
Points d'eau	80	300	260	640	540	100	200		126	514
Création et accom. groupement ANOC	240	240	240	720	700	20	200		144	576
Élevage caprin	80	220	200	500	200	300	100		100	400
Formation éleveurs hors ANOC	500	900	1 200	2 600	2 300	300	700		490	2 110
Visites échange hors ANOC	60	140	160	360	240	120	140		75	285
Filière apicole	220	260	320	800	600	200	550		160	640
Dispositifs connectés pour le suivi des ruches	17	39	44	100	100	-	100	Pilote: estimation à partir des discussions + expériences similaires	100	-
1.3. Développement des produits de terroir	467	961	1 254	2 682	1 510	1 172	920		922	1 760
Plantes aromatiques et médicinales (PAM)		120	120	240	140	100	100	les contrats déjà établis avec les E&F	40	200
Safran		134	268	402	200	202	100	Discussion avec les bénéficiaires	52	350
Cactus	80			80	40	40	20	l'existant + doléances des bénéficiaires	30	50
Figue Ghodan		240		240	140	100	100	DPA + bénéficiaires	-	240
Poulet fermier	60	60	240	360	160	200	160	l'existant + demandes des femmes	40	320
Transformation caroube, céréale et jujube	60	30	30	120	20	100	20	l'existant + demandes des femmes	-	120
Ateliers d'engraissement ovin		110	440	550	500	50	200	estimation à partir des discussions + existant	530	20
Cuniculture	135	135		270	120	150	100	L'existant + discussion	70	200
Unités d'orge hydroponique	12	12	36	60	30	30	20	Leçons tirées	60	-
Autres AGR	120	120	120	360	160	200	100	estimation à partir de l'existant	100	260
1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales résilients	2 650	875	4 333	7 858	6 608	1 250	2 108		5 208	2 650
Aménagements hydro-agricoles	200	200	1 700	2 100	2 000	100	500	Discussions avec le tissu associatif, population et services des DPA	1 100	1 000
Aménagement de pistes rurales	350	400	2 000	2 750	1 850	900	950	"	1 800	950
Protection contre l'érosion et CES	100	170	633	903	853	50	153	"	703	200
Appui technologique à la gouvernance de l'eau	2 000	105		2 105	1 905	200	505	Pilote à Oujda/Berkane: estimation à partir des discussions + existant	1 605	500
2.1. Alphabétisation et éducation financière	2 600	5 400	6 900	14 900	6 900	8 000	5 800		13 400	1 500
Alphabétisation	400	2 000	2 500	4 900	900	4 000	800	La demande des bénéficiaires et la capacité actuelle de l'ONG	3 900	1 000
Éducation financière	2 200	3 400	4 400	10 000	6 000	4 000	5 000	Estimation à partir des discussions avec la population	9 500	500
2.2. Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise	746	908	1 284	2 938	2 254	684	726		1 220	1 718
Création et appui équipes métiers et coopératives de services	26	8	24	58	50	8	50	Sur la base de 8 membres par équipe métier et 5 membres par équipe métier digitale	40	18
Appui aux OPA et UV	720	900	1 260	2 880	2 204	676	676	Constats: 20 membres en moy., par OPA, 3 OPA par UV, un pourcentage de 60% OPA et 40% UV, et une répartition de 60% H; 20% F; 20% J	1 180	1 700

Composants/activité	Nombre de ménages ciblés			Total ménages ciblés	Bénéficiaire par genre			Mode de calcul/mesure	Doublet avec autres activités	Nbre ménages ciblés sans doublet
	Oujda/Berkane	Dricouh	Guercif		hommes	femmes	Jeunes			
2.3. Valorisation et commercialisation des produits	4 716	6 808	8 516	20 040	15 110	4 930	9 012		18 600	1 440
Réhabilitation d'UV existantes	300	240	360	900	720	180	180	Constat: 20 membres, en moy. par OPA et 3 OPA par UV et une répartition de 60%H; 20%F; 20% J	450	450
Création de nouvelles UV	60	60	180	300	240	60	60	Constat: 20 memb., en moy., par OPA et 3 OPA par UV et une répartition de 60%H; 20%F; 20% J	260	40
Digitalisation (Commercialisation des produits)	3 300	5 100	6 600	15 000	11 550	3 450	7 700	Estimation à partir des discussions avec la DPA, ONGs + Population	14 050	950
Communication et marketing	448	576	576	1 600	1 020	580	500	Constats: 20 M. en moy. par OPA/AGR, 3 OPA par UV, une pourcent. de 70% OPA/AGR et 30% UV, et une répartition de 45%H; 30%F; 25%J	1 600	-
Organisations de rencontres B2B	480	576	544	1 600	1 120	480	400	Constat: 20 M., en moy. par OPA/AGR, 3 OPA par UV, un pourcent. de 70% OPA/AGR et 30% UV, et une répartition de 45%H; 30%F; 25% J	1 600	-
Participation aux foires	128	256	256	640	460	180	172	Constats: 20 m. en moy. par OPA/AGR, 3 OPA par UV, une pourcent.de 70% OPA/AGR et 30% UV, et une répartition de 45%H; 30%F; 25% J	640	-
TOTAL	16 180	19 095	29 055	64 330	44 993	19 337	25 553		44 315	20 015
%	25%	30%	45%		70%	30%	40%		64 330	

45. Le Projet, à quelque exception, **considère les OPA comme la voie d'entrée au Projet.** Cette approche permettra de mieux optimiser les moyens et de maîtriser l'encadrement et l'accompagnement durant et après le Projet. Les organisations permettent également de mieux faire face aux augmentations des charges de production et d'être plus performant pour accéder à la commercialisation. Par ailleurs, la mise à niveau des unités de valorisation et de transformation, les volumes commercialisés en augmentation seront mieux négociés que sur les marchés ruraux avec un appui renforcé (digitalisation, éducation financière, alphabétisation) pour mieux atteindre les consommateurs. La création d'emploi et l'autonomisation des femmes et des jeunes occuperont des places décisives. Le Projet appuiera des actions génératrices de service et des coopératives de service spécialement pour les jeunes et les femmes. Ces catégories seront également encouragées pour intégrer les coopératives d'UV. Le Projet prévoit une intégration de 30% pour les femmes et 40% pour les jeunes. Ces groupes plus vulnérables, femmes, jeunes et sans terre seront appuyés, tant individuellement par l'alphabétisation fonctionnelle, formation pratique, accompagnement, qu'au travers leurs OPA pour développer les AGR. Le Projet appuiera également, à travers des formations appropriées et de l'accompagnement, les jeunes au chômage qui veulent créer leurs micro-entreprises seul(e) ou avec un ou deux associés et qui veulent utiliser une des formules de crédit du CAM pour le financement.

46. Actuellement, la zone du Projet compte de nombreuses associations, coopératives et unions. Ces structures sont dans la plupart des cas des organisations créées les dernières décennies dont certaines sont à peine créées. La majorité des coopératives sont de petite taille voire familiales incluant les hommes et les femmes et parfois ces dernières prévalent. Ces coopératives n'ont pas une vraie gestion puisque les revenus générés sont souvent mis en commun. Malgré les performances réalisées par certaines de ces coopératives, l'accès, des membres femmes et jeunes, aux bénéfices n'est pas garanti car ils/elles considérés comme une aide familiale. Quant aux organisations plus larges UV, GIE, unions, la majorité, d'entre elles, n'ont

pas une gestion claire qui renforce l'appartenance et la confiance entre les membres. Les services rendus aux membres sont, généralement, limités à ceux initiés par l'administration et leur durabilité et compromise.

47. Le Projet appuiera les deux types de coopératives:

- **Coopératives de taille petite ou familiale.** Elles bénéficieront d'un renforcement des capacités à travers: les formations sur la gestion et le technique, l'appui à l'obtention des agréments de l'ONSSA, la gestion équitable pour l'accès aux bénéfices; la digitalisation, la commercialisation, etc.);
- **Coopératives de taille moyenne et grande.** Le Projet identifiera les problèmes de gestion, à travers un diagnostic participatif et une analyse fine des contraintes et opportunités et dressera en fonction des insuffisances un plan d'action par coopérative. Ces coopératives seront accompagnées pour améliorer leur performance en gestion à travers l'auto-évaluation assistée afin d'atteindre une autonomisation. L'objectif est de les amener au bout de deux années à être en mesure de séparer, définitivement, entre **les organes de décision et ceux de l'exécution** pour écarter la mainmise de certains membres de bureau sur les coopératives. Cette nouvelle manière de faire exigera des coopératives de grande taille pour atteindre rapidement **l'autonomisation**. Ceci nécessitera une nouvelle approche dans l'encadrement et l'accompagnement. Des nouveaux modèles de gestion devront être discutés lors du diagnostic /analyse et des scénarii leurs seront proposées. Les différentes discussions menées sur le terrain laissent penser à un schéma de gestion collective (amont/aval) et une exploitation individuelle avec un itinéraire technique identique chez tous les membres. Un kit de services à fournir par les coopératives aux membres pour augmenter l'appartenance et la performance. L'accompagnateur devra aussi travailler avec chaque coopérative pour identifier, au fur et à mesure, la nature des services qu'elle peut développer ainsi que les meilleures solutions pour intégrer les jeunes et les femmes afin d'atteindre les prévisions fixées de 30% et 40% respectivement pour les femmes et les jeunes. Des nouveaux modèles de gestion devront être discutés lors du diagnostic /analyse et des scénarii leurs seront proposées. Les différentes discussions menées sur le terrain laissent penser à un schéma de gestion collective (amont/aval) et une exploitation individuelle avec un itinéraire technique identique chez tous les membres. L'accompagnateur devra aussi travailler avec la coopérative pour identifier au fur et à mesure la nature des services que la coopérative puisse développer.

C. ALIGNEMENT DU PADERMO AVEC LES EXIGENCES DES PESEC

48. Le PADERMO s'aligne parfaitement avec les exigences des PESEC et les nouvelles directives concernant les engagements IFAD-11 afin de contribuer à atteindre les ODD en 2030. Sachant qu'il y a de très nombreuses connexions entre les 17 ODD, l'adoption d'une approche holistique est une des meilleures approches qui pourrait aider à accélérer le processus. D'ailleurs, c'est une caractéristique des programmes et des projets du FIDA. Cet alignement se situe à plusieurs niveaux:

- **Niveau de la lutte contre la pauvreté et contre la faim (ODD1 et ODD2).** Afin d'assurer la sécurité alimentaire en quantité et en qualité, le PADERMO va favoriser les plantations (caroubier amandier, figuier, olivier, cactus) et les activités d'amélioration de la production animales (ovins/caprins

et apiculture) et la transformation et la production des produits locaux (caroubier, jujubier, céréales, fromage, poulet beldi, cuniculture, etc.), toutes des productions qui participent à l'amélioration de la sécurité alimentaire. De plus, les espèces proposées sont mieux adaptées aux irrégularités pluviométriques que les céréales et certaines peuvent être stockées toute l'année ex. caroube, amande, huile d'olive, jujube, miel, entre autres. En plus de la sécurité alimentaire, ces produits ont aussi une valeur ajoutée, aussi bien sur le plan nutritionnel que sur le plan du revenu (produits à valeur ajoutée plus importante que les céréales) permettant aux ménages d'acquiescer, avec l'argent gagné, des produits plus diversifiés pour l'alimentation et faire face aux besoins de santé et d'éducation des enfants. Par ailleurs, l'intégration des filières apiculture et amande, à travers la pollinisation et le développement des colonies, permettra d'augmenter très significativement les rendements et en qualité d'amande, de caroube, mais aussi de stimuler le développement des colonies d'abeille. En conclusion, ces changements dans le système agricole et le renforcement du secteur apicole permettra aux ménages de mieux affronter les effets du changement climatique, d'améliorer la nutrition et d'autonomiser les femmes et les filles en milieu rural à travers une intégration qui pourra atteindre 40% chez les femmes et 40% chez les jeunes. Le PADERMO créera des opportunités pour les femmes et les jeunes ruraux et relèvera les défis liés aux situations de fragilité en raison du chômage à travers l'appui à des AGR, la formation et l'insertion professionnelle via des OPA ou l'auto-emploi. L'ensemble de ces innovations vont permettre aux ménages de lutter contre la pauvreté, de disposer d'une qualité et quantité alimentaire plus sûre et plus diversifiée, ce qui contribuera largement aux ODD, notamment l'ODD 1 (pas de pauvreté) et l'ODD 2 (faim "zéro").

- **Niveau du ciblage.** Les investissements du PADERMO profiteront essentiellement aux populations pauvres (femmes, hommes et jeunes): (i) le Projet a retenu les communes où le taux de pauvreté est la plus pauvre par rapport à la moyenne nationale; (ii) le ciblage utilisera pour la première fois des cartes sociales en s'appuyant sur des cartes/images Google pour s'assurer de n'oublier aucun ménage parmi les ménages pauvres enclavés (surtout que le terrain est très accidenté) ainsi que des listes des ménages qui précisent les moyens d'existence de chaque ménage. Ces identifications se feront avant d'arrêter le ciblage des ménages et des individus par action. Certes, pour certaines activités comme les pistes et les plantations (stratégie du PMV de travailler par assise foncière assez large), les moins pauvres vont bénéficier également des actions du Projet. Cependant, les retombées seront importantes sur les populations pauvres puisque ces dernières accéderont aux actions de valorisation des productions à travers les AGR et assureront le service à l'ensemble des producteurs.
- **Niveau transversal.** Les questions liées à la nutrition, à la problématique hommes-femmes, à la jeunesse et au changement climatique, sont prises en compte par le PADERMO de la manière suivante:
 - La majorité des filières proposées offre non seulement une grande valeur nutritive mais sont faciles à stocker durant plusieurs mois à domicile sans grands investissements (huile, miel, amande et figue sèche), sans compter que les agriculteurs/trices continueront à produire les aliments céréaliers de base, les légumineuses et les légumes.

- Les femmes, hommes et jeunes ont accès à toutes les activités d'une manière équitable avec un taux global de 40% d'intégration pour les femmes et autant pour les jeunes (filles et garçons), ce qui contrebalance à un taux moyen final de 50% par sexe. Par ailleurs, la conception du PADERMO a été faite en tenant compte d'une autonomisation selon le genre et les activités programmées vont permettre d'atteindre les effets attendus (voir intégration du genre).
 - La contribution du PADERMO à la résilience au CC se fera à travers: (i) le financement des aménagements de la CES à l'amont et à l'intérieur des périmètres des plantations; (ii) le développement de l'apiculture dont l'abeille contribuera grandement à la pollinisation des amandiers mais également de la végétation naturelle; et assurant ainsi le maintien de la biodiversité et des ressources naturelles, plus adaptées au milieu et jouant un rôle dans la CES également; enfin (iii) la nature du Projet où les plantations d'arbres occupent une grande place, permettant d'une part de conserver l'eau et le sol une fois plus grands et d'autre part d'augmenter les rendements des cultures annuelles intercalaires notamment dans les plantations d'olivier et d'amandier (pente moins de 30%), ainsi que là où cela est possible¹.
- **Niveau de la rapidité d'agir plus et mieux.** Vue que les délais pour atteindre les ODD sont très courts (2030), le PADERMO a opté: (i) de s'aligner sur la stratégie du pays et de compléter les actions du PMV, Pilier II à travers les plantations d'arbres pour un revenu plus stable; (ii) de bâtir sur l'existant, compléter et renforcer les coopératives existantes de l'apiculture. Par ailleurs, et afin d'être plus efficient, le Projet capitalise, également, sur ses expériences antérieures au Maroc en matière de gestion de projet et de rapidité dans le lancement des études et des activités ainsi que dans l'investissement relatif aux adaptations au CC. Aussi, une partie importante du financement du PADERMO sera réservée aux plantations et aux aménagements de CES. Des pratiques qui permettront une meilleure résilience au CC et un développement durable. Cette durabilité sera garantie à travers une autonomisation selon le genre et un programme de renforcement des capacités des bénéficiaires: formations, information et insertion en milieu professionnel, encadrement, accompagnement et orientations tout au long de la mise en œuvre du PADERMO.

49. **Au niveau de la mobilisation des fonds.** Le FIDA mobilisera des sources diversifiées de financement en faveur du développement pour accroître son programme de prêts et de dons.

50. **Au niveau du développement des partenariats.** Les partenariats sont au centre de chaque projet FIDA. Cependant, les expériences passées ont souligné les difficultés de gérer ces partenariats et les impacts qui en résultent sur la mise en œuvre des projets. L'expérience du FIDA dans le pays montre aussi que très peu de partenariats sont efficaces et atteignent leur objectif. Le PADERMO a limité les partenariats et établira des conventions claires, avec des objectifs clairs (partenariats fondés sur les résultats) et des allocations budgétaires soigneusement évaluées. Ces partenariats se feraient avec des acteurs locaux (ex. MFR, OPA, ONG d'alphabétisation, entre autres). Par contre, le PADERMO renforcera les capacités des

¹ La synergie des cultures associées, engendrant des meilleurs rendements, a été démontrée par de nombreuses recherches scientifiques.

OPA dans le sens de rehausser leurs savoir-faire à faire converger plusieurs bailleurs au niveau local et en créant ainsi une synergie, à la base, entre les différents acteurs.

51. **Au niveau de l'adaptation des opérations** pour mieux soutenir les processus de transformation du monde rural.
52. **Au niveau de l'optimisation de l'utilisation des ressources** suivant les quatre principes suivants: économie, efficacité, efficacité et équité.
53. **Au niveau des mesures** prises par le FIDA pour apporter la meilleure contribution possible à la réalisation du Programme 2030.
54. **Au niveau de l'autonomisation selon le genre.** La conception du PADERMO tient compte des engagements du FIDA en faveur de l'équité hommes/femmes et de l'autonomisation. Il est prévu des activités accompagnées de moyens innovants permettant d'atteindre des changements qualitatifs et multidimensionnels en matière d'équité homme-femmes. Le système de suivi-évaluation du PADERMO a été conçu dans le sens de suivre ces changements et d'apprécier les effets induits par les produits résultants de la réalisation de ses activités. Dans ce sens: (i) des cibles spécifiques de 30% pour les femmes et 40% pour les jeunes (dont 40% de jeunes femmes) ont été fixés dans le cadre logique du Projet; (ii) la base de données du PADERMO doit fournir obligatoirement les données concernant les bénéficiaires précisant même les membres de chaque ménage de manière désagrégée. L'actualisation régulière du tableau de suivi des bénéficiaires vise à faciliter le suivi de cette désagrégation. Concernant le genre (et les jeunes), les études prévues pour le suivi et l'évaluation des résultats et effets devront détailler les résultats selon les aspects de genre. A ce titre, les échantillons des enquêtes seront identifiés dans cette perspective. Les résultats des enquêtes et études initiales (enquête initiale de référence et études spécifiques initiales/sociales) seront présentées de manière différenciée entre hommes, femmes, jeunes, ainsi que jeunes hommes et jeunes femmes, afin de mettre en évidence les écarts et les origines de ces écarts. Il est attendu que l'ensemble des effets d'autonomisation soit vérifié (pour les femmes et les hommes et qui sont de trois nature d'effets: (i) effets intrinsèque (autonomie au niveau du revenu; auto-efficacité/confiance en soi, attitudes par rapport à la violence dont la violence conjugale); (ii) effets relative à son pouvoir avec son environnement immédiat: participation à la décision en matière d'intrant productif, propriété foncière et autres biens, accès aux décisions relatives aux services financiers, contrôle sur l'utilisation du revenu, charge de travail équitable; et (iii) les effets de la capacité d'influence: appartenance au groupement, affiliation à un groupe influent. Le PADERMO a prévu tous les moyens pour atteindre les changements relatifs aux deux premiers groupes d'effets au cours du Projet, et d'amorcer le troisième partiellement avec certains leaders. Le plus importants est de pouvoir mesurer et suivre ces changements d'évaluer les différentes améliorations survenus aux niveaux personnes ayant bénéficiées du Projet (revenus, confiance en soi,...): adoption de technologies ou de pratiques résilientes à l'environnement / au climat, la réduction du temps consacré à différentes tâches (concassage des amandes, séchages des figues, préparation et mise en pot du miel, la satisfaction à l'égard des services soutenus par le Projet; les influences dans la prise de décision dans les OPA et au niveau des autorités locales et des prestataires de services et d'apprécier selon les normes du FIDA, dans quelle mesure l'autonomisation a été améliorée d'une manière globale.
55. Un Cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) abrégé incluant une matrice du plan de gestion environnementale, sociale et climatique

(PGESC) a été préparé durant la formulation du Projet afin de s'aligner aux exigences des PESEC du FIDA ainsi que la réglementation nationale. Ce cadre guidera la gestion des risques environnementaux et sociaux durant tout le cycle du Projet et sera mis en œuvre et suivi par l'UGRP et les UGPP avec l'appui de l'ingénieur environnementaliste de l'AT.

d. INTEGRATION DU GENRE ET DES JEUNES

56. Les femmes sont très actives dans le secteur agricole avec un taux moyen de 50,6% (DFER, 2018), mais restent vulnérables. C'est particulièrement le cas en zone de montagne. L'analyse des contributions des femmes a montré qu'elles sont importantes au niveau de la production (de 30 à 70% selon les filières) mais faibles dans la phase de la valorisation et de commercialisation (5 à 10%) (ONUFI, 2018). Cette participation est à 70% sous forme d'aide familiale (HCP, 2019). Les femmes disposent d'un savoir-faire très important dans divers domaines (élevage, médecine traditionnelle, valorisation des produits et sous-produits agricoles, artisanat, etc.), mais leur travail n'est pas suffisamment valorisé. De plus, la représentativité de la femme au niveau des instances locales élues reste souvent symboliquement très faible. De même, les contraintes culturelles et les stéréotypes pénalisant le rôle de la femme restent accentués au niveau des zones de montagne. A moindre degré, les jeunes connaissent des situations similaires que les femmes. Ils sont souvent employés comme aide familiale sur les exploitations des parents et accèdent rarement aux instances de décisions au niveau communautaire et organisations professionnelles. Malheureusement, ils n'existent pas d'études qui puissent donner des statistiques précises sur la situation des jeunes dans les exploitations et les organisations agricoles.

57. La grande leçon à retenir des programmes passés (notamment PMV et l'INDH), est l'insuffisance d'intégration des femmes et des jeunes dans des projets consistants. En effet, les investissements ont été basés sur l'accès au foncier et/ou des ressources de production. Il va de même pour l'accès inégal des femmes à la ressource terre, y compris les terres collectives et les terres domaniales. En exemple, l'accès à la location des terres domaniales se fait par annonce et par projet et *"il faut que les femmes disposent des fonds pour pouvoir en bénéficier"*, autant que les hommes. Donc, la femme se retrouve toujours exclue sans pour autant le vouloir directement. Par ailleurs, l'alignement des critères d'éligibilité entre les hommes et les femmes pour l'accès aux projets (disponibilité des parcelles pour construction ou disponibilité de locaux ou participation financière) alors que les écarts des capacités de participation entre hommes et femmes sont très grands au départ, et les possibilités de financement et de réponse à ces critères est presque de l'ordre de l'impossible pour les femmes. Ces démarches font que les femmes sont ciblées et intégrées mais dans de petits projets. Ces petits projets sont lourds à réaliser et longs pour générer des revenus et très souvent ils fatiguent les femmes car par ailleurs rien n'est fait pour alléger des activités de reproduction et des gardes des enfants comme la mise en place de crèches.

58. Pourtant, la contribution des femmes pour certaines activités prévues par le Projet dépasse 70% selon les entretiens réalisés avec les focus groups dans différentes provinces du Projet. Les opérations qui consomment le plus de main d'œuvre sont réalisées en majorité par des femmes (70 à 95%). Dans l'agriculture, les femmes, comme les jeunes, sont souvent des ouvriers (ères) ou aides familiales (ex. communes Mirija, Rislane, Sidi Bouhria, ...), rarement productrices (moins de 6% selon les chiffres fournis par les populations lors de la conception) intègrent les

coopératives car disposent du foncier. Les ouvrières sont payées, en fonction des saisons et des opérations à effectuer, de 70 à 140 MAD/jour alors que les hommes sont mieux payés, de 100 à 200 MAD/jour pendant la saison d'été. Dans les communes de Oujda, les femmes continuent à concasser l'amande à des prix dérisoires.

59. Le PADERMO capitalisera sur l'ensemble des expériences antérieures et prendre en considération les leçons du passé en matière de l'intégration du genre et travaillera sur des critères d'éligibilité des femmes différents de ceux des hommes. Les activités seront très souvent intégrées dans les espaces des jardins domestiques ou à l'exploitation pour inclure les femmes à mobilité réduite: cuniculture, aviculture, unité hydroponique, etc. Le Projet réhabilitera des bâtiments qui existent déjà au profit des femmes. Le Projet cherchera aussi de créer des synergies avec d'autres acteurs qui disposent déjà de bâtiment pour les réhabiliter et les adapter aux nouvelles activités. Des discussions ont été déjà initiées dans ce sens au cours de la phase de conception avec les populations et certains responsables des collectivités territoriales. Le PADERMO prévoit également les intrants pour les ménages très pauvres pour leurs permettre de démarrer leurs projets jusqu'aux premières ventes de produits.

60. Pour réussir l'intégration, le PADERMO va tenir compte des spécificités de la zone d'intervention connue au Maroc pour être une région aux traditions conservatrices en termes d'égalité des sexes. Pourtant, les hommes reconnaissent les efforts des femmes et leur contribution à l'économie familiale et admettent qu'ils ne peuvent réussir à développer les filières sans l'amélioration des conditions de travail des femmes. Les relations sexo-spécifiques sont également très différentes d'une commune à l'autre. Parfois on note des différences à l'intérieur de la même commune. Les relations diffèrent selon le niveau de pauvreté des ménages. Alors qu'à Driouch la femme ne fréquente pas les marchés hebdomadaires, les femmes notamment les mamans ou celle dans les maris sont absents détiennent et gèrent le budget familial. Cependant, les achats sont souvent assurés par un homme sauf si l'épicier est au douar. Même si l'évolution sociale est lente au niveau de cette province, la confiance en soi et l'existence ou non de femmes leaders dans certains villages existent (ex. d'une association locale féminine qui assurent l'alphabétisation de 480 femmes au niveau de Tazarine et qui organise le transport scolaire dans la même commune. Dans la zone de la DPA d'**Oujda/Berkane**, qui présente la plus de variabilité sociale alors qu'à Rislane les femmes ne vont pas au marché hebdomadaire, certaines femmes de Tafogahlet rencontrées y vont et commercialisent leurs produits elles-mêmes. D'ailleurs, les femmes de Berkane et d'Oujda, qu'elles soient mobiles ou non (*hajba*), sont celles qui innovent le plus dans la préparation des produits et sous-produits du caroubier, des céréales et du jujubier et ont des relations avec les commerçants du marché de Tafogahlet (mari, frère, fils) qui s'occupent de la commercialisation.

61. A **Guercif**, les femmes de 5 communes travaillent dans l'agriculture. Dans la commune de Mrija, beaucoup de femmes, hommes et jeunes sont des ouvriers. Ces derniers sont des ménages pauvres qui ont vu leur statut changé d'agriculteurs à ouvriers et ouvrières suite à l'assèchement de leur point d'eau (puits et forage). Dans les autres communes de la province les femmes sont actives dans les exploitations familiales en tant qu'aide familiale. En plus, elles pratiquent l'aviculture, le safran (Berkine) et les jeunes se donnent principalement à l'apiculture en plus du travail physique dans l'agriculture ou autre secteur (notamment le bâtiment). Les femmes sont peu mobiles. Elles ne fréquentent pas les marchés. Ce sont alors les commerçants qui se déplacent dans les douars, pour acheter leurs produits (œuf,

poules, safran, etc..) et ils leurs vendent les intrants dont elles ont besoin. Le PADERMO, va essayer d'organiser davantage ces circuits de commercialisation et les formaliser pour garantir les droits des femmes et pour mieux répondre à travers les AGR.

62. En dépit de ces contributions, les femmes et les jeunes ne sont pas très présentes dans les organisations professionnelles: coopératives, OPA, UV, associations et GIE. Quand ils sont présents, ils sont embauchés souvent comme ouvriers. En dehors du secteur apicole et à moins degré de l'élevage des petits ruminants où ils sont très actifs. Cependant, ils n'accèdent pas, ou rarement, aux organes de décision de ces OPA. Des critères d'éligibilités spécifiques pour renforcer l'intégration du genre et des jeunes dans les OPA des périmètres sont exigés.

63. **Stratégie de l'intégration du genre et des jeunes.** Etant donné les écarts énormes entre les hommes et les femmes concernant les heures de travail, le salaire, le niveau d'éducation, l'accès au marché, l'accès aux financements ainsi que le sous-emploi des jeunes, le Projet adoptera deux approches, une approche transversale et une approche spécifique, pour réduire ces écarts. Ainsi, le Projet accordera un intérêt particulier à l'intégration des femmes et des jeunes dans toutes les activités du Projet avec des taux allant de 5 à 85% pour les femmes et de 10 à 100% pour les jeunes. L'appui du PADERMO (détaillé au troisième chapitre) concernera plusieurs volets:

- **Alphabétisation de base et alphabétisation fonctionnelle.** Différents modules seront développés pour permettre une alphabétisation basée sur les préoccupations pratiques quotidiennes des bénéficiaires.
- **Education financière.** Pour encourager les jeunes et les femmes à développer des projets individuels ou en organisation, le Projet financera des sessions sur l'éducation financière. Les jeunes et les femmes qui sont, à cette date, loin de l'information bancaire, auront la possibilité de connaître la panoplie de programmes facilitant l'accès aux services financiers (crédit, assurance, leasing, etc.).
- **Financement des AGR.** Femmes, jeunes et sans terre seront appuyés, tant individuellement par l'alphabétisation fonctionnelle qu'au travers de leurs OPA pour développer des AGR. Afin d'étudier et de recenser les potentialités qui peuvent être exploiter pour les AGR, le Projet réalisera (par l'AT) un diagnostic dans l'ensemble des zones d'action.
- **Intégration dans les coopératives et/ou les GIE existants.** Le Projet mettra en place une stratégie de négociation et de communication avec les bénéficiaires pour les sensibiliser sur les gains, non seulement sociaux, mais également économiques en intégrant davantage des femmes et des jeunes. Les critères d'éligibilité renfermeront des bonus de priorisation pour l'accès aux avantages et aux investissements du Projet pour les organisations qui mettront des actions au profit des femmes et des jeunes.
- **Audit annuel de l'intégration du genre et des jeunes.** Le Projet réalisera un audit annuel sur l'intégration du genre et des jeunes dans les différentes activités soutenues par le Projet, la gestion et le fonctionnement des coopératives agricoles qui permettra d'émettre des recommandations d'intervention.
- **Conseil et formations spécifiques pour les femmes et les jeunes.** Le Projet accordera plus d'attention aux femmes et aux jeunes en matière de conseil, de formation pratique, et d'accompagnement. Ils seront intégrés en nombre important lors des séances de formation, des ateliers de

démonstration et des visites d'échanges. Le Projet encouragera les femmes et les jeunes à participer aux foires et expositions à disposer de plateformes e-commerce qui leur permet de booster la commercialisation de leurs produits.

e. ANNEXES

Annexe 1: Matrice de conformité aux projets transformatifs du genre

Points à vérifier	Actions spécifiques du PADERMO
(i) Inclure une théorie du changement qui soit spécifiquement liée aux résultats de transformation du genre et d'inclusion des jeunes	Afin d'assurer de meilleurs revenus à 100 000 bénéficiaires, le Projet va assurer réaliser des aménagements hydro-agricoles pour plus d'économie d'eau, des plantations en arboriculture fruitière (amandier, figuier, caroubier, olivier, et cactus). Les espèces retenues sont peu gourmandes en eau et à valeur ajoutée plus importante notamment après la valorisation des productions. Dans le même temps, par des activités de formations appropriées et des groupements de jeunes pour développer des nouveaux métiers. L'appui à l'intégration de plus de jeunes et de femmes dans les coopératives existences (petites et grandes). Cette intégration sera une condition d'éligibilité pour accéder au financement du PADERMO. Par le désenclavement des zones de production arboricole et apicole grâce à la réhabilitation de des pistes rurales pour faciliter les échanges (approvisionnement et évacuation des productions). Le Projet permettra aussi aux femmes et jeunes d'accéder aux plateformes commerciales pour promouvoir leur production. Le Projet encouragera la participation aux foires les femmes et les jeunes bénéficieront d'au moins 55% des places réservées à ces activités.
Aborder les trois objectifs de la politique de genre: (ii) Promouvoir l'autonomisation économique pour permettre aux femmes et aux hommes des zones rurales de participer et de tirer profit d'activités économiques rentables	La vulnérabilité, qui se traduit par des formes d'exclusion sociale de la population rurale est davantage accentuée pour les femmes rurales et se traduit par des inégalités engendrées par les contraintes dont les principales sont: (i) l'analphabétisme; (ii) le faible accès aux marchés; (iii) l'accès limité aux moyens de production (foncier, eau d'irrigation); (iv) l'accès limité aux ressources financières; (v) l'accès difficile aux conseils et aux informations agricoles. D'où le ciblage d'activités spécifiques pour réduire la vulnérabilité des femmes et des jeunes avec un accès privilégié à l'éducation: alphabétisation fonctionnelle pour 2 000 femmes et 2 000 pour les jeunes (plus de 81% entre les deux groupes). L'accès à l'éducation financière pour 2 500 bénéficiaires pour les femmes et 5 000 jeunes, soit pour les initier sur la bancarisation et les aider à accéder facilement à des crédits bancaires.
(iii) Permettre aux femmes et aux jeunes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et organisations professionnelles	Le Projet appuiera les femmes et les jeunes pour occuper des places de décisions au niveau des organes des décisions des OPA. Les critères d'éligibilité pour l'accès des bénéficiaires aux financements du Projet exigent des taux allant de 5 et 85% pour les femmes et de 10 à 100% pour les jeunes selon les activités. La priorité sera accordée aux institutions et organisations professionnelles qui facilitent l'accès d'au moins de 30% à 40% respectivement pour les femmes et les jeunes aux postes de décision (en ligne avec la constitution nationale).
(iv) Parvenir à un équilibre plus équitable des charges de travail et du partage des avantages économiques et sociaux entre les femmes et les hommes	L'appui aux AGR, à destination majoritairement des femmes et des jeunes, vise l'autonomisation des jeunes et des femmes. Grâce à cette autonomisation les femmes peuvent s'équiper en technologie domestique pour réduire le temps de travail dédié aux activités de reproduction mais également de production (ex. concassage de l'amandier ou la transformation des produits de caroubier et des céréales actuellement fait à la main, entre autres)
(v) Prévoir un engagement politique en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	Le PADERMO est en ligne avec la politique du Maroc pour atteindre les objectifs des 17 ODD d'ici 2030 dont l'ODD5. Il s'aligne sur la stratégie du genre, mis en place, depuis 2017 par le MAPMDREF et sur son plan d'action ainsi que sur la politique de nombreux programmes dont le PMV et l'INDH qui ont revu leurs manuels de procédure en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes pour atteindre l'ODD5. Le PADERMO contribuera au niveau de sa zone d'intervention à cet objectif, à travers: (i) le taux d'intégration des femmes qui dépassera 30% et celui des jeunes 40%; et (ii) le renforcement de leurs capacités pour intégrer les organes de décision des organisations rurales à hauteur de 30%. En plus du SSE prévu dans le PADERMO, un audit sur l'intégration du genre est prévu annuellement afin d'évaluer la qualité de cette intégration.
(vi) Inclure dans le cadre logique un indicateur de résultat sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tel que l'Indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture (WEAI).	Le système de suivi-évaluation du PADERMO prend en compte les aspects genre: (i) des cibles spécifiques de 30% pour les femmes et 40% pour les jeunes ont été fixés dans le cadre logique du Projet; (ii) la base de données du PADERMO doit fournir obligatoirement les données concernant les bénéficiaires de manière désagrégée. L'actualisation régulière du tableau de suivi des bénéficiaires vise à faciliter le suivi de cette désagrégation. Concernant le genre (et les jeunes), les études prévues pour le suivi et l'évaluation des résultats et effets prendront en compte les aspects liés au genre. A ce titre, les échantillons des enquêtes seront identifiés dans cette perspective. Les résultats des enquêtes et études initiales (enquête initiale de référence et études spécifiques initiales) seront présentées de manière différenciée entre hommes, femmes, jeunes, ainsi que jeunes hommes et jeunes femmes, afin de mettre en évidence les écarts et les origines de ces écarts.

Points à vérifier	Actions spécifiques du PADERMO
(vii) Inclure des ressources humaines et financières pour aborder le GEWE et l'inclusion sociale dans le Projet	Le Projet a prévu les ressources humaines et financières pour aborder l'Effective measurement of Gender Equality and Women's Empowerment (GEWE). Il financera des prestataires pour le renforcement des capacités des femmes et une AT comprenant des agents de développement et des spécialistes matières sensibles au genre. Cette AT accompagnera et veillera, tout le long de la mise en œuvre, sur le respect les mesures prévues pour contribuer à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Annexe 2 Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)

La matrice ci-après présente le plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) qui illustre l'implication et l'influence des parties prenantes dans la mise en œuvre du PADERMO. Ce plan précise la méthode qui sera adoptée par le Projet pour communiquer avec ses partenaires, leur parvenir les informations et recevoir de leur part aussi les données et les informations nécessaires. Il précisera notamment comment tirer les avantages de la synergie entre les PP. Il est aussi attendu qu'à travers ce plan d'engagement des parties prenantes, les DPA et AT pourront, gérer au mieux les relations entre ces acteurs et le Projet.

Ce plan devra être mis à jour et finalisé durant la phase de lancement du Projet par l'UGRP et les UGPP.

Parties prenantes	Méthode d'interaction	Information à diffuser ou à transmettre	Information à obtenir	Fréquence d'engagement	Responsables	Date et lieu
Bénéficiaires	Les interactions seront directement par la mobilisation sociale organisée par les animateurs qui seront chargés du Projet ou à travers leurs OPA. Une stratégie de communication sera développée par l'AT	Les conditions d'accès au Projet/ les critères d'éligibilités par action L'état d'avancement / performances des OPA les représentant	Le profil social, les moyens d'existence par ménages, le savoir-faire et l'acceptation d'accepter les conditions d'adhésion Toutes les informations sur les OP	Avant, pendant (Tout le long de la mise en œuvre) et après pour assurer la durabilité	DPA/ UGP/AT/OPA	Avant, pendant et après Projet.
Communauté	Des réunions itératives de concertation et de dialogue seront maintenues le long de la mise en œuvre	Les conditions d'accès au Projet/ les critères d'éligibilités par action La question de la durabilité et le rôle des OP et des membres	Les normes traditionnelles, les personnes influentes relation hommes femmes, les activités, décisions et rôles dans les OP selon le genre/ les contraintes des	Avant, pendant (Tout le long de la mise en œuvre) et après pour assurer la durabilité	DPA/UGP/AT/ OPA	Avant, pendant et après Projet
ONG responsable de l'alphabétisation	A travers une convention précisant les engagements de chaque partie	La stratégie et l'approche exigées pour le déroulement de l'alphabétisation et l'éducation financière	Les programmations, les listes des participants (es), les rapports trimestriels sur le déroulement, les bilans annuels	Durant la durée de la convention	DRA/UGRP/DP A/UGP /AT/ONG	Dès le lancement des activités de l'alphabétisation
OPA, associations, GIE	A travers des conventions précisant les engagements de chaque partie	Les termes des conventions / concertation et suivi du respect des engagements tels quels sont précisés dans les conventions	Leurs activités et l'appui qu'elles peuvent apporter aux bénéficiaires et aux OPA	Au lancement et tout le long de la mise en œuvre.	DPA/ UGP/AT	Durant la réalisation du Projet
ANEF	Indirectement à travers les engagements d'assurer l'accès aux ressources forestières aux	Fournir les informations sur les coopératives des PAM et des	Les coopératives avec lesquelles ils ont des conventions. Toutes les	Durant la durée du Projet	UGRP	Durant le Projet/ au niveau régional, provincial et local

Parties prenantes	Méthode d'interaction	Information à diffuser ou à transmettre	Information à obtenir	Fréquence d'engagement	Responsables	Date et lieu
	coopératives partenaires des services de l'ANEF et financées par le Projet	pépinières partenaires du PADERMO	informations des organisations qui utilisent les ressources forestières			
CAM	Une convention sera signée précisant les engagements de chaque partie	L'agenda des formations pour l'éducation financière (EF) avec la liste des localités et des participants Informations + plan d'affaires des individus, coopératives, UV désirant accéder au financement	Programme de la formation EF Informations concernant les produits du CAM Informations concernant les bénéficiaires du PADERMO qui ont ouvert un compte au CAM et ceux qui ont eu accès au financement	Durant la durée du Projet	DRA/DPA/UGP/AT	Durant la réalisation du Projet
ANOC	Chacune des 3 DPA signera des conventions de partenariat avec l'ANOC pour la création de groupements d'éleveurs	Respect des délais et clauses de la convention Respect des critères de ciblage du Projet Rapports périodiques de l'état d'avancement de la convention	Informations relatives aux groupements: date de création, composition des structures de gestion, Informations relatives aux éleveurs adhérents aux groupements: Effectif d'éleveurs par groupement, tailles des troupeaux Modules de formations dispenses (contenu, nombre de bénéficiaires) Nature et importance de l'appui accordé aux éleveurs en matière de santé animale	Tout le long de la durée de mise en œuvre de la convention (2 ans)	ANOC/DPA/AT	Durant la réalisation du Projet
ONSSA	Directement et au cas par cas pour les UV, coopératives et PME désirant avoir la certification de l'ONSSA pour commercialiser leurs produits dans les commerces, supermarchés, etc.	Les dossiers techniques pour les demandes de certification	Informations et réglementations (spécifiques pour chaque produit/process) relatives à la certification de l'ONSSA Certification de l'ONSSA	Durant la durée du Projet	DPA/UGP/AT	Durant la réalisation du Projet
Agence du bassin hydraulique de la	La DRA de l'Oriental devra procéder à la passation et signature de convention de partenariat avec l'ABHM pour	Mise à disposition par l'ABHM de l'ensemble des données et informations disponibles sur la situation hydrique des zones des	DRA de l'Oriental est appelée à fournir à l'ABHM toutes les informations et données sur les projets de production	Processus continu depuis le démarrage de mise en œuvre des activités du projet	DRA/UGRP et Comité de	Processus continu depuis le démarrage de mise en œuvre des

Parties prenantes	Méthode d'interaction	Information à diffuser ou à transmettre	Information à obtenir	Fréquence d'engagement	Responsables	Date et lieu
Moulouya (ABHM)	assurer une gestion rationnelle de l'offre en eau, de maîtriser le niveau d'exploitation notamment des ressources en eau souterraines et sécuriser les investissements consentis dans le développement des périmètres de production agricole assurer un système de veille hydrique en matière de prélèvements d'eau au niveau des différentes zones du projet PADERMO afin d'éviter toute surexploitation et/ou déficit à impact négatif pouvant compromettre la durabilité des activités du Projet.	sites d'implantation des activités du projet, avis et confirmation sur la garantie de la disponibilité de la ressource en eau, l'état du niveau d'exploitation des nappes d'eau souterraines au niveau de la zone du Projet, avis sur la faisabilité technique des projets de production agricole projetés dans les zones des 3 DPA et fixation des seuils des débits d'exploitation pour assurer une économie et gestion rationnelle de l'offre en eau disponible. La représentativité de l'ABHM au sein du Comité de pilotage régional du Projet s'avère indispensable en termes d'orientation technique, de faisabilité des projets et le choix des scénarios de mobilisation et d'exploitation de la ressource en eau.	agricole à réaliser, notamment ceux de nouvelles plantations en l'occurrence les sites d'implantation, les cultures à mettre en place, l'évaluation de leurs besoins en eau et leur ventilation sur le cycle végétatif de la spéculation, sur les organisations professionnelles (OPA) et les AUEA concernées. Le but est de recueillir l'avis de l'ABHM sur l'étude de faisabilité technique et hydrique préalable des projets en vue de garantir leur durabilité et en même temps tenir compte des recommandations et dispositions techniques préconisées par cette dernière pour une gestion efficace de la ressource en eau au regard de sa rareté et de sa pénurie actuelle et pour une meilleure résilience et adaptation aux changements climatiques.	et au-delà de son achèvement.	pilotage régional DPA/UGP et COPIL	activités du projet et au-delà de son achèvement.
Entreprises des travaux	Les cahiers de prescriptions spéciales (CPS) pour chaque type de travaux comprenant les clauses administratives et techniques et qui forment l'ossature de base du corps du marché. La passation de marchés est effectuée sur la base de la procédure réglementaire régie par le code des marchés publics	Respect par les entreprises titulaires des marchés, des conditions et modalités d'exécution des travaux conformément aux clauses et aux dispositions prévues par le CPS du marché: Installation du chantier; Mobilisation des moyens humains et matériels requis; Organisation du chantier;	Mise à la disposition des entreprises de l'ensemble plans et documents techniques et des projets d'exécution des travaux. Suivi de l'état d'avancement d'exécution des travaux sur la base du planning prévisionnel établi en concertation avec l'entreprise.	Au lancement et durant toute la phase d'exécution des travaux jusqu'à réception définitive.	DPA/ UGP/AT	Depuis le commencement des travaux jusqu'à la réception définitive

Parties prenantes	Méthode d'interaction	Information à diffuser ou à transmettre	Information à obtenir	Fréquence d'engagement	Responsables	Date et lieu
	de l'Etat et des dispositions et conditions exigées par le FIDA.	Mise en œuvre des postes de travaux .	Organisation périodique et régulière des réunions de chantiers; Evaluation des performances des entreprises; Contrôle technique de la qualité d'exécution des travaux; Engagement du laboratoire d'essais pour la mise en œuvre des différents essais nécessaires. Contrôle et réception des travaux			
PMH Associations d'usagers des eaux agricoles (AUEA) et groupements d'agriculteurs bénéficiaires des périmètres de PMH	<p>Pour les engagements des AUEA à travers la loi 02/84 du 21/12/1990 relative à la constitution des AUEA ainsi que les dispositions légales et statutaires, ceux-ci portent sur la gestion et l'entretien des réseaux d'irrigation avec un appui technique des services de la DPA et de la DRCA.</p> <p>Pour les groupements d'agriculteurs bénéficiaires en attendant l'aboutissement du processus de leur organisation en AUEA, il sera procédé à des conventions spécifiques précisant les engagements de chaque partie notamment en matière d'entretien et maintenance des ouvrages d'irrigation des périmètres de PMH aménagés.</p>	Les informations et données à communiquer par les AUEA et les groupements d'agriculteurs bénéficiaires des aménagements hydro-agricoles concernent toutes les opérations d'entretien et de maintenance des réseaux d'irrigation ainsi que l'utilisation et l'exploitation des équipements et matériels hydromécaniques tels que les vannes et ouvrages annexes dans le respect des engagements tels quels sont précisés dans les conventions	Les DPA et services de la DRCA vont apporter leurs appuis et concours technique aux AUEA en tant que 7ème ^e membre de l'AUEA et leur accompagnement en matière de formation sur les thématiques de gestion rationnelle de l'eau et l'utilisation des techniques économes d'eau et gestion administrative et financière des AUEA.	Processus continu depuis le démarrage de mise en œuvre des activités du Projet et au-delà de son achèvement.	DPA/ UGP/AT DRCA	Processus continu depuis le démarrage de mise en œuvre des activités du Projet et au-delà de son achèvement.

Parties prenantes	Méthode d'interaction	Information à diffuser ou à transmettre	Information à obtenir	Fréquence d'engagement	Responsables	Date et lieu
Pistes rurales: Communes territoriales	Passation des conventions de partenariat avec les CT précisant les engagements de chaque partie et notamment la prise en charge par les CT des opérations d'entretien et de maintenance des pistes rurales aménagées dans le cadre du projet PADERMO. Les pistes relèvent du ressort territorial des communes et font partie de routes économiques à faible trafic (REFT).	Les CT sont appelées à rechercher toutes les alternatives et mécanismes de financement des dépenses d'entretien des pistes pour assurer leur durabilité et leur exploitation par les usagers notamment pour permettre le désenclavement des bassins de production agricole, des périmètres de PMH et des populations des douars concernés.	Développement de synergie entre les différents acteurs institutionnels concernés à travers l'instauration du comité de pilotage (COFIL) pour la recherche de la convergence territoriale des projets sectoriels (PRDST, INDH, Région, Wilaya, Conseil provincial Direction de l'Équipement et des Transports et autres) en matière de routes rurales et la proposition des outils et mécanismes de financement des programmes d'entretien et de maintenance des routes rurales.	Au lancement et durant toute la phase d'exécution des activités du projet.	DRAO/ UGPR/CPR DPA/UGP/COP IL	Processus continu depuis le démarrage de mise en œuvre des activités du projet et au-delà de son achèvement.
ONCA – DRCA de l'Oriental	Convention de partenariat fixant les activités à réaliser et les résultats à obtenir annuellement pour le renforcement des capacités des arboriculteurs dans la sous-composante 1.1.	Cadre logique et résultats à atteindre par le Projet Critères de sélection des bénéficiaires Calendrier des actions d'appuis physiques aux arboriculteurs, notamment le calendrier de plantation	Listes des OPA appuyées et de leur composition Listes nominatives et genrées des bénéficiaires d'actions de renforcement de capacité Résultats des enquêtes satisfaction-client menées à l'issue des actions	Durant la réalisation du Projet	UGPP	Durant la réalisation du Projet
Institutions de recherche	Convention de partenariat fixant l'objet, le calendrier du programme de RD et les informations souhaitées des actions de RD sur la gouvernance de l'eau	Document et cadre logique de Projet Liste/carte des réalisations prévues ou réalisées en matière de mobilisation de l'eau par le Projet	Rapports intermédiaires d'avancement du programme de RD Rapport final de RD Recommandations en matière d'amélioration de la gouvernance de l'eau	Durant la réalisation du Projet	UGRP	Durant la réalisation du Projet

C. TROISIEME CHAPITRE: DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET ET DE L'APPROCHE

a. OBJECTIFS ET EFFETS ATTENDUS DU PROJET

64. **L'objectif global** du Projet d'améliorer durablement les conditions de vie des communautés rurales dans les zones de montagne de la région de l'Oriental et réduire leur vulnérabilité au changement climatique.

65. **L'objectif de développement** est d'augmenter les revenus des ménages ruraux et les conditions de vie des communautés rurales grâce à l'amélioration de la production agricole, la diversification des sources de revenus et la valorisation des produits et la commercialisation.

66. **Les effets attendus** sont:

- **Effet 1.** La production agricole est améliorée et diversifiée dans les filières ciblées et devient plus résiliente au changement climatique, et l'accès aux infrastructures facilité.
- **Effet 2.** La capacité des petits producteurs et des organisations de producteurs est renforcée, et leur accès aux marchés est amélioré.

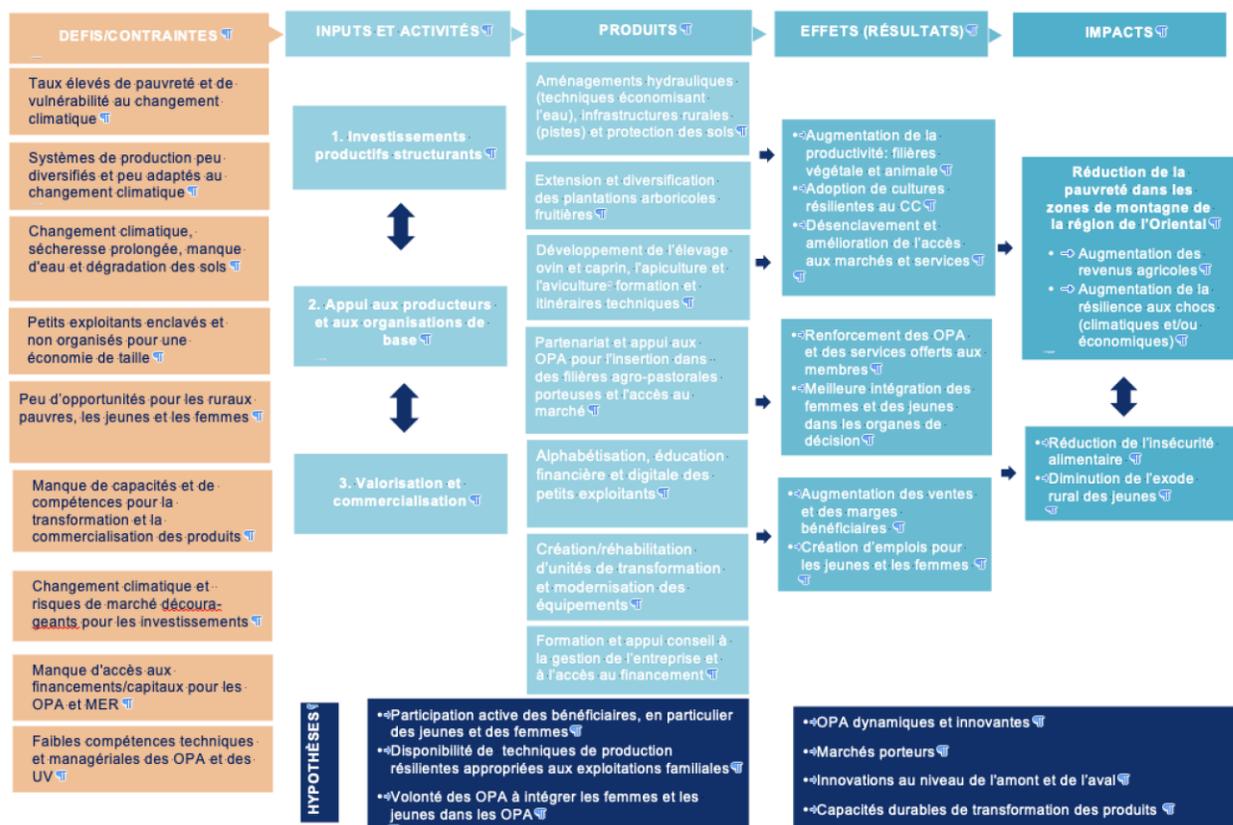
b. THEORIE DU CHANGEMENT

67. Les systèmes de production de la zone du Projet sont fragiles, peu diversifiés et très vulnérables au changement climatique. Malgré les efforts du Gouvernement dans le cadre du PMV et de la SGG pour diversifier et consolider les systèmes de production, ils restent en grande partie basés sur la céréaliculture pluviale avec de faibles rendements et des conduites d'élevage entraînant de fortes pressions sur les ressources naturelles. L'adoption de l'arboriculture fruitière demande un investissement financier très important, hors de portée des agriculteurs les plus vulnérables. La conduite souvent rudimentaire de l'activité agricole est caractérisée par des rendements très fluctuants et des problèmes de qualité des produits. L'efficacité des réseaux d'irrigation est faible et les techniques de CES en zone de montagne sont peu développées. Les zones de production sont souvent enclavées, entraînant une faible valorisation des productions, une quasi-absence de stratégies commerciales et des contraintes d'accès aux systèmes bancaires. L'organisation et la gestion technique et financière des coopératives et des UV est souvent défailante et pèse sur la viabilité de ces dernières. Actuellement, la petite agriculture ne génère donc pas de revenus stables ni d'opportunités d'emplois durables.

68. Malgré ces contraintes, la région de l'Oriental possède des potentiels de production intéressants en arboriculture fruitière avec des spéculations rentables et faiblement consommatrices en eau. L'élevage de petits ruminants, l'aviculture, l'apiculture ainsi que les produits du terroir représentent également des sources potentielles importantes d'emplois et de revenus pour les femmes, les jeunes, et les pauvres sans terre. L'amélioration des capacités de production et de l'accès aux marchés à travers la labellisation récente de certains produits et l'installation de nouvelles UV, grâce aux importantes réalisations faites par le Gouvernement dans le cadre du PMV et maintenant de la SGG, participent d'ores et déjà au développement des zones rurales de la région, avec la labellisation récente de produits et l'installation de nouvelles UV.

69. Ainsi, le Projet relèvera le triple défi de l'adaptation au changement climatique, du soutien à une nouvelle génération d'agriculteurs et de leurs organisations, et au renforcement de l'intégration verticale des filières agricoles. Le PADERMO alliera à la fois un appui sur les systèmes de production en amont des filières avec des investissements combiné à des activités de renforcement de capacités et sur l'aval pour améliorer la valorisation et la commercialisation des produits. L'effet combiné de ces appuis devrait permettre aux communautés rurales de diversifier leurs moyens de subsistance et d'accroître leurs revenus, leur sécurité alimentaire et leur résilience aux chocs climatiques et/ou économiques, et aussi de créer des emplois stables, en particulier pour les femmes et les jeunes. Dans une perspective plus large, le PADERMO contribuera fortement à l'objectif de la SGG visant l'émergence d'une classe moyenne agricole.

Théorie du changement du PRODERMO



c. COMPOSANTES DU PROJET

Composante 1 Développement et valorisation des produits agricoles

Sous-composante 1.1. Développement de l'arboriculture fruitière résiliente au changement climatique

70. La sous-composante vise à appuyer la reconversion de terres de céréaliculture en bour en plantations d'espèces et de variétés fruitières adaptées aux conditions agro-climatiques semi-arides et aux changements climatiques perceptibles ces dernières années dans la zone de montagne de la province de l'Oriental. Le but de ces actions est d'accroître la productivité agricole de ces terres, mais aussi d'assurer

une certaine couverture des sols et leur protection contre l'érosion. Cette sous-composante contribuera de manière significative à l'amélioration durable des revenus des ménages ruraux la zone d'intervention du Projet.

71. **Le groupe cible spécifique** de cette sous-composante sont les petits exploitants dont les revenus proviennent d'exploitations ne dépassant pas 3 ha (en irrigué) et moins de 10 ha en pluvial.

72. **Trois volets d'activités** sont proposés au niveau de cette sous-composante: (i) Création et réhabilitation de plantations arboricoles; (ii) Promotion d'une nouvelle génération d'arboriculteurs; et (iii) Appui aux pépinières arboricoles.

Volet 1.1.1. Création et réhabilitation de plantations arboricoles

Sous-volet Création de nouvelles plantations

73. Les espèces retenues au cours des missions d'identification et de conception détaillée du Projet sont l'amandier, le caroubier, le figuier et l'olivier, car leurs besoins en eau - et en irrigation d'appoint - sont relativement modestes. Les variétés seront choisies au moment de la plantation en tenant compte de: (i) leur adaptation aux conditions climato-édaphiques des sites de plantation; (ii) leur potentiel de production dans les conditions de conduite de la culture au niveau des petites exploitations agricoles ciblées; et (iii) leur adéquation aux demandes de qualité du marché.

74. **Identification des périmètres de plantation.** La sélection des périmètres de plantation se fera sur la base d'une étude d'identification et de caractérisation des périmètres de plantation et des bénéficiaires. En dehors des exigences agro-pédo-climatiques propres à chaque espèce, l'analyse faite au niveau de cette étude devra également prendre en compte en particulier: (i) la satisfaction des critères de ciblage socio-économiques des bénéficiaires, détaillés au chapitre II de ce manuel; (ii) la situation des parcelles dans une zone favorable à l'arboriculture, site en bour avec une pluviométrie acceptable (éviter les zones de parcours) et un statut foncier favorable à l'investissement individuel (statut melk); (iii) la disponibilité de ressources en eau suffisante pour garantir l'arrosage d'appoint des vergers après réception par les bénéficiaires, situées à distance raisonnable (moins de 3 km) pour pouvoir réaliser l'arrosage par citerne tractée² (fournir la liste géo-localisée des points d'eau à usage agricole au niveau des périmètres de plantation potentiels); (iv) la proximité de structures de valorisation ou de commercialisation (AGR / PMER / UV) existantes ou à créer dans le cadre du Projet. Cette étude devra être réalisée avant le démarrage du Projet selon la procédure de financement rétroactif, agréée avec le FIDA. Cela permettra de réaliser les premières plantations sans retard, dès la première année d'exécution du Projet. Un exemple de fiche de caractérisation des nouveaux périmètres arboricoles et d'un cahier des prescriptions spéciales (CPS) pour les plantations sont présentés ci-dessous, respectivement en dans les annexes techniques 2 et 3.

75. **Objectifs de plantation.** Le Projet prévoit la plantation d'une superficie de 7 500 ha de vergers nouveaux, dont 1 500 ha d'amandier, 5 200 ha de caroubier, 200 ha de figuier et 600 ha d'olivier. Le tableau ci-dessous montre la répartition par zone géographique, relevant des différentes DPA.

² au cas ou il n'y a pas de point d'eau au niveau des parcelles.

Tableau 5: Répartition des superficies de nouvelles plantations (ha)

Espèce	Berkane / Oujda	Driouch	Guercif	Total
Amandier	1 000		500	1 500
Caroubier	1 500	1 000	2 700	5 200
Figuier		200		200
Olivier		600		600
Total	2 500	1 800	3 200	7 500

76. **Travaux de plantation.** Les plantations seront réalisées à l'entreprise. Les entreprises seront recrutées sur la base d'une procédure d'appel d'offres ouvert. dans le cadre. Les travaux à exécuter par l'entreprise consistent dans:

- La plantation des pieds en quinconce le long des courbes de niveau, en associant, notamment pour le choix de la variété et les modalités pratiques de plantation, les bénéficiaires et l'avis des services techniques
- l'entretien et le gardiennage du périmètre contre le pâturage pendant une période de 27 mois. L'entretien comprend: l'arrosage pour permettre le bon développement des jeunes plants la fertilisation, la protection phytosanitaire, le binage, le désherbage, la réfection des cuvettes, le paillage et le regarnis des plants défectueux en année 2.

77. Le planning prévisionnel de plantation figure dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6: Planning de plantation par espèce et UGPP (ha)

Espèce	an 1	an 2	an 3	an 4	Total (ha)	∑ bénéf.
Amandier	1 000	500	-	-	1 500	600
Oujda/Berkane	500	500			1 000	400
Guercif	500				500	200
Caroubier	1 500	2 700	1 000	-	5 200	2 080
Oujda/Berkane	500	1 000			1 500	600
Driouch	500	500			1 000	400
Guercif	500	1 200	1 000		2 700	1 080
Figuier	200	-	-	-	200	80
Driouch	200				200	80
Olivier	600	-	-	-	600	240
Driouch	600				600	240
Total plantation	3 300	3 200	1 000	-	7 500	3 000

78. Le nombre de bénéficiaires de nouvelles plantations est estimé à 3 000 arboriculteurs, sur la base de 2,5 ha par producteur.

Sous-volet Réhabilitation d'anciennes plantations

79. Les travaux de réhabilitation d'anciennes plantations porteront sur: (i) le surgreffage d'anciennes plantations de caroubier; (ii) le surgreffage ou la taille de régénération d'anciennes plantations d'oliviers.

80. Réhabilitation d'anciennes carouberaies. Les carouberaies résultant de la plantation de plants de caroubier femelles et mâles issus de pépinières, sont encore très peu nombreuses au Maroc. Le nombre de pieds mâles est naturellement supérieur à celui des pieds femelles. Contrairement aux sujets femelles ou hermaphrodites, les sujets mâles ne sont pas fructifères. C'est pourquoi lorsque les sujets mâles ou peu productifs sont en surnombre dans une plantation, il peut être intéressant de procéder au surgreffage d'un certain nombre des sujets mâles ou des sujets peu productifs en utilisant des greffons de sujet femelles présentant de bonnes qualités productives.

81. Le greffage de vieux arbres qui ne portent pas de fruits ou des fruits de qualité inférieure se fait de la même manière que pour les jeunes plants, mais les greffons sont placés sur les branches principales et non sur le tronc principal. Le greffage se fait après une coupe en têtard éliminant le houppier. Les sujets sont ensuite greffés au mois de mars, de préférence à 0,80 à 1 m du sol, en utilisant la greffe en couronne.

82. Le Projet prévoit d'appuyer le surgreffage de caroubier dans la province de Driouch pour une superficie totale de 200 ha, soit environ 10 000 arbres.

83. Réhabilitation d'anciennes oliveraies. La réhabilitation de l'olivier peut se faire par surgreffage d'une variété plus adaptée ou performante ou par une taille de régénération permettant de donner une seconde vie à une oliveraie qui avait par le passé un potentiel de production intéressant.

84. *Surgreffage de l'olivier.* La technique du surgreffage de l'olivier permet d'installer des greffons de cultivars réputés productifs sur des oliviers qui sont régulièrement sans récolte, d'implanter dans le verger des cultivars pollinisateurs ou d'éliminer des variétés indésirables.

85. La technique de greffage utilisée peut être la greffe en couronne, greffe à la plaque. La greffe en couronne offre des chances de réussite assez élevées car elle permet de placer selon le cas de 10 à 20 yeux au point de greffe et offrir ainsi un potentiel de chances plus important. Cette greffe peut se pratiquer soit sur des troncs, soit sur des charpentières d'oliviers. La préparation du sujet à greffer consiste à scier dans un 1^{er} temps toute la partie aérienne de l'arbre au-dessus du point de greffe.

86. *Taille de régénération de l'olivier.* La taille de régénération ou taille sévère est indiquée pour des arbres non entretenus, âgés ou qui ont poussé trop haut, avec une faible production qui se situant tout en hauteur. Elle a pour but de restaurer l'arbre en créant une bonne structure en gobelet avec des charpentières bien réparties. L'arbre est rabattu entre la fin de l'automne et le début du printemps. Il faut cependant prendre en compte que l'arbre produira momentanément moins d'olives.

87. Le Projet prévoit d'appuyer le surgreffage d'olivier dans la province de Driouch pour une superficie totale de 60 ha, soit environ 600 arbres. Une évaluation de cette activité à la mi-parcours du Projet permettra selon la demande et les résultats observés d'amplifier cette activité.

Tableau 7: Planning de réhabilitation de carouberaies et oliveraies à Driouch (ha)

Espèce	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	Total (ha)	∑ bénéf.
Caroubier	50	50	100					200	100
Olivier	30	30						60	30
Total réhabilitation	80	80	100					260	130

88. Le nombre de bénéficiaires de réhabilitation d'anciens vergers est estimé à 130 producteurs, sur la base de 2 ha par producteur.

89. **Mise en œuvre des réhabilitations.** Le surgreffage sera réalisé par des greffeurs certifiés. En même temps, le Projet favorisera l'apprentissage de la pratique du greffage par des jeunes, garçon et filles, constitués en équipes-métier (EM). Ces derniers pourront se perfectionner sous l'accompagnement de greffeurs professionnels et ensuite proposer leurs services, aux arboriculteurs de la zone. Le contrôle de la réussite des greffes sera effectué quelques semaines après le greffage en vérifiant que le greffon ne s'est pas desséché, mais a bien repris et est en train de se développer. La taille de régénération peut se faire par des ouvriers qualifiés, sous le contrôle de techniciens expérimentés dans la conduite de l'olivier.

Volet 1.1.2. Promotion d'une nouvelle génération d'arboriculteurs

90. Le Projet mettra un accent particulier sur la formation et l'accompagnement techniques et managériaux des producteurs bénéficiant des investissements en vergers arboricoles, afin de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'arboriculteurs maîtrisant les bonnes pratiques arboricoles.

91. Itinéraires techniques recommandés à vulgariser et cahier de charges.

Les itinéraires techniques recommandés par le Projet seront précisés dans des cahiers de charges, à établir par l'AT horticole, qui spécifieront les bonnes pratiques arboricoles à appliquer dans la conduite de verger pour chacune des 4 espèces arboricoles retenues. Ces cahiers de charges devront mentionner entre autres: (i) le type et le calendrier des opérations culturales à réaliser; (ii) les intrants recommandés (en précisant éventuellement les produits phytosanitaires à proscrire), leur dose et période d'utilisation dans une vision d'un optimum et non d'un maximum de production, faisable par les arboriculteurs ciblés; (iii) les précautions à prendre pour la récolte, le conditionnement, le transport, et le stockage des produits avant livraison aux UV ou vente sur le marché; iv) ainsi que toutes autres mesures importantes pour obtenir une production de qualité, dans un environnement soumis régulièrement à des stress hydriques importants. Ces cahiers de charges sont évolutifs en fonction des nouveautés et des exigences des marchés visés. Ils devront être utilisés comme base pour le contenu des formations et de l'appui-conseil dispensés aux arboriculteurs.

92. Les actions de formation et d'appui conseil réalisées par le Projet seront de 4 types:

1. **La sensibilisation** des potentiels porteurs de projets de plantation arboricole pour s'investir de manière professionnelle dans les filières proposées et se regrouper en coopératives de producteurs. Ceci est important pour faciliter la gestion des périmètres de plantation sur la base d'un cahier de charges permettant de développement d'une démarche qualité dans le segment amont des filières, et la création à terme de plus-values intéressantes pour tous les producteurs qui s'engagent sur ces cahiers de charges. En même temps, cette

étape de sensibilisation doit être mise à profit pour démarrer le processus d'identification et de sélection de jeunes, hommes et femmes, pour constituer des équipes-métier (EM) d'entretien de vergers. L'organisation des producteurs au sein de coopératives d'arboriculteurs, de pair avec la mise en place d'EM d'entretien de vergers (arrosage, taille, travail du sol et CES douces, fertilisation et protection phytosanitaire cultures, récolte, ...) qui interviendront sous la tutelle morale des coopératives, vont être des éléments déterminants pour appuyer la dynamique de professionnalisation des arboriculteurs et l'amélioration des itinéraires techniques et la conduite des vergers, selon des pratiques agricoles soucieuses de la conservation des ressources naturelles et de la garantie de normes sanitaires et de qualité pour le consommateur .

2. **Les formations techniques et managériales.** Les formations techniques porteront sur les bonnes pratiques arboricoles et seront dispensées en priorité aux arboriculteurs participant au programme de plantation et réhabilitation arboricoles du Projet, sans exclure d'éventuels autres arboriculteurs qui jouent un rôle leader dans la zone. Les formations managériales doivent appuyer l'organisation et la gestion activités arboricoles au sein de l'exploitation agricole aussi l'organisation des producteurs au sein des OPA et la mise en place et la bonne gestion d'instruments de gouvernance. Les formations doivent allier théorie et pratique, afin d'être accessible et bénéfiques aux exploitants agricoles. Idéalement elles devraient comporter une journée (au maximum) en salle et une journée pratique sur le terrain pour visualiser et pratiquer certains points ayant fait l'objet de la formation en salle. Elles doivent également être conçues de manière à prendre en compte et répondre aux questions pratiques que se posent les participants à la formation.
3. **Les champs écoles de producteurs (CEP),** seront mis en place au niveau d'une parcelle dans les périmètres de plantation. Ils privilégieront l'apprentissage des bonnes pratiques arboricoles favorables, à la conservation des eaux et du sol (CES), l'amélioration de la qualité des sols (qui sont le premier capital de l'exploitant agricole) ainsi que les pratiques améliorant la résilience de l'agriculture aux changements climatiques. Les champs écoles regrouperont en moyenne 20 arboriculteurs.
4. **Les visites-échanges.** parallèlement à la mise en œuvre des CEP et des autres formations, le Programme organisera des visites-échanges entre producteurs et OPA pour faciliter un partage d'expériences et permettre aux producteurs de s'approprier plus facilement des innovations pratiquées par d'autres producteurs ou d'OPA d'arboriculteurs plus avancées. Le but principal de ces visites est de permettre aux participants de voir de nouvelles formes d'organisation et valorisation des produits agricoles autant au niveau de l'exploitation individuelle que des OPA, et de pouvoir en discuter avec des producteurs confrontés aux mêmes difficultés qu'eux.

93. Le tableau ci-dessous présente la répartition des actions de formation et d'appui-conseil par type, par DPA et dans le temps. Les différentes actions regrouperont au total environ 7 180 participants, sachant que certains participants bénéficieront de plusieurs actions.

Tableau 8: Planning des actions de formation et d'appui-conseil en arboriculture

Libellé	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	an 7	Total session	Σ Bénéf.
Sensibilisation arboriculteurs	43	44	13					100	3 000
Oujda/Berkane	13	20						33	990
Driouch	17	8						25	750
Guercif	13	16	13					42	1 260
Formation arboriculteurs		60	60	20				140	2 800
Oujda/Berkane		20	30					50	1 000
Driouch		20	10					30	600
Guercif		20	20	20				60	1 200
Champs écoles (FFS)		21	20	7				48	960
Oujda/Berkane		7	10					17	340
Driouch		7	3					10	200
Guercif		7	7	7				21	420
Visites-échanges		12	12	4				28	420
Oujda/Berkane		4	6					10	150
Driouch		4	2					6	90
Guercif		4	4	4				12	180
Total actions de formation et appui-conseil	43	137	105	31				316	7 180

Volet 1.1.3. Appui aux pépinières arboricoles

94. Le Projet soutiendra la professionnalisation des pépinières arboricoles dans les quatre province par: (i) la formation professionnelle de jeunes pépiniéristes; et (ii) l'installation d'une pépinière arboricole de référence à Driouch.

Sous-volet Formation professionnelle de jeunes pépiniéristes

95. Face à la demande croissante de plants d'espèces et variétés arboricoles fruitières de qualité, il est indispensable de développer les compétences de pépinière de proximité capable de répondre à la demande croissante d'espèces et de variétés performantes, adaptées aux conditions climato-édaphiques des zones de plantation et résilientes aux changements climatique. Le Projet favorisera la formation de jeunes ruraux déscolarisées, intéressés et capables d'acquérir des compétences dans ce domaine. Ces formations certifiantes doivent permettre aux jeunes d'acquérir le savoir-faire nécessaire en matière de multiplication de plants, greffage et conduite de pépinière, leur permettant de trouver un emploi spécialisé dans une pépinière ou de créer une micro-entreprise rurale (MER) de productions de plants arboricoles.

96. Le Projet appuiera la formation certifiante de 12 jeunes pépiniéristes dont 50% de jeunes femmes, répartis sur les 3 zones d'intervention.

Sous-volet Installation d'une pépinière arboricole provinciale à Driouch

97. La CT de Metalssa a confié à la DPA de Driouch la mise en valeur et l'exploitation d'une ancienne école et ferme tenue par les sœurs espagnoles. Ce centre d'une superficie d'environ 5 ha dispose de bâtiments de formation, d'un hangar de stockage, d'une bergerie, d'un terrain de culture sous ombrière d'environ 0,7 ha, d'une oliveraie et d'un puits équipé d'une ancienne pompe immergée et d'un système de fertigation utilisé pour la production maraîchère.

98. Toutes ces installations, laissées à l'abandon depuis quelques années, nécessitent quelques travaux de réhabilitation pour pouvoir être réutilisées à des fins d'exploitation et de formation agricoles. Le Projet appuiera la mise en place d'une pépinière/parc à bois visant à disposer au niveau de la Province d'une collection d'espèces et de variétés adaptées au climat et au terroir des différentes agro-climatiques de la région, capable d'alimenter les pépiniéristes de la zone en matériel végétal de base garanti sur le plan variétal et sanitaire et de servir de site de démonstration et d'apprentissage pour des jeunes pépiniéristes.

99. Les appuis du Projet consisteront dans la réhabilitation du terrain de culture, avec la remise en état du système d'ombrage et du système d'irrigation pour l'arrosage des jeunes plants et de l'oliveraie. L'exploitation de la pépinière sera confiée par la DPA à un gérant privé, qui outre la production de plants arboricoles, aura pour mandat en concertation avec la DPA de créer une collection et au besoin un parc à bois pour les espèces et les variétés les plus demandées ou prometteuses dans la Province.

Dispositif et modalités de mise en œuvre des activités de la sous-composante

100. La mise en œuvre du développement de l'arboriculture sera supervisée par la DRA et les DPA dans le cadre d'une démarche territoriale intégrée selon l'approche et les objectifs spécifiques retenue dans la Stratégie Génération Green, décliné en Plan agricole régional de l'Oriental et Plans provinciaux agricoles.

101. Les activités de cette sous-composante seront planifiées et coordonnées par les trois UGPP placée au sein des DPA chargées des quatre provinces d'intervention du Projet, sous la coordination générale de l'UGRP/DRA au niveau régional et de l'UCCP/DDERZM au niveau central. L'assistance technique (AT) horticole, recrutée par le Projet au niveau des UGPP/DPA comprendra un ingénieur filière végétale, spécialisé en horticulture et des techniciens horticoles et des animateurs et animatrices pour l'ingénierie sociale au niveau des OPA. Des propositions de termes de référence (TdR) de l'AT appelé à intervenir sur l'amont de la filière arboricole sont incluses dans l'annexe 1.

102. L'AT aura pour mission, en relation avec les Services de mise en œuvre de projets de filières agricoles (SMOPFA), de planifier, coordonner, suivre, superviser et évaluer la mise en œuvre de toutes les activités de la sous-composante. Elle devra pour cela, soumettre au coordinateur du Projet un planning de travail et des rapports d'activité périodiques, précisant l'état d'avancement des activités et les résultats quantifiés atteints.

103. **L'étude d'identification et de caractérisation des périmètres de plantation et des bénéficiaires** sera réalisée avant le démarrage du Projet selon la procédure de financement rétroactif, agréée avec le FIDA. Cela permettra de démarrer les premières plantations sans retard, dès la première année d'exécution du Projet.

104. Le Projet privilégiera la création de périmètres de plantation, plutôt que de parcelles de plantations éparses, afin de créer un effet de masse, permettant d'enclencher une dynamique de changement d'une arboriculture extensive vers une arboriculture professionnelle et performante, tournée vers le marché. Pour cela, les arboriculteurs sont appelés à se regrouper et créer une coopérative de producteurs, condition nécessaire pour bénéficier des appuis du Projet en matière de plantation et réhabilitation de vergers. Les coopératives de producteurs seront également la base

pour créer les conditions de production nécessaires (volume, qualité) pour accéder à des appuis en matière de valorisation et commercialisation des produits. L'étude devra également examiner avec attention, la disponibilité de ressources en eau suffisante pour faire les irrigations d'appoint, et dans un rayon acceptable s'il faut faire recours à l'arrosage par citerne. Ce pont est crucial pour la viabilité et la pérennité des actions de plantation réalisées.

105. **Les travaux de plantation** de vergers seront confiés à des entreprises privées, recrutés par appels à concurrence sur la base de dossiers d'appel d'offres (DAO) établis par le Projet. Préalablement à l'engagement des marchés de plantation ou de réhabilitation, des conventions de partenariat seront conclues avec les coopératives d'arboriculteurs concernées. Ces conventions préciseront les sites, les superficies de chaque membre, les engagements et obligations des coopératives et des arboriculteurs quant à leur participation dans la réalisation des travaux, et leur engagement à respecter, après remise des périmètres de plantation, de bonnes pratiques agricoles qui seront également définies dans la convention.

106. Contrôle, vérification et réception des travaux. Au cours de l'exécution des travaux, les techniciens désignés par le Maître d'ouvrage et ceux de l'Assistance technique peuvent à tout moment intervenir dans la conduite des travaux, procéder à toute vérification portant sur la qualité du travail réalisé ou sur le volume des prestations. Tout travail reconnu défectueux sera repris par l'entreprise sans que pour autant les délais d'exécution puissent être modifiés.

107. Les contrôles et vérifications de chacune des opérations des travaux de plantation ou de confections des ouvrages de conservation des eaux et de sol seront faits suivant la méthode d'échantillonnage des lignes de courbes de niveau. De fait, les lignes de plantations seront numérotées en ordre croissant depuis le point le plus haut du périmètre jusqu'au point le plus bas.

108. A chaque opération de vérification, un échantillon de 20% des lignes de plantation sera choisi de façon aléatoire par la commission désignée à cet effet en présence du représentant de l'entreprise. L'opération est déclarée conforme aux exigences techniques du contrat si 100% des plants et des éléments inspectés sont conformes aux exigences techniques du contrat. Si ce pourcentage est compris entre 90% et 100%, un autre échantillon de 10% est sélectionné suivant la même méthode et en éliminant les lignes retenues lors du premier tirage. Si le taux d'éléments conformes, pour le deuxième lot est de 100%, l'entreprise est invitée à reprendre les éléments défectueux du premier lot en respectant les exigences du contrat.

109. **Les travaux de réhabilitation de vieilles plantations** seront réalisés par des ouvriers qualifiés sur la base de contrats de prestation de service. Le contrôle de la qualité des prestations sera réalisé par des techniciens spécialisés disposant de plusieurs années d'expérience.

- Les travaux de surgreffage seront contractés avec des greffeurs professionnels, recrutés sur appel d'offres ouverts. Ils seront secondés par les jeunes candidats à intégrer des équipes-métier (EM) d'entretien de vergers pour que ces derniers puissent voir et apprendre in situ et les pratiques de réhabilitation d'anciennes plantations et les pratiques du greffage. Le contrôle de la réussite des greffes sera effectué quelques semaines à mois après le greffage en vérifiant que le greffon ne s'est pas desséché, mais a bien repris et est en train de se développer.
- La taille de régénération sera faite par des ouvriers qualifiés, sous le contrôle de techniciens expérimentés dans la conduite de l'olivier.

110. **Elaboration de cahiers de charges pour la conduite des vergers.** L'AT horticole de chaque UGPP établira un cahier de charges qui spécifiera les bonnes pratiques arboricoles à appliquer dans la conduite de la culture des 4 espèces arboricoles promues par le Projet. Ils devront être actualisés en fonction de nouvelles techniques validées dans les filières ou d'exigence des marchés de transformation ou de consommation innovations. Ils doivent servir de base pour le contenu des formations techniques et de l'appui conseil dispensés aux arboriculteurs.

111. **Promotion d'une nouvelle génération d'arboriculteurs.** La mise en œuvre des actions de formation et d'appui conseil sera réalisé par la Direction régionale du conseil agricole (DRCA) de l'Oriental dans le cadre d'une convention de partenariat établie entre le Projet et l'Office national du conseil agricole (ONCA). Le Projet pourra également faire appel à des institutions techniques spécialisées pour assurer des formations spécifiques selon les questions techniques spécifiques rencontrées sur le terrain.

112. Il faudra veiller à ce que les actions de formation et d'appui-conseil touchent les jeunes générations d'arboriculteurs et puissent autant que possible intégrer également des femmes, notamment celles qui souhaitent intégrer des EM. Un questionnaire d'évaluation de la formation devrait être remis et rempli par les participants de chaque session de formation afin de pouvoir évaluer et faire évoluer la pertinence des thèmes et du contenu des formations, ainsi que de l'adéquation des méthodes pédagogiques utilisées. Une liste nominative des participants, spécifiant leur âge et leur sexe devra être établie pour chaque formation et transmise à l'UGPP concernée.

- Les sensibilisations seront menés sur tous les périmètres potentiels de plantation en collaboration étroite entre le personnel de la DRCA et des UGPP afin d'informer les bénéficiaires potentiels sur les objectifs et modalités des activités d'appui arboricoles, vérifier que les conditions climato-édaphiques et d'accès à l'eau d'irrigation nécessaires sont remplies, valider la sélection définitive des bénéficiaires, initier le processus de regroupement et de constitution des arboriculteurs en coopératives. Les séances de sensibilisation se dérouleront sur un jour et rassembleront en moyenne une trentaine de producteurs et productrices.
- Formations techniques et managériales. Les formations seront animées par des spécialistes disposant d'une bonne expérience pratique dans les filières ciblées et de compétences en matière de formation pour adultes. Les formations se dérouleront sur 2 jours et regrouperont une moyenne de 20 participants.
- Les champs écoles de producteurs (CEP), seront mis en place au niveau d'une parcelle d'un producteur dans les périmètres de plantation. Ils seront animés par un technicien agricole, qui veillera à favoriser l'émergence des producteurs relais (PR) choisi parmi des producteurs leader, ou des jeunes, candidats aux futures équipes-métier. Ils regrouperont en moyenne une vingtaine de participants.
- Les visites-échanges seront organisés pour les producteurs les plus motivés et influents avec des producteurs et des OPA au niveau régional ou plus large, qui ont sur mettre en place et développer des capacités et des formes d'organisation pertinentes et performantes.

113. **Formation professionnelle de jeunes pépiniéristes.** Le Projet favorisera une formation professionnelle certifiante de pépiniéristes pour des jeunes, fille ou

garçon, déscolarisés, issus des zones rurales des quatre province d'intervention du Projet. Cette formation sera assurée par des instituts techniques ou des Maisons familiales et rurales (MFR) disposant ce type formation. Le but est de permettre ensuite, en relation avec les activités de la composante 2, d'appuyer l'installation de ces jeunes en MER de pépinière.

114. La MFR de Béni Snassen à Rislane est une structure de formation professionnelle agricole de proximité tout a fait indiqué avec une expérience positive enregistré dans d'anciens projets appuyés par le FIDA. La formation de jeunes déscolarisés (filles et garçons) est axée sur la pratique et l'apprentissage sur le terrain via une pédagogie en alternance. Elle assure également, ce qui est un aspect très important pour la réussite des micro-entrepreneurs, l'accompagnement des jeunes dans la mise en place et exécution de leur projet professionnel, à la fin de la formation.

115. **Pépinière arboricole de référence de Driouch.** La gestion du Centre de Zaouit, appartenant à la CT de Metalssa, est confiée par celle-ci à la DPA. Il est nécessaire, avant toute intervention du Projet, qu'une convention précisant les modalités de gestion du Centre soit établie entre la CT et la DPA. La réhabilitation des infrastructures nécessaires à la mise en exploitation de la pépinière ne pourra intervenir après la conclusion de cette convention. La DPA confiera la conduite de la pépinière à un gérant privé, recruté sur appel d'offres ouvert. Le contrat de gérance établi devra prévoir la mission de formation (apprentissage, stage, démonstration, ..) que la pépinière devra remplir vis à vis de jeunes désirant se former dans le métier. Un partenariat technique sera également établi avec des institutions professionnelles arboricoles et des stations arboricoles de l'INRA pour garantir la qualité du matériel végétal produit dans cette pépinière.

Stratégie de sortie et durabilité

116. L'assurance d'une bonne pérennité des interventions du Projet au niveau des filières arboricoles est basée sur le respect rigoureux d'un certain nombre de principes ou de points clés lors du déroulement de la mise en œuvre des activités:

- un ciblage rigoureux des bénéficiaires, selon les critères définis plus haut, pour écarter les personnes opportunistes (application des critères de ciblage) par rapport aux subventions du Projet et ne retenir que des producteurs et productrices désirant s'investir sérieusement et professionnellement dans l'arboriculture et en faire un centre de profit au niveau de leur exploitation
- une participation (en nature et/ou financière, ex. cotisation) des bénéficiaires aux investissements permet d'écarter les personnes en quête d'aubaines;
- la concertation et la participation des bénéficiaires au choix des localisations, du type et des éléments constitutifs des investissements réalisés par le Projet;
- l'organisation des bénéficiaires au sein de coopératives et union de coopératives, capables de leur assurer des services d'appui compétitifs en amont et aval de la production. La mise en place d'un système régulier de cotisations et leur gestion transparente et efficace permettent de créer la confiance et la cohésion entre les membres des OPA;
- la formation et l'accompagnement technique et managérial des producteurs et de leurs OPA, avec comme vision la professionnalisation et l'autonomisation des personnes et des entités;

- la mise ne place sous la tutelle des coopératives ou unions d'arboriculteurs d'EM d'entretien de vergers, capable d'assurer le conseil et des prestations de service de qualité aux arboriculteurs et ainsi de soutenir la dynamique de professionnalisation au sein des arboriculteurs;
- l'élaboration avec les OPA et groupements concernés, deux ans au moins avant l'achèvement des appuis du Projet, d'un plan de désengagement et de pérennisation des investissements et actions mis en place, comme cela a été fait dans le cadre du projet PDRZM en 2021. Ce plan doit passer en revue les acquis et les points faibles actuels nécessitant une consolidation pour garantir une bonne autonomisation de ces entités.

117. Le document de la stratégie de désengagement du Projet précisera les procédures et instruments de pérennisation qui seront mis en place. Il prévoira notamment le calendrier d'accompagnement que le personnel de terrain des DPA et de la DRCA assurera après le retrait du Projet.

Annexes techniques de la sous-composante 1.1

Annexe 1: Compte d'exploitation de l'amandier

Modèle de culture - Amandier en bour (en MAD/ha)

	Unité	Prix unitaire MAD	Sans projet			Avec projet				
			%	Quantité	Montant	Intermédiaire			Régime de croisière	
						%	Quantité	Montant	Quantité	Montant
I. INVESTISSEMENT										
Densité	arbre/ha			100			208			
Plantation à l'entreprise + entretien 2 ans		16 000	1,0		-	1,0	1	16 000		
II. CHARGES										
Fumure organique (ts les 2 ans)	t	200	0,5	1	100	0,5	4	400	10	1 000
Fumure minérale	nbre									
NPK 20-10-10	kg	5	1,0		-	1,0	170	850	300	1 500
Urée	kg		1,0		-	1,0		-		-
Travail du sol	passage	300	1,0	1	300	1,0	2	600	2	600
Taille((ts les 2 ans)	arbre	2,4	0,5	100	120	0,5	208	250	208	250
Confection cuvette	arbre	2,0	1,0	100	200	1,0	208	416	208	416
Irrigation à la citerne	nbre	300	1,0	1	300	1,0	4	1 200	4	1 200
Protection phytosanitaire	forfait	500	1,0		-	1,0	1	500	1	500
Récolte	kg	1	1,0	250	250	1,0	1 000	1 000	1 500	1 500
TOTAL DES CHARGES					1 270			5 216		6 966
II. PRODUIT BRUT										
Produit principal : amande	kg	12	1,0	250	3 000	1,0	800	9 600	1 500	18 000
TOTAL DES PRODUITS					3 000			9 600		18 000
III. MARGE BRUTE										
Marge brute	MAD/ha				1 730			4 384		11 034

Occupation du terrain : 15 ans

Rdt 5-10 kg/arbre

Coque 12 MAD/kg

Amande décortiqué 90 MAD/kg

Annexe 2: Termes de référence (TdR) de l'AT impliquée dans les filières végétales

1.1. Termes de référence de l'ingénieur horticole, spécialisé en arboriculture

Profil

Diplôme d'ingénieur horticole. Il/elle doit avoir au moins les qualifications suivantes:

- Expérience minimale de 5 années dans le développement des filières végétales horticoles, principalement arboricole et de préférence dans le cadre de projets de développement rural;
- Maîtrise des aspects environnementaux et sociaux dans les cas des changements de vocation des agroécosystèmes montagneux;
- Expérience prouvée et capacité de développer et de mettre en œuvre des actions de formation et de sensibilisation des agriculteurs, en matière de bonnes pratiques arboricoles;
- Maîtrise de l'outil informatique: bureautique (Word, Excel. ...), communication (Whatsapp, ...) et connaissance de base de SIG;
- Maîtrise de l'arabe, du français et une aptitude prouvée de rédaction de rapports de haute qualité en ces langues (la maîtrise de la langue amazighe est souhaitable).

Tâches

Sous la supervision du Coordonnateur de l'UGPP et du chef d'équipe de l'AT, en collaboration avec le Service de la mise en œuvre des projets des filières de productions agricoles (SMOPFPA) et des spécialistes matières, le/la spécialiste horticole aura les responsabilités suivantes:

- Assurer l'exécution des travaux dans les délais requis relatifs aux quatre filières: amandier, caroubier, figuier et olivier ainsi que la culture du safran et du cactus (*Opuntia ficus indica*);
- Former et encadrer les techniciens sur le terrain en matière de coordination et de suivi des travaux;
- Préparer les dossiers d'appel d'offres de travaux concernant le développement des filières végétales;
- Participer dans l'identification et le montage avec les bénéficiaires des actions de développement des filières végétales;
- Etablir les TdR des études de faisabilité technique des périmètres identifiés et les valider avec la SMOPFA et les bureaux d'étude;
- Participer dans l'élaboration des plans de développement des filières végétales;
- Veiller au respect des critères de ciblage du Projet et de l'égalité des sexes dans le choix de la population bénéficiaire;
- Assurer en concertation avec les services techniques et les bénéficiaires l'identification des besoins en formation et leur transcription en programme de formation et d'appui correspondant;
- Participer à l'élaboration participative du programme de formation et d'appui-conseil agricole et suivre sa réalisation;
- Participer à la mission de suivi et évaluation des actions relatives aux filières végétales et leur planification dans le PTBA;

- Superviser et contrôler avec les services techniques concernés (SMOPFPA, SAHA, etc.) les travaux de plantation et de CES dans les périmètres de plantations végétales et en assurer la réception provisoire et définitive;
- Etablir contradictoirement selon l'usage des travaux publics avec les entreprises de travaux, les attachements mensuels des travaux réalisés qui seront contresignés par les représentants autorisés du prestataire et de l'entreprise.
- Etablir les décomptes, les conventions et PV de cession des différents périmètres de plantation réalisés ainsi que les rapports d'achèvement;
- Organiser les activités de sensibilisation/démonstration pour les bénéficiaires;
- Participer aux sessions de formation;
- Etablir les situations axées sur les résultats, les bilans et les rapports relatifs aux filières végétales;
- Appuyer la mise en œuvre et l'alimentation du Système de suivi-évaluation et du système d'archivage (papier et électronique) des données de base, documents et justificatifs techniques liés aux activités du Projet dans les filières végétales;
- Documenter les expériences et succès du Projet, en concertation avec le responsable GSC;
- Préparer les situations, les bilans et les rapports d'activités en relation avec ses missions.

1.2. Termes de référence des techniciens horticoles, spécialisés en arboriculture

Profil

Diplôme de technicien en horticulture: bac +2, au moins en horticulture arboricole

Tâches

Sous la supervision du Coordonnateur de l'UGPP et de l'ingénieur horticole, en collaboration avec le Service de la mise en œuvre des projets des filières de productions agricoles (SMOPFPA) et l'ingénieur horticole de l'UGPP, le technicien en horticulture aura comme tâches:

- Appuyer l'ingénieur horticole de l'UGPP dans l'exécution de ses tâches;
- Suivre et contrôler l'exécution des activités liées au développement des productions végétales sur le terrain;
- Conseiller et appuyer les OPA de producteurs pour favoriser leur professionnalisation autour des activités touchant le développement des productions végétales et leur insertion comme acteur au sein des filières végétales;
- Assurer la coordination et l'exécution de l'ensemble des actions au niveau des filières végétales prévues dans le cadre du PTBA du Projet (sensibilisation, formation et accompagnement des producteurs et des OPA);
- Participer au suivi de la réalisation des sessions de formations;
- Assurer l'exécution des travaux de projets des filières végétales dans les délais requis;

- Elaborer et/ou actualiser les listes nominatives des bénéficiaires par périmètre de plantation et OPA, sur la base de canevas harmonisés fournis par la cellule de suivi-évaluation;
- Accompagner les OPA (coopératives, unions, GIE, AGR, MER) créées et/ou appuyés dans le cadre du Projet afin de mieux gérer leurs projets et faire fonctionner les activités économiques de la filière végétale;
- Etablir contradictoirement selon l'usage des travaux publics avec les entreprises de travaux, les attachements mensuels des travaux réalisés qui seront contresignés par les représentants autorisés du prestataire et de l'entreprise. Après leur validation par l'Administration, ces attachements serviront de base pour l'établissement des décomptes provisoires;
- Faire remonter au niveau des systèmes de suivi-évaluation et de gestions des savoirs les informations et données pertinentes pour alimenter les bases de données du Projet;
- Etablir les situations axées sur les résultats, les bilans et les rapports relatifs aux différentes activités des filières horticoles et végétales;
- Animer des sessions de concertation avec la population locale et les autorités locales organisées par l'UGPP;
- Accompagner la mise en œuvre des différentes activités (ayant lien avec leurs spécialités) développées dans le cadre du Projet;
- Exécuter les programmes de sensibilisation et de mobilisation des bénéficiaires autour des objectifs et des actions du Projet.
- Documenter les expériences et succès du Projet, en concertation avec le responsable GSC;
- Préparer les situations, les bilans et les rapports d'activités en relation avec ses missions.

1.3. Termes de référence des animateurs et animatrices en milieu rural

Profil

Diplôme professionnel en socio-économie rurale

- Expérience d'au moins 6 ans dans le domaine de l'animation en milieu agricole ou rural
- Maîtriser les outils de l'approche participative et de la formation d'adulte;
- Disposer de facilités d'animation de séance et d'ateliers avec la population rurale;
- Avoir les capacités et qualités en relations humaines et le sens du travail en équipe;
- Avoir les capacités techniques de résolution des conflits entre les bénéficiaires;
- Maîtriser des outils informatiques et de réseaux sociaux;
- Connaître les dialectes de la zone d'intervention du Projet;
- Disposer d'une aisance de rédaction en arabe et en français;
- Maîtriser la langue Tamazight est un atout.

Tâches

Sous la supervision du Chef du service SMOPFPA, et de l'AT ingénieur vulgarisateur et appui aux OPA, l'animateur et l'animatrice auront comme tâches:

- Exécuter les programmes de sensibilisation et de mobilisation des bénéficiaires autour des objectifs et des actions du Projet en informant les populations d sur les approches spécifiques du Projet en matière d'inclusion sociale et des appuis spécifiques aux groupes cibles identifiés comme vulnérables;
- Animer des sessions de concertation avec la population locale et les collectivités territoriales, organisées par l'UGPP et expliquer les stratégies et méthodes de ciblage appliquées par le Projet;
- Accompagner sur le plan socio-organisationnel la mise en œuvre des différentes activités du Projet;
- Accompagner les différents partenaires et prestataires de services en matière d'application des procédures de ciblage et d'appui socio-organisationnel des bénéficiaires des actions du Projet;
- Documenter les expériences et succès du Projet, en concertation avec le responsable GSC;
- Préparer les situations, les bilans et les rapports d'activités en relation avec ses missions.

Annexe 3: Fiche de caractérisation des nouveaux périmètres arboricoles

Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO)					
FICHE DE CARACTERISATION DES NOUVEAUX PERIMETRES DE PLANTATION					
Nom du périmètre	AO n° /:		OPA:		Tél:
Commune					
Utilisation actuelle des parcelles	<input type="checkbox"/> Céréaliculture	<input type="checkbox"/> Jachère	<input type="checkbox"/> Pâturage	<input type="checkbox"/> Inculte	
Espèce arboricole envisagée					
Nom de(s) douar(s)					
Nombre de bénéficiaires	Total	Hommes	Femmes	Jeunes	
Proximité d'unités de valorisation (nom, localité et km) pour les produits des espèces envisagées	1.				
	2.				
	3.				
	4.				
Points de repères	Coordonnées X (Lg)	Coordonnées Y (Lt)	Indices de salinité: fréquent, faible, traces, absent	Pierrosité superficielle: pierres, gravier, faible, non-pierreux	Roches observables en surface: affleurement de dalle, roches fissurées, non observées en surface
Au milieu du périmètre					
Au nord du périmètre					
A l'est du périmètre					
Au sud du périmètre					
A l'ouest du périmètre					
Points d'eau dans les environs	Coordonnées X (Lg)	Coordonnées Y (Lt)	Distance (km) par rapport à l'entrée au périmètre	Utilisation: domestique, irrigation, eau salée	Débit: faible, important, permanent, saisonnier
Oued					
Source					
Puits					
Forage					
Seguia					
Pente (< 50%)				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Prédominance de petites exploitations (<5 ha)				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Densité de végétation naturelle (<10%)				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
L'OP porteuse du projet est disposée à intégrer des jeunes et des femmes (40; 30%)				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Les adhérents de l'OP accepte t'il de s'organiser en coopérative dans les deux 1 ^{ères} années du Projet				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Accessibilité du périmètre par une piste carrossable				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Population résidente au niveau du périmètre (au moins 50%)				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Proximité de forêt				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Présence des rongeurs				<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Annexe 4: Exemple de CPS de plantation

Voir fichier "CSP – Marché de plantation.docx"

Sous-composante 1.2. Filières animales

118. Cette sous-composante vise à améliorer et à sécuriser les capacités de production et sources de revenus d'origine animale pour les ménages ruraux. Les volets d'activités prévus porteront sur le développement de l'élevage de petits ruminants et l'apiculture.

119. **Le groupe cible spécifique des petits éleveurs** est constitué d'agropastoraux sédentaires et/ou pastoraux transhumants) avec moins de 50 têtes d'ovins et/ou de caprins. Grâce à des conventions avec l'ANOC, le Projet financera la formation des éleveurs sur les techniques de productions, la sélection génétique et la maîtrise des traitements sanitaires, entre autres.

Volet 1.2.1. Développement de l'élevage de petits ruminants

120. La mise en œuvre de ce volet est déclinée en 3 sous-volets: (i) l'amélioration de l'abreuvement du cheptel par la création de 12 nouveaux points d'eau et la réhabilitation de 20 points d'eau existants; (ii) la création de 6 groupements ANOC et l'appui aux éleveurs adhérents par la distribution de 700 reproducteurs mâles et 1 400 femelles de race Beni Guil; et (iii) l'encouragement de l'élevage caprin par la distribution de 600 boucs et de 1 500 chèvres et la réalisation de 130 sessions de renforcement des capacités des éleveurs.

Sous-volet Amélioration de l'abreuvement du cheptel

121. **Contexte et enjeux.** L'hydraulique pastorale est un maillon principal dans la filière "Petits ruminants" dans les systèmes de production agropastoraux des zones de montagne. Dans un contexte de pénurie d'eau causée par des épisodes de sécheresse récurrents, l'accès à l'eau d'abreuvement de qualité et en quantité suffisante permet d'améliorer l'accès aux ressources pastorales et par conséquent d'améliorer les niveaux de production du cheptel.

122. Cependant, l'analyse de l'état actuel des points d'eau existants dans la zone du Projet, comme partout ailleurs dans les zones de montagne, montre que les ouvrages installés manquent d'entretien et de maintenance. Pour pallier à ces contraintes, et assurer la durabilité des aménagements à réaliser dans le cadre du Projet, il est proposé de mettre en œuvre cette activité selon un processus partenarial impliquant les usagers durant toutes les phases du Projet: choix des sites, nature des travaux, suivis et réceptions. Par la suite, à travers une convention, les usagers prendront en charge l'entretien et la maintenance des aménagements.

123. **Description de l'activité.** Dans le cadre du Projet, il est prévu la création de 12 points d'eau et l'aménagement de 20 points d'eau existants. La création de nouveaux points d'eau reposera essentiellement sur la mobilisation et le stockage des eaux superficielles sous forme de citernes enterrées ou semi enterrées. C'est une technique relativement moins coûteuse, moins risquée et s'adapte parfaitement au changement climatique et à l'impératif de gestion rationnelle des ressources hydriques. Les opérations d'aménagement sont orientées vers les différents points d'eau existants qui peuvent varier selon la nature du point d'eau (puits ou forage, source, citerne) et la nature des aménagements nécessaires (approfondissement, cuvelage, construction d'abreuvoirs, acquisition d'équipements ou matériel nécessaires à l'exploitation, etc.)

124. **Dispositif de mise en œuvre.** La mise en œuvre de ce volet sera confiée à des entreprises des travaux sous la supervision du SAHA des DPA, avec l'appui de

l'Assistance technique composée d'ingénieurs GR et de techniciens GR/GC et en collaboration avec l'UGPR localisée au niveau de la DRA de l'Oriental.

125. Les points d'eau à créer ou à aménager seront identifiés dans le cadre d'un processus de dialogue et de concertation entre le Projet et les OP d'éleveurs utilisant les parcours concernés; avec l'implication des autorités locales concernées. Le choix définitif des sites doit être sanctionné par un procès verbal (PV) signé par les parties concernées et indiquant le lieu du site, la nature des travaux à réaliser et la population bénéficiaire ménages et effectifs du cheptel.

126. A l'achèvement des travaux, l'entretien et la maintenance des points d'eau aménagés seront à la charge des usagers via une convention de partenariat.

127. La note technique en annexe présente la problématique quelques enseignements et recommandations pratiques pour l'aménagement des points d'eau en zones de montagne.

128. **Stratégie de sortie et durabilité.** La création et l'accompagnement d'une AUEA au niveau de chaque point d'eau aménagé visent à mettre en place des entités responsables et bien outillées en matière de gestion de points d'eau, et capable d'assurer la pérennité de l'entretien des infrastructures créées ou remise à niveau, notamment par la collecte et la gestion transparente de cotisations des usagers.

Sous-volet Création et accompagnement de groupements ANOC

129. **Description de l'activité.** En vue d'améliorer les performances de production et de reproduction du cheptel, il est prévu d'établir des conventions de partenariat avec l' Association nationale ovine et caprine (ANOC) pour la création de 6 nouveaux groupements mixtes ovins-caprins dans la zone du Projet, à raison de 2 groupements par DPA. Chaque groupement sera constitué de 100 à 120 éleveurs pour un effectif estimé de 6 000 à 10 000 têtes de petits ruminants.

130. Lors des visites de terrain de la mission de conception, il a été constaté l'existence chez les éleveurs de la zone du Projet un effectif important de femelles de la de la race Béni Guil, qui n'auront besoin de béliers plus performants afin d'améliorer leur niveau de production. Le Projet prévoit donc de distribuer aux éleveurs, qui disposent déjà d'un troupeau, des reproducteurs mâles ou des brebis de race Beni Guil, en vue d'améliorer les performances du cheptel et d' étendre la zone du berceau de la race Béni Guil à la zone du Projet. Compte tenu de la demande en mâle qui est très forte, le Projet a prévu de fournir au total 700 béliers et 1 400 brebis de race pure Beni Guil. Cette distribution se fera sous le contrôle des techniciens de l'ANOC qui veilleront à respecter un ratio de 1 mâle pour 20-25 femelles dans les troupeaux visés.

131. **Dispositif de mise en œuvre.** Des conventions de partenariat seront établies entre les UGPP au nom de chaque DPA et l'ANOC fixant les obligations et devoirs des deux parties. Le suivi de la convention sera confié au SMOP des DPA appuyé par le zootechnicien de l'AT.

132. L'ANOC est une association à but non lucratif, créée en 1967, restructurée en 1980 et a pour objectif l'insertion socioéconomique, la formation professionnelle et l'entreprenariat social et solidaire des éleveurs ovins et caprins. Elle compte actuellement 164 groupements encadrant plus de quatre millions de têtes, et regroupant plus de 15 339 éleveurs dont 11 455 sélectionneurs.

133. La convention de partenariat pour la création des groupements inclut les étapes suivantes:

- la réalisation de tournées de prospection et de réunions de sensibilisation dans la zone;
- la constitution du groupement lors d'une assemblée générale;
- la constitution d'un noyau de sélection à partir des troupeaux de base identifiés lors de la tournée de prospection;
- la réalisation d'une campagne prophylactique au profit du cheptel;
- la réalisation de formations théoriques et pratiques portant sur la conduite du cheptel et de voyages d'étude au profit des éleveurs;
- la convention s'étale sur 24 mois et inclut également, à la charge de l'ANOC, l'affectation d'un technicien et d'un véhicule pour chaque groupement créé; ainsi que la fourniture de matériel bureautique et matériel technique d'élevage pour le groupement.

134. Lors de la constitution du groupement, les frais d'adhésion sont fixés à 120 MAD/éleveur/an et pour le fonctionnement du groupement, un compte bancaire au nom du groupement sera ouvert avec un montant de 5 MAD/femelle adulte.

135. L'acquisition des animaux reproducteurs se fera par appel d'offre et le cahier des clauses techniques doit contenir les spécifications techniques permettant de s'assurer que le matériel animal répond aux critères des races demandées ainsi qu'aux exigences sanitaires conformes à la réglementation en vigueur. A cet effet, les animaux doivent:

- être conformes au standard de la race;
- ne pas présenter d'anomalies apparentes;
- porter des boucles d'identification;
- avoir deux à quatre dents de remplacement (2 à 4 dents adultes);
- avoir un poids vif supérieur à 45 kg pour les femelles et 60 kg pour les mâles;
- être pleines ou suitées pour les femelles;
- porter des numéros d'inscription au livre généalogique de la race;
- être issus d'élevages encadrés par l'ANOC;
- être munis d'une attestation délivrée par l'ANOC précisant l'origine des animaux, le nom de l'éleveur, le groupement ANOC et le nom du moniteur encadrant le groupement;
- être munis d'un certificat sanitaire délivré par les services de l'ONSSA.

136. Les caractéristiques zootechniques principales sont synthétisées comme suit:

Tableau 9: Critères zootechniques pour l'acquisition d'animaux

	Brebis	Bélier
Age (mois)	12-18	16-20
Poids (kg)	+45	+60
Etat physiologique	Suitée ou pleine	-

137. Sous le contrôle d'un docteur vétérinaire, le fournisseur doit livrer un certificat sanitaire après avoir satisfait les condition et renseignements sanitaires suivants:

- les animaux ne doivent présenter le jour de leur examen aucun signe clinique de maladies propres à l'espèce;
- les animaux doivent provenir d'un élevage dans lequel aucun cas de maladies réputées légalement contagieuses n'a été déclaré au cours des trois derniers mois;
- les animaux doivent être soumis à un traitement antiparasitaire interne et externe dans les 10 jours ayant précédé leur acquisition;
- les animaux doivent être vaccinés contre les entérotoxémies;
- les animaux doivent être vaccinés contre la clavelée et la langue bleue;
- les animaux doivent être transportés dans des véhicules préalablement nettoyés, désinfectés et désinsectisés;
- les animaux doivent être isolés durant au moins les 30 jours ayant précédé l'expédition, sous le contrôle d'un docteur vétérinaire et doivent être soumis pendant cette période aux analyses de recherche de la brucellose, la Visna Maedi et la chlamydose. Les bulletins d'analyse de laboratoire de tous les tests ci-dessus mentionnés doivent être joints au certificat sanitaire.

138. Enfin, le fournisseur doit livrer une attestation vétérinaire précisant l'état sanitaire des animaux et les traitements sanitaires.

139. **Stratégie de sortie et durabilité.** La création des groupements d'éleveurs sera réalisée à travers des conventions de partenariat entre le Projet et l'ANOC. La convention qui s'étale sur 2 ans sera achevée par la constitution de groupements disposant de moyens financiers, humains et matériels constitués d':

- un technicien pour l'encadrement technique des troupeaux et le suivi du programme de sélection, avec un véhicule utilitaire et du matériel d'élevage;
- un fond de roulement pour le fonctionnement du groupement constitué des frais d'adhésion au groupement (5 MAD/femelle adulte/an).

140. A l'achèvement de la convention et au-delà de la durée du Projet, les groupements créés continueront à être sous la tutelle de l'ANOC et les éleveurs sélectionneurs bénéficieront de la subvention accordée à la production de reproducteurs de race pure et qui est de 600 MAD/tête pour les mâles et 525 MAD/tête pour les femelles. Pour atteindre cet objectif, les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Projet (DRA, DPA et ANOC) doivent appuyer le processus d'extension du berceau de la race Beni Guil vers la zone du Projet.

Sous-volet Encouragement de l'élevage caprin

141. **Description de l'activité.** Afin d'améliorer les performances de production de l'élevage caprin et renforcer son ancrage dans les unités de valorisation existantes, le Projet prévoit l'acquisition et la distribution de 600 boucs de race alpine et 1 500 chèvres de race locale ou croisée au profit des éleveurs adhérents aux différentes OP caprines. Il prévoit également la réalisation de 130 sessions de formation et 18 voyages d'échange afin d'améliorer le savoir-faire des éleveurs.

142. Le nombre de bénéficiaires de cette activité est estimé à 800 ménages.

143. **Dispositif de mise en œuvre.** La mise en œuvre de cette activité sera sous la supervision des SMOP des DPA avec l'appui du zootechnicien de l'AT. Des conventions de partenariat seront établies entre les UGPP au nom de chaque DPA de

la zone du Projet et les OP bénéficiaires afin de fixer les obligations et devoirs des deux parties.

144. L'acquisition des animaux se fera par appel d'offres et il est recommandé de respecter les normes zootechniques et les exigences sanitaires selon le même canevas présenté pour l'acquisition des animaux pour les groupements ANOC.

145. En matière de sélection des bénéficiaires, la priorité sera accordée aux petits éleveurs des OP intégrés ou susceptibles d'adhérer aux groupements ANOC.

146. L'identification des OP bénéficiaires se fera sur la base de leur situation administrative (assemblées générales, PV des réunions, liste des adhérents et composition du conseil d'administration) et les résultats obtenus serviront de base pour établir une première matrice des coopératives éligibles comprenant: la date de création, les membres du bureau et les nombre des adhérents (hommes, femmes et jeunes, la taille du cheptel, etc.).

147. Elle sera complétée par des enquêtes et visites de terrain permettant de s'assurer que les futurs bénéficiaires disposent de bâtiments d'élevage et de ressources fourragères ou capacités financières permettant la satisfaction des besoins alimentaires du cheptel.

148. En matière de renforcement des capacités des éleveurs, les modules de formation cibleront deux principaux volets.

149. **Conduite technique des troupeaux.** Les formations cibleront des groupes de 15 à 20 personnes choisies parmi les jeunes et les femmes des OP caprines de la zone du Projet et porteront sur:

- La conduite alimentaire des troupeaux: techniques de rationnement des animaux selon l'âge, le sexe et le stade physiologique, valorisation des sous-produits de l'agriculture, règles et précautions pour l'utilisation des aliments composés d'origine industrielle, utilisation des compléments minéraux et vitaminés (CMV); importance de l'abreuvement.
- La conduite sanitaire des troupeaux: Présentation des principales maladies à forte incidence économique et des maladies contagieuses; méthodes préventives et curatives pour lutter contre ces maladies, importance de l'hygiène des bâtiments d'élevage.
- La conduite de la reproduction: Présentation de la race Alpine, intérêt et apports du croisement d'absorption, effets de l'alimentation sur les performances de reproduction, importance de la pratique du sevrage précoce, importance du contrôle des mises-bas.
- Les bâtiments d'élevage: normes requises pour l'élevage caprin en stabulation, importance de l'hygiène et de la maintenance des bâtiments.

150. **Valorisation et commercialisation des produits laitiers caprins.** Ces formations cibleront principalement les membres des unités de valorisation existantes dans la zone et porteront sur:

- Les techniques de valorisation des produits laitiers
- Le matériel et équipements nécessaires pour la valorisation
- Les normes et aspects réglementaires exigés pour la valorisation et la commercialisation des produits laitiers

151. Ces formations en salle doivent être complétées par des visites d'échange vers des exploitations pilotes dans la zone du Projet ou à l'échelle nationale. A cet effet, il est préconisé d'établir une convention de partenariat avec l'Institut de formation dans les métiers de l'élevage (IFME) de Bellota qui peut apporter un appui en matière de conception des modules de formation et leur mise en œuvre et en matière de formation pratique sur la conduite de l'élevage caprin et de valorisation des produits laitiers

Volet 1.2.2. Développement de l'apiculture

152. La zone du Projet dispose d'un fort potentiel de développement de la filière lié principalement à l'existence de potentialités mellifères, d'OPA apicoles et de quelques unités de valorisation. Cependant, le cheptel apicole n'a pas échappé au "syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles" détecté dans plusieurs régions du pays et annoncé par l'ONSSA depuis janvier 2022.

153. Le PADERMO appuiera le développement de l'apiculture à travers deux sous-volets: (i) le renforcement des petits apiculteurs; et (ii) le suivi digital des ruches.

Sous-volet Renforcement des petits apiculteurs

154. **Le groupe cible spécifique de ce volet** est constitué de petits apiculteurs ayant moins de 50 ruches et ayant perdu partiellement ou totalement leur cheptel par les mortalités qu'a connues le secteur ces dernières années. Le Projet appuiera la reconstitution de leur cheptel à travers l'achat de ruches avec colonies mais également à travers les équipements d'élevage de reines pour faire face aux mortalités résultants de la faiblesse des colonies. L'introduction de ces nouvelles techniques pour les apiculteurs visera l'amélioration des revenus des femmes et des jeunes à travers des formations pratiques et la mise en place de projets générateurs de revenus.

155. **Description de l'activité.** L'intervention du Projet portera donc sur: (i) la distribution de 3 000 ruches pleines et 240 kits de matériel apicole pour les OPA apicoles existantes en vue de reconstituer le cheptel; (ii) l'introduction de l'élevage des reines pour permettre aux apiculteurs de repeupler leurs ruches par eux même, avec la distribution de 500 ruches avec nuclei et 200 kits de matériel; et (iii) la réalisation de 200 sessions de renforcement des capacités des éleveurs et de 24 visites d'échange. Le nombre de bénéficiaires de ces actions est estimé à 800 apiculteurs.

156. **Dispositif de mise en œuvre.** La mise en œuvre de cette activité sera sous la supervision des SMOP des DPA avec l'appui du zootechnicien de l'AT. Des conventions de partenariat seront établies entre les UGPP au nom de chaque DPA de la zone du Projet et les OP bénéficiaires afin de fixer les obligations et devoirs des deux parties.

157. L'acquisition des ruches peuplées et du matériel apicole se fera par appel d'offres. Il est recommandé un allotissement des marchés pour permettre aux entreprises moyennes locales d'y participer.

158. Les termes de référence (TdR) présentés en annexe présentent les spécifications techniques à respecter pour le matériel apicole.

159. En matière de sélection des bénéficiaires, la cible du Projet correspond aux petits apiculteurs des OP apicoles de la zone du Projet qui ont perdu une grande

partie de leur cheptel ces deux dernières années suite à la sécheresse et au "syndrome des pertes de colonies d'abeille ». L'appui du Projet se fera de deux manières: i) la distribution de ruches peuplées aux adhérents possédants moins de 20 ruches pour les amener à avoir 50 ruches et ii) la mise à disposition de GIE ou union de coopératives apicoles disposant de matériel et équipements de valorisation apicoles de 100 ruches peuplées pour servir de fond de roulement au service des adhérents (achat de miel, fourniture d'intrants, etc.).

160. L'identification des OP bénéficiaires se fera sur la base de leur situation administrative (assemblées générales, PV des réunions, liste des adhérents et composition du conseil d'administration) et les résultats obtenus serviront de base pour établir une première matrice des coopératives éligibles comprenant: la date de création, les membres du bureau et les nombre des adhérents (hommes, femmes et jeunes, le nombre de ruches, les équipements, les partenaires, etc.).

161. Elle sera complétée par des enquêtes et visites de terrain aux locaux et ruchers des OP pour évaluer le niveau d'organisation et de gestion du rucher et s'assurer du matériel disponible et des effectifs de ruches.

Critères d'éligibilité

162. Les principaux critères techniques, organisationnels et sociaux d'éligibilité pour établir un partenariat avec le Projet pour un renforcement:

1. Aspects techniques. L'OP dispose:

- d'au moins 50 ruches pleines avec leurs hausses;
- d'un savoir-faire en matière d'apiculture.

2. Aspects organisationnels. L'OP:

- est enregistrée à l'ODCO;
- est disposée à élargir le nombre des adhérents ((jeunes au chômage et femmes) pour atteindre 30 membres au court de l'année de sa programmation;
- est disposée à accorder des facilités aux femmes et aux jeunes pour acquérir les parts sociales;
- s'engage à respecter la gestion de la coopérative selon la loi en vigueur;
- s'engage à gérer de manière collective une partie des ruches afin de constituer un fond de roulement au service des adhérents.

Les ruches financées par le Projet seront destinées en priorité aux membres ayant moins de 20 ruches et aux nouveaux membres et, par contre le matériel et les équipements seront une propriété de la coopérative.

3. Aspects sociaux. Les bénéficiaires:

- disposent de leurs cartes d'adhésion à l'OP;
- ont honoré les montants de leurs parts sociales et les contributions financières aux investissements apicoles engagés par la coopérative;
- respectent les règlements de la bonne conduite relatifs à la gestion collective telle que fixée par la coopérative;

- participent aux réunions et aux formations selon les demandes émanant du bureau de la coopérative.

Sous-volet suivi digital des ruches

163. Les technologies apicoles de précision permettront aux apiculteurs de suivre la productivité des ruches et la santé des colonies, détecter les problèmes en avance et décider des meilleures solutions, pour une meilleure gestion des ruchers, gain en temps et en efforts, et une évolution des connaissances des apiculteurs.

164. Les dispositifs de suivi connectés, offriront un ensemble de notifications instantanées pour surveiller les ruches 24h/24, traquer leur emplacement et assurer le suivi de facteurs internes tels à travers un ensemble de capteurs: capteurs de son, CO, CO₂, O₂, température, humidité, polluants chimiques (NO₂, H₂, NH₃, toluène, isobutane) et poussières en suspension; capteurs de géolocalisation et accéléromètres; un pèse-ruche permettra d'assurer le suivi du poids qui est également un indicateur important du potentiel du pâturage et indique quand trouver un nouveau pâturage devient impératif.

165. Les informations récoltées seront agrégées dans un serveur cloud et accessible à travers une application mobile qui permettra le suivi de l'état des ruches à travers les notifications suivantes:

- Notification d'effondrement des ruches (capteur son et vibration), lorsqu'un risque d'effondrement de la ruche se produit;
- Notification de santé de la ruche grâce aux capteurs de température / humidité et des mesures, la pèse-ruche, permettant de suivre la force des ruches et la santé des abeilles;
- Suivi de la productivité et la santé des ruches, grâce aux mesures du pèse-ruche;
- Notification de vol et de localisation des ruches en cas de déplacement;
- Reconnaissance d'un prochain événement d'essaimage en utilisant des capteurs de son, de température / humidité.

166. Il ne sera pas nécessaire d'équiper toutes les ruches, les apiculteurs devront équiper un échantillon de ruches selon les critères suivants:

- les plus susceptibles d'être volées pour surveiller l'ensemble du rucher;
- les ruches les plus fortes pour assurer la provision;
- les ruches les plus faibles, qui sont les premières à décliner suivant les facteurs internes, le changement climatique et le potentiel des pâturages, ce qui permettra à l'apiculteur d'être le plus tôt averti pour trouver une solution tout en minimisant les pertes et les efforts.

167. L'installation des dispositifs dans les ruches se fera par l'apiculture suivant une démonstration par les cadres de l'ONCA.

Caractéristiques techniques des dispositifs de "ruches intelligentes"

168. Pour le suivi des ruches, les équipements devront être alimentés par des panneaux solaires et/ ou batteries longue durée. La lecture et l'acquisition et le relais de données devront se faire par connexion par ondes Lora et cellulaire.

169. Les frais de services annuels suivants doivent être inclus avec les équipements, pour une durée de 3 ans:

- Frais d'accès au réseau cellulaire et d'utilisation de données;
- Frais d'accès à la plateforme WEB cloud;
- Frais de services annuels d'entretien;
- Mises à jour du système ou de la plateforme WEB.

170. Le fournisseur devra également fournir la formation nécessaire en français sur l'installation l'entretien et l'utilisation des dispositifs. Cette formation sera dispensée à environ 10 utilisateurs et sera d'environ 8 heures. Cette formation devra avoir lieu dans un délai maximal de 30 jours suivant l'installation des dispositifs. Le fournisseur doit joindre les manuels d'entretien et d'utilisation en français lors de la livraison.

171. Aux fins d'analyse des soumissions, le fournisseur doit joindre avec sa soumission les fiches techniques indiquant les caractéristiques du bien qu'il propose. Ces fiches serviront à établir la conformité du bien car celui-ci doit faire l'objet d'une approbation préalable.

172. Le produit offert par le fournisseur doit obligatoirement correspondre à chaque exigence énumérée dans la grille des exigences techniques.

Tableau 10: Caractéristiques techniques du matériel pour le suivi des ruches

Dispositifs connectés pour le suivi des ruches
Capteur de son, CO, CO2, O2, température, humidité, polluants chimiques (NO2, H2, NH3, Toluène, Isobutane) et poussières en suspension
Capteur de géolocalisation et accéléromètres
Pèse-ruche connectée pour mesurer en continu le poids de la ruche
Chaque groupe de kits doit être relié par radiofréquence à basse consommation de type LORAWAN à des data-logger offrant une connexion au réseau cellulaire relayant les données vers la plateforme web pour une lecture en continu
Les Data-logger devraient offrir une capacité de stockage de 1 mois de données ainsi que la possibilité de récupérer les données par connexion sans fil (Bluetooth).
Alimentation
Un ensemble d'un ou de plusieurs panneaux solaires avec support fournissant l'énergie nécessaire au bon fonctionnement des équipements 24 h/24 h et 7 jours/7 jours pendant la saison de production dans les champs.
Système d'exploitation, analyse et rapportage
Plateforme open-source permettant la lecture des appareils, l'acquisition, le traitement et le stockage des données, ainsi que l'échange d'informations selon les normes NGSi pour permettre l'interfaçage avec les SIG et les bases de données existantes à travers des API (NGSI-LD Context Information Management API).
Applications web et mobile permettant la visualisation des données sous forme de graphiques et tabulaire, et l'exportation des données sous format compatible avec Microsoft Excel (csv ou autre), permettant que plusieurs usagers, avec permissions différentes, puissent accéder aux données.

173. Le Projet réalisera d'abord un pilote pour tester la faisabilité pratique et économique de nouveau dispositif de suivi des ruches. Un suivi rigoureux de ce pilote est nécessaire pour évaluer: (i) les contraintes pratiques et les difficultés à mettre en œuvre le suivi digital sur le terrain; (ii) le bon fonctionnement de l'interface – matériel – apiculteur; (iii) les coûts/bénéfices qualitatifs et économiques enregistrés

au niveau des apiculteurs "connectés" par rapport à un groupe témoin d'apiculteurs "non connectés".

174. Le dispositif pourra être étendu à d'autres apiculteurs si l'évaluation des résultats du pilote est concluante.

175. Dans un premier temps il est prévu d'équiper 200 ruches et d'équiper 200 autres si le pilote a donné des résultats satisfaisants.

Annexes techniques de la sous-composante 1.2

Annexe 1: Note sur l'hydraulique pastorale

Besoins en eau du cheptel

Les besoins en eau du cheptel varient en fonction de l'espèce, la race et l'état physiologique de l'animal, la qualité de l'eau, des conditions environnementales, de la nature des aliments ingérés et du mode de conduite du troupeau.

Ces besoins sont en moyenne de:

- 4 litres/jour/tête pour les ovins et les caprins;
- 35 litres/jour/tête pour bovins à viande et sont 3 fois pour bovins laitiers;
- 70 litres/jour/tête pour les camelins;
- 40 litres/jour/tête pour les équins;
- 15 litres/jour/tête pour les asins.

L'exigence en eau est plus accentuée chez les jeunes animaux ainsi que chez les animaux en lactation ou en gestation. Les besoins en eau augmentent de 20% pour les animaux effectuant des déplacements de l'ordre de 6 km par jour. De même, l'abreuvement dans les eaux salées ou l'ingestion d'aliments salés (cas des arbustes fourragers du genre *Atriplex*) augmentent ces besoins.

L'insuffisance de l'eau sur parcours entraîne une réduction de l'ingestion des aliments et une perte d'énergie liée à la recherche de l'eau et par conséquent la baisse des performances animales.

Il faudra aussi souligner que les animaux sont beaucoup plus sensibles au manque d'eau qu'au manque d'aliments. Les effets de cette restriction sont ressentis principalement dans la production de l'énergie et de la thermorégulation. Ces effets sont aggravés par la déshydratation du corps et la perte du poids. Une déshydratation sévère entraînant une chute de poids de l'ordre de 20% est mortelle, alors que les animaux peuvent survivre après une perte de 40 % de leur poids suite à un manque d'aliment.

Par ailleurs, la fréquence d'abreuvement varie en fonction de l'espèce animale

Tableau 11: Fréquence d'abreuvement des animaux

Espèce	Fréquence d'abreuvement
Bovin	1 à 2 fois par jour
Ovin	1 fois par jour
Caprin	1 fois tous les 2 jours
Camelin	1 fois tous les 4 à 5 jours
Equin	1 à 2 fois par jour
Asin	1 fois par jour

En raison de la rareté des ressources en eau et des difficultés liés à leur accessibilité dans les zones de montagne et compte tenu des spécificités des races de ces zones en terme de rusticité, les besoins journaliers des petits ruminants peuvent être estimés à 2 à 3 litres/jour/tête adulte.

Impact des points d'eau et de leur maillage sur l'utilisation des parcours

Le maillage des points d'eau dans un espace pastoral ou dans un territoire de transhumance joue un rôle capital dans la mobilité spatiale des troupeaux; surtout en période sèche où la recherche des points d'eau l'emporte sur la recherche des pâturages. La concentration des troupeaux sur les points d'eau en période sèche accentue la dégradation des parcours et peut entraîner des conflits entre les usagers.

L'insuffisance des points d'eau ou leur mauvaise répartition peuvent être la cause directe de la dégradation des terrains de parcours et par conséquent de la chute des productions animales et l'accroissement des phénomènes d'érosion éolienne et hydrique.

Une bonne répartition des points d'eau permet l'utilisation uniforme de l'espace pastoral ainsi que l'exploitation de nouvelles zones non pâturées auparavant par manque ou par insuffisance en eau d'abreuvement. Elle permet aussi l'extension de la période de pacage sur un parcours en organisant les déplacements.

Le type de points d'eau (puits, forage, source, citernes, etc.) est également d'une grande importance dans l'alimentation du cheptel en eau sur parcours. La combinaison de deux ou plusieurs types de points d'eau est très avantageuse.

Les points d'eau temporaires basés sur la collecte et le stockage des eaux de surface (pluie, eaux de ruissellement) permettent d'assurer l'abreuvement du cheptel durant les périodes sèches et dans certaines régions à la satisfaction des besoins en eau des populations.

Les points d'eau permanents sont utilisés à longueur d'année aussi bien par les populations que par le cheptel. Toutefois, et pour une meilleure gestion de l'espace pastoral, les points d'eau temporaires, bien qu'ils ne soient fonctionnels que pendant une partie de l'année, contribuent à la réduction de la pression exercée par le cheptel sur les points d'eau permanents et par conséquent sur les parcours limitrophes.

Problématique de l'hydraulique pastorale dans la zone du Projet

La transformation des terres à vocation pastorale en terres agricoles qui a été entamée timidement depuis l'indépendance du pays a été accentuée dernièrement avec les nouvelles orientations stratégiques du pays en matière de développement agricole.

Ces bouleversements ont eu un impact direct sur l'activité pastorale par la réduction des terrains de parcours qui étaient jadis ouverts au pâturage et une diminution de l'offre d'eau pour l'abreuvement du bétail en raison de l'augmentation croissante des besoins en eau des nouvelles exploitations agricoles installées sur les terrains de parcours.

Ce nouveau mode de mise en valeur des terres de pâturage a entraîné non seulement une réduction de l'offre fourragère pour les troupeaux mais aussi un accès plus difficile aux points d'eau qui étaient auparavant destinés à l'abreuvement du bétail. Aussi, et dans beaucoup de cas, l'exploitation intensive de la nappe souterraine pour les besoins de l'agriculture a entraîné la diminution du débit des ressources en eau destinées au bétail et parfois leur tarissement quasi-total.

Principaux enseignements tirés et recommandations

Les entretiens réalisés au cours de la mission de conception détaillée avec quelques éleveurs de la zone du Projet et les responsables des institutions partenaires (DRA, DPA) ont montré que, en matière d'hydraulique pastorale, la priorité devrait être accordée aux techniques permettant la récupération des eaux de surface (citernes) et à l'aménagement des points d'eau existants (puits, sources, etc.).

D'ailleurs, la tournée effectuée au cours de la mission a permis de constater que la technique de collecte et de stockage des eaux superficielles est pratiquée dans la zone depuis plusieurs décennies. Comme le montre les photos ci-dessous, plusieurs types de citernes continuent à fonctionner dans la zone de Driouch, malgré le manque d'entretien surtout au niveau des impluviums.

Figure 2: Deux types de citernes anciennes toujours utilisées par la population à Driouch



Sur le plan technique, le choix des points d'eau à aménager et des types d'aménagement et leurs dimensions doivent tenir compte de plusieurs paramètres qui sont:

- les caractères des bassins-versants et des zones de ruissellement (pour les bassins de collecte et stockage);
- l'importance du cheptel et la variation saisonnière de ses effectifs;
- l'état du parcours abritant le point d'eau et des parcours limitrophes et leurs périodes d'utilisation;
- l'importance de la population et troupeaux sédentaires utilisant de manière permanente le point d'eau;
- les aspects sociaux: conflits, droits d'usage du parcours.

Annexe 2: TdR de fournitures des ruches, ruchettes et matériel apicole

Clauses techniques

Désignation des fournitures. Le présent marché a pour objet l'achat de xx ruches peuplées avec hausses, xx lots de matériel apicole, xx ruchettes avec nuclei et xx lots de matériel pour l'élevage des reines en vue de renforcer le maillon de production de la filière apicole au niveau de la DPA de xx, dans le cadre du Projet PADERMO.

Nature du matériel et des prestations

Le fournisseur doit respecter les caractéristiques techniques formulées dans le bordereau des prix formant détails estimatifs et s'engage à faire la livraison et installation des équipements et matériel objet du présent appel d'offre conformément aux règles de l'art.

Spécifications techniques

Le descriptif indiqué dans le bordereau des prix et détail estimatif a pour objet de définir les équipements à acquérir avec montage et installation par le fournisseur et les exigences fonctionnelles auxquelles ces équipements et installations devront répondre, dont ci-dessous les spécifications techniques:

- i) Population d'abeilles: Les ruches doivent être peuplées en abeilles: population d'abeilles noires (*Apis mellifeca intermissa*). Population d'abeilles de souche locale adaptée au milieu.
- ii) Ruches peuplées
 - Reine d'abeille: jeune marquée par la couleur de l'année en cours ou la couleur de l'année précédente.
 - Cadres du couvain: minimum de 5 cadres du couvain homogènes. Chaque cadre de couvain doit être rempli au minimum à moitié par le couvain. Le complément des cadres doit être réparti comme suit: cadre nourrisseur en bois, un cadre à mâles et des cadres de réserves en pollen et en miel, pour que la ruche ait un nombre total de 10 cadres.
 - Sur le nombre total des **xxx** ruches à livrer: 30% des ruches doivent contenir des cadres de cire bâtis d'alvéoles à mâles de moins d'une année et 70% des cadres à mâles de munis de cire gaufrée.
 - Conditions sanitaires: les colonies doivent être accompagnées par **un certificat sanitaire délivré par les services vétérinaires de l'ONSSA de la localité d'origine des ruches**. Le certificat sanitaire doit mentionner tous les numéros d'identification des ruches qui seront livrées aux bénéficiaires.
- iii) Caractéristiques et dimensionnement de la ruche
 - La ruche doit être de type Langstroth.
 - Contient 10 cadres dont un cadre nourrisseur en bois.
 - Toutes les parties constituant la ruche: plateau de vol, corps ruche, plateau, couvre-cadres, cadres et couvercles doivent être de bois neuf.
 - Les caractéristiques techniques des ruches et des hausses doivent respecter les normes imposées par le MAPMDREF (cf. CPS type). Le dimensionnement doit être comme suit: Epaisseur des 4 côtés du corps de ruche de 20-25mm, fabriquées avec soins et précision. Chaque côté est constitué d'une seule planche non assemblée.

Position	Mesure
Grand côté (longueur)	50 cm extérieur et 46 cm intérieure
Petit côté (largeur)	43 cm extérieur et 39 cm intérieur
Hauteur	24 cm
Longueur du cadre	475 à 480 mm
Hauteur du cadre	226 mm

Les cadres de ruches sont de type Hoffman et sont caractérisés comme suit: les 10 cadres sont munis de 4 fils étamés (chaque cadre est traversé quatre fois par un fil étamé) et muni d'œillets (8 œillets de 3 mm de diamètre et 6 mm de longueur en galvanisée par cadre). L'épaulement de chaque cadre Hofmann doit être biseauté ou arrondis d'un côté et plat de l'autre côté.

- Tous les éléments de la ruche doivent être standards et interchangeables.
- Surface extérieure avec peinture blanche à usage apicole.
- Le plateau en bois est réversible.
- Les ruches doivent être neuves et n'ont jamais été utilisées.
- Les couvercles doivent être munis d'une isolation.

iv) Caractéristiques et dimensionnement de la hausse

La hausse est de type Langstroth doit contenir 10 cadres de type Hoffman. La hausse doit avoir le même dimensionnement que le corps de la ruche et se caractérise comme suit:

Position	Mesure
Grand côté (longueur)	50 cm extérieur et 46 cm intérieure
Petit côté (largeur)	43 cm extérieur et 39 cm intérieur
Hauteur	24 cm
Longueur du cadre	475 à 480 mm
Hauteur du cadre	226 mm

La hausse doit être parfaitement superposable sur le corps de la ruche.

Les cadres de la hausse sont de type Hoffman et sont caractérisés comme suit: les 10 cadres sont munis de 4 fils étamés (chaque cadre est traversé quatre fois par un fil étamé) et muni d'œillets (8 œillets de 3 mm de diamètre et 6 mm de longueur en galvanisée par cadre). L'épaulement de chaque cadre Hofmann doit être biseauté ou arrondis d'un côté et plat de l'autre côté.

- Les hausses doivent être identifiées tel que stipulé ci-après.
- Les hausses doivent être neuves et ne jamais avoir été utilisées.

v) Caractéristiques et dimensionnement de la ruchette

- La ruchette doit être de type Langstroth.

- Contient 5 cadres.
- Toutes les parties constituant la ruche: plateau de vol, corps ruche, plateau, couvre-cadres, cadres et couvercles doivent être de bois neuf.
- Le dimensionnement doit être comme suit: Epaisseur des 4 côtés du corps de ruche de 20-25mm, fabriquées avec soins et précision. Chaque coté est constituée d'une seule planche non assemblée.

Position	Mesure
Grand côté (longueur)	50 cm extérieur et 46 cm intérieure
Petit côté (largeur)	23 cm extérieur et 19 cm intérieur
Hauteur	24 cm
Longueur du cadre	475 à 480 mm
Hauteur du cadre	226 mm

- Les cadre de ruches sont de type Hoffman et sont caractérisés comme suit: les 5 cadres sont munis de 4 fils étamés (chaque cadre est traversé quatre fois par un fil étamé) et muni d'œillets (8 œillets de 3 mm de diamètre et 6 mm de longueur en aluminium par cadre). L'épaulement de chaque cadre Hofmann doit être biseauté ou arrondis d'un côté et plat de l'autre côté.
- Tous les éléments de la ruche doivent être standards et interchangeables.
- Surface extérieure avec peinture blanche à usage apicole.
- Le plateau en bois est réversible.
- Les ruchettes doivent être neuves et n'ont jamais été utilisées.
- Les couvercles doivent être munis d'une isolation.

vi) Identification des ruches peuplées et hausses

Les ruches et les hausses doivent être identifiées selon la procédure en vigueur par le code de la province de xx I. Le marqueur à feu doit avoir des chiffres et lettres d'une hauteur de 25 à 30 mm de hauteur, 20 mm de largeur et 2 à 3 mm de profondeur.

Le marquage doit être appliqué sur chaque face de la ruche (4 faces), en plus du code d'identification, ajouté « DPA de xx » sur la face avant de la ruche et de la hausse. Les codes des ruches et des hausses seront communiqués par l'administration au fournisseur qui prend la responsabilité de marquer les ruches et hausses à fournir.

Les cadres de la ruches doivent être identifiés sur la partie supérieure (code fournisseur à 10 chiffre): marquage à feu de 10 à 20 mm de la hauteur; 1,5 à 3 mm de profondeurs et 1,5 à 2 mm de largeur.

vii) Fiche technique et documents à fournir

Le fournisseur doit présenter les documents suivants:

- **Un certificat sanitaire délivré par les services vétérinaires de l'ONSSA du lieu d'origine des colonies.** Le certificat sanitaire doit mentionner tous les numéros d'identification des ruches qui seront livrées aux bénéficiaires.
- Des fiches techniques sur les corps de ruches précisant la composition, la description et les dimensions de composantes des corps de ruches (fond de corps de ruche, corps de ruches et de hausse Langstroth, cadre Hoffman avec 4 fils muni de 8 œillets, couvre-cadre en bois neuf, couvercle muni tôle galvanisée).
- Le schéma d'un cadre Hoffman avec une vue de face précisant les dimensions du cadre selon les normes standardisées et la présence des œillets et une vue de dessus montrant l'épaulement du cadre Hoffman biseauté ou arrondis d'un côté et plat de l'autre côté.
- Une déclaration sur l'honneur précisant qu'il fait l'élevage de reine dans son exploitation.

viii) Présentation d'échantillon de corps de ruche

Le fournisseur doit déposer la veille de l'ouverture des plis l'échantillon suivant:

- Un corps de ruche modèle muni d'un cadre bâtie d'alvéoles à mâles.
- Huit cadres de cire bâtie d'alvéoles d'ouvrières nouvellement construites.
- Un cadre nourrisseur en bois.
- Un couvre cadre en bois.
- Un couvercle muni de tôle galvanisée.

Le corps de ruche modèle doit être marqué à feu selon la réglementation en vigueur du Département de l'agriculture: 01 0001 0001 sur les quatre faces de la ruche et DPA de XX sur la face avant de la ruche. Les cadres doivent être marqués à feu par le code du fournisseur.

Réception des ruches

Première réception: au niveau de l'exploitation

La commission de réception visitera le rucher d'élevage du fournisseur pour vérifier l'état des ruches (conformité technique de la ruche et biologique de la colonie) à livrer, leur identification et établir un procès-verbal de la visite.

Deuxième réception: sur le lieu de livraison

Les ruches peuplées à livrer seront visitées pour vérifier leur conformité aux clauses techniques et biologique du présent CPS. Cette réception doit se faire sur le lieu de livraison indiqué par la DPA de XX et établir un PV de réception provisoire.

Réception définitive

Le PV de la réception définitive sera livré après une semaine d'acclimatation et vérification que la vigueur des colonies et de la présence de l'activité de la reine. En cas de colonie faible ou absence de reine (endommagement au cours de transhumance), le fournisseur devra changer les ruches dans les colonies sont défaillantes.

Quelques caractéristiques techniques du matériel et équipements de mielleries

Art	Désignation des articles	Description et caractéristiques techniques	Qté
1	Bac à désoperculer en acier inoxydable 18/10	Bac à désoperculer équipé d'un tamis d'égouttage et d'un robinet en inox de dimension 1000 à 1500 x 485 x 530 mm.	
2	Extracteur électrique en acier inoxydable 18/10	Extracteur 12 cadres tangentiel, électrique. Cuve avec fond incliné, robinet plastique, couvercle en plexiglas avec charnières inox et pieds en acier. Engrenage acier sous carter, et frein, Rotation dans les 2 sens.	
3	Extracteur manuel en acier inoxydable 18/10	Extracteur 12 cadres tangentiel. Cuve avec fond incliné, robinet plastique, couvercle en plexiglas avec charnières inox et pieds en acier. Engrenage acier sous carter, et frein. Rotation dans les 2 sens.	
4	Bac décanteur surbaissé en acier inoxydable 18/10	En acier inoxydable cuve chauffante avec thermostat (Monophasé 220 V) dimensions: 1000 à 1100 x 680 x 250 mm	
5	Pompe à miel en acier inoxydable 18/10 et accessoires	Pompe volumétrique, aspirante, refoulante et très puissante, 220 volts. Débit maxi 900 kg/h. Variateur de vitesse dans les 2 sens de rotation. Nettoyage facile.	
6	Maturateur en acier inoxydable 18/10	Maturateur de capacité 200 kg avec couvercle en inox et tamis inox de même diamètre que le maturateur. Fond plat, soudure sous argon, robinet plastique et sigle d'alimentarité.	
7	Maturateur en acier inoxydable 18/10	Maturateur de capacité 200 kg avec couvercle en inox et tamis inox de même diamètre que le maturateur. Fond plat, soudure sous argon, robinet plastique et sigle d'alimentarité	
8	Défigeur en acier inoxydable 18/10	Défigeur de miel tout inox avec thermostat réglable, résistance de diamètre 280 mm et tige inox de longueur 800 mm.	
9	Réfractomètre	Réfractomètre analytique à lecture directe. Détermine le taux d'humidité dans le miel. Maniable et simple d'utilisation.	
10	Couteau à désoperculer inoxydable 18/10	Couteau en inox courbe, deux tranchants lisses, longueur 280 mm. Manche en bois ergonomique et très robuste.	
11	Support maturateur inoxydable 18/10	Table Longueur: 140 cm, Largeur: 80 cm, avec pieds réglables en hauteur	

Sous-composante 1.3. Développement des produits du terroir

176. Dans la zone du Projet, de nombreux produits du terroir ne sont pas suffisamment valorisés, bien que de nombreuses potentialités existent. Parfois, des initiatives, très limitées, sont entreprises par les femmes et les jeunes, mais elles ont besoin d'être encouragées et appuyées. Ces produits présentent des caractéristiques intéressantes et prometteuses du point de vue commercial, et apparaissent comme des remparts face aux phénomènes de dégradation et d'appauvrissement des ressources naturelles, particulièrement les ressources en eau, et sont adaptés aux conditions agro-climatiques et aux changements climatiques perceptibles dans la zone de montagne de la province de l'Oriental. Elles offrent également une activité alternative pour les femmes et les jeunes sans terres. L'appui du Projet portera essentiellement sur la réhabilitation³ ou la construction des locaux aux normes de l'ONSSA, la fourniture de l'équipement nécessaire, l'appui à la commercialisation et des formations appropriées à chaque activité. Des critères d'éligibilité sont définis pour chaque activité. Ils pourront être complétés avant le démarrage des activités du Projet. Le PADERMO appuiera la mise en œuvre d'une soixantaine d'AGR au niveau des 4 provinces d'intervention.

177. Afin de faciliter le respect de ces critères, et pour mieux cibler les ménages, il est recommandé dès le lancement du Projet de réaliser un diagnostic initial et l'établissement de listes des ménages avec des indications sur les moyens d'existence. Ces listes devront être établies lors de l'analyse sociale initiale et seront rassemblées dans une base de données qui orientera le ciblage et le renseignement du cadre logique. Une convention sera établie entre le Projet et chaque organisation porteuse d'AGR. Cette convention définira les engagements, les rôles et les responsabilités de chaque partie pour assurer la durabilité de l'AGR. Les produits susceptibles de faire l'objet d'un appui du Projet ont été identifiés lors de la mission de conception et classés selon leur pertinence par rapport au groupe-cible en produits phares et autres produits.

Produits phares

1. Plantes aromatiques et médicinales (PAM)

178. **Constat.** Avec la nouvelle stratégie des Eaux et forêts (E&F), les ménages pauvres riverains des forêts peuvent, à travers des contrats précisant les clauses d'une gestion participative (concession), exploiter les domaines forestiers. Actuellement, cette exploitation ne génère pas les revenus attendus car les coopératives manquent de fonds de roulement. Elles reçoivent un préfinancement d'un privé, et vendent la matière première à prix bas et non négocié.

179. **Apport du Projet et mise en œuvre.** Le Projet établira un partenariat avec des coopératives ayant un contrat avec les E&F les autorisant à exploiter des PAM naturelles. Le Projet financera 3 ateliers de valorisation⁴ et réhabilitera un quatrième. à Berkane et Guercif. Le Projet appuiera les bénéficiaires par la construction ou réhabilitation des bâtiments et les équipements nécessaires. Il formera les membres de coopératives sur la gestion et sur les techniques d'extraction des huiles essentielles. Il les appuiera pour l'obtention de l'agrément de l'ONSSA et établira les circuits de commercialisation. Les coopératives accéderont aux plateformes

³ De nombreux bâtiments construits par d'autres acteurs au profit des femmes existent. Ils sont utilisés partiellement ou non utilisés. Pour optimiser l'usage, le Projet peut appuyer les organisations pour changer ou optimiser l'usage.

⁴ Installations plus modestes que les UV, adaptées à la taille d'une AGR d'une dizaine de personnes.

commerciales qui seront mises en place avec l'appui du Projet. Elles seront également encouragées à participer aux expositions et foires et aux échanges d'expériences avec d'autres régions. La diffusion et le marketing des marques et produits de ces coopératives leur permettra de vendre à un meilleur prix et de générer des revenus supplémentaires grâce à la transformation. Au total 240 ménages, au minimum, seront ciblés par cette activité.

180. Critères d'éligibilité. Les coopératives doivent disposer d'un contrat en vigueur avec les E&F. Elles doivent renfermer des ménages pauvres avec au moins un total de 80% de femmes et des jeunes.

181. Stratégie de sortie. Seules les coopératives ayant un contrat avec les E&F seront concernées par ces actions. Ceci dans un souci d'assurer l'approvisionnement en matière première. Les capacités de ces coopératives sur les aspects de gestion, techniques et commerciaux seront assurées par le Projet.

2. Safran

182. Constat. Cette culture est introduite à Guercif depuis 2015. Actuellement, elle est pratiquée/expérimentée dans deux provinces d'intervention du Projet. La production est vendue localement ou dans les expositions organisées au niveau provincial. Le safran reste un produit très apprécié et génère un bon revenu⁵. Ce sont principalement les femmes qui s'en occupent.

183. Apport du Projet et mise en œuvre. Le développement du safran sera appuyé par le Projet dans trois zones: deux douars à Guercif dans la commune de Berkine et un douar à Berkane dans la commune de Tafoghalet. Une coopérative existe déjà à Berkine, il suffit de l'élargir en augmentant l'assise foncière, le Projet organisera les agriculteurs/trices dans les deux autres localités. Les organisations des producteurs seront constituées principalement de femmes et de jeunes (65% environ). Le Projet appuiera une extension de 10 ha par localité (soit au total 30 ha). Il financera l'achat des cormes, appelés communément bulbes, nécessaires à la plantation, alors que les bénéficiaires s'occuperont de la plantation. Il appuiera, également, les ateliers de valorisation à travers la construction et l'équipement de 3 ateliers. Les bénéficiaires fourniront le foncier. Le Projet renforcera les formations en gestion et en techniques/pratiques aussi bien pour la culture que pour la valorisation et les appuiera également pour l'obtention des agréments de l'ONSSA. Les coopératives auront accès aux plateformes commerciales pour renforcer la commercialisation à des prix compétitifs. Au moins 400 ménages bénéficieront de ces actions (dont 252 femmes et jeunes).

184. Stratégie de sortie. La durabilité des cultures et des investissements sera assurée par le renforcement des capacités des coopératives gestionnaires en vue de leur autonomie technique et financière et un appui spécifique pour la commercialisation. Une convention entre le Projet et les coopératives sera établie dans ce sens.

3. Cactus

185. Constat. Alors que cette plante est assimilée comme culture des pauvres car elles ne nécessitent aucun entretien et peut se développer dans des zones arides à sol pauvre, elle est entièrement utilisée par les populations sous ses différentes composantes (fruits, graines, raquettes) et appréciée pour ses multiples fonctions

⁵ Les prix varient de 20 à 30 MAD/g selon qu'il est vendu en vrac ou en détail, emballé ou non.

(antiérosives, fourragères, source de revenus pour ses fruits et ses graines). Les plantations ont été dévastées par une cochenille au niveau de la zone du Projet comme dans tout le royaume. Des variétés résistantes sont actuellement multipliées par l'INRA et mises à la disposition, en priorité, des projets étatiques. Les populations souhaitent la régénération des peuplements.

186. Apport du Projet et mise en œuvre. Suite à la demande formulée notamment par les ménages pauvres dans la province de Oujda, le Projet financera les plantations pour une superficie de 300 ha de cactus de variétés résistantes à la cochenille. Les plantations concerneront les clôtures des parcelles et des propriétés et éventuellement de petites parcelles. Le Projet appuiera si nécessaire l'élimination et destruction correcte des restes de cactus contaminés par la cochenille, le travail du sol des sites de plantation et les plantations, selon l'approche de la SGG. Les plantations bénéficieront à environ 1 200 ménages.

187. Critères d'éligibilité. Les ménages pauvres disposant des critères retenus par le Projet; être d'accord de mettre les cactus aux alentours des habitations et sur une petite parcelle de moins de 0,25 ha par ménage

4. Figue: variété locale: Ghodan

188. Constat. Il existe actuellement au niveau de Driouch un nombre important de figuier de variété de figue locale appelée Ghodan. Le nombre d'arbres est estimé à 50 000 arbres (soit 500 ha). Ces arbres occupent des petites parcelles autour des habitations. Actuellement, la production est vendue à l'état frais et les fruits sont très appréciés.

189. Apport du Projet et mise en œuvre. Le Projet financera l'extension de cette variété à travers des nouvelles plantations (voir sous-composante 1.1) et appuiera la valorisation de la production actuelle. Les bénéficiaires fourniront le foncier. Pour l'atelier de valorisation, le Projet financera les constructions et les équipements. Il financera: les formations en gestion et en techniques, la certification de l'ONSSA et la labélisation du produit. Il appuiera la commercialisation. Ce projet profitera à 240 ménages dont 200 femmes et jeunes.

190. Critères d'éligibilité. Etre résident dans les localités disposant de l'espèce arboricole, des ménages ciblés disposent du foncier (propriété ou mis à la disposition par la famille ou par la commune) et que la coopérative accepte d'intégrer plus de 80% femmes et jeunes (car ce sont eux qui s'en occupent actuellement).

191. Stratégie de sortie. La durabilité des investissements sera assurée par le renforcement des capacités de la coopérative gestionnaire en vue de leur autonomie technique et organisationnelle, mais également un appui dans le marketing et la commercialisation.

5. Poulet fermier (beldi)

192. Constat. L'aviculture, en particulier la production de poulet beldi est une activité ancestrale et pratiquée essentiellement par des femmes. Les circuits de commercialisation sont établis. Aussi, des acheteurs se déplacent dans les douars pour acheter les produits avicoles. De nombreuses femmes ont très peu de revenus dont essentiellement ceux générés par l'aviculture. Les seules contraintes actuelles selon, les femmes sont les mortalités lors de certaines périodes de l'année. A rappeler que les femmes n'utilisent aucun produit vétérinaire.

193. **Apport du Projet et mise en œuvre.** Le Projet appuiera le développement de cet élevage traditionnel et extensif en un élevage fermier amélioré. Les bénéficiaires contribueront avec le foncier, qui est localisé dans l'espace domestique (basse cour). Le Projet financera la construction de locaux simples pour mettre les équipements et stocker les aliments. Le Projet financera un kit par groupement comprenant une couveuse, un réfrigérateur pour conserver les produits vétérinaires. Ces locaux et équipements seront communs à l'ensemble de groupement qui compte au minimum 30 femmes et jeunes. Il fournira les matériaux (grillage et tôles) pour confectionner les hangars et clôturer les espaces d'élevage pour l'ensemble des ménages des 12 groupements et les intrants pour les 6 premiers mois d'élevage. Les bénéficiaires fourniront le terrain pour les locaux et l'élevage. Le Projet appuiera les groupements pour évoluer en coopératives. Des formations d'ordre organisationnel pour la gestion des équipements en commun seront dispensées. Le Projet appuiera aussi les coopératives à établir des conventions avec les acheteurs afin de formaliser leur relation et garantir le prix pour la vente des produits. Le Projet financera les formations techniques pour mieux développer et maîtriser cet élevage. La gestion sera collective à l'amont (pour l'achat des intrants et la production de poussins) et à l'aval (pour la commercialisation). L'exploitation sera individuelle (en famille élargie de 2 à 3 femmes). La technique de production sera similaire chez toutes les femmes. En cas de besoin de fonds, le Projet les appuiera pour obtenir un crédit auprès de la CAM. Une douzaine d'unités avicoles seront financées par le Projet pour au moins 360 femmes réparties sur les 3 provinces. Cette activité sera destinée spécialement aux femmes et jeunes.

194. **Critères d'éligibilité.** Etre résidents au village du groupement. Avoir un savoir-faire ou être disposé à recevoir une formation. Participer avec le foncier.

195. **Stratégie de sortie.** L'élevage avicole est une tradition chez les ménages de la zone d'intervention du Projet. Les femmes disposent d'un savoir-faire important. Le Projet appuiera les femmes surtout pour une bonne utilisation des équipements en commun et les capacités de négociation et de mise en place de contrats pour l'achat d'intrants ou la vente des poulets.

Autres produits

1. Transformation de caroube, céréales et jujube

196. **Constat.** Les femmes maintiennent la préparation de produits très anciens (ex Mirmiz à base de céréales) et elles innovent dans la préparation de produits à base de caroube, de céréales ou de jujube. Ces produits sont très appréciés au Maroc mais également chez les MER. Les femmes préparent également d'autres produits à base de céréales et d'amandes pour les fêtes religieuses et à la demande. Actuellement, l'ensemble des transformations et des préparations se fait essentiellement manuellement, ce qui est pénible et très consommateur en temps.

197. Le Projet appuiera le développement de la transformation de caroubes, d'amandes, de céréales et de jujubes naturelles. Tous ces produits qui constituent de produits de base pour l'alimentation trouvent une matière première disponible dans la zone et leur transformation sur place générera des revenus pour les femmes.

198. **Apport du Projet et mise en œuvre.** Le Projet identifiera les localités où se trouvent les femmes ayant un savoir-faire et qui fabriquent déjà ces produits soit pour la vente soit pour la consommation familiale et les regroupera en coopératives, si elles ne le sont pas déjà, comme celles rencontrées dans la commune de Rislane dans la province de Berkane. Le Projet participera au développement de ces

produits. Le Projet financera la réhabilitation des locaux financés par d'autres acteurs, pour les aligner sur les normes de l'ONSSA. Il financera également les équipements nécessaires pour la transformation ainsi que les équipements et le matériel d'emballage avec étiquettes pour les premières productions. Les bénéficiaires fourniront les bâtiments (déjà disponibles). Le Projet renforcera leur formation en gestion et en technique. Il appuiera la commercialisation et encouragera les membres à participer à des foires et expositions.

199. **Critères d'éligibilité.** Disposer d'un local à réhabiliter disposer de savoir-faire ou accepter d'être formé par les aînées. Etre une organisation ou un groupement qui évoluera en coopérative. Les bénéficiaires devraient idéalement avoir suivies l'alphabétisation fonctionnelle et l'éducation financière.

200. **Stratégie de sortie.** Dès l'identification des organisations porteuses de projets, des conventions seront signées avec elles, les engageant notamment à assurer la gestion et la durabilité des AGR financées par le Projet.

2. Atelier d'engraissement ovin

201. **Constat.** De nombreuses associations et coopératives d'éleveurs existent dans la zone d'intervention du Projet. La particularité de ces organisations et qu'elles comptent parmi les adhérents des jeunes et des femmes, chefs de ménage. Ces jeunes et femmes disposent souvent de petit cheptel. Par ailleurs, certaines associations rencontrées à Ras Laksar, comptent développer l'activité d'engraissement (atelier) à l'endroit de leurs membres comme un service pour augmenter l'attractivité de l'association, et augmenter les adhésions.

202. **Apport du Projet et mise en œuvre.** Le Projet établira un partenariat avec les organisations d'éleveurs souhaitant développer des ateliers d'engraissement. Il appuiera les premiers ateliers pour permettre aux associations/coopératives d'acquérir le savoir-faire et la mise en place d'un service à promouvoir. Les associations fourniront les étables. Le Projet financera les équipements, les animaux et les aliments durant la durée de l'atelier, ainsi que les formations pour les membres des associations. Ces formations comprendront des sessions techniques et d'autres sur comment gérer l'atelier d'engraissement avec les membres. Les ateliers seront organisés de manière à fournir un espace d'apprentissage des techniques d'engraissement pour les éleveurs membres, et permettre ainsi la duplication de ces ateliers. Les revenus du premier atelier de chaque association seront offerts aux petits éleveurs (femmes et jeunes) via les associations pour augmenter leur cheptel et réduire les écarts.

203. Le Projet financera 5 ateliers pour 5 associations, comprenant une cinquantaine d'animaux par atelier. Le nombre de bénéficiaires devrait dépasser au total 350 éleveurs. Les bénéficiaires des revenus générés par ces ateliers seront des groupes de dix ménages membres disposant de moins de 30 têtes dans chaque association.

204. **Critères d'éligibilité.** Etre une association ou coopérative dépassant un minimum 60 membres, comptant au minimum 30% des jeunes et 20% des femmes et être en mesure d'encourager des adhésions pour augmenter ces taux respectivement à 40 et 30%. Avoir la volonté de développer l'engraissement comme un service pour les membres de leur organisation.

205. **Stratégie de sortie.** La durabilité sera assurée par l'association porteuse de l'atelier d'engraissement puisqu'elle se fera payer pour le service, après le premier atelier, par les adhérents demandeurs. Le mode et les montants des paiements seront établis et décidés par l'assemblée générale de l'organisation.

Autres activités génératrices de revenus (AGR)

206. De nombreuses autres demandes d'AGR ont été exprimées par les populations ou demandées par les DPA. Les AGR de cuniculture et de production d'orge hydroponique ont été prévues dans la budgétisation du Projet ainsi que 9 AGR dont l'objet sera décidé par les équipes de Projet en fonction de la demande des bénéficiaires et de la faisabilité tecnico-économique et la pertinence par rapport aux objectifs de la sous-composante:

- **Cuniculture.** Une activité qui s'insère parfaitement avec les activités des femmes peu mobiles et qui sera mise en œuvre selon la démarche de l'aviculture. 20 AGR, concernant 270 femmes et jeunes ont été prévues
- **Unités de production d'orge hydroponique.** La mise en place d'unités de production d'orge hydroponique en intégration avec l'élevage laitier caprin. 5 unités ont été prévues et concerneront 60 femmes.
- **Autres AGR.** 9 autres AGR prometteuses pourront être réalisées, soit 3 par UGPP, avec un total de 270 bénéficiaires (à raison de 30 bénéficiaires en moyenne par AGR).

207. **Dispositif, partenaires de mise en œuvre et stratégie de sortie.** Une étude de diagnostic sera réalisée pour faire un diagnostic et étudier la faisabilité de nouvelles AGR. Ces dernières seront mises en œuvre selon la même démarche que les précédentes. Elles seront financées par le Projet avec une participation des bénéficiaires (notamment la contribution avec le foncier). La durabilité des investissements des AGR sera assurée par le renforcement des capacités des organisations en gestion et technique. Les modèles de gestion seront discutés avec les membres des organisations mais le plus fréquents, pour les activités qui le permettent, sera une gestion collective en amont et en aval et une exploitation individuelle dans la production avec des itinéraires techniques similaires pour réussir à vendre un produit de même qualité.

208. Globalement, l'AT recrutée sur appel d'offre au niveau des UGPP et les cadres spécialisés au niveau des DPA seront en charge de: (i) confirmer la disponibilité des potentialités visées; (ii) effectuer les études de faisabilités et élaborer les plans d'affaires; (iii) établir des conventions, selon les besoins, avec des privées et des écoles de formation spécialisées pour former et accompagner les femmes et les jeunes; et (iv) accompagner les jeunes et les femmes pour atteindre une autonomisation organisationnelle, technique et financière.

Sous-composante 1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales résilients

209. Cette sous-composante comprend 4 volets:

- (i) **Aménagements hydro-agricoles** portant sur la sauvegarde et réhabilitation de périmètres de PMH;
- (ii) **Pistes rurales** portant sur l'aménagement de pistes permettant l'accès aux périmètres aménagés et aux marchés;
- (iii) **Protection des terres contre l'érosion** portant sur la réalisation d'ouvrages permettant la correction des pentes d'écoulement des cours d'eau, le laminage des crues, la stabilisation des ravins et berges d'oueds, la rétention et la limitation des charriages;
- (iv) **Appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatique**, qui comprend un sous-volet Recherche-développement sur la gestion technique et sociale de l'eau et un sous-volet visant un suivi et une évaluation optima des besoins et des pratiques d'irrigation.

Chronogramme d'exécution des activités

210. Les activités de la sous-composante seront mises en œuvre selon le planning suivant:

- **Phase anticipative.** Elle est consacrée à la réalisation des études d'exécution de PMH, de seuils de dérivation des eaux d'irrigation sur les affluents de l'oued Moulouya dans la zone de haute montagne particulièrement:
 - dans la zone d'action de la DPA de Guercif en l'occurrence les oueds Meloulou, Zobzit et Moulouya (CT de Ras Laksar, Berkine, Lamrija, Sebbab et Rchida et Mezguitem);
 - à l'identification des sites, la faisabilité technique et la conception des ouvrages de mobilisation des eaux de surface dans la Province de Driouch.Cette phase porte également sur l'étude de caractérisation de l'érosion hydrique et l'identification/l'inventaire des sites d'intervention avec la typologie des actions de protection et de CES à mettre en œuvre en fonction des spécificités de chaque zone définie avec la priorisation des actions. Dans le cadre d'une démarche anticipative, il sera procédé à l'élaboration et la passation des conventions de partenariat avec les différents acteurs institutionnels.
- **Les années 1, 2, 3, 4 et 5** seront consacrées à la réalisation physique des activités prévues en préparant les organisations des bénéficiaires à se prendre en charge pour assurer la durabilité des investissements réalisés. Un accompagnement des AUEA sera assuré par les services de la DRCA pour permettre une meilleure transition et une relève par les AUEA et groupements d'agriculteurs bénéficiaires dans une perspective de pérennisation, après achèvement du Projet.
- **L'année 6** verra l'achèvement des travaux et autres prestations de services et l'engagement de l'étude des effets et impacts du Projet.
- **L'année 7** sera consacrée à l'élaboration du rapport d'achèvement du Projet et à la mise en œuvre de la stratégie de sortie du Projet avec la prise en charge effective par les OPA des réalisations.

Description des activités

Volet 1.4.1. Aménagements hydro-agricoles

211. Ce volet d'activités porte sur: (i) les études d'ouvrages de dérivation (Guercif) et de mobilisation des eaux de surface (Driouch); (ii) l'aménagement hydro-agricole consistant dans: a) le bétonnage de 68 km de seguias répartis comme suit: 8 km à Oujda/Berkane, 10 km à Driouch, 50 km à Guercif et b) la construction de 7 seuils de dérivation dans les fonds de vallées de la zone montagneuse de Guercif; et (iii) la formation des membres des associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA) sur la gestion rationnelle et l'économie d'eau d'irrigation. Ces aménagements intéresseront une superficie irriguée d'environ 2 600 ha. Ces actions permettront d'améliorer l'accès à l'eau d'irrigation et contribueront à diminuer la vulnérabilité face aux épisodes de sécheresse récurrents et aux phénomènes extrêmes (crues, inondations et érosion), renforçant ainsi la résilience des populations et des systèmes agricoles dans les zones de montagne.

212. Le processus est déclenché à travers la mise en œuvre des opérations suivantes:

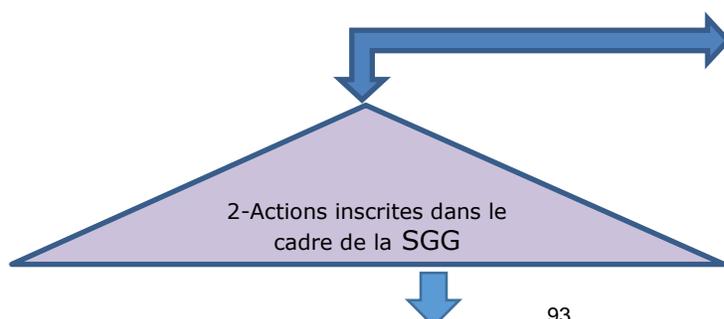
- L'identification des périmètres de PMH à aménager de manière participative avec les agriculteurs et les AUEA concernées sur la base du modèle de la fiche technique élaborée par lors de la mission de conception de décembre 2022 (Cf. fiche ci-jointe). Pour les seuils de dérivation, le choix des sites, de leur implantation ainsi que la variante de conception technique de l'ouvrage doit être concertée et validée par les agriculteurs /AUEA concernées aussi bien à l'amont qu'à l'aval des sites projetés.
- L'organisation d'un atelier participatif avec les agriculteurs /AUEA concernées revêt un caractère capital et pertinent pour **la validation définitive des sites des lieux d'implantation des seuils de dérivation projetés** et qui sera concrétisé par la signature d'un procès-verbal de validation des sites par tous les participants (agriculteurs /AUEA concernées, autorités locales, représentants des communes territoriales/DPA, DRCA et représentants de l'Agence du bassin hydraulique de la Moulouya (ABHM).

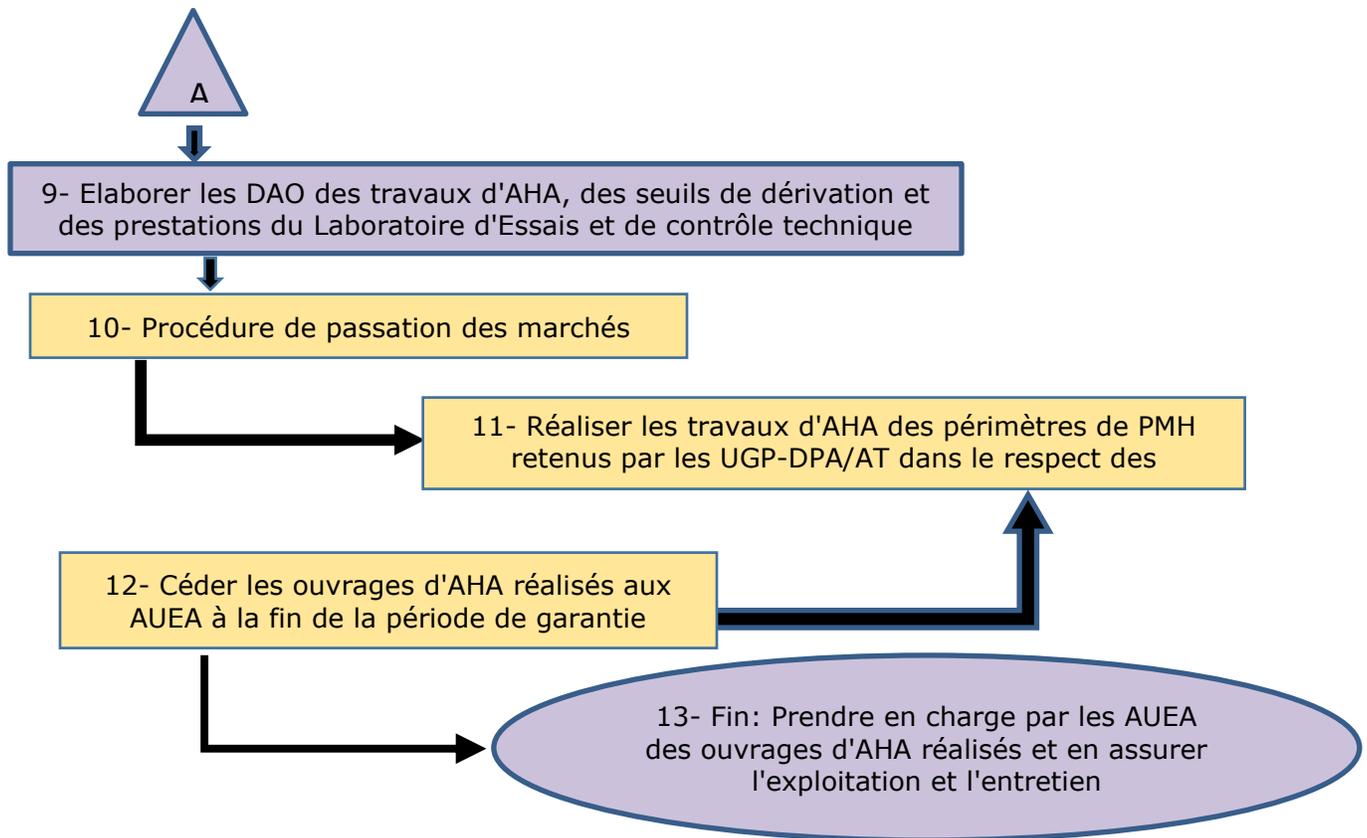
213. Etant donné l'importance des seuils de dérivation des eaux d'irrigation dans le projet d'aménagement hydro-agricole, une fiche sur la conception technique est ci-jointe ainsi que le planning prévisionnel sont joints en annexe

214. Les résultats escomptés sont des périmètres de PMH avec des infrastructures d'irrigation efficaces et opérationnels

Schéma du processus de mise en œuvre de l'aménagement de périmètres de PMH

1-Début: Identifier par les DPA concernée, des périmètres de PMH à aménager et les seuils de dérivation selon les critères d'éligibilité du projet/Fiche technique





215. La mise en œuvre de cette composante sera confiée à des entreprises des travaux sous la supervision du Service des aménagements hydro-agricoles (SAHA) des UGPPDPA, avec l'appui de l'AT composée d'ingénieurs GR et de techniciens GR/GC et en collaboration avec l'UGRP implantée au niveau de la DRA à Oujda.

216. Dès le démarrage du Projet, les périmètres à aménager/réhabiliter en PMH doivent être identifiés de façon précise et retenus en concertation avec les AUEA ou bien avec les groupements d'agriculteurs usagers des seguias à aménager (en cas d'absence d'AUEA). Lesdits groupements devront faire l'objet d'accompagnement par les services de la DRCA /DPA/AT en vue de leur organisation en AUEA.

217. Les AUEA ainsi constituées et formées seront responsables de la gestion des périmètres de PMH aménagés dans le cadre du PADERMO.

218. Préalablement à toute intervention, des conventions de partenariat seront signées entre les 3 DPA impliquées dans le Projet (en l'occurrence les DPA de Driouch, Guercif et Oujda,) et les AUEA concernées, précisant, notamment le rôle et les missions de ces dernières en matière d'entretien et de maintenance des ouvrages et des réseaux d'irrigation aménagés ainsi que les modalités de gestion et utilisation rationnelle de la ressource en eau et à la mobilisation des ressources financières nécessaires pour l'entretien et la durabilité des ouvrages.

219. Le tableau suivant récapitule de manière détaillée, les opérations du processus de mise en œuvre des activités de PMH.

Etape	Activités	Acteurs responsables	Acteurs impliqués
1. Identifier les périmètres de PMH et les seuils de dérivation à aménager selon les critères d'éligibilité du Projet	Les UGPP/DPA avec l'appui de l'AT procèdent à l'identification des périmètres de PMH et les sites des seuils de dérivation à aménager. Les critères d'identification se baseront entre autres sur: <ul style="list-style-type: none"> – La prédominance des filières concernées par le Projet – la taille du périmètre; – la disponibilité de la ressource en eau; – l'état de dégradation des infrastructures d'irrigation (réseau d'irrigation et seuil); – la présence et le fonctionnement des AUEA, etc. 	UGRP/DPA/DR A/AT	AUEA et CT
2. Mener les études de faisabilité des périmètres et élaborer les fiches projets.	Les études de faisabilité des AHA des périmètres et études d'exécution des seuils identifiés (APD-PE et DAO) sont réalisées. Elles donneront lieu à l'élaboration de fiches projets à valider par les toutes les parties prenantes	UGPR/DPA /AT	AUEA et CT
3. Hiérarchiser et sélectionner des périmètres à aménager	Les périmètres sont classés par ordre de priorité pour définir la liste à retenir en fonction de l'urgence d'intervention, la nature de l'ouvrage (Seuil de dérivation, canal de tête-morte, réseau de séguis, ponts-bâches ... etc.) de la taille du périmètre, du nombre de bénéficiaires, du budget à allouer, etc.	UGPR/DPA /AT	AUEA et CT Comité de pilotage provincial (COFIL)
4. Réaliser les études d'exécution des périmètres retenus	Les études d'exécution des travaux d'AHA des périmètres de PMH et des seuils de dérivation retenus (APD-PE et DAO) à lancer avec l'appui de l'AT	UGPP/DPA /AT	UGPR/DRA
5. Constituer les AUEA des périmètres de PMH retenus	Les UGP avec l'appui de l'AT procèdent à la constitution des AUEA des périmètres qui n'en ont pas	UGPP/DPA /AT et DRCA	CT et Autorités locales
6. Elaborer des conventions avec les AUEA des périmètres de PMH retenus	Des conventions seront élaborées et négociées avec les AUEA en vue d'assurer la pérennité de la gestion des infrastructures. Elles déterminent les ouvrages à réhabiliter et les modalités de leur cession aux AUEA	UGPP/DPA /AT	AUEA
7. Former les AUEA des périmètres de PMH retenus	Une formation est organisée au profit des AUEA des périmètres retenus autour des thèmes de: <ul style="list-style-type: none"> – la gestion et l'économie de l'eau; – la maintenance et l'entretien du réseau d'irrigation; – la planification et la mise en œuvre des activités des AUEA; – la gestion administrative, juridique et financière des AUEA. 	DRCA UGPP/DPA /AT	AUEA
8. Elaborer les DAO des travaux d'AHA et des seuils de dérivation ainsi que les prestations et travaux de laboratoire d'essais et du contrôle technique des	Une fois les études d'exécution approuvées les DAO des travaux sont élaborés avec l'appui de l'AT en vue de procéder au lancement des appels d'offres correspondants et engagement des marchés des travaux des entreprises titulaires pour la réalisation des travaux d'aménagement hydro-	UGPP/DPA/ AT	UGPR/DRA

seuils et périmètres de PMH retenus	agricole et des seuils de dérivation des périmètres de PMH retenus		
9. Réaliser, dans le respect des dispositions des PESEC, les travaux d'AHA des périmètres de PMH et seuils de dérivation retenus et céder les ouvrages aménagés aux AUEA	Les travaux sont réalisés sous la supervision de l'AT, dans le respect des dispositions des PESEC. Les ouvrages sont cédés aux AUEA à la fin des travaux à la fin de la période de garantie	UGPP/DPA/AT Laboratoire d'essais et contrôle technique	UGPR/DRA
10. Prendre en charge les AHA réalisés et les entretenir	Les ouvrages et les aménagements réalisés sont pris en charge et entretenus par les AUEA	AUEA	DPA/DRA

Volet 1.4.2. Pistes rurales

220. **Contexte.** L'enclavement et l'état actuel de vétusté des pistes existantes représentent une contrainte pour le développement des activités agricoles et économiques en général. Les coûts de transport sont élevés, ce qui rend les prix des intrants élevés ainsi que l'écoulement de la production vers les centres et souks avoisinants. Ce qui représente un manque à gagner pour les agriculteurs vulnérables qui sont contraints de vendre leurs productions sur pieds au niveau des exploitations à des prix très bas aux intermédiaires.

221. L'aménagement des pistes rurales se fera avec un standard compatible à celui des routes économiques à faible trafic (RFEFT). La conception technique des pistes doit prévoir tous les ouvrages de drainage et d'assainissement des eaux pluviales ainsi que les ouvrages d'art de protection nécessaires des tronçons de pistes exposés aux risques climatiques y compris les risques d'instabilité du sol et de glissement de talus. La priorité sera donnée à la réhabilitation des tronçons défectueux et à la remise en état des ouvrages de franchissement au niveau des pistes existantes. Un total de 108 km de pistes rurales est prévu dans 3 provinces selon la répartition suivante: 15 km à Oujda/Berkane, 33 km à Driouch et 60 km à Guercif. La prise en charge de l'entretien des pistes aménagées dans le cadre du PADERMO sera confiée aux CT à travers la passation de conventions de partenariat.

222. **Objectifs.** Les objectifs visent à désenclaver les bassins de production agricole, les périmètres de PMH, la desserte des populations des douars traversés et faciliter l'accès aux infrastructures socioéconomique ainsi qu'aux unités de transformation et valorisation afin de valoriser la production, générer de la valeur ajoutée et améliorer les revenus.

223. Les résultats attendus sont:

- l'accès aux périmètres et aux unités de transformation et valorisation;
- la diminution des coûts de transport;
- l'écoulement de la production;
- l'augmentation des revenus des agriculteurs.

224. **Mise en œuvre.** Le niveau d'aménagement des pistes rurales peut être différencié en fonction des caractéristiques et spécificités intrinsèques de chaque zone (haute montagne, moyenne montagne et piémont et plaine).

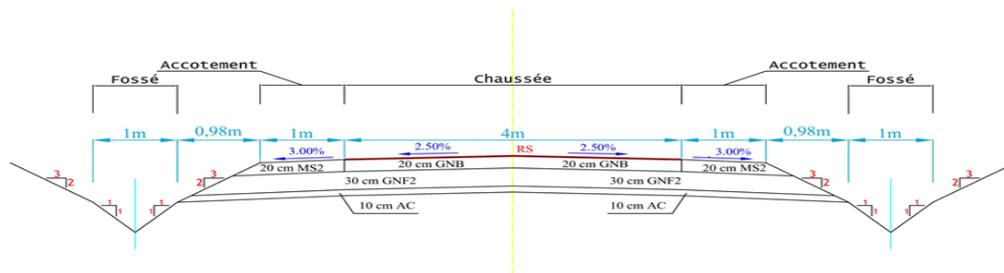
225. La conception de l'aménagement de ces pistes consiste à suivre les pistes existantes en plan et profil en long pour éviter l'expropriation des terrains et minimiser les terrassements. En plus les caractéristiques géométriques sont celles

des REFT. Les travaux vont consister à la construction des ouvrages d'assainissement, de franchissement, des ouvrages de protection et la stabilisation de la chaussée avec matériau GNF2 pour la couche de fondation sur 20 cm suivie d'une couche de base de roulement de 20 cm en GNC. La plate-forme ne dépassera pas 6,0 mètres et la chaussée 4 mètres de largeur, avec des accotements de 1 m de part et d'autre, pourvue de fossés latéraux pour l'écoulement et l'évacuation des eaux pluviales pour les pistes notamment celles situées en haute montagne qui doivent être stabilisées sans recourir au revêtement superficiel en bicouche (RSB).

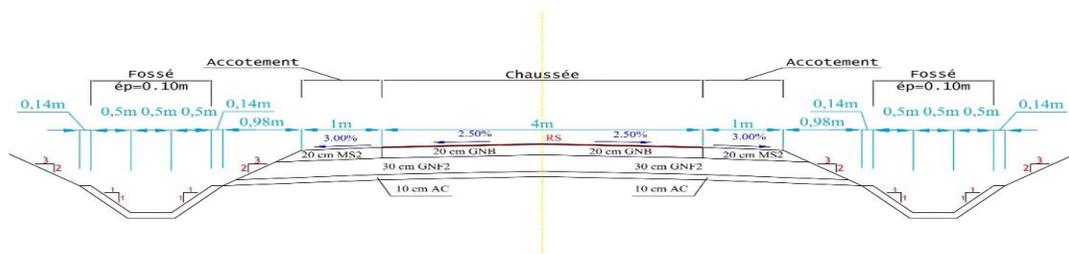
226. L'autre variante d'aménagement des pistes, en particulier celles situées dans les zones de moyenne montagne et de plaine (zone d'action de la DPA d'Oujda par exemple) pouvant jouer un rôle stratégique dans le raccordement au maillage du réseau routier national (communal, provincial et régional) consiste à les traiter en revêtement superficiel en bicouche: 10/14-6/10 (RSB) pour augmenter davantage la longévité de leur durée de vie et s'affranchir des dépenses pendant les premières années des dépenses d'entretien et de maintenance. Au titre de cette variante de RSB, en sus de la réalisation des ouvrages d'assainissement, de franchissement, des ouvrages de protection, la stabilisation de la chaussée se fera avec une couche de 10 cm anti-contaminante suivie du matériau GNF2 pour la couche de fondation sur 30 cm puis d'une couche de base de 20 cm en matériau de GNB. Le RSB en bicouche (10/14 et 6/10). La largeur de la plate-forme est de 6,0 mètres avec une largeur de la chaussée de 4 mètres, et des accotements de 1 m de part et d'autre, pourvue de fossés latéraux pour l'écoulement et l'évacuation des eaux pluviales

227. En fonction de la pente, deux profils-types en travers des pistes rurales à aménager sont présentés ci-dessous à titre indicatif.

PROFIL EN TRAVERS TYPE (P < 6%)



PROFIL EN TRAVERS TYPE (P >= 6%)



228. C'est l'étude géotechnique qui déterminera le dimensionnement du corps de la chaussée de la piste rurale à aménager et du niveau d'aménagement en fonction des résultats des prospections géotechniques effectuées pour déterminer la portance réelle et les caractéristiques mécaniques de la partie supérieure de terrassement (PST) et de l'arase de l'assise de la piste existante.

229. **Entretien des pistes.** La pérennisation des pistes rurales aménagées qui sont à connotation communale et leur impact sur les populations et l'environnement reste tributaire de la stratégie d'entretien et maintenance qui relève du ressort des CT. La réussite de cet entretien post-investissement repose sur plusieurs facteurs: financiers, techniques, humains et institutionnels.

230. Afin de capitaliser sur les apports des différents intervenants et pour un échange d'expérience, le Projet prévoit l'organisation d'atelier au niveau de la région pour analyser les contraintes et identifier les approches de gestion de l'entretien des pistes rurales. L'objectif de cet atelier est d'initier le débat sur la problématique de gestion et d'entretien des pistes rurales avec la participation de toutes les parties prenantes avec la recherche de la convergence et la synergie des autres programmes sectoriels PRDST, INDH Région, Equipement et transport et les Eaux et forêts dans la perspective de préservation des acquis et des investissements déployés pour le développement rural et le désenclavement des localités, la mise en valeur des expériences réussies dans ce domaine et aussi d'appuyer les CT à asseoir une démarche d'entretien périodique et durable des routes rurales.

231. Les résultats escomptés sont des pistes rurales permettant l'accès efficace aux périmètres de bassins de production agricole, des périmètres de PMH, UV et populations des douars situés dans les zones ciblées par le PADERMO.

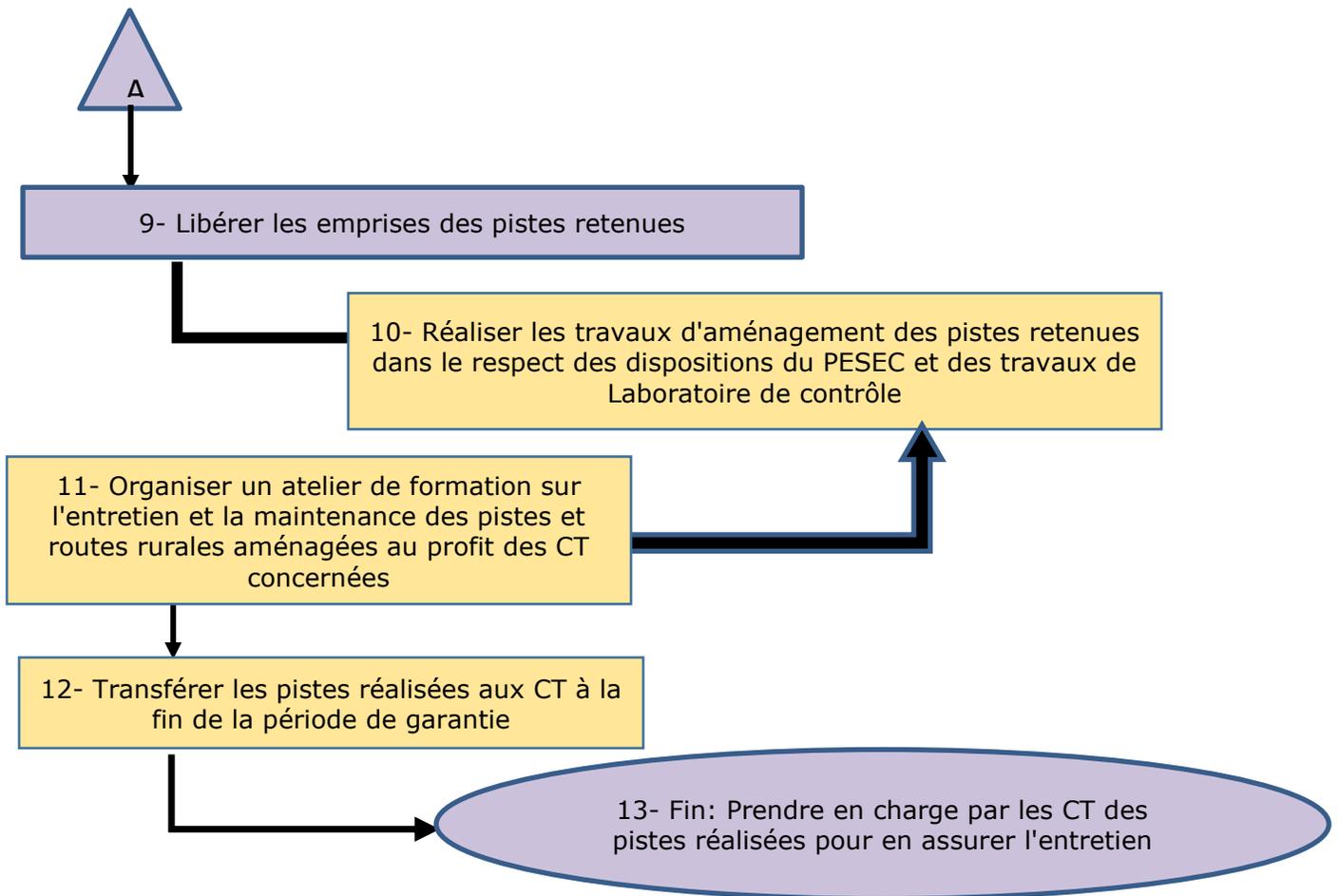
232. Le processus est déclenché par l'identification des pistes rurales à réhabiliter.

Schéma de processus de mise en œuvre de l'aménagement de pistes rurales

1-Début: Identifier les pistes à aménager ou à réhabiliter selon les critères d'éligibilité du Projet

2-Elaborer les fiches projets des pistes identifiées

3-Définir des critères de hiérarchisation des pistes identifiées



233. Le tableau suivant récapitule de manière détaillée, les opérations du processus de mise en œuvre des activités d'aménagement des pistes rurales.

Tableau 12: Etapes du processus de mise ne œuvre des aménagements de piste

Etapes	Activités	Acteurs responsables	Acteurs impliqués
1. Identifier les pistes à aménager ou à réhabiliter selon les critères d'éligibilité du Projet	Les UGP/DPA avec l'appui de l'AT procèdent à l'identification des pistes à aménager. Ces pistes doivent permettre de désenclaver les bassins de production agricole, les périmètres de PMH, les UV et les populations des douars et le raccordement au maillage du réseau de routes nationales et voies communales	UGP/DPA/AT	UGPR-DRA/CT, DPE et COPIL
2. Elaborer les fiches projets des pistes identifiées	Des fiches projets sont élaborées pour chaque piste identifiée où l'on procède à une description sommaire du projet, des périmètres concernés, de la population concernée, de l'urgence de la situation, etc.	UGP/DPA/AT	UGPR-DRA
3. Définir les critères de hiérarchisation des pistes identifiées	Des critères d'éligibilité et de hiérarchisation des projets d'aménagement des pistes sont établis pour permettre de dégager celles qui sont prioritaires	UGP/DPA/AT	UGPR-DRA et CT
4. Hiérarchiser les pistes et établir la liste de celles qui sont retenues	La liste définitive des pistes à aménager est arrêtée en fonction des critères de hiérarchisation	UGP DPA/DRA	COPIL provincial /CT
5. Etablir des conventions avec les communes territoriales concernées	Des conventions, définissant les pistes et les types d'aménagements à réaliser ainsi que les responsabilités des communes rurales en termes de prise en charge et d'entretien, sont établies et signées	UGPR-DPA/DRA et AT	CT
6. Réaliser les études de faisabilité et d'exécution des pistes retenues	Les études de faisabilité et d'exécution des pistes retenues sont établies en vue de préparer les DAO	UGP/AT/DPA	DPA/DRA
7. Elaborer les DAO des travaux d'aménagement ou de réhabilitation des pistes retenues et des prestations de laboratoires d'essais et de contrôle technique	A partir des données des études d'exécution les DAO pour les travaux d'aménagement ou de réhabilitation des pistes retenues et les prestations de laboratoires de contrôle sont établis en vue de lancer les marchés de réalisation des pistes	UGP/AT/DPA	DRA
8. Réaliser des travaux d'aménagement des pistes retenues et des prestations de laboratoire s'essais et du contrôle technique	Les entreprises de travaux sont sélectionnées et les travaux sont réalisés. Préalablement à cela, implantation de la polygonale topographique et les emprises des pistes sont définies et dégagées.	UGP DPA/DRA et AT	DPE/CT/OP/AUEA et les E&F
9. Céder les pistes aux CT	Les pistes réalisées sont cédées et transférées aux CT après l'expiration de la période de garantie, selon les termes de la convention établie dans l'étape 5	UGP DPA/DRA	Commune territoriale et COPIL
10. Prendre en charge les pistes réalisées et les entretenir	Les pistes aménagées sont complètement prises en charge et entretenues par les CT	CT	Région, DPE et Conseil provincial

Tableau 13: Risques et mesures d'atténuation pour la réalisation des pistes rurales

Risques	Niveau avant mesures d'atténuation	Approche pour l'atténuation des risques	Niveau de risque résiduel
Capacités insuffisantes au niveau des équipes d'exécution (DPA et AT)	Faible à moyen	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement des moyens humains – Renforcement des capacités – Renforcement de la mission assistance technique 	Faible

Risques	Niveau avant mesures d'atténuation	Approche pour l'atténuation des risques	Niveau de risque résiduel
Défaillance des entreprises de travaux	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> – Etablissement de cahiers de charges précis et cohérents – Application de critères de sélection rigoureux – Suivi et évaluation continus de ces entreprises avec prise de mesures adéquates en cas de défaillances ou d'insuffisances – Partage des travaux en plusieurs lots homogènes pour éviter les risques des retards /défaillances dans les cas où les travaux seraient confiés à une seule entreprise 	faible
Augmentation imprévue des coûts engendrant l'insuffisance des budgets alloués	Faible	Révision des objectifs et des enveloppes budgétaires lors de la revue à mi-parcours	Faible
Incapacité des services des communes à prendre en charge les frais d'entretien	Moyen	Etablir avec les communes territoriales concernées des conventions de partenariat avant le démarrage de l'exécution des travaux d'aménagement des pistes	Faible

Volet 1.4.3. Protection des terres contre l'érosion

234. Les actions proposées par le PADERMO consistent en: (i) la construction des ouvrages de protection en gabions notamment en zone de montagne de la Province de Guercif dans les vallées des affluents de l'oued Moulouya; (ii) la correction des ravins par le rehaussement et la stabilisation à l'aide de seuils en gabions au niveau de Guercif et Driouch; (iii) la protection des berges des cours d'eau par des épis; (iv) la protection des terres agricoles par des piles de gabions, des actions de CES sur les périmètres plantés; (v) l'organisation d'atelier sur la problématique de l'érosion hydrique, les mécanismes de lutte contre ce phénomène et sur les procédés et mode d'entretien des ouvrages et la formation des agriculteurs sur les techniques de CES à travers un accompagnement des services de la DRCA.

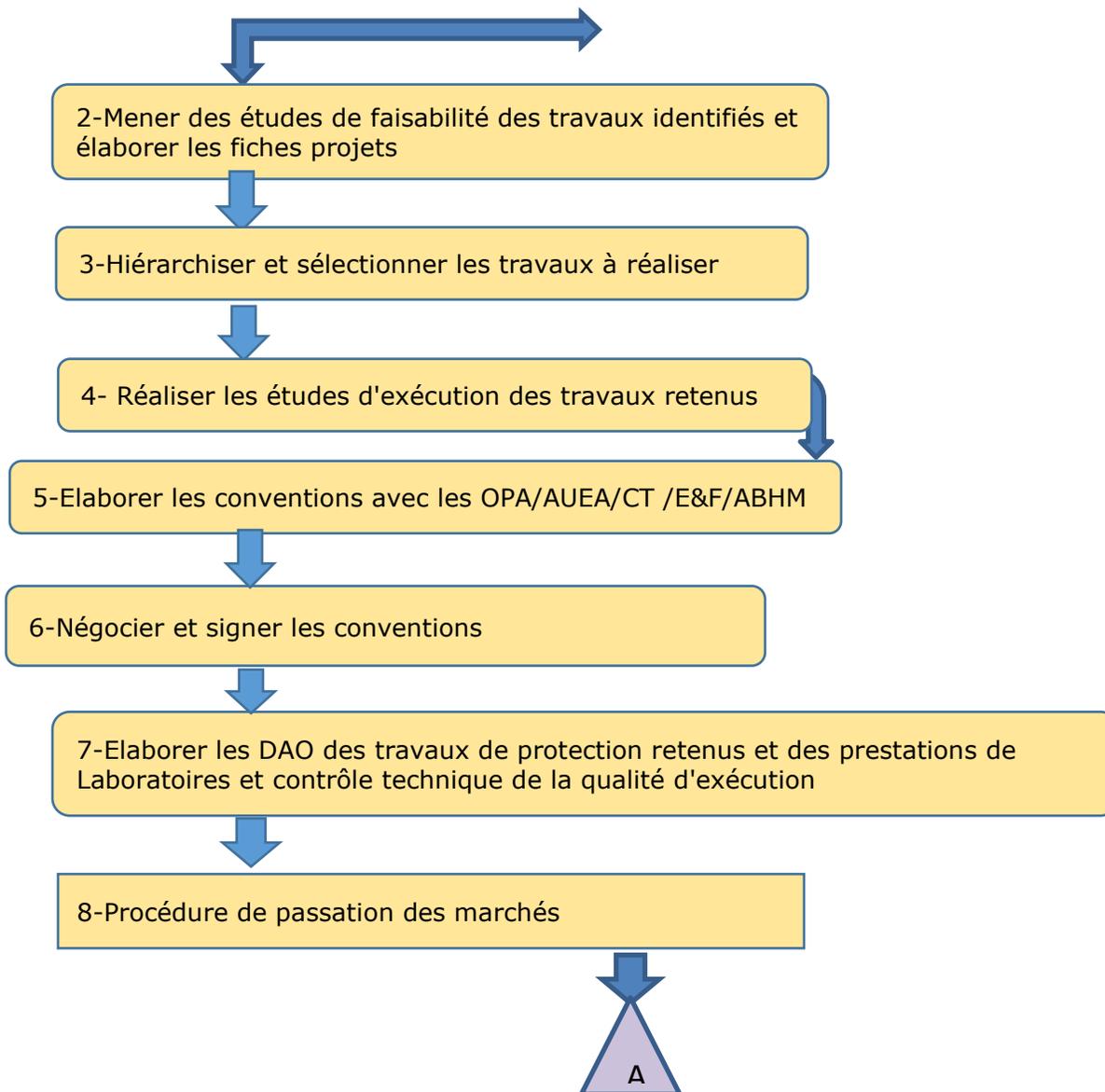
235. Le Projet se propose de réaliser un volume total de 81 000 m³ d'ouvrages de protection est prévu dans le cadre du PADREMO, réparti respectivement par province comme suit: Oujda (10 000 m³), Driouch (26 000 m³) et Guercif (45 000 m³) permettant de protéger environ 7 350 ha de terres de culture. Des actions de CES seront réalisés à l'intérieur des périmètres de plantation sur des parties sensibles à l'érosion estimées à environ 1 000 ha.

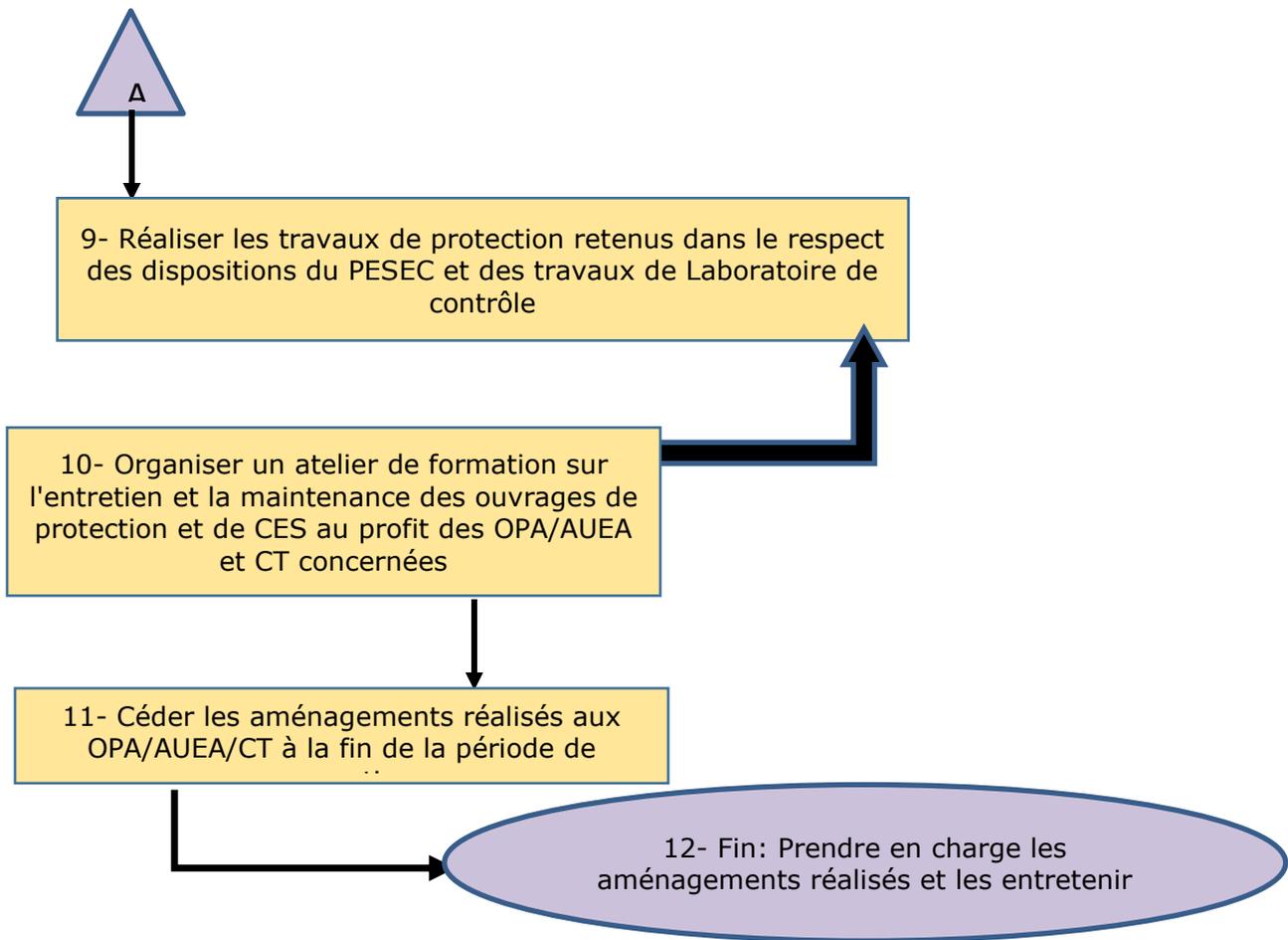
236. Les résultats attendus sont des aménagements de protection cédés aux OPA/AUEA/CT et autres acteurs institutionnels.

237. Les activités sont déclenchées par l'identification des travaux de protection à réaliser.

Schéma du processus de mise en œuvre des mesures de protection des terres contre l'érosion

1-Début: Réaliser une étude de caractérisation de l'érosion hydrique à l'échelle des sous bassins versants des zones d'actions des 3 DPA concernées pour identifier, repérer les sites à risque et définir la typologie des actions/travaux à réaliser selon les critères d'éligibilité du PADERMO





238. Le tableau suivant récapitule de manière détaillée, toutes les opérations du processus de mise en œuvre des activités protection des terres contre l'érosion.

Tableau 14: Etapes du processus de mise ne œuvre des activités protection contre l'érosion

Etape	Activités	Acteurs responsables	Acteurs impliqués
1. Réaliser une étude de caractérisation de l'érosion hydrique à l'échelle des sous-bassins versants des zones d'actions des 3 DPA concernées pour identifier, repérer les sites à risque et définir la typologie des actions/travaux à réaliser selon les critères d'éligibilité du PADERMO	L'UGPR implantée au niveau de la DRA avec l'appui des DPA procède au lancement de l'appel d'offres de l'étude de caractérisation de l'érosion et à la réalisation de l'étude pour identifier, repérer et inventorier les sites à risque et les zones de bassins de production agricole et périmètres de PMH et infrastructures à protéger. Les critères d'identification se baseront entre autres sur: <ul style="list-style-type: none"> – l'importance de la zone à protéger; – l'état de dégradation de la zone à protéger; – la sauvegarde des systèmes de production. 	UGPR/DRA et DPA	OPA/ AUEA/CT et E&F COFIL
2. Mener les études de faisabilité des travaux identifiés et élaborer des fiches projets	Les études de faisabilité des travaux identifiés sont réalisées. Elles donneront lieu à l'élaboration de fiches projets	UGPR/DRA et DPA	OPA/ AUEA/CT et E&F COFIL
3. Hiérarchiser et sélectionner les travaux à réaliser	Les travaux à réaliser sont classés par ordre de priorité pour définir la liste à retenir en fonction de l'urgence d'intervention, du nombre de bénéficiaires, du budget à allouer, etc.	UGPR/DRA et DPA	OPA/ AUEA/CT et E&F COFIL
4. Suivre la réalisation de l'étude sur l'érosion et notamment, les études d'exécution des travaux retenus	Les études d'exécution des travaux retenus sont lancées avec l'appui de l'AT	UGPR/DRA et DPA	OPA/ AUEA/CT et E&F COFIL
5. Elaborer les conventions avec les OPA/ AUEA/CT et E&F concernés	Des conventions seront élaborées et négociées avec les OP/AUEA /EF/CT et ABHM en vue d'assurer la pérennité de la gestion des infrastructures. Elles déterminent les ouvrages à réhabiliter et les modalités de leur cession aux OP/AUEA/CT	UGPR/DRA et DPA	OPA/ AUEA/CT et E&F COFIL
6. Elaborer les DAO des travaux de protection et des travaux de laboratoire et de contrôle	Une fois les études d'exécution approuvées, les DAO des travaux sont élaborés avec l'appui de l'AT en vue d'engager des entreprises de travaux pour la réalisation des aménagements	UGPR/DRA et DPA	OPA/ AUEA/CT et E&F COFIL
7. Réaliser les travaux de protection retenus (PTC et CES) dans le respect des dispositions des PESEC et des travaux de laboratoire de contrôle	Les travaux sont réalisés, dans le respect des dispositions des PESEC, sous la supervision de l'AT. Les ouvrages sont cédés aux AUEA /OPA/CT à la fin des travaux à la fin de la période de garantie	UGPR/DRA et DPA	OPA/ AUEA/CT et E&F COFIL

Arrangements d'exécution, mise en œuvre et partenariat

239. La mise en œuvre des activités des aménagements hydro-agricoles et infrastructures de pistes rurales et protection contre l'érosion, nécessite la mise en place d'un partenariat entre la DRA/DPA et les acteurs institutionnels. Au regard de l'ampleur et la diversification des actions du PADERMO, une coordination technique

entre la DRA et les 3 DPA (Driouch, Guercif et Oujda) avec les autres partenaires (Services de l'Agence des eaux et forêts, de l'équipement et transport, ABHM, AUEA, CT, Province et Région...etc.) s'avère plus que jamais importante pour mener à bien les activités du PADERMO dans le cadre d'une synergie et complémentarité dictée par les impératifs de convergence des actions au niveau territorial.

Aménagements hydro-agricoles

- les AUEA ou groupements des agriculteurs usagers du réseau d'irrigation des périmètres de PMH pour la réalisation des études et travaux d'aménagements hydro-agricoles; la concertation avec les représentants des agriculteurs pour la définition des variantes des projets est une nécessité et une garantie de réussite des interventions et notamment pour le choix et la validation des sites des seuils de dérivation des eaux d'irrigation.
- Une convention de partenariat devrait être établie entre la DRA et l'ABHM pour le suivi et le contrôle de l'exploitation des nappes en vue de sécuriser les investissements et assurer la durabilité des projets mis en œuvre dans le cadre du PADERMO et aussi pour la prise en charge du suivi des données piézométriques et relevés des informations relatives à la ressource en eau au titre de l'activité relative à la digitalisation du projet pilote en matière de gestion hydrique.
- la réalisation des points d'eau d'abreuvement du cheptel (sous-composante 1.2.) et la détermination du choix des sites de leur implantation (construction d'abreuvoirs en commun accord avec les représentants des éleveurs avec la gestion de ces ouvrages qui incombera à ces derniers). Ces groupements d'éleveurs sont chargés de l'entretien et la maintenance de ces ouvrages.

Pistes rurales

240. Des conventions de partenariat devront être passées avec les CT, l'intercommunalité des CT, Conseil provincial et Région pour la définition des modalités de prise en charge des opérations d'entretien et maintenance des pistes réalisées dans le cadre du PADERMO.

Protection contre l'érosion

241. L'identification des emplacements des ouvrages de lutte contre l'érosion se fera en coordination avec les services des DPEFLCD, les ABH et les agriculteurs. Un protocole de collaboration devra être passé entre ces intervenants en plus des CT et des associations locales pour l'entretien des ouvrages et assurer leurs fonctionnalités.

242. Les services concernés des 3 DPA ne disposant pas de ressources humaines pour l'encadrement et le suivi des travaux, il est donc nécessaire de les épauler par une assistance technique étoffée surtout au niveau de la DPA de Guercif qui a à son actif un programme très consistant. Cette AT assurera les prestations de supervision et de suivi de la qualité de mise en œuvre des différents travaux. Les prestations des études seront confiées aux bureaux d'études agréés et qualifiés, quant aux travaux, ils seront exécutés par des entreprises de travaux ayant de bonnes compétences et des références requises. L'organisation des ateliers et les formations seront animées par des experts privés sous la supervision des services de la DRCA.

Volet 1.4.4. Appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatique

243. Le PADERMO apportera un appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatique à travers deux sous-volets: (i) Recherche-développement sur la gestion de l'eau; et (ii) Gestion digitale de l'eau d'irrigation et des données climatiques.

Sous-volet Recherche-développement sur la gestion de l'eau

244. Le PADERMO apportera son soutien à la réalisation d'un programme de recherche-développement opérationnelle axé sur la thématique de la gestion et l'exploitation des ressources en eau pour l'irrigation.

245. L'irrigation est un des choix stratégiques essentiels au développement économique et social des zones rurales en montagne. Le potentiel irrigable de façon pérenne, reste tributaire des ressources en eau mobilisables. Ces ressources qui se font de plus en plus rares et dépendent des caprices des aléas des régimes pluviométriques et climatiques. La valorisation de ces ressources nécessite outre la réalisation de l'infrastructure hydraulique requise, la mise en place des conditions techniques, économiques et sociales appropriées pour une mise en valeur agricole rationnelle et efficiente des périmètres irrigués de PMH, notamment dans les zones de montagne.

246. Les agriculteurs continuent à utiliser des techniques traditionnelles d'irrigation sans se soucier de l'exploitation optimale des potentialités agricoles même en années favorables. Il en résulte des pertes hydriques considérables qui peuvent être évitées et investies dans l'adoption des nouvelles techniques économes d'eau.

247. Face à cette situation, il est essentiel de se focaliser actuellement sur toute action visant l'utilisation rationnelle et la valorisation optimale des ressources hydrique

248. La réalisation d'un programme de RD sur ces questions vise à obtenir des résultats tangibles et directement applicables sur le terrain, utilisables par les bénéficiaires ainsi que toutes les parties prenantes concernées.

249. Le Projet se propose de travailler sur l'un de ces 4 thèmes: (i) les techniques de gestion de l'offre en eau disponible dans les périmètres de PMH; (ii) l'irrigation d'appoint pour les périmètres de plantation des zones en bour (pluvial) par le recours à la mobilisation des eaux de surface; (iii) la reconversion du mode d'irrigation gravitaire dans un périmètre de PMH traditionnelle en mode d'irrigation localisée (goutte à goutte), ou les techniques de collecte des eaux pluviales de surface pour l'irrigation et l'abreuvement du cheptel.

Thème n° 1: Techniques de gestion de l'offre en eau disponible dans les périmètres de PMH

250. Questions techniques:

Ouvrages de mobilisation des eaux et de dérivation des eaux:

- Choix des ouvrages les plus appropriés,
- Evaluation de performance hydraulique de chaque ouvrage proposé;
- Diagnostic et amélioration du réseau d'irrigation et de distribution d'eau à la parcelle;
- Evaluation des besoins en fonction de l'assolement cultural;

- Suivi des paramètres météorologiques déterminants (T°, ETP, Précipitations, vitesse de vent, rayonnement solaire,etc.);
- Détermination de la RU et de la RFU du sol du périmètre PMH pilote;
- Calcul des débits d'équipement du réseau d'irrigation;
- Dimensionnement optimal du réseau d'irrigation;
- Propositions d'aménagement de toute de l'ossature du réseau d'irrigation (du canal tête-morte jusqu'au tertiaire) avec proposition de confection des arroseurs en terre en fonction du mode d'irrigation pratiqué par les agriculteurs (Robta ou à la raie, etc.).

251. Questions organisationnelles:

- Organisation sous forme d'AUEA;
- Diagnostic des droits d'eau et du tour d'eau (analyse SWOT) et propositions des pistes d'amélioration pour une gestion optimale et économe de la ressource en eau;
- Etude de variante technique de mise en place des bassins d'accumulation pour faire face aux périodes de pénurie et à la satisfaction des besoins en eau durant les périodes estivales;
- Etude de scénarios éventuels de réorganisation d'agriculteurs par blocs hydrauliques de manière à tirer le meilleur parti de la réduction du temps de transit dans le canal d'irrigation bétonné.

252. Questions économiques. L'évaluation économique a pour objet de mettre en évidence la marge bénéficiaire que peut engendrer chacune des techniques testées. Pour cela, il a fallu déterminer les paramètres suivants: la valeur de la production, le coût d'installation, la valeur des charges fixes (amortissement et autres) du matériel considéré, la valeur des charges de fonctionnement (entretien du matériel, coût d'irrigation, main d'œuvre relative à l'irrigation), le coût annuel de l'irrigation par hectare et le bénéfice net de chaque technique.

Thème n° 2: Irrigation d'appoint pour les périmètres de plantation des zones en bour (pluvial) par le recours à la mobilisation des eaux de surface

253. Problématique. Au regard de la conjoncture hydrique actuelle marquée par la pénurie et la rareté des ressources en eau (de surface et souterraines), il y'a une surexploitation de la nappe d'eau souterraine et surtout la faible débitance de cette dernière par rapport à la profondeur du forage qui dépasse les 200 m, ce qui risque de compromettre davantage les investissements réalisés dans la mise en place des périmètres des filières arboricoles.

254. Axe de recherche:

- Choix d'un périmètre nouvellement planté affecté par la pénurie de la ressource en eau (de préférence dans la zone d'action de la DPA d'Oujda);
- Diagnostic et état des lieux des plantations;
- Analyse des précipitations mensuelles, annuelles et interannuelles;
- Analyse de la variabilité spatio-temporelle des pluies dans la zone;
- Définition d'un modèle pluviométrique de la zone;
- Evaluation des besoins en eau des plantations;

- Analyse (SWOT) du choix des plantations, du profil variétal et de leur adéquation en fonction de la vocation de la zone et du caractère de la zone;
- Evaluation du bilan hydrique et propositions techniques à adopter;
- Recueil de bonnes pratiques pour chaque type de plantation;
- Analyse et réflexion sur les meilleures techniques en cas de recours à l'irrigation complémentaire avec l'étude de mobilisation des eaux de surface et propositions d'alternatives et variantes techniques efficaces économes en eau et qui contribuent à la préservation et à l'exploitation rationnelle des ressources en eau superficielles et évitant le recours à l'utilisation des nappes d'eau souterraines;
- Définition et conception des types d'ouvrages hydrauliques pour l'irrigation d'appoint et détermination du mode opération pour l'utilisation et l'exploitation de ces ouvrages;
- Analyse et calcul de rentabilité économique et financière de la composante d'irrigation complémentaire;
- Vulgarisation des techniques auprès des agriculteurs bénéficiaires;
- Organisation d'atelier de diffusion et de dissémination des résultats obtenus.

Thème n° 3: Reconversion du mode d'irrigation gravitaire dans un périmètre de PMH traditionnelle en mode d'irrigation localisée (goutte à goutte)

255. Questions techniques:

- Mise en place d'un projet pilote notamment dans la zone d'action de Guercif;
- Diagnostic, identification et choix en concertation avec les services de la DPA /ONCA d'un périmètre de PMH ou les agriculteurs sont prédisposés à adhérer et s'impliquer dans le processus de reconversion du mode d'irrigation gravitaire en mode d'irrigation localisée;
- Etablissement de l'état des lieux des droits d'eau pratiqués dans le périmètre choisi, (droits d'eau, tour d'eau, quantité, fréquence, variation saisonnièreetc.);
- Cartographie du réseau d'irrigation et du périmètre de PMH (amont et aval);
- Organisation d'ateliers participatifs avec les agriculteurs du périmètre de PMH;
- Etude des variantes techniques et conception du nouveau réseau d'irrigation et ouvrages connexes;
- Validation de la variante technique par les agriculteurs usagers du réseau d'irrigation;
- Nouvelle organisation des agriculteurs/Bassins de stockage et bornes d'irrigation;
- Evaluation des coûts d'investissements;
- Evaluation de l'efficacité hydrique et du gain en volume des ressources en eau par rapport à la situation initiale.

256. Questions économiques. L'évaluation économique a pour objet de mettre en évidence la marge bénéficiaire que peut engendrer chacune des techniques testées. Pour cela, il a fallu déterminer les paramètres suivants: la valeur de la production, le coût d'installation, la valeur des charges fixes (amortissement et autres) du matériel considéré, la valeur des charges de fonctionnement (entretien du matériel, coût

d'irrigation, main d'œuvre relative à l'irrigation), le coût annuel de l'irrigation par hectare et le bénéfice net de chaque technique.

Thème n° 4: Techniques de collecte des eaux pluviales de surface pour l'irrigation et l'abreuvement du cheptel.

257. **Problématique.** La collecte des eaux pluviales à des fins agricoles et d'abreuvement du cheptel est une technique ancestrale, pratiquée dans les zones rurales dépourvues d'eau souterraine du Maroc (citernes, iferd, ouvrages de captage de résurgences, bassins d'accumulation,...etc.).

258. La recherche des meilleures techniques de mobilisation des eaux de surface pour la promotion de cette pratique, s'avère justifiée par la situation déficitaire et de pénurie des ressources en eau notamment la surexploitation des nappes d'eau souterraines.

259. La non prise en compte de l'exploitation des eaux pluviales font perdre à la collectivité des opportunités réelles de mobilisation des ressources en eau supplémentaires qui pourraient combler des besoins en matière d'irrigation, d'abreuvement du cheptel de recharge de nappes... etc.).

260. **Axe de recherche.** Pour la promotion de cette pratique qui s'avère justifiée par la situation déficitaire et de pénurie des ressources en eau notamment par l'état actuel de la surexploitation des nappes d'eau souterraines. La RD devrait se focaliser sur:

- l'identification et l'inventaire des meilleures techniques de mobilisation des eaux de surface en fonction des spécificités de chaque zone du PADERMO;
- la typologie des différents ouvrages et la conception technique correspondante;
- l'établissement d'un référentiel technique des différents ouvrages identifiés et d'un recueil des bonnes pratiques dans ce domaine;
- l'évaluation de l'amélioration du bilan hydrique induite par la mobilisation des ouvrages de collecte des eaux pluviales;
- l'impact sur la préservation des ressources en eau dans les zones ciblées.

261. **Mise en œuvre des activités.** Le cadrage précis du choix du thème et des questions de RD sera arrêté à la fin de la première année d'exécution, en se basant sur les constats et analyses faits par l'équipe du Projet au cours de cette première année. La réalisation de l'action de RD sera confiée par le biais d'une convention de partenariat soit à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) ou à une institution de formation supérieure telle que l'Ecole nationale d'agriculture de Meknès (ENAM) ou l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II à Rabat.

Sous-volet Gestion digitale de l'eau d'irrigation et des données climatiques

262. Les activités prévues dans ce sous-volet portent sur: (i) l'installation de 30 stations agro-météorologiques connectées; (ii) l'installation de 360 kits comprenant tensiomètres et sondes de températures de sol. Puisqu'il n'y a pas d'électricité dans les champs, les équipements devront être alimentés par des panneaux solaires et/ou batteries de longue durée. La lecture et l'acquisition et le relais de données devront se faire par connexion par ondes LORAWAN et cellulaire.

263. Les frais de services annuels suivants doivent être inclus avec les équipements, pour une durée de 3 ans:

- Frais d'accès au réseau cellulaire et d'utilisation de données;
- Frais d'accès à la plateforme WEB cloud;
- Frais de services annuels d'entretien;
- Mises à jour du système ou de la plateforme WEB.

264. **Formation et documentation.** Le prestataire sélectionné devra procéder à l'installation des équipements. Le prestataire devra également fournir la formation nécessaire en français sur l'entretien et l'utilisation des équipements. Cette formation sera dispensée à environ 10 utilisateurs et sera d'environ huit 8 heures. Cette formation devra avoir lieu dans un délai maximal de 30 jours suivant l'installation des équipements. Le prestataire doit joindre les manuels d'entretien et d'utilisation des biens en français lors de la livraison.

265. **Fiches techniques.** Aux fins d'analyse des soumissions, le prestataire doit joindre avec sa soumission les fiches techniques indiquant les caractéristiques du bien qu'il propose. Ces fiches serviront à établir la conformité du bien car celui-ci doit faire l'objet d'une approbation préalable.

266. **Exigences techniques.** Le produit offert par le prestataire doit obligatoirement correspondre à chaque exigence énumérée dans la grille des exigences techniques. Le prestataire doit confirmer que le produit offert répond à toutes les exigences. Dans le cas contraire, le prestataire peut communiquer, par écrit avant la fermeture de l'appel d'offres, afin de vérifier si une modification à une exigence est possible. Le prestataire doit prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour pouvoir y répondre avec exactitude. Le tableau suivant récapitule les exigences techniques.

Tableau 15: Caractéristiques techniques du matériel pour le suivi de l'eau et du climat

Kits comprenant tensiomètres et sondes de température de sol
Tensiomètres à 15 cm/ 30/ 60 cm de profondeur échelle de mesure de 0 à 80 kpa ou cbar ou plus précise
Sondes de températures de sol échelle de mesure se situant entre -15°C et 60°C (cette échelle peut être dépassée dans le positif ou le négatif)
Chaque groupe de kits doit être relié par radiofréquence à basse consommation de type LORAWAN à des data-logger offrant une connexion au réseau cellulaire relayant les données vers la plateforme web pour une lecture en continue
Les Data-logger devraient offrir une capacité de stockage de 1 mois de données ainsi que la possibilité de récupérer les données par connexion sans fil (Bluetooth).
Stations agro-météo complètes
Sonde de température de l'air ambiant avec protection contre les rayons solaires échelle de mesure entre - 40 à 125°C avec ±0,3°C entre - 40 et 90°C.
Sonde électronique d'humidité de l'air à Echelle de mesure de 10% @ 5 à 50°C avec ±3 % de 20% à 100% à 25°C (l'échelle de mesure peut être plus précise)
Auget à bascule pour mesurer les précipitations échelle de mesure en mm avec précision au 0,25 mm ± 2n% avec < 50 mm/h
Anémomètre standard échelle de mesure en km/h de 0,1 à 322 km/h ±3 km/h, ± 5 % (l'échelle de mesure peut-être plus précise)

Pyranomètre pour mesurer la radiation solaire (pas le par)échelle de mesure en w/m2 de 0 à 1500 w/m2 ± 5% (l'échelle de mesure peut être plus précise)
Girouette donnant la direction du ventéchelle de mesure de 0° à 360° ± 3° (l'échelle de mesure peut être plus précise)
Data-logger offrant une capacité de stockage de 1 mois de données ainsi que la possibilité de récupérer les données par connexion sans fil (Bluetooth) pour une lecture en continue Data-logger relié au réseau cellulaire pour relayer les données vers la plateforme web
Alimentation
Un ensemble d'un ou de plusieurs panneaux solaires avec support fournissant l'énergie nécessaire au bon fonctionnement des équipements 24 h/24 h et 7 jours/7 jours pendant la saison de production dans les champs.
Système d'exploitation, analyse et rapportage
Plateforme open-source permettant la lecture des appareils, l'acquisition, le traitement et le stockage des données, ainsi que l'échange d'informations selon les normes NGSi pour permettre l'interfaçage avec les SIG et les bases de données existantes à travers des API (NGSI-LD Context Information Management API).
Applications web et mobile permettant la visualisation des données sous forme de graphiques et tabulaire, et l'exportation des données sous format compatible avec Microsoft Excel (csv ou autre), permettant que plusieurs usagers, avec permissions différentes, puissent accéder aux données.

267. **Mise en œuvre.** L'installation se fera en deux phases:

- Une première phase d'installation de 15 stations agro-météorologiques et de 180 capteurs en année 2 d'exécution du Projet pour pouvoir faire l'évaluation de la pertinence du système et la capacité de transmettre des informations utiles aux irrigants;
- Une phase suivante d'installation de 15 stations agro-météorologiques et de 180 capteurs après la RMP qui devra valider la fonctionnalité et l'intégration des installations dans le système de diffusion des données aux agriculteurs irrigants. système et la capacité de transmettre des informations utiles aux irrigants.

Annexes techniques de la sous-composante 1.4

Annexe 1: Termes de référence pour l'étude de caractérisation de l'érosion

Etude de caractérisation de l'érosion dans les zones d'action des DPA de Driouch, Guercif et Oujda, et la définition et l'établissement d'un programme de mise en œuvre des actions de conservation des eaux et des sols dans le cadre du Projet de développement rural intégré des montagnes de l'Oriental (PADERMO).

Objet de l'étude

Etude de caractérisation de l'érosion et la définition de la mise en œuvre de la conservation des eaux et des sols dans la zone d'action du Projet de développement rural intégré des montagnes de l'Oriental (PADERMO - Oujda).

Consistance de l'étude

L'étude consistera en un ensemble d'investigations sectorielles aboutissant à l'élaboration d'un programme d'interventions visant le contrôle du phénomène d'érosion, la conservation des eaux et des sols, la stabilisation du réseau hydrographique. Le contenu de l'étude consiste en:

- **Phase I:** Définition de la méthodologie du travail,
- **Phase II:** Caractérisation de l'érosion, et spatialisation de ses différentes formes ainsi que l'analyse approfondie de l'érosion au niveau de la zone concernée par le PADERMO (zones relevant des Provinces de Berkane, Driouch, Guercif et Oujda), ainsi que l'analyse approfondie de l'érosion et bien ciblée au niveau des zones d'action du PADERMO,
- **Phase III:** Définition, description et identification des sites des actions protection et de CES à mettre en place. Cette phase concerne la protection d'une zone de sous bassins versants d'une superficie avoisinant les xx hectares, contenant des périmètres de plantation et des périmètres de PMH sur xx hectares et des infrastructures ainsi que les terrains en amont /aval.
- **Phase IV:** Proposition d'une planification des actions protection et du CES pour chaque dispositif antiérosif, élaboration des DAO types des travaux CES proposés ainsi qu'un programme de formation et de sensibilisation pour garantir l'entretien et la durabilité des ouvrages CES mis en place dans le cadre du Projet par les bénéficiaires.

Délai d'exécution

Le délai d'exécution de la totalité des prestations est fixé à 9 mois.

Les prestations seront exécutées en quatre phases. Chaque phase débutera après réception provisoire de la phase précédente.

Les délais d'exécution provisoire relatifs à chaque phase sont les suivants:

Phases	Délais d'exécution partielle
--------	------------------------------

Phase 1: Définition de la méthodologie du travail	1 mois
Phase 2: Caractérisation de l'érosion, et spatialisation de ses différentes formes ainsi que l'analyse approfondie de l'érosion au niveau de la zone concernée par le PADERMO (Provinces d'Oujda, Guercif et Drïouch), ainsi que l'analyse approfondie de l'érosion au niveau de la sous zone d'action du Projet. .	3 mois
Phase 3: <ul style="list-style-type: none"> – Définition, description et identification des sites des actions CES à mettre en œuvre selon les directives du document de conception du Projet. – Définition de la typologie et de la consistance des actions et opérations de protection et de CES à réaliser. – Etablissement d'un programme prioritaire sur la base d'une approche participative avec les acteurs concernés et une analyse technique multicritères pour les actions de protection par des ouvrages en gabions (amont/aval) au niveau des sous-bassins versants à risque potentiel et des actions complémentaires de CES destinés aux périmètres de plantation sur xx ha 	3 mois
Phase 4: Proposition d'une planification des actions CES pour chaque dispositif antiérosif, élaboration des DAO types des travaux CES proposés ainsi qu'une, un programme de formation et de sensibilisation pour garantir l'entretien et la durabilité des ouvrages CES mis en place dans le cadre du Projet par les bénéficiaires.	2 mois

Moyens humains, techniques et matériels

Le BET auquel sera confiée la réalisation des prestations de cette étude, devrait mobiliser une équipe composée des profils suivants:

- Un ingénieur pédologue (coordinateur de l'équipe) qui doit justifier d'une expérience solide, dans le domaine des études de l'aménagement des bassins versants et des projets de développement rural;
- Un expert en aménagement des BV;
- Un expert en hydrologie;
- Un expert en génie rural ou hydraulicien
- Un expert en cartographie et en SIG;
- Un expert en agroéconomie ou développement rural et analyses économiques et financières.
- Une équipe topographique (topographe-géomètre, techniciens et portes mire)

CLAUSES TECHNIQUES

Problématique de l'érosion dans la zone du Projet

La dégradation des sols au niveau de la zone du PADERMO se manifeste par l'élargissement des lits d'oued, le sapement des berges, l'agrandissement des rigoles, le recul progressif des têtes de ravins, ce qui constitue une vraie menace sur les terres agricoles et les infrastructures de base. Pour faire face à cette problématique le PADERMO prévoit des mesures de protection des périmètres aménagés devant recevoir des plantations et des mesures complémentaires de traitement de ravins et talwegs, points de départ d'érosion dans la zone d'action du Projet. Le PADERMO prévoit de protéger **xx ha** de terres grâce d'une part à des ouvrages de protection en gabions à l'échelle du sous-bassin et dans des zones bien ciblées surplombant les périmètres de PMH, bassins de production agricole et infrastructures rurales de base à l'aval et d'autre part des mesures de conservation des eaux et des sols des périmètres de plantation.

Dans la zone du PADERMO, l'érosion hydrique est aggravée par certaines pratiques culturelles (défrichement, jachère nue, labour dans le sens de la pente, etc.) associées à une lithologie et pédologie fragile qui caractérise toute la région orientale.

C'est dans cette optique que la présente étude est lancée, afin de permettre à l'Unité de Gestion du Projet (UGRP) implantée au niveau de la DRA de l'Oriental à Oujda: (i) d'appliquer des dispositifs appropriés de conservation des eaux et des sols dans les périmètres qui seront plantés; (ii) de réaliser des actions antiérosives en amont du sous bassin versant, destinées à assurer la préservation des périmètres de PMH, des étendues de terres de culture ainsi que l'infrastructure rurale, situées en aval; et (iii) de programmer des formations de vulgarisation et de promotion de techniques douces de gestion conservatoire des terres applicables à la parcelle et d'assurer l'entretien et la durabilité des ouvrages par les bénéficiaires.

La définition des actions susmentionnées est basée sur l'identification et la caractérisation de l'érosion ainsi que le ciblage des sites devant recevoir les différentes actions antiérosives, afin de focaliser l'intervention sur les sites d'érosion active et donc prioritaires, notamment ceux impactant la zone d'action du PADERMO.

Couverture géographique

La zone d'intervention du Projet comprend les zones d'action des 3 DPA relevant de la Région de l'Oriental en l'occurrence: la DPA de Driouch, Guercif et Oujda.

Consistance générale de l'étude

L'étude consistera en un ensemble d'investigations sectorielles aboutissant à l'élaboration d'un programme d'interventions visant le contrôle des flux de sédiments, la conservation des eaux et des sols, la stabilisation du réseau hydrographique. Les documents définitifs de l'étude se présentent comme suit:

Phase I

- Méthodologie finalisée.

Phase II

- Analyse et caractérisation du milieu biophysique et de la vulnérabilité de la zone du PADERMO (Zones ciblées par le Projet relevant des zones d'action des DPA de Driouch, Guercif et Oujda) soumises au risque d'érosion hydrique à travers une cartographie de l'intensité du phénomène d'érosion hydrique.

Phase III

- Identification des actions de protection et de CES à réaliser, leurs sites d'implantation et établissement détaillé des dispositifs antiérosifs proposés.

Phase IV

- Planification des actions CES à réaliser par ordre de priorité conformément aux résultats issus de la cartographie de risque d'érosion,
- Elaboration des DAO types des travaux proposés avec estimation des coûts et durées de réalisation
- Elaboration d'un programme de formation et de sensibilisation des agriculteurs pour garantir l'entretien et la durabilité des ouvrages CES mis en place dans le cadre du Projet par les bénéficiaires.
- Synthèse qui doit relater les différentes propositions d'aménagement et des scénarios de mise en œuvre.

Contenu de l'étude

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude visant l'élaboration d'un plan d'action qui vise la conservation des sols dans la zone du PADERMO. L'étude serait suivie selon quatre phases:

Phase 1. Définition de la méthodologie du travail, en prenant en considération les différentes orientations nationales et régionales en matière de conservation des eaux et des sols et d'aménagement des bassins versants ainsi que les orientations des PESEC du FIDA.

Phase 2. Caractérisation de l'érosion, et spatialisation de ses différentes formes au niveau de la zone du PADERMO ainsi que l'analyse approfondie de l'érosion au niveau de la sous zone d'action du Projet sur base du rapport de l'analyse de télédétection de l'érosion RUSLE (Revised Universal Soil Loss Equation) menée par le FIDA. L'objectif de cette phase est de caractériser la vulnérabilité de la zone d'action du PADERMO au risque d'érosion hydrique à travers une cartographie de l'intensité du phénomène d'érosion hydrique d'une part, et d'autre part la caractérisation et le renforcement du dispositif antiérosif sur les sous bassins versants surplombant les bassins de production agricole, les périmètres de PMH et abritant les périmètres de plantation (amandier, caroubier, olivier et figues) relevant des zones d'action des DPA de Driouch, Guercif et Oujda. Cette phase portera également sur le repérage, l'identification et a délimitation des terrains amont/aval, mitoyens et riverains des périmètres agricoles, devant recevoir des actions antiérosives prédéfinies (banquettes, murettes, gabions) par ordre de priorité selon un certain nombre de critères spécifiques (degré d'érosion, sensibilité des sols à l'érosion, qualité des sols cultivable, le risque d'inondation de l'oued, la rentabilité des terrains à protéger...etc.). Ces aménagements seront également réalisés dans l'optique de protéger les infrastructures du Projet notamment, les pistes et les UV.

Phase 3. Définition, description et identification des emplacements des actions de CES à mettre en place conformément au document de conception du Projet. L'objectif de cette phase est de définir et identifier les actions de CES à réaliser dans le cadre du Projet avec une cartographie de ces actions ainsi qu'un document explicatif et détaillant les caractéristiques des ouvrages proposés.

Phase 4. Proposition d'une planification des actions CES pour chaque dispositif antiérosif (gabion, murette, banquette) par ordre de priorité répartie par année sur la durée de mise en œuvre du Projet, l'élaboration des DAO types des travaux pour chaque dispositif antiérosif (gabion, murette, banquette), et l'élaboration d'un programme de formation et de sensibilisation pour garantir l'entretien et la durabilité des ouvrages CES mis en place dans le cadre du Projet par les bénéficiaires.

Phase I. Définition de la méthodologie du travail

Elaboration de la note méthodologique

Le BET titulaire du marché établira et remettra à la DRA de l'Oriental à Oujda, la méthodologie détaillée des différentes parties de l'étude ainsi que le programme et le planning de réalisation (sorties sur terrain, séances de travail avec l'administration et réunions de présentation des résultats de chaque mission).

Le prestataire remettra un rapport méthodologique (Rapport 1) comprenant:

- La note méthodologique
- Le chronogramme des interventions
- Le planning d'exécution de la mission
- Les outils à utiliser pour l'élaboration du dit plan (questionnaires, grille d'analyse, outils de l'approche participative à utiliser, les thématiques de la cartographie...)

Phase II. Caractérisation de l'érosion

Spatialisation de ses différentes formes ainsi que l'analyse approfondie de l'érosion au niveau des zones relevant des DPA de Driouch, Guercif et Oujda, concernées par le PADERMO, ainsi que l'analyse approfondie de l'érosion au niveau de la sous zone, réceptacle des activités de projets de plantation, d'infrastructures de PMH et des pistes rurales sur base du rapport de l'analyse de télédétection de l'érosion RUSLE (Revised Universal Soil Loss Equation) menée par le FIDA. Analyse de télédétection de l'érosion RUSLE (Revised Universal Soil Loss Equation) menée par le FIDA.

Le calcul de l'érosion suivant la méthode RUSLE, a été effectué dans le but de fournir des informations sur l'état des sols dans les zones d'intervention du PADERMO, relevant des zones d'action des DPA de Driouch, Guercif et Oujda. Cette analyse servira de support et accompagnera l'étude de Conservation des Eaux et des Sols (CES) qui doit être entreprise de manière anticipative avant le démarrage du PADERMO-Oujda. L'analyse devrait en effet localiser les zones à forte érosion hydrique et indiquer les aires de terrains où les travaux de CES seront les plus appropriés afin diminuer l'érosion au niveau des bassins versants (BV).

Le BET devrait procéder à une reconnaissance préalable du terrain pour appréhender les paramètres et les facteurs requis au calcul et l'évaluation de l'érosion. Durant la mission de conception du PADERMO, l'équipe a pu rencontrer des associations, des représentants des CT, des AUEA qui ont fait part de leurs doléances et besoins en matière d'ouvrages de protection de CES avec la localisation des sites les plus vulnérables à l'érosion.

La méthodologie se base sur des scripts et outils développés pour réaliser les cartes d'érosion des sols. Bien que la méthodologie soit au point, il reste pourtant à poursuivre la collecte de données afin de pouvoir améliorer encore les cartes (surtout en ce qui concerne les données pédologiques et l'occupation des sols).

Aperçu de la formule RUSLE

- **Formule de RUSLE: $A = R \times K \times LS \times C \times P$**

Avec:

A = perte de sol moyenne spatiale calculée et perte de sol moyenne temporelle par unité de surface

R = érosivité de la pluie annuelle (MJ.mm/ha.h.an).

K = érodabilité du sol (t.ha.h/ha.MJ.mm) par rapport à 1 unité d'érosivité

LS = longueur et pente des sols par rapport à une parcelle standard de 22.1 m de long et 9% de pente (-)

C = Facteur de végétation et de gestion des sols (-). C = 1 pour des sols nus

P = prend en compte les mesures de conservation du sol (-). P =1 pour des cultures suivant la pente du terrain.

Résultats attendus

Le BET engagera les investigations nécessaires pour établir une classification de la gravité des pertes en sol avec la détermination de la valeur du seuil de perte en sol qualifié de tolérable. Les résultats de la méthode RUSLE utilisant la télédétection et le SIG sont utiles pour la prévision de la probabilité d'érosion du sol.

Les résultats servent à visualiser où se trouvent les zones les plus sensibles de la zone de Projet, c'est-à-dire où la classe d'érosion est sévère

Les infrastructures CES du PADERMO serviront à atténuer l'érosion et donc la perte de sol utile à l'agriculture.

Tableau 16: Pertes en sol tolérables

Classe d'érosion	Perte de sol potentiel (t/ha/an)
Très bas (tolérable)	
Bas	
Modéré	
Haut	
Sévère	

Le BET en combinant les résultats d'investigations et d'observations sur le terrain avec les calculs issus de la méthode RUSLE utilisant les supports cartographiques, de télédétection et le SIG devrait aboutir à la production des cartes de vulnérabilité à l'érosion sur base de l'équation universelle révisée des pertes en terre (t/ha/an) pour chaque zone de l'aire d'intervention du PADERMO et à l'évaluation du pourcentage de zone affectée par l'érosion dans la zone superficie totale du Projet

Perte de sol potentielle (t/ha/an)	Pourcentage de la surface totale de la zone de Projet	Surface en hectare sous la classe d'érosion (ha)

Dans le cas présent du PADERMO, les résultats font état de l'information quant à la vulnérabilité des terres des bassins versants situés dans la zone du Projet, l'emplacement précis et l'intensité de la perte de sol potentielle.

Sur base de ce travail, un outil décisionnel (p.ex. table Excel) peut être créé, intégrant ces résultats qui donnent la nature et la typologie des infrastructures CES à mettre en place, la superficie en hectares à traiter et la définition des interventions proposées en s'alignant sur le budget et les objectifs du PADERMO.

Au regard de la dispersion des sites d'érosion sévère à travers les zones d'action des 3 DPA en l'occurrence les DPA de Driouch, Guercif et Oujda et afin de couvrir et protéger ces sites par des interventions CES, la valeur ajoutée d'une approche BV paraît évidente. En suivant cette approche, des interventions ponctuelles pourront être prévues au niveau du BV afin d'avoir un effet plus large sur des sites vulnérables et pré-identifiés en aval.

Des sorties sur le terrain avec localisation par GPS serviront à vérifier les résultats de l'étude. Les infrastructures CES sélectionnées pour protéger les zones les plus

vulnérables viendront augmenter la résilience des sols et des plantations face aux aléas climatiques et à l'érosion sur ces terres vulnérables tout en ayant une approche par BV.

Analyse du milieu biophysique et caractéristiques socio-économiques globales

Situation géographique et administrative

- Délimitation du bassin versant, des sous bassins versants et des unités administratives (Provinces, cercles, communes, pistes rurales, etc.);
- Détermination des superficies agricoles.

Etudes du milieu physique

Il s'agit d'étudier les facteurs suivants afin d'améliorer les facteurs de l'équation RUSLE déjà produits durant l'analyse préparatoire menée par le FIDA et de produire la couche du facteur P⁶ (ce facteur avait été supposé constant et égal à 1 par manque de données):

- Climat (analyse et fréquence des précipitations, intensités des pluies par zone, agressivité pluviale, données thermiques, vent, humidité, synthèse bioclimatique, ...); en particulier si des données plus précises que CHIRPS sont disponibles au niveau local et en dehors de la zone.
- Ressources en sol (les principaux types de sol dans le bassin versant, leurs érodabilité); En cas de non disponibilité de carte pédologique couvrant la zone d'étude, une esquisse pédologique selon la classification française doit être élaborée sur la base de croisement des principaux facteurs de pédogenèse. Dans les 2 cas, cette partie devrait être appuyée par des descriptions des profils pédologiques types des principaux types de sols de la zone étudiée ainsi que par des analyses de sols en relation avec la thématique de l'étude (texture, % de matière organique, ph....).
- Relief, (hypsométrie, pentes et longueur de pentes et leur impact sur l'érosion);
- Occupation actuelle des sols; les pratiques CES qui ne sont pas encore incluses dans l'étude réalisée en préparation sont à cartographier sur la base de repérage de terrain (échantillonnage ou autre approche)
- Hydrographie et Hydrologie (réseau, densité, profils, hydrologie générale, analyses des débits, bilan....);
- Les pratiques culturales;
- Et tous autres paramètres jugés nécessaires pour la conduite de l'étude
- Résolution de 30 m ou définition plus haute

Les données sur l'occupation des sols, et les pratiques de CES existantes serviront à créer la couche du facteur P. Cette couche devra être produite en format raster (.tif) avec une résolution minimum de 30 mètres (1 pixel = 30mx30m). L'occupation des sols et les pratiques de CES existantes doivent être indiquées d'une manière précise et doivent relater le taux de végétalisation le plus récent de la zone d'étude (qui servira par la suite comme état de référence) pour bien cibler les interventions préconisées. A cet effet, l'utilisation des nouvelles technologies et notamment la télédétection s'avère nécessaire.

Ressources en eau

Ce point doit particulièrement être orienté dans le but d'évaluer le potentiel hydrique du bassin et d'identifier les risques d'inondations à l'intérieur du bassin et en aval:

⁶ P = facteur de soutien aux pratiques et à l'occupation du sol. Ce facteur prend en compte des mesures spécifiques de contrôle de l'érosion. Les pratiques de contrôle de l'érosion réduisent le facteur P.

- Apports des précipitations;
- Ressources en eau d'écoulement à l'exutoire du bassin et sous bassins versants;
- Etude, description et analyse des différents événements de crues et d'inondations qu'a connus le bassin versant (ampleur des inondations et des dégâts...);
- Bilan en eau;
- Inventaire et caractérisation des sources d'eau du bassin versant;
- Utilisation actuelle des ressources hydriques dans le bassin versant.
- Superficie concernée par des organisations de gestion de l'eau (associations d'irrigants, d'usagers d'eau, coopératives...), qui seront à inventorier
- Efforts réalisés pour la bonne gestion de l'eau.

Caractéristiques globales du milieu socio-économique

Il s'agit de mener une analyse approfondie des enjeux sociaux et économiques en relation avec l'utilisation des terres agricoles, ce qui doit conduire à mettre en œuvre vis-à-vis des populations et des acteurs locaux une approche participative afin d'aboutir à un plan d'organisation et de gestion concertée.

L'étude socio-économique sera réalisée par terroir sur la base des données existantes et des enquêtes socio-économiques réalisées sur un échantillon représentatif des chefs de ménages, des bénéficiaires du Projet et des agriculteurs de la zone.

Les analyses socio-économiques devront quantifier les problèmes posés et être en mesure de proposer des solutions appropriées et de formuler des recommandations dans le cas où il serait nécessaire de prévoir d'autres mesures d'accompagnement qui sortent du cadre de l'aménagement et de la conservation des sols. Aussi, il est demandé de proposer des formes pratiques de partenariat avec les acteurs locaux concernés: bénéficiaires, communes territoriales, associations de développement locales et coopératives.

L'étude socio-économique devra principalement traiter:

a. Le contexte humain:

- Répartition et démographie et occupation de l'espace;
- Organisation socio- ethnique des bénéficiaires;
- Conditions de vie de la population (habitations, etc.);
- Emploi et exode (chômage, etc.).

b. Le contexte socio-économique:

L'étude devra mettre en exergue les éléments suivants:

- Identification des usagers en différenciant entre les ayants droits et les agriculteurs ne vivant pas dans la zone périphérique;
- Identification et description des bénéficiaires du Projet de plantation PRODER, les propriétaires des terres agricoles, les agriculteurs...etc.;
- Inventaire et description, chiffres à l'appui, des activités liées à l'exploitation de l'espace en particulier en termes d'activités agricoles;
- Perception et attentes des populations usagères quant à l'usage, la gestion et la protection / conservation des ressources en sols;
- Analyse de l'évolution de l'utilisation de l'espace agricole et des ressources en particulier.

Le prestataire est appelé à proposer une méthodologie et des critères précis d'analyse socio-économique.

Caractérisation et analyse de l'érosion au niveau des bassins-versants

- Cartographie et description des processus et des différentes formes d'érosion selon la méthode RUSLE
- Compléter l'évaluation de l'érosion par l'étude des apports liquides et solides. L'analyse doit aboutir à la quantification de l'érosion au niveau des versants et du réseau hydrographique
- Evaluation des risques d'envasement en aval;
- Estimation de la contribution spécifique de chacun des sous bassins versants à l'envasement et à l'accentuation des crues.

Le prestataire est appelé à combiner les résultats de l'étude RUSLE disponible et des résultats de l'étude socio-économique

Description et analyse de l'érosion au niveau des zones d'intervention du PADERMO

Il s'agit de réaliser un cadre de risque d'érosion sur la base des facteurs naturels (pente, couvert végétal, lithologie...), d'élaborer des cartographies alliées à ces facteurs, et d'autres cartographies alliées aux facteurs socio-économiques, puis priorisation des zones à risque sur la base de: (utilisation des sols, enquêtes socio-économiques).

Au niveau de chaque zone concernée par le PADERMO

- Délimitation cartographique des espaces agricoles correspondant aux tranches de pentes suivantes: 10 % à 20 %; 20% à 30%; et au-delà de 30 %.
- Calcul de la superficie correspondante à chacune des tranches de pente précitées.
- Description des phénomènes et types d'érosion dominants au sein de chaque périmètre.

Au niveau de l'espace environnant et englobant les périmètres agricoles concernés par le PADERMO

- Recensement et géolocalisation cartographique des talwegs et ravins sources d'une érosion active dans les espaces agricoles englobant les périmètres agricoles couverts par le PADERMO;
- Catégorisation argumentées des talwegs et ravins recensés, en fonction de leur degré d'agressivité érosive et leur influence sur les terres agricoles environnantes et en situation aval, en les rangeant dans Trois catégories (Grande Influence, Moyenne influence et faible influence);
- Proposition des sites de mise en place de gabions de différentes dimensions, sur le parcours de chaque talweg ou ravin, pour en stopper ou limiter son agressivité érosive.
- Proposition des talwegs/ravins, prioritaires au programme envisagé, par le PADERMO, portant sur un volume de 15 000 m³/an de gabions, tout en précisant leur distribution sur les talwegs/ravins proposés.

De même, la faisabilité sociale de ces actions doit être assurée via d'importants efforts de concertation avec la population locale. Le Projet doit préciser, par nature d'interventions, les échanciers physique et financier des travaux par commune territoriale, par sous-bassin versant et par périmètre de plantation.

Identification des zones prioritaires d'interventions et études détaillées

Ces zones correspondront aux terres agricoles qui constituent les principales sources des apports liquides et solides, notamment les bassins versants aux alentours des pistes qui présentent des vulnérabilités (points noirs, zones sensibles). Leur identification devra être justifiée par l'analyse des facteurs de l'érosion conformément à la méthodologie retenue par le Maître d'œuvre (Administration).

Le choix des zones prioritaires d'intervention sera fait en se basant sur la superficie des terres agricoles à protéger et l'urgence de la protection des infrastructures socio-économiques en amont et en aval contre les inondations, ainsi que de la conservation et le développement des ressources naturelles.

Les zones choisies feront l'objet d'analyses détaillées de la situation socio-économique à travers un diagnostic concerté pour dégager les contraintes, les potentialités et les besoins des populations et des aspects physiques à travers un diagnostic détaillé des caractéristiques physiques du milieu.

Le titulaire du marché doit prévoir des ateliers de restitution qui seront tenus en concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées.

Toutes les données cartographiques devront être fournies à la DRA-Oujda sous un format qui peut être utilisé avec un logiciel open source (par exemple QGIS), sous forme shapefile (.shp) et/ou raster (.tif, .rst) le cas échéant.

Phase III. Définition, description et identification des sites des actions CES à mettre en place par le PADERMO

L'objectif de cette phase est de définir et identifier les actions de CES à réaliser dans le cadre du PADERMO avec une cartographie des ces actions ainsi qu'un document explicatif et détaillant les caractéristiques des ouvrages proposés.

Le programme d'aménagement doit tenir compte des orientations des programmes de développement nationaux et régionaux existants des différents départements. Le programme d'aménagement doit également mettre en relief tous les atouts qu'offrent cette zone et les options sur leur valorisation en vue d'améliorer les conditions de la population locale. Le programme d'aménagement intégré doit être élaboré en tenant compte de:

- a. La nature juridique des terres;
- b. Les problèmes d'érosion et de dégradation des ressources naturelles;
- c. L'efficacité des interventions sur la réduction des flux de sédiments et l'atténuation de l'amplitude des crues;
- d. Des besoins actuels et futurs des populations;
- e. Des interventions projetées dans la zone du Projet par les différents départements;
- f. L'intérêt économique, social et environnemental des actions;
- g. La complémentarité entre les interventions antiérosives (interventions mécaniques et biologiques) et celles de développement rural intégré.

Ce programme doit distinguer les actions relatives à:

- la conservation des sols (aménagement agricoles) qui sont prédéfinies (banquettes ou murettes) et l'importance des opérations à entreprendre, leur efficacité et leur mode d'exécution,
- la stabilisation du réseau hydrographique (ouvrages destinés au contrôle des flux alluviaux, de correction torrentielle ou de stabilisation des ravins) par la mise en place des ouvrages en gabions et leur emplacement,
- Au développement agricole intégré relatif à l'agriculture,
- Au développement des infrastructures d'équipement, notamment les pistes rurales de connections aux marchés, ...

Programme prioritaire d'intervention

Pour les bassins versants prioritaires, le bureau d'étude est tenu d'élaborer des scénarios d'aménagements antiérosifs (banquettes, murettes, gabions) à l'intérieur et à l'extérieur des périmètres agricoles concernés par le PADERMO et d'argumenter la proposition de programmes prioritaires d'intervention. Le bureau d'étude est invité à élaborer au moins deux scénarios d'aménagement par bassin versant prioritaire en tenant compte notamment de l'efficacité des traitements et des possibilités de financement.

Pour toutes les actions retenues, on donnera leur localisation spatiale exacte, leur description technique, le dimensionnement et la quantification des travaux à entreprendre ainsi que les superficies qui seront traitées en explicitant l'impact escompté qui sera repris dans le suivi d'impact du Projet. Le bureau d'étude est tenu de fournir l'ensemble des plans, les cartes de localisation, les cartes thématiques et les schémas descriptifs des ouvrages antiérosifs à exécuter (sous format papier et sous format numérique exploitable par le logiciel Arcgis-Autocad).

Le programme précisera l'échéancier physique et financier des travaux par commune territoriale, par sous-bassin versant, par zone et par périmètre de plantation ou de PMH.

Modalités de mise en œuvre

Le bureau d'étude est tenu d'étudier et d'analyser toutes les mesures susceptibles de faciliter la mise en œuvre du programme d'intervention et de garantir sa réussite et sa pérennité. Il doit en particulier:

- Préciser les aspects institutionnels, juridiques et organisationnels du plan d'aménagement ainsi que les modalités de sa mise en œuvre tout en indiquant les tâches, les responsabilités et la contribution des différents intervenants (Département des eaux et forêts, Départements de l'eau, de l'agriculture, collectivités locales, municipalités, société civile, entreprises, OPA, exploitants, etc.);
- Formuler des propositions sur l'organisation de l'exécution des directives de ce plan d'aménagement de la CES;
- Elaborer un plan d'action de formation qui doit être axé également sur la promotion de techniques de gestion conservatoire des terres cultivées, ainsi que sur la préparation des agriculteurs au suivi des chantiers et à l'entretien des ouvrages antiérosifs mis en place.

Etude d'impact, et analyse économique et financière

Etude d'impact

Cet aspect vise à quantifier les impacts chiffrés aussi bien négatifs de non action que positifs que pourraient engendrer la mise en œuvre des programmes d'aménagement du bassin versant:

- Impact du Projet sur la conservation des sols;
- Impact du Projet sur les ressources en eau;
- Impact du Projet sur les écosystèmes naturels;
- Impact socio-économique du Projet.

Faire ressortir les conséquences, que pourraient engendrer les programmes d'intervention sur le milieu environnant et inclure des solutions en mesure d'en atténuer ou d'en éliminer les effets dans la solution finalement proposée.

Analyse économique et financière

Cette analyse doit aboutir à l'estimation des effets des interventions préconisées notamment en ce qui concerne la conservation et l'amélioration de la productivité des terres en amont et la protection des agglomérations et des infrastructures hydro-agricoles à l'aval. Elle doit prendre en considération l'ensemble des bénéfices attendus à l'amont et à l'aval et d'en évaluer la rentabilité économique.

N.B: La méthodologie détaillée d'approche de l'étude d'impact, et analyse économique et financière (critères à présenter, les hypothèses, méthodes de calcul...) doit être présentée au niveau du rapport méthodologique et doit avoir l'accord de l'administration.

Phase IV. Proposition d'une planification des actions CES pour chaque dispositif antiérosif (gabions, murettes, banquettes)

A faire par ordre de priorité réparti par année sur la durée de mise en œuvre du Projet, l'élaboration des DAO types des travaux pour chaque dispositif antiérosif (gabions, murettes, banquettes), et l'élaboration d'un programme de formation et de sensibilisation pour garantir l'entretien et la durabilité des ouvrages CES mis en place dans le cadre du PADERMO par les bénéficiaires.

Cette phase consiste à présenter un planning de mise en œuvre des actions de conservation des eaux et des sols par ordre de priorité répartis par année sur une durée de 5 ans ainsi que la préparation des cahiers de prescriptions techniques pour chaque action proposée avec estimation des coûts et du délai d'exécution. Ils doivent être formulés de manière à les insérer dans les documents d'appel d'offre de prix afférents aux travaux d'aménagement de conservation des eaux et des sols.

Cette phase consiste également à détailler les formations requises pour que les agriculteurs aient les capacités de prendre en charge l'entretien des ouvrages CES installés. Ces formations viendront en appui et complément aux actions physiques appliquées au sein et en dehors des périmètres des nouvelles plantations. L'organisation des bénéficiaires doit être aussi comprise dans cette stratégie de durabilité et de pérennisation des investissements réalisés.

Livrables

Les documents à fournir par le BET sont:

Phase I. Rapport 1 méthodologique

Phase II. Rapport 2: Analyse et caractérisation du milieu biophysique et de la vulnérabilité de la zone du PADERMO (Zones d'action des DPA de Driouch, Guercif et Oujda) et la zone ciblée par le PADERMO soumise au risque d'érosion hydrique à travers une cartographie de l'intensité de l'aléa d'érosion hydrique.

Phase II. Rapport 3: Identification des actions de CES à réaliser et leurs emplacements, et présentation détaillée des dispositifs antiérosifs proposés,

Phase IV. Rapport 4:

- Document 1: planification des actions CES à réaliser par ordre de priorité conformément aux résultats issus de la cartographie de risque d'érosion,
- Document 2: élaboration des DAO types des travaux proposés avec estimation des coûts et durées de réalisation
- Document 3: élaboration d'un programme de formation et de sensibilisation pour garantir l'entretien et la durabilité des ouvrages CES mis en place dans le cadre du Projet par les bénéficiaires et leur organisation.

Rapport 5: Dossier cartographique

Les documents cartographiques à élaborer sur fond topographique et shapefiles sont:

- Au niveau de l'ensemble du bassin versant;

- Carte du bassin versant et sous bassins versants avec limites administratives, infrastructures routières et réseau hydrographique au 1/50 000:
 - Carte d'agressivité climatique au 1/50 000
 - Carte lithologique au 1/50 000
 - Carte d'érodabilité des sols au 1/50 000
 - Cartes de pente et de longueur de pente au 1/50 000
 - Carte d'occupation des sols au 1/50 000
 - Carte de l'indice de couvert végétal au 1/50 000
 - Carte d'érosion potentielle au 1/50 000
 - Carte d'érosion réelle au 1/50 000
 - Carte des statuts juridiques au 1/50 000
 - Carte des formes d'érosion au 1/50 000
 - Carte des zones prioritaires au 1/50 000
 - Carte d'interventions globales au 1/50 000

- - Au niveau des sous bassins versants prioritaires;
 - Carte des interventions avec limites administratives et statuts juridiques des terres au 1/25 000, donnant la localisation exacte des ravins à traiter par zone prioritaire

Rapport 6: Rapport de synthèse, ce rapport doit être conçu sous forme d'un document de synthèse de toutes les parties de l'étude de base avec un focus sur la partie afférente aux propositions d'aménagement et des scénarios de mise en œuvre.

Annexe 2: Fiche technique de périmètre de petite et moyenne hydraulique

Fiche technique Périmètre de petite et moyenne hydraulique (PMH)



1. Données de base

Localisation

- ❖ Province:
- ❖ Commune territoriale:
- ❖ Nom du périmètre:

2. Ressources en eau

2.1- Origine de la ressource en eau:

- Eaux de surface
- Eaux souterraines

2.2- Type et ouvrages de mobilisation des eaux d'irrigation:

- Seuil de dérivation au fil de l'oued
- barrage collinaire
- Bassin de stockage
- Captage de source,
- Khetaras
- Pompage

3. Nature du sol

4. Précipitations

5. Consistance du Projet

3.1- Brève description des actions d'aménagement hydro-agricole projetées

3.2- Consistance technique du projet de PMH (tableaux ci-après)

Nom séguia	Rang	Etat actuel	Dimensions L(m) x H(m) mouillée	Coordonnées Lambert (X,Y)		Linéaire estimé (ml)	Ouvrages relevés
				Point de départ	Point d'arrivée		
---	-Tête morte -Principale - Secondaire	Terre		X1= Y1=	X2=..... Y2=.....	Ouvrages connexes à prévoir: un siphon, traversée, ponceau, passage busé, dalot, chutes, coursier
Total du linéaire (ml) à bétonner							

Superficie périmètre (ha)		Débit (l/s)	Existence AUEA	Nombre agriculteurs	Nbre femmes	Nbre douars ou foyers	Assolement cultural pratiqué	Droits d'eau et tour d'eau	Taille moyenne Exploitation (ha)	Niveau disponibilité de la ressource eau
Pérenne (ha)	Saisonniers (ha)									
.....			

6. Coût du Projet

- Etudes d'exécution :
- Contrôle technique & Laboratoire d'essais :
- Travaux d'aménagement hydro-agricole :
- Total** :

7. Planning d'exécution

8. Effets et impact directs du Projet

- (a) Amélioration de l'efficacité hydraulique du réseau d'irrigation du périmètre de PMH
- (b) Agriculteurs bénéficiaires
- (c) Revenus agricoles
- (d) Création de journées de travail (Nbre JT)

Annexe 3: Fiche sur la conception technique des seuils de dérivation

1. Choix de l'implantation de l'ouvrage de dérivation

Le site d'implantation de l'ouvrage de dérivation et des ouvrages annexes après la phase du diagnostic technique, doit être défini et retenu en concertation et d'une participative avec les groupements d'agriculteurs usagers de l'eau de l'irrigation ou les AUEA concernées sont été définis lors du diagnostic des infrastructures.

Le plan coté au 1/100 de ce site doit être levé dans le cadre des travaux topographiques.

2. Conception des ouvrages

Pour disposer d'un ouvrage fixe qui pourra garantir la dérivation des eaux aussi bien en périodes de crues qu'en périodes d'étiage, l'ouvrage doit être:

- capables de résister aux violentes crues de l'oued;
- bien protégé pour éviter tout contournement par l'oued.

Le dimensionnement de l'ouvrage du seuil de dérivation est en général fait sur la base d'une crue de fréquence cinquantennale (50 ans) à centennale (100 ans) en fonction d'une optimisation technico économique

Le seuil de dérivation sera composé de tous les ouvrages annexes nécessaires au bon fonctionnement, exploitation et entretien du seuil:

- de passes de dégrèvement pour éviter les éventuels problèmes d'envasement;
- d'un seuil déversant en béton armé ou bien en gabion avec un chemisage en béton armé (épaisseur 20 à 40 cm) barrant ainsi tout le lit de l'oued;
- d'un bassin de dissipation;
- d'une prise d'alimentation de la tête morte avec des limiteurs de débit et des déversoirs latéraux;
- d'un dessableur;
- d'une protection en aval du bassin d'amortissement en gabions et enrochements contre les éventuels affouillements.

En raison de l'implantation de l'ouvrage, de la configuration du lit de l'oued et des débits de crues, une protection des berges, là où si nécessaire, serait prévue aussi bien à l'amont qu'à l'aval de l'ouvrage. La conception de l'ouvrage du seuil de dérivation doit être faite de manière à modifier le moins possible l'écoulement naturel des eaux de l'oued pour protéger les berges et canaliser les écoulements naturels.

3. Débit de dimensionnement

Pour la détermination du débit maximal à dériver, la méthode de calcul sera axée sur la section bétonnée du canal de tête morte et de sa pente en utilisant la formule de Manning Strickler. Le débit trouvé est à recouper avec le débit des besoins en eau du mois de pointe des cultures pratiques dans le périmètre de PMH.

4. Calculs hydraulique et de stabilité

Les calculs hydrauliques et de dimensionnement du bassin de dissipation et du dessableur ainsi que les calculs de stabilité doivent être faits en tenant compte des coefficients de sécurité en vigueur et des normes de stabilité aussi au renversement qu'au glissement sur la base des résultats des études géotechniques.

5. Réseau des seguias tête morte

Le Projet prévoit le revêtement des seguias tête morte lorsqu'elles sont en terre ou le revêtement des parties en terre pour assurer leur liaison avec l'ouvrage de dérivation projeté.

La séguia tête morte généralement longe les berges de l'oued, nécessite qu'elle soit dotée des dispositifs de protections par gabions, voiles en gros béton ou enrochements.

6. Consigne des travaux

Le délai prévisionnel des travaux pour un seuil de dérivation recommandé est de 12 mois. Les travaux du corps du seuil devront être réalisés entre mai et octobre pour réduire l'impact des crues sur la qualité des travaux.

Le coulage du béton est aussi à éviter entre mi-novembre et mi-mars d'une année normale car les faibles températures ont un impact négatif sur la reprise du béton sans utilisation des adjuvants appropriés et la couverture des parties coulées par un film plastique le soir et la nuit.

7. Avant-métré et détail estimatif

L'avant-métré et le détail estimatif de l'ouvrage de dérivation et des protections du départ de la seguia tête morte seront établis dans le cadre de l'étude de l'exécution.

8. Accompagnement technique

Pour assurer un suivi et un contrôle de travaux convenable et suivant les difficultés du terrain, il est vital de mobiliser une AT constituée d'un ingénieur en génie rural qui a une grande expérience dans les aménagements hydro-agricoles et en particulier dans les ouvrages des seuils de dérivation avec des techniciens en génie rural/génie civil disposant d'expérience dans le suivi et le contrôle des travaux des ouvrages de dérivation implantés au niveau de l'oued.

Le tableau indicatif ci-après, donne les principaux postes des travaux de construction des seuils de dérivation

Tableau 17: Principaux postes des travaux de construction des seuils de dérivation

Principaux postes des travaux de construction des seuils de dérivation	Unité
Terrassement, enrochement et gabions	
Batardeau en remblai pour la déviation provisoire	F
Epuisement des eaux des tranchées par pompage	F
Décapage du corps d'ouvrage	m ²
Déblais pour ouvrages exécutés en terrain de toute nature y compris toutes sujétions	m ³
Remblais compactés autour des ouvrages y compris toutes sujétions	m ³
Gabions	m ³
Enrochements	m ³
Béton & maçonnerie	
Béton de propreté dosé à 200 kg/m ³ y compris toutes sujétions	m ³
Béton pour béton armé dosé à 350 kg/m ³ y compris toutes sujétions	m ³
Béton cyclopéen y compris toutes sujétions	m ³
Béton gros béton dosé à 250 kg/m ³ y compris toutes sujétions	m ³

Principaux postes des travaux de construction des seuils de dérivation	Unité
Blocage de 0,2 m d'épaisseur	m ²
Acier pour armatures	
Acier à haute adhérence y compris toutes sujétions	kg
Joints	
Joints d'étanchéité type "Waterstop" y compris toutes sujétions de mise en œuvre	ml
Joints de dilatation réalisés au moyen d'un produit bitumineux y compris toutes sujétions	ml
Matériel hydromécanique	
Vannes à glissement pour passes de dégrèvement de dimension (bxh)	u
Vannes à glissement pour la prise de dimension (bxh)	u
Garde-corps	ml
Divers	
Barbacanes $\varnothing 50$ 2/m ²	ml
Démolition des seguias ou ouvrages en béton anciens et dégradés	m ³

Tableau 18: Planning Prévisionnel d'exécution des travaux de construction des seuils de dérivation

Seuil	Année 1												Année 2												Année 3												Année 4												Année 5												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
# 1	AO			R	R	R	R	R	R	R	R	R																																																	
# 2																																																													
# 3																																																													
# 4																																																													
# 5																																																													
# 6																																																													
# 7																																																													

NB: l'année n-1 est consacrée à la réalisation des études d'exécution et élaboration des DAO des seuils

■ AO Travaux
 ■ Réalisation travaux
 ■ Intempéries

Composante 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits

Sous-composante 2.1. Alphabétisation et éducation financière

268. Deux volets d'activités sont proposés au niveau de cette sous-composante: (i) l'alphabétisation; et (ii) l'éducation financière.

Volet 2.1.1 Alphabétisation

269. **Constat.** Le Maroc veut améliorer son Indice de développement humain et honoré ses engagements pour atteindre les ODD en 2030. Pour cela, le pays a mis en place de nombreux mécanismes afin de favoriser l'inclusion sociale et l'intégration des femmes et des jeunes. Cependant, l'analphabétisme constitue une grande contrainte à l'avancée du Maroc et ce dans tous les domaines. Le Projet proposera donc un programme d'alphabétisation pour permettre aux bénéficiaires de développer leurs savoirs de base.

270. **Dispositif, partenaires de mise en œuvre.** Le Projet établira une convention avec une deux ONG régionales et/ou provinciales agréées et partenaires de l'ANLCA, pour prendre en charge l'alphabétisation de base et de l'alphabétisation fonctionnelle. Elle doit adopter la même approche que celle suivie par l'ANLCA. Les femmes et les jeunes bénéficieront de ce programme pour apprendre à lire, à écrire, faire des calculs et être en mesure de s'approprier les activités du Projet. Le PADERMO participera au choix des localités avec l'ONG. Cette dernière établira les listes des bénéficiaires en concertation avec les UGPP du Projet.

271. Le programme d'alphabétisation leur permettra d'acquérir: (i) des compétences de base pour s'approprier les formations techniques, organisationnelles et financières; (ii) des compétences fonctionnelles et des savoirs pratiques nécessaires pour le développement des projets économiques inclusifs; et (iii) des connaissances de la réglementation régissant les coopératives, les GIE, les associations et les unions pour mieux maîtriser les droits et les devoirs envers les organisations professionnelles. La mise en œuvre sera réalisée par une ou deux ONG locales.

272. Les bénéficiaires seront répartis en classe de 20 personnes chacune. Chaque personne suivra les cours durant 18 mois au total. Le programme sera organisé en modules d'alphabétisation fonctionnelle. Il comprendra, entre autres:

- des modules sur les activités soutenues par le Projet à raison d'un à deux modules par activité. La durée de chaque module sera en fonction de son importance et sera arrêtée en commun accord entre les spécialistes matières et l'ONG responsable de l'alphabétisation. Des manuels pédagogiques seront développés spécialement pour le Projet.
- des modules sur l'éducation nutritionnelle consisteront à fournir aux bénéficiaires les informations et les motivations nécessaires pour conserver et consommer une nourriture appropriée, notamment l'amélioration des disponibilités alimentaires familiales et l'utilisation plus efficace des aliments avec les ressources économiques disponibles. L'éducation nutritionnelle comportera: (i) l'amélioration des connaissances nutritionnelles et les relations entre santé et nourriture, les relations entre état nutritionnel et sanitaire, les besoins nutritionnels selon les âges, etc.; (ii) la promotion de comportements alimentaires et de pratiques nutritionnelles souhaitables (y compris la conservation et le stockage des aliments); et (iii) l'augmentation de la diversité et de la quantité des disponibilités alimentaires de la famille.
- des modules sur l'organisation professionnelle et le rôle que peut jouer les femmes et les jeunes dans ces organisations notamment au niveau des postes de décision.

273. **Critère d'éligibilité.** Un engagement ferme devra être demandé aux bénéficiaires pour respecter le calendrier établi d'une manière participative avec les bénéficiaires. Les

bénéficiaires appuieront l'ONG pour mettre à sa disposition un local qui servira pour les cours d'alphabétisation

274. **Résultats quantitatifs attendus.** L'alphabétisation fonctionnelle concernera 4 900 bénéficiaires: 400 à Berkane/Oujda, 2 000 à Driouch et 2 500 à Guercif. A la fin du Projet, il est prévu d'avoir au moins 90% des personnes ayant suivi les cours d'alphabétisation sachent écrire, lire et faire des calculs et que 70% au moins ont pu intégrer des groupes/coopératives ayant démarré une activité génératrice de revenus.

275. Le Projet financera, également, des formations personnalisées selon la demande dans des centres de technologies et des industries alimentaires. Ces formations seront dédiées spécialement pour les porteurs de projets personnels. Le Projet appuiera également, des formations certifiantes pour les jeunes et les femmes disposant d'un niveau scolaire des établissements secondaires, des universités et des écoles techniques. Ces formations seront organisées, en partenariat avec les écoles nouvellement créées ou réhabilitées pour les formations continues ou à cycles et qui sont spécialisées dans l'agroindustrie.

276. Afin de disposer d'un nouveau centre d'apprentissage pour les fils et filles d'agriculteurs, le PADERMO réhabilitera le centre de Driouch (réhabilitation des locaux et équipement). La DPA devra proposer une formule de gestion qui assurera la durabilité.

Volet 2.1.2. Education financière

277. **Constat.** Le Maroc dispose d'une panoplie de programmes facilitant l'accès aux services financiers (crédit, assurance, leasing, etc.) tels que le programme Intelaka qui a pour objectif de faciliter l'accès au financement des auto-entrepreneurs, des micro-entreprises et des TPE notamment en milieu rural ainsi que des PME exportatrices. Ce programme vise à améliorer l'employabilité des jeunes en milieu rural et de les encourager à développer leur propre entreprise. Les programmes Imtiaz (PME) et Istithmar (TPE) ciblent de leur part les projets d'extension ou de diversification, pour une 2^{ème} transformation de produit, à fort impact en termes de création de valeur ajoutée industrielle et d'emplois.

278. Il existe un besoin réel de la part des producteurs d'accéder à des sources de financement (institutions de microcrédits, banques, etc.) pour subvenir à leur besoin en fonds de roulement ou l'achat de nouveaux équipements. La valorisation et la commercialisation des produits présentent aussi des insuffisances au niveau des différents maillons des filières ciblées (essentiellement l'amont) que le Projet essayera d'y remédier.

279. Concernant plus spécifiquement l'éducation financière, le CAM a participé en 2016 avec la Fondation marocaine pour l'éducation financière (FMEF) dans un programme destiné aux intervenants dans les filières agricoles. La FMEF a initialement formé les agents du CAM qui en collaboration avec une autre ONG octroyaient ces formations qui initialement étaient très théoriques puis ultérieurement ont été plus adaptées aux demandes réelles des participants.

280. Dans le cadre de la SGG, le CAM a pour objectif d'octroyer cette formation en éducation financière à près de 50 000 personnes par an. Le partenariat entre le Projet et le CAM sera bénéfique aux deux parties. Le Projet y mettra les moyens financiers pour la réalisation des formations alors que le CAM mettra à disposition ses agents qui sont déjà formés et ont de l'expérience dans ce genre de formations. Ces agents de la CAM sont ou bien basé dans la région de l'Oriental ou bien dans d'autres régions et seront mobilisés pour ces formations. Un calendrier de formation détaillé (date de la formation, lieu de la formation, nombre de participants pour chaque session, etc.) doit être mis en place de façon collaborative et consultative.

281. **Dispositif, partenaires de mise en œuvre:** Une convention tripartite sera signée entre le Projet, le CAM et l'ONG contractée, en principe pour l'alphabétisation. Le choix du CAM comme partenaire du Projet a été décidé sur la base de trois facteurs: (i) c'est la première banque marocaine à vocation agricole et dont l'activité agricole représente encore un secteur important du portefeuille du groupe; (ii) dans le cadre du Plan Maroc vert (PMV) et actuellement de la Stratégie Génération Green (SGG), le CAM a accompagné le développement de ces plans par l'octroi de crédits aux différents intervenants des filières agricoles et par la participation dans des programmes d'éducation financière destinés aux agriculteurs, aux jeunes et aux femmes; (iii) par le biais des différentes filiales du Groupe (CAM/banque, Tamwil El Fellah, Fondation Ardi, CAM Leasing, etc.) le CAM offre plusieurs alternatives de financement pour les entreprises agricoles et de transformation, les agriculteurs/rices, les jeunes et les femmes dans le milieu rural; (iv) l'existence de succursales du CAM dans les provinces et certaines localités du Projet.

282. L'ONG validera un programme par commune avec le CAM et avec les UGPP sur l'organisation des séances de formation/information/sensibilisation sur l'ensemble des produits, les démarches pour l'obtention d'un projet, la bancarisation, etc. L'équipe de l'ONG sera initiée, par les employés du CAM, sur ces aspects avant le démarrage des sessions de l'éducation financière. Au total 400 sessions de deux demies journées chacune seront dispensées pour des groupes de 25 personnes par session. Pour une information large des bénéficiaires, des affichages au niveau des CT et au niveau de tous les espaces publics pour annoncer l'activité et demander aux intéressés de s'inscrire en précisant: CT, douar, nom prénom, carte nationale d'identité (CNI) et n° de téléphone. Ils auront plusieurs manières de le faire par mail ou sur les registres déposés à différents endroits (caïdat, CT, classe d'alphabétisation). Un temps suffisant sera accordé pour les inscriptions (au moins trois mois entre l'appel et le démarrage. Les animateurs de l'AT peuvent également participer dans la diffusion de l'information lors des réunions de travail avec les populations et les organisations. Les salles seront mobilisées par les associations locales, coopératives et communes. Les modérateurs de l'ONG seront accompagnés par les employés du CAM ayant une maîtrise de la matière. Cette formation sera octroyée aux agriculteurs/rices, aux jeunes hommes et femmes désirant d'entreprendre une activité entrepreneuriale, et aux membres des OPA et des UV. Ces derniers seront assistés aussi dans le volet formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise.

283. Ces formations d'éducation financière seront un mixte entre une formation basique sur les aspects de la gestion financière et des études de cas/exemples choisis par les bénéficiaires de la formation et développés par le CAM de manière interactive.

284. Le programme de l'éducation financière pourra toucher aux thématiques suivantes:

- Comment se fixer des objectifs (financiers)
- Comment prioriser ses objectifs
- Expliquer c'est quoi un projet
- Comment gérer son argent
- L'épargne et son importance
- Définir c'est quoi la banque et les institutions de micro-crédits
- Expliquer c'est quoi le crédit et les différents types de crédits
- Expliquer les programmes nationaux de financement existants.

285. L'assistant technique (AT du Projet) spécialisé dans l'entrepreneuriat sera en charge du suivi des activités⁷.

⁷ La plateforme de formation en ligne de l'Organisation internationale du travail (OIT) inclut une formation sur l'éducation financière (<https://www.itcilo.org/fr/node/2623>) qui est à accès gratuit et disponible en plusieurs langues dont l'arabe et le français. Il est conseillé à l'AT du projet (spécialiste en entrepreneuriat)

286. Il est important que lors des sessions d'éducation financières que le volet concernant l'accès au crédit et les différents produits offerts par le CAM soit bien développé et que les participants à la formation aient une bonne connaissance de ces informations. Les pré-contacts établis entre les participants et le CAM doivent continuer après la formation et c'est le rôle de l'AT du Projet de continuer et faire le suivi.

Les produits financiers du groupe CAM, qui peuvent intéresser les bénéficiaires du Projet sont:

- La fondation Ardi Micro Crédit qui fait partie du Groupe CAM octroie des micro-crédits pour les activités génératrices de revenu dans tous les domaines agriculture et artisanat inclus. Les montants des crédits varient entre 3000 et 50 000 MAD. Les jeunes ciblés par le Projet et porteurs d'idées innovatrices pourront bénéficier des crédits, tout comme les femmes faisant partie de coopératives agricoles ou travaillant en groupe.
- Pour les investissements d'investissement ou d'exploitation nécessitant une enveloppe financière plus importante, le Groupe CAM via sa filiale Tamwil El Fellah octroie des crédits de campagne, des crédits pour investissement, pour besoin en fond de roulement, etc. Par exemple le programme Al Moustatmir Al Karaoui qui cible les TPE (très petites et petites entreprises), les jeunes porteurs de projets, les jeunes entreprises innovantes, les auto-entrepreneurs et les petites exploitations agricoles octroie des prêts allant jusqu'à 1,2 million MAD à un taux d'intérêt de 1,75% HT pour le milieu rural et 2% pour le milieu urbain et pour une durée maximale de 7 ans.

287. **Résultats quantitatifs attendus.** La collaboration avec le CAM permettra de capitaliser sur cet aspect devra faciliter l'accès à 2 500 bénéficiaires au crédit (soit 25%) de ceux ayant reçu l'éducation financière à la fin du Projet. Ce nombre pourrait augmenter après. Ces bénéficiaires peuvent être organisés ou non. Le Projet via les formations techniques spécialisées et les formations managériales apportera l'appui technique nécessaire pour les bénéficiaires alors que le CAM via le programme d'éducation financière suivi par un accompagnement financier (crédit) permettra la réalisation des activités et les investissements envisagés par les bénéficiaires.

Sous-composante 2.2. Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise

288. Cette sous-composante inclut deux volets d'activités: (i) la création et appui aux EM et coopératives de services; et (ii) l'appui aux organisations des producteurs agricoles (OPA) et aux unités de valorisations (UV).

Volet 2.2.1 Création et appui aux EM et coopératives de service

289. Au total, 14 équipes-métier seront créées: 6 à Oujda/Berkane, 2 à Driouch, 6 à Guercif) dont 2 équipes seront des coopératives de services agricoles digitales basées à Oujda/Berkane. Les équipes-métier seront formées chacune d'au moins 8 jeunes personnes et auront la forme juridique de coopératives de services agricoles. Le Projet vise à travers ce volet à soutenir la vision du Gouvernement de créer une classe moyenne agricole émergente, de développer le capital humain et de générer des emplois pour les jeunes ruraux grâce à une agriculture compétitive et résiliente.

Sous-volet Appui aux prestations de travaux agricoles

de participer à cette formation qui lui permettra par la suite de mieux suivre et évaluer la qualité de la formation impartie par l'ONG.

290. L'appui du Projet pour chacune des équipes-métier/coopératives de services agricoles consistera en la construction d'un hangar/local pour le stockage du matériel agricole. Les murs du hangar peuvent être en briques avec une toiture en charpente métallique ou bien le hangar pourra être entièrement construit en matériaux métalliques. Le hangar inclura le hall principal pour le stockage du matériel agricole, une salle qui servira comme bureau avec les fournitures nécessaires et équipé d'un ordinateur, et une salle de toilette. La contribution des membres de l'équipe-métier consistera en la mise à disposition du terrain qui sera utilisé pour la construction du hangar. D'après les visites du terrain certains jeunes ont indiqué leur disposition à fournir le terrain⁸.

291. Le tableau ci-dessous résume le détail du matériel agricole qui est proposé pour l'équipement des équipes-métier. L'achat de certains équipements dépendra du type de spéculations végétales dominantes dans chaque province/commune et aussi de la disponibilité des fonds. S'il y a nécessité d'acquérir ultérieurement d'autres équipements, ça sera aux membres de la coopérative de le faire en utilisant une part des revenus générés par leurs activités et les services fournis.

Tableau 19: Détail du matériel proposé pour chaque équipe-métier entretien de vergers

Matériel agricole	Nombre d'unité
Tracteur	1
Citerne tractée	1
Charrue à disques ou à socs	1
Atomiseur	1
Atomiseur à dos	5
Epandeur *	1
Kit petit outillage **: sécateur, cisaille, scie, échelle, filets de récolte des olives (6x3 m), caisses en plastique alimentaire	1

* Selon le besoin et la disponibilité des fonds.

** Kit: le nombre dépend de la nécessité et de la spécificité des spéculations.

292. En plus de la construction du hangar de stockage et du matériel fourni, les membres des équipes-métier bénéficieront aussi de formations techniques certifiantes et managériales. Les formations techniques seront un mix entre des notions théoriques (30% du temps alloué) et des applications pratiques (70% du temps) sur des activités concernant la taille, le traitement phytosanitaire, l'irrigation, l'utilisation des machines et équipements agricoles et leur maintenance, etc. Les membres des équipes-métier bénéficieront aussi de visites d'échanges à d'autres coopératives marocaines octroyant des services similaires⁹. Des mini-stages dans d'autres coopératives ou des écoles de formation/MFR seront organisés pour consolider les connaissances et techniques apprises lors des formations. Les membres des équipes-métier bénéficieront aussi d'une formation entrepreneuriale sur la gestion d'entreprise, la comptabilité, la recherche et négociation des marchés, etc.

Sous-volet Appui à l'innovation et la digitalisation

293. Le PADERMO appuiera la création et l'accompagnement de 2 coopératives de services agricoles digitaux qui seront basées à Oujda/Berkane et ayant comme objectif

⁸ Dans le cas où certains jeunes n'ont pas à leur disposition le terrain nécessaire, il faudrait voir la possibilité d'une aide/don de la part de la province ou de la commune. Cette alternative n'est cependant pas souhaitable pour la pérennité des coopératives de service et ne doit être envisagée qu'en dernier recours.

⁹ Trois projets, financés par le FIDA au Maroc, PDRMA, PDFAZMT et PDFAZMH, ont établi des équipes métiers. Dans le cas du PDFAZMH, l'expérience qui était pionnière est très réussie. Le PDFAZMT a appuyé la formation en MFR de 36 jeunes ruraux et leur constitution en EM. Pour le PDRMA, les équipes métiers sont encore en phase de croissance.

de fournir la prestation de services d'accompagnement à la digitalisation au profit des bénéficiaires du Projet. Ces coopératives devront disposer d'un local et le Projet leur fournira un équipement informatique (5 ordinateurs de bureau et 3 ordinateurs portables). Le local devrait être composé d'une salle pouvant inclure 5 personnes et leur table de travail pour un espace de travail partagé, et de deux autres pièces plus petites destinées à un usage individuel. Les coopératives seront aussi dotées d'un kit léger permettant de procéder à des opérations de maintenance des équipements électroniques prévus dans le cadre du Projet.

294. Le Projet prévoit aussi l'appui à la création de 6 micro-entreprises rurales (MER) d'innovation agri-tech pour les jeunes. Le Projet vise à travers ce volet à soutenir la vision du Gouvernement de créer une classe moyenne agricole émergente, de développer le capital humain et de générer des emplois pour les jeunes ruraux grâce à une agriculture compétitive et résiliente. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé suivi par la sélection des idées-projets innovantes qui recevront un appui financier et technique pour le démarrage de leurs activités. Ces startups agri-tech développeront des solutions innovantes (techniques et/ou commerciales) et appuieront les efforts des équipes-métier et des coopératives de services.

295. Elles serviront de prime abord à accompagner la mise en œuvre des différentes activités du Projet, et constitueront le noyau d'une industrie agri-tech de la région dans les domaines suivants, entre-autres:

- Commerce électronique, accès aux marchés;
- Finance digitale, paiement mobile;
- Logistique et distribution;
- Technologie embarquée – objets connectés;
- Intelligence artificielle.

296. Le cluster VALBIOM, une structure d'accompagnement située au sein de l'Institut de formation des énergies renouvelables et efficacité énergétique (IFMERE) à Oujda, semble le plus approprié pour conduire le processus de sélection et d'accompagnement technico-financier des coopératives de services agricoles digitaux et des PMER innovantes. Une convention de partenariat devra être signée dans ce sens avec l'IFMERE.

297. Le Cluster "Valbiom Maroc" est une association reconnue par le droit marocain, structure à gouvernance mixte privé/public regroupant les acteurs concernés par la résilience climatique, l'efficacité énergétique et la valorisation des déchets et de la biomasse au Maroc, pour la promotion des projets collaboratifs innovants permettant la création de l'emploi et de la valeur ajoutée pour toutes les régions du Maroc. Elle vise, entre autres, à booster l'industrie nationale à travers l'innovation et la proposition de nouvelles solutions techniques et scientifiques aux industriels et aux opérateurs économiques et institutionnels, elle permet aussi d'encourager la création de projets collaboratifs et des startups innovantes.

298. L'IFMERE est un institut de formation professionnelle, qui offre des formations initiales et continues. Grâce à l'approche par compétence adoptée, les stagiaires s'apprêtent à intégrer le milieu professionnel et accompagner leurs recruteurs dans son chemin vers l'excellence. En vertu de la convention de partenariat mise en place, l'IFMERE a pris en charge la construction et l'équipement de l'institut et en délègue la gestion à une société anonyme à conseil de surveillance et directoire, dénommée "IFMERE SA", dont le capital est détenu à parts égales par la Fédération nationale de l'électricité, de l'électronique et des énergies renouvelables (FENELEC), la Fédération des industries métallurgiques, mécaniques et électromécaniques (FIMME), la Moroccan Agency for Sustainable Energy (MASEN), l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE).

299. Le Projet fournira à la structure d'accompagnement les documents pertinents tels que le DCP et le plan de mise en œuvre du Projet, et assurera la liaison avec les départements gouvernementaux des services concernés pour le bon déroulement de la mission.

300. La durée totale de ce programme sera de 24 mois. La structure d'accompagnement soumettra un rapport d'avancement de l'activité tous les trois mois, selon les activités, planning et indicateurs de performance spécifiés ci-dessous. Un deuxième appel à manifestation pourra être envisagé après la revue à mi-parcours du Projet.

Tableau 20: Indicateurs de performance et valeurs cibles

Indicateurs de performance	Valeur cible
Nombre coopératives de services agricoles digitaux/ équipes-métier	2
Nombre de startups sélectionnées pour l'incubation et l'accélération	6
Nombre de startups dirigées par des femmes	2
Nombre d'emplois créés	30
Nombre de startups ayant introduit un nouveau produit, service ou procédé, déposé une patente	4
Financements mobilisés par les startups	3 MM MAD

Tableau 21: Activités à mener par la structure d'accompagnement

Identification de 6 startups agri-tech en phase de démarrage.
<p>Suite à une analyse détaillée du paysage des startups agri-tech dans la région de l'Oriental, la structure d'accompagnement procédera aux activités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un plan d'appui aux coopératives de services agricoles digitaux, et les incuber pendant leur période de démarrage; • Développer un mécanisme solide pour l'identification/admission des 6 entrepreneurs potentielles, des critères de qualification pour la sélection des startups agri-tech; • Proposer les modalités d'octroi des subventions proposées dans le cadre du Projet; • Organiser des activités de sensibilisation à l'esprit d'entreprise afin d'inciter les entrepreneurs se porter candidats à l'incubation; • Faire connaître le projet PADERMO et de publier les expressions d'intérêt pour les startups agri-tech qui souhaitent participer au programme d'incubation en utilisant les différentes plateformes médiatiques, la presse écrite, les médias sociaux, etc.
Services d'incubation des startups pour les startups agri-tech
<p>La structure d'accompagnement sera responsable du développement d'un modèle opérationnel adapté aux startups agri-tech qui comprendra un programme complet de services d'incubation offrant les services suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Coaching et mentorat personnalisés:</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Concevoir un curriculum complet et un programme de mentorat pour les startup sélectionnées pour l'incubation; ○ Organiser des sessions de mentorat sur des domaines tels que les plans d'affaires, l'accès au capital, le marketing et d'autres sujets en fonction des besoins identifiés de chaque startup. • <u>Soutien au développement des startups:</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutenir la préparation à l'investissement; ○ Valider le business model; ○ Coaching, mentoring et l'apprentissage par les pairs; ○ Mise en réseau pour relever les défis de la commercialisation et l'accès aux marchés. • <u>Accès aux technologies:</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les technologies de pointe appropriées pour chaque startup; ○ Organiser ateliers de formations dans les domaines technologiques identifiés; ○ Réunir les fournisseurs et les demandeurs des technologies (entrepreneurs) sur la même plateforme.

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Faciliter l'accès aux programmes d'appui:</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Cartographier les programmes d'appui aux startups existants au niveau international national ou régional; ○ Faciliter l'accès à ces programmes par une assistance personnalisée.
Faciliter l'accès au financement pour les startups agri-tech sélectionnées
<p>La structure d'accompagnement sera responsable d'appuyer les startups pour le développement de leur compétitivité l'attractivité, à la fin du programme, la structure d'accompagnement devra organiser des « démo-days », et des séances de mise en relation entre les startups et les investisseurs potentiels. Les principales activités à réaliser par le prestataire de services sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coaching & Séminaires- visant à préparer les startups agri-tech à l'investissement en améliorant la conformité réglementaire, reporting financier, etc.; • Orientation et l'appariement- aider les startups à identifier la bonne source de financement; • Appui "clé en main"» à l'élaboration d'un plan d'affaires et d'une demande de financements; • Élaborer un plan de mobilisation de fonds spécifique comprenant les instruments d'investissement appropriés et les besoins en capitaux pour chacune des startups. • Octroyer les subventions fournies par le Projet, à la base d'une évaluation objective des plans d'affaires proposés.

Tableau 22: Résultats et livrables

Produits livrables		Durée de l'activité	Date d'échéance
1	Signature du contrat	-	
2	Stratégie et manuel opérationnel pour l'incubation et l'accélération des startups agri-tech	2 semaines	T+2 semaines
3	Sélection de 3 startups (1 ^{ère} cohorte) Incubation et accélération des startups	24 semaines	T+26 semaines
4	Soumission et acceptation du rapport d'avancement Objectif: 75 % des startups remplissent au moins trois indicateurs de performance		
5	Sélection de 36 startups (2 ^{ème} cohorte) Incubation et accélération des startups	24 semaines	T+50 semaines
7	Soumission et acceptation du rapport final d'avancement		
	Soumission d'un rapport consolidé comprenant une documentation sur la mesure de l'impact et la réussite d'au moins 8 startups agri-tech.	6 semaines	T+ 56 semaines

Tableau 23: Professionnels clés de la structure d'accompagnement

Désignation	Diplômes et expérience professionnelle minima
Chef d'équipe et responsable de l'incubation	<p><u>Qualification:</u> Diplôme d'études supérieures d'une durée minimale de deux ans en gestion des affaires ou dans un domaine étroitement lié, obtenu auprès d'un institut/université reconnus.</p> <p><u>Expérience professionnelle:</u> Au moins 5 ans d'expérience dans la gestion d'un incubateur, le développement de l'esprit d'entreprise, la promotion de la chaîne de valeur, le marketing et les activités connexes.</p>
Spécialiste des finances	<p><u>Qualification:</u> Diplôme d'études supérieures d'une durée minimale de deux ans en économie/administration des affaires/finances/banques ou dans un domaine étroitement lié, délivré par une université ou un institut reconnu.</p> <p><u>Expérience professionnelle:</u> Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine du financement de l'agri-tech / du financement des startups et des activités connexes</p>

Volet 2.2.2 Appui aux OPA et aux UV

301. L'appui aux OPA et aux UV se basera sur les résultats et recommandations de l'étude de diagnostic (chaque OPA ou UV aura une étude spécifique) qui sera faite avant le démarrage du Projet. Au total 80 OPA et UV seront touchées par le Projet et réparties comme suit: 20 à Oujda/Berkane, 25 à Driouch et 35 à Guercif. Le diagnostic débouchera sur l'élaboration d'un plan d'actions et d'un plan d'affaire sur une période de 4 ans. 3 membres de chaque OPA ou UV participeront à des formations managériales spécifiques incluant le développement des plans d'affaires, l'analyse des besoins en fonds de roulement, les notions basiques de comptabilité, la négociation des contrats de vente, la prospection des marchés, etc. 3 autres membres de chaque OPA ou UV participeront à des démonstrations sur terrain et recevront des formations techniques spécialisées par des experts/techniciens hautement qualifiés.

302. **Dispositif et partenariat de mise en œuvre des activités.** La création et la mise en place des équipes-métier/coopératives de services agricoles seront faites par l'AT du Projet. Le choix des bénéficiaires doit se faire selon des critères d'âge (activité qui vise les jeunes), la disposition de ces jeunes de travailler en équipe, le niveau éducatif, la province, etc. Le diagnostic des OPA et des UV existantes sera fait par une ou plusieurs entreprises (ou consultants) avant le démarrage du Projet (année zéro) sur appel à manifestation d'intérêt. La construction des hangars et l'achat des équipements seront fait après octroi du marché sur dossier d'appel d'offres (DAO). Les formations managériales seront octroyées soit par l'ONCA soit par une entreprise de consulting et formation spécialisée. Les formations techniques pour les équipes-métier doivent être un mixtes entre des formations certifiantes et des formations spécialisées octroyées par les MFR. Les formations spécialisées pour les UV et les OPA seront octroyées par des experts/techniciens chevronnés avec des démonstrations sur site ou dans d'autres unités exerçant dans la même activité.

303. **Résultats quantifiés attendus.** Au total 2 938 personnes/ménages seront ciblées par ces activités et qui sont réparties en 58 jeunes pour la création et appui aux équipes-métier et coopératives de services agricoles, et 2 880 personnes pour l'action d'appui aux OPA et aux UV.

304. **Stratégie de sortie.** La création et la formation des équipes-métier dès le début du Projet permettront d'avoir une durée d'accompagnement plus longue et aussi la possibilité de rectifier le tir si nécessaire. Les expériences passées et les leçons retenues des interventions du FIDA (PDRMA, PDFAZMT, PDFAZMH) dans la formation des équipes-métier permettront de mieux encadrer ces équipes. Les formations techniques certifiantes en plus des formations managériales renforceront les capacités des équipes et leur professionnalisation. Le fait que les bénéficiaires devront avoir un apport en nature (foncier) assurera une meilleure appropriation des jeunes de leur Projet. Le développement des plans d'action et d'affaires facilitera aussi la sortie du Projet et l'autonomisation des équipes-métier/coopératives de services.

305. Pour les UV et les OPA, l'élaboration du plan d'actions et du plan d'affaire tout comme les formations managériales et techniques spécialisées octroyées renforceront les capacités techniques, décisionnelles et de gérance des UV et des OP et leur permettront d'acquérir une approche plus privatisée du business.

Annexe 1: Tdr pour le recrutement d'un prestataire de services pour fournir une aide à l'incubation et à l'accélération de PMER innovantes dans le cadre du PADERMO

Objectifs

306. Le PADERMO vise à soutenir la vision du gouvernement de créer une classe moyenne agricole émergente, de développer le capital humain et de générer des emplois pour les jeunes ruraux grâce à une agriculture compétitive et résiliente. L'objectif global du Projet est d'augmenter durablement les revenus des ménages ruraux et de réduire leur vulnérabilité au changement climatique. L'objectif de développement est d'aider les communautés rurales à améliorer leurs revenus et leurs moyens de subsistance par l'amélioration durable de la production agricole, la diversification des revenus, la création de valeur ajoutée et l'accès aux marchés. Les effets attendus du Projet sont: (i) l'amélioration de la production agricole dans les filières ciblées et de sa résilience au changement climatique; et (ii) le renforcement de la capacité des organisations de producteurs et amélioration de leur accès aux marchés. Le projet sera mis en œuvre sur une période de 7 ans.

307. Le Projet prévoit l'appui à la création de 6 micro-entreprises rurales (MER) d'innovation agri-tech pour les jeunes. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé, suivi par la sélection d'une demi-douzaine d'idées-projets innovantes qui recevront un appui financier et technique pour le démarrage de leurs activités. Ces MER développeront des solutions innovantes (techniques et/ou commerciales) et appuieront les efforts des équipes-métier et des coopératives de services. Un deuxième appel à manifestation pourra être envisagé après la revue à mi-parcours du Projet

308. L'objectif principal de la mission en objet est d'incuber, de fournir une aide au développement commercial et de faciliter l'accès au financement pour 6 startups agri-tech innovantes dans les domaines liés à la prestation de services agricoles, entre autres:

- Commerce électronique, accès aux marchés,
- Finance digitale, paiement mobile,
- Logistique et distribution,
- Technologies embarquée – objets connectés,
- Intelligence artificielle.

309. Ces startups serviront de prime abord à accompagner la mise en œuvre des différentes activités du PADERMO, et constitueront le noyau d'une industrie agri-tech de la région. Les activités à mener sont ainsi:

- Analyse détaillée du paysage des startups agri-tech dans la région de l'Oriental;
- Identifier 6 startups agri-tech en phase de démarrage;
- Services d'incubation d'agri-tech pour les startups agri-tech, y compris l'accompagnement personnalisé et le mentorat, les services de développement commercial, développement de plans d'affaires;
- L'octroi des subventions à la base d'un plan d'affaire, et faciliter l'accès au financement pour les startups agri-tech sélectionnées.

Champ d'application du travail

310. La portée du travail du prestataire de services comprend les aspects suivants:

1. Identifier 6 startups agri-tech en phase de démarrage

311. Cette activité consiste à identifier 6 startups agri-tech en phase d'idéation / création.

- Analyse détaillée du paysage des startups agri-tech dans la région de l'Oriental
- Développer un mécanisme solide pour l'identification/admission des entrepreneurs potentiels, des critères de qualification, des critères généraux pour la sélection des startups agri-tech.
- Organiser des activités de sensibilisation à l'esprit d'entreprise afin d'inciter les entrepreneurs en herbe à se porter candidats à l'incubation.
- Il peut également être nécessaire de faire connaître le projet PADRMO et de publier les expressions d'intérêt pour les startups agri-tech qui souhaitent participer au programme d'incubation.
- Le prestataire sélectionné peut utiliser différents médias traditionnels et/ou innovants comme la presse écrite, les médias sociaux, etc., y compris les méthodes en ligne et hors ligne pour cette activité.

2. Services d'incubation d'startups pour les startups agri-tech

312. Le prestataire de services sera responsable du développement d'un modèle opérationnel adapté aux startups agri-tech qui comprendra un programme complet de services d'incubation d'startups à offrir aux startups agri-tech avec lesquelles le Projet travaillera.

313. **Coaching et mentorat personnalisés.** S'engager dans des sessions de mentorat pour les startup et concevoir un curriculum complet et un programme de mentorat pour les startup sélectionnées pour l'incubation. Il s'agira de travailler sur des domaines spécifiques tels que les plans d'affaires, l'accès au capital, le marketing et d'autres sujets en fonction des besoins identifiés de la startup.

314. **Soutien au développement des startups.** L'assistance technique qui est conçue pour aider les startups à atteindre leurs objectifs spécifiques. Il peut s'agir de diverses formes de soutien opérationnel, telles que le soutien à la préparation à l'investissement et l'assistance technique comme la validation de l'activité, l'apprentissage par les pairs, le soutien sur le terrain et les alliances pour aider l'entrepreneur à relever les défis de la commercialisation d'un modèle commercial.

315. **Accès aux marchés.** Les formations, le mentorat et les opportunités de mise en réseau de ce projet aideront les entrepreneurs à développer leurs activités sur les marchés nationaux et mondiaux identifiés. Il s'agira notamment d'aider les startups à respecter les normes des marchés cibles en matière de qualité et de sécurité alimentaires.

316. **Accès aux technologies.** Des sessions de formation dans le cadre d'ateliers doivent être proposées aux entrepreneurs afin d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences et d'améliorer leur accès au capital et au marché en exploitant la technologie. Cela peut être facilité en identifiant clairement les technologies de pointe pour l'entreprise. En identifiant les technologies appropriées à adopter et en réunissant les fournisseurs et les demandeurs de technologies (entrepreneurs) sur la même plateforme.

317. **Système de suivi de la performance des startups.** Le prestataire mettra également en place un système de suivi des performances commerciales pour les startups qui seront soutenues par le programme.

318. Convergence/accès aux programmes existants de soutien aux startups du gouvernement central et des États, le cas échéant.

3. Appui financier et faciliter l'accès au financement pour les startups agri-tech

319. La plupart des startups agri-tech manquent de compétences en matière de gestion financière ou d'attractivité des investissements. Il existe donc un besoin de soutien à long terme pour le développement de la compétitivité, avec un accent particulier sur la

gestion financière et l'attractivité des investissements. Les principales activités à réaliser par le prestataire de services sont les suivantes

- Coaching & séminaires, visant à préparer les startups agri-tech à l'investissement en améliorant la conformité réglementaire, la tenue des registres, etc.
- Elaboration d'un plan d'affaires et d'une demande de prêt commercial; orientation - aide à l'identification de la bonne source de financement.
- Appariement - aide à la recherche de la bonne adéquation entre l'entreprise et le financement.
- Elaboration d'un plan de mobilisation de fonds spécifique comprenant les instruments d'investissement appropriés et les besoins en capitaux pour chacune des startups.
- Réalisation d'une évaluation objective des plans d'affaires et aider les startups à les affiner. Cela permettra aux startups de démontrer leur plein potentiel aux institutions financières et aux investisseurs potentiels.
- Organisation de séances de mise en relation afin de permettre le contact entre les entrepreneurs et les investisseurs potentiels. Ces événements pourraient prendre la forme de réunions inter-startups, de formations, de forums d'investisseurs au niveau du district, de rencontres avec des institutions financières et des investisseurs, et d'un soutien aux startups pour la présentation et le lancement.

Durée du programme

320. La durée totale de ce programme sera de 24 mois. Le Projet contrôlera la performance du prestataire tous les six mois et aura la possibilité de mettre fin au contrat si la performance du prestataire n'est pas satisfaisante selon le plan de travail et le calendrier convenus pour la réalisation des différentes tâches.

Eléments à fournir par le Projet

321. Le client fournira au PEI les éléments suivants:

- Document de conception du Projet (PCD) et Manuel de mise en œuvre du Projet et autres documents pertinents disponibles.
- Faciliter l'accès aux données et aux rapports du projet disponibles et pertinents, nécessaires à l'accomplissement des tâches décrites dans les termes de référence.
- Assurer, le cas échéant, la coopération des services hiérarchiques concernés pour le bon déroulement de la mission.
- Rapport de synthèse de l'enquête sur les startups agri-tech réalisée dans le cadre du Projet.
- Conseils sur les régimes gouvernementaux pertinents pour la convergence et sur la liaison avec les départements gouvernementaux pertinents pour la mise en œuvre de la convergence.

Résultats, livrables et calendrier de paiement

322. Les résultats visés, le calendrier des livrables et les paiements seront les suivants

#	Produits livrables	Durée de l'activité	Date d'échéance de l'entrée en vigueur du contrat
1	Signature du contrat	-	T
2	Stratégie et manuel opérationnel pour l'incubation et l'accélération des startups agri-tech,	2 semaines	T+2 semaines

3	Sélection de 6 startups	24 semaines	T+26 semaines
	Incubation et accélération d'startups		
<p>Soumission et acceptation du rapport d'avancement par le projet sur la base des indicateurs du programme et de l'indicateur de performance de l'entreprise. <i>50 % des startups répondent à au moins trois indicateurs de performance (tels que prévus dans la section E du présent cahier des charges) -10 %.</i> <i>75 % des startups remplissent au moins trois indicateurs de performance - 15 % (des contrôles peuvent être effectués par le projet, si nécessaire)</i></p>			
4	Sélection de 6 startups	24 semaines	T+50 semaines
	Incubation et accélération d'startups		
<p>Soumission et acceptation du rapport d'avancement sur la base des indicateurs du programme et des indicateurs de performance de l'entreprise. <i>50 % des startups répondent à au moins trois indicateurs de performance (tels que prévus dans la section E du présent cahier des charges) -10 %.</i> <i>75 % des startups remplissent au moins trois indicateurs de performance - 15 % (des contrôles peuvent être effectués par le projet, si nécessaire)</i></p>			
7	Soumission du rapport final	6 semaines	T+200 semaines
<p>Soumission d'un rapport consolidé comprenant une documentation sur la mesure de l'impact et la réussite d'au moins 6 startups agri-tech et acceptation par le projet sur la base des indicateurs du programme et de l'indicateur de performance de l'entreprise.</p>			

Indicateurs du programme et indicateurs de performance de l'entreprise - Valeurs cibles

Indicateurs du programme	An 1	An 2
Nombre d'startups sélectionnées pour l'incubation et l'accélération.	3	2
Nombre d'startups dirigées par des femmes inscrites au programme	1	1
Augmentation de l'emploi dans les startups participantes	9	6

Indicateurs de performance de l'entreprise	An 1	An 2
Nombre d'startups ayant introduit un nouveau produit, service ou procédé, déposé une patente		
Nombre d'startups ayant amélioré leurs normes de qualité		
Croissance du chiffre d'affaires des startups		
Nombre d'startups adoptant des technologies améliorées		
Financements mobilisés par les startups		

Principaux professionnels dont les cv seront évalués

323. Le prestataire déploiera le personnel adéquat pour accomplir la mission avec succès. Les CV des **trois professionnels clés** suivants seront évalués.

#	Désignation	Diplômes et expérience professionnelle minima
1	Chef d'équipe et responsable de l'incubation	<p>Qualifications: Diplôme d'études supérieures d'une durée minimale de deux ans en gestion des affaires ou dans un domaine étroitement lié, obtenu auprès d'un institut/université reconnu.</p> <p>Expérience professionnelle: Au moins 5 ans d'expérience dans la gestion d'un incubateur, le développement de l'esprit d'entreprise, la promotion de la chaîne de valeur, le marketing et les activités connexes.</p>
2	Spécialiste des finances	<p>Qualifications: Diplôme d'études supérieures d'une durée minimale de deux ans en économie/administration des affaires/finances/banques ou dans un domaine étroitement lié, délivré par une université ou un institut reconnu.</p> <p>Expérience professionnelle: Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine du financement de l'agri-tech / du financement des startups et des activités connexes (pas</p>

		seulement le financement de l'agriculture, mais plus largement le financement des startups du secteur des MPME, de préférence dans l'agriculture et les secteurs connexes).
4	Spécialiste de l'incubation	Qualifications: Diplôme d'études supérieures d'au moins deux ans en agri-tech ou dans un domaine étroitement lié, délivré par une université ou un institut reconnu. Expérience professionnelle: Au moins 5 cinq ans d'expérience dans l'incubation, le soutien et le développement d'startups, de préférence dans le secteur agri-tech.

Sous-composante 2.3. Valorisation et commercialisation des produits

Volet 2.3.1. Mise à niveau et création d'UV

Sous-volet Réhabilitation d'UV

Description des activités

324. Au total le Projet réhabilitera 15 unités de valorisations existantes, soit 5 unités respectivement à Oujda/Berkane, Driouch et Guercif. En plus de la réhabilitation et équipement de ces unités, les gestionnaires de ces unités recevront aussi une formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise, la prospection et la négociation des marchés. C'est une condition nécessaire pour pouvoir bénéficier des actions de réhabilitation et d'équipement des unités. Le tableau ci-dessous donne à titre indicatif le type d'UV qui sera réhabilité par province.

Tableau 24: Répartition des unités de valorisation à réhabiliter par province

UV	Oujda/Berkane	Driouch	Guercif	Total
Concassage d'amandes	2	0	0	2
Miellerie	1	0	0	1
Fromagerie	1	0	1	2
Centre de collecte de lait	0	0	4	4
Trituration d'olives	1	5	0	6
Total	5	5	5	15

325. Les **unités de concassage et de valorisation d'amandes** à Oujda/Berkane sont fonctionnelles depuis quelques années mais pour des raisons techniques certaines machines qui ont été installées ne sont pas adéquates en terme de capacité de transformation par rapport aux autres équipements, en plus de la nécessité d'opérer certains travaux de réhabilitation pour le stockage et la gestion des déchets (coques). En plus, un équipement solaire sera installé pour chaque unité afin de réduire les charges d'électricité et se conformer à l'utilisation d'énergie renouvelable.

326. Dans le cas de la première unité de valorisation appartenant au Groupement d'intérêt économique (GIE) Louz Fellah, les nouveaux équipements consistent en l'achat de:

- Concasseur (1 tonne/heure)
- Décortiqueuse (1 tonne/heure)
- Séparateur (1 tonne/heure)
- Equipements en panneaux solaires

327. Dans le cas de la deuxième unité de valorisation appartenant au Groupement d'intérêt économique (GIE) Louz Benisnassen, les nouveaux équipements consistent en l'achat de:

- Décortiqueuse (1 tonne/heure)
- Séparateur (1 tonne/heure)
- Plateforme GC pour les séparateurs

328. Le tableau ci-dessous présente les montants estimatifs alloués pour les équipements, les panneaux solaires et les travaux de réhabilitations.

Tableau 25: Coûts estimatifs pour la réhabilitation d'une unité de concassage d'amandes

Composante	Coûts ('000 MAD)
Diagnostic et étude technique	100
Conception et suivi (contrat d'architecte)	30
Travaux	300
Equipements et matériels	1 000
Equipement solaire	600
Appui certification ONSSA	50

329. Dans le cas de **la miellerie** qui se trouve dans la commune de Rislane (Oujda/Berkane) cette unité sera équipée par une installation en panneaux solaires qui permettront de réduire les coûts d'électricité et de passer à une source d'énergie verte. Le tableau ci-dessous reprend les coûts estimés.

Tableau 26: Coûts estimatifs pour la réhabilitation de la miellerie

Composante	Coûts ('000 MAD)
Equipement solaire	400
Appui certification ONSSA	50

330. Lors de la visite sur le terrain, les discussions avec les membres de la coopérative ont indiqué qu'il y a un problème de collaboration et que la personne qui gère actuellement la miellerie travaille en solo. Une condition indispensable avant l'installation des panneaux solaires serait qu'il y ait un consensus entre les membres de la coopérative et que le problème de gestion et de prise de décision soit réglé et acté avec un Procès Verbaux de la réunion.

331. Le projet réhabilitera aussi 2 fromageries. La **première fromagerie qui se trouve dans la collectivité territoriale de Tafoughalt** (province de Berkane) sera équipée avec des panneaux solaires et quelques équipements supplémentaires. Des travaux de réhabilitation seront effectués aux alentours de la fromagerie (une clôture) et aussi de légers travaux au sein de la fromagerie. Avant d'effectuer ces investissements il faut que la matière première (lait de chèvre) soit garantie par les producteurs/rices de la zone. Dans ce sens le Projet fournira (voir composante filières animales/élevage caprin) des chèvres et des boucs pour les femmes et les jeunes qui devront intégrer la coopérative qui gère la fromagerie. Actuellement la fromagerie n'est pas fonctionnelle à cause de l'absence de matière première. Les producteurs/rices qui auparavant avaient des chèvres ont fini par abandonner l'élevage, certains jeunes ont émigré à l'étranger alors que d'autres sont partis travailler dans d'autres secteurs. Il est donc indispensable que le ciblage des bénéficiaires soit bien fait et qu'ils acceptent de faire partie de la coopérative.

332. La **deuxième fromagerie qui se trouve dans la commune de Lamrija** (province de Guercif) est une coopérative familiale établie depuis plusieurs années dans la région et qui produit du fromage de chèvre qui est vendu dans les villages/villes avoisinants. Une partie du lait est produit par les chèvres de la coopérative alors qu'une

autre partie est achetée auprès des femmes qui détiennent des chèvres. Comme dans le cas de fromagerie de Tafoughalt, cette fromagerie bénéficiera de panneaux solaires, de certains nouveaux équipements pour la fabrication du fromage et de travaux de réhabilitation. Dans ce cas aussi, avant de procéder à ces investissements, un accord de partenariat et suivi doit être signé entre la coopérative et les femmes détentrices des chèvres. Il est conseillé que ces dernières soient groupées en forme de coopérative ou de groupement. L'accord de partenariat inclura les détails concernant la vente du lait à la coopérative, les services (alimentation, santé animale, hygiène, etc.) que cette dernière donnera aux femmes.

333. Le tableau ci-dessous présente les montants estimatifs alloués pour les équipements, les panneaux solaires et les travaux de réhabilitation.

Tableau 27: Coûts estimatifs pour la réhabilitation et équipement d'une fromagerie

Composante	Coûts ('000 MAD)
Diagnostic et étude technique	70
Conception et suivi (contrat d'architecte)	20
Travaux	250
Equipements et matériels	400
Equipement solaire	400
Appui certification ONSSA	50

334. **4 centres de collecte de lait (CCL)**¹⁰ gérés par des coopératives agricoles seront équipés et réhabilités dans la province de Guercif qui connaît un développement de l'élevage bovin et qui compte environ un effectif de 15 000 vaches laitières et une unité de production du lait et de ses dérivés qui a une capacité de 30 tonnes/jour. Ces centres de collecte seront équipés par des plaques photovoltaïques (avec les batteries) pour la production d'énergie, des équipements supplémentaires pour l'analyse de la qualité du lait et aussi des bidons en inox pour la collecte du lait seront achetés aussi.

335. Le tableau ci-dessous présente les montants estimatifs alloués pour les équipements, les panneaux solaires et les travaux de réhabilitations d'un centre de collecte de lait (CCL).

Tableau 28: Coûts estimatifs pour la réhabilitation et l'équipement d'un CCL

Composante	Coûts ('000 MAD)
Diagnostic et étude technique	70
Conception et suivi (contrat d'architecte)	20
Travaux	200
Equipements et matériels	200
Equipement solaire	500
Appui certification ONSSA	50

336. **6 unités traditionnelles de trituration des olives/huileries** seront réhabilitées, 5 dans la province de Oujada/Berkane et l'autre dans la province de

¹⁰ Il existe près de 14 centres de collecte de lait/coopératives dans la province de Guercif. Lors de la visite du terrain un seul centre a été visité à Ras Laksar et qui ne dispose pas d'énergie solaire, ni de matériel précis pour l'analyse de la qualité du lait. Le gérant de la coopérative a aussi insisté sur l'importance de construire une clôture pour préserver le centre de potentiels actes de saccage. L'assistance technique à Guercif en collaboration avec la DPA de la province devront sélectionner les 4 autres centre de collecte à réhabiliter et identifier leur besoin.

Driouch. Des travaux de réhabilitation et d'équipement seront effectués pour la mise à niveau de ces unités pour l'obtention de l'agrément ONSSA. Ces travaux concerneront aussi le traitement des résidus et de la margine.

337. Le tableau ci-dessous présente les montants estimatifs alloués pour les équipements, les panneaux solaires et les travaux de réhabilitations d'une UV de trituration des olives.

Tableau 29: Coûts estimatifs pour la réhabilitation et l'équipement d'une unité de trituration d'olives

Composante	Coûts ('000 MAD)
Diagnostic et étude technique	100
Conception et suivi (contrat d'architecte)	30
Travaux	300
Equipements et matériels	400
Equipement solaire	400
Appui certification ONSSA	50

Dispositif et partenariat de mise en œuvre des activités

338. C'est l'assistance technique du projet qui sera responsable de la mise en œuvre de ces activités de réhabilitation et d'équipement des unités. C'est l'administration (le service technique et le bureau des marchés) qui sera en charge du développement des cahiers de prescriptions spéciales (CPS) et des dossiers d'appel d'offres (DAO). La sélection des UV qui n'ont pas été identifiées (CCL, unité de trituration) se fera en concertation entre les DPA et l'AT.

339. Pour le suivi des réalisations de terrain, l'assistance technique devra être expérimentée dans ce domaine. L'AT a l'entière responsabilité en ce qui concerne la qualité des équipements acquis et de leur fonctionnalité, en plus de la qualité des réhabilitations à mettre en place et leur durabilité. Comme indiqué précédemment dans certains cas (les fromageries, la miellerie, etc.), il est indispensable de commencer par l'ingénierie sociale et s'assurer de la collaboration et participation des affiliés à la coopérative ou bien de l'existence d'un accord acté avant de procéder à toute forme d'investissement en équipement ou en réhabilitation. Les gestionnaires de ces UV et des coopératives qui les soutiennent devront participer aussi aux sessions de formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise, de même que les démonstrations et formations techniques spécialisées pour le personnel technique.

Résultats quantifiés attendus

340. La réhabilitation et équipement des UV en plus de la formation de leurs gestionnaires et personnel technique garantiront un meilleur fonctionnement de ces unités. L'utilisation de l'énergie solaire, réduira les dépenses en électricité ou en carburant, alors que les nouveaux équipements permettront une production plus soutenue et une meilleure qualité des produits. La participation de ces UV aux rencontres B2B qui seront organisées par le Projet, tout comme les actions de marketing prévues, leur permettront aussi un meilleur accès aux marchés et à de nouveaux clients.

341. Il est ainsi attendu que ces UV enregistreront une augmentation des ventes de plus de 20% par rapport à leur situation initiale.

Stratégie de sortie

342. Les activités de réhabilitation et équipement des UV seront réalisées pendant les 3 premières années du Projet ce qui leur permettra de bénéficier de l'accompagnement

nécessaire de la part de l'AT. Etant donné que la majorité de ces UV sont déjà fonctionnelles, le désengagement progressif du Projet vers les deux dernières années n'aura pas de conséquences négatives sur la pérennité de ces unités.

Sous-volet Création d'UV

Description des activités

343. Au total le Projet construira 5 nouvelles unités de valorisation: 2 unités de caroube dont une unité dans la province d' Oujda/Berkane et une autre unité dans la province de Driouch, une UV de grignon d'olive dans la province d'Oujda/Berkane, une miellerie dans la province de Guercif et une unité de stockage et de conditionnement de coing dans la province de Guercif. Concernant ces nouvelles unités, le foncier sera à la charge des bénéficiaires (coopératives) et représentera leur apport en nature. Le reste des investissements sera essentiellement à la charge du Projet avec une contribution de l'Etat sous forme de réduction de taxes. Le tableau ci-dessous résume la répartition de ces unités de valorisation.

Tableau 30: Répartition des unités de valorisation à construire par province

	Oujda/Berkane	Driouch	Guercif	Total
Unité de valorisation de caroube	1	1	0	2
Unité de valorisation de grignon d'olive	1	0		1
Miellerie	0	0	1	1
Unité de stockage et de conditionnement de coing	0	0	1	1
Total	2	1	2	5

344. Pour les **deux UV de caroube** la construction de ces unités se fera d'une manière progressive. Les études de faisabilité seront effectuées durant la première année du projet. La construction et l'équipement de la première unité qui sera à Driouch¹¹ auront lieu durant la deuxième et troisième année du Projet pour que l'UV soit fonctionnelle dès la quatrième année. Dans le cas de l'UV de Oujda/Berkane, sa construction est prévue durant la quatrième année du Projet pour rentrer en production en milieu de la cinquième année. L'achat de la matière première (caroube) se fera non seulement auprès des producteurs de la région de l'Oriental mais aussi d'autres régions au Maroc.

345. Le tableau ci-dessous présente les montants estimatifs alloués pour la construction et l'équipement d'une UV de caroube avec l'installation de panneaux solaires. En plus des équipements, une assistance technique et des formations spécialisées sont programmées durant les deux premières années d'installation et de mise en marche des équipements pour assurer le meilleur fonctionnement de ces unités.

Tableau 31: Coûts estimatifs pour la construction et équipement d'une unité de valorisation de caroube

Composante	Coûts (000 MAD)
Etude faisabilité	150

¹¹ La province de Driouch a actuellement des plantations de caroubier dont certaines sont déjà entrées en production alors que d'autres seront productives dans les deux prochaines années. Pour la province de Oujda/Berkane, il n'y a actuellement pas de plantations, mais de nouvelles plantations sont déjà programmées dans le Projet.

Etude technique	150
Conception et suivi (contrat d'architecte)	200
Acquisition de terrain (1 000 m ²)	300
Travaux	3 000
Equipement et matériel	4 000
Branchement et raccordement électrique	600
Appui certification ONSSA, labellisation	50
Assistance technique spécialisée	480

346. **L'UV de grignon d'olive** sera établie dans la province d'Oujda/Berkane. Cette unité permettra l'extraction de l'huile de grignon d'olive et son utilisation dans la fabrication du savon, des produits cosmétiques, etc. et la valorisation des autres déchets/sous-produits (noyaux, feuilles, etc.) pour la fabrication d'aliments de bétail ou de charbon d'olive pour le chauffage. L'achat de la matière première (grignon d'olive) se fera auprès des unités de trituration de la province et aussi de la région de l'Oriental. Dans le premier cas, les équipes métiers/coopératives de services agricoles du Projet pourront participer au transport du grignon pour les unités de trituration d'olive qui ne sont pas lointaines de l'UV. Pour des distances plus longues un service de transport sera affrété.

347. Le tableau ci-dessous présente les montants estimatifs alloués pour la construction et l'équipement (panneaux solaires inclus) de l'UV de grignon d'olive. En plus des équipements, une assistance technique et des formations spécialisées sont programmées durant les deux premières années d'installation et de mise en marche des équipements pour assurer le meilleur fonctionnement de cette unité.

Tableau 32: Coûts estimatifs pour la construction et équipement d'une unité de valorisation de grignon d'olive

Composante	Coûts (000 MAD)
Etude faisabilité	120
Etude technique	150
Conception et suivi (contrat d'architecte)	150
Acquisition de terrain	600
Travaux	1 300
Equipement et matériel	3 000
Branchement et raccordement électrique	500
Appui certification ONSSA, labellisation	50
Assistance technique spécialisée	460

348. **Une miellerie** sera construite dans la province de Guercif. Lors des rencontres avec les apiculteurs de la région, ces derniers ont indiqué leur besoin d'avoir une unité d'extraction de miel et ont mentionné aussi les caractéristiques spécifiques de leur miel. Avant la construction de la miellerie, les apiculteurs doivent être groupés en coopératives pour pouvoir bénéficier de ces investissements. Ces derniers doivent s'accorder sur le principe d'acheminer leur produit à la coopérative qui se chargera du processus d'extraction, conditionnement et commercialisation du produit. La coopérative peut louer aussi les services à d'autres producteurs non affiliés.

349. Le tableau ci-dessous présente les montants estimatifs alloués pour la construction et l'équipement (panneaux solaires inclus) de la miellerie.

Tableau 33: Coûts estimatifs pour la construction et équipement d'une miellerie

Composante	Coûts (000 MAD)
Etude faisabilité	80
Etude technique	100
Conception et suivi (contrat d'architecte)	100
Acquisition de terrain	300
Travaux	700
Equipement et matériel	900
Branchement et raccordement électrique	200
Appui certification ONSSA, labellisation	50
Assistance technique spécialisée	200

350. **L'unité de stockage et de conditionnement de coing** sera établie dans la province de Guercif qui est connue par une production de coing de bonne qualité et prisée par les consommateurs marocains. Selon les statistiques de la DRA de l'Oriental, la production annuelle de coing dans la province est de l'ordre de 4 400 tonnes provenant d'une superficie avoisinant les 400 ha. La capacité de stockage de l'unité sera de 2 000 tonnes qui permettra d'étaler l'écoulement du produit sur une période plus longue de l'année à des prix intéressants. En plus, les frigos pourront être utilisés pour la conservation d'autres productions fruitières de la région ou d'autres régions. Comme dans le cas des autres UV, l'apport de la coopérative porteuse du projet consistera en un apport en nature par le foncier (terrain de 4 500 m²). La construction des frigos de stockage débutera en deuxième année du Projet et son équipement durant la troisième année pour qu'en fin de la même année l'unité soit fonctionnelle. En parallèle avec la construction de l'UV, les producteurs de cognassier de la région seront organisés en coopérative agricole et une étude sera entamée pour la labélisation des coings de Guercif comme un produit du terroir avec une IGP.

351. Le tableau ci-dessous présente les montants estimatifs alloués pour la construction et l'équipement (panneaux solaires inclus) de l'unité de stockage et de conditionnement de coing. En plus des équipements, une assistance technique et des formations spécialisées sont programmées durant les deux premières années d'installation et de mise en marche des équipements pour assurer le meilleur fonctionnement de cette unité frigorifique.

Tableau 34: Coûts estimatifs pour la construction et équipement d'une unité de stockage et de conditionnement du coing

Composante	Coûts (000 MAD)
Etude faisabilité	150
Etude technique	150
Conception et suivi (contrat d'architecte)	200
Acquisition de terrain (4 500 m ²)	1 350
Travaux	3 000
Equipement et matériel	6 000
Branchement et raccordement électrique	400
Appui certification ONSSA, labellisation	150

Dispositif et partenariat de mise en œuvre des activités

352. Comme dans le cas de la réhabilitation des UV, c'est l'AT du Projet qui sera responsable de la mise en œuvre de ces activités de construction et d'équipement des unités. C'est l'administration (le service technique et le bureau des marchés) qui sera en charge du développement des cahiers de prescriptions spéciales (CPS) et des dossiers d'appel d'offres (DAO). La sélection des UV qui n'ont pas été identifiées (CCL, unité de trituration) se fera en concertation entre les DPA et l'AT.

353. Les études de faisabilité pour la construction de ces nouvelles unités de transformation seront entamées durant la période d'avant-projet (année 2023) et seront suivies par les études techniques dans le but d'éviter les retards dans la mise en place des UV. Les bénéficiaires/porteurs de ces projet d'UV seront accompagnés durant les deux premières années par une AT spécialisée, ainsi que le suivi d'une formation technique et managériale.

354. Pour le suivi des réalisations de terrain, l'AT devra être expérimentée dans ce domaine. L'AT a l'entière responsabilité en ce qui concerne la qualité des équipements acquis et de leur fonctionnalité, en plus de la qualité des constructions à mettre en place et leur durabilité. Comme indiqué précédemment dans certains cas (la miellerie, l'unité de stockage de coing, etc.) il est indispensable de commencer par l'ingénierie sociale et s'assurer de la collaboration et participation des affiliés à la coopérative ou bien de l'existence d'un accord acté avant de procéder à toute forme d'investissement en équipement ou en réhabilitation. Les gestionnaires de ces UV et des coopératives qui les soutiennent devront participer aussi aux sessions de formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise, de même que les démonstrations et formations techniques spécialisées pour le personnel technique.

Résultats quantifiés attendus

355. Les nouvelles UV permettront d'un côté la création directe de nouveaux postes de travail tels que les ouvriers, les techniciens et les gestionnaires qui mettront en marche ces unités. En plus, d'autres postes de travail pour les entreprises et institutions prestataires de services (équipement, transport, financement, etc.) seront consolidés. Les UV créées vont générer une valeur ajoutée des produits agricoles et permettre leur vente à des prix plus intéressants générant de la sorte une plus-value pour les coopératives porteuses de ces UV et aussi pour les producteurs qui fournissent la matière première.

356. D'autre part, l'utilisation de l'énergie solaire, réduira les dépenses en électricité ou en carburant. La participation de ces UV aux rencontres B2B qui seront organisées par le Projet, tout comme les actions de marketing prévues, leur permettront aussi un meilleur accès aux marchés et à de nouveaux clients.

Stratégie de sortie

357. Les activités de construction et équipement des UV seront réalisées pendant les 3 premières années du Projet (exceptée l'UV de caroube à Oujda/Berkane) ce qui leur permettra de bénéficier de l'accompagnement nécessaire de la part de l'AT. Le Projet devra profiter apprendre aussi des expériences des autres projets FIDA dans le pays (PDRMA, PRODER Taza, etc.) pour garantir la pérennité de ces unités après la fin du Projet. L'ADA a récemment développé une étude comparant les différents mode de gestion des UV construites lors du Plan Maroc Vert, les succès, les échecs et les leçons apprises, il serait important que l'AT et les partenaires du Projet en tiennent compte.

Volet 2.3.2. Appui à la commercialisation des produits

358. Pour booster la commercialisation des produits, le Projet tablera sur 3 leviers: (i) les campagnes de communication, de marketing et de promotion; (ii) l'organisation de rencontres B2B (Business to Business); et (iii) la participation aux expositions et foires. Les interprofessions des filières agricoles ciblées joueront un rôle important de liaison entre les différents acteurs de la filière, d'organisation et de facilitation pour la commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires.

Sous-volet Communication et marketing

359. Au total, 50 actions de communication et de marketing sont prévues dans les 3 provinces (14 à Oujda/Berkane, 18 à Driouch, 18 à Guercif). Ce nombre peut varier¹² selon le type d'action et le budget nécessaire. Les UGPP auront le choix de décider parmi les actions de communication et de marketing suivantes (ou même de proposer d'autres activités si nécessaires):

- Location d'espace dans les centres commerciaux, les hypermarchés et les supermarchés (comme par exemple à Oujda, à Berkane et dans d'autres villes) pour la commercialisation des produits des coopératives et/ou des unités de valorisation.
- L'aménagement/construction d'espace de vente des produits comme par exemple dans la province de Guercif sur la route côtière très fréquentée par les passagers et les visiteurs durant la période estivale. Dans la province de Oujda/Berkane, le marché traditionnel situé dans la montagne est un point très attractif aussi bien pour les visiteurs locaux que les étrangers de passage. Dans ce sens, le Projet appuiera la location ou l'établissement d'un point de vente.
- La labélisation des produits rentre aussi dans la stratégie de commercialisation. Dans le cas des produits du terroir, comme les figues Ghodan, le processus de labélisation et promotion du produit sera budgétisé sur cette rubrique de communication et de marketing. De même que les actions concernant l'emballage et l'étiquetage de certains produits.
- Les UV, OPA et AGR collaboreront aussi avec les coopératives de services digitales et les micro-entreprises d'innovation qui seront créées par le Projet, pour le développement de sites web, pages Facebook, la création de contenu et la prise de photos pour promouvoir leurs produits agricoles.
- Des brochures, des dépliants, des cartes de visite, etc., seront développés et distribués lors des expositions et foires. Pour certains produits du terroir, des courts spots publicitaires seront créés et passeront dans les radios locales ou nationales.

Sous-volet Rencontre entre acteurs de marchés (B2B)

360. Le deuxième levier qui sera utilisé par le Projet pour booster la commercialisation des produits est d'organiser des rencontres B2B (Business to Business). Au total 50 rencontres sont programmées (14 à Oujda/Berkane, 18 à Driouch et 18 à Guercif) L'objectif principal est d'établir une plateforme de dialogue, de concertation et plus essentiellement de mise en réseau entre les différents acteurs de chaque filière et les prestataires de services. Ces rencontres vont permettre de signer des contrats de production entre les producteurs et les agrégateurs ou les transformateurs et d'établir des relations de collaboration et un climat de confiance entre les différents partenaires.

361. Les rencontres B2B peuvent être organisées soit au niveau de chaque province (ce qui est recommandé) soit au niveau de la région si pour certaines filières ou bien AGR spécifiques le nombre de partenaires n'est pas très élevé. Des potentiels

¹² Le nombre d'actions peut augmenter ou diminuer, on laisse une flexibilité à chaque UGPP de décider. Cependant, l'enveloppe allouée pour ces actions par province reste la même.

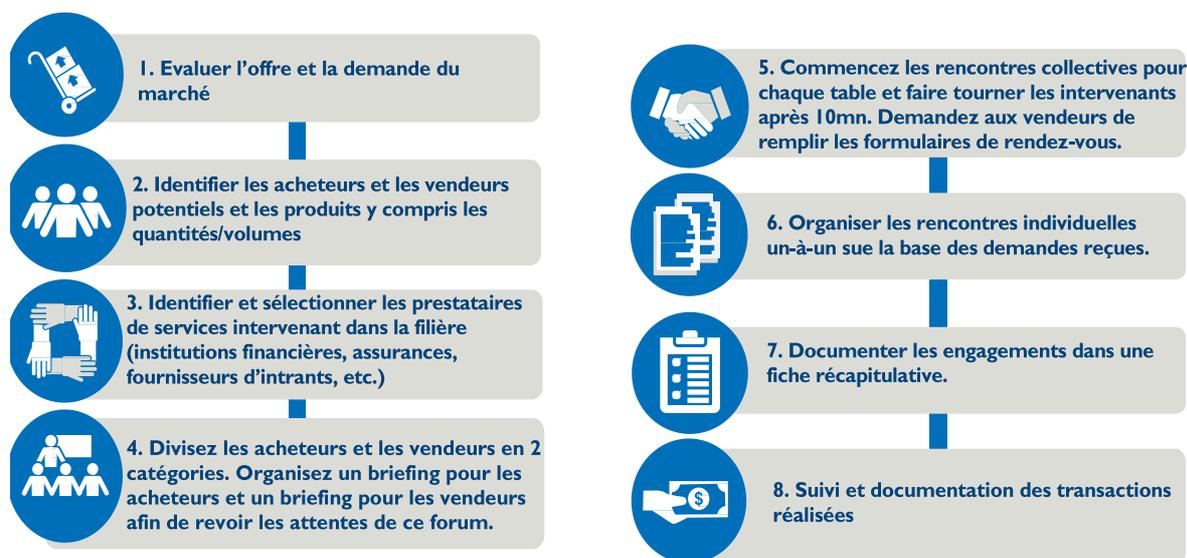
acheteurs/intervenants de la filière ciblée au niveau national peuvent participer à ces rencontres. Les rencontres B2B suivront le format World Café où les participants seront divisés initialement en groupes selon leur position dans la filière (producteurs/OPA, agrégateurs, transformateurs, etc.) puis au niveau de chaque table, un acheteur (agrégateur, transformateur, etc.) sera en contact pendant environ 10 minutes avec les potentiels vendeurs (producteurs/OPA, UV, etc.) pour présenter son entreprise/business, parler de ses besoins en quantité et en qualité de produit. Les vendeurs peuvent éventuellement poser quelques questions et demander certaines clarifications. A la fin des 10mn, il y a rotation des intervenants/acheteurs qui passent chacun à une autre table où il y a des vendeurs potentiels et procèdent de la même manière qu'auparavant. Cet échange dure jusqu'à tous les intervenants/acheteurs aient pu passer par toutes les tables. Généralement il ne faut pas dépasser les 8 à 9 tables soit un temps alloué à cette première phase de 90 minutes. Si le nombre de acheteurs potentiels est plus élevé (dépassant les 9), il faudra regrouper ces acheteurs en groupe de 2 ou de 3 par table avec un temps d'intervention plus court pour chacun. Une pause-café rapide (10mn) pourra être programmée en milieu d'exercice ou à sa fin.

362. Une fois ce premier round achevé, les vendeurs qui auraient identifié les acheteurs qui les intéressent, rempliront des demandes de rendez-vous pour les rencontres individuelles. Le deuxième round consistera ainsi en des rencontres individuelles/un-à-un (one to one) où chaque vendeur (producteurs, OPA, UV, etc.) pourra se réunir avec un acheteur pour discuter en solo d'un potentiel marché/accord. Près de 20 minutes seront allouées à ces rencontres individuelles. L'assistance technique ou le consultant développera une fiche d'accord de principe d'achat-vente entre les deux parties et qui inclut des informations sur les quantités/volumes ciblés, la qualité, le prix, les délais, etc. Le remplissage ou non de cette fiche dépendra de la volonté des deux parties (non obligatoire) mais sans aucun doute, il est préférable d'avoir cette information pour faire le suivi ultérieurement. Le nombre de rencontres personnelles un à un (one to one) dépendra de chaque intervenant mais sera limité au temps total de l'agenda alloué pour cette activité. Généralement ces rencontres se font avant la pause déjeuner et continuent après, avec une allocation horaire totale de près de 3 heures. En plus des intervenants directs de la filière, d'autres intervenants et prestataires de services (vendeurs d'intrants, les institutions financières, les transporteurs, etc.) peuvent participer à ces rencontres B2B et profiter des pauses-café et des déjeuners pour discuter avec les participants. Comme le nombre d'acheteurs est généralement inférieur à celui des vendeurs¹³, lors des rencontres one-to-one, il y aura toujours des vendeurs libres qui peuvent être approchés aussi.

363. Mais avant d'organiser les rencontres B2B, il faut initialement analyser le marché (l'offre et la demande) puis cartographier/identifier les différents acteurs de chaque filière, surtout les acheteurs, les vendeurs et les quantités/volumes approximatifs existants ou à produire pour pouvoir attirer l'intérêt des acheteurs à participer à ces journées. Le schéma ci-dessous résume les différentes étapes à suivre.

¹³ Il se peut aussi que le nombre d'acheteurs soit supérieur à celui des vendeurs. Mais dans ce cas, les vendeurs (OPA, coopératives, UV, agrégateurs, etc.) doivent avoir des quantités à vendre assez conséquentes.

Figure 3: Etapes des rencontres B2B



NOTES

1. Avant d'organiser un forum B2B, il est important de comprendre le fonctionnement de la filière, le marché, le contexte et les contraintes.
2. Planifiez la disposition du forum pour la session plénière, les sessions en petits groupes et les discussions individuelles.
3. Pendant les discussions individuelles, gardez les autres participants engagés par des interactions avec les prestataires de services.
4. Documentez les défis qui empêchent la réalisations de certains engagements et utilisez ces leçons pour informer d'autres interventions.
5. Cette intervention doit être menée si c'est possible en collaboration avec d'autres partenaires, pour un suivi efficace et pour éviter la duplication des efforts.

364. Une feuille de route pour la préparation, l'organisation et l'évaluation d'un B2B sont présentés ci-dessous:

1. Organiser le B2B (approche pouvant être utilisée)
 - 1.1 Evaluation du marché (offre/demande - cartographie des acteurs, des quantités, et des parties prenantes)
 - 1.2 Diffusion de l'information concernant les exigences du marché aux fournisseurs/vendeurs et identification des vendeurs et prestataires de services potentiels
 - 1.3 Identification des circuits de commercialisation et des acheteurs potentiels.
 - 1.4 Identifier les participants au B2B et convenir du nombre le plus approprié de participants.
 - 1.5 Identification des partenaires de développement et des prestataires de services qui apportent une valeur ajoutée aux discussions inter-entreprises, par exemple les institutions financières, les compagnies d'assurance, les fournisseurs d'intrants, etc.
 - 1.6 L'intégration de la dimension du genre
2. La logistique

- 2.1 Identification des lieux, de la date
- 2.2 Appels téléphoniques pour inviter les participants
- 2.3 Lettre d'invitation et diffusion
- 2.4 Suivi des appels de confirmation/réservation du lieu/ logistique du transport
- 2.5 Établir la liste finale des participants/budget/feuilles d'information
- 2.6 Préparer les formulaires de rendez-vous/ les formulaires d'accord/ les budgets des participants, etc.

3. Jour "J" du B2B

- 3.1 Arrivée et enregistrement/délivrance des badges
- 3.2 Plénière
 - Présentations
 - Objectifs des rencontres B2B
 - Discours d'introduction
 - Explication des règles/procédures B2B à suivre pendant la journée.
 - Répartir les participants (acheteurs/vendeurs, prestataires de services). Groupes de 4-5 tables et 2-3 acheteurs par table; 9-11 vendeurs par table.
- 3.3 Briefing des différents groupes
- 3.4 Session de speed dating
 - Les acheteurs tournent tandis que les vendeurs restent immobiles (15-20 minutes par session).
 - Rotation des acheteurs
- 3.5 Remplissage des formulaires de rendez-vous par les vendeurs avant d'aller déjeuner
- 3.6 Déjeuner: organisation des équipes, examen des formulaires remplis pour attribuer les vendeurs aux acheteurs.
- 3.7 B2B (discussion en tête-à-tête) et signature des formulaires d'accord.
- 3.8 Discussion avec les prestataires de services pour les vendeurs et les acheteurs qui participent aux discussions individuelles
- 3.9 Plénière
 - Conclusion
 - Leçons tirées des précédents B2B (le cas échéant)
 - Remarques finales
- 3.10 Paiement/ remboursement du transport (si applicable ou convenu)

4. Suivi

- Le comment: élaboration d'un modèle, appels téléphoniques (fréquence) et saisie des données
- Défis à relever

5. Annexes

- Exemple de programme
- Exemple de base de données de suivi
- Modèle de formulaire de rendez-vous

Sous-volet Participation aux foires

365. La participation aux expositions et aux foires sera le troisième levier qui sera utilisé pour renforcer les activités de commercialisation des produits. Cette participation permettra aux bénéficiaires du Projet (femmes, jeunes, coopératives, UV) d'exposer leurs produits dans les foires nationales et éventuellement internationales. Au total, 15 participations seront organisées (4 pour Oujda/Berkane, 5 pour Driouch, 6 pour Guercif). La priorité sera donnée aux actions collectives regroupant plusieurs femmes, jeunes ou des coopératives. Le choix des foires se fera selon la période de l'année et le type de produits. Par exemple le salon régional des produits du terroir à Saïdia qui est organisé chaque année représente une belle opportunité pour les coopératives, les femmes et les jeunes d'exposer et vendre leurs produits et de développer leur portefeuille de clients (consommateurs, commerçants, exportateurs, etc.).

366. Cependant ces produits doivent avoir la certification de l'ONSSA condition sine qua non pour la participation à ce genre de forum. Les bénéficiaires du Projet participeront aussi aux foires nationales organisées dans d'autres villes et régions du pays. Pour certains produits agricoles de haute qualité et qui sont demandés sur les marchés internationaux tels que l'huile d'olive ou le safran, deux participations seront organisées pour une coopérative et/ou une unité de valorisation/huilerie dont la qualité du produit est excellente et la capacité de production est importante.

367. **Dispositif et partenariat de mise en œuvre des activités.** La mise en œuvre de ces activités nécessitera une forte implication de l'assistance technique au niveau de chaque DPA et l'AT au niveau régional, en plus d'une collaboration avec un bureau d'étude/consultants pour certaines activités spécifiques. Pour les rencontres B2B, l'étude initiale de l'offre et la demande des produits (volume, prix, etc.) ainsi que la cartographie et l'identification des différents acteurs (listing des entreprises ou des personnes avec numéro de téléphone, personne de contact, etc.), sera faite par un bureau d'étude ou des consultants individuels¹⁴. L'organisation des journées sera faite en collaboration entre l'AT au niveau de chaque UGPP dans le cas de B2B provinciales ou bien de l'UGRP dans le cas de B2B régionales et le bureau d'étude ou les consultants qui étaient en charge de l'étude diagnostic. La logistique de l'organisation (location du local, transport des participants, pause-café, déjeuner, logement si nécessaire, etc.) peut être soit à la charge et responsabilité du bureau/consultants soit à la charge et responsabilité du Projet, ce point doit être clarifié dès le début dans les termes du contrat.

368. Dans le cas des activités de communication et de marketing, l'AT fera appel dans certains cas à des entreprises prestataires de services. Une priorité sera donnée aux entreprises de services digitales créées par le Projet pour le développement et la maintenance de sites web, des page Facebook, le développement de brochures ou de contenus publicitaires, etc. mais ceci sans compromettre la qualité du rendu. Pour d'autres activités qui nécessitent la construction ou l'aménagement de locaux, l'AT fera appel aux entreprises de construction. Pour les activités de locations ponctuelles d'espace de vente dans les centres commerciaux, les surfaces commerciales, etc., c'est l'AT qui se chargera des négociations avec les entreprises et les administrations correspondantes.

369. Finalement pour la participation aux exhibitions et aux foires, le choix des bénéficiaires participants (coopératives, UV, femmes et jeunes) sera à la charge de l'AT de chaque DPA alors de même que le choix des foires nationales et internationales alors que pour la logistique, c'est une ou des entreprises privées qui s'en chargeront.

370. **Résultats quantifiés attendus.** Ces activités de commercialisation et de promotion des produits sont indispensables pour la réussite du Projet. Il est attendu que tous les bénéficiaires du Projet bénéficieront de ces activités soit directement ou indirectement. Il est attendu que les coopératives, OPA, UV et autres porteurs de petits projets et AGR verront leur portefeuille de clients augmenter. Une augmentation de leur revenu de 20% est attendue, résultant de l'augmentation des quantités/volumes

¹⁴ Il est préférable qu'un bureau d'étude soit choisi pour ce type d'étude.

vendues et aussi la perception de meilleurs prix de vente grâce à l'amélioration de la qualité et la labélisation.

371. **Stratégie de sortie.** L'organisation des rencontres B2B vont permettre aux producteurs, OPA, coopératives et UV participants au Projet de tisser des liens de collaboration avec les autres acteurs des filières ciblées. Ceci établira un climat de confiance, de rencontre et de discussion et résultera dans une meilleure synergie entre ces acteurs et des contrats et relations durables. Ces rencontres B2B pourront être aussi le catalyseur pour la mise en place ultérieurement de plateformes multi-acteurs (multi-stakeholders platforms). De ce fait, la durabilité de ces relations établies sera garantie une fois le Projet achevé. Les participations aux expositions et aux foires permettront aux bénéficiaires de développer et étoffer leur portefeuille de clients ce qui leur garantira une continuité dans la commercialisation de leurs produits. Ces mêmes bénéficiaires, peuvent et devront, dans l'avenir pouvoir participer à ces foires en utilisant leurs propres fonds. Pour cela, il est possible de demander, durant le Projet, une contribution des bénéficiaires pour la participation aux foires ce qui leur inculquerait la notion de participation aux frais et paiement.

372. Pour les actions de promotion, la labélisation des produits (produits du terroir) et la certification de l'ONSSA permettront aux bénéficiaires de vendre leurs produits dans une gamme variée de commerce et c'est généralement une certification qui perdure dans le temps même après la clôture du Projet.

2. PARTIE 2: PROCEDURES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET COMPTABLES

373. La présente partie du Manuel de procédures formalise les principales procédures de gestion administrative, financière et comptable du PADERMO.

374. Cette partie n'a pas l'ambition de décrire l'ensemble des procédures nationales relatives à l'ordonnancement des dépenses, à la budgétisation, aux contrôles internes et toutes autres procédures nationales, qui seront appliquées dans le cadre du Projet dans le respect des normes en vigueur au Maroc. L'objectif de ce manuel est plutôt celui d'intégrer l'ensemble de ces procédures avec des procédures et dispositions spécifiques au PADERMO et au FIDA.

375. Un manuel de procédures n'est pas figé et s'adapte au rythme et à l'environnement dans lequel évolue le Projet. A ce titre, des modifications des procédures peuvent intervenir au cours de l'exécution du Projet du fait d'une réorganisation interne de celui-ci ou de changement de dispositions réglementaires nationales ou internationales. De plus, la présente version de cette partie du manuel ne doit pas être considérée comme une version définitive: au contraire, elle aura besoin d'être appropriée et intégrée par les équipes de Projet dans sa phase de démarrage et tout au long de la mise en œuvre du Projet sur la base des leçons apprises.

376. Sous la responsabilité du Coordinateur central du Projet, et après validation de Monsieur le Directeur régional de l'agriculture de l'Oriental, une mise à jour du manuel s'imposera pour tenir compte de ces évolutions et changements. Dans cette optique, il incombera au Coordinateur du Projet d'adopter une démarche cohérente afin de mieux coordonner les éventuelles mises à jour de cet outil précieux pour le bon fonctionnement du Projet. Toute mise à jour du manuel doit faire l'objet, au préalable, de la non-objection du FIDA.

377. La dernière version du manuel sera partagée avec toutes les équipes de mise en œuvre du Projet au niveau national, régional, et provincial et une liste des détenteurs du manuel sera maintenue par le Coordinateur central du Projet pour permettre la mise à jour de tous les exemplaires chaque fois qu'une mise à jour sera effectuée.

A. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROJET ET RESSOURCES HUMAINES

378. Le Projet est placé sous la maîtrise d'ouvrage technique du Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts (MAPMDREF), à travers ses différentes structures centrales, régionales et provinciales. Le PADERMO est sous la tutelle administrative de la DDERZM. L'UGRP du Projet est basée au niveau de la DRA de l'Oriental avec des antennes au niveau provincial. Les autres sous-ordonnateurs qui participent à la structure de gestion financière du Projet sont: (i) la DPA d'Oujda; (ii) la DPA de Driouch; (iii) la DPA de Guercif; (iv) la Direction régionale du conseil agricole (DRCA) de l'Oriental. D'autres institutions qui ont été identifiées lors de la conception ou qui sont identifiées au cours de la mise en œuvre sont mobilisées sur la base de contrats ou conventions et n'ont pas d'indépendance en termes de gestion financière dans le cadre du Projet.

a. ROLES ET RESPONSABILITES DES DIFFERENTES STRUCTURES

379. **La DDERZM** joue le rôle d'unité d'orientation et coordination stratégique et politique au niveau national. En termes de gestion financière, elle:

- participe au processus budgétaire national comme responsable national de Projet pour le Projet PADERMO dans sa globalité ainsi que comme instance de coordination nationale dans le processus de préparation et d'approbation du PTBA du Projet. La Direction financière du MAPMDREF, est aussi impliquée dans ce processus dans le respect de ses prérogatives;
- revoit et intègre, le cas échéant, l'information financière consolidée qui est fournie par la DRA de l'Oriental afin de l'acheminer vers la Direction financière du MAPMDREF et ensuite au Ministère de l'économie et des finances (MEF) pour la soumission des demandes de remboursement;
- contribue à la facilitation et coordination des missions d'audit externe annuelles du Projet ainsi que des missions du FIDA.

380. **La DRA de l'Oriental** abrite l'UGRP du Projet. Elle coordonne les activités du Projet au niveau régional avec l'appui des UGPP placées dans chaque DPA et à travers des échanges réguliers avec les équipes de la DRCA de l'Oriental. En termes de gestion financière, elle:

- tient sa propre comptabilité dans le respect des normes nationales et des exigences du FIDA en tant que sous-ordonnateur d'une partie des dépenses du Projet;
- participe au processus budgétaire tant au niveau national qu'au niveau du PTBA du Projet, dans le respect de ses propres prérogatives et en tant qu'instance de coordination de tous les autres sous-ordonnateurs du Projet;
- procède à un suivi régulier de l'état de mise en œuvre de la partie du PTBA qui lui est confiée chaque année selon les catégories et composantes du Projet et par bailleur de fonds;
- reçoit et saisit dans le système SIDDERZM les informations financières de tous les sous-ordonnateurs du Projet sur base mensuelle;
- procède à la consolidation trimestrielle des informations financières des sous-ordonnateurs du Projet afin de préparer et soumettre à la DDERZM des états financiers intermédiaires consolidés sur base trimestrielle;
- garde un système d'archivage complet et efficace des pièces justificatives relatives aux dépenses réalisées dans le cadre du Projet;
- contribue à la facilitation et la coordination des missions d'audit externe annuelles du Projet, des missions de vérification de l'atteinte des ILD par l'IGA ainsi que des missions du FIDA.

381. **Les DPA d'Oujda, de Driouch et de Guercif, la DRCA de l'Oriental** sont en charge de la mise en œuvre et du suivi des activités du Projet au niveau provincial. En termes de gestion financière chaque sous-ordonnateur:

- tient sa propre comptabilité dans le respect des normes nationales et des exigences du FIDA en tant que sous-ordonnateur d'une partie des dépenses du Projet;
- participe au processus budgétaire tant au niveau national qu'au niveau du PTBA du Projet, dans le respect de ses propres prérogatives;
- procède à un suivi régulier de l'état de mise en œuvre de la portion de PTBA qui lui est confiée chaque année selon les catégories et composantes du Projet et par bailleur de fonds;
- communique à la DRA les informations financières relatives à la mise en œuvre du Projet selon le format établi dans ce manuel sur base mensuelle;
- garde un système d'archivage complet et efficace des pièces justificatives relatives aux dépenses encourues dans le cadre du Projet;

- participe et facilite aux missions d'audit externe annuelles du Projet, des missions de vérification de l'atteinte des ILD par l'IGA ainsi qu'aux missions du FIDA.

b. RESSOURCES HUMAINES ET DIVISION DES TACHES

382. Chaque entité de coordination et de mise en œuvre du Projet est dotée de son personnel propre qui est chargé de la gestion administrative, financière et comptable du Projet selon ses fonctions et prérogatives.

383. En particulier, au sein de la DRA, le Service de contrôle de gestion est en charge des tâches de consolidation de l'information financière et de préparation des états financiers consolidés du Projet sur base trimestrielle et annuelle. Ce service est supporté d'une assistance technique (AT) en gestion financière afin de faciliter la réalisation des tâches relatives au Projet.

384. Chaque DPA est dotée d'une ressource humaine au sein de son Service de support qui s'occupe de manière exclusive de la gestion administrative, financière et comptable de la Direction provinciale. Un AT en gestion financière est rattaché à chaque DPA pour appuyer le Service de support dans la gestion des activités relatives au Projet.

385. Les assistants techniques en gestion financière assurent dans chaque DPA les tâches suivantes:

- La saisie et mise à jour des données liées au PTBA;
- Le suivi des marchés et des transactions:
 - Suivi des factures, des décomptes, de l'arrêt et la reprise des travaux, des procès-verbaux de réception, du calcul des délais de réalisation des travaux et des pénalités de retard;
 - Suivi des montants engagés et payés selon les décomptes et les factures pour chaque transaction;
 - Préparation de l'état des engagements et des paiements.
- Les procédures des paiement et mandatement:
 - Préparation des décomptes et des factures;
 - Préparation des certificats pour paiement;
 - Préparation des bordereaux d'envoi de pièces jointes et les demandes de paiement;
 - Préparation des bons de commande du montant imputé sur le Projet;
 - Préparation des dossiers pour le paiement sur le budget de l'Etat et transmission aux services régionaux et centraux;
 - Préparation du dossier d'exonération des impôts pour chaque entreprise si nécessaire;
 - Envoi des lettres et des pièces nécessaires pour l'ouverture des crédits.
- L'établissement mensuel des situations financières à transmettre à la DRA.

386. En plus des points mentionnés ci-dessus l'assistant technique en gestion financière au niveau de la DRA sera chargé d'assurer:

- le contrôle sur la qualité des informations financières fournies mensuellement par tous les sous-ordonnateurs et leur saisie dans le système SIDDERZM;

- la préparation des états financiers intermédiaires et annuels du Projet et sa transmission, après révision et approbation interne, à la DDERZM;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit et du FIDA par les différents partenaires du Projet;
- la dissémination et mise à jour du présent manuel dans sa section relative à la gestion financière.

387. Le service financier de la DRCA de l'Oriental est composé de deux employés et possède les capacités et l'expérience suffisantes à gérer les tâches en matière de rapportage et de comptabilité qui lui sont confiées dans le cadre de ce Projet et qui sont décrites dans ce manuel.

B. BUDGETISATION ET SUIVI BUDGETAIRE

388. Le PTBA du Projet sera mis en œuvre par les unités de mise en œuvre à travers le système de budgétisation et d'octroi de crédit du système national. Dans ce cadre, un paragraphe budgétaire spécifique au PADERMO sera créé dans la morasse budgétaire afin de permettre un suivi de toutes les activités financées dans le cadre du Projet.

a. PREPARATION ET APPROBATION DU PTBA DU PROJET

389. En collaboration avec la DDERZM, l'UGRP prépare un canevas de PTBA qui est soumis au FIDA pour validation.

390. En utilisant ce canevas, les différents sous-ordonnateurs préparent une première proposition de PTBA pour l'année N qui est soumis à l'UGRP entre mai et juin de l'année N-1.

391. L'UGRP examine les projets de PTBA élaborés par les différents sous-ordonnateurs et procède à leur consolidation. Le PTBA consolidé est partagé avec la DDERZM pour révision et commentaire au plus tard en octobre de l'année N-1.

392. En novembre, la DDERZM soumet le projet de PTBA validé au FIDA pour obtention de l'ANO à travers le système NOTUS.

393. Une fois le PTBA validé, il est transmis à l'UGRP, à toutes les parties prenantes du Projet ainsi qu'à la Direction financière du MAPMDREF, et les crédits nécessaires sont délégués aux agences de mise en œuvre.

394. Le PTBA doit fournir la base de travail et de rapportage du Projet tout au long de l'année. Il est décliné par:

- Composantes;
- Sous-composantes;
- Volets d'activités;
- Activités.

395. Chaque activité, avec son intitulé et sa description est spécifiée par colonnes avec les informations suivantes:

- Code analytique lié au COSTAB (Budget prévisionnel global du Projet, préparé dans la phase de conception et révisé éventuellement à la mi-parcours);
- Entité responsable de sa mise en œuvre;
- Catégorie de la dépense (il s'agit d'une des catégories du FIDA, utilisées dans l'annexe 2 de l'Accord de financement);

- Référence à la ligne correspondante du budget national;
- Unité;
- Quantité prévue dans l'année;
- Coût unitaire (MAD);
- Total de l'engagement prévu dans l'année;
- Total du paiement prévu dans l'année;
- Source de financement (Prêt FIDA 1; Prêt FIDA 2; Gouvernement; Bénéficiaires);
- Plan de paiement de l'activité au cours de l'année divisé en trimestres.

b. SUIVI BUDGETAIRE

396. Le suivi des réalisations budgétaires, tant en termes physiques que financiers, constitue un instrument fondamental de gestion du Projet ainsi que la base pour un rapportage financier de qualité.

397. Chaque partie prenante du Projet devra connaître les activités du PTBA dont la mise en œuvre lui est confiée afin de lancer ses marchés et établir ses propres dépenses en conformité et selon les limites imposées par le PTBA. De plus, les équipes financières de chaque partie prenante du Projet, devront établir sur une base trimestrielle, un état de suivi des réalisations financières de la partie du PTBA qui lui est attribuée pour les partager avec son propre management ainsi qu'avec l'équipe de l'UGRP.

398. Chaque marché engagé et chaque dépense encourue au cours de l'année doivent faire l'objet d'une saisie comptable qui respecte les critères analytiques décrit pour la ventilation du PTBA, afin de permettre une réconciliation des activités de chaque sous-ordonnateur avec le PTBA et le COSTAB du Projet.

399. Sur la base des informations financières fournies par chaque sous-ordonnateur, l'équipe financière de l'UGRP procèdera à la consolidation d'un état de suivi trimestriel du PTBA du Projet ainsi qu'un état de suivi de mise en œuvre du Projet dans sa globalité, en mettant en relation les réalisations cumulées de tous les PTBA avec les objectifs du COSTAB.

400. Ces états consolidés seront envoyés au Coordonnateur de l'UGRP ainsi qu'à la Coordination centrale au niveau de la DDERZM afin qu'ils puissent les utiliser pour identifier et résoudre de manière rapide et avec l'appui du FIDA tout problème lié à la mise en œuvre du Projet.

C. FLUX DE FONDS ET MODALITES DE DECAISSEMENT

401. Les procédures de décaissement du FIDA sont décrites en détail dans la "*Lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du Projet*". Lors de la conception du Projet, la partie marocaine a opté pour la méthode de remboursement. Ainsi, les dépenses autorisées dans le PTBA et éligibles du Projet sont préfinancées par le Gouvernement marocain.

402. Le Projet est financé par le biais de deux prêts du FIDA: l'un provenant des fonds propres au FIDA (Système d'allocation fondé sur la performance – SAFP¹⁵) et l'autre provenant des fonds que le FIDA emprunte sur les marchés des capitaux (Mécanisme d'accès aux ressources empruntées - MARE¹⁶). S'agissant du financement FIDA, chaque dépense éligible est imputée sur le Prêt du MARE en même temps que sur le Prêt du

¹⁵ Performance-based Allocation System – PBAS, en anglais.

¹⁶ Borrowed Resource Access Mechanism – BRAM, en anglais.

SAFP selon la méthodologie dite du *pari-passu* en suivant un ratio entre les deux prêts de 55,6%/44,4% respectivement sur le Prêt-MARE et sur le Prêt-SAFP.

403. Deux procédures de décaissement distinctes sont appliquées dans le cadre du PADERMO:

- (i) Dans le cadre de la première procédure, dite de décaissement basée sur les rapports financiers intermédiaires (RFI), le décaissement des fonds FIDA est basé sur le remboursement des dépenses réalisées par le Projet et préfinancées par le Gouvernement. Ces dépenses sont présentées sous forme d'un rapport financier intermédiaire qui est soumis trimestriellement au FIDA selon les modalités décrites dans ce manuel et spécifiées dans la "*Lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du Projet*";
- (ii) Dans le cadre de la procédure dite du Prêt axé sur le résultat (PAR), les demandes de remboursement soumises au FIDA de la part du Gouvernement sont liées à l'attente de résultats spécifiques et préalablement agréés. Les procédures spécifiques à cette méthode ainsi que la liste détaillée des Indicateurs liés au décaissement (ILD) sont décrites dans le Document de conception du Projet (DCP), et plus précisément dans ce manuel.

404. En plus des deux procédures susmentionnées, le PADERMO pourra faire appel à la méthode du Financement rétroactif. De manière exceptionnelle, et en dérogation des règles du FIDA sur l'éligibilité des dépenses, cette méthode permet à l'Emprunteur de soumettre dans une demande de remboursement au FIDA des dépenses éligibles dans le cadre du Projet mais réalisées avant son entrée en vigueur. Une liste précise des activités éligibles à cette méthode de financement et un montant maximal des dépenses acceptées par le FIDA dans le cadre de cette méthode sont fournis dans ce manuel et dans le DCP. Aucune dépense réalisée avant le 30/04/2023 ne sera dans aucun cas éligible au financement du FIDA. Il faut noter que, le futur emprunteur préfinance les dépenses rétroactives à ses propres risques. Si le financement du Projet n'est pas approuvé par le Conseil d'administration du FIDA, ou n'entre pas en vigueur, les dépenses ne seront pas remboursées.

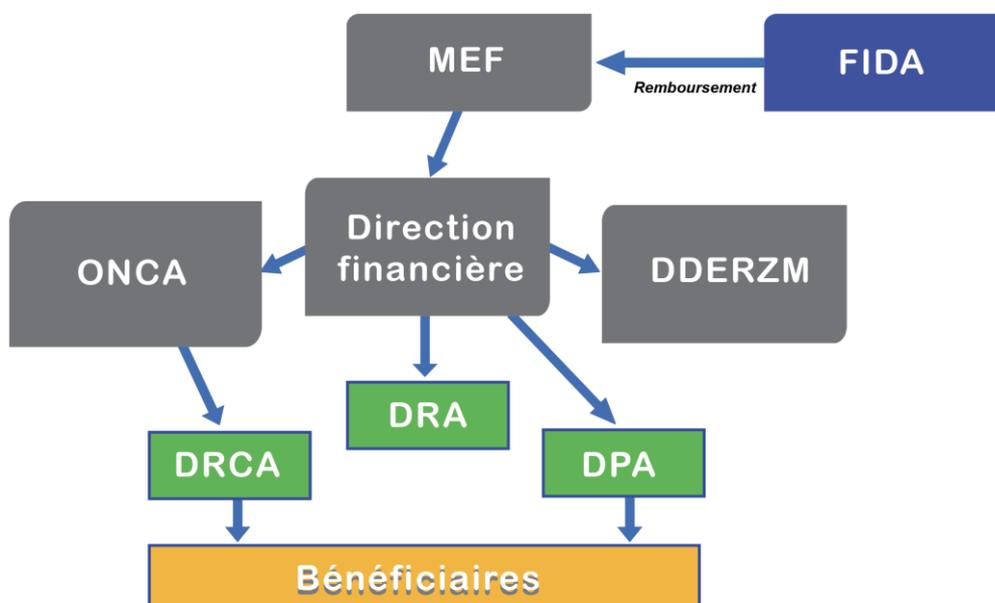
405. Dans le cadre des deux méthodes, ainsi que pour les dépenses éligibles au Financement rétroactif, les dépenses liées au Projet seront préfinancées par le Gouvernement et remboursées par le FIDA.

406. Toutes les demandes de remboursement de fonds (DRF) soumises par le Projet seront libellées en MAD.

407. Les fonds provenant des deux prêts FIDA seront versés sur le compte de la Trésorerie générale du Royaume ouvert auprès de la banque El Maghreb. En vertu des procédures nationales, le Projet n'aura pas besoin d'ouvrir un compte bancaire additionnel pour financer ses opérations ni de mobiliser des dépenses en espèces à travers une petite caisse.

408. Les fonds suivront le chemin décrit dans le schéma ci-dessous.

Figure 4: Flux de fonds du PADERMO



a. METHODE DU FINANCEMENT RETROACTIF

409. Les dépenses éligibles au remboursement du FIDA selon la méthode du financement rétroactif sont exclusivement les dépenses liées aux activités détaillées dans le tableau présenté à l'annexe 5, et réalisés après la date du 30/04/2023 dans le respect des montants maximaux établis dans le même tableau. La limite de remboursement est appliquée tant aux montants exprimés par activité qu'à la somme de ces montants (total global).

410. Une seule demande de retrait de fonds (DRF) de remboursement distincte est soumise pour le montant total des dépenses préfinancées après la date d'entrée en vigueur du PADERMO et une fois les conditions pour le premier décaissement remplies par le Projet, comme spécifié dans l'Accord de financement. Bien que cette DRF soit libellée en MAD, le montant maximal que le FIDA accepte de rembourser dans le cadre de cette méthode demeure le montant exprimé en Euro. Pour cette raison les montants exprimés en MAD dans le tableau détaillé de l'annexe 5 doivent être considérés comme des montants indicatifs.

411. Tous les critères d'éligibilité des dépenses financées par le Fonds, exception faite pour le critère d'éligibilité lié à la période de mise en œuvre du Projet, s'appliquent normalement aux dépenses préfinancées.

412. Le financement rétroactif doit être enregistré dans le système de gestion financière du Projet et intégré aux premiers états financiers, avec une déclaration distincte des montants dans les notes annexées aux comptes.

413. Ces dépenses feront l'objet d'un audit externe dans le cadre de la première mission d'audit du Projet. Le responsable financier devra le préciser, le cas échéant, dans le mandat de l'audit.

b. PROCEDURE DE DECAISSEMENT BASE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES (RFI)

414. Les demandes de retrait de fonds (DRF) suivent la méthode du remboursement et sont soumises sur la base des rapports financiers intermédiaires trimestriels (RFI) par le

biais du système Portail clients FIDA (ICP) dans un délai de 45 jours après la fin du trimestre.

415. Toutes les dépenses éligibles au financement du FIDA, émises pendant le trimestre, et non inscrites sur la catégorie PAR, seront incluses dans les RFI en suivant le canevas présenté dans l'annexe 1 de cette partie du Manuel. Cependant, les dépenses relatives aux activités de la catégorie PAR, seront soumises en remboursement selon la procédure de décaissement basée sur les résultats.

416. Une fois les RFI soumis à travers le portail ICP, l'Emprunteur a le droit de soumettre, à travers le même portail, une DRF de remboursement d'un montant égal à la somme des émissions du trimestre comme indiqué dans le tableau de "réconciliation de l'utilisation des fonds" qui fait partie du canevas des RFI.

417. Le FIDA recommande que l'Emprunteur soumette une DRF de justification par trimestre, liée aux RFI de la période pour assurer un bon rythme de décaissement. Si l'Emprunteur décide de ne pas se conformer à cette recommandation, il aura le droit de soumettre une DRF semestrielle pour le montant cumulé des deux RFI trimestriels précédents.

418. Cependant, la soumission des RFI à un rythme trimestriel demeure obligatoire.

419. Les pièces justificatives obligatoire à joindre à chaque DRF sont détaillées dans l'annexe 2 de la "*Lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du Projet*".

420. Bien que les Relevés des dépenses (RD) signés ne sont pas des pièces justificatives obligatoires pour la soumission des DRF, ils constituent la base d'information financière pour la préparation des RFI et peuvent être joints à chaque DRF. En tout cas, une copie des RD relatifs à chaque RFI doit être gardée au niveau de l'UGRP et leur soumission peut être demandée par le FIDA à tout moment et sera demandée en tout cas dans le cadre des missions de supervision FIDA et d'audit externe.

C. PROCEDURE DE DECAISEMENT BASE SUR LES RESULTATS

421. Ce mode de décaissement est basé sur l'atteinte des indicateurs liés au décaissement (ILD) retenus dans le cadre du Projet, présentés dans l'annexe 6. Les ILD ont été conçus pour être pertinents, réalisables et facilement mesurables.

422. Pour les ILD extensibles, le paiement sera effectué proportionnellement aux résultats réalisés au titre de chaque période après vérification des ILD. Certains ILD ne seront pas extensibles et, en conséquence, seule la réalisation de l'objectif dans son intégralité déclenchera le paiement correspondant.

423. L'Inspection générale de l'agriculture (IGA) servira d'Agence de vérification indépendante (AVI) dans le cadre du PADERMO. Elle aura la responsabilité de vérifier l'atteinte des Indicateurs liés au décaissement (ILD), conformément au protocole de vérification des ILD détaillé dans l'annexe 6.

424. Cette vérification sera effectuée sur la base de l'analyse de l'information fournie et reportée par les entités en charge de l'exécution du PADERMO en utilisant les systèmes gouvernementaux existants et à travers une analyse sur pièce et sur site (lorsque pertinent).

425. La vérification par l'IGA de l'atteinte des ILD est soutenue par la DDERZM et la DRA de l'Oriental, avec l'appui de l'UGRP, qui compile et met à disposition de l'IGA la documentation requise pour la vérification des résultats.

426. En tant qu'AVI, conformément au protocole de vérification et les termes de référence présentés dans l'annexe 7, l'IGA procédera à: (i) la vérification de l'atteinte des résultats liés aux décaissements; (ii) la détermination du montant à décaisser

correspondant à chacun desdits indicateurs; et (iii) l'analyse des différences observées avec les objectifs, le cas échéant, et la détermination des justifications pour ces différences.

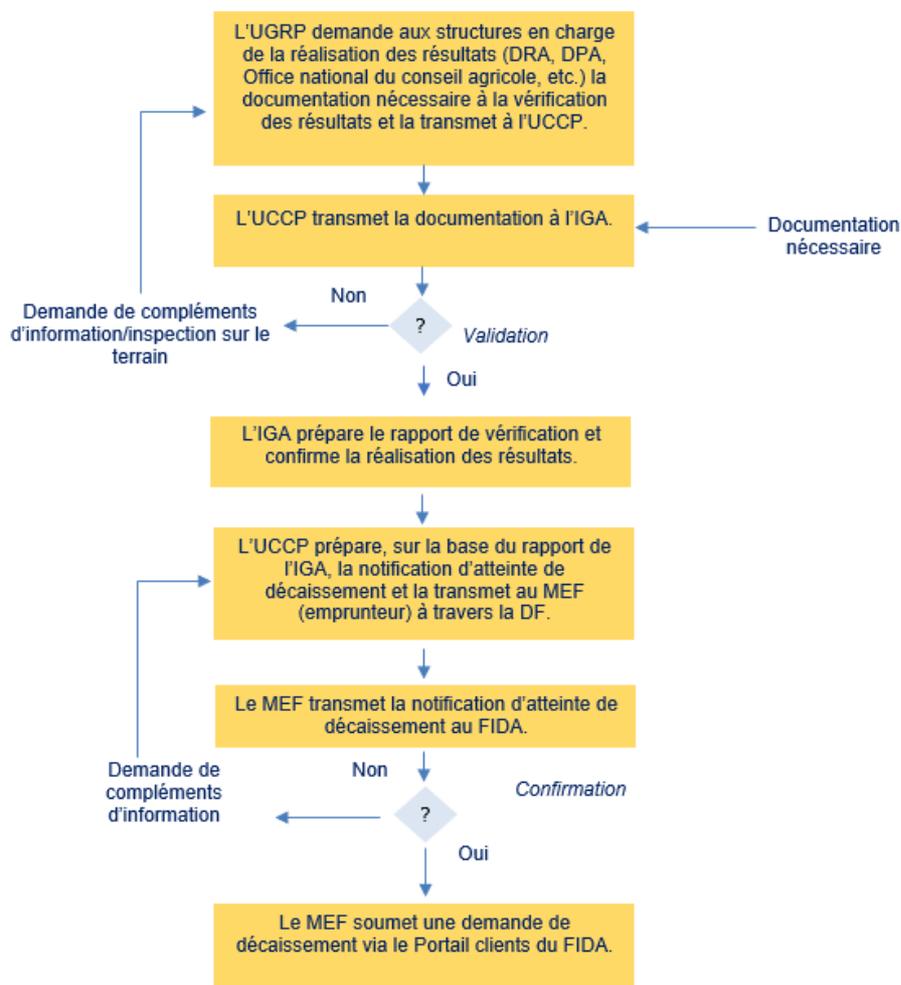
427. L'Inspection générale des finances (IGF), relevant du MEF sera responsable de l'audit externe annuel des comptes financiers du PADERMO.

428. Sur la base de la validation par l'IGA de l'atteinte des ILD, le MAPMDREF informera le FIDA, à travers le MEF, de l'atteinte des résultats de la composante du PADERMO financée dans le cadre de l'instrument PAR, en s'appuyant sur les preuves et la documentation pertinentes.

429. Après l'examen de la documentation complète, y compris toute information supplémentaire jugée nécessaire, le FIDA confirmera la réalisation de l'ILD et le niveau de financement de décaissement correspondant.

430. Le décaissement des montants des prêts pour la composante financée dans le cadre de l'instrument PAR sera effectué à la demande du MEF sur réalisation des ILD conformément aux étapes du protocole de vérification des ILD ci-dessous:

Figure 5: Diagramme du processus de vérification des ILD



d. SOUMISSION DES DRF A TRAVERS LE PORTAIL ICP

431. Toute DRF, indépendamment de la procédure de décaissement appliquée et des pièces justificatives nécessaires à son traitement, est soumise par le biais du Portail clients FIDA (ICP).

432. Une lettre officielle indiquant les personnes autorisées à accéder au portail et à y prendre action selon le rôle qui leur est attribué, est soumise au FIDA avant que le Projet ne puisse soumettre sa première DRF.

433. Le personnel clé au niveau de la DDERZM, de la Direction financière et de l'UGRP au niveau de la DRA aura un accès limité au ICP avec un rôle de "Visualisateur" afin de pouvoir suivre le taux de décaissement global du Projet et exploiter les informations générées par le portail pour faciliter le rapportage financier du Projet.

434. Dans le cadre de la méthode du *pari-passu*, appliquée aux prêts FIDA finançant le PADERMO, chaque DRF soumise par le Projet fera l'objet d'une répartition des fonds à rembourser entre les deux prêts au sein de ICP selon le ratio 55,6%/44,4% respectivement sur le Prêt-MARE et sur le Prêt-SAFP. En suivant cette procédure, et en raison des fonctionnalités du système ICP, une seule DRF est soumise à chaque fois par le Projet et la répartition entre les deux prêts est faite au niveau de chaque catégorie au sein du processus de soumission d'une DRF unique.

D. INFORMATION COMPTABLE ET RAPPORTAGE FINANCIER

a. SYSTEMES COMPTABLES UTILISES DANS LE CADRE DU PROJET

435. Chaque unité de mise en œuvre de Projet utilisera une comptabilité en ligne avec les directives nationales en matière de comptabilité des établissements et des administrations publiques.

436. La DRA et les 3 DPA saisiront leurs entrées comptables sur le système de Gestion intégrée des dépenses (GID) qui permet un rapprochement des crédits d'émission et d'engagement ainsi qu'un suivi à tous les niveaux, central, régional et provincial des différents engagements et paiements des dépenses de l'État avec des délais fixés. Le système MISAGRI est par contre utilisé dans le processus de soumission et approbation du budget de chaque sous-ordonnateur dans le cadre du système national. L'équipe financière de la DRCA ne dispose pas d'un système comptable automatisé et utilise ses propres procédures comptables et budgétaires dans le respect de son manuel administratif et financier.

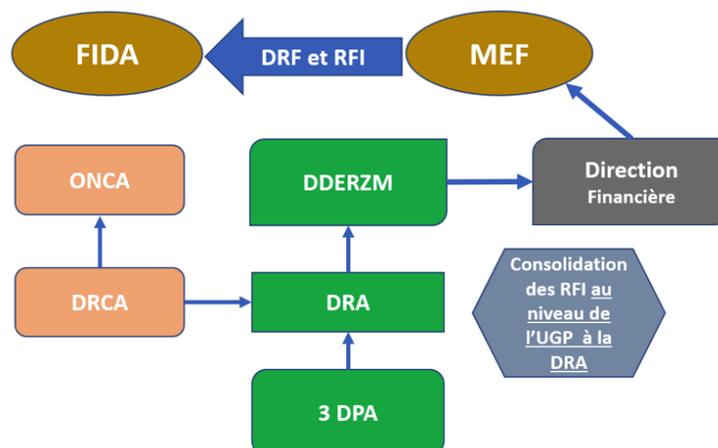
437. Au niveau de la DRA, les informations financières et comptables générées par les activités de l'UGRP, ainsi que les informations fournies par les 3 DPA et par la DRCA sont aussi saisies dans le logiciel SIDDENZM afin de permettre au Projet de produire un rapportage adapté aux besoins du FIDA.

438. A cette fin, le logiciel SIDDENZM sera adapté afin de pouvoir générer de manière automatique les principaux états financiers du Projet et au moins: un état de suivi du PTBA et un état de sources et d'utilisation des fonds, décliné par composante, catégorie et source de financement et détaillé en termes d'engagements, d'émissions et de décaissements.

b. SCHEMA ET CALENDRIER DE PARTAGE DE L'INFORMATION FINANCIERE

439. L'UGRP est responsable de la consolidation de l'information financière du Projet. L'information est fournie par les différents intervenants du Projet selon le schéma proposé dans l'image ci-dessous:

Figure 6: Flux de l'information financière du PADERMO



440. Les 3 DPA ainsi que la DRCA transmettent sur base mensuelle leur rapportage financier sous forme: (i) d'un état de relevé des dépenses (annexe 2); et (ii) d'une liste des marchés (annexe 3) à l'UGRP, qui saisit l'information sur le système SIDDERZM. De plus, les 3 DPA ainsi que la DRCA transmettent à l'UGRP, sur base trimestrielle, un état de suivi du PTBA et une prévision des dépenses pour l'année en cours (annexe 4). Chaque trimestre l'UGRP prépare les états financiers trimestriels du Projet qui sont soumis à la DDERZM pour intégration et vérification et qui seront la base pour la soumission de toute demande de remboursement.

441. Une liste complète du rapportage financier prévu dans le cadre du Projet est fournie dans le tableau ci-dessous.

442. Il faut noter que le tableau indique uniquement le destinataire final de chaque type de rapport, pendant que la chaîne de soumission respecte le schéma présenté ci-dessus.

Tableau 35: Récapitulatif du type de rapport financier à établir et du destinataire final

Type de rapport	Date de soumission	Préparé par			Soumis à
		DPA	DRA	ONCA	
<u>Relevés des dépenses</u>	Jour 10 après la fin de chaque mois	x	x	x	UGRP
<u>Liste des marchés</u>	Jour 10 après la fin de chaque mois	x	x	x	UGRP
<u>Etat de suivi du PTBA</u>	Jour 15 après la fin de chaque trimestre	x	x	x	UGRP
<u>Prévisions de décaissement annuels</u>	Jour 15 après la fin de chaque trimestre	x	x	x	UGRP
<u>Rapports financiers intermédiaires</u>	Jour 45 après la fin de chaque trimestre		x		FIDA
<u>Rapports financiers annuels non audités</u>	4 mois après la fin de chaque année		x		FIDA

<u>Rapports financiers annuels audités</u>	6 mois après la fin de chaque année		x		FIDA
--	-------------------------------------	--	---	--	------

C. RAPPORTS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

443. Les rapports financiers intermédiaires (RFI) sont préparés trimestriellement par l'UGRP et constituent la base pour la soumission des DRF du Projet. L'UGRP intègre dans les RFI toutes les dépenses éligibles réalisées par le Projet (émises/payées) au cours du trimestre, de l'année et depuis le démarrage. Les RFI sont ensuite soumis par l'UGRP à la DDERZM dans les 25 jours qui suivent la fin du trimestre pour vérification et intégration des dépenses réalisées à ce niveau (les cas échéant). La DDERZM soumet par la suite à la Direction financière les RFI ainsi qu'une copie des relevés des dépenses de la période signés par chaque sous-ordonnateur. Cette information est ensuite partagée avec le MEF, qui effectue la soumission des RFI au FIDA au niveau du portail ICP ainsi que de la DRF relative.

444. Les dépenses concernant les activités qui appartiennent à la catégorie "PAR" ne seront pas incluses dans les RFI et suivront la méthode de décaissement basée sur les résultats.

445. Il faut noter que l'information financière de base pour la préparation des RFI est partagée avec l'UGRP par tous les autres sous-ordonnateurs sous forme des états des relevés des dépenses mensuels.

446. Les RFI sont composés de 3 états financiers:

- 1) Etat de sources et utilisation des fonds;
- 2) Etat de réconciliation des fonds reçus;
- 3) Etat de mise en œuvre du PTBA.

447. La monnaie de libellé des RFI est le Dirham marocain (MAD).

448. Le canevas des RFI est partagé avec le Projet en version Excel pour en faciliter la préparation. Seulement les cellules colorées en rose sont remplies manuellement par le Projet.

449. L'état de sources et d'utilisation des fonds est décliné en termes de catégories et de composantes. Les dépenses éligibles réalisées, au cours du trimestre objet de rapportage, de l'année fiscale, et depuis le lancement du Projet sont insérées dans trois colonnes distinctes dans cet Etat. De plus, le Projet doit fournir ici une prévision de trésorerie jusqu'à la fin de l'année fiscale.

450. L'état de réconciliation des fonds reçus reprend dans sa partie I, l'information concernant le montant total des dépenses réalisées depuis le démarrage et qui sont contenues dans l'état de sources et d'utilisation des fonds. La différence entre ce montant et le montant total des fonds reçus par FIDA doit normalement réconcilier avec le montant des dépenses réalisés au cours du trimestre de rapportage. Si cela n'est pas le cas, le Projet doit expliquer toute différence et procéder aux ajustements nécessaires dans la partie II de ce même état. Dans la plupart des cas, une différence s'explique par: (i) des dépenses réalisées avant le trimestre de rapportage mais pas encore soumises au remboursement; ou (ii) une DRF soumise mais pas encore remboursée par le FIDA. Le montant total des dépenses réalisées au cours du trimestre, au net des ajustements, constitue le montant qui sera soumis comme DRF au FIDA. Le Projet complète cet état en fournissant, le cas échéant, des explications concernant les écarts et les ajustements.

451. L'état de suivi de la mise en œuvre du PTBA permet au FIDA et à la Coordination du Projet de confronter les engagements et les émissions/réalisations avec le montant

planifié au cours de l'année, et au Projet de fournir une explication pour les écarts de plus de 10% par rapport aux montants planifiés dans le PTBA.

d. RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS

452. Le Projet est tenu de soumettre au FIDA, à la clôture de chaque année fiscale, des états financiers non audités dans les quatre mois suivant la fin de chaque exercice, couvrant la période d'exécution du Projet, conformément à la section 9.02 des Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole.

453. Les états financiers doivent contenir toutes les informations importantes et pertinentes requises pour permettre au FIDA et aux autres parties prenantes de comprendre parfaitement les activités du Projet et sa position financière.

454. La période considérée est censée correspondre à l'exercice financier de l'Emprunteur. Toutefois elle peut être modifiée en consultation avec le Bailleur pour la première et la dernière année du cycle de vie du Projet.

455. Le contenu des états financiers du Projet est défini selon les normes comptables applicables sur lesquelles repose leur préparation. Le FIDA demande par ailleurs certaines informations supplémentaires spécifiques. Les états financiers annuels du Projet, doivent contenir des états de sortie obligatoire à partir du Système d'information établis par la DDERZM pour la gestion de l'ensemble des transactions et flux du Projet, et disponibles au niveau des annexes du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des Projets financés par le Fonds. Le Manuel, étant du domaine public, est disponible sur le site web du FIDA¹⁷.

E. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT ET DES BENEFICIAIRES

456. Les contributions du Gouvernement et des bénéficiaires, telles que spécifiées dans le COSTAB, font partie intégrante du coût total du Projet et contribuent à la réalisation de ses activités. Ces contributions, en nature ou en espèce, doivent faire l'objet d'une comptabilisation tout au long de la période de mise en œuvre, afin de rendre compte des réalisations physiques et financières du PADERMO dans son ensemble. Concernant les contributions en nature, la "*Note technique sur les contributions en nature*" du FIDA (annexe 8) servira de guide pour l'établissement d'une méthodologie de valorisation appropriée.

457. Afin de faciliter le suivi de ces contributions, leur montant de réalisation planifié pour l'année sera spécifié dans chaque PTBA et par activité. Le taux de réalisation de ces contributions sera donc estimé de manière trimestrielle dans le cadre de la préparation de l'état de suivi du PTBA.

a. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

458. La contribution du Gouvernement dans le cadre du PADERMO est constituée principalement: (i) de la prise en charge des taxes et impôts appliquées aux dépenses du Projet qui sont attribuées au financement FIDA; (ii) des contributions en nature sous forme de la prise en charge des salaires des fonctionnaires de l'administration publique impliqués dans la mise en œuvre du Projet, et des coûts de fonctionnement relatifs (ex. bureaux, véhicules, etc.); (iii) des activités totalement ou partiellement prises en charge par le Gouvernement dans le cadre du PADERMO; et (iv) des activités prises en charge par le Gouvernement dans le cadre d'autres projets et programmes complémentaires au PADERMO et incluses dans le COSTAB.

¹⁷ <https://www.ifad.org/fr/-/ifad-guidelines-on-project-audits-effective-december-2011>

(i) Impôts et taxes. Ils sont calculées séparément sur chaque contrat, facture ou décompte et reportées dans les états des relevés des dépenses comme différence entre le montant total du paiement et le montant à demander en remboursement au FIDA. Ces contributions sont saisies dans le logiciel SIDDERZM.

(ii) Contributions en nature. La valorisation des contributions en nature dans le cadre du Projet consiste en une estimation de la valeur monétaire de chaque type de contribution sur la base d'une méthodologie de valorisation et de moyens de vérification formalisés par le Projet depuis sa phase de démarrage et validés par le FIDA. L'annexe 9 fournit un exemple de matrice de valorisation des contributions en nature du Gouvernement qui sera complétée par le Projet et partagée avec le FIDA. Le suivi des contributions en nature se fera dans le cadre de la préparation de l'état de suivi du PTBA.

(iii) Activités prises en charge par le Gouvernement dans le cadre du PADERMO. Les activités prises en charge par le Gouvernement et financées dans le cadre du PADERMO sont comptabilisées dans les relevés des dépenses au même titre que les dépenses attribuées au financement du FIDA. La seule différence est que pour les dépenses relatives à ces activités, la colonne reportant le montant à demander en remboursement au FIDA n'est pas remplie par le Projet.

(iv) Activités prises en charge par le Gouvernement dans le cadre d'autres projets et programmes. Le FIDA et le Gouvernement se sont accordés sur une liste d'activités spécifiques qui, bien que financées par le Gouvernement dans le cadre d'autres projets et programmes, contribuent directement à l'atteinte des objectifs de développement du PADERMO. Ces activités, dont la nature et l'incidence géographique correspondent à la cible d'intervention du PADERMO, sont comptabilisées dans le COSTAB mais ne sont pas financées sous le paragraphe réservé au PADERMO au niveau de la morasse budgétaire. Un suivi de l'état d'avancement financier de ces activités sera coordonnée par la DDERZM et intégré dans le logiciel SIDDERZM. Un état actualisé de l'avancement financier devra être disponible et remis avant chaque mission de supervision du FIDA qui vérifiera l'état d'avancement.

459. Les informations financières concernant les contributions du gouvernement du type (i) et (iii) seront reportées par chaque sous-ordonnateur dans le cadre de la préparation de leurs relevés de dépenses mensuelles et ensuite consolidés au niveau de l'UGRP.

460. La méthodologie pour l'estimation des contributions en nature du type (ii) sera conçue et finalisée par l'UGRP avec l'appui de la DDERMZ pour être soumise au FIDA dans les plus brefs délais après l'entrée en vigueur du Projet. Le suivi de ces contributions est fait de manière trimestrielle par l'UGRP sur base trimestrielle dans le cadre de l'état de suivi du PTBA.

461. L'estimation de l'état d'avancement des contributions de type (iv) est faite par l'UGRP en étroite coordination avec la DDERZM sur base annuelle et avant le passage des missions du FIDA.

b. CONTRIBUTION DES BENEFICIAIRES

462. Les contributions des bénéficiaires dans le cadre du PADERMO sont des contributions en nature, qui concernent plusieurs activités inscrites dans les composantes 1 et 2. L'estimation de ces contributions est faite sur la base d'une méthodologie de valorisation qui spécifie la source d'information de la valeur unitaire attribuée à chaque type de contribution, ainsi que des moyens de vérification de la réalisation, formalisée par le Projet depuis sa phase de démarrage et validée par le FIDA.

463. Pourtant, dans le cas des contributions des bénéficiaires, l'équipe en charge de la gestion financière au niveau de l'UGRP aura besoin de se coordonner avec les équipes techniques en charge de la mise en œuvre des différentes activités pour assurer un suivi rigoureux de ces contributions.

464. L'UGRP est responsable de: (i) préparer un inventaire des types des contributions en nature des bénéficiaires prévues dans le cadre du Projet; (ii) prévoir une méthodologie de valorisation pour chaque type de contribution; (iii) identifier et, le cas échéant, préparer un canevas des fiches de vérification des contributions; et (iv) procéder au suivi et à la comptabilisation des contributions des bénéficiaires dans le cadre des états de suivi du PTBA.

465. Les équipes techniques en charge de la mise en œuvre et du suivi des activités sur le terrain sont en charge de veiller au remplissage régulier et rigoureux des fiches de vérification et de mettre à jours les contributions des bénéficiaires en termes de quantité physiques réalisées.

466. Un exemple de matrice de valorisation des contributions en nature des bénéficiaires est fourni dans l'annexe 10. Cette matrice sera améliorée et complétée par l'UGRP qui préparera au même temps les fiches de vérification nécessaires à chaque type de contribution afin de pouvoir certifier la réalisation des contributions.

F. AUDIT EXTERNE

467. L'Inspection générale des finances (IGF) sera en charge de réaliser l'audit selon le mandat qui lui définit par la loi.

468. Les missions de l'IGF seront menées chaque année sur la base du "*Manuel des normes applicables aux missions d'audit de l'Inspection générale des finances*" et du "*Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds*". Cependant, le FIDA maintiendra un contact permanent avec les équipes du Projet et celles de l'IGF et, si nécessaire, demandera l'application de procédures d'audit supplémentaires et/ou la production de documents additionnels.

469. L'auditeur doit se familiariser avec la structure institutionnelle de mise en œuvre du PADERMO afin de pouvoir étendre ses vérifications à tous les sous-ordonnateurs impliqués dans la réalisation des activités du Projet et de choisir son échantillon de vérification des dépenses à partir des états financiers consolidés du Projet.

470. Les dépenses réalisés dans la mise en œuvre des activités décaissées selon la méthode de décaissement basée sur les résultats seront incluses dans les états financiers du Projet et feront l'objet de vérifications annuelles dans le cadre de l'audit externe du PADERMO au même titre que les autres dépenses du Projet.

471. Les dépenses réalisées dans le cadre de la méthode de financement rétroactif sont intégrées aux premiers états financiers du Projet, avec une déclaration distincte des montants dans les notes annexées aux comptes. Ces dépenses feront l'objet d'un audit externe dans le cadre de la première mission d'audit du Projet.

472. Dans le cadre de la nouvelle méthode de décaissement basée sur les RFI, l'auditeur vérifiera la cohérence entre les RFI soumis au cours de l'année, les DRF soumises au FIDA et les états financiers annuels consolidés du Projet.

473. La méthode comptable appliquée par le Projet sera spécifiée par l'auditeur dans le cadre de son rapport annuel.

474. L'auditeur et l'Emprunteur doivent s'assurer que la communication est efficace dans les deux sens, afin de garantir que l'audit soit réalisé de manière efficace, efficiente et en temps utile, de façon à permettre la publication et la présentation du rapport

d'audit au FIDA dans sa version originale dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier du Projet, conformément à la section 9.03 des Conditions générales.

475. Une copie signée et non-modifiable du rapport d'audit pourra être envoyée en avance au FIDA par voie électronique. Les soumissions électroniques sont considérées comme valables, sous réserve que la version originale du rapport soit reçue par le FIDA dans les 30 jours suivants.

476. L'auditeur doit soumettre un dossier d'audit comprenant au minimum les états financiers vérifiés, le rapport d'audit et la lettre de recommandations (s'il y a lieu).

477. Le rapport d'audit exposera l'opinion d'audit relative aux états financiers vérifiés. L'opinion est donnée conformément au "*Manuel des normes applicables aux missions d'audit de l'inspection générale des finances*" qui est adossé et comparable aux normes ISA. Dans son opinion, l'auditeur spécifiera le référentiel comptable utilisé par le Projet dans la préparation de ses états financiers.

478. La lettre de recommandations fait partie intégrante du dossier d'audit, et consigne les problèmes de contrôle interne détectés par l'auditeur. La lettre de recommandations devra:

- présenter les recommandations de l'auditeur pour remédier aux problèmes de contrôle interne détectés, et les réponses apportées à ces problèmes de la part des responsables du Projet;
- fournir, s'il y a lieu, des commentaires de suivi concernant les problèmes signalés dans la lettre de recommandations de l'année précédente.

479. En outre, il est demandé que toutes les dépenses non autorisées, éventuellement détectées lors de l'audit, soient mentionnées dans la lettre de recommandations.

G. CONTROLES INTERNES

480. Le système de contrôle interne du Projet se basera sur le système national de gestion des dépenses publiques. Le système marocain de finances publiques est régi par un cadre légal et réglementaire très détaillé qui présente des garanties robustes en matière de fiabilité et de transparence. Ce système repose non seulement sur le principe de la séparation stricte des fonctions des ordonnateurs et des comptables, mais aussi sur des règles clés de contrôles internes gouvernant a priori les dépenses et sur des règles d'audit interne et externe.

481. De plus, les contrôles du secteur public fonctionnent dans un cadre juridique et agréé très complet avec des ministères de tutelle et des organismes d'audit et de contrôle. Une gamme complète de dispositifs d'audits est en place (audits internes et externes, a priori et a posteriori), assurant un audit efficace du secteur public.

482. Ainsi l'ensemble de flux des transactions doit se conformer aux règles nationales en vigueur en matière de séparation des tâches incompatibles, d'autorisation des dépenses et d'autorisation de paiements selon les ressources mobilisées sur le budget marocain.

483. Le rapprochement des crédits d'émission et ceux d'engagement seront établis sur le système GID qui permet le suivi à tous les niveaux central et provincial des différents engagements et paiements des dépenses de l'État avec des délais fixés.

a. PREPARATION ET SUIVI DES MISSIONS DU FIDA

484. Le FIDA organisera au moins une mission de supervision du Projet par an dont l'objectif sera d'apprécier l'avancement physique et financier du Projet et de donner au Projet des indications et recommandations pour améliorer sa performance.

485. Pendant la période de la mission, le personnel en charge de la gestion financière au niveau de l'UGRP et des UGPP ainsi que l'équipe financière de la DRCA participera à la mission de manière conjointe avec l'équipe du FIDA afin de fournir les informations nécessaires à la préparation du rapport de supervision et de mettre à la disposition de l'expert FIDA en gestion financière toute la documentation qui lui sera demandée.

486. En prévision de chaque mission de supervision du FIDA, l'équipe de gestion financière de l'UGRP, coordonnera avec les UGPP la préparation d'un état d'avancement financier du Projet arrêté au dernier jour du mois précédent la mission FIDA. Cet état d'avancement indiquera les engagements, émissions et décaissements par source de financement (gouvernement/bénéficiaires/FIDA) déclinés par composantes, par catégorie et avec un détail par sous-ordonnateur.

487. Les réalisations financières de l'année sont comparées dans le rapport avec les objectifs du PTBA dans sa globalité et selon la répartition opérée par sous-ordonnateur, pendant que les réalisations cumulées depuis le lancement sont comparées avec les montants du COSTAB.

488. L'UGRP prépare aussi, le cas échéant, un état de suivi des recommandations des missions FIDA précédentes ainsi que des missions d'audit externe précédentes.

489. Au cours de l'année, le FIDA pourra organiser des missions d'appui selon les besoins identifiés au cours de la mise en œuvre du Projet. Dans le cadre de ces missions, les équipes de gestion financière seront impliquées à différents niveaux selon la spécificité de chaque mission.

b. CRITERES D'ELIGIBILITE DES DEPENSES AU FINANCEMENT DU FIDA

490. Les critères d'éligibilité des dépenses sont énoncés dans la section 4.08.a des Conditions générales du FIDA. Une dépense est donc éligible au financement du FIDA quand:

- (a) le coût des travaux/biens/services est "raisonnable";
- (b) elle est nécessaire pour l'atteinte des objectifs du Projet;
- (c) son coût est couvert par le PTBA approuvé;
- (d) elle est supportée par une documentation adéquate;
- (e) les biens/travaux/services sont acquis conformément aux directives de passation de marchés applicable dans le cadre du Projet;
- (f) elle est engagée par une Partie au Projet;
- (g) elle est relative à une catégorie de l'Accord de financement dont l'allocation n' est pas épuisée;
- (h) elle a été réalisée pendant la période d'exécution du Projet (après la date d'entrée en vigueur et jusqu'à la date d'achèvement);
- (i) elle est relative aux frais de liquidation du Projet (après l'achèvement et avant la clôture);
- (j) elle n'est pas relative à un acte de coercition/collusion/corruption/une pratique frauduleuse;
- (k) elle est conforme aux termes de l'AF (y compris les taxes, les clauses spéciales).

491. Il faut noter que, dans le cadre du PADERMO, une exception est faite au critère (h) limitée aux dépenses financées par la méthode du financement rétroactif telles que spécifiées à l'annexe 5 et pour lesquelles la date initiale d'éligibilité n'est pas celle de l'entrée en vigueur du Projet, mais le 30/04/2023.

492. Toujours en relation avec le critère (h), il faut noter que le FIDA considère inéligible toute dépense relative à des biens, services ou travaux dont la réception n'a pas eu lieu avant la date d'achèvement du Projet. Ce critère ne s'applique pas aux dépenses couvertes dans le cadre du critère (i), qui concernent, si applicables, les dépenses relatives au personnel de Projet considéré indispensable dans la période de clôture (y compris, le cas échéant, l'AT) ainsi que les dépenses liées à l'audit final du Projet et à la préparation et finalisation du rapport d'achèvement.

493. La plupart des cas de dépenses inéligibles sont identifiées lors des missions de supervision du FIDA et des missions d'audit externe. Les principaux moyens de recours du FIDA sont:

- l'Emprunteur rembourse au FIDA un montant équivalent aux dépenses inéligibles identifiées;
- le FIDA peut suspendre le droit de l'Emprunteur de soumettre des DRF au FIDA (CG 12.01.a.xxi);
- Le FIDA peut annuler tout ou partie du montant du financement restant (CG 12.02.a.iv);
- en cas de suspension, le FIDA peut déclarer immédiatement exigibles / remboursables le principal du prêt non encore remboursé et tous les intérêts courus immédiatement (accélération de l'échéance - CG 12.05).

H. POLITIQUE ANTICORRUPTION ET DE GESTION DES PLAINTES

494. Les responsables de la gestion du Projet doivent être suffisamment rigoureux et prendre les mesures nécessaires contre les pratiques coercitives, de fraude, de corruption et de collusion. Le FIDA n'a aucune tolérance envers la fraude, la corruption, et les actions coercitives et de collusion dans le cadre des projets financés par le Fonds. Ceci implique que le FIDA poursuit toutes les allégations relevant du champ d'application de ces pratiques et que des sanctions appropriées sont prises chaque fois que ces allégations s'avèrent justifiées.

495. Les instances de coordination et gestion du Projet, tant au niveau national que régional et provincial, doivent s'assurer que tous les intervenants dans l'exécution de ce Projet (y compris les entreprises et les prestataires de services mobilisés dans le cadre du Projet) soient informés des politiques anti-corruption du FIDA qui est disponible sur le site internet du Fonds¹⁸.

496. Si un membre de l'équipe de Projet, ou toute autre partie prenante au Projet ou citoyen soupçonne d'éventuelles irrégularités ou a un signalement à effectuer, il peut contacter la Section des enquêtes d'AUC au FIDA en composant le +39 06 54 592 888 ou en écrivant à l'adresse mail "anticorruption@ifad.org". Ces canaux de communication, sûrs et confidentiels, sont gérés par la Section des enquêtes du FIDA.

497. La personne qui signale doit fournir autant d'informations que possible (par exemple, qui, quoi, quand, où, pourquoi et comment). Les faits peuvent être signalés de façon anonyme, mais le FIDA encourage le dénonçant à indiquer ses coordonnées au cas où des informations complémentaires se révéleraient nécessaires. Le manque d'informations adéquates peut limiter la probabilité et la portée d'une enquête. Le FIDA garantit que les informations communiquées par dénonciation seront traitées avec la plus grande confidentialité.

498. Les informations nécessaires pour contacter le FIDA et dénoncer des cas des corruptions seront incluses dans tous les contrats et les conventions financés par le FIDA et signés dans le cadre du Projet.

¹⁸ <https://www.ifad.org/fr/-/document/policy-on-preventing-fraud-and-corruption-in-its-activities-and-operations>

a. MECANISME NATIONAL DE GESTION DES PLAINTES

499. Dans le cadre du PADERMO, le système national en ligne Chikaya¹⁹ sera utilisé pour la gestion des réclamations et des plaintes au niveau du Projet.

500. Chikaya est un système développé au niveau national et utilisé par toutes les administrations publiques marocaines. Chikaya permet de gérer les réclamations dans un système intégré qui impose aux responsables de traiter chaque réclamation dans un délai bien établi.

501. La DRA de l'Oriental a désigné, depuis deux ans, un cadre comme point focal pour gérer le système. La DRA reçoit les plaintes à partir de 3 sources: le portail Chikaya mais également par courrier postal et courrier électronique. Un point focal existe au niveau de la DRA, qui traitera les réclamations soumises dans le cadre du Projet.

502. Ce point focal a géré 80 plaintes au cours de 2022. Afin de rendre ce système encore plus efficient, l'UGRP développera dans la phase de démarrage du Projet des procédures précises et formalisées de gestion des réclamations qui permettront d'atteindre le niveau le plus approprié pour les différentes requêtes et d'éviter tout conflit d'intérêts. Ces procédures seront annexées au manuel de mise en œuvre du PADERMO.

503. Les améliorations pourront notamment porter sur: (i) l'information des citoyens analphabètes des zones enclavées de son existence (par affichage au niveau des douars, CT, caidats, entreprises, etc.); (ii) la disponibilité d'une antenne de réception de proximité pour déposer les plaintes, transmettre les réponse et examiner leur acceptabilité (ex. caidat); (iii) l'indentification des parties prenantes du Projet pour mieux les engager dans le mécanisme; (iv) le suivi des réponses pour s'assurer de la satisfaction des plaints; et (v) la formalisation du système.

504. En outre, le Projet s'engagera à informer les bénéficiaires et les autres parties prenantes de l'existence de cet outil en ligne à travers des campagnes d'information spécifiques dans les zones d'intervention du PADERMO et dans le cadre des contacts quotidiens avec les bénéficiaires, y compris dans le cadre des formations organisées par la DRCA.

Tableau 36: Matrice de gestion des doléances relatives au Projet

DPA:													
CT:			Douar/site:				Date (mm/aa) :						
N° enregistrement	Date (jj/mm/aa)	Nom du plaignant	Coordonnées du plaignant	Description de doléance	Mode de communication de la doléance	Reconnaissance de doléance communiquée au plaignant		Solution/réponse apportée par le Projet		Solution/réponse acceptée par le plaignant		Date de fermeture de la doléance (jj/mm/aa)	Durée du traitement de la doléance
						(Oui/Non)	Date (jj/mm/aa)	Date (jj/mm/aa)	Description	(Oui/Non)	Si non, décrire la solution/réponse alternative proposée		
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													

¹⁹ <https://www.chikaya.ma/>

I. ANNEXES

ANNEXE 1: FORMULAIRE DES RFI

Rapport I: Résumé des sources et utilisations des fonds

Nom du projet:

Instruments financiers: Prêt FIDA et Don FA

Lister les numéros ici

Période (dernier trimestre Starting Date TO End Date)

Description	Réf	Prêt FIDA 1				Prêt FIDA 2			
		Dépenses encourues dans le trimestre	Dépenses encourues dans l'année à ce jour	Prévision de dépenses jusqu'à la fin de l'année	Dépenses du démarrage à ce jour	Dépenses encourues dans le trimestre	Dépenses encourues dans l'année à ce jour	Prévision de dépenses jusqu'à la fin de l'année	Dépenses du démarrage à ce jour
		A	B	C	D	E	F		G
		MAD				MAD			
Utilisation des fonds par catégorie:									
Categorie 1		-	-	-	-	-	-	-	-
Categorie 2		-	-	-	-	-	-	-	-
Categorie 3		-	-	-	-	-	-	-	-
Categorie 4		-	-	-	-	-	-	-	-
Categorie 5		-	-	-	-	-	-	-	-
Categorie 6		-	-	-	-	-	-	-	-
Total des fonds utilisés par catégorie	II	-	-	-	-	-	-	-	-
Utilisation des fonds par composante:									
Composate 1		-	-	-	-	-	-	-	-
Composate 2		-	-	-	-	-	-	-	-
Composate 3		-	-	-	-	-	-	-	-
Composate 4		-	-	-	-	-	-	-	-
Composate 5		-	-	-	-	-	-	-	-
Total des fonds utilisés par composante	III	-	-	-	-	-	-	-	-

Rapport II: Etat de réconciliation de l'utilisation des fonds

Nom du projet:

Instruments financiers: Prêt FIDA et Don FA

Lister les numéros ici

Période (dernier trimestre):

	<u>Starting Date</u>	<u>End Date</u>	
	Prêt FIDA 1	Prêt FIDA 2	
	MAD	MAD	Commentaires
PART I (Situation des Fonds)			
1. Montant cumulé des dépenses du projet depuis son lancement	-	-	
2. Montant cumulé des fonds reçu par le projet	-	-	Ce montant doit réconcilier avec les donnée du FIDA. Expliquer toute différence
3. Dépenses encourues au cours du Trimestre (Ligne 1 moins Ligne 2)	-	-	Ce montant doit réconcilier avec le total des fonds utilisés dans le trimestre, tel qui est présenté dans l'état de sources et utilisation des fonds
PART II (Corrections - Si nécessaires)			
4. DRF soumises mais pas encore payées par le FIDA	-	-	
5. Ajouter/soustraire tout ajustement	-	-	
6. Dépenses demandées en remboursement au cours de la période	-	-	
7. Fonds à demander en DRF (Ligne 4 Plus Ligne 5 Plus Ligne 6)	-	-	
8. Différence (le cas échéant)	-	-	
Détails de la Ligne 2 (si différent des données FIDA):	WARefNo.	Amount	
TOTAL		-	
Détails de la Ligne 3 (si différent du montant inclus dans l'état de sources et utilisation des fonds):	IFR&WARef.		
Détails de la Ligne 8 (si différent de zéro):	IFR&WARef.		

Rapport III: Etat de mise en œuvre du PTBA (année fiscale)

Nom du projet:

Instruments financiers: Prêt FIDA et Don FA

Lister les numéros ici

Date de début d e l'ann To ine de l'année fiscale

	Prêt FIDA 1					Prêt FIDA 2					
	Planifié	Engagé	Realisé			Planifié	Engagé	Realisé			
	A	B	C	D=B/A	E=C/A	A	B	C	D=B/A	E=C/A	
	Ref: PTBA	Engagements cumulés à date	Emissions à date	Taux d'engagement du PTBA	Taux de réalisation du PTBA	Ref: PTBA	Engagements cumulés à date	Emissions à date	Taux d'engagement du PTBA	Taux de réalisation du PTBA	
MAD					%age	MAD					%
Expenditure by Categories:											
Categorie 1	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	
Categorie 2	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	
Categorie 3	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	
Categorie 4	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	
Categorie 5	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	
Categorie 6	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	
TOTAL I	-	-	-		▶ #DIV/0!	-	-	-		▶ #DIV/0!	
Expenditure by Components:											
▶ #REF!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	
▶ #REF!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	
▶ #REF!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	
▶ #REF!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	
▶ #REF!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	
TOTAL II (must be e	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	-	-	-	▶ #DIV/0!	▶ #DIV/0!	

* Note: Expliquez les réalisations inférieures ou supérieures de 10% ou plus par rapport au montant planifié

ANNEXE 4: PREVISION DE TRESORERIE DE L'ANNEE

Prévision annuelle de dépenses*

	Premier Trimestre	Deuxième Trimestre	Troisième Trimestre	Quatrième Trimestre
Prévisions par catégorie:				
Catégorie 1				
Catégorie 2				
Catégorie 3				
Catégorie 4				
Catégorie 5				
Catégorie 6				
Total	0	0	0	0

	Premier Trimestre	Deuxième Trimestre	Troisième Trimestre	Quatrième Trimestre
Prevision par composante:				
Composate 1				
Composate 2				
Composate 3				
Composate 4				
Composate 5				
Total	0	0	0	0

* Les prévisions annuelles ne peuvent pas dépasser le montant des crédits de paiement (CP) de l'année. Pour chaque trimestre qui est déjà terminé au moment du reporting, les montants réels des dépenses effectuées seront utilisés à la place des montants prévisionnels.

ANNEXE 5: LISTE DES DEPENSES ELIGIBLES AU FINANCEMENT RETROACTIF

Libellé	Coût total		Catégorie de financement
	('000 MAD)	('000 EUR)	
Composante 1. Développement et valorisation des produits agricoles	6 536,0	587,8	
1.1. Développement de l'arboriculture fruitière résiliente au CC	157,6	14,2	
Etude-diagnostic d'identification des périmètres de plantation	157,6	14,2	Etude et formation
1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales	6 378,4	573,6	
Aménagements hydro-agricoles			
Etudes d'exécution et DAO	1 050,8	94,5	Etude et formation
Etude d'identification et faisabilité ouvrages captage et mobilisation eaux de surface	735,6	66,1	Etude et formation
Aménagement de pistes rurales			
Etudes d'exécution et DAO	388,8	35,0	Etude et formation
Protection contre l'érosion et conservation eau et sol			
Etude caractérisation de l'érosion			
Etude diagnostic/d'exécution (projet d'exécution/DAO)	4 203,2	378,0	Etude et formation
Composante 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits	3 803,9	342,1	
2.2. Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise	2 521,9	226,8	
Appui aux OPA et UV			
Diagnostic des OPA et des UV existantes	2 521,9	226,8	Etude et formation
2.3. Valorisation et commercialisation des produits	1 282,0	115,3	
Création de nouvelles UV			
<u>Caroube Ouida/Berkane</u>			
Etude de faisabilité	126,1	11,3	Etude et formation
Etude technique	157,6	14,2	Etude et formation
<u>Grignons et sous-produits d'olive Ouida/Berkane</u>			
Etude de faisabilité	157,6	14,2	Etude et formation
Etude technique	157,6	14,2	Etude et formation
<u>Caroube Driouch</u>			
Etude de faisabilité	126,1	11,3	Etude et formation
Etude technique	157,6	14,2	Etude et formation
<u>Miel Guercif</u>			
Etude de faisabilité	94,6	8,5	Etude et formation
Etude technique	105,1	9,4	Etude et formation
<u>Coing Guercif</u>			
Etude de faisabilité	94,6	8,5	Etude et formation
Etude technique	105,1	9,4	Etude et formation
Composante 3. Coordination et gestion du Projet	1 261,0	113,4	
3.2. Suivi évaluation & gestion des savoirs			
Etude de référence	1 261,0	113,4	Etude et formation
TOTAL	11 600,9	1 043,2	

Taux MAD/EUR (Banque centrale - 02/12/2022)

11,12

ANNEXE 6: PROTOCOLE DE VERIFICATION DES ILD

ILD 1	Nombre de nouveaux groupements ANOC créés et d'éleveurs accompagnés		
Description	<p>Le Projet prévoit la création de 6 groupements ANOC mixtes (ovins et caprins) dans la zone d'action du Projet, à raison de 2 groupements par DPA.</p> <p>Chaque groupement sera constitué de 100 à 120 éleveurs pour un effectif estimé à 10 000 têtes de petits ruminants. Afin d'accélérer le processus d'adhésion des éleveurs au programme de sélection génétique de l'ANOC, le Projet prévoit également l'acquisition de 700 mâles et 1 400 femelles de race Beni Guil ou caprine locale et leur distribution au profit des éleveurs.</p>		
Extensibilité	Oui	Montant alloué (milliers d'EUR)	455,3
Source de données/agence	DRA de l'Oriental		
Entité de vérification	IGA		
Procédure	<p>Vérifiée par l'IGA à l'aide des informations fournies par la DRA de l'Oriental:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Copies des conventions signées avec l'ANOC • Liste des bénéficiaires des actions d'accompagnement ANOC réalisées par l'ANOC conformément à la convention signée 		
Situation de référence (Nbre)	0	Valeur cible (Nbre)	6 groupements ANOC créés et 600 éleveurs accompagnés
Période	Valeur	Montant alloué (EUR '000)	Formule *
2023	-	-	-
2024	Conventions de partenariat signées	-	-
2025	200 éleveurs accompagnés (2 groupements)	151,65	$MD = VR / VC * MA$
2026	100 éleveurs accompagnés (1 groupement)	76	$MD = VR / VC * MA$
2027	100 éleveurs accompagnés (1 groupement)	76	$MD = VR / VC * MA$
2028	200 éleveurs accompagnés (2 groupements)	151,56	$MD = VR / VC * MA$

* MD: Montant à décaisser
 VR: Valeur réalisée
 VC: Valeur cible totale
 MA: Montant alloué à l'ILD

ILD 2	Nombre de km de pistes réhabilitées		
Description	<p>Le Projet se focalisera en priorité sur les pistes qui permettent de desservir les bassins de production agricole, les périmètres de PMH, les UV, les populations des douars ciblés, ainsi que le raccordement au maillage des routes nationales et voies communales.</p> <p>La priorité sera donnée à la réhabilitation des tronçons défectueux et à la remise en état des ouvrages de franchissement au niveau des pistes existantes. Un total de 108 km de pistes rurales est prévu dans 3 provinces selon la répartition suivante: 33 km dans la province de Driouch, 60 km à Guercif et 15 km à Oujda/Berkane. La prise en charge de l'entretien des pistes aménagées dans le cadre du PADERMO sera confiée aux communes territoriales (CT) à travers la passation de conventions de partenariat.</p>		
Extensibilité	Oui	Montant alloué (milliers d'EUR)	9 399
Source de données/agence	DRA de l'Oriental		
Entité de vérification	IGA		
Procédure	<p>Vérifiée par l'IGA à l'aide des informations fournies par la DRA de l'Oriental:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation des marchés de réhabilitation des pistes • PV de réception des travaux et documents y afférents (ex. plans topographiques, attachements, ...) • Visites sur le terrain 		
Situation de référence (km)	108 km de pistes rurales à réhabiliter	Valeur cible (km)	108 km de pistes rurales réhabilitées
Période	Valeur (km) [1]	Montant alloué (EUR '000)	Formule*
2023	-	-	-
2024	10	870	$MD = VR / VC * MA$
2025	13	1131	$MD = VR / VC * MA$
2026	30	2611	$MD = VR / VC * MA$
2027	33	2872	$MD = VR / VC * MA$
2028	22	1915	$MD = VR / VC * MA$

* MD: Montant à décaisser
 VR: Valeur réalisée
 VC: Valeur cible totale
 MA: Montant alloué à l'ILD

ILD 3	Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation fonctionnelle		
Description	<p>Le Projet prévoit la réalisation d'actions d'alphabétisation fonctionnelle au profit de groupes de bénéficiaires dans la zone d'action du Projet.</p> <p>Ces formations devraient permettre aux bénéficiaires d'apprendre à lire, à écrire, faire des calculs, et leur permettra d'acquérir: (i) des compétences de base pour s'approprier les formations techniques, organisationnelles et financières; (ii) des compétences fonctionnelles et des savoirs pratiques nécessaires pour le développement des projets économiques inclusifs; et (iii) des connaissances de la réglementation régissant les coopératives, les GIE, les associations et les unions pour mieux maîtriser les droits et les devoirs envers les organisations professionnelles.</p> <p>En fin de compte, les bénéficiaires devraient être en mesure de s'approprier les activités du Projet et de gérer plus efficacement l'économie familiale et les activités économiques du ménage.</p>		
Extensibilité	Oui	Montant alloué (milliers d'EUR)	909
Source de données/agence	DRA de l'Oriental		
Entité de vérification	IGA		
Procédure	<p>Vérifiée par l'IGA à l'aide des informations fournies par la DRA de l'Oriental:</p> <ul style="list-style-type: none"> Liste des bénéficiaires ayant suivi entièrement des sessions d'alphabétisation fonctionnelle Entretiens avec un échantillon de bénéficiaires <p>Remarque: Si une même personne a suivi plusieurs sessions, elle ne sera comptée qu'une seule fois pour éviter un double comptage des bénéficiaires.</p>		
Situation de référence (Nbre)	0	Valeur cible (Nbre)	4 900 bénéficiaires
Période	Valeur	Montant alloué (EUR '000)	Formule *
2023	-	-	-
2024	-	-	-
2025	500	93	MD = VR /VC * MA
2026	1 260	234	MD = VR /VC * MA
2027	1 840	341	MD = VR /VC * MA
2028	1 300	241	MD = VR /VC * MA

* MD: Montant à décaisser
 VR: Valeur réalisée
 VC: Valeur cible totale
 MA: Montant alloué à l'ILD

ANNEXE 7: TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION DE L'AVI

Termes de référence de l'Agence de vérification indépendante (AVI) des indicateurs liés aux décaissements du PADERMO

1. Objectifs

L'objectif de la mission de l'IGA est de fournir une vérification indépendante de la réalisation - complète ou partielle - des résultats concernés du Projet, et plus spécifiquement de l'atteinte - complète ou partielle - des indicateurs liés aux décaissements (ILD). Ceci sera effectué sur la base de l'analyse de l'information fournie et reportée par les entités en charge de l'exécution du Projet en utilisant les systèmes gouvernementaux existants et à travers une analyse sur pièce et sur site (lorsque pertinent).

Cette vérification fournira les éléments de justification de la notification du FIDA de l'atteinte des résultats et de la réalisation des ILD, dans le but de mobiliser les fonds du Programme.

2. Evaluation des progrès

Chaque mission nécessitera des sessions de travail à Rabat (discussions avec le MAPMDREF et des différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du Projet au niveau central, ainsi que des diligences de vérification sur pièce et sur site) et des déplacements dans la région de l'Oriental, comprenant, lorsque pertinentes, des visites de terrain dans un échantillon d'activités appuyées par le Projet et concernées par la procédure de décaissement axé sur le résultat, des entretiens avec les bénéficiaires, des discussions avec les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du Projet au niveau régional et local ainsi que des vérifications sur pièce et sur place.

3. Résultats

A la fin de chaque mission, l'IGA devra préparer un rapport complet, rédigé en langue française, présentant en détail les principales conclusions de sa mission (analyse des systèmes de suivi utilisés par le Projet, difficultés observées, recommandations opérationnelles, ainsi que les niveaux d'atteinte des indicateurs concernés). L'ensemble des pièces justificatives devra être annexé au rapport. La documentation pertinente devra être fournie aux inspecteurs de l'IGA avant le début de leur mission. Ils pourront également, pour une meilleure compréhension du cadre du Projet et de sa mise en œuvre, se référer entre autres à la documentation officielle publiée.

4. Description des responsabilités de l'IGA

L'IGA s'engage à:

- produire un rapport par indicateur de résultat (ILD), relatant le niveau de réalisation quantitatif et qualitatif (vérification du progrès) par rapport aux prévisions initiales, dans un délai de un (1) mois au maximum, après la mise en œuvre de l'indicateur;
- produire un rapport annuel synthétique, avant la fin du mois de février de l'année suivant l'année considérée, soit un délai de deux mois au maximum, portant sur l'ensemble des ILD du Projet. Ce rapport vérifiera l'atteinte des indicateurs liés aux décaissements, spécifiera le montant à décaisser correspondant à chacun de ces indicateurs, analysera, le cas échéant, les différences observées avec les objectifs programmés et la justification de ces différences;

- pour remplir les tâches ci-dessus, effectuer des travaux de vérification sur la base de la documentation fournie par la DRA de l'Oriental et par les entités responsables de la mise en œuvre du Projet et de la collecte des données, et, en cas de besoin, procéder à des vérifications sur les sites concernés.

5. Protocoles de vérification

La description détaillée des ILD, les protocoles de vérification, la désignation des entités en charge du rapportage et de la collecte des informations et le montant des décaissements liés à chaque ILD figurent dans le Manuel de mise en œuvre du Projet.

6. Profil des inspecteurs

Pour assurer les responsabilités susmentionnées, l'IGA mobilisera au moins deux spécialistes dont les profils sont les suivants:

- Un spécialiste en vérification et/ou suivi-évaluation, chef de mission, avec le profil suivant:
 - Diplôme universitaire en économie, gestion/finance, développement agricole, ou autre domaine pertinent (niveau maîtrise ou équivalent);
 - Expérience professionnelle pertinente d'au moins 10 ans dans le domaine de la vérification, de l'audit et/ou suivi-évaluation de programmes et de projets dans le secteur agricole et agroalimentaire;
 - Expérience dans les indicateurs de suivi des projets de développement agricole et agro-industriels;
 - Connaissance pratique du contexte local marocain (nécessaire);
 - Maîtrise du français (nécessaire); connaissances en arabe (préférable);
 - Connaissance des institutions financières internationales (importante).
- Un spécialiste en agriculture, agro-industrie et développement rural avec les qualifications suivantes:
 - Diplôme universitaire en agronomie ou économie agricole, développement rural et/ou autre domaine pertinent (niveau maîtrise ou équivalent);
 - Expérience professionnelle pertinente d'au moins 10 ans dans le secteur de l'agriculture et de l'agro-alimentaire;
 - Bonne connaissance des filières agroalimentaires du Maroc, des questions de qualité des produits, de traitements post-récolte et de commercialisation des produits;
 - Connaissance pratique du contexte local marocain (nécessaire);
 - Maîtrise du français (nécessaire); connaissances en arabe (préférable);
 - Connaissance des institutions financières internationales (importante).

7. Echéances

Les résultats du Programme seront vérifiés annuellement et reportés périodiquement à partir de l'entrée en vigueur du projet. Le programme détaillé de chaque mission sera établi en consultation avec le MAPMDREF et le FIDA.

ANNEXE 8: NOTE TECHNIQUE SUR LES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Voir fichier "Note technique sur les contributions en nature.pdf"

ANNEXE 9: MATRICE DE VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE (GOUVERNEMENT)

Contributions en nature du Gouvernement							
Type de contribution	Nbre	% mobilisation dans le Projet	Estimation du coût/mois	Nbre de mois	Total	Méthode d'estimation	Moyen de vérification
Salaires	Directeur du programme				????????????????????	Heures dédiées au projet dans la journée(?)	Fiche de paye(?)
	représentant de la DRA				????????????????????		
	Chef de UGP				????????????????????		
	Coordinatrice				????????????????????		
	Bureau de marché service SS				????????????????????		
	Service MOP				????????????????????		
	Etc...				????????????????????		
Locaux	Bureau DRA				????????????????????	Prix de location sur le marché(?)	3 offres pour des locaux similaires(?)
	Bureau DPA Guercif				????????????????????		
	Bureau DPA Dujda				????????????????????		
	Bureau DPA Driouch				????????????????????		
	Etc...				????????????????????		
Véhicule du GdM					????????????????????	Prix de location sur le marché(?)	3 offres pour des voitures similaires(?)
Autres charges de fonctionnement							

ANNEXE 10: MATRICE DE VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE (BENEFICIAIRES)

Contributions des bénéficiaires										
Sous-composante	Activité	Sous-activité	Type de contribution	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total	Méthodologie de valorisation	Source de vérification	Moyen d'attestation de la réalisation
1,3	Plantes aromatiques et médicinales (PAM)	Acquisition terrain	Foncier	are			0	Prix de vente du terrain à l'arabiser dans la zone	Registre foncier / Prix de marché sur la base des quotations de agences/sites internet	Attestation de mise à disposition du terrain signée par le bénéficiaire

ANNEXE 11: MANUEL DU FIDA RELATIF A L'INFORMATION FINANCIERE ET A L'AUDIT DES PROJETS FINANCES PAR LE FONDS

Voir fichier " Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit.pdf"

3. PARTIE 3: PASSATION DE MARCHES

505. Le financement du PADERMO est assuré par le Fond international de développement agricole (FIDA) et le Gouvernement du Maroc. Le Projet est mis en œuvre par le Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et de eaux et forêts (MAPMDREF) qui délègue la mise en œuvre des activités du Projet: (i) au niveau central à la Direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne (DDERZM); et (ii) au niveau régional à la Direction régionale de l'agriculture de la province de l'Oriental, assistée par les Directions provinciales de l'agriculture (DPA) d'Oujda, Driouch et Guercif.

A. TEXTES DE REFERENCE POUR LA PASSATION DE MARCHES

506. Les procédures de passation de marchés s'inspirent des dispositions contenues dans les documents de références suivants, acceptés par les différentes parties:

- L'Accord de financement (référence à compléter lorsqu'elle sera connue);
- Les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA (version 2019);
- Le Manuel de passation des marchés du FIDA ("Manuel");
- Le Guide pratique de passation des marchés du FIDA - GPPM (version 2020);
- Les dérogations aux procédures de passation des marchés convenues dans Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP 2022-2027);
- La Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme du FIDA (décembre 2019);
- Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations (décembre 2018);
- Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles (août 2018);
- Le Décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics (le Décret);
- Les différentes lois du Maroc relatives aux marchés publics ainsi que leurs textes d'application;
- Le Document de conception (DCP) du PADERMO et ses annexes.

507. Les terminologies, l'interprétation et la description des procédures applicables seront celles spécifiées dans le manuel de passation des marchés du FIDA. En cas de contradiction entre les procédures nationales et celles du FIDA, ces dernières prévalent dans l'ordre suivant: (i) le GPPM; (ii) le plan de passation de marchés approuvé; (iii) le Décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics ("Décret"); et (iv) le Manuel de mise en œuvre du Projet.

B. MISE EN ŒUVRE DE LA PASSATION DES MARCHES

508. **L'Agence d'exécution (AE).** Au niveau central, la Direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne (DDERZM), assure la coordination et le suivi global du Projet. La DRA de l'Oriental assume sous le contrôle de la DDERZM, la responsabilité générale de l'exécution de la passation des marchés du Projet à travers trois DPA, agissant en tant qu'unités auxiliaires à savoir: (i) la DPA d'Oujda; (ii) la DPA de Driouch; et (iii) la DPA de Guercif. La répartition des rôles entre ces entités est la suivante:

- La coordination générale des activités de passation du Projet est assurée par la DRA de l'Oriental avec l'appui de la DDERZM et la Direction financière sur tous les aspects financiers et exécution des marchés;
- Les acquisitions, dont le seuil relève de la compétence de chaque DPA, sont assurées par chaque DPA respectif en tant qu'unité auxiliaire;
- Le cas échéant, les procédures de passation de marchés sont approuvées par l'autorité nationale concernée conformément aux exigences du FIDA.

509. La DRA de l'Oriental, considérée au sein du Projet comme l'entité acheteuse/AE principale tel que désignée dans l'Accord de prêt assume la responsabilité générale de l'exécution des activités de passation des marchés, conformément aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole adoptées par le FIDA. L'organisme d'exécution principal assume notamment les responsabilités suivantes en matière de passation de marchés:

- Assure le suivi de la gestion des achats et veiller au respect des responsabilités fiduciaires;
- Détermine la délégation des responsabilités aux différents DPA identifiés dans le cadre du Projet;
- Etablit le Plan de travail et budget annuels du Projet (PTBA);
- Assure le suivi et l'avancement de l'exécution des activités de passation de la DRA et des DPA;
- Soumet au FIDA des rapports d'activités périodiques, tels que définis dans les Conditions générales;
- Procède à un examen conjoint à mi-parcours de l'exécution du Projet;
- Assure le suivi avec les différents DPA et recourt aux mesures nécessaires, le cas échéant, concernant les recommandations ou de manquements et problèmes de contrôle interne;
- Avise promptement le FIDA de toute perturbation ou risque de perturbation pouvant affecter l'exécution du Projet et la réalisation de ses objectifs;
- Informe le Fonds de toute allégation de fraude ou de corruption en rapport avec le Projet;
- Conserve les dossiers et documents d'appel d'offres et les met à la disposition du FIDA.

Equipe de passation des marchés

510. L'AE aura la responsabilité des acquisitions, de la préparation des DAO jusqu'à la signature des contrats. Elle sera appuyée par les cellules des marchés des DPA de Oujda, Driouch et Guercif.

511. Les départements techniques du Ministère au niveau central, la DRA au niveau régional et les DPA au niveau provincial, apporteront leurs expertises dans le processus de passation des marchés conformément à leurs rôles définis dans le manuel de procédures de gestion des achats du Ministère.

Seuil d'examen préalable

512. Le contrôle de la passation des marchés par le FIDA est fait suivant les seuils présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 37: Méthodes, seuil d'examen préalable et délais de la passation de marchés

Méthode de passation →	Marché de gré à gré ¹	Demande de prix	Appel d'offre national	Appel d'offre international	Seuil d'examen préalable
Biens	n/a	< 200 000 EUR	≥ 200 000 EUR	≥ 400 000 EUR	≥ 400 000 EUR
Travaux	n/a	< 1 000 000 EUR	≥ 1 000 000 EUR	≥ 1 500 000 EUR	≥ 1 000 000 EUR
Délai minimum de soumission à partir de la date de publication	n/a	14 jours	21 jours	45 jours	
Délai minimum de demande de clarifications (nbre de jours avant la date de clôture)	Jour même	7 jours	15 jours	25 jours	
Délai de réponse maximal (nbre de jours avant la date de clôture)	Jour même	5 jours	10 jours	20 jours	
	SED¹	QC	SFQ, SCBD, SMC	SFQC	Seuil d'examen préalable
Services de consultant / SdNC - entreprises	< 100 000 EUR	≤ 100 000 EUR	< 200 000 EUR	≥ 200 000 EUR	≥ 200 000 EUR
Liste restreinte	Une liste restreinte doit être établie en suivant la procédure d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les méthodes QC et SCI. Une liste restreinte sera constituée après le lancement d'un AMI publié dans un délai de 14 jours pour tout contrat d'une valeur ≥ 200 000 EUR				
Délai minimum de soumission à partir de la date de publication	n/a	21 jours (AMI) 21 jours (DP)	21 jours (AMI) 45 jours (DP)	21 jours (AMI) 45 jours (DP)	
Délai minimum de demande de clarifications (nbre de jours avant la date de clôture)	Jour même	10 jours (AMI) 10 jours (DP)	10 jours (AMI) 25 jours (DP)	10 jours (AMI) 25 jours (DP)	
Délai de réponse maximal (nbre de jours avant la date de clôture)	Jour même	8 jours (REOI) 8 jours (DP)	8 jours (REOI) 20 jours (DP)	8 jours (REOI) 20 jours (DP)	
Consultant individuel	< 20 000 EUR	Méthode compétitive pour toute SCI ≥ 20 000 EUR			≥ 20 000 EUR
Délai minimum de soumission à partir de la date de publication	n/a	21 jours (AMI) 21 jours (DP)			
Délai minimum de demande de clarifications (nbre de jours avant la date de clôture)	Jour même	10 jours (AMI) 10 jours (DP)			
Délai de réponse maximal (nbre de jours avant la date de clôture)	Jour même	8 jours (AMI) 8 jours (DP)			
¹ Les marchés de gré à gré ainsi que les sélections par entente directe (SED) sont validés lors de l'approbation du PPM. Tous les marchés de gré à gré et SED doivent obtenir un avis de non-objection (ANO) du FIDA.					

AMI Appel à manifestation d'intérêt

DP Demande de propositions

QC Sélection fondée sur les qualifications des consultants

SCI Sélection de consultants individuels

SCBD Sélection dans le cadre d'un budget déterminé

SdNC Service de non-consultant

SED Sélection par entente directe

SMC Sélection au moindre coût

SFQC Sélection fondée sur la qualité et le coût

SFQ Sélection fondée sur la qualité

513. **L'Avis général de passation des marchés (AGPM).** L'AE se charge de préparer l'AGPM, dont le contenu fera l'objet de l'approbation préalable du FIDA. A la signature de l'Accord de financement, l'AE transmet l'AGPM au FIDA pour publication sur le site du FIDA et celui de l'UNDB. En parallèle, l'AE se charge de le publier dans au moins un organe à grand tirage de la presse écrite nationale (Maroc), en arabe et en français, et dans d'autres médias comme celui le Ministère et sur la page officielle de la DRA, tel que convenu ou à la demande du FIDA.

514. L'AGPM est soumis à l'approbation préalable du FIDA. Le modèle est disponible en ligne sur le site web du FIDA à l'adresse suivante: www.ifad.org/fr/project-procurement.

515. **Les plans de passation de marchés (PPM) successifs.** Le premier plan de passation qui couvre les activités des 18 premiers mois du Projet, est préparé conjointement avec le FIDA.

516. L'AE en consultation avec les DPA se charge, par la suite, d'élaborer les plans de passation annuels consécutifs (PPM) suivant le modèle du FIDA, en s'alignant entièrement sur le PTBA de l'année, puis de le transmettre au FIDA pour sa non-objection. Aucun processus d'acquisition ne peut être déclenché s'il n'est pas inclus dans le PPM approuvé par le FIDA. Tous les PPM consécutifs (annuels) seront préparés suffisamment à l'avance (au courant du troisième trimestre) et doivent être soumis au FIDA pour non-objection avant la fin de l'année fiscale en cours (2-3 mois avant) et avant toute activité de passation de marchés.

517. L'AE sollicite la non-objection pour chaque PPM et, après obtention de l'avis de non-objection (ANO), se charge de sa publication au début de chaque année budgétaire et au plus tard avant la fin du premier trimestre, dans au moins un (1) journal à diffusion nationale ainsi que le portail des marchés publics du Maroc. Il peut également procéder à sa publication par tout autre moyen de publication notamment par voie électronique. La DRA assure, en parallèle, l'affichage dans ses locaux et ceux des DPA, pendant une durée de trente (30) jours au minimum.

518. Le PPM reste un document dynamique et pouvant faire l'objet de révisions ponctuelles ou selon les besoins. En l'espèce, toute révision que ce soit en termes d'activités (à rajouter ou retirer), estimation, délais, modalité, méthode de passation, évaluation ou autre est soumise à la non-objection préalable du FIDA avant son lancement ou exécution.

519. A la fin de chaque année budgétaire, toutes les activités d'approvisionnement de l'année en cours (N) (c'est-à-dire celles qui n'ont pas encore fait l'objet d'un contrat) seront transférées au prochain PPM de l'année (N+1) y compris les dates réelles prévues et réalisées.

520. **Eligibilité.** Les règles en matière d'éligibilité applicables pour les marchés prévus dans le cadre du Projet, à l'exception des marchés de services et architecture, seront celles du système national de passation des marchés marocain régit par le décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) // (B.O. n° 6140 du 4 avril relatif aux marchés publics) et en utilisant les dossiers nationaux standards d'appel d'offres.

521. Avant l'attribution de tout contrat, l'AE s'assurera impérativement que le soumissionnaire choisi ainsi que ses dirigeants ne figurent pas sur la liste d'exclusion de la Banque mondiale ("World Bank List of Ineligible Firms and Individuals") consultable à l'adresse <http://worldbank.org/debarr>. En cas de déclaration d'une quelconque sanction, quelle que soit la valeur estimée du contrat proposé, l'AE consultera préalablement le FIDA pour solliciter son aval. Le FIDA examinera si l'exclusion mutuelle en question est conforme à ses normes en matière d'exclusion.

522. **La soumission dématérialisée des offres.** La dématérialisation pour la soumission électronique des offres est une option offerte par le système national aux acheteurs publics est pourra être utilisée dans le cadre du Projet.

523. Irrégularité des acquisitions. Le FIDA ne finance pas les dépenses afférentes à des biens, travaux ou services si le marché correspondant n'a pas été passé conformément aux dispositions de l'accord de financement. L'irrégularité de la procédure est invoquée même si le marché a été adjugé après un avis de non-objection du FIDA si celui-ci conclut que cet avis a été rendu sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou trompeuses, ou que le contrat a été modifié sans son aval.

524. Les méthodes et procédures d'acquisition d'une tierce partie. Aucune acquisition prévue dans le cadre de ce projet ne sera conduite en utilisant le système d'une tierce partie.

525. Les rapports trimestriels. L'AE transmettra un rapport d'activités trimestriel de passation de la DRA et des DPA, ainsi que tout tableau permettant d'informer le FIDA sur l'état d'avancement, y compris la liste des contrats signés, les noms des actionnaires des entreprises attributaires, les plaintes reçues et leur traitement, etc.

526. L'audit spécialisé en marchés publics. Compte tenu de l'utilisation du Système de passation des marchés du pays (SPM) pour l'acquisition des biens et travaux, le FIDA exige de conduire un audit annuel des acquisitions, à financer sur les ressources du programme, suivant l'article 165 du Décret sur la base de termes de référence (TdR) types communiqués par le FIDA. Le rapport de contrôle et d'audit sera partagé avec le FIDA pour lui permettre d'émettre une opinion sur la qualité du fonctionnement du système de l'Emprunteur dans le cadre de la mise en œuvre du Projet. Il sera conduit conformément par l'Inspection générale. Le financement de cette activité se fera sur les ressources propres de l'Emprunteur.

527. La synthèse du rapport de l'audit sera publiée dans le portail des marchés publics.

528. Les méthodes et procédures d'acquisition. Toutes les acquisitions de travaux, de biens ainsi que celles des services de consultants financées par le PADERMO se feront par l'utilisation des systèmes suivants:

- L'acquisition de biens et travaux se fera conformément au système de passation des marchés tel que régit par le Décret n° 2-12-349, à l'exception des appels d'offre internationaux qui suivront les procédures du FIDA tel que convenu dans l'annexe XI du COSOP 2022-2027. Tous les marchés de biens et travaux prévus dans le cadre du Projet seront passés par appel d'offres ouvert ou consultation dans le cadre du système de passation de l'Emprunteur, selon les seuils établis. Ces acquisitions se feront à l'aide des cahiers des charges nationaux mis à jour pour être compatible avec le Décret.
- L'acquisition de services de consultants. Tous les marchés de services de consultants prévus dans le cadre du Projet seront passés, selon les procédures du FIDA tel que convenu dans l'annexe XI du COSOP 2022-2027 et seront soumis à l'examen préalable du FIDA pour non-objection. Ces acquisitions se feront à l'aide de dossiers de sollicitation type (DS) du FIDA.

529. Exécution et réception des travaux et des biens. La procédure est celle en vigueur au niveau du Ministère, tel que décrite dans son manuel relatif aux procédures de gestion des achats. Il convient de s'y référer.

530. Suivi des contrats (Contract Monitoring Tool - CMT). L'enregistrement des contrats sur la plateforme CMT du FIDA est obligatoire. L'AE s'assure que l'accès est donné à tous les responsables des cellules de passation de la DRA et des DPA, et de sa mise à jour ponctuelle.

531. Contrôle du caractère raisonnable des prix du marché. Considérant l'environnement macro-économique actuel, caractérisé principalement par la flambée des prix des matières premières, toute décision d'attribution d'un contrat dont le coût est supérieur à 15% du montant estimé contenu dans le dernier PPM approuvé par le FIDA

sera soumise à un accord préalable du FIDA avec les justificatifs appropriés permettant d'expliquer ce niveau de dépassement.

532. Notification au FIDA. L'AE notifiera promptement le FIDA en cas de survenance de l'une des situations suivantes: (i) l'abrogation ou la modification partielle des règlements des achats de la DRA et des DPA; (ii) l'adoption de tout nouveau texte ou la modification des textes existants concernant la passation des marchés au Maroc; (iii) toute modification de dispositions des cahiers des clauses administratives générales (CCAG) nationaux; (iv) toute modification du décret 2-14-867 du 21 septembre 2015 relatif la Commission nationale de la commande publique (CNCPC).

533. Le système d'archivage des dossiers de passation de marchés du Projet. L'AE et les DPA respectifs s'assurent de conserver les dossiers d'acquisition du Projet soumis dans les deux versions à savoir sur papier et électronique pour une durée de 10 (dix) ans. L'archivage est établi de manière à assurer un accès et une récupération facile des dossiers pour examen ou audit même lorsqu'ils sont effectués à distance. La responsabilité de l'archivage des dossiers d'appel d'offre et consultations du PADERMO relève de la cellule des marchés de la DRA et des DPA respectivement.

534. Les registres doivent également inclure toute la documentation associée aux subventions/prêts aux bénéficiaires du Projet.

535. La gestion des plaintes. Les plaintes potentielles relatives aux acquisitions faites selon le système de l'Emprunteur seront exclusivement gérées par les institutions nationales. En cas de litige entre l'AE et un soumissionnaire ou une entreprise, les modalités de règlement des litiges sont celles prévues par la législation du pays et le FIDA ne sera pas désigné en qualité d'arbitre ni chargé de désigner un arbitre. Toutefois il sera exigé que le FIDA soit informée dans le cadre du rapport d'activités trimestriel, de toutes les plaintes reçues dans le cadre du Projet et du traitement adjoint. Ce mécanisme permettra au FIDA de suivre la manière dont les plaintes sont traitées.

536. Disposition spécifique au PADERMO: passation anticipée de marchés et financement rétroactif. L'AE a reçu l'accord du FIDA pour lancer le processus de passation de certaines activités présélectionnée sous la modalité dite "financement rétroactif". Ces marchés sont, en principe, conclus avant la signature de l'Accord de financement et leur paiement remboursé par le FIDA dans le respect des limites spécifiées par l'Accord de financement.

537. Il est à noter que l'AE procède à la passation anticipée de marchés à ses propres risques, sans qu'aucun assentiment du FIDA quant aux procédures lancées, aux documents établis ou engagement à approuver un prêt pour le projet en question.

C. PRISE EN COMPTE DES PESEC DANS LE CADRE DE LA PASSATION DE MARCHES

538. Les normes des PESEC ont des conséquences sur la conception, l'appel d'offres et la supervision des dispositions en matière de passation des marchés du Projet. On peut citer, par exemple: la préparation des spécifications techniques; l'utilisation des documents standard d'appel d'offres du FIDA ou des documents d'appel d'offres nationaux conformes aux exigences des PESEC; le choix d'une méthodologie d'évaluation des offres présentant un bon rapport qualité-prix; la stipulation de conditions contractuelles particulières; et la fréquence et la rigueur de la supervision de l'exécution. Le gouvernement doit exiger de tous les contractants, sous-traitants et fournisseurs principaux participant au Projet qu'ils opèrent de manière conforme aux normes des PESEC, telles qu'elles sont reflétées dans leurs contrats et dans le Plan de gestion environnementale, sociale et climatique du contractant (PGESCC). Ce plan doit être préparé par le contractant choisi sur la base de du CGESC et du PGESC du Projet.

539. Les activités de passation des marchés doivent respecter dans la mesure du possible les exigences des PESEC présentées dans le tableau ci-dessous et veiller à ce que l'unité de gestion du Projet gère tous les contractants et fournisseurs de manière

efficace. Cela inclut la sous-traitance, pour laquelle le contractant principal est tenu de s'assurer que ses sous-traitants respectent les normes des PESEC.

Norme PESEC	Aspects de la passation des marchés à considérer
<p>Norme 1: Conservation de la biodiversité</p>	<p>Spécification technique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faisabilité de la prescription de produits portant un label écologique et de bois d'origine légale pour la construction et la fabrication de meubles (certificat d'origine de forêts à gestion durable). - Les dossiers d'appel d'offres envisageront soit de faire de la spécification label écologique une "spécification minimum", soit d'accorder, dans l'évaluation de l'offre, un poids technique aux produits portant un label écologique. <p>Supervision:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supervision supplémentaire en cas de besoin.
<p>Norme 2: Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution</p>	<p>Spécifications techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation de produits portant un label écologique qui minimise l'utilisation de substances dangereuses et la production d'émissions dangereuses. - Appareils et structures ayant un bon rendement énergétique. - Codes OMS/FAO pour la sûreté de l'étiquetage, de l'emballage, de la manutention, de l'entreposage, de l'application et de l'élimination des pesticides. - Elimination des eaux usées et des déchets solides conformément aux codes nationaux. <p>Evaluation des offres:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envisager le coût sur le cycle de vie pour les achats d'équipements énergivores. - Système de points de mérite pour récompenser les offres proposant des spécifications supérieures aux exigences minimum.
<p>Norme 5: Travail et conditions de travail</p>	<p>Qualifications du soumissionnaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune condamnation antérieure pour infraction aux lois du travail. <p>Évaluation des offres:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emploi et formation professionnelle en cours d'emploi pour les jeunes et les femmes sans emploi au-dessus d'un pourcentage défini de la main-d'œuvre des contractants; doivent être récompensés par des points de mérite technique lors de l'évaluation des offres. - Les PGSS de qualité supérieure des contractants recevront davantage de points de mérite technique lors de l'évaluation des offres. - Ces deux qualifications peuvent valoir jusqu'à 5 des 100 points de mérite (95 points sont attribués pour le prix de l'offre). <p>Conditions contractuelles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les normes fondamentales du travail de l'OIT (pas de travail des enfants ou de travail forcé; égalité des chances, non-discrimination et liberté d'association). - Le contractant doit établir d'autres mécanismes pour les plaintes de ses travailleurs si les lois nationales du travail imposent des restrictions à la liberté d'association. - Salaires décents compatibles avec des salaires similaires pour la même profession dans la région. - Exigence d'un PGSS pour le contractant. - Le contractant principal imposera des conditions de travail identiques à la main d'œuvre de ses sous-traitants et autres fournisseurs. - Mécanisme permettant aux emprunteurs de payer directement les sous-traitants en cas de retard de paiement injustifié de la part du contractant principal.

Norme PESEC	Aspects de la passation des marchés à considérer
	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration d'accident, y compris les infractions au code de conduite du contractant par son personnel.
Norme 6: Santé et sécurité communautaires	<p>Spécifications techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PGSS du contractant doit prévoir l'élimination sûre des déchets de construction et des déchets du camp des travailleurs; l'atténuation, pour la communauté, des risques et des impacts résultant du travail du contractant; la sécurité des livraisons et du transport; et l'élimination des matières et des déchets dangereux. - Le PGSS du contractant doit intégrer la préparation aux situations d'urgence liées à des dangers naturels ou humains. <p>Conditions contractuelles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et éviter les dommages aux routes d'accès au site. - La violence sexiste, le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles auront pour conséquence la résiliation du contrat d'un employé en vertu du code de conduite du contractant. - L'afflux de travailleurs provenant de zones extérieures à la zone du Projet sera limité au strict minimum. - Déclaration périodique des accidents et des infractions.

Tableau 38: Sauvegardes environnementales et sociales

Domaine	Évaluation du risque	Conséquence	Lignes directrices à l'intention des fournisseurs de services
Conservation de la biodiversité			
1.8 Le Projet pourrait-il comporter ou mener à l'approvisionnement de fournisseurs principaux en matières naturelles ?	Modéré	Modérée Le Projet exige l'approvisionnement en ressources naturelles par l'intermédiaire de fournisseurs primaires, et l'extraction des ressources est strictement réglementée	Critères d'évaluation des soumissions pour favoriser l'approvisionnement en matériaux d'origine éthique.
Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution			
2.4 Le Projet pourrait-il entraîner une consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ?	Modéré	Modérée Le Projet nécessitera la consommation de matières premières, d'énergie et/ou d'eau. Il s'agira d'une composante importante du Projet, mais les impacts peuvent être gérés adéquatement.	Critères d'évaluation des soumissions pour favoriser une utilisation éthique et efficace des matières premières. Elaboration d'une étude d'impact en cas de consommation importante de ressources en eau.
2.5 Le Projet pourrait-il comporter ou entraîner une extraction, un détournement ou un confinement importants des eaux de surface ou souterraines (p. ex. construction de barrages, de réservoirs, d'aménagements de bassins hydrographiques, extraction d'eau souterraine)?	Substantiel	Modérée Une quantité considérable d'eau souterraine ou d'eau de surface sera requise et nécessitera une extension mineure des sources existantes. Il comprend la construction de systèmes d'irrigation à grande échelle de réhabilitation / développement – moins de 300 ha par Projet	Les interventions entraînant l'extraction des ressources en eau doivent être accompagnés par des études d'impact environnemental et social et/ou des plans de gestion.
2.6 Le Projet pourrait-il comporter des apports d'engrais et d'autres agents modificateurs?	Modéré	Modérée Le Projet nécessite l'utilisation d'engrais, mais des options sont disponibles pour remplacer les engrais polluants par des alternatives.	Une liste de produits chimiques approuvés/ certifiés sera incluse dans les DAO le cas échéant.

Domaine	Évaluation du risque	Conséquence	Lignes directrices à l'intention des fournisseurs de services
2.7 Le Projet pourrait-il impliquer ou mener à l'approvisionnement, à l'approvisionnement et/ou entraîner l'utilisation de pesticides sur les cultures, le bétail, l'aquaculture ou la foresterie?	Modéré	Modérée Le Projet nécessite l'utilisation de pesticides, mais des options sont disponibles pour remplacer les pesticides potentiellement polluants par des alternatives.	Inclure dans les spécifications techniques que le Projet n'utilisera que des pesticides approuvés et respectera les codes OMS-FAO pour l'étiquetage, l'emballage, la manipulation, le stockage, l'application et l'élimination des pesticides sûrs. Inclure la liste des pesticides approuvés dans les documents d'appel d'offres.
Travail et conditions de travail			
5.1 Le Projet pourrait-il fonctionner dans des secteurs ou des chaînes de valeur caractérisées par des conditions de travail qui ne respectent pas les lois nationales du travail ou les engagements internationaux ? (Remarque : cela peut inclure des pratiques discriminatoires, une forte inégalité entre les sexes et le manque d'égalité des chances, le déni de la liberté syndicale et de la négociation collective, les travailleurs migrants)	Mineur	Mineure Le Projet opère dans des secteurs ou des chaînes de valeur qui, dans le passé, n'ont pas respecté les lois nationales du travail ou les engagements internationaux, mais qui sont maintenant réglementés de manière adéquate au niveau national et font partie de chaînes de valeur internationales qui font l'objet d'audits environnementaux et sociaux réguliers.	Les qualifications des soumissionnaires doivent inclure : Aucune condamnation antérieure pour infraction aux lois du travail. Les conditions contractuelles doivent inclure le respect des normes fondamentales du travail de l'OIT (pas de travail des enfants ou de travail forcé; égalité des chances, non-discrimination et liberté syndicale).
5.3 Le Projet pourrait-il concerner des enfants (a) n'ayant pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi défini au niveau national (généralement 15 ans) ou b) ayant dépassé l'âge minimum d'emploi défini au niveau national mais moins de 18 ans dans des activités soutenues ou dans des chaînes de valeur?	Mineur	Mineure Le Projet n'opère pas dans des secteurs ou des chaînes de valeur où l'emploi d'enfants a déjà été signalé.	Les clauses contractuelles doivent inclure le respect du droit international du travail pour l'interdiction du travail des enfants en se référant aux directives de l'OIT ainsi qu'aux lois nationales du travail disponibles.
5.4 Le Projet pourrait-il: a) fonctionner dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les producteurs et les autres travailleurs agricoles sont généralement exposés à des risques importants en matière de travail et de sécurité, et/ou b) promouvoir ou utiliser des technologies ou des pratiques qui présentent des risques pour la sécurité et la santé au travail (SST) pour les agriculteurs, les autres travailleurs ruraux ou les populations rurales en général? (Remarque: les risques de SST dans l'agriculture peuvent inclure: machines et outils dangereux; produits chimiques dangereux; agents toxiques ou allergènes; substances ou agents cancérigènes; maladies parasitaires; maladies animales transmissibles; espaces confinés; risques ergonomiques; températures extrêmes; et contact avec des animaux, des reptiles et des insectes dangereux et toxiques. Les risques psychosociaux peuvent inclure la violence et le harcèlement.)	Modéré	Mineure Le Projet s'inscrit dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les travailleurs sont occasionnellement exposés à des risques importants en matière de SST et où l'efficacité de la réglementation est reconnue.	Les mesures de SST visant à protéger les travailleurs du Projet contre les blessures, les maladies ou les impacts rencontrés sur le lieu de travail ou pendant le travail doivent être incluses dans les spécifications techniques. Critères d'évaluation des soumissions pour favoriser les entrepreneurs ayant un plan de gestion de la santé et de la sécurité (PGSH) de haute qualité.
Santé, sûreté et sécurité communautaires			

Domaine	Évaluation du risque	Conséquence	Lignes directrices à l'intention des fournisseurs de services
6.8 Le Projet pourrait-il entraîner une augmentation ou une modification de la circulation?	Modéré	Modérée Changements modérés dans les volumes de trafic ou modifications de la circulation. Le risque de blessure ou de décès est réduit par une bonne conception et la mise en œuvre de protocoles de sécurité. Construction, réhabilitation ou amélioration de routes rurales, avec un trafic journalier moyen annuel (TDAA) inférieur à 400	Appliquer la réglementation nationale concernant les règles de circulation, les mesures de sécurité routière et les panneaux de signalisation.
6.9 Le Projet pourrait-il entraîner un afflux de travailleurs du Projet?	Modéré	Mineure Le Projet nécessite l'emploi d'une nouvelle main-d'œuvre, mais les travailleurs peuvent être des sources des communautés locales, de sorte que l'afflux est réduit au minimum et que les risques sont gérés efficacement.	Les conditions contractuelles prévoyant que l'afflux de travailleurs en provenance de l'extérieur de la zone du Projet devraient être limitées au minimum nécessaire et favoriser l'approvisionnement en travailleurs des communautés locales chaque fois que cela est possible.

D. ANNEXES

ANNEXE 1: EVALUATION DES RISQUES DE PASSATION DE MARCHES DU PADERMO

Le Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO), sera placé sous la tutelle technique du Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts (MAPMDREF) qui en assure la maîtrise d'ouvrage technique. La tutelle administrative du Projet sera confiée à la Direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne (DDERZM).

La Direction régionale de l'agriculture de l'Oriental, rattachée au Ministère de l'agriculture est l'organe d'exécution régional du PADERMO. Elle inclut sept Directions provinciales de l'agriculture (DPA) à savoir: (i) DPA Oujda-Angad/Berkane; (ii) DPA Guercif; (iii) DPA Driouch; (iv) DPA Nador; (v) DPA Taourirt; (vi) DPA Jerada et (vii) DPA Figuig. Seuls les (3) DPA d'Oujda/Berkane, de Driouch et de Guercif seront concernées par les interventions du Projet et par conséquent les activités de passation marchés du Projet.

La DRA assume les missions d'évaluation et d'exécution du budget sectoriel annuel affecté à son territoire. Elle est chargée de la programmation et de la mise en œuvre du Plan agricole régional - fixé dans le cadre de la stratégie sectorielle et assure le pilotage et le suivi de l'exécution des projets relatifs au développement des filières agricoles et de l'agro-industrie, des projets d'aménagement hydro-agricole, foncier ou autres.

A. Cadre juridique, réglementaire et politique, résumé des principales conclusions

Le FIDA a revu le système-pays de passation des marchés au Royaume du Maroc suivant l'approche MAPS²⁰-II, adaptée au projet PADERMO. L'évaluation se base principalement sur les conclusions du Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2022-2027, la Note de conception du Projet et la revue des différentes lois et décrets régissant la commande publique marocaine.

La revue des divers documents complétée par les concertations avec les différentes parties prenantes ont conduit la Mission de conception à évaluer que le système marocain des marchés publics est globalement acceptable du point des directives de la passation des marchés du FIDA et est susceptible d'être utilisé pour un groupe ou pour toutes les acquisitions prévues dans le cadre de certaines opérations financées par le FIDA. Les principales conclusions du rapport d'évaluation du système-pays de passation des marchés par Le FIDA figurent ci-dessous.

Le cadre législatif et réglementaire de passation des marchés

Les textes réglementaires de passation des marchés ont été examinés et le risque pour leur utilisation dans le cadre des opérations du PADERMO est évalué comme **faible** pour les raisons suivantes:

- Au Maroc, les marchés publics sont régis par le décret n°2-12-349 du 20 mars 2013 (ci-après le "Décret"). Ce décret fixe les conditions et les formes dans lesquelles sont passées les marchés de travaux, de fournitures et de services pour le compte de l'Etat, des collectivités territoriales et de certains établissements publics. Il fixe en outre certaines règles relatives à la gestion desdits marchés et à leur contrôle.
- Le système marocain des marchés publics a connu plusieurs réformes qualitatives au cours de la dernière décennie. Ces réformes ont permis l'instauration d'une

²⁰ Methodology for Assessing Procurement Systems.

dématérialisation des procédures et leur simplification, l'amélioration des principes de la transparence et l'efficacité et l'accès à l'information publique, l'adoption de méthodes d'acquisition adaptées aux différents types de marchés. L'arsenal juridique marocain se caractérise, entre autres, par le dynamisme de ses réformes successives, visant à s'aligner avec les situations macroéconomique prévalentes, ce qui traduit la volonté des autorités nationales de moderniser et d'améliorer constamment le cadre législatif et réglementaire des marchés publics marocains pour le porter au niveau des standards internationaux.

- Le Décret fait actuellement l'objet de révision et il est attendu que le nouveau décret entre en vigueur au courant de l'année 2024.
- Le Système de passation des marchés du pays (SPM) se caractérise par un niveau de transparence relativement élevé. En effet, l'accès à l'information avec l'obligation de publication du plan prévisionnel, de chaque opportunité d'affaire et des résultats des appels d'offres sur le portail web des marchés publics (<https://www.marchespublics.gov.ma/pmmp/>) est exigée pour tous les marchés publics. Il est prévu que ce requis s'élargisse obligatoirement à toutes les dépenses, y compris les consultations (équivalent à la modalité Shopping du FIDA) à partir du premier août 2023. Le système de passation fait de l'appel d'offres ouvert son processus d'acquisition par défaut avec des modes d'acquisitions globalement bien détaillée.

Les dossiers standards nationaux d'appel d'offres

Les dossiers standards nationaux d'appel d'offres pour les biens, travaux et services y compris les Conditions générales des contrats pour les marchés publics ainsi que les mécanismes de règlement des différends, ont été examinés et le risque pour leur utilisation dans les opérations financées par le FIDA est évalué comme **modéré** pour les raisons suivantes:

- La réglementation applicable (article 19 du Décret) définit le contenu minimal des dossiers d'appel d'offres (DAO) et exige qu'il soit pertinent, objectif, non discriminatoire, proportionné et suffisamment détaillé avec des spécifications neutres. En effet, le Décret définit une liste minimale, exhaustive, des documents qui constituent le DAO. L'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 1874-13 du 13 novembre 2013 arrête des modèles officiels pour certaines pièces constitutives des DAO. Il existe également des Règlements de consultation types (RC) et des Cahiers des prescriptions spéciales types (CPS). Ces documents modèles couvrent les travaux, les fournitures et les services et sont mis en ligne au niveau du portail des marchés publics. Le Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAG-T) a été mis à jour avec le décret n° 2-14-394 du 13 mai 2016. Les CCAG ont été jugées globalement acceptables par le FIDA.
- Il convient également de préciser que le CCAG-T 2016 en vigueur a introduit pour le règlement des différends et litiges, la possibilité de recourir à la médiation ou à l'arbitrage, option qui n'existait pas dans le CCAG-T 2000 abrogé et qui se limitait au recours juridictionnel classique (tribunal administratif). Si cette nouvelle disposition peut paraître novatrice et semble s'inscrire dans une approche visant à rechercher plus d'équilibre entre le maître d'ouvrage public et les titulaires des marchés, il n'en demeure pas moins que sa mise en œuvre pratique paraît compliquée puisqu'elle reste hypothéquée à l'accord préalable des parties ("commun accord"). Or, il est de notoriété que le maître d'ouvrage public n'est pas un adepte de l'arbitrage pour différentes raisons et notamment, son coût prohibitif et le refus d'accepter de se soumettre à une sentence arbitrale rendue par un organisme privé.

La fonction de régulation

La fonction de régulation est assurée par la Commission nationale de la commande publique (CNCP), créée par décret 2-14-867 du 21 septembre 2015 et ses membres sont nommés par décret, par le Chef du gouvernement. La CNCP placée auprès du Secrétariat général du gouvernement, est pleinement fonctionnelle sans aucune implication dans le processus de passation des marchés tel qu'édicté dans le Décret et elle est libre de tout autre nature de conflits d'intérêts dans la passation des marchés, pour les raisons suivantes.

Le risque associé à son utilisation dans le cadre du PADERMO est évalué comme **faible**.

Le contrôle interne et externe

Le cadre juridique, l'organisation, les politiques et procédures de contrôles (interne et externe) et d'audit des marchés publics qui ont été examinés et le risque pour leur utilisation est considéré comme **faible** pour les raisons suivantes:

- Le système national est caractérisé par un mécanisme de contrôle interne et externe (aussi bien à priori qu'à posteriori) clair et fonctionnel suivant une politique de délégation de la signature des marchés précise pour la DRA et les DPA. La problématique de séparation des fonctions et celles des tâches incompatibles ne se posent pas pour les 3 DPA et la DRA puisque les responsabilités fonctionnelles d'ordonnancement, de comptabilisation et de règlement sont assumées par différents départements, cellule et personnes.
- Le système de la comptabilité publique, tel qu'il est décrit par le décret royal n° 330-66 du 21/04/1967 portant règlement général de la comptabilité publique, est bâti autour de la notion de séparation des tâches entre ordonnateurs et comptables. Le contrôle financier à priori s'exerce à travers le contrôle des dépenses suivant la procédure normale de l'exécution du budget de l'administration centrale. Il se matérialise par des contrôles de régularité et de validité stipulés au décret N° 2-07-1235 du 4 novembre 2008 relatif au contrôle des dépenses de l'Etat. Il est régi, au niveau de dépenses des collectivités territoriales et de leurs groupements, par des dispositions du décret n° 2-09-441 du 03/01/2010 portant règlement de la comptabilité publique desdites des structures déconcentrées. Les opérations d'achats sont soumises à quatre types de contrôles différents:
 - Le contrôle à priori exercé selon la nature de l'ordonnateur par la Trésorerie générale du Royaume (TGR) ou la Direction des entreprises publiques et de la privatisation (DEPP) qui agissent par les Trésoriers ministériels ou les Contrôleurs d'Etat (assignés à chaque ordonnateur public) qui sont membres de droit des différentes commissions d'AO;
 - Un contrôle interne à chaque ministère ou entité publique ou l'auditeur interne, selon un seuil de délégation défini;
 - Un contrôle à posteriori exercé par l'Inspection générale des finances (IGF) relevant du Ministère des finances et exerçant un contrôle interne à l'exécutif;
 - Un contrôle supérieur externe à l'exécutif, exercé par la Cour des comptes (contrôle externe) qui effectue des audits généraux de conformité et de performance.

Les rapports sont disponibles sur le site de la cour des comptes "www.courdescomptes.ma". D'autres audits spécifiques sont obligatoires pour tous les marchés pour les montants excédant cinq (5) millions de MAD toutes taxes comprises, et pour les marchés négociés dont les montants excédant un (1) million de MAD toutes taxes comprises.

La Mission a vérifié la publication des synthèses des rapports de contrôle et d'audits et conclue que pour la DRA de l'Oriental, celle-ci n'est pas effectuée régulièrement.

Le mécanisme de gestion des plaintes

Le système de plaintes existant a été examiné afin de s'assurer qu'il prévoit des conditions spécifiques qui prennent en compte les exigences d'impartialité, d'indépendance et d'application régulière de la loi, et le risque pour son utilisation dans les projets financés par le FIDA est évalué comme **faible** étant donné que la CNCP, créée par le décret 2-14-867 du 21 septembre 2015, est une structure indépendante dans la prise de décision. Les procédures nationales appliqueront pour les besoins du PADERMO qui s'assura que les plaintes reçues pour les contrats sont soumises à la revue préalable au FIDA.

Les pratiques prohibées

Les dispositions légales, y compris celles relatives aux institutions chargées de lutter contre les pratiques prohibées (corruption, fraude, conflit d'intérêts et comportement contraire à l'éthique) dans les marchés publics, et celles qui définissent les responsabilités, la reddition de comptes et les pénalités applicables pour les pratiques prohibées, ont été examinées. Le risque pour leur utilisation dans les opérations financées par le FIDA est évalué comme **faible** pour les raisons suivantes:

- la Constitution du Royaume, promeut la lutte contre la corruption; la bonne gouvernance et la transparence, comme outils fondamentaux de la gestion du secteur public.
- L'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPLC), institution qui jouit de l'autonomie juridique, financière et administrative, est dotée d'un arsenal juridique adéquat pour traiter ces pratiques (code pénal, code de la fonction publique, auto-saisine, protection des témoins et des victimes, conflits d'intérêts etc.).
- Par ailleurs, la société civile dans le Royaume est jugée active dans ce domaine et participe à la sensibilisation sur ces pratiques interdites et les risques qu'elles engendrent sur le développement du pays.
- En 2016, Le Maroc a lancé officiellement la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Elle vise à l'horizon 2025 de: (i) inverser la tendance de manière irréversible et visible et renforcer la confiance des citoyens; (ii) renforcer la confiance des citoyens; et (iii) améliorer l'intégrité des affaires et le positionnement du Maroc à l'international. Elle comprend 10 programmes dont le programme 7 couvre la commande publique.

Conclusion et recommandations

Le risque global pour son utilisation dans les opérations financées par le FIDA est évalué comme faible. Le FIDA recommande l'adoption du système national de la passation des marchés.

B. Evaluation de la complexité du Projet

Conception et complexité du Projet du point de vue de la passation de marchés

La conception et la complexité du PADERMO ont été examinées du point de vue des acquisitions et ne génèrent pas de risque substantiel. Le risque lié à la complexité du Projet, tant au niveau la conception, que la mise en œuvre, est considéré comme **faible**, pour les raisons suivantes:

- La mise en œuvre du Projet est prise en charge par la DRA de l'Oriental et les 3 DPA d'Oujda, Driouch et Guercif, qui agissent au nom du Ministère de l'agriculture,

de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts (MAPMDREF) en tant que maître d'ouvrage, sont familiarisés avec les types de marchés (études, travaux et biens) prévus dans le cadre du Projet.

- Les technologies requises pour le PADERMO, sont communément utilisées par le Ministère dans des projets similaires du FIDA en cours d'exécution ou antérieurs. Elles concernent les travaux de plantation nouvelles ou réhabilitation de plantations, les travaux de construction et ouvrage en gabion, les travaux de bétonnage (séguias) et les travaux de réhabilitation des pistes, les réhabilitations ou installations d'UV, les activités de formation et d'appui-conseil aux bénéficiaires et leurs activités de passation respectives ainsi que les études.
- L'expérience acquise dans le domaine d'une part, par le Ministère d'une part, et par les bureaux d'études et les entreprises du secteur d'autre part.
- Au niveau de la DRA et des DPA, les entités en charge du Projet pour le mener dans de bonnes conditions, disposent de par leurs missions, les compétences et qualifications requises au niveau de leur personnel. En outre, la coordination et la gestion du Projet sera appuyée par le recrutement d'une Assistance technique privée, qui appuiera le personnel du MO dans la mise en œuvre et la gestion des activités du Projet.
- La connaissance des lieux du Projet de la part du MO, répartis dans toutes les zones d'intervention du Projet.
- Les entreprises de travaux potentielles ont en général une bonne connaissance des différentes zones et des lieux où le Projet sera exécuté.
- Les fournisseurs d'équipement potentiels, pour le Projet maîtrisent leurs produits, fabriqués localement ou importés.

Evaluation de la capacité de l'agence d'exécution

Capacités humaines existantes de la passation de marchés. La DRA et les 3 DPA sont dotées chacune d'une cellule de passation de marchés au sein du Service support, géré par un responsable de passation de marchés désigné. Il est important de noter qu'à l'échelle nationale, le profil académique diplômé en métier d'achats en tant que tel n'existe pas à ce jour. Pour le recrutement des responsables de la passation des marchés, le Ministère ne définit pas des exigences formelles dans les marchés publics et des profils ingénieurs ou cadres financiers ou de gestion sont en général requis. Les opérations de recrutement sont régies par une procédure définissant les règles et les modalités de recrutement aux emplois permanents de l'administration publique, depuis l'identification des besoins, jusqu'à la prise de fonction, en passant par les différentes phases (publication de l'appel à candidatures, réception des candidatures, sélection, organisation des concours, déclaration des résultats, ...).

La Mission constate qu'à l'instar de la DRA, les responsables de la cellule des marchés des DPA est, en majorité, nouvellement recruté, donc avec une expérience limitée dans la passation des marchés du FIDA, n'ayant jamais gérés de projets similaires au PADERMO. Ils ont cependant une bonne connaissance des procédures et réglementation marocaine. La certification BUILDPRO C sera requise et les services support bénéficieront d'une formation sur les procédures du FIDA, les aspects éthiques, le système des demandes de non-objection "NOTUS" et la politique de tolérance zéro du FIDA en matière de corruption.

Passation de marchés. La DRA et 3 DPA préparent leurs plans prévisionnels annuels de passation des marchés respectifs, en connaissance du secteur et en adéquation avec le potentiel de marché. A partir du budget validé, la DRA consolide le plan annuel prévisionnel des achats, à diffuser sur le portail des marchés publics et dans au moins 2 journaux nationaux en arabe et français au début de chaque année budgétaire. Les prescripteurs des achats (directions responsables budgétaires), préparent dans le cadre de ce budget, les opérations d'achat à réaliser.

Les DAO sont établis à partir de cahiers des charges type, permettant ainsi une standardisation dans les achats et une amélioration des délais d'élaboration des DAO et de leur qualité. Cependant, le délai moyen de préparation des DAO, dépasse un mois et est jugé relativement long considérant le nombre de marchés à prévoir pour le PADERMO et qui peut potentiellement affecter le délai global du Projet.

Les marchés attribués, qui sont passés sur la base d'un appel d'offre ont suscité une concurrence jugée moyenne, avec un taux de marché infructueux de 40%.

Les conditions de publicité et d'accès à l'information sont conformes à la réglementation et permettent d'atteindre une large audience. L'ouverture publique des plis se déroule suivant le règlement national applicable, sans affecter l'intégrité des offres.

Soumission dématérialisée des offres et sécurité. La dématérialisation pour la soumission des offres est une option offerte par le Système national aux acheteurs publics. La dématérialisation complète du système de la passation des marchés est prévue en août 2023 pour toutes les dépenses, marchés et consultations compris. En outre, tous les organismes agréés (banques entre autres) seront liés en 2023 à la plateforme pour tout ce qui concerne les instruments financiers (garantie de soumission et de bonne performance, etc.). Le FIDA est satisfait du niveau de sécurité offert par le système. Cette plateforme pourra être utilisée dans le cadre du PADERMO.

Gestion des contrats. Les mécanismes en place pour le suivi et la gestion des marchés sont maîtrisés par les entités concernées. Le délégataire habilité (chef de la division achat) notifie l'approbation du marché au titulaire, informant tous les intervenants dans la gestion administrative et financière des contrats. Cette gestion est assurée par les entités spécialisées désignées: les entités techniques des directions régionales et provinciales, ayant prescrit la demande d'achat, au niveau de la gestion et du suivi de l'exécution par rapport aux engagements contractuels, ainsi que par le service financier achat au niveau des DRA et DPA et la Direction financière de la DRA au niveau de la gestion financière, budgétaire et du paiement.

Le Projet prévoit l'appui d'une assistance technique assurée par un cabinet de consultants privés et par des bureaux spécialisés. Ces contrôles consistent en la vérification des prestations réalisées par rapport aux dispositions contractuelles des marchés, au niveau quantitatif et qualitatif. Les principales phases de vérification sont: les plans d'exécution, les prestations réalisées au fur et mesure de l'avancement de l'exécution, la mise à jour des plannings d'exécution, les essais partiels et finaux, les mises en service.

La coordination du Projet sera assurée par la DDERZM, la DRA et les 3 DPA, selon leur niveau de compétence officiel et les tâches qui leur sont attribuées dans le cadre du PADERMO et définies dans le Manuel d'exécution du Projet.

Renseignements pertinents au Projet sur la passation de marchés dans le pays

Le FIDA a procédé à l'ajustement de l'évaluation du système de passation des marchés du pays (MAPS-II) pour le situer dans le contexte de la mise en œuvre du PADERMO afin d'identifier le niveau de risque lié à son utilisation. Les résultats de cette évaluation, qui tiennent compte du secteur agricole y compris les marchés y afférent et au niveau de l'agence d'exécution, ont permis de conclure que les capacités de la DDERZM, la DRA et les 3 DPA sont globalement satisfaisantes pour l'exécution des marchés du PADERMO et que le risque concernant son utilisation dans ce cadre est jugé comme **modéré à faible**.

Ainsi, les acquisitions du Projet se feront au moyen du système de passation des marchés de l'Emprunteur, pour toutes les acquisitions prévues dans le cadre du Projet, à l'exception des appels offres internationaux et des consultations dont les dossiers types et évaluation se feront suivant les procédures du FIDA. Il s'agit d'acquisitions concurrentielles de biens, travaux et services de consultants, auxquels le marché

national est capable de répondre. La participation des entreprises étrangères aux AO du Projet ne devrait pas être exclues, bien que la revue des marchés de la DRA renseigne que les entreprises étrangères sont susceptibles d'être très peu intéressées par les appels d'offres du PADERMO, n'étant pas compétitives sur le marché marocain pour les types d'acquisitions du Projet.

Vu son risque faible, le système de redressement des torts décrits ci-dessus (Mécanisme de gestion des plaintes) n'aura pas d'impact sur la compétitivité des processus d'acquisition ainsi que sur l'attractivité en termes d'opportunités pour les entreprises étrangères.

Des moyens et mesures d'amélioration au sein du système de passation des marchés de l'Emprunteur, susceptibles d'améliorer l'efficacité des opérations d'acquisition et accélérer leurs mises en œuvre respectives ont été identifiés durant la Mission. Les propositions d'amélioration concernent la délégation d'autorité, la planification, la passation des marchés, le contrôle, la gestion des contrats, l'archivage, la formation et le renforcement des capacités. Les propositions d'amélioration suivantes seront prises en compte dans le cadre du Projet

#	Risques identifiés	Mesures d'atténuation
1	Capacité technique. La DRA et DPA disposent de l'expérience, la structure organisationnelle et la capacité du personnel qui lui permettront une mise en œuvre satisfaisante du Projet. Toutefois, la mise en œuvre du PADERMO, en parallèle du programme national met une charge accrue sur ses ressources humaines à travers ses différents départements, particulièrement pour les DPA.	Mettre en place d'un appui/ assistance technique externe pour accompagner l'Emprunteur dans la mise œuvre du Projet, particulièrement pour la passation des marchés en amont pour la préparation des CCP, études et pour le suivi et contrôle des travaux pour la gestion de l'exécution des contrats.
2	Délégation d'autorité. Le circuit d'approbation des marchés et consultations, mettant en application la délégation d'autorité, est établi de façon à renforcer le contrôle interne, à priori. Cependant, le renforcement du contrôle interne est susceptible de constituer un facteur d'allongement des délais d'approbation des marchés. En effet, vues les mesures de décentralisation en place, les marchés passent par différents niveaux de contrôles avant leur approbation finale.	Renforcer le suivis des étapes de la procédure de passation et prévoir de soumettre un rapport mensuel détaillé sur la situation des marchés.
3	Planification. La revue des marchés passés par la DRA fait ressortir un taux de 40% de marchés infructueux.	Améliorer l'efficacité de la planification des marchés publics en élaborant des programmes annuels prévisionnels des marchés plus réalistes, en considérant les éléments qui peuvent affecter leur concrétisation, tels que le programme budgétaire annuel, le plan de charge des services chargés de la passation des marchés et de ceux chargés de l'exécution technique.
	Gestion des contrats.	Le formulaire d'auto-certification du FIDA fera partie intégrante des pièces contractuelles et ne sera requis que pour l'adjudicataire du marché avant la signature du contrat. L'auto-certification ne sera, exceptionnellement, pas inclus dans les dossiers d'appels d'offres et fourni par tous les soumissionnaires. L'intégralité des marchés engagés sera retranscrite dans le portail de gestion des contrats du FIDA. Les contrats seront gérés par le maitre d'ouvrage désigné (DRA, DPA et ONCA) qui rendra compte à l'UGP de la situation détaillée des crédits d'engagements et paiement Le DRA, DPA mensuellement. L'état d'avancement des marchés devra également inclure une synthèse de la situation

#	Risques identifiés	Mesures d'atténuation
		des aspects sociaux et environnementaux en ligne avec les requis du FIDA et la Génération Green.
4	Efficienc de la passation des marchés. Les délais des cycles de passations des marchés (préparation des DAO, lancement, évaluation des offres, approbation, notification), au niveau régional et provincial, sont assez longs.	L'amendement au règlement des achats (ouverture des plis en un seul temps et l'évaluation des dossier et offre techniques du concurrent classé premier), devrait permettre de réduire le délai d'évaluation des offres. L'appui technique externe devrait également être utilisé pour apporter les supports nécessaires pour l'élaboration des DAO et le renforcement des sous-commissions techniques chargées de l'évaluation des offres.
8	Archivage, classement et gestion des documents. Au niveau central, le système d'archivage physique des documents est globalement satisfaisant. Toutefois, ceci n'a pas été vérifié au niveau provincial.	Maintenir un système d'archivage séparé pour le PADERMO à travers la mise en place de: (i) un système de gestion des archives physiques (GAP) et (ii) un système de gestion électronique des documents (GED); (iii) s'assurer que la responsabilité de l'archivage soit déléguée au sein de la cellule des marchés de la DRA et chaque DPA et (iv) prévoir un espace d'archivage dédié au Projet.
9	Formation et Renforcement de capacité. Les responsables des cellules des marchés du DRA et 3 DPA n'ont pas bénéficiée de formation et orientation dans les nouvelles directives de la passation du FIDA	La certification BUILDPRO C est obligatoire pour tout le personnel d'approvisionnement du Projet. Les responsables impliqués dans la passation des marchés des services support bénéficieront d'une formation sur les procédures du FIDA, les aspects éthiques, le système des demandes de non-objection « NOTUS » et la politique de tolérance zéro du FIDA en matière de corruption.
10	Reporting. Au niveau central, la direction chargée des achats produit régulièrement des rapports d'activité des marchés. Toutefois, au niveau régional, la production de ses rapports n'est pas systématique.	Le modèle de rapport d'activité, situation des marchés actuellement utilisés entre la DRA et les DPA est maintenu et sera établi et diffusé par l'Emprunteur selon les calendriers suivants: - Soumission de rapports mensuels de l'année N-0; - Par la suite, soumission de rapports trimestriels de l'année N+1: au plus tard Fin Février de l'année N+1
11	Intégrité des processus de passation des marchés/Gestion des plaintes du Projet. Suivi des plaintes dans le cadre de l'utilisation du Système de l'Emprunteur	Conformément aux dispositions réglementaires, tenir un registre de suivi des réclamations dans lequel il est enregistré les noms des requérants, la date de réception de toute réclamation et son objet ainsi que la suite qui lui a été réservée. Inform
12	Audit des marchés du Projet. Contrôle de la passation des marchés dans le cadre de l'utilisation du Système de l'Emprunteur	Conduire un audit annuel des acquisitions à la charge de l'Emprunteur. Cet audit permettra au FIDA de se faire une opinion sur la qualité du fonctionnement du Système de l'Emprunteur dans le cadre de la mise en œuvre du PADERMO.

Notation des risques relatifs à la passation des marchés du Projet

L'évaluation des risques de passation des marchés du Projet a été entreprise suivant une évaluation adaptée du MAPS-II couvrant les risques au niveau national, ainsi qu'au niveau de l'agence d'exécution chargée de la mise en œuvre des activités de passation

de marchés du Projet. Le résultat des évaluations fournit les justifications aux risques indiqués dans le résumé des présentés dans le tableau ci-après.

<i>Niveau du risque</i>	<i>Facteur de risque</i>	<i>Note d'évaluation</i> <i>Faible (F), Modéré (M), Substantiel (S),</i> <i>Élevé (E)</i>
Notation des risques de passation des marchés du Projet		
Niveau pays		
1	Cadre législatif et réglementaire de passation des marchés	F
2	Pratiques prohibées dérivant du système	F
Niveau secteur		
3	Capacité du secteur	M
4	Capacité du marché et industrie locaux	F
Niveau Projet		
5	Risques liés à la conception du Projet	F
6	Risques liés la réalisation des activités	F
Capacité de l'agence d'exécution		
7	Capacité	M
8	Gouvernance & pratiques prohibées	F

La plupart des problèmes et risques relatifs aux activités d'acquisition dans le cadre de la mise en œuvre du Projet ont été identifiés et des mesures d'atténuation proposées. Les mesures d'atténuation ont été discutées et convenues avec l'Agence d'exécution et incluses dans le DCP du PADERMO proposé dans l'annexe "Recommandations des mesures convenues en passation de marchés".

La notation globale des risques de la passation des marchés du Projet au moment de l'évaluation est jugée **modérée**.

Annexe 1-a: Matrice des risques de passation de marchés (MRPM) du FIDA – Partie a: niveau pays

D'après MAPS-II – Méthodologie d'évaluation des systèmes de passation de marchés adaptée à la DRA de l'Oriental et aux DPA de Oujda, Driouch et Guercif

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
Résultats consolidés au niveau du pays					
Pilier 1. Cadre juridique, réglementaire et politique					
1.1. Le cadre juridique des marchés publics respecte les principes convenus et est conforme aux obligations applicables.					
	Indicateur subsidiaire	Critères d'évaluation	Principales constatations	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA HIGH, SUBSTANTIAL, MEDIUM, LOW	Mesure d'atténuation Risque net: H, S, M, ou L
1.1.1.	Champ d'application et couverture du cadre juridique et réglementaire	L'ensemble de normes législatives et réglementaires satisfait les conditions suivantes : (a) Il est bien codifié et organisé de façon hiérarchisée (lois, décrets, réglementations, procédures) et l'ordre de préséance est clairement défini. (b) Il prend en compte les biens, travaux et services, y compris les services de consultants, pour tous les marchés passés sur des fonds publics. (c) Les PPP, y compris les concessions, sont réglementés. (d) Les législations, réglementations et politiques en vigueur sont publiées et facilement accessibles au public sans frais.13	Cet indicateur est globalement satisfait. Le critère (a) est satisfait. Le cadre juridique est bien codifié et organisé de façon hiérarchisée. On ne relève pas d'incohérences entre le décret, le manuel et autres instruments juridiques et réglementaires (arrêté, circulaires et notes explicatives) Le critère (b) est partiellement satisfait. Le Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics et instrument juridiques prennent en compte les biens, travaux, et services (y compris les services de consultants) pour tous les marchés passés sur des fonds publics mais prévoit, cependant, des dérogations pour - les conventions ou contrats passés dans les formes et selon les règles du droit commun tels que définis à l'article 4 paragraphe 7 : - les contrats de gestion déléguée de services et d'ouvrages publics; - les cessions	L	L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
			<p>de biens entre services de l'Etat ou entre l'Etat et les régions, les préfectures, les provinces et les communes; - les prestations effectuées entre services de l'Etat régies par la législation et la réglementation en vigueur. - les contrats relatifs aux transactions financières effectuées sur le marché financier international et les services y afférents. Il peut être dérogé aux dispositions du présent décret en ce qui concerne les marchés passés dans le cadre d'accords ou conventions que le Maroc a conclus avec des organismes internationaux ou des Etats étrangers, lorsque lesdits accords ou conventions stipulent expressément l'application de conditions et de formes particulières de passation des marchés.</p> <p>Le critère (c) est satisfait. Loi n° 86-12 du 1er rabii I 1436 (24 décembre 2014) relative aux contrats de partenariat public-privé et encadre la fourniture de service, et d'infrastructure économique, administrative et sociale dans le cadre de partenariats. Les concessions sont gouvernées par loi n° 54-05 relative à la gestion déléguée des services publics qui s'applique aux contrats de gestion déléguée de services et d'ouvrages publics passés par les collectivités locales ou leurs groupements et par les établissements publics.</p> <p>Le critère (d) est satisfait. Les législations, réglementations et politiques en vigueur sont publiées sur le portail : www.marchespublics.gov.ma/pmmp/.</p>			
1.1.2.	Méthodes d'acquisition	Le cadre juridique satisfait les conditions suivantes : (a) Les méthodes d'acquisition sont définies sans ambiguïté à un échelon hiérarchique approprié, ainsi que les conditions associées sous lesquelles il est possible de recourir à chacune des méthodes.	Le critère (a) est satisfait. Le Décret se décline en plusieurs chapitres chacun détaillant la méthode d'acquisition à suivre et ses étapes respectives. Il fournit également des détails relatifs aux seuils de passation définis dans l'article 20. Lorsque le marché est alloté, les seuils sont appréciés au titre du montant cumulé de l'ensemble des lots composant la prestation. Ces	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		<p>(b) Les méthodes d'acquisition prévues incluent des procédures d'acquisition concurrentielles et moins concurrentielles et offrent un éventail approprié de possibilités garantissant le rapport qualité/prix, l'équité, la transparence, la proportionnalité et l'intégrité.</p> <p>(c) Le fractionnement des marchés destiné à restreindre la concurrence est interdit.</p> <p>(d) Les normes appropriées pour les procédures concurrentielles sont spécifiées.</p>	<p>seuils ne sont pas fixes, modifiables par arrêté du Ministre de l'intérieur.</p> <p>Le critère (b) est satisfait. Les marchés de biens, travaux, fournitures et services sont au-dessus du seuil établis sont passés par appel d'offre, concours à l'exception des marchés architecturaux qui eux sont régis par les dispositions du Chapitre V. Les marchés ou prestation moins ou non concurrentiels sont passés par bons de commande ou pour les marchés dont l'estimation est en dessous du seuil établi ou par des marchés négociés (article 87) que ce soit pour ceux des biens, travaux, fournitures ou service ou les prestations architecturales. Leur procédure est détaillée. Les méthodes d'évaluation décrite dans le décret considèrent la qualité et le prix. Les principes du décret se basent sur la transparence et l'intégrité. Le principe de la proportionnalité n'est cependant pas explicite.</p> <p>Le critère (c) est partiellement satisfait. Le décret et lois attenantes permettent l'allotissement des marchés mais n'encadrent pas explicitement le fractionnement dont l'intention est de restreindre la concurrence.</p> <p>Le critère (d). Les normes appropriées pour les procédures concurrentielles sont clairement définies par modalité de marchés pour les marchés concurrentiels ainsi que les marchés à faible valeur.</p>			
1.1.3.	Règles relatives à la publicité et délais	<p>(a) Le cadre juridique fait obligation d'annoncer publiquement les projets de marchés à moins que la limitation des projets de marchés soit expressément justifiée (voir l'indicateur 1(b)).</p> <p>(b) La publication des avis d'appel d'offres accorde aux soumissionnaires potentiels un délai suffisant, en accord avec la méthode,</p>	<p>Le critère (a) est satisfait. Tous les marchés font l'objet d'appel d'offre ou de consultations publiées dans le portail et au moins 2 journaux.</p> <p>Le critère (b) est satisfait. Le délai de publication des AO est de 21 jours minimum ou 41 jours pour les AO internationaux (au-dessus du seuil). Ces délais sont fixés par Décret.</p> <p>Le critère (c) est satisfait. Tous les marchés font l'objet de publication dans au moins un journal et une diffusion dans la plateforme marchés public</p>	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		<p>la nature et la complexité de l'acquisition, pour se procurer les documents et répondre à l'annonce. Les délais minimums pour la soumission des offres/propositions sont fixés pour chaque méthode d'acquisition et ces délais sont prolongés lorsqu'il est fait appel à la concurrence internationale.</p> <p>(c) La publication des appels d'offres ouverts est imposée dans au moins un journal à large diffusion au niveau national ou sur un site Internet officiel unique où sont publiés tous les avis de passation des marchés publics. Cela doit être facilement accessible sans frais et ne doit pas comporter d'autres obstacles (par exemple, des obstacles technologiques).</p> <p>(d) Le contenu de la publication doit fournir suffisamment d'informations pour permettre aux soumissionnaires potentiels de déterminer leur aptitude et leur intérêt à soumettre une offre.</p>	<p>dédiée. L'accès au AO est gratuit. Il n'existe pas d'obstacle technologique à l'accès d'information, le Maroc dispose d'une couverture ADSL et fibre optique assez large notamment dans la zone de l'Oriental.</p> <p>Le critère (d) est satisfait. Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comporte plusieurs chapitres concernant les exigences administratives et techniques à satisfaire par les soumissionnaires. Toutes les exigences de éligibilité sont définies dans le Cahier des Prescription Spéciales et Règlement de Consultation – RC</p>			
1.1.4.	Règles concernant la participation	<p>(a) Il établit que la participation des parties intéressées est équitable, fondée sur la qualification et conforme aux règles relatives à l'éligibilité et aux exclusions.</p> <p>(b) Il garantit qu'il n'existe aucun obstacle à la participation au marché des acquisitions publiques.</p> <p>(c) Il précise les critères d'éligibilité et prévoit des exclusions pour les activités criminelles ou de corruption, l'interdiction administrative conformément à la loi subordonnée à une procédure régulière ou à l'interdiction des relations commerciales.</p>	<p>Les critère (a) est satisfait. L'article 1 des dispositions générales du document d'appel d'offres stipule que la participation obéit aux principes de liberté d'accès à la commande publique; d'égalité de traitement des concurrents; de garantie des droits des concurrents; de transparence dans les choix du maître d'ouvrage conformément à l'article 17 du Décret. La participation est ouverte à tous les soumissionnaires répondants aux critères de qualification demandés.</p> <p>Le critère (b) est partiellement satisfait. Les nouvelles procédures de soumission des offres prévoient une dématérialisation complète du processus y compris le dépôt des cautions provisoires qui se fera sur la plateforme Barid e-</p>	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		(d) Il établit des règles pour la participation des entreprises détenues par l'État qui promeuvent la concurrence équitable. (e) Il détaille les procédures qui peuvent être utilisés.	sign, la seule autorité de certification agréée par l'Etat marocain qui délivre des certificats électroniques et dont les délais peuvent poser potentiellement un problème pour les entreprises non-établis au Maroc et désireuses de soumettre une offre. Le critère (c) est satisfait. Toute entreprise peut participer aux marchés de la commande publique. Les critères d'éligibilité sont prévus dans l'Article 3 « conditions requises des concurrents ». Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres : les personnes en liquidation judiciaire; les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente; les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 159 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013; les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation de marchés. Le critère (d) est partiellement satisfait. L'Article 3 précise que les prestations effectuées entre services de l'Etat régies demeurent en dehors du champ d'application du décret. Le décret n'encadre pas ces marchés. Le critère (e) est satisfait. Le décret détaille les procédures à suivre pour chaque méthode de passation des marchés.			
1.1.5.	Dossiers d'appel d'offres et spécifications techniques	(a) Il définit le contenu minimal des dossiers d'appel d'offres et exige que le contenu soit pertinent et suffisamment détaillé pour que les fournisseurs répondent aux conditions requises. (b) Il exige le recours à des spécifications neutres citant des normes internationales quand cela est possible et prévoit, si nécessaire,	Le critère est satisfait (a). Les dossiers d'appel d'offre contiennent obligatoirement les cahiers des charges (CCTP + CCAP) et les pièces générales citées à fournir par les soumissionnaires. Les spécifications figurant dans les clauses particulières fixent les dispositions techniques nécessaires à l'exécution qui sont neutres et fonctionnelles. En l'absence de spécifications neutres des normes équivalentes sont adoptées.	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		<p>l'utilisation de spécifications fonctionnelles.</p> <p>(c) Il exige la reconnaissance de normes équivalentes en l'absence de spécifications neutres.</p> <p>(d) Les soumissionnaires potentiels sont autorisés à demander une clarification du dossier d'appel d'offres, et l'entité adjudicatrice doit répondre en temps opportun et communiquer (par écrit) la clarification à tous les soumissionnaires potentiels.</p>	<p>Les critère (b) et (c) est satisfait. Il existe des normes marocaines qui doivent être respectées. Au cas d'insuffisance de norme nationales, le maître d'ouvrage a recours aux normes internationales (exigences environnementales, techniques).</p> <p>Le critère (d) est satisfait. Les soumissionnaires sont autorisés à demander une clarification du dossier dans un délai précis dans le DAO. La réponse du maître d'ouvrage est publique et diffusée dans le portail électronique. Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande est recevable si elle parvient au maître d'ouvrage au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis. Le maître d'ouvrage est tenu d'y répondre. (Article 22).</p>			
1.1.6.	Critères d'évaluation et d'adjudication	<p>(a) les critères d'évaluation soient objectifs, en rapport avec l'objet du contrat, et soigneusement définis à l'avance dans les dossiers d'appel d'offres de sorte que la décision d'attribution soit prise uniquement sur la base des critères énoncés dans les documents d'appel d'offres;</p> <p>(b) l'utilisation de caractéristiques liées au prix et de caractéristiques non liées au prix et/ou à la considération du coût du cycle de vie soient autorisées comme il est requis, afin de garantir des décisions objectives et rentables;</p> <p>(c) la qualité est une considération de grande importance dans l'évaluation</p>	<p>Le critère (a) est satisfait. Les critères d'évaluation sont définis à l'avance dans le DAO (règlement de consultation). Les pièces devant constituer l'offre technique ainsi que les critères d'admissibilité sont prévus dans les CCTP pour toutes les modalités de passations prévues par le décret, notamment pour les procédures négociées des offres tels que prévus aux articles 18 et 48 du présent décret.</p> <p>Le critère (b) est satisfait. L'utilisation de caractéristiques liées au prix et de caractéristiques non liées au prix et/ou à la considération du coût du cycle de vie est autorisée pour tout type de marchés.</p> <p>Le critère (c) est partiellement satisfait. L'évaluation qualitative et des capacités techniques définies dans l'AO sont prises en</p>	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		des propositions relatives aux services de consultation. Des procédures et méthodes claires d'évaluation des capacités techniques doivent être définies; (d) la manière dont les critères d'évaluation sont combinés et leur importance relative déterminée doit être clairement définie dans les dossiers d'appel d'offres; (e) pendant la période d'évaluation, les informations relatives à l'examen, la clarification et l'évaluation des soumissions/propositions ne sont pas divulguées aux participants ou à d'autres parties qui ne participent pas officiellement au processus d'évaluation.	considération dans l'évaluation techniques. Toutefois, Pour l'attribution des marchés de service, le seul critère d'attribution à prendre en considération, après admission des concurrents, est le prix proposé lorsque le marché porte sur des prestations autres que les études. Pour les marchés d'études, l'attribution du marché est effectuée sur la base de l'offre économiquement avantageuse dans les conditions prévues à l'article 154. Le critère (d) est satisfait. Les critères d'évaluation sont combinés et leur importance relative déterminée est définie dans les dossiers d'appel d'offres pour tout type de marchés. Les cahiers de charges définissent clairement les critères à adopter pour chaque modalité et les étapes d'évaluation à suivre (la 1ère phase comprend la revue des dossiers administratif et dossier technique; la 2 ^{ème} phase l'évaluation des offres financières). Les critères d'évaluation sont définis pour chaque modalité dans le décret. L'appréciation de l'importance de chaque des critères reste à la discrétion du maitre d'ouvrage. Le critère (e) est satisfait. Les informations relatives à l'examen, l'évaluation et l'attribution ne sont pas divulguées par la commission de jugement. Le PV de jugement définitif de jugement et d'attribution est publié dans le portail et peut être consulté par tous les soumissionnaires.			
1.1.7.	Soumission, réception et ouverture des offres	Le cadre juridique prévoit les dispositions suivantes : (a) Ouverture des offres selon une procédure définie et réglementée immédiatement après la date limite pour la soumission des offres. (b) Des registres des séances d'ouverture des offres sont conservés et peuvent être consultés.	Les critère (a) est satisfait. La procédure d'ouverture des plis pour tous les types de marchés (en concurrence ou règlement de consultation) détaille la procédure d'ouverture des plis qui est entreprise immédiatement suivant la date limite. Les concurrents ayant retirés ou téléchargés les dossiers d'appel d'offres sont informés en cas de modifications. L'avis rectificatif est également publié sur le site des marchés publics.	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
		<p>(c) La sécurité et la confidentialité des offres sont maintenues avant l'ouverture des offres et jusqu'après l'adjudication des contrats.</p> <p>(d) La divulgation d'informations sensibles spécifiques est interdite conformément aux dispositions prévues dans le cadre juridique.</p> <p>(e) Le mode de soumission et de réception des offres par le gouvernement est bien défini afin d'éviter le rejet inutile des offres.</p>	<p>Le critère (b) est satisfait. La séance d'ouverture des plis des concurrents est publique. Le PV d'ouvertures des plis est signé par les membres de la commission d'ouverture, conservé dans le dossier de l'Appel d'Offre et le PV publié sur le portail des marchés.</p> <p>Le critère (c) est satisfait. Les offres soumises par voie électronique sont protégées jusqu'à la séance d'ouverture des plis dont la date est stipulée dans le dossier d'appel d'offre ou consultation. Les soumissions sur papier sont maintenues par le bureau d'ordre dans des enveloppes fermées et cachetées.</p> <p>Le critère (d) est satisfait. La commission est tenue par la confidentialité et toute divulgation d'informations sensibles est interdite.</p> <p>Le critère (e) est satisfait. Le règlement précise les modalités de soumission, réception des offres en ligne et en papier.</p>		
1.1.8.	Droit de contester et de former un recours	<p>Le cadre juridique prévoit ce qui suit :</p> <p>(a) Les participants aux procédures de passation des marchés ont le droit de contester les décisions ou actions prises par l'entité adjudicatrice.</p> <p>(b) Des dispositions permettent de répondre à une contestation à travers une révision administrative par un autre organe indépendant de l'entité adjudicatrice qui a le pouvoir de suspendre la décision d'adjudication, d'accorder des réparations et d'instaurer le droit à une révision judiciaire.</p> <p>(c) Des règles établissent les questions qui peuvent faire l'objet d'une révision. (d) Des règles fixent les délais pour soumettre contestations et recours et pour que l'institution chargée de la révision et l'organe d'appel indépendant rendent</p>	<p>Le critère (a) est satisfait. Tout concurrent peut saisir le maître d'ouvrage concerné par écrit. Les réclamations des concurrents et suspension de la procédure sont encadrées par le Chapitre XI du décret.</p> <p>Le critère (b) est satisfait. Si le requérant n'est pas satisfait de la réponse du maître d'ouvrage, il peut, dans un délai de cinq (05) jours à partir de la réception de la réponse du maître d'ouvrage, saisir, selon le cas, la Commission Nationale de la Commande Publique qui est un organe indépendant. Cette commission a le pouvoir de statuer en cas de litige. Le ministre concerné pour les marchés de l'Etat, le ministre de l'Intérieur pour les marchés des régions, des préfectures, des provinces et des communes.</p> <p>Le critère (c) est satisfait. Le décret précise dans quel cas le recours est permis.</p> <p>Le critère (d) est satisfait. Les délais pour soumettre les contestations et recours sont fixés par le décret.</p>	L	L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
		leurs décisions. (e) Les recours et les décisions sont publiés en des lieux facilement accessibles et dans les délais précisés conformément à la législation protégeant les informations sensibles. (f) Les décisions prises par l'organe d'appel indépendant peuvent faire l'objet d'un examen à un niveau supérieur (examen judiciaire).	Le critère (e) est satisfait. Les recours sont publiés sur le portail des marchés et l'accès à la décision est public. Le critère (f) n'est pas satisfait. En cas de maintien de litige Les décisions prises par la commission Nationale de la Commande Publique, (organe d'appel indépendant) ne peuvent pas faire l'objet d'un examen à un niveau supérieur (examen judiciaire)., il y a recours aux autorités supérieures pour statuer (cabinet du Premier Ministre).		
1.1.9.	Gestion des contrats	Le cadre juridique prévoit ce qui suit : (a) Les fonctions pour prendre en charge la gestion du contrat sont définies et les responsabilités sont clairement attribuées. (b) Les conditions des amendements au contrat sont définies, garantissent la maîtrise des dépenses et ne limitent pas arbitrairement la concurrence. (c) Il existe des processus efficaces et équitables pour résoudre les litiges rapidement pendant l'exécution du contrat. (d) La décision finale issue d'un processus de règlement des conflits est exécutoire.	Le critère (a) est satisfait. Les contrats sont gérés par l'équipe technique, représentant le maître d'ouvrage. Le critère (b) est satisfait pour le marché – cadre seulement par ce décret qui prévoit que chacune des parties contractantes peut demander qu'il soit procédé à une révision des conditions d'exécution du marché. Dans ce cas, le cahier des prescriptions spéciales afférent au marché-cadre prévoit les conditions qui peuvent faire l'objet de ladite révision. Cette révision est introduite par avenant. Cependant, au vue des dernières évolutions macroéconomiques, notamment celle de la pandémie et la guerre en Ukraine, des mesures exceptionnelles ont été adoptées permettant l'introduction d'avenant sous forme de prolongation des délais des marchés (sans pénalité) et la restitution de pénalités de retard qui ne sont plus justifiées au titulaire du marché. Le critère (c) n'est pas satisfait. Il n'existe pas de system d'arbitrage des contrats en cours.	L	L
1.1.10.	Passation informatisée des marchés publics	Le cadre juridique satisfait les conditions suivantes : (a) le cadre juridique autorise ou impose des solutions d'acquisition électronique couvrant entièrement ou partiellement le cycle de passation des marchés publics;	Le critère (a) est satisfait. Le processus de passation est partiellement dématérialisé (évaluation des offres sont tenus sur papiers). Le dématérialisation complète est prévue en Aout 2023. Les concurrents peuvent choisir de soumettre leurs offres soit par électronique à	L	Ce critère est à revoir après l'entrée en vigueur du nouveau Décret. L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net	
		(b) le cadre juridique garantit l'utilisation d'outils et de normes qui permettent l'accès libre et complet au système, en tenant compte de la confidentialité, de la sécurité des données et de l'authentification. (c) Le cadre juridique exige d'indiquer aux parties intéressées quelles phases des processus seront gérées électroniquement.	travers la plateforme des marchés soit par dépôt directement au bureau d'être du maître d'ouvrage. Le critère (b) est satisfait. L'accès au système électronique est libre. L'enregistrement des entreprises sur la plateforme est accordé suivant une demande en ligne sans restriction. Le critère (c) est satisfait. A la date de la revue du cadre juridique de la commande publique du Maroc, seul le dépôt des offres est géré électroniquement. Cependant, le projet du nouveau décret prévoit une dématérialisation complète. La date d'entrée en vigueur du nouveau Décret n'est pas encore confirmée (toujours en consultation) mais prévue pour fin 2023.			
1.1.11.	Normes de sécurisation des archives, documents et données électroniques	Le cadre juridique prévoit ce qui suit : (a) L'établissement d'une liste complète des archives et documents de la passation des marchés relatifs aux transactions, y compris la gestion des contrats. Elle doit être maintenue au niveau opérationnel. Elle doit indiquer ce qui est à la disposition du public aux fins de consultation, y compris les conditions d'accès. (b) Il existe une politique de rétention des documents qui est compatible avec les règles de prescription en vigueur dans le pays en cas d'enquête et de poursuites pour fraude et corruption, ainsi qu'avec les cycles d'audit. (c) Il existe des protocoles de sécurité établis pour assurer la protection des archives (matérielles et/ou électroniques).	Le critère (b) est satisfait. La politique de rétention. En cas d'enquête et de poursuite pour fraude et corruption dans un délais bien définis de 10 ans. Le critère (c) est satisfait. Le bureau des marchés dispose de salle d'archive sécurisée. Le critère (a) est satisfait. Il existe un système d'archivage au niveau de la DRA et DPA, en ligne et sur papier en application des dispositions de l'article 9 de la loi n° 69.99 relative aux archives, et de l'article 8 du décret n°2.14.267 du 21 Moharrem 1437 (4 novembre 2015) fixant les conditions et les procédures de la gestion, du tri et de l'élimination des archives courantes et des archives intermédiaires, et les conditions et les procédures du versement des archives définitives. Tous les DAO sont maintenus par le bureau des marchés pour les soumissions en papier et la plateforme pour les soumissions électroniques. Les conditions d'accès y sont précisées. Le critère (b) est satisfait. Les documents d'appel d'offres, les offres reçues, dossiers d'évaluation et suivis sont maintenus dans les locaux du maître d'ouvrage et accessibles pour des fins d'audit et d'inspection	L	Bien que le risque de perte de document soit faible, le FIDA recommande que les dossiers du PADERMO soient maintenus séparément en version papier et en ligne après la dématérialisation complète de la commande publique prévue en 2023	L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
			Le critère (c) est satisfait. L'accès à l'archivage (matérielles ou électronique) est contrôlé par le bureau d'ordre du maître d'ouvrage selon un interne référentiel de classification et de conservation de documents définis.		
1.1.12.	Principes de passation des marchés publics dans la législation spécialisée	L'ensemble de normes législatives et réglementaires satisfait les conditions suivantes : (a) les principes et/ou le cadre juridique relatifs à la passation des marchés publics s'appliquent à l'ensemble de la législation spécialisée réglementant la passation des marchés par entités opérant selon le cas dans des secteurs particuliers; (b) les principes et/ou les législations relatifs à la passation des marchés publics s'appliquent à la sélection et à la passation des contrats de partenariats publics-privés (PPP), y compris les concessions, le cas échéant. (c) les responsabilités pour l'élaboration de politiques et pour soutenir la mise en œuvre des PPP, y compris des concessions, sont clairement attribuées.	Le critère (a) est satisfait. Le décret 349 est le principal instrument régissant les marchés publics au Maroc et le MAPMDRE, ses directions centrales régionales ainsi que ses organismes sous tutelle sont tous soumis à ses principes. Critère (b) – Non pertinent au PADERMO qui ne prévoit pas de PPP dans le sens définis par la Loi n°46-18 relative aux contrats de partenariat public-privé. Critère (c) – Non pertinent au PADERMO qui ne prévoit pas de PPP dans le sens définis par la Loi n°46-18 relative aux contrats de partenariats publics-privés.	L	L
1.2. Les réglementations et les outils d'application soutiennent le cadre juridique					
1.2.1.	Réglementations d'application prévoyant les processus et les procédures	(a) Il existe des réglementations complétant et précisant les dispositions de la loi sur la passation des marchés, et qui ne sont pas contraires à la loi. (b) Les réglementations sont claires, complètes et unifiées sous la forme d'un ensemble de réglementations facilement disponible dans un lieu unique et accessible.	Le critère (a) est satisfait. Le manuel de procédures de gestion des achats de 2020 fournit des précisions sur les règles de gestion pour chaque modalité du Décret. Il existe également des circulaires et loi dont l'objet est de préciser ou compléter des éléments du Décret tel que la Décision du Directeur régional de l'agriculture de l'Oriental, 1013 DRAO portant sur la constitution d'une commission régionale pour statuer sur les dossiers des marchés publics en difficultés soumis par les maîtres d'ouvrage; la circulaire du	L	L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
		(c) La responsabilité relative à la conservation des réglementations est clairement déterminée et les réglementations sont régulièrement actualisées.	<p>Chef de gouvernement, n. 09/2022 portant sur les mesures exceptionnelles pour atténuer l'impact de la flambée des prix et de la pénurie des matières premières; la note explicative au sujet des mesures exceptionnelles pour atténuer l'impact de la flambée des prix et de la pénurie des matières premières et arrêté n° 1982-21 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.</p> <p>Les critères (b) et (c) sont satisfaits. Les règlements fournissent plus de précisions sur le Décret et disponible sur la plateforme des marchés et régulièrement mis à jour; la dernière note explicative ayant été émise pas en juillet 2022 (note explicative au sujet des mesures exceptionnelle couvrant la pandémie et la flambée des prix).</p>		
1.2.2.	Modèles de dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition de biens, travaux et services	<p>(a) Des modèles de dossiers d'appel d'offres sont mis à disposition pour un large éventail de biens, travaux et services, y compris les services de consultants acquis par les entités publiques.</p> <p>(b) Au minimum, il doit exister un ensemble de dispositions et de modèles types et obligatoires qui reflètent le cadre juridique. Ces dispositions peuvent être utilisées dans les dossiers préparés pour les appels d'offres ou les soumissions concurrentiels.</p> <p>(c) Les dossiers d'appel d'offres sont tenus à jour et les responsabilités concernant la préparation et l'actualisation sont clairement attribuées.</p>	<p>Les critères (a) et (b) sont satisfaits. Il existe des CCTP (cahiers des clauses techniques particulières) et cahier des clauses administratives particulières (CCAP) type pour chaque marché (irrigation, entretien, plantations, citernes, points d'eau, PHM) et la structure est similaire. Ces modèles de dossiers sont conformes à la législation en vigueur</p> <p>Le critère (c) est satisfait. CCTP et CCAP sont à jours. La préparation et l'actualisation du CCTP relève des services techniques. Le CCAP est un document standard et son actualisation relève du service juridique au niveau du Ministère.</p>	L	L
1.2.3.	Conditions contractuelles types	(a) Il existe des conditions contractuelles types pour les types de	Le critère (a) est satisfait. Les marchés prévus du PADERMO sont communs à la DRA et aux DPA. Les activités de passation du Projet ne	L	L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		contrats les plus courants et leur utilisation est obligatoire. (b) Le contenu des conditions contractuelles types est généralement conforme aux pratiques admises au plan international. (c) Les conditions contractuelles types font partie intégrante des dossiers d'appel d'offres et sont à la disposition des participants aux procédures de passation des marchés publics.	requièrent pas de dérogations particulières. Les conditions contractuelles types pour chaque type de marchés sont nécessairement utilisées. Le critère (b) est satisfait. Les conditions contractuelles se conforment aux pratiques nationales. Le critère (c) est satisfait, vérifié sur la base d'un échantillon.			
1.2.4.	Guide ou manuel de l'utilisateur à l'usage des entités adjudicatrices (insérer le lien vers le manuel si possible)	(a) Il existe un (des) manuel(s) de passation des marchés complet(s) qui énonce(nt) toutes les procédures pour la mise en œuvre correcte des réglementations et lois relatives à la passation des marchés. (b) La responsabilité de la tenue du manuel est clairement définie et le manuel est actualisé régulièrement.	Les critères (a) et (b) sont satisfaits. Il existe un manuel de procédures de gestion des achats au sein de la DRA, DPA et ONCA. Le manuel de procédure de gestion des achats été élaboré par le Ministère et mis à la disposition du DRA et DPA. Le manuel est détaillé et précise les étapes à suivre pour chaque phase du processus et par type de marché. Le critère (b) est satisfait. La révision du manuel est maintenue au sein du Ministère, dernière actualisation datant de 2021.			
1.3. Les cadres juridique et politiques soutiennent le développement durable du pays et la mise en œuvre des obligations internationales						
1.3.1.	Achats publics durables (APD)	(a) Le pays a adopté une politique/stratégie pour mettre en © les APD à l'appui d'objectifs politiques nationaux plus larges. (b) Le plan d'exécution des APD est basé sur une évaluation minutieuse; des systèmes et outils sont mis en place pour concrétiser, faciliter et suivre leur mise en pratique. (c) Le cadre législatif et réglementaire permet d'intégrer des critères de durabilité (c'est-à-dire des critères économiques, environnementaux et sociaux) dans la passation des marchés publics. (d) Les dispositions	Le critère (a) est satisfait. Le Maroc a développé une stratégie ADP appelé Génération Green (SGG) dont l'exécution s'étale entre 2020 et 2030. Parallèlement, il existe un chapitre réservé au respect de l'environnement et critères de durabilité à respecter par les soumissionnaires dans les CPS des marchés. Le critère (b) est partiellement satisfait. A la date de la revue, la stratégie (GG) n'a pas été traduite en actions concrètes pour les passations des marchés du DRA de l'Oriental Les critères (c) et (d) ne sont pas satisfaits. Le décret 349 n'inclue pas de dispositions sur les ADP.	M	La confirmation de l'alignement, d'un point de vue technique des ADP avec la stratégie du FIDA est requise	M

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		juridiques requièrent une application équilibrée des critères de durabilité pour garantir le rapport qualité/prix.				
1.3.2.	Obligations résultant d'accords internationaux	Les obligations liées à la passation des marchés publics résultant d'accords exécutoires internationaux contraignants sont : (a) clairement définies. (b) systématiquement transcrites dans les lois et réglementations et reflétées dans les politiques relatives à la passation des marchés.	Les critères (a) et (b) sont satisfaits. Une disposition relative aux obligations liées à la passation des marchés est prévue dans le décret 349.	L		L
1.4. Résultats consolidés pour le pilier 1.	Globalement, concernant les marchés du PADERMO, les risques relatifs au cadre juridique des marchés publics marocain sont faibles. L'arsenal juridique en place respecte les principes directeurs de la passation des marchés et est conforme aux obligations applicables. Il est à noter cependant, que Le Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada ler 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, principal instrument juridique de la commande publique marocaine, est en cours de revu. Il est attendu que le nouveau décret soit adopté courant 2023 et qu'il entre formellement en vigueur début 2024; ce qui coïncidera avec le lancement du PADERMO. En l'espèce, la procédure de passation des marchés du PADERMO suivra le décret 349 en attente d'approbation du nouveau, sous réserve de son évaluation par le FIDA.					
Pilier 2. Cadre institutionnel et capacité de gestion						
2.1. Le système de passation des marchés publics est incorporé et bien intégré dans le système de gestion des finances publiques						
2.1.1.	Planification des acquisitions et le cycle budgétaire	Le cadre législatif et réglementaire, les procédures financières et les systèmes prévoient ce qui suit : (a) Les programmes de passation des marchés annuels ou pluriannuels sont élaborés pour faciliter le processus de planification et d'élaboration du budget et contribuer à la planification pluriannuelle. (b) Les fonds budgétaires sont engagés ou affectés en temps utile et couvrent la totalité du montant du marché (ou au moins le montant nécessaire pour couvrir la part du contrat qui doit être exécutée pendant la période budgétaire). (c) Un mécanisme de rétro-information existe en vue de la certification de l'exécution du budget,	Le critère (a) est satisfait. Les plans prévisionnels sont préparés et approuvés durant le troisième et quatrième trimestre de chaque année. Le plan de chaque DRA et DPA est publiée en ligne sur le site des marchés publics pendant une période d'un mois au début de chaque année avant l'exécution de toute activités de passation. Le critère (b) est satisfait. Les crédits budgétaires alloués aux marchés prévus durant l'année sont incorporés dans la morasse et couvrent soit le budget total quand l'exécution est prévue d'être complétée entièrement durant l'année ou une partie du contrat si l'exécution s'étend au-delà de l'année en cours. Le critère (c) est satisfait. Il existe un système informatique (GID) permettant d'extraire les détails de l'exécution du budget en ligne avec	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		comprenant des informations sur la réalisation des gros marchés.	l'état d'avancement du marché pour tous les marchés. Également, le DPA et les DRA ont développés des instruments hors ligne (sur Excel) leur permettant de faire état de leurs marchés respectifs.			
2.1.2.	Procédures financières et le cycle de passation des marchés	Le cadre législatif et réglementaire, les procédures financières et les systèmes prévoient ce qui suit : (a) Aucune demande de soumission d'offres/de propositions n'a lieu sans la certification que les fonds sont disponibles. (b) Les réglementations/procédures nationales relatives au traitement des factures et à l'autorisation des paiements sont respectés; elles sont à la disposition du public et sont clairement définies pour les soumissionnaires potentiels*.	Le critère (a) est satisfait. Une ligne budgétaire est créée dans le system GID du Ministère garantissant la disponibilité des fonds. Également, la confirmation de l'attribution du marché passe par le trésorier public qui contrôle les finances. Le critère (b) est satisfait. Les règlement/ traitements des factures se fait en ligne avec les dispositions du CCAP. Les modalités de paiement sont définies dans les clauses du contrat. Ce dernier fait partie intégrante du dossier d'appel d'offre publié et les soumissionnaires y ont libre accès.	L		L
2.2. Le pays est doté d'une institution responsable de la fonction normative/de réglementation						
2.2.1.	Statut et fondement juridique de la fonction institutionnelle normative/de réglementation	(a) Le cadre législatif et réglementaire précise la fonction normative/de réglementation et attribue les pouvoirs formels nécessaires afin de permettre à l'institution de fonctionner efficacement; ou bien les fonctions normative/de réglementation sont clairement attribuées à différents services du gouvernement.	Ce critère est satisfait. Le cadre législatif et réglementaire précise la fonction normative/de réglementation pour la DRA et chaque DPA, y compris les délégations de signature des approbation des marchés. Il attribue également des pouvoirs formels à la CNCP - Commission nationale de la commande publique.	L		L
2.2.2.	Responsabilités de la fonction normative/de réglementation	Les fonctions suivantes sont clairement attribuées à une ou plusieurs institution(s) sans créer de lacune ou de chevauchement dans l'exercice des responsabilités : (a) fournir des conseils aux entités adjudicatrices; (b) rédiger les politiques de passation des marchés;	Les critères (a); (b); (c) (h); (i) et (k) sont satisfaits. Ces fonctions sont stipulées sous le mandat de la CNCP qui est un organe administratif public placé auprès du Secrétariat Général du Gouvernement et composé d'experts dans le domaine des contrats administratifs en général et de la commande publique en particulier. Elle est indépendante par rapport aux maîtres d'ouvrage et neutre vis-à-vis de toute	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		<p>(c) proposer des changements/rédiger les amendements au cadre législatif et réglementaire;</p> <p>(d) assurer le suivi des marchés publics; (e) fournir des informations sur la passation des marchés;</p> <p>(f) gérer les bases de données statistiques;</p> <p>(g) établir des rapports sur la passation de marchés aux autres parties du gouvernement;</p> <p>(h) élaborer et soutenir la mise en œuvre des initiatives destinées à améliorer le système de passation des marchés publics;</p> <p>(i) mettre à disposition des outils et des documents, y compris des programmes de formation à l'intégrité, pour soutenir la formation et le développement des capacités de l'équipe chargée de l'exécution de la passation des marchés;</p> <p>(j) aider à professionnaliser la fonction d'acquisition (par exemple, développement de descriptions de rôle, profils de compétences et accréditation et schémas de certification pour la profession);</p> <p>(k) concevoir et gérer des plateformes électroniques centralisées et autres systèmes d'acquisition électronique, le cas échéant.</p>	<p>autorité hiérarchique. Les fonctions de la CNCP sont encadrées par le Décret 2-14-867 DU 7 Hija 1436 (21 septembre 2015) relatif à la Commission nationale de la commande publique.</p> <p>Les critères (d); (e); et (g) sont satisfaits. Ces fonctions sont assurées par le maître d'ouvrage dans le cas du PADERMO, elles sont assurées par la DRA et les DPA suivant leur seuil de délégations respectif.</p> <p>Le critère (f) est assuré par l'Institut national de statistique et d'économie appliquée.</p> <p>Le critère (j) est partiellement satisfait. La fonction d'acquisition n'est pas formalisée au Maroc. Il n'existe pas de schémas de certification pour la profession de responsable de la cellule des marchés.</p>			
2.2.3.	Organisation, financement, effectifs et degré d'indépendance et d'autorité	(a) La fonction normative/de réglementation (ou les institutions auxquelles sont confiées les responsabilités relatives à la fonction de réglementation s'il n'y a pas une seule institution) et les responsables	Le critère (a) est satisfait. La fonction normative et de réglementation est confiée à la CNCP. Ses responsables sont indépendants par rapport aux maîtres d'ouvrage et neutre vis-à-vis de toute autorité hiérarchique.	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		de l'institution se situe à un niveau élevé et à des positions d'autorité dans le gouvernement. (b) Le financement est garanti par le cadre législatif/réglementaire afin d'assurer l'indépendance de la fonction et un personnel compétent. (c) L'organisation interne, l'autorité et la dotation en personnel de l'institution sont suffisantes et compatibles avec ses responsabilités.	Le critère (b) est satisfait. La CNCP est un organe administratif. Le critère (c) est satisfait. La CNCP est constituée d'un président et un organe délibératif comprenant douze (12) membres. L'organigramme de la CNCP comprend également une unité des réclamations; Une unité des consultations et des études; une unité du système d'information et une unité de la formation et des affaires administratives. Le président et les membres des unités sont nommés sur la base de leur compétence et expérience dans le domaine juridique de la commande publique.			
2.2.4.	Éviter les conflits d'intérêts	(a) L'institution normative/de réglementation dispose d'un système visant à éviter les conflits d'intérêts*	Le critère (a) est satisfait. Par décret, les membres de la CNCP agissent indépendamment aux maîtres d'ouvrage et neutre vis-à-vis de toute autorité hiérarchique.	L		L
2.3. Les entités adjudicatrices et leurs mandats sont clairement définis						
2.3.1.	Définition, responsabilités et pouvoirs formels des entités adjudicatrices	Le cadre juridique prévoit ce qui suit : (a) Les entités adjudicatrices sont clairement définies. (b) Les responsabilités et compétences des entités adjudicatrices sont clairement définies. (c) Les entités adjudicatrices doivent instituer une fonction d'acquisition désignée et spécialisée incluant la structure de gestion, les moyens et la capacité nécessaires*. (d) Le pouvoir décisionnel est délégué aux échelons compétents les plus bas en fonction des risques associés et les montants concernés. (e) L'obligation de rendre compte liée/Responsabilité à la prise de décisions est définie de façon précise.	Le critère (a) est satisfait. Les entités adjudicatrices du PADERMO sont la DRA de l'Oriental; la DPA d'Oujda, la DPA de Driouch et la DPA de Guercif. Le critère (b) est satisfait. Les 4 entités disposent de compétences similaires et leurs responsabilités clairement définies au sein de l'organigramme du Ministère. Le critère (c) est satisfait. Chacune des 3 entités adjudicatrices disposent déjà d'une cellule des marchés publics en place qui gère ses marchés respectifs. Le critère (d) est satisfait. Le pouvoir décisionnelle est délégué selon un seuil/ montant des marchés par le Ministère à la DRA et DPA respectifs. Le critère (e) est satisfait. Les DPA rendent compte à la DRA qui elle-même rend compte au siège du Ministère de Rabat.	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
2.3.2.	Organe centralisé de passation des marchés	(a) Le pays a apprécié les avantages de la création d'une fonction de passation des marchés centralisée chargée des passations de marchés regroupées, des accords-cadres ou des passations de marchés spécialisés. (b) Dans l'hypothèse où il existe un organe centralisé de passation des marchés, le cadre législatif et réglementaire prévoit ce qui suit : • Définition claire du statut juridique, du financement, des responsabilités et des pouvoirs décisionnels. • La responsabilité des décisions est précisément définie. • L'organe et le responsable de l'organe se situent à un niveau élevé et à des positions d'autorité dans le gouvernement. (c) L'organisation interne et la dotation en personnel de l'organe centralisé de passation des marchés sont suffisantes et compatibles avec ses responsabilités	Sans objet considérant que les marchés seront gérés par chaque maître d'ouvrage indépendamment.	NA		NA
2.4. La passation des marchés est intégrée dans un système d'information efficace						
2.4.1.	Publication d'informations sur la passation des marchés publics soutenue par les technologies de l'information	Le pays dispose d'un système qui répond aux exigences suivantes : (a) L'information relative à la passation des marchés est facilement accessible dans des médias à large diffusion et disponibilité. L'information est pertinente, fournie en temps opportun, complète et utile pour les parties intéressées pour comprendre les processus et les exigences des passations de marchés et pour suivre les résultats, les retombées et le rendement.	Le critère (a) est satisfait. L'accès au site des marchés publics est libre à toute personne ou entité intéressée et comprend tous les décrets et lois attenantes ainsi que des informations complètes sur chaque processus y compris la publication des attributions. Le critère (b) est satisfait. L'accès au site est gratuit. Le critère (c) est satisfait sur tous ses éléments. Le critère (d) est partiellement satisfait; les rapports d'évaluation ne faisant pas l'objet de publication.	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		<p>(b) Il existe un système d'information intégré (portail électronique centralisé) qui fournit des informations actualisées et qui est facilement accessible pour toutes les parties intéressées, sans frais. (c) Le système d'information prévoit la publication des éléments suivants : * programmes de passation de marchés; • informations relatives aux marchés spécifiques, au minimum : annonces ou avis sur les projets de passation de marchés, sur la méthode d'acquisition, sur les adjudications de contrats et leur mise en œuvre, y compris sur les avenants, les paiements et les décisions relatives aux recours; • liens avec les règles et réglementations et les autres informations pertinentes pour favoriser la concurrence et la transparence;</p> <p>(d) afin de soutenir la notion de contrat ouvert, des informations plus complètes sont publiées sur le portail électronique à chaque phase du processus de passation des marchés, notamment l'ensemble complet des documents de soumission, les rapports d'évaluation, l'ensemble des documents contractuels comprenant les spécifications techniques et les détails de mise en œuvre (conformément au cadre législatif et réglementaire);</p> <p>(e) les informations sont publiées dans un format ouvert et structuré pouvant être lu par ordinateur, utilisant des identificateurs et des</p>	<p>Le critère (e) est satisfait. Les informations sont publiées suivant un format adopté par toutes les parties adjudicatrices.</p> <p>Le critère (f) est satisfait. La responsabilité de la gestion et de l'exploitation du portail des marchés publics est menée par un organe indépendant au niveau central du Ministère. (ce sous-critère n'a pas fait l'objet d'une revue détaillée, mais le cas est en cours d'évaluation par la AfDB si besoin est, une mission indépendante sera considérée).</p>			

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		nomenclatures uniques (format de données ouvertes); (f) la responsabilité de la gestion et de l'exploitation du système est clairement définie.				
2.4.2.	Utilisation de l'approvisionnement en ligne	(a) L'acquisition électronique est largement utilisée ou progressivement instaurée dans le pays à tous les niveaux du gouvernement. (b) Les responsables gouvernementaux ont les capacités nécessaires pour concevoir, développer et gérer les systèmes d'acquisition électronique. (c) Le personnel chargé des acquisitions est suffisamment formé pour utiliser les systèmes d'acquisition électronique de manière fiable et efficace. (d) Les fournisseurs (y compris les micros, petites et moyennes entreprises) participent à un marché des acquisitions publiques de plus en plus dominé par la technologie numérique. (e) Dans l'hypothèse où l'acquisition électronique n'a pas encore été instaurée, le gouvernement a adopté une feuille de route relative à l'acquisition électronique, basée sur une évaluation de l'état de préparation à l'acquisition électronique.	Le critère (a) est satisfait. La totalité des marchés du Ministère sont publiés en ligne y compris les consultations. Le critère (b) n'a pas fait l'objet de revue. (Dépassant le cadre de la mission de conception du PADERMO) Le critère (c) est satisfait. Les responsables de la cellule des marchés de la DRA et 3 DPA sont formés sur la gestion du et utilisation du système des marchés. Le critère (d) est satisfait. L'instauration du portail des marchés publics fait partie intégrante du système de la commande publique marocain depuis quelques années et les fournisseurs sont pleinement conscients des procédures de soumissions en ligne. Critère (e) est sans objet.	L		L
2.4.3.	Stratégies de gestion des données relatives à la passation des marchés	(a) Un système est en service pour collecter les données sur l'acquisition de biens, travaux et services, y compris des services de consultants, avec l'appui de l'acquisition	Le critère (a) est satisfait. Les données sur les marchés lancés et conclus sont reportées trimestriellement au DRA. Cet exercice se fait hors ligne sur tableau Excel. Le critère (b) est satisfait. Ces mêmes données sont également extraites du système GID qui	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		électronique ou d'une autre technologie de l'information. (b) Le système gère les données de l'ensemble du processus de passation des marchés et permet l'analyse des tendances, des niveaux de participation, de l'efficacité et de la maîtrise des dépenses des passations de marchés et du respect des exigences. (c) La fiabilité de l'information est élevée (vérifiée par des audits). (d) L'analyse des informations est effectuée régulièrement, publiée et répercutées dans le système.	permet la restitution en temps réel des dépenses et du rythme d'exécution des marchés du plan prévisionnel annuel du maître d'ouvrage. Le critère (c) est partiellement satisfait. Le rapport d'audit ne fait pas état de disparité ou chevauchement des informations collectés sur le système GID. Le critère (d) est satisfait. La situation des marchés est un document qui analyse les informations de la passation des marchés du DRA et DPA générés par le système GID. Les informations ne sont cependant pas publiées (information interne au Ministère pour des fins de reporting uniquement).			
2.5. Le système de passation des marchés publics à un fort potentiel de développement et d'amélioration						
2.5.1.	Formation, conseils et assistance	Des systèmes ont été mis en place prévoyant : (a) des programmes de formation substantiels et permanents, de qualité et de contenus répondant aux besoins du système, (b) une évaluation continue et un ajustement périodique des programmes de formation en fonction de la rétro information et des besoins, (c) un service consultatif ou une fonction de bureau d'assistance pour répondre aux interrogations des entités adjudicatrices, des fournisseurs et du public, (d) une stratégie bien intégrée aux autres mesures pour développer les capacités des acteurs principaux impliqués dans la passation des marchés	Le critère (a) est partiellement satisfait. Les responsables de chaque cellule n'ont reçu de formation dans le système de passation du FIDA. Le critère (b) n'est pas satisfait pour les formations des bailleurs de fond et IFAD en particulier. Le critère (c) est partiellement satisfait. Le service consultatif est assuré par la CNCP. La CNCP assure la coordination des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la commande publique, et l'homogénéisation des programmes de formation au profit du personnel des services gestionnaires de la commande publique dans les administrations publiques. Cependant la CNCP n'assure pas de formation sur les procédures des bailleurs de fonds. Le critère (d) n'est pas satisfait pour les besoins du FIDA.	M	Une formation sur les procédures du FIDA devra être assurée avant le lancement des procédures d'acquisitions du PADERMO	M
2.5.2.	Reconnaissance de la passation de marchés comme une fonction	La fonction publique du pays reconnaît la passation des marchés comme une profession.	Le critère (a) est satisfait. La fonction « responsable de la cellule de la passation des marchés » au sein de la DRA et chaque DPA est	M	Prévoir un programme de renforcement des	M

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		(a) La passation des marchés est reconnue comme une fonction spécifique et des emplois relatifs à la passation des marchés sont définis à différents échelons professionnels avec la description des postes et les qualifications et compétences exigées. (b) Les nominations et promotions sont concurrentielles et basées sur les qualifications et la certification professionnelle. (c) Le rendement du personnel est évalué de manière régulière et cohérente sur la base d'objectifs de performance, de perfectionnement et d'une formation appropriée.	reconnue comme une fonction spécifique des emplois relatifs à la passation des marchés sont définis à différents échelons professionnels avec la description des postes et les qualifications et compétences exigées. Le critère (b) est partiellement satisfait. Il n'existe pas de certification professionnelle pour la passation des marchés au Maroc. Le critère (c) est partiellement satisfait. L'évaluation de la performance et rendement du personnel est entreprise périodiquement pour les agents publics mais sans nécessairement inclure des recommandations de formation appropriée.		capacités notamment dans BUILDPROC	
2.5.3.	Suivi des performances pour améliorer le système	(a) Le pays a mis en place et applique régulièrement un système de mesure du rendement qui porte sur les aspects tant quantitatifs que qualitatifs. (b) Les informations sont utilisées afin de soutenir l'élaboration de politiques stratégiques relatives à la passation des marchés. (c) Des plans stratégiques comprenant des cadres de résultats ont été mis en place et sont utilisés pour améliorer le système. (d) Les responsabilités sont clairement définies.	Ce critère (a) est satisfait. Le contrôle budgétaire des dépenses publiques se fait à travers le système GID; Gestion Intégrée des Dépenses; également la LOF130-13 logique de budgétisation axée sur les résultats. Les critères (b) et (c) sont satisfaits. La loi organique précise le cadre du budget de l'Etat qui est structure autour de programmes qui mettent en œuvre un ensemble cohérent de projets ou actions. Le budget de chaque programme est axé sur la performance a qui sont associées des objectifs définis en fonction des finalités d'intérêt général et des indicateurs chiffrés permettant de mesurer les résultats atteints.	L	Prévoir des missions de supervisions pour le suivi spécifique du Projet	L
2.6. Résultats consolidés pour le pilier 2.	Globalement, le pays dispose d'un cadre institutionnel et capacité de gestion solide. Cependant des formations sont à prévoir dans le cadre des procédures et réglementations du FIDA pour assurer une exécution adéquate des activités prévues et éviter des commentaires de l'audit.					
Pilier 3. Activités d'acquisition publique et pratiques du marché						
3.1. Les pratiques en matière de passation des marchés sont conformes aux objectifs définis						

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
3.1.1.	Planification	<p>(a) Une analyse des besoins et une étude de marché orientent l'identification proactive de stratégies de passation des marchés optimales.</p> <p>(b) Les exigences et les résultats escomptés des contrats sont clairement définis.</p> <p>(c) Les critères de durabilité éventuels sont utilisés de manière équilibrée et conformément aux priorités nationales pour garantir le rapport qualité/prix</p>	<p>Le critère (a) est partiellement satisfait. L'étude des marchés du PADERMO n'a pas été conduite.</p> <p>Le critère (b) est satisfait. (Sur la base d'une revue d'un échantillon de contrats)</p> <p>Le critère (c) n'est pas satisfait.</p>	M	Prévoir la revue de la nouvelle stratégie « Green Génération » et son alignement avec les contrats passés par la DRA et DPA	M
3.1.2.	Sélection et adjudication	<p>(a) Les procédures à étapes multiples sont utilisées dans les passations de marchés complexes afin de garantir que seuls les participants qualifiés et éligibles font partie du processus concurrentiel.</p> <p>(b) Des dossiers d'appel d'offres clairs et intégrés, uniformisés autant que possible et proportionnels aux besoins, sont utilisés afin d'encourager une large participation des concurrents potentiels.</p> <p>(c) Les méthodes de passation des marchés sont choisies, documentées et justifiées conformément au but et au cadre juridique.</p> <p>(d) Les procédures de soumission, réception et ouverture des offres sont clairement décrites dans les dossiers d'appel d'offres et observés. Cela signifie que les soumissionnaires ou leurs représentants sont autorisés à assister à l'ouverture des offres et que la société civile est autorisée à contrôler la soumission, tel que cela est prescrit. (e) Durant le processus d'évaluation des offres et</p>	<p>Les critères (a); (b); (c); (d); (e); (f); (g); (i) et (j) sont satisfaits. (Sur la base de la revue d'un échantillon de marchés conclus)</p> <p>Le critère (h) n'est pas satisfait. Il est prévu que ce critère soit appliqué dans le cadre de la nouvelle stratégie Génération Green.</p>	M	Prévoir la revue de la nouvelle stratégie « Green Génération » et son alignement avec les contrats passés par la DRA et DPA	M

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		<p>d'adjudication, la confidentialité est assurée.</p> <p>(f) Des techniques appropriées sont appliquées afin de déterminer le meilleur rapport qualité/prix sur la base des critères énoncés dans les dossiers d'appel d'offres et lors de l'attribution du contrat.</p> <p>(g) Les adjudications de contrats sont annoncées, tel que prescrit.</p> <p>(h) Les clauses contractuelles comprennent des considérations de durabilité, le cas échéant.</p> <p>(i) Les clauses contractuelles prévoient des mesures incitant à dépasser les niveaux de rendement définis et des mesures dissuasives pour les rendements insatisfaisants.</p> <p>(j) Le processus de sélection et d'adjudication est mené de manière efficace, efficiente et transparente*.</p>				
3.1.3.	Gestion des contrats	<p>(a) Les contrats sont mis en œuvre en temps utile*. (b) L'inspection, le contrôle de qualité, la supervision des travaux et la réception définitive des produits sont effectués*. (c) Les factures sont vérifiées, les délais de paiement sont conformes aux bonnes pratiques internationales et les paiements sont exécutés comme stipulé dans le contrat. (d) Les avenants aux contrats sont examinés, émis et publiés en temps utile*. (e) Les statistiques sur la passation des marchés sont disponibles et il existe un système pour mesurer et améliorer les pratiques en matière de passation des marchés. (f) Les occasions de participation directe des parties prenantes extérieures</p>	<p>Les critères (a); (b); (c) et (d) sont satisfaits. Le critère (e) est satisfait.</p>	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		pertinentes dans les passations de marchés sont utilisées*. (g) Les archives sont exhaustives et exactes et facilement accessibles dans un dossier unique*.				
3.2. Le marché des acquisitions publiques est pleinement fonctionnel						
3.2.1.	Dialogue et partenariats entre les secteurs public et privé	(a) Le gouvernement encourage le dialogue ouvert avec le secteur privé. Plusieurs mécanismes permettant un dialogue ouvert sont disponibles par l'intermédiaire d'associations ou d'autres moyens, y compris l'établissement d'un processus transparent et consultatif lors de la mise en place de modifications au sein système de passation des marchés. Le dialogue observe les règles d'éthique et d'intégrité du gouvernement. (b) Le gouvernement dispose de programmes visant à contribuer au renforcement des capacités des entreprises privées, notamment des petites entreprises, ainsi que de programmes de formation visant à permettre l'intégration de nouveaux entrants sur le marché des acquisitions publiques.	Le critère (a) n'est pas satisfait. Le critère (b) n'est pas satisfait.	L		L
3.2.2.	Organisation du secteur privé et accès au marché des acquisitions publiques	(a) Le secteur privé est concurrentiel, bien organisé, désireux et capable de participer à la compétition pour l'obtention de marchés publics. (b) Il n'existe pas d'obstacle systémique majeur limitant l'accès du secteur privé au marché des acquisitions publiques.	Le critère (a) est partiellement satisfait. La revue des marchés lancée par DRA et DPA, durant les trois dernières années, démontre un taux d'environ 40% de marchés infructueux. Cependant, ce critère est à surveiller considérant les circonstances de la pandémie qui peuvent avoir freiné les entreprises par de se voir infliger des pénalités de retard. Le critère (b) est satisfait.	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
3.2.3.	Principaux secteurs et stratégies sectorielles	(a) Les principaux secteurs liés au marché des acquisitions publiques sont identifiés par le gouvernement. (b) Les risques liés à certains secteurs et les possibilités d'influencer des marchés sectoriels sont évalués par le gouvernement et les participants du marché sectoriel sont impliqués pour soutenir les objectifs politiques en matière de passation des marchés	Le critère (a) est satisfait pour le PADERMO. Le critère (b) n'est pas satisfait.	M		M
3.3. Résultats consolidés pour le pilier 3.	Le risque pour ce critère est moyen.					
Pilier 4. Responsabilité, intégrité et transparence du système de passation des marchés publics						
4.1. La transparence et la participation de la société civile renforcent l'intégrité dans la passation des marchés						
4.1.1.	Environnement propice à la consultation et au contrôle du public	(a) Un processus transparent et consultatif est suivi lorsque des modifications sont apportées au système de passation des marchés publics. (b) Il existe des programmes pour renforcer la capacité des parties prenantes concernées à mieux comprendre, contrôler et améliorer la passation des marchés publics. (c) Il est largement établi que le gouvernement tient compte de l'apport, des commentaires et de la rétro-information qu'il reçoit de la société civile.	Le critère (a) est satisfait. Le nouveau décret prévu d'entrer en vigueur courant 2023 a été publié sur le site de la CNCP pour commentaire pendant plusieurs semaines. Le critère (b). Sans objet. La mission n'a pas pu confirmer le critère (c). Bien que le projet du nouveau décret ait fait l'objet de commentaires par l'audience publique lors de sa publication sur le site de la CNCP, aucune confirmation n'a eu lieu quant à la prise en compte des commentaires formulés par l'audience publique.	M	Révision du nouveau décret une fois entré en vigueur est nécessaire pour confirmer son alignement avec les procédures du FIDA et si ou non ils sont acceptables.	M
4.1.2.	Le public a accès aux informations de manière adéquate et rapide	(a) Les exigences associées aux pratiques concrètes garantissent que toutes les parties prenantes bénéficient d'un accès adéquat aux informations et en temps opportun	Le critère (a) est satisfait. Toutes les informations relatives aux marchés publics sont publiées sur le site des marchés et accessibles publiquement et en temps opportun.	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		comme condition préalable à une participation efficace.				
4.1.3.	Participation directe de la société civile	(a) Le cadre législatif/réglementaire et politique permet aux citoyens de participer aux phases suivantes d'un processus de passation de marché si nécessaire : • la phase de planification (consultation), • ouverture des offres/propositions (observation), • évaluation et adjudication du contrat (observation), si nécessaire, conformément à la législation locale, • gestion et exécution du contrat (suivi). (b) La participation directe des citoyens aux processus de passation des marchés à travers la consultation, l'observation et le suivi est largement établie.	Le critère (a) est partiellement satisfait. Le cadre législatif permet la participation des citoyens dans les phases suivantes : ouverture des offres/propositions. Le critère (b) n'est pas satisfait pour le Décret 349.	M	Ce critère est à apprécier pour le nouveau décret.	M
4.2. Le pays dispose de mécanismes de contrôle et d'audit efficaces						
4.2.1.	Cadre juridique, organisation et procédures du système de contrôle	Le système du pays prévoit : (a) des lois et réglementations qui instaurent un cadre de contrôle complet comprenant des contrôles internes, des audits internes, des audits externes et une supervision par des institutions juridiques, (b) des mécanismes de contrôle/d'audit internes et des fonctions qui garantissent une supervision appropriée de la passation des marchés comprenant l'établissement de rapports à l'attention de la direction sur la conformité, l'efficacité et l'efficience des activités d'acquisition publique, (c) des mécanismes de contrôle interne qui garantissent un juste équilibre entre une prise de décision	Le critère (a) est partiellement satisfait. Le système du pays ne permet pas d'audit externe. Le critère (b) est satisfait. Les marchés publics font l'objet d'audit par le Ministère des Finances. Le critère (c) est satisfait. L'approbation des rapports d'évaluation et d'attribution fait l'objet de revu par le trésorier public ainsi que le service en charge d'exécuter le marché en question. Le critère (d) n'est pas satisfait. Le système ne permet pas de faire des audits externes. Le critère (e) n'est pas satisfait.	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		<p>en temps utile et efficace et une limitation pertinente des risques,</p> <p>(d) des audits externes indépendants prévus par l'Institution supérieure de contrôle (ISC) du pays, qui garantissent une supervision appropriée de la fonction de passation des marchés fondée sur des évaluations périodiques des risques et des contrôles adaptés à la gestion des risques,</p> <p>(e) un examen des rapports d'audit prévu par l'ISC et détermination par l'organe législatif (ou un organe chargé de la gouvernance en matière de finances publiques) des mesures nécessaires à prendre,</p> <p>(f) mécanismes clairs visant à garantir un suivi des conclusions respectives.</p>				
4.2.2.	Coordination des contrôles et audits des acquisitions publiques	<p>(a) Des procédures écrites définissent idéalement des exigences pour les contrôles internes dans un manuel de contrôle interne.</p> <p>(b) Il existe des normes et des procédures écrites (par exemple un manuel) pour la conduite des audits de passation des marchés, portant à la fois sur la conformité et sur le rendement, et favorisant la coordination et le renforcement mutuel des audits.</p> <p>(c) Il est établi que des audits internes ou externes sont effectués au moins annuellement et que les autres normes stipulées par écrit sont respectées.</p> <p>(d) L'existence de canaux de transmission de rapports fiables et</p>	<p>Le critère (a) est satisfait.</p> <p>Le critère (b) est satisfait.</p> <p>Le critère (c) est satisfait. Les rapports sont revus par les contrôleurs des engagements de dépenses et les comptables publics désignés au sein de la Trésorerie Générale du Royaume et transmis aux DRA pour s'assurer de la mise en œuvre des recommandations de l'audit internes.</p>	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		clairs aux organismes de supervision concernés.				
4.2.3.	Application et suivi des conclusions et recommandations	(a) Les recommandations sont suivies d'effet ou mises en œuvre dans les délais fixés par la loi. (b) Des systèmes sont mis en place pour suivre la mise en œuvre/l'application des recommandations issues de l'audit.	Les critères (a) et (b) sont satisfaits. Sur la base de discussion avec la cellule suivis du DRA et revue des recommandations du rapport de l'audit de 2022.	L		L
4.2.4.	Qualification et formation pour effectuer des audits de passations de marchés	(a) Il existe un programme établi pour former les auditeurs internes et externes afin de garantir qu'ils ont les qualifications requises pour effectuer des audits de passation des marchés de haute qualité, y compris des audits de rendement*. (a) La sélection des auditeurs impose qu'ils aient une connaissance suffisante du sujet comme condition pour effectuer des audits de passation des marchés; si les auditeurs manquent de connaissances en matière de passation des marchés, ils sont régulièrement soutenus par des experts ou consultants en passation de marchés. (a) Les auditeurs sont sélectionnés de manière équitable et transparente et sont pleinement indépendants.	Cet indicateur n'a pas fait l'objet d'appréciation durant la mission.	NA		NA
4.3. Les mécanismes de recours de la passation des marchés sont efficaces et efficaces						
4.3.1.	Processus de contestation et de recours	(a) Les décisions sont rendues sur la base des éléments d'appréciation disponibles soumis par les parties. (b) Le premier examen des éléments d'appréciation est effectué par l'entité désignée par la loi. (c) L'organe ou autorité (organe d'appel) chargé(e) d'examiner les décisions de l'organe désigné	Les critères (a); (b); (c) et (d) sont satisfaits.	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		responsable du premier examen rend des décisions exécutoires et définitives. (d) Les délais fixés pour le dépôt et l'examen des contestations et pour les recours et prises de décisions ne retardent pas inutilement le processus de passation des marchés ou ne rendent pas un recours irréaliste.				
4.3.2.	Indépendance et capacité de l'organe d'appel	L'organe d'appel : (a) n'est impliqué à aucun titre dans la passation de marchés ou dans le processus conduisant aux décisions d'adjudication des contrats, (b) ne facture pas des frais qui empêchent les parties concernées de recourir à ses services, (c) suit des procédures pour le dépôt et le règlement des plaintes qui sont clairement définies et rendues publiques, (d) exerce son pouvoir juridique de suspendre les procédures de passation des marchés publics et d'imposer des mesures correctives, (e) rend des décisions dans le délai précisé par la loi/les réglementations*, (f) rend des décisions qui ont un caractère contraignant pour toutes les parties, (g) dispose de ressources financières et humaines suffisantes pour s'acquitter de ses fonctions.	Le critère (a) est satisfait. Les deux organes d'appel à savoir la CNCP et le tribunal administratif sont deux organes indépendants et non impliqués à aucun titre dans la passation ou décision d'adjudication. Le critère (b) est satisfait. Les recours ne sont pas facturés aux parties concernées. Le critère (c) est satisfait. Le processus de recours suit des procédures définies dans le décret. Le critère (d) est satisfait. Le critère (e) est satisfait partiellement pour la CNCP (ne s'applique pas pour le tribunal administratif). Les critères (f) et (g) sont satisfaits.	L		L
4.3.3.	Décisions de l'organe d'appel	Les procédures régissant le processus de prise de décision de l'organe d'appel prévoient que les décisions soient : (a) basées sur les informations pertinentes du dossier,	Les critères (a); (b) et (c) sont satisfaits. Le critère (d) est satisfait. Les décisions sont publiées dans le portail des marchés publics ainsi que celui de la CNCP.	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		(b) équilibrées et impartiales compte tenu des informations pertinentes. (c) aboutissent, si nécessaire, à des mesures correctives qui s'imposent pour corriger la mise en œuvre du processus ou des procédures. (d) les décisions sont publiées sur le portail électronique centralisé du gouvernement dans les délais prévus et tel que prescrit par la loi.				
4.4. Le pays a mis en place des mesures d'ordre éthique et de lutte contre la corruption						
4.4.1.	Définition juridique des pratiques interdites, du conflit d'intérêts et des responsabilités, de l'obligation de rendre compte et des sanctions y afférentes	(a) Les décisions sont rendues sur la base des éléments d'appréciation disponibles soumis par les parties. (b) Le premier examen des éléments d'appréciation est effectué par l'entité désignée par la loi. (c) L'organe ou autorité (organe d'appel) chargé(e) d'examiner les décisions de l'organe désigné responsable du premier examen rend des décisions exécutoires et définitives. (d) Les délais fixés pour le dépôt et l'examen des contestations et pour les recours et prises de décisions ne retardent pas inutilement le processus de passation des marchés ou ne rendent pas un recours irréaliste.	Le critère (a) est satisfait. L'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption qui remplace l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) (loi 12- 113) rend des décisions sur la base d'éléments soumis par les différentes parties. Le critère (b) est satisfait conformément à la loi 12- 113. Le critère (c) est satisfait conformément à la loi 12- 113. Ce critère est partiellement satisfait. Le décret en cours fixe les délais de réponse pour chaque étape du recours suivant le dépôt de la plainte.	L	Les politiques du FIDA et les lignes directes de signalement seront incluses dans les contrats et documents d'appel d'offres. Également, l'AE notifiera le FIDA de toute réclamation	L
4.4.2.	Dispositions sur les pratiques interdites dans les dossiers d'appel d'offres	(a) Le cadre législatif/réglementaire précise cette exigence obligatoire et fournit des instructions précises sur la manière d'intégrer le sujet dans les dossiers d'appel d'offres et les documents contractuels. (b) Les dossiers d'appel d'offres et documents contractuels comportent des dispositions sur la fraude, la	Le critère (a) est satisfait. Le critère (b) n'est pas satisfait. Les cahiers des charges administratifs et particuliers ne comportent pas de clauses ou dispositions interdisant les pratiques de fraude, corruption et les autres pratiques interdites.	L	Utilisation de la politique du FIDA requise acceptée par l'emprunteur.	L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		corruption et les autres pratiques interdites comme précisé dans le cadre législatif/réglementaire.				
4.4.3.	Sanctions et systèmes d'application de la loi efficaces	(a) Les entités adjudicatrices ont l'obligation d'annoncer des allégations de fraude, de corruption ou d'autres pratiques interdites aux autorités chargées de l'application de la loi, et une procédure claire est en place pour ce faire. (b) Il est établi que ce système trouve une application systématique et que les rapports font l'objet d'un suivi régulier par les autorités d'application de la loi. (c) Il existe un système de suspension/d'exclusion qui garantit une procédure régulière et qui est appliqué systématiquement. (d) Il est établi que les lois sur les pratiques de corruption, de fraude et d'autres pratiques interdites sont appliquées dans le pays par la mise en œuvre des sanctions énoncées.	Le critère (a) est satisfait. Le critère (b) est satisfait. Le critère (c) est satisfait. Le critère (d) est satisfait.	L		L
4.4.4.	Cadre de lutte contre la corruption et formation à l'intégrité	(a) Le pays a mis en place un cadre complet de lutte contre la corruption afin de prévenir, détecter et sanctionner la corruption au sein du gouvernement qui implique les organismes compétents du gouvernement dotés d'un niveau de responsabilité et de capacité lui permettant d'exercer ses responsabilités*. (b) Dans le cadre du dispositif de lutte contre la corruption, un mécanisme est en place et sert à identifier systématiquement les risques de corruption et à réduire ces risques dans le cycle de passation des marchés publics.	Le critère (a) est satisfait. La Loi 12- 113 fixe les règles et procédures d'enquêtes concernant la réception des dénonciations et l'accomplissement des enquêtes et investigations. Les critères (b) et (d) sont satisfaits. Le Maroc a officiellement adopté, jeudi 13 mai 2021, la loi 46-19 qui vise à lutter de manière plus efficace contre la corruption. L'instance nationale a des missions élargies et plus de pouvoir pour investiguer. Le critère (c) est satisfait. Les rapports sont publiés sur le site de l'INPPLC. Le critère (e) n'est pas satisfait.	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		(c) Dans le cadre du dispositif de lutte contre la corruption, des statistiques sur les procédures judiciaires les condamnations liées à la corruption sont compilées et des rapports sont publiés annuellement. (d) Il existe des mesures spéciales pour détecter et prévenir la corruption liée à la passation des marchés. (e) Des programmes spéciaux de formation à l'intégrité sont proposés et les agents de passation des marchés participent régulièrement à cette formation.				
4.4.5.	Soutien des parties prenantes pour renforcer l'intégrité dans le cadre de la passation des marchés	(a) Il existe des organisations de la société civile solides et crédibles qui exercent un audit et un contrôle sociaux. (b) Il existe un environnement propice pour que les organisations de la société civile jouent un rôle significatif comme tiers garants, y compris des moyens clairs de participation et de rétro-information promus par le gouvernement. (c) Il est établi que la société civile contribue à façonner et améliorer l'intégrité dans la passation des marchés publics*. (d) Les fournisseurs et les organisations professionnelles soutiennent activement l'intégrité et les comportements éthiques dans la passation des marchés publics, par exemple grâce à des mesures de conformité internes.	Cet indicateur n'a pas fait l'objet d'évaluation par manque d'information.	NA		NA
4.4.6.	Mécanismes sécurisés pour signaler des pratiques interdites ou	(a) Il existe des canaux sûrs, accessibles et garantissant la confidentialité pour le signalement public des cas de fraude, de	Les critères (a); (b) et (c) sont satisfaits suivant la loi organique 113-12.	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
	des comportements contraires à l'éthique	corruption ou d'autres pratiques interdites ou de comportements contraires à l'éthique. (b) Des dispositions légales existent; elles visent à protéger les dénonciateurs et sont considérées comme efficaces. (c) Un système fonctionnel destiné au suivi des dénonciations est en place.				
4.4.7.	Codes de conduite/codes d'éthique et règles relatives à la divulgation d'informations financières	(a) Il existe un code de conduite ou d'éthique pour les responsables gouvernementaux comportant des dispositions spéciales pour les personnes impliquées dans la gestion des finances publiques, y compris la passation des marchés*. (b) Le code définit les responsabilités relatives à la prise de décision et soumet les décideurs à des obligations de divulgation d'informations financières spécifiques*. (c) Le code a un caractère impératif et le non-respect de celui-ci entraîne des conséquences d'ordre administratif ou pénal. (d) Des programmes de formation réguliers sont proposés afin de garantir une prise de conscience durable et la mise en œuvre des mesures. (e) Les constatations de conflits d'intérêts, les formulaires de divulgation d'informations financières et les informations sur la propriété effective sont systématiquement enregistrées, accessibles et utilisées par les décideurs afin de prévenir les risques de corruption au cours du	Le critère (a) est satisfait. Le système des sanctions en cas de sanction en cas de violation de l'intégrité est décrit dans la constitution. Le critère (c) est satisfait. Le chapitre 5 du statut général de la fonction publique prévoit des mesures disciplinaires et des sanctions administratives en cas de non-respect du code de conduite. Le critère (d) et (e) sont pas fait l'objet de revue par manque d'information.	L		L

# Indicateur et # sous-indicateur	Description du sous-indicateur	Conclusions concernant une éventuelle non-conformité du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées		Risque net
		cycle de passation des marchés publics.				
4.5. Résultats consolidés pour le pilier 4.	Le risque pour le pilier 4 est faible.					

Annexe 1-b: Matrice des risques de passation de marchés (MRPM) du FIDA - Partie b: niveau Projet

Evaluation des modalités de mise en œuvre de la passation de marchés du projet PADERMO

Domaine d'évaluation # et # de critères d'évaluation connexes	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant la non-conformité éventuelle des objectifs du Projet et du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
Évaluation globale du risque posé par la partie B		A déterminer par le FPPM	Risque inhérent à déterminer par le FPPM	A déterminer par le FPPM	Risque net à déterminer par le FPPM
1. ÉVALUATION DE LA COMPLEXITÉ DU PROJET					
1.1.	Le Projet est nouveau en son genre et introduit de nouvelles méthodes d'acquisition	Le Projet n'est pas nouveau en son genre dans la zone de l'Oriental. Les dispositions applicables suivront les procédures nationales à l'instar des marchés architecturaux qui diffèrent du règlement du FIDA.	M	Les procédures du FIDA s'appliqueront à l'ensemble des marchés d'architecture	M
1.2.	La valeur d'investissement du Projet est élevée et comprend d'importants contrats d'approvisionnement interdépendants qui nécessitent des compétences avancées en séquençage et en coordination	Relativement, les contrats seront allotés pour encourager la participation des entreprises locales. La valeur des marchés de travaux de plantations, réhabilitation et PMH est susceptible des PME. Le critère d'interdépendance existe principalement entre les marchés d'architecture et ceux de constructions et réhabilitation des UV. La DRA et les DPA dispose des compétences techniques couvrant tous les types de travaux prévus dans le Projet. Tous les chefs de services et responsables techniques et administratifs sont recrutés sur la base de leurs formations et diplômes universitaires en relation directe avec leur postes (ingénieurs ruraux, civils et ingénieurs d'Etat). Les équipes techniques disposent de plus de 5 ans dans la gestion des contrats d'ordre technique.	L		L
1.3.	La zone du Projet est géographiquement répartie à différents endroits	Non, le Projet sera exécuté dans la région de l'Oriental uniquement dans 3 (trois) provinces à savoir : La province d'Oujda La province de Driouch La province de Guercif Les DPA de ces provinces sont sous l'autorité de la DRA de l'Oriental	L		L
1.4.	Le Projet comprend un certain nombre de partenaires de mise en œuvre et d'organismes coopérants	Oui. Il est prévu qu'une convention soit établie avec chacune.	M		M
1.5.	Le Projet implique la participation de la communauté aux activités de passation des marchés qui	Sans objet, n'étant pas prévu lors de la conception du Projet.			

Domaine d'évaluation # et # de critères d'évaluation connexes	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant la non-conformité éventuelle des objectifs du Projet et du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
	nécessitent des exigences de surveillance détaillées de la part de l'AE				
1.6.	Le Projet est classé avec des risques PESEC élevés ou substantiels (y compris les risques de sécurité)	Sans objet, le critère ne s'appliquant pas au pays.	L		L
1.7.	Le Projet est dans un État Fragile avec des structures de gouvernance faibles	Sans objet, le critère ne s'appliquant pas au pays.	L		L
1.8. Évaluation globale du risque posé par le Critère 1.		Le risque global du critère 1 est jugé faible. La DRA et DPA sont habituées aux acquisitions prévues dans le cadre du Projet et dispose des compétences techniques adéquates pour gérer les marchés du Projet.			
2. ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ DE L'AGENCE D'EXÉCUTION (Processus/procédures, personnel et performance/produit - 3P)					
2.1.	PROCESSUS/PROCÉDURES				
2.1.1.	ÉVALUATION DES CADRES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES DE L'AE EN MATIÈRE DE PASSATION DES MARCHÉS (Règles, méthodes et processus d'acquisition) <i>(La section 2.1.1 ne doit être remplie que si l'AE est une agence nationale autonome ou une entité privée qui est autorisée à avoir un cadre juridique distinct pour les marchés autres que la loi/réglementation nationale sur les marchés publics qui a été évaluée en vertu de la partie A)</i>				
2.1.1.a.	Les méthodes d'acquisition de l'AE pour les biens et les travaux et les SNC (services non consultants) sont conformes aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets	Sans objet.			
2.1.1.b.	Les méthodes de passation des marchés de l'AE pour les services de conseil sont conformes aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets et accordent la priorité à la qualité.	Sans objet.			
2.1.1.c.	L'accès aux opportunités d'offres de l'AE et aux documents d'appel d'offres et de passation des marchés n'est pas restreint pour les entreprises étrangères	Sans objet.			

Domaine d'évaluation # et # de critères d'évaluation connexes	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant la non-conformité éventuelle des objectifs du Projet et du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
2.1.1.d.	Les soumissionnaires, le personnel chargé de la passation des marchés de l'AE et le grand public ont libre accès aux documents du cadre juridique et réglementaire	Sans objet.			
2.1.1.e.	Le nombre minimum obligatoire de soumissions/offres reçues dans le cadre de méthodes de passation de marchés concurrentiels est conforme au CPM du FIDA ²¹	Sans objet.			
2.1.1.f.	Les documents d'appel d'offres/de passation des marchés et les contrats types de l'AE (y compris le règlement des différends contractuels) sont conformes aux documents de passation des marchés standard du FIDA en termes de structure et de contenu	Sans objet.			
2.1.1.g	Le document d'appel d'offres/de passation des marchés standard de l'AE intègre les exigences des PESEC du FIDA (dans quelle mesure ?)	Sans objet.			
2.1.1.h	Les documents de pré-qualification standard de l'AE sont conformes aux critères de qualification du FIDA et reflètent l'expérience passée, la capacité de production et la suffisance financière/de trésorerie nécessaires	Sans objet.			
2.1.1.i	Les critères d'évaluation des soumissions sont objectifs, proportionnés et fondés sur des considérations du rapport qualité-prix dans le cas des biens/travaux/SNC (coût évalué le plus bas, point de mérite, prix le plus bas ou coût du cycle	Sans objet.			

²¹ CMP: Cadre en Passation de marchés

Domaine d'évaluation # et # de critères d'évaluation connexes	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant la non-conformité éventuelle des objectifs du Projet et du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
	de vie) et mettent l'accent sur la qualité dans le cas des services de conseil conformes au CPM du FIDA				
2.1.1.j	Le nombre minimum de jours pour les marchés annoncés dans le cadre des processus d'appel d'offres concurrentiels de l'AE est conforme au CPM du FIDA	Sans objet.			
2.1.1.k	La procédure de clarification des soumissionnaires par l'AE est conforme au CPM du FIDA	Sans objet.			
2.1.1.l.	Les soumissions reçues par l'AE avant la date limite sont stockées de façon sécuritaire et un reçu est remis au soumissionnaire	Sans objet.			
2.1.1.m.	Les garanties de soumission sont stockées en toute sécurité	Sans objet.			
2.1.1.n.	Les appels d'offres publics de l'AE sont ouverts pour les marchés annoncés immédiatement après la date limite de soumission (dans l'heure suivant la réception des soumissions)	Sans objet.			
2.1.1.o.	Les procès-verbaux des réunions d'ouverture des soumissions sont enregistrés et envoyés aux soumissionnaires	Sans objet.			
2.1.1.p.	Aucune négociation au stade de l'attribution n'est menée avec le soumissionnaire retenu en vue de modifier le prix ou la portée de l'offre, à moins que cela ne soit prévu dans la méthode d'approvisionnement choisie et stipulé dans les documents d'appel d'offres	Sans objet.			
2.1.1.q.	En vertu des règles de passation des marchés de l'AE, les soumissionnaires	Sans objet.			

Domaine d'évaluation # et # de critères d'évaluation connexes	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant la non-conformité éventuelle des objectifs du Projet et du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
	ont accès à un mécanisme de plainte des soumissionnaires conforme aux exigences du FIDA				
2.1.1.r.	L'attribution des contrats est annoncée publiquement par l'AE dans un délai raisonnable après la signature du contrat.	Sans objet.			
2.1.1.s. Évaluation globale du risque posé par le Critère 2.1.1.		Sans objet.			
2.1.2.	STRATEGIE D'APPROVISIONNEMENT ET PROCESSUS DE PLANIFICATION DE LA PASSATION DES MARCHES DE L'AE				
2.1.2.a.	La préparation par l'AE de son plan de passation des marchés annuel est précédée de la conceptualisation d'une stratégie d'approvisionnement fondée sur des études de marché, une expérience antérieure et des évaluations des capacités.	Ce critère est satisfait. Les méthodes et modalités de passation du PPM sont élaborés en tenant compte de la capacité du marché (par département ou service) et réactivité des soumissionnaires sur la base de marchés lancés ultérieurement.			
2.1.2.b.	Les plans de passation des marchés de l'AE sont préparés à l'avance et en parallèle avec la demande d'affectation budgétaire au ministère des Finances (ou à l'autorité compétente pour les organismes autonomes).	Ce critère est satisfait. La liste des marchés pour l'année N+1 est arrêté courant 3eme et 4eme trimestre de l'année N, après discussion du budget avec le trésorier. Les dépenses de ces marchés feront parties intégrantes de la morasse de l'année N+1	L		L
2.1.2.c.	Le personnel du service de la passation des marchés de l'AE participe aux processus annuels de planification du travail.	Ce critère est satisfait. Le responsable de la passation des marchés fait partie intégrante du servie support qui se charge de la préparation des PPM en consultation avec les services techniques	L		L
2.1.2.d.	La stratégie de passation des marchés du Projet tient compte adéquatement de la complexité du Projet, de la capacité et de l'expérience internes de l'AE ainsi que de la capacité d'approvisionnement du marché.	Ce critère est satisfait.	L		L
2.1.2.e.	Le plan de passation des marchés de l'AE pour le Projet est conforme au plan	Ce critère est satisfait. Les dépenses relatives aux marchés s'alignent avec la morasse. Les lignes budgétaires annuelles sont créées par le ministre de la	L		L

Domaine d'évaluation # et # de critères d'évaluation connexes	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant la non-conformité éventuelle des objectifs du Projet et du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
	de travail/budget annuel du Projet (PTBA)	Finance sur la base du plan annuel projeté par la DRA et ses DPA respectivement			
2.1.2.f.	Les plans de passation des marchés de l'AE suivent un format efficace avec des lignes prévues et réelles pour suivre les progrès réalisés dans les trois différentes catégories de la passation des marchés.	Ce critère est partiellement satisfait. Le modèle du plan de passation du gouvernement ne projette pas de lignes prévues et réelles. Cependant, le suivi de l'avancement du processus de passation ainsi que de l'exécution des marchés se fait séparément. Chaque DPA prépare trimestriellement « une situation des marchés », le partage avec la DRA qui se charge de compiler les informations reçues.	L	La mission a procédé à la revue détaillée de formulaires et est satisfaite du mécanisme en place. La mission propose de le maintenir.	L
2.1.2.g. Évaluation globale du risque posé par le Critère 2.1.2.					
2.1.3.	Systèmes de gestion de la passation des marchés et d'administration des contrats et procédures de contrôle interne et d'audit				
2.1.3.a.	Contrats types de l'AE pour l'acquisition de biens, de travaux et de services généralement conformes aux contrats du FIDA	Ce critère est satisfait.	L		L
2.1.3.b.	Les contrats types de l'AE pour l'acquisition de biens, de travaux et de services mettent en œuvre les exigences des PESEC du FIDA	Ce critère est satisfait.			
2.1.3.c.	L'AE a établi des systèmes de contrôle interne avec séparation des pouvoirs, y compris une séparation efficace entre la passation des marchés et la gestion financière	Ce critère est satisfait. Les deux fonctions à savoir passation des marchés et gestion financière au sein de la DRA et DPA sont administrées séparément.	L		L
2.1.3.d.	L'AE a une fonction d'audit interne efficace en plus d'un audit financier externe indépendant et opportun (un audit spécialisé de la passation des marchés est un atout)	Ce critère est partiellement satisfait. L'audit interne est entrepris par le Ministère des finances et la DRA et DPA ne sont pas soumis à un d'audit financier externe.	L	Les projets du FIDA ne font pas l'objet d'audit externe. Cet arrangement a été convenu préalablement avec le gouvernement pour tous les projets FIDA.	L
2.1.3.e	L'AE a établi des procédures de gestion des contrats et des formulaires de gestion des contrats pour surveiller les progrès par rapport aux délais, aux coûts, à la qualité et à la portée des	Ce critère est satisfait. Il existe des formulaires de gestion des contrats qui informent sur la situation des marchés en cours, leur engagement et décaissement.	L	Maintenir les arrangements en place et requérir l'utilisation du formulaire en ligne de gestion des contrats du FIDA	L

Domaine d'évaluation # et # de critères d'évaluation connexes	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant la non-conformité éventuelle des objectifs du Projet et du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
	contrats signés pour les biens, les travaux et les services				
2.1.3.f	L'AE élabore un plan de gestion des contrats exhaustif pour les grands contrats avec une indication claire des rôles et des responsabilités	Ce critère n'est pas satisfait. Il n'existe pas de plan de gestion des contrats exhaustif pour les grands contrats en place. Cependant, ceux prévus dans le cadre du Projet restent relativement petits ou moyens et communément conclus par les DPA et DRA à l'instar du contrat de l'AT, compte tenu de son rôle dans le PADERMO, qui requerra un suivi rapproché et une définition des rôles et responsabilités de chaque parti.	M	Définition de la matrice RACI pour le contrat de l'AT. Plan de gestion du contrat	M
2.1.3.g	Les procédures de l'AE pour le lancement et l'approbation des modifications de contrat sont établies et claires	Ce critère est satisfait. Les avenants sont encadrés par le décret (travaux et fournitures). Il existe également des circulaires et une note explicative détaillant les mesures exceptionnelles orientée vers les mesures exceptionnelles pour atténuer l'impact de la flambée des prix et pénurie des matières premières.	L		L
2.1.3.h	Les modifications de contrat au-delà d'un seuil prescrit (ne dépassant pas 15 % de la durée ou de la valeur du contrat) nécessitent des approbations de niveau supérieur	Ce critère est satisfait. Outre le Décret en vigueur, les avenants sont encadrés par des circulaires tenant compte de la situation macroéconomique prévalent.	L		L
2.1.3.i	L'AE a établi des procédures pour la réception et l'acceptation des extrants du contrat dans les biens, les travaux et les services	Ce critère est satisfait. La procédure de réception des travaux et services est encadrée par le décret ainsi que le manuel de procédure de gestion des achats.	L		L
2.1.3.j	L'AE a établi des procédures pour la réception et l'approbation des produits livrables et des paiements pour les biens, les travaux et les services	Ce critère est satisfait. La procédure de réception des travaux et services est encadrée par le décret ainsi que le manuel de procédure de gestion des achats.			
2.1.3.k	Les procédures de paiement de l'AE conduisent à des paiements en temps utile aux parties contractantes conformément aux contrats types du FIDA	Ce critère est satisfait. Les décaissements se font conformément aux jalons stipulés dans le contrat et s'alignent avec les contrats type du FIDA.			
2.1.3.l	Les procédures de règlement des différends contractuels de l'AE prévoient toujours un règlement à l'amiable et prévoient l'arbitrage pour les contrats avec des parties contractantes étrangères.	Ce critère est partiellement satisfait. Le cadre légal ne stipule pas de dispositions pour le règlement de différent à faire l'amiable entre le maître d'ouvrage et le titulaire du contrat. Ce dernier, en cas de différent, saisit directement la CNCP ou le tribunal pour arbitrer.			

Domaine d'évaluation # et # de critères d'évaluation connexes	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant la non-conformité éventuelle des objectifs du Projet et du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
2.1.3.m.	L'AE dispose de procédures d'évaluation des réclamations bien élaborées pour lancer ses propres réclamations ou pour vérifier la validité et le coût des réclamations contractuelles déposées par les parties contractantes	Ce critère n'est pas satisfait pour l'AE.	M	Il a été convenu que toutes les plaintes soient transmises au FIDA	M
2.1.3.n. Évaluation globale du risque posé par le Critère 2.1.3.		Risque faible.	L		L
2.1.4.	CONSERVATION DES DOSSIERS				
2.1.4.a.	Un dossier de passation des marchés portant un numéro de série est tenu à jour pour chaque activité de passation des marchés (avec des dossiers allant de la demande à l'acceptation/réception des biens/travaux/service)	Ce critère est satisfait. Il existe un système d'archivage est maintenu dans chacune des DPA et DRA suivant les dispositions de la loi n°69.99 relatives aux archives, publiée au Bulletin Officiel le 30 novembre 2007.	L		L
2.1.4.b.	Contrats originaux sécurisés dans un endroit à l'épreuve du feu et du vol	Ce critère est satisfait. Les originaux des contrats sont conservés par le service support (passation et finance) dans des lieux sécurisés.	L		L
2.1.4.c.	Un dossier contractuel distinct est conservé avec une copie du contrat et de toute la correspondance contractuelle subséquente, p. ex., avis contractuels du fournisseur, de l'entrepreneur, de l'acheteur ou de l'employeur; un dossier détaillé de tous les changements ou ordres de modification émis qui ont une incidence sur la portée, la qualité, le calendrier ou le prix du contrat; les registres des factures et des paiements, les rapports d'étape, les certificats d'inspection, d'acceptation et d'achèvement; les registres des réclamations et des différends et leurs résultats; etc.)	Ce critère est satisfait. La mission a entrepris de vérifier un échantillon de dossier contractuel de la cellule passation des marchés de la DRA de l'Oriental et la DPA Oujda.	L		L

Domaine d'évaluation # et # de critères d'évaluation connexes	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant la non-conformité éventuelle des objectifs du Projet et du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
2.1.4.d.	Les dossiers de passation des marchés et de contrat de l'AE sont conservés pendant au moins 7 ans après la clôture du Projet dans un endroit sécurisé.	Ce critère est satisfait. La loi n°69.99 relatives aux archives, publiée au Bulletin officiel le 30 novembre 2007 mandate la conservation des dossiers pendant 10 ans.	L		L
2.1.4.e.	L'AE tient à jour un registre des contrats qui enregistre tous les contrats en cours (avec les noms, les prix et les dates) par catégorie de passation des marchés pour faciliter la récupération des données sur les contrats	Ce critère est satisfait. (Vérification du document « situation des marchés » élaboré par chaque DPA et la DRA trimestriellement).	L		L
2.1.4.f. Évaluation globale du risque posé par le Critère 2.1.4.		Le risque global du critère 2.1.4 est jugé faible. L'archivage des dossiers est encadré par la réglementation nationale.			
2.2.	CAPACITÉS EN MATIÈRE DE PERSONNEL DE L'AE : Capacités du personnel de l'AE en matière de passation des marchés et ressources de la passation des marchés (systèmes et installations).				
2.2.1.	L'AE dispose d'un département/unité d'approvisionnement spécifique avec un directeur et une équipe expérimentée.	Ce critère partiellement satisfait. La passation des marchés fait partie du service support sous l'autorité du responsable de la passation des marchés. Cette structure est similaire pour la DRA et 3 DPA et leurs activités de passation demeurent sous la responsabilité globale du directeur de la DRA de l'Oriental. La Mission cependant a noté que l'équipe de Guercif est relativement nouvelle et compte un responsable de passation désigné avec moins de 4 ans d'expérience.	M	La mission propose une formation en passation des marchés au démarrage du Projet pour tous les responsables de la passation à savoir LA DRA de l'Oriental et les 3 DPA	M
2.2.2.	L'unité de passation des marchés de l'AE a de l'expérience en matière de procédures de passation des marchés financées par les donateurs et les IFI.	Ce critère est partiellement satisfait. D'après les discussions avec les différentes parties DRA et DPA d'Oujda, il s'est avéré que les 2 responsables de la cellule des marchés n'ont pas d'expérience confirmée dans les procédures de passation des marchés financées par les donateurs et les IFI.	M	Formation dans la passation des marchés	M
2.2.3.	La valeur et la complexité du volume annuel de la passation des marchés de l'AE dépassent les attentes (c.-à-d. que l'AE effectue normalement des acquisitions de plus en plus complexes que ce qui est requis dans le cadre du Projet)	La revue des marchés des trois dernières années de la DRA ne relève pas de complexité particulière et le volume est relativement stable. Par ailleurs, les marchés prévus dans le cadre du PADERMO sont similaires à ceux lancés dans le cadre du budget national.	L		L
2.2.4.	Le personnel de la passation des marchés de l'AE a des Termes de Référence qui couvrent toutes les	Oui. Les termes de référence (TdR) des responsables de chaque cellule de passation des marchés au sein de la DRA et DPA sont génériques et les même pour tout responsable des marchés.	L		L

Domaine d'évaluation # et # de critères d'évaluation connexes	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant la non-conformité éventuelle des objectifs du Projet et du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
	fonctions prévues de l'approvisionnement destiné au Projet.				
2.2.5.	Le nombre et les qualifications du personnel du service de la passation des marchés de l'AE sont suffisants pour entreprendre la passation des marchés supplémentaire qui sera requis dans le cadre du Projet proposé	Non. La DRA et les DPA comptent un seul responsable par cellule. Au vu des activités prévues dans le cadre du PADERMO, il est escompté une charge de travail accrue surtout au début du Projet. De ce fait chaque AE se verra en charge d'exécuter non seulement les activités de son plan prévisionnelle annuel respectif mais également ceux du PADERMO. A la date de la mission, il n'existe pas d'autre bailleurs et les marchés de la DRA et des DPA n'incluent que ceux du budget national.	L	Appui de l'AT pour la préparation des AO est fortement recommandée pour optimiser la charge de travail en amont.	L
2.2.6.	Le service de passation des marchés de l'AE dispose d'installations adéquates comme des ordinateurs personnels, des connexions Internet, des photocopieurs, des imprimantes, des coffres forts, etc. pour entreprendre la passation des marchés prévu pour le Projet	Oui. Vérifié in situ.	L		L
2.2.7.	Le personnel du service de la passation des marchés de l'AE est certifié ou a participé à des programmes de formation pertinents en passation des marchés	Non. La certification pour la passation des marchés n'existe pas au Maroc	M		M
2.2.8.	Le personnel du département de la passation des marchés de l'AE est capable de travailler dans l'une des langues officielles du FIDA	Oui. Le personnel de la cellule passation de passation de la DRA et DPA sont bilingues et parlent couramment la langue française et arabe.	L		L
2.2.9.	Le directeur de Projet reçoit une charte de Projet lui accordant les pouvoirs nécessaires pour contrôler et autoriser les activités du Projet (documentées dans le MIP)	Oui. Le directeur de la DRA dispose de pouvoirs adéquats pour contrôler et autoriser les activités du PADERMO.	L		L
2.2.10.	L'AE a accès à des experts en matière d'amorce de réclamation ou d'évaluation des réclamations, à l'interne ou à l'externe, en particulier pour les contrats de grande valeur avec des fournisseurs étrangers	Sans objet, n'étant pas prévu dans le cadre du PADERMO. (les activités seront lancées au niveau national).	L		L

Domaine d'évaluation # et # de critères d'évaluation connexes	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant la non-conformité éventuelle des objectifs du Projet et du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
2.2.11. Évaluation globale du risque posé par le Critère 2.2.		Risque faible.	L		L
2.3.	PERFORMANCES DE L'AE (PRODUITS ET EXPÉRIENCES PASSÉES) - guidées par les indicateurs quantitatifs des piliers II et III de OCDE MAPS II (basés sur les performances de l'année précédente)				
2.3.1.	% du total des contrats annuels de l'AE attribués dans le cadre d'appels d'offres ouverts et restreints	Une vingtaine en moyenne pour la DRA.	L		L
2.3.2.	Pourcentage et valeur des contrats annuels de l'AE qui sont attribués par entente directe (sélection d'un fournisseur unique)	Zéro (sur la base de la revue des activités des 3 dernière années).	L		L
2.3.3.	Efficacité de l'AE dans l'exécution du processus d'appel d'offres (ouvert et restreint) pour les biens (mesuré dans le temps entre l'annonce et l'attribution et la signature du contrat)	En moyenne, trois à quatre mois pour les marchés des services (deux enveloppes) et 2 mois pour les marchés des biens et travaux (une enveloppe).	L		L
2.3.4.	Efficacité de l'AE dans l'exécution du processus d'appel d'offres (ouvert et restreint) pour les travaux (mesuré dans le temps entre l'annonce et l'attribution et la signature du contrat)	Globalement efficaces, avec une moyenne de 3 mois entre la publication des offres, l'évaluation et attribution du contrat. Les délais est souligné principalement au niveau du visa du trésorier et l'ouverture de crédit.	L		L
2.3.5.	Efficacité de l'AE dans l'exécution du processus concurrentiel pour les services (mesuré dans le temps, de l'annonce à la négociation et à la signature du contrat)	Globalement efficaces, avec une moyenne de 4 mois entre la publication des offres, l'évaluation et attribution du contrat. Les délais est souligné principalement au niveau du visa du trésorier et l'ouverture de crédit.	L		L
2.3.6.	% de documents d'appel d'offres pour les biens/services autre que consultatifs et travaux au cours de la dernière année ou des deux dernières années où plus d'une modification des documents d'appel d'offres a été émise	Zéro pourcent.	L		L
2.3.7.	% des dossiers d'appel à propositions pour des services de conseil pour lesquelles plus d'une modification a été émise	Zéro pourcent.	L		L

Domaine d'évaluation # et # de critères d'évaluation connexes	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant la non-conformité éventuelle des objectifs du Projet et du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
2.3.8.	% des concours de passation des marchés en biens/services autre que consultatifs, travaux et services de conseil qui ont échoué ou ont été annulés	40% en moyenne	L		L
2.3.9.	Nombre moyen de soumissions recevables dans le cadre de concours de biens/services autres que consultatifs, de travaux et de services de conseil	Plus de 80% des soumissions sont recevables. Globalement, les soumissions s'alignent avec les requis stipulés dans les cahiers des charges.	L		L
2.3.10.	% des concours de passation des marchés pour les biens/services autres que consultatifs, les travaux et les services de conseil menés par voie électronique	100% des AO pour les biens/ services autres que consultatifs, les travaux et services sont diffusés sur la plateforme (par voie électronique).	L		L
2.3.11.	% de contrats attribués aux PME l'année précédente				
2.3.12.	% des concours et des contrats de passation des marchés qui intègrent des considérations de passation des marchés durable (au moins 1 critère social/travail plus 1 critère environnemental)	Zéro pourcent.	L		L
2.3.13.	Pourcentage des contrats de l'AE pour les travaux dont le coût dépasse 10 % du prix initial du contrat	Moins de 10%. Cette information est cependant relative, vu la nouvelle note permettant la revue des prix selon le cas et qui résulte de la flambée des prix que connaît le pays et au niveau global dû à la pandémie et la guerre en Ukraine.	L		L
2.3.14.	% des contrats de l'AE pour les travaux dont le temps dépasse 10 % de la durée contractuelle initiale	Moins de 10%. Globalement, le train de l'exécution des contrats, précisément celui des travaux et service a repris durant 2022 après la pandémie.	L		L
2.3.15.	Nombre moyen de plaintes reçues des soumissionnaires quant à l'équité des documents d'appel d'offres ou de l'attribution du contrat	Pas de plaintes reçues sur les trois dernières années.	L		L
2.3.16.	% des décisions d'appel des soumissionnaires qui ont été	Sans objet.	L		L

Domaine d'évaluation # et # de critères d'évaluation connexes	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant la non-conformité éventuelle des objectifs du Projet et du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
	acceptées et appliquées (avec décision contre l'AE)				
2.3.17.	% des factures des fournisseurs payées à temps dans les contrats de biens/services autres que consultatifs, de travaux et de services de conseil	Plus de 80%. Le paiement se fait dans les délais prescrits dans les clauses du contrat.	L		L
2.3.18.	La qualité générale des documents produits par le service de la passation des marchés de l'AE est-elle conforme aux niveaux de qualité attendus par le FIDA: i. Qualité des documents d'appel d'offres pour les biens/services autres que consultatifs et travaux ii. Qualité des dossiers d'appel à propositions pour les services de consultation iii. Qualité des rapports d'évaluation des soumissions iv. Qualité et pertinence des réponses aux qualifications des soumissionnaires	La qualité est généralement acceptable pour les points suivants : i. Qualité des documents d'appel d'offres pour les biens/services autres que consultatifs et travaux ii. Qualité des dossiers d'appel à propositions pour les services de consultation iii. Qualité des rapports d'évaluation des soumissions iv. Qualité et pertinence des réponses aux qualifications des soumissionnaires	L		L
2.3.19.	Gestion/Audit de la passation des marchés: i. % de contrats de l'AE soumis à un audit de la passation des marchés spécialisé ii. L'AE met en œuvre les recommandations en temps opportun	Néant. Ce critère n'a pas été vérifié durant la mission du fait que la DRA venait juste de recevoir le rapport de l'audit et n'a pas été revu par le responsable durant la période de la mission.	NA		NA
2.3.20. Évaluation globale du risque posé par le critère 2.3.		Le risque global du critère 2.3.20 est jugé faible sur la base de la revue satisfaisante de l'échantillon fourni par la DRA et DPA d'Oujda.			

Domaine d'évaluation # et # de critères d'évaluation connexes	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant la non-conformité éventuelle des objectifs du Projet et du CPM du FIDA	Risque inhérent de non-conformité aux objectifs du Projet et au CPM du FIDA	Mesures d'atténuation proposées	Risque net
2.4. Évaluation globale du risque posé par le critère 2.	Le risque global de ce critère est jugé faible.				
3. Évaluation globale du risque posé par les parties A et B			M	M	

ANNEXE 2: PLAN DE PASSATION DES MARCHES POUR LES 18 PREMIERS MOIS

A. Marchés de biens

Données de base									Procédure d'appel d'offres		Evaluation des offres		Attribution du contrat et signature		
#	Description	Financement	Lot No./Description	Zone d'entité adjudicatrice	Pré-qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Montant (MAD)	Soumission des documents d'AO	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
1	Travaux de plantation	SAFP/MRE/GdM	2 lots mandrier/caroubier	Oujda	Post-Qual	Prior Review	AON	4600000	15-juin-24	22-juin-24	7-août-24	14-août-24	1-sept-24	13-sept-24	17-sept-24
2	Travaux de plantation	SAFP/MRE/GdM	2 lots mandrier/caroubier	Guercif	Post-Qual	Prior Review	AON	4200000	15-juin-24	22-juin-24	7-août-24	14-août-24	1-sept-24	13-sept-24	17-sept-24
3	Travaux de plantation	SAFP/MRE/GdM	3 lots caroubier/figuier/olivier	Driouch	Post-Qual	Prior Review	AON	32800000	15-juin-24	22-juin-24	7-août-24	14-août-24	1-sept-24	13-sept-24	17-sept-24
4	Travaux de Réhabilitation	SAFP/MRE/GdM	2 lots carouberaies	Driouch	Post-Qual	Post Review	NS	420000	15-févr-24	N/A	8-mars-24	N/A	14-mars-24	N/A	23-mars-24
5	Achat de ruches pleines	SAFP/MRE/GdM	Equipement de bases	Oujda	Post-Qual	Post Review	NS	260000	17-oct-24	N/A	8-nov-24	N/A	14-nov-24	N/A	23-nov-24
6	Achat de ruches pleines	SAFP/MRE/GdM	Equipement de bases	Driouch	Post-Qual	Post Review	NS	260000	17-oct-24	N/A	8-nov-24	N/A	14-nov-24	N/A	23-nov-24
7	Achat de ruches pleines	SAFP/MRE/GdM	Equipement de bases	Guercif	Post-Qual	Post Review	NS	260000	17-oct-24	N/A	8-nov-24	N/A	14-nov-24	N/A	23-nov-24
8	Achat de matériel apicole	SAFP/MRE/GdM	Equipement de bases	Oujda	Post-Qual	Post Review	NS	460000	22-oct-24	N/A	13-nov-24	N/A	19-nov-24	N/A	28-nov-24
9	Achat de matériel apicole	SAFP/MRE/GdM	Equipement de bases	Driouch	Post-Qual	Post Review	NS	690000	22-oct-24	N/A	13-nov-24	N/A	19-nov-24	N/A	28-nov-24
10	Achat de matériel apicole	SAFP/MRE/GdM	Equipement de bases	Guercif	Post-Qual	Post Review	NS	690000	22-oct-24	N/A	13-nov-24	N/A	19-nov-24	N/A	28-nov-24

ROYAUME DU MAROC: Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) – Manuel de mise en œuvre du Projet – Partie 3: Passation de marchés

Données de base									Procédure d'appel d'offres		Evaluation des offres		Attribution du contrat et signature		
#	Description	Financement	Lot No./Description	Zone d'entité adjudicatrice	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Montant (MAD)	Soumission des documents d'AO	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
11	Matériel végétal (raquettes résistantes à la cochenille)	SAFP/MRE GdM	produits phares	Oujda	Post-Qual	Post-Review	NS	3400000	5-nov-24	N/A	27-nov-24	N/A	3-déc-24	N/A	12-déc-24
12	Matériel végétal (raquettes résistantes à la cochenille)	SAFP/MRE GdM	produits phares	Driouch	Post-Qual	Post-Review	NS	3400000	5-nov-24	N/A	27-nov-24	N/A	3-déc-24	N/A	12-déc-24
13	Matériel végétal (raquettes résistantes à la cochenille)	SAFP/MRE GdM	produits phares	Guercif	Post-Qual	Post-Review	NS	3200000	5-nov-24	N/A	27-nov-24	N/A	3-déc-24	N/A	12-déc-24
Total								124040000							

B. Marchés de travaux

Données de base									Procédure d'AO		Evaluation des offres		Attribution des contrats et signature		
#	Description	Financement	Lot/No./Description	Entité adjudicatrice	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Montant ('000MAD)	Soumission des documents d'AO	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
1	Plantations nouvelles//Oujda	SAFP/MRE/GdM	2 lots//mandrier caroubier	DRAO	Post-Qual	Prior Review	AON	6000000	15-juin-23	22-juin-23	7-août-23	14-août-23	1-sept-23	13-sept-23	17-sept-23
2	Plantations nouvelles//Guercif	SAFP/MRE/GdM	2 lots//mandrier caroubier	DRAO	Post-Qual	Prior Review	AON	1008000	15-juin-23	22-juin-23	7-août-23	14-août-23	1-sept-23	13-sept-23	17-sept-23
3	Plantations nouvelles//Driouch	SAFP/MRE/GdM	caroubier//figuier//olivier	DRAO	Post-Qual	Prior Review	AON	2800000	15-juin-23	22-juin-23	7-août-23	14-août-23	1-sept-23	13-sept-23	17-sept-23
4	Réhabilitation anciennes plantations//Driouch	SAFP/MRE/GdM	1 lot	Driouch	Post-Qual	Post Review	NS	300000	5-mars-23	N/A	27-mars-23	N/A	2-avr-23	N/A	11-avr-23
5	Réhabilitation oliveraies	SAFP/MRE/GdM	oliveraies 1 lot	Driouch	Post-Qual	Post Review	NS	120000	5-mars-23	N/A	27-mars-23	N/A	2-avr-23	N/A	11-avr-23
6	Création d'infrastructures de captage et de stockage d'eau de surface (Abreuvement du cheptel)//Driouch	SAFP/MRE/GdM	1 lot	Driouch	Post-Qual	Post Review	NS	250000	20-mars-25	N/A	11-avr-25	N/A	17-avr-25	N/A	26-avr-25
6	Création d'infrastructures de captage et de stockage d'eau de surface (Abreuvement du cheptel)//Guercif	SAFP/MRE/GdM	1 lots	Guercif	Post-Qual	Post Review	NS	250000	20-mars-25	N/A	11-avr-25	N/A	17-avr-25	N/A	26-avr-25
7	Réhabilitation d'infrastructures de captage et de stockage d'eau de surface	SAFP/MRE/GdM	1 lot	Driouch	Post-Qual	Post Review	AON	600000	20-mars-25	N/A	5-mai-25	N/A	23-mai-25	N/A	1-juin-25
8	Réhabilitation d'infrastructures de captage et de stockage d'eau de surface	SAFP/MRE/GdM	1 lot	Guercif	Post-Qual	Post Review	NS	200000	22-oct-24	N/A	13-nov-24	N/A	19-nov-24	N/A	28-nov-24

ROYAUME DU MAROC: Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) – Manuel de mise en œuvre du Projet – Partie 3: Passation de marchés

Données de base									Procédure d'AO		Evaluation des offres		Attribution des contrats et signature		
#	Description	Financement	Lot n./Description	Entité adjudicatrice	Pré ou post qualification	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation	Montant ('000 MAD)	Soumission des documents d'AO	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
9	Bâtiment//Produits phares	SAFP/MRE/GdM	plantes aromatiques et médicinales// Safran	Oujda	Post-Qual	Post-Review	AON	320 000	22-oct-24	N/A	6-déc-24	N/A	24-déc-24	N/A	2-janv-25
10	Bâtiment//Produits phares	SAFP/MRE/GdM	plantes aromatiques et médicinales	Guercif	Post-Qual	Post-Review	AON	720 000	22-oct-24	N/A	7-déc-24	N/A	25-déc-24	N/A	3-janv-25
11	Travaux avant plantation (arrachage, brûlage) Cactus	SAFP/MRE/GdM	produits phares	Oujda	Post-Qual	Post-Review	NS	170 000	1-nov-24	N/A	23-nov-24	N/A	29-nov-24	N/A	8-déc-24
12	Travaux avant plantation (arrachage, brûlage) Cactus	SAFP/MRE/GdM	produits phares	Driouch	Post-Qual	Post-Review	NS	170 000	1-nov-24	N/A	23-nov-24	N/A	29-nov-24	N/A	8-déc-24
13	Travaux avant plantation (arrachage, brûlage) Cactus	SAFP/MRE/GdM	produits phares	Guercif	Post-Qual	Post-Review	NS	160 000	1-nov-24	N/A	23-nov-24	N/A	29-nov-24	N/A	8-déc-24
14	Bâtiment	SAFP/MRE/GdM	Poulet fermier (Beldi)	Oujda	Post-Qual	Post-Review	NS	160 000	20-sept-24	N/A	12-oct-24	N/A	18-oct-24	N/A	27-oct-24
15	Bâtiment	SAFP/MRE/GdM	Poulet fermier (Beldi)	Driouch	Post-Qual	Post-Review	NS	160 000	20-sept-24	N/A	12-oct-24	N/A	18-oct-24	N/A	27-oct-24
16	Bâtiment	SAFP/MRE/GdM	Poulet fermier (Beldi)	Guercif	Post-Qual	Post-Review	NS	320 000	20-sept-24	N/A	12-oct-24	N/A	18-oct-24	N/A	27-oct-24
17	Bâtiment réhabilité	SAFP/MRE/GdM	Autres produits	Oujda	Post-Qual	Post-Review	NS	80 000	20-sept-24	N/A	12-oct-24	N/A	18-oct-24	N/A	27-oct-24
18	Bâtiment réhabilité	SAFP/MRE/GdM	Autres produits	Driouch	Post-Qual	Post-Review	NS	80 000	20-sept-24	N/A	12-oct-24	N/A	18-oct-24	N/A	27-oct-24

ROYAUME DU MAROC: Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) – Manuel de mise en œuvre du Projet – Partie 3: Passation de marchés

Données de base									Procédure d'AO		Evaluation des offres		Attribution des contrats et signature		
#	Description	Financement	Lot No./Description	Entité adjudicatrice	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Montant ('000MAD)	Soumission des documents d'AO	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
19	Bâtiment neuf	SAFP/MRE/GdM	Autres produits	Guercif	Post-Qual	Post-Review	NS	210000	20-sept-24	N/A	12-oct-24	N/A	18-oct-24	N/A	27-oct-24
20	Etable/Atelier d'engraissement vins	SAFP/MRE/GdM	Autres produits	Driouch	Post-Qual	Post-Review	NS	300000	15-nov-24	N/A	7-déc-24	N/A	13-déc-24	N/A	22-déc-24
21	Etable/Atelier d'engraissement vins	SAFP/MRE/GdM	Autres produits	Guercif	Post-Qual	Post-Review	NS	300000	15-mai-24	N/A	6-juin-24	N/A	12-juin-24	N/A	21-juin-24
22	Réalisation des travaux de bétonnage des égouts et Exécution des travaux	SAFP/MRE/GdM	Aménagement hydroagricoles	Oujda	Post-Qual	Post-Review	AON	270000	15-mai-24	N/A	30-juin-24	N/A	18-juil-24	N/A	27-juil-24
23	Réalisation des travaux de bétonnage des égouts et Exécution des travaux	SAFP/MRE/GdM	Aménagement hydroagricoles	Driouch	Post-Qual	Post-Review	AON	300000	15-mai-24	N/A	30-juin-24	N/A	18-juil-24	N/A	27-juil-24
24	Réalisation des travaux de bétonnage des égouts et Exécution des travaux	SAFP/MRE/GdM	Aménagement hydroagricoles	Guercif	Post-Qual	Prior-Review	AON	800000	15-mai-24	22-mai-24	7-juil-24	14-juil-24	1-août-24	13-août-24	17-août-24
25	Seuil de dérivation et Exécution des travaux	SAFP/MRE/GdM	Aménagement hydroagricoles	Guercif	Post-Qual	Post-Review	AON	600000	15-mai-24	N/A	30-juin-24	N/A	18-juil-24	N/A	27-juil-24
26	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de piste et Exécution des travaux	SAFP/MRE/GdM	Aménagement de piste rurales	Oujda	Post-Qual	Post-Review	AON	300000	15-mai-24	N/A	30-juin-24	N/A	18-juil-24	N/A	27-juil-24
27	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de piste et Exécution des travaux	SAFP/MRE/GdM	Aménagement de piste rurales	Driouch	Post-Qual	Prior-Review	AON	700000	15-mai-24	N/A	30-juin-24	N/A	18-juil-24	N/A	27-juil-24
28	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de piste et Exécution des travaux	SAFP/MRE/GdM	Aménagement de piste rurales	Guercif	Post-Qual	Prior-Review	AON	1785320	15-mai-24	N/A	30-juin-24	N/A	18-juil-24	N/A	27-juil-24

ROYAUME DU MAROC: Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) – Manuel de mise en œuvre du Projet – Partie 3: Passation de marchés

Données de base									Procédure d'AO		Evaluation des offres		Attribution des contrats et signature		
#	Description	Financement	Lot No./Description	Entité adjudicatrice	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Montant ('000/MAD)	Soumission des documents d'AO	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
29	Protection terrain à mont /aval (PTC)	SAFP/MRE/GdM	Protection contre l'érosion	Oujda	Post-Qual	Prior Review	AOI	7500000	30-mai-24	6-juin-24	13-août-24	20-août-24	7-sept-24	19-sept-24	23-sept-24
30	Protection terrain à mont /aval (PTC)	SAFP/MRE/GdM	Protection contre l'érosion	Driouch	Post-Qual	Prior Review	AOI	5500000	30-mai-24	6-juin-24	13-août-24	20-août-24	7-sept-24	19-sept-24	23-sept-24
31	Protection terrain à mont /aval (PTC)	SAFP/MRE/GdM	Protection contre l'érosion	Guercif	Post-Qual	Prior Review	AOI	6500000	30-mai-24	6-juin-24	13-août-24	20-août-24	7-sept-24	19-sept-24	23-sept-24
32	Installation de station agro météorologique connectées	SAFP/MRE/GdM	Appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatiques	DRAO	Post-Qual	Prior Review	AOI	6500000	16-févr-24	23-févr-24	1-mai-24	8-mai-24	26-mai-24	7-juin-24	11-juin-24
33	Installation de station agro météorologique connectées	SAFP/MRE/GdM	Appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatiques	DRAO	Post-Qual	Prior Review	AOI	6500000	16-févr-24	23-févr-24	1-mai-24	8-mai-24	26-mai-24	7-juin-24	11-juin-24
Total								704563320							

C. Marchés de services

#	Description	Financement	Entité adjudicatrice	Revue préalable ou postérieure	Méthode de PM	Montant (MAD)	Soumission REOI	Date de non-objection	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission RFP/RCQ	Date de non-objection	Soumission du CER	Date de non-objection	Soumission du CER	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
1	Etude d'identification des périmètres de plantation de nouvelles plantations	FIDA/GdM/SAFP	DRAO	Post-Review	SMC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	14-avr-23	N/A	14-juin-23	N/A	28-juin-23	N/A	16-juil-23	N/A	9-août-23
2	Sensibilisation et formation des arboriculteurs (Oujda/Driouch/Guercif)	FIDA/GdM/SAFP	DRAO	Prior-Review	SMC	700000	N/A	N/A	N/A	N/A	1-mars-23	8-mars-23	18-avr-23	25-avr-23	9-mai-23	16-mai-23	3-juin-23	30-juin-23	4-juil-23
3	Champs école producteurs (Oujda/Berkane/Driouch/Guercif)	FIDA/GdM/SAFP	DRAO	Prior-Review	SMC	250000	N/A	N/A	N/A	N/A	7-mars-23	14-mars-23	24-avr-23	1-mai-23	15-mai-23	22-mai-23	9-juin-23	6-juil-23	10-juil-23
4	Convention ANOC	FIDA/GdM/SAFP	DRAO	Prior-Review	SED	400000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-oct-23	22-oct-23	N/A	N/A	7-déc-23	14-déc-23	20-déc-23	22-janv-24	26-janv-24
5	Formation d'une nouvelle catégorie d'éleveurs de formation picole (montagne/élevage de veines)/c	FIDA/GdM/SAFP	DRAO	Post-Review	SMC	560000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-mai-23	N/A	30-juin-23	N/A	14-juil-23	N/A	1-août-23	N/A	25-août-23
6	Etude technique //Plantes aromatiques et médicinales //Safran //Poulet fermier (beldi)	FIDA/GdM/SAFP	DPA Oujda	Post-Review	SFQC	240000	N/A	N/A	N/A	N/A	25-sept-24	N/A	25-nov-24	N/A	9-déc-24	N/A	27-déc-24	N/A	20-janv-25
7	Etude technique //Plantes aromatiques et médicinales //Safran	FIDA/GdM/SAFP	DPA Guercif	Post-Review	SFQC	160000	N/A	N/A	N/A	N/A	25-sept-24	N/A	25-nov-24	N/A	9-déc-24	N/A	27-déc-24	N/A	20-janv-25
8	Etude technique //Valorisation des produits de terroir //Figue //Ghodan"	FIDA/GdM/SAFP	DPA Driouch	Post-Review	SFQC	300000	N/A	N/A	N/A	N/A	30-janv-25	N/A	1-avr-25	N/A	15-avr-25	N/A	3-mai-25	N/A	27-mai-25
9	Etude technique //Valorisation des produits de terroir //Poulet fermier (beldi)	FIDA/GdM/SAFP	DPA Driouch	Post-Review	SFQC	400000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-avr-24	N/A	15-juin-24	N/A	29-juin-24	N/A	17-juil-24	N/A	10-août-24
10	Formations (managériale et technique)	FIDA/GdM/SAFP	DRAO	Post-Review	SMC	135000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-févr-24	N/A	27-mars-24	N/A	10-avr-24	N/A	28-avr-24	N/A	22-mai-24
11	Formation des arboriculteurs	FIDA/GdM/SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	100000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-juin-24	N/A	31-juil-24	N/A	14-août-24	N/A	1-sept-24	N/A	25-sept-24

ROYAUME DU MAROC: Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) – Manuel de mise en œuvre du Projet – Partie 3: Passation de marchés

Données de base						EOI/Procédure de présélection				Procédure de proposition		Evaluation				Attribution des contrats et signature			
#	Description	Financement	Entité adjudicatrice	Revue préalable ou postérieure	Méthode de PM	Montant (MAD)	Soumission REOI	Date de non-objection	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission RFP/RCQ	Date de non-objection	Soumission du CER	Date de non-objection	Soumission du CER	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
12	Formation des agriculteurs	FIDA/GdM/SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	2000000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-juin-24	N/A	31-juil-24	N/A	14-août-24	N/A	1-sept-24	N/A	25-sept-24
13	Formation des agriculteurs	FIDA/GdM/SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	2000000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-juin-24	N/A	31-juil-24	N/A	14-août-24	N/A	1-sept-24	N/A	25-sept-24
14	Formation des jeunes pépiniéristes	FIDA/GdM/SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	800000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-avr-24	N/A	31-mai-24	N/A	14-juin-24	N/A	2-juil-24	N/A	26-juil-24
15	Formation des jeunes pépiniéristes	FIDA/GdM/SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	800000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-avr-24	N/A	31-mai-24	N/A	14-juin-24	N/A	2-juil-24	N/A	26-juil-24
16	Formation des jeunes pépiniéristes	FIDA/GdM/SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	800000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-avr-24	N/A	31-mai-24	N/A	14-juin-24	N/A	2-juil-24	N/A	26-juil-24
17	Formation des levureurs horticoles	FIDA/GdM/SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	800000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-nov-23	N/A	26-déc-23	N/A	9-janv-24	N/A	27-janv-24	N/A	20-févr-24
18	Formation des levureurs horticoles	FIDA/GdM/SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	750000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-nov-23	N/A	26-déc-23	N/A	9-janv-24	N/A	27-janv-24	N/A	20-févr-24
19	Formation des levureurs horticoles	FIDA/GdM/SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-nov-23	N/A	26-déc-23	N/A	9-janv-24	N/A	27-janv-24	N/A	20-févr-24
20	Formation des petites entreprises de lavage de reines	FIDA/GdM/SAFP	Oujda/Berkane	Post-Review	SMC	400000	N/A	N/A	N/A	N/A	1-nov-23	N/A	12-déc-23	N/A	26-déc-23	N/A	13-janv-24	N/A	6-févr-24
21	Formation des petites entreprises de lavage de reines	FIDA/GdM/SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	170000	N/A	N/A	N/A	N/A	1-nov-23	N/A	12-déc-23	N/A	26-déc-23	N/A	13-janv-24	N/A	6-févr-24
22	Formation des petites entreprises de lavage de reines	FIDA/GdM/SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	330000	N/A	N/A	N/A	N/A	1-nov-23	N/A	12-déc-23	N/A	26-déc-23	N/A	13-janv-24	N/A	6-févr-24
23	Etude technique des plantes aromatiques et médicinales produits phares	FIDA/GdM/SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	160000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23

ROYAUME DU MAROC: Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) – Manuel de mise en œuvre du Projet – Partie 3: Passation de marchés

#	Description	Données de base				EOI/Procédure de présélection				Procédure de proposition		Evaluation				Attribution des contrats et signature			
		Financement	Entité adjudicatrice	Revue préalable ou postérieure	Méthode de PM	Montant (MAD)	Soumission REOI	Date de non-objection	Soumission rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission RFP/RCQ	Date de non-objection	Soumission CER	Date de non-objection	Submission CER	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
24	Etude technique//Plantes aromatiques et médicinales// produits phares	FIDA/GdM/SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	600000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23
25	Formation (managériale+ Technique)//Produits phares	FIDA/GdM/SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	900000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-sept-23	N/A	26-oct-23	N/A	9-nov-23	N/A	27-nov-23	N/A	21-déc-23
26	Formation (managériale+ Technique)//Produits phares	FIDA/GdM/SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	900000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-sept-23	N/A	26-oct-23	N/A	9-nov-23	N/A	27-nov-23	N/A	21-déc-23
27	Formation (managériale+ Technique)//Produits phares	FIDA/GdM/SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	900000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-sept-23	N/A	26-oct-23	N/A	9-nov-23	N/A	27-nov-23	N/A	21-déc-23
28	Formation (managériale+ Technique)//Produits phares	FIDA/GdM/SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	900000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-sept-23	N/A	26-oct-23	N/A	9-nov-23	N/A	27-nov-23	N/A	21-déc-23
29	Etude technique//Safran	FIDA/GdM/SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	800000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-sept-23	N/A	26-oct-23	N/A	9-nov-23	N/A	27-nov-23	N/A	21-déc-23
30	Etude technique//Safran	FIDA/GdM/SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	600000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-sept-23	N/A	26-oct-23	N/A	9-nov-23	N/A	27-nov-23	N/A	21-déc-23
31	Etude technique//Figue Ghodan	FIDA/GdM/SAFP	Driouch	Prior-Review	SMC	800000	15-juin-23	22-juin-23	29-juil-23	5-août-23	9-août-23	16-août-23	16-oct-23	23-oct-23	6-nov-23	13-nov-23	1-déc-23	28-déc-23	1-janv-24
32	Formations (managériale+ technique)//Figue Ghodan	FIDA/GdM/SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	500000	15-juin-23	N/A	N/A	N/A	15-août-23	N/A	25-sept-23	N/A	9-oct-23	N/A	27-oct-23	N/A	20-nov-23
33	Etude technique//Poulet fermier (Beldi)	FIDA/GdM/SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	600000	15-juin-23	N/A	N/A	N/A	20-juil-23	N/A	30-août-23	N/A	13-sept-23	N/A	1-oct-23	N/A	25-oct-23
34	Etude technique//Poulet fermier (Beldi)	FIDA/GdM/SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	600000	15-juin-23	N/A	N/A	N/A	20-juil-23	N/A	30-août-23	N/A	13-sept-23	N/A	1-oct-23	N/A	25-oct-23
35	Etude technique//Poulet fermier (Beldi)	FIDA/GdM/SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	800000	15-juin-23	N/A	N/A	N/A	20-juil-23	N/A	30-août-23	N/A	13-sept-23	N/A	1-oct-23	N/A	25-oct-23
36	Formations (managériale+ technique)//Poulet fermier (Beldi)	FIDA/GdM/SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	900000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-févr-24	N/A	27-mars-24	N/A	10-avr-24	N/A	28-avr-24	N/A	22-mai-24
37	Formations (managériale+ technique)//Poulet fermier (Beldi)	FIDA/GdM/SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	900000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-févr-24	N/A	27-mars-24	N/A	10-avr-24	N/A	28-avr-24	N/A	22-mai-24

ROYAUME DU MAROC: Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) – Manuel de mise en œuvre du Projet – Partie 3: Passation de marchés

Données de base						EOI/Procédure de Présélection				Procédure de proposition		Evaluation				Attribution des contrats et signature			
#	Description	Financement	Entité adjudicatrice	Revue préalable ou postérieure	Méthode de PM	Montant (MAD)	Soumission REOI	Date de non-objection	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission RFP/RCQ	Date de non-objection	Soumission du CER	Date de non-objection	Submission CER	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
38	Formations (managériale/technique) // Poulet fermier (Beldi)	FIDA/GdM/SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	700000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-févr-24	N/A	27-mars-24	N/A	10-avr-24	N/A	28-avr-24	N/A	22-mai-24
39	Formation des éleveurs // Atelier d'engraissement bovins	FIDA/GdM/SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-févr-24	N/A	27-mars-24	N/A	10-avr-24	N/A	28-avr-24	N/A	22-mai-24
40	Formation des éleveurs // Atelier d'engraissement bovins	FIDA/GdM/SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-févr-24	N/A	27-mars-24	N/A	10-avr-24	N/A	28-avr-24	N/A	22-mai-24
41	Etudes d'exécution (PMH-Seuils) // DAO // Aménagements hydro-agricoles	FIDA/GdM/SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	600000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23
42	Etudes d'exécution (PMH-Seuils) // DAO // Aménagements hydro-agricoles	FIDA/GdM/SAFP	Driouch	Post-Review	SFQC	600000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23
43	Etudes d'exécution (PMH-Seuils) // DAO // Aménagements hydro-agricoles	FIDA/GdM/SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	600000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23
44	Etude d'identification et faisabilité // Aménagement hydro-agricoles	FIDA/GdM/SAFP	Driouch	Post-Review	SFQC	700000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23
45	Etude d'identification et faisabilité // Aménagement hydro-agricoles	FIDA/GdM/SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	823190	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23
46	Contrôle technique // Laboratoire d'essais // Aménagements hydro-agricoles	FIDA/GdM/SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	200000	N/A	N/A	N/A	N/A	16-mars-24	N/A	26-avr-24	N/A	10-mai-24	N/A	28-mai-24	N/A	21-juin-24
47	Contrôle technique // Laboratoire d'essais // Aménagements hydro-agricoles	FIDA/GdM/SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	200000	N/A	N/A	N/A	N/A	16-mars-24	N/A	26-avr-24	N/A	10-mai-24	N/A	28-mai-24	N/A	21-juin-24
48	Contrôle technique // Laboratoire d'essais // Aménagements hydro-agricoles	FIDA/GdM/SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	55524	N/A	N/A	N/A	N/A	16-mars-24	N/A	16-mai-24	N/A	30-mai-24	N/A	17-juin-24	N/A	11-juil-24
49	Etudes d'exécution // DAO // Aménagement des pistes rurales	FIDA/GdM/SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	700000	N/A	N/A	N/A	N/A	17-août-23	N/A	17-oct-23	N/A	31-oct-23	N/A	18-nov-23	N/A	12-déc-23

ROYAUME DU MAROC: Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) – Manuel de mise en œuvre du Projet – Partie 3: Passation de marchés

#	Description	Données de base				EOI Procédure de Présélection				Procédure de proposition		Evaluation				Attribution des contrats et signature			
		Financement	Entité adjudicatrice	Revue préalable ou postérieure	Méthode de PM	Montant (MAD)	Soumission REOI	Date de non-objection	Soumission rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission RFP/RCQ	Date de non-objection	Soumission au CER	Date de non-objection	Submission CER	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
50	Etudes d'exécution et DAO // Aménagement des pistes rurales	FIDA/GDM/SAFP	Driouch	Post-Review	SFQC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-août-23	N/A	15-oct-23	N/A	29-oct-23	N/A	16-nov-23	N/A	10-déc-23
51	Etudes d'exécution et DAO // Aménagement des pistes rurales	FIDA/GDM/SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	500000	N/A	N/A	N/A	N/A	17-août-23	N/A	17-oct-23	N/A	31-oct-23	N/A	18-nov-23	N/A	12-déc-23
52	Essai d'analyse (laboratoire) et contrôle technique et suivi des travaux // Aménagement des pistes rurales	FIDA/GDM/SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	200000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-avr-24	N/A	26-mai-24	N/A	9-juin-24	N/A	27-juin-24	N/A	21-juil-24
53	Essai d'analyse (laboratoire) et contrôle technique et suivi des travaux // Aménagement des pistes rurales	FIDA/GDM/SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	200000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-avr-24	N/A	26-mai-24	N/A	9-juin-24	N/A	27-juin-24	N/A	21-juil-24
54	Essai d'analyse (laboratoire) et contrôle technique et suivi des travaux // Aménagement des pistes rurales	FIDA/GDM/SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	700000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-avr-24	N/A	15-juin-24	N/A	29-juin-24	N/A	17-juil-24	N/A	10-août-24
55	Etude diagnostic d'exécution et projet d'exécution (DAO) // Protection contre l'érosion	FIDA/GDM/SAFP	DRAO	Post-Review	SFQC	203216	N/A	N/A	N/A	N/A	14-juin-25	N/A	14-août-25	N/A	28-août-25	N/A	15-sept-25	N/A	9-oct-25
56	Alphabétisation // Alphabétisation	FIDA/GDM/SAFP	DRAO	Prior-Review	SFQC	900000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-févr-24	27-févr-24	28-avr-24	5-mai-24	19-mai-24	26-mai-24	13-juin-24	10-juil-24	14-juil-24
57	Alphabétisation fonctionnelle // Alphabétisation	FIDA/GDM/SAFP	DRAO	Post-Review	SFQC	900000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-févr-24	N/A	21-avr-24	N/A	5-mai-24	N/A	23-mai-24	N/A	16-juin-24
58	Etude technique // EM et coopérative de services agricoles	FIDA/GDM/SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	200000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-juin-23	N/A	20-août-23	N/A	3-sept-23	N/A	21-sept-23	N/A	15-oct-23
59	Etude technique // EM et coopérative de services agricoles	FIDA/GDM/SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	280000	N/A	N/A	N/A	N/A	20-juin-24	N/A	20-août-24	N/A	3-sept-24	N/A	21-sept-24	N/A	15-oct-24
60	Formations (managériale et technique) // EM et coopérative de services agricoles	FIDA/GDM/SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	200000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-févr-24	N/A	27-mars-24	N/A	10-avr-24	N/A	28-avr-24	N/A	22-mai-24
61	Formations (managériale et technique) // MER innovantes	FIDA/GDM/SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	200000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-févr-24	N/A	16-avr-24	N/A	30-avr-24	N/A	18-mai-24	N/A	11-juin-24

ROYAUME DU MAROC: Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) – Manuel de mise en œuvre du Projet – Partie 3: Passation de marchés

Données de base						EOI/Procédure de Présélection				Procédure de proposition		Evaluation				Attribution des contrats et signature			
#	Description	Financement	Entité adjudicatrice	Revue préalable ou postérieure	Méthode de PM	Montant (MAD)	Soumission REOI	Date de non-objection	Soumission rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission RFP/RCQ	Date de non-objection	Soumission au CER	Date de non-objection	Submission CER	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
62	Diagnostic des DPA existantes//Appui aux DPA existantes	FIDA/GDM/SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	600 000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-nov-23	N/A	15-janv-24	N/A	29-janv-24	N/A	16-févr-24	N/A	11-mars-24
63	Diagnostic des DPA existantes//Appui aux DPA existantes	FIDA/GDM/SAFP	Driouch	Post-Review	SFQC	500 000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-nov-23	N/A	15-janv-24	N/A	29-janv-24	N/A	16-févr-24	N/A	11-mars-24
64	Diagnostic des DPA existantes//Appui aux DPA existantes	FIDA/GDM/SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	500 000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-mars-24	N/A	15-mai-24	N/A	29-mai-24	N/A	16-juin-24	N/A	10-juil-24
65	Diagnostic d'étude technique//Réhabilitation UV existants	FIDA/GDM/SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	600 000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-mars-24	N/A	15-mai-24	N/A	29-mai-24	N/A	16-juin-24	N/A	10-juil-24
66	Diagnostic d'étude technique//Réhabilitation UV existants	FIDA/GDM/SAFP	Driouch	Post-Review	SFQC	600 000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-mars-24	N/A	15-mai-24	N/A	29-mai-24	N/A	16-juin-24	N/A	10-juil-24
67	Diagnostic d'étude technique//Réhabilitation UV existants	FIDA/GDM/SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	600 000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-mars-24	N/A	15-mai-24	N/A	29-mai-24	N/A	16-juin-24	N/A	10-juil-24
68	Conception et suivi de contrat d'architectes***//Réhabilitation UV existants	FIDA/GDM/SAFP	Oujda	Post-Review	SMC	500 000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-avr-24	N/A	26-mai-24	N/A	9-juin-24	N/A	27-juin-24	N/A	21-juil-24
69	Conception et suivi de contrat d'architectes***//Réhabilitation UV existants	FIDA/GDM/SAFP	Driouch	Post-Review	SFQC	500 000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-avr-24	N/A	15-juin-24	N/A	29-juin-24	N/A	17-juil-24	N/A	10-août-24
70	Conception et suivi de contrat d'architectes//Réhabilitation UV existants	FIDA/GDM/SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	500 000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-avr-24	N/A	15-juin-24	N/A	29-juin-24	N/A	17-juil-24	N/A	10-août-24
71	Etude de faisabilité d'étude technique//Création de nouvelles UV//Caroube	FIDA/GDM/SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	600 000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-avr-24	N/A	15-juin-24	N/A	29-juin-24	N/A	17-juil-24	N/A	10-août-24
72	Etude de faisabilité d'étude technique//Création de nouvelles UV//Grignon d'Olive	FIDA/GDM/SAFP	Oujda	Post-Review	SFQC	540 000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23
73	Etude de faisabilité d'étude technique//Création de nouvelles UV//Caroube	FIDA/GDM/SAFP	Driouch	Post-Review	SFQC	540 000	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23

ROYAUME DU MAROC: Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) – Manuel de mise en œuvre du Projet – Partie 3: Passation de marchés

Données de base						EOI/Procédure de présélection				Procédure de proposition		Evaluation				Attribution des contrats et signature			
#	Description	Financement	Entité adjudicatrice	Revue préalable ou postérieure	Méthode de PM	Montant (MAD)	Soumission REOI	Date de non-objection	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission RFP/RCQ	Date de non-objection	Soumission au CER	Date de non-objection	Soumission au CER	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
74	Etude de faisabilité et étude technique // Création de nouvelles UV // Coing et miel	FIDA/GdM/SAFP	Guercif	Post-Review	SFQC	203 274 395	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23
75	Conception et suivi (contrat d'architecte) // Caroube	FIDA/GdM/SAFP	Driouch	Post-Review	SMC	203 274 395	N/A	N/A	N/A	N/A	14-mars-24	N/A	24-avr-24	N/A	8-mai-24	N/A	26-mai-24	N/A	19-juin-24
76	Conception et suivi (contrat d'architecte) // Miel et Coing	FIDA/GdM/SAFP	Guercif	Post-Review	SMC	203 274 395	N/A	N/A	N/A	N/A	14-mars-24	N/A	24-avr-24	N/A	8-mai-24	N/A	26-mai-24	N/A	19-juin-24
78	Assistance technique pour l'appui au suivi-évaluation du projet PADERMO	FIDA/GdM/SAFP	DDRZM	Post-Review	SFQC	203 274 395	15-juin-23	N/A	15-juil-23	N/A	19-juil-23	N/A	18-sept-23	N/A	2-oct-23	N/A	20-oct-23	N/A	13-nov-23
77	Assistance technique pour l'appui à la mise en œuvre du projet PADERMO	FIDA/GdM/SAFP	DRAO	Post-Review	SFQC	203 274 395	15-juin-23	N/A	15-juil-23	N/A	19-juil-23	N/A	18-sept-23	N/A	2-oct-23	N/A	20-oct-23	N/A	13-nov-23
78	Assistance technique pour l'appui au suivi-évaluation du projet PADERMO	FIDA/GdM/SAFP	DPA/Ujda	Post-Review	SFQC	203 274 395	15-juin-23	N/A	15-juil-23	N/A	19-juil-23	N/A	18-sept-23	N/A	2-oct-23	N/A	20-oct-23	N/A	13-nov-23
77	Assistance technique pour l'appui à la mise en œuvre du projet PADERMO	FIDA/GdM/SAFP	DPA/Driouch	Post-Review	SFQC	203 274 395	15-juin-23	N/A	15-juil-23	N/A	19-juil-23	N/A	18-sept-23	N/A	2-oct-23	N/A	20-oct-23	N/A	13-nov-23
78	Assistance technique pour l'appui au suivi-évaluation du projet PADERMO	FIDA/GdM/SAFP	DPA/Guercif	Post-Review	SFQC	203 274 395	15-juin-23	N/A	15-juil-23	N/A	19-juil-23	N/A	18-sept-23	N/A	2-oct-23	N/A	20-oct-23	N/A	13-nov-23
79	Etude de référence	FIDA/GdM/SAFP	DRAO	Post-Review	SFQC	203 274 395	N/A	N/A	N/A	N/A	15-juin-23	N/A	15-août-23	N/A	29-août-23	N/A	16-sept-23	N/A	10-oct-23
80	Création d'un site Web du projet	FIDA/GdM/SAFP	DRAO	Post-Review	SMC	203 274 395	N/A	N/A	N/A	N/A	15-mai-24	N/A	25-juin-24	N/A	9-juil-24	N/A	27-juil-24	N/A	20-août-24
Total						203 274 395													

4. PARTIE 4: SUIVI-EVALUATION, GESTION DES SAVOIRS ET COMMUNICATION

A. LEÇONS APPRISSES DES PROJETS PRECEDENTS OU EN COURS EN LIEN AVEC LE SE, LA GESTION DES SAVOIRS ET LA COMMUNICATION

540. Plusieurs rapports notamment l'Évaluation de la stratégie et du Programme-pays publiée en décembre 2021 par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA et l'évaluation du dernier COSOP ont mis en lumière la faiblesse des systèmes de suivi-évaluation de plusieurs des projets au Maroc. Les principales leçons apprises et recommandations à prendre en compte sont les suivantes:

- L'attribution de la responsabilité du suivi-évaluation à l'assistance technique externe présente des risques en termes de maîtrise des données (accès, disponibilité, qualité) notamment en termes de turnover auquel plusieurs projets ont dû faire face et qui a fragilisé les systèmes de suivi-évaluation (SSE) des projets. Ainsi, il est nécessaire de stabiliser au maximum les compétences en SE tout au long de la vie du Projet et de garantir la fonctionnalité du SSE en centralisant les données sur la plateforme informatisée SIDERZM et en standardisant au maximum les procédures eu égard aux changements de responsables.
- En termes de gestion axée sur les résultats, les résultats des enquêtes ne permettent pas d'analyser de manière satisfaisante la performance des interventions et d'évaluer les effets et impacts des projets (notamment sur la création d'emplois, la viabilité des AGR, la fonctionnalité des infrastructures, les conditions de vie des femmes et des jeunes, etc.). La faible disponibilité de données empiriques sur les comptes d'exploitation pénalise aussi la qualité des analyses économiques et financières réalisées. Le système du FIDA pour la mesure des effets avec la mise en place de protocoles d'enquête et de questionnaire standards devrait améliorer la situation.
- Le focus du suivi est également encore trop axé sur les réalisations financières, en omettant les réalisations physiques qui constituent pourtant un élément capital. L'avancement du PTBA doit être mesuré financièrement et physiquement, le cadre logique doit être actualisé régulièrement ainsi que le cadre de mesure de la performance (contenant les résultats intermédiaires et les principaux produits des projets). Le suivi de la portée des projets avec le nombre de bénéficiaires reste aussi problématique avec des retards importants dans l'actualisation des bases de données et les questions de double comptage. La plateforme informatisée de la DDERZM, le SIDERZM, permettra d'améliorer le suivi du Projet, en évitant notamment le double-comptage à condition que le Projet s'approprie le système et se donne les moyens de le maintenir à jour.
- L'absence de manuel de SE ou son manque d'appropriation par le personnel ont également compromis le fonctionnement du SSE avec l'utilisation de différents canevas par chaque DPA menant à un processus de consolidation des données très compliqué, une compréhension non uniformisée des différents indicateurs et des responsabilités mal définies. Pour cela, il est primordial que le SSE soit opérationnel et le personnel formé avant le premier décaissement.
- Au niveau global, les SSE n'étaient pas reliés et ne permettaient pas une mise à jour rapide des différents cadres de gestion des résultats que ce soit celui du COSOP ou des stratégies nationales. Il est nécessaire que le Projet s'ancre dès sa conception dans les systèmes nationaux et le Programme-pays avec le choix d'indicateurs communs qui faciliteront la mesure de la contribution du Projet aux politiques et stratégies nationales ainsi qu'au COSOP.

- Concernant la gestion des savoirs et des connaissances, les projets n'avaient pas développé de stratégie de documentation des savoirs à part entière ce qui a pénalisé le FIDA mais aussi le Gouvernement sur l'enrichissement du dialogue politique. Ce manque de vision a impacté le suivi des innovations et limité leur mise à l'échelle, les différentes études techniques, enquêtes ou rapports ne faisant pas l'objet d'une consolidation et d'une valorisation au niveau du Programme-pays, entraînant in-fine une perte d'information. Par ailleurs, les innovations sont souvent présentées et évaluées ex-ante dans les rapports de conception sur la base de référentiels technico-économiques qui ne font malheureusement pas l'objet d'un examen ex-post avec des données empiriques, parce que le dispositif de suivi-évaluation ne prévoit pas de collecter ces informations. Il est primordial qu'un lien effectif existe entre le SE, la gestion des savoirs, l'innovation et la planification stratégique. Pour remédier à cette situation, le Programme-pays est en train de développer un plan opérationnel de gestion des savoirs qui permettra d'identifier, documenter et diffuser les acquis et les leçons apprises de ses projets qui seront partagés au moyen d'une plateforme électronique pour permettre un accès rapide à l'information ainsi qu'à une plus grande échelle. Le Projet quant à lui, établira dès son démarrage un plan de gestion des connaissances et de communication avec une distribution claire des rôles et responsabilités et qui sera régulièrement mis à jour.

B. SUIVI-EVALUATION DU PROJET

a. PRINCIPES GENERAUX

541. Le système de suivi-évaluation (SSE) du PADERMO sera construit autour de l'ensemble des mécanismes, procédures et outils à utiliser par les différentes parties prenantes permettant la collecte, l'analyse et le traitement des données techniques et financières pour suivre et évaluer les résultats engendrés par le Projet, l'atteinte de ses objectifs et son pilotage. Le SSE comprendra les processus: (i) de planification; (ii) de suivi des activités sur le terrain; (iii) de collecte, de consolidation et de contrôle qualité des données physiques et financières; et (iv) d'analyse et de synthèse de l'information avec la production de rapports et d'études sur la base de données quantitatives et qualitatives fiables pour informer les parties prenantes sur l'avancement du Projet, faciliter la prise de décision, le pilotage et la capitalisation. L'ensemble de ces éléments concourront in fine à fournir des éléments pour mesurer l'atteinte des résultats escomptés, valider la théorie du changement du Projet et disposer d'informations pertinentes pour la communication, la mobilisation de ressources, l'apprentissage et la documentation des bonnes pratiques.

542. Le SSE mettra l'accent sur les réalisations non seulement financières mais également **physiques** et les données relatives non seulement aux produits mais aussi **aux effets** qui font généralement défaut. Le SSE sera conforme aux exigences du FIDA et du Gouvernement. Il sera basé sur les principes de **la gestion axée sur les résultats** et aligné sur les cadres de gestion des résultats du COSOP et de la Stratégie Génération Green.

543. Il sera rattaché à la plateforme informatisée développée par la DDERZM, le SIDERZM, à travers la création d'une nouvelle fenêtre répondant aux besoins spécifiques du PADERMO. Pour ce faire, une assistance technique étroite de la DDERZM sera mobilisée dès le début du Projet pour: (i) appuyer le Projet dans la mise en place du SSE avec la création des interfaces et bases de données nécessaires; (ii) présenter son fonctionnement aux différentes parties prenantes; (iii) revoir les indicateurs du cadre logique et du cadre de mesure de la performance; et (iv) appuyer le Projet dans le développement **des supports de collecte identiques** au niveau de chaque UGPP et de l'UGRP pour faciliter la consolidation des données.

544. Le SSE sera sous la responsabilité de l'AT désignée au niveau de l'UGRP, logée au niveau de la DRA de l'Oriental. L'AT sera secondée par des AT "chef de file" responsables du SE dans chacune des trois DPA, à savoir Oujda/Berkane, Driouch et Guercif, afin d'assurer une présence et un suivi efficaces des activités sur le terrain.

545. Une attention particulière sera portée au suivi des réalisations physiques dans le cadre du premier pilote de la procédure de décaissement de "Prêt axé sur les résultats" (PAR) du FIDA avec le déclenchement de paiements sur la base de l'atteinte des cibles des indicateurs liés aux décaissements (ILD). A cette fin, des ressources humaines et financières suffisantes (y compris le renforcement de capacités) seront affectées au SSE pour que celui-ci fournisse les éléments en temps opportun. Les responsables du suivi-évaluation (RSE) veilleront à disséminer une vraie culture du SE au sein du Projet mais aussi auprès des différentes parties prenantes en organisant de manière périodique des ateliers d'échange sur le SE. Le budget relatif aux activités de SE, gestion des savoirs et communication a été bâti sur les leçons apprises du Programme-pays. Un plan de renforcement des capacités a été budgétisé. Il inclura entre autre: (i) une sensibilisation sur les principes de base du SE à l'égard de l'ensemble du personnel du PADERMO et des principaux partenaires d'exécution du Projet; (ii) des formations pratiques et un accompagnement par la DDERZM des responsables SE sur l'utilisation du SIDERZM, et notamment la saisie des Programmes de travail et budget annuels (PTBA), l'actualisation du cadre logique, du cadre de mesure de la performance et des bases de données relatives aux bénéficiaires; (iii) une formation sur l'utilisation d'applications mobiles pour la collecte et le traitement des données; (iv) une formation sur le rapprochement des données financières et physiques à l'égard des responsables comptables et de SE; et (v) une formation pratique sur le développement du module SIG du SIDERZM.

Procédure et indicateurs liés au décaissement (ILD)

La procédure de décaissement de "Prêt axé sur les résultats" (PAR) est appliquée à trois volets d'activités dont les niveaux de réalisation sont mesurables facilement. Il s'agit des volets: (i) Création et appui aux groupements ANOC; (ii) Travaux de réhabilitation de pistes; et (iii) Alphabétisation fonctionnelle. Les indicateurs liés au décaissement (ILD) associés sont : (i) Nombre de nouveaux groupements ANOC créés et d'éleveurs accompagnés; (ii) Nombre de km de pistes réhabilitées et (iii) Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation fonctionnelle.

Voir détails dans la Partie II "Procédures administratives, financières et comptables", en particulier l'annexe f, concernant les ILD).

546. Le SSE sera participatif et engagera toutes les parties prenantes du Projet, de l'élaboration du PTBA jusqu'au retour d'information. Il inclura les bénéficiaires et leurs groupements, les OPA, les UV, les EM, les MER, les AUEA, les centres de formation, les structures centrales (DDERZM, DSS), régionale (DRA de l'Oriental) et provinciales (DPA de Oujda/berkane, Driouch et Guercif) du MAPMDREF, les différents partenaires du Projet tels que les CT, l'ONCA, la DRCA, l'ONSSA, ou encore l'INRA et des institutions de recherche-développement pour ce qui relève du public, le CAM parmi les entités privées ainsi que les différents prestataires de services. Les institutions impliquées directement dans la mise en œuvre auront pour responsabilité de désigner **un point focal en SE** qui sera chargé, en concertation avec le Projet, d'établir des indicateurs, (notamment en ce qui concerne les conventions de partenariat), de collecter, d'analyser et de partager des données qui bénéficieront en premier lieu à l'entité émettrice des données pour améliorer la gestion de ses activités et évaluer ses propres performances de façon durable.

547. Ainsi, les fonctionnalités du SSE dépasseront le cadre strict du Projet pour également servir les intérêts de chaque partie prenante. Ainsi les OPA et leurs faïtières, les UV au même titre que les bénéficiaires investis dans leur projet entrepreneurial amélioreront le suivi de leur production, disposeront d'informations précises pour gérer de manière efficace leurs besoins en intrants et pourront mieux organiser la valorisation

et la commercialisation de leurs produits. Leur crédibilité par rapport aux différents acteurs de la chaîne de valeur sera renforcée notamment au niveau des institutions financières, des grossistes, ou encore des transformateurs.

548. Une des premières actions à mettre en œuvre au niveau du SE sera de diagnostiquer les systèmes et outils de suivi déjà utilisés au niveau de chaque acteur, tirer les leçons des interventions passées, bâtir sur l'existant et établir des passerelles avec le SSE du PADERMO.

549. Le SSE mesurera trois niveaux d'indicateurs soit les produits, les effets et l'impact à l'aide des indicateurs de base (IB) du FIDA, des indicateurs spécifiques au Projet pour répondre aux besoins en information des différentes parties prenantes et les enquêtes du FIDA sur les indicateurs de base relatifs aux effets (IBRE). Les principaux indicateurs sont consignés dans le cadre logique du Projet, en annexe du présent document. Un cadre de mesure de la performance du Projet sera également établi comprenant une batterie d'indicateurs plus large afin de permettre un suivi plus fin des réalisations physiques du Projet sur la base du COSTAB. Il inclura également des indicateurs sur la troisième composante du Projet relative à la gestion et coordination, notamment en ce qui concerne les activités transversales comme la gestion des savoirs, les questions liées au genre et à la jeunesse, la communication, le SE, l'innovation ou encore l'efficacité.

550. Les données du Projet seront présentées sous forme désagrégée **par sexe et âge** (au Maroc la définition du jeune qui a été retenue est une personne âgée entre 18 et 35 ans), **par groupe cible** (petits exploitants agricoles, petits éleveurs, petits apiculteurs, les femmes, femmes chefs de ménage, ménages sans terre, et les jeunes chômeurs) et **par filière**, (y compris les résultats des enquêtes d'effets) pour mieux apprécier les trajectoires des bénéficiaires et mesurer l'efficacité des stratégies déployées notamment en matière de genre, jeunesse et d'approche filière.

b. PLANIFICATION ET SUIVI DE L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES

551. Le PTBA constituera l'outil principal de planification des activités du PADERMO. Il présentera les réalisations physiques et financières antérieures cumulées, les activités à mettre en œuvre pour l'année à venir, avec leur période d'exécution, les indicateurs de suivi des réalisations, les acteurs concernés pour leur mise en œuvre, les budgets nécessaires ainsi que le plan de passation des marchés (PPM) correspondant. Le PTBA sera décliné au niveau central, régional et provincial et fera l'objet d'un suivi permanent par les RSE chacun à leur niveau (chefs de file UCCP, URGP et UGPP) pour permettre à l'UCCP d'apprécier son niveau d'exécution et l'utilisation des ressources, et ce particulièrement pendant les missions de supervision conjointes du FIDA et du Gouvernement. Une approche souple permettant des révisions en cours d'exercice budgétaire sera observée et un dialogue permanent sera instauré entre le Projet, les groupes cibles et les différents prestataires et partenaires, de son élaboration à sa mise en œuvre. La conception du PTBA se fera de façon participative et ascendante, à savoir de la base vers le niveau provincial, régional puis national par l'intermédiaire d'ateliers d'échanges, d'évaluation et de planification. **Le PTBA sera clairement relié au cadre logique** et visera l'atteinte des différents résultats attendus tant au niveau des produits que des effets. Le PTBA consolidé au niveau de l'UCCP sera approuvé par le comité de pilotage national (CNP) au plus tard avant le 30 novembre de l'année précédant l'entrée en vigueur du PTBA, puis validé par le FIDA.

Tableau 39: Calendrier indicatif de préparation du PTBA

Période	Activité	Responsable et participant
Avant 31 juillet	Activités préparatoires: diagnostics au niveau des CT et consolidation au niveau provincial puis régional	DPA, UGPP et UGRP, DRA, CT, bénéficiaires, OPA, partenaires

Période	Activité	Responsable et participant
Avant 30 septembre	Ebauche des résultats prévisionnels consolidés de l'année en cours et définition des objectifs et grands axes stratégiques de l'année à venir avec identification du phasage des marchés à passer	DPA, UGPP et UGRP et DRA avec appui chefs de file, coordonnateur et RAF
	Budgétisation du PTBA sur la base des marchés	RAF
	Finalisation du PTBA avec activités hors marchés (avec budgétisation)	UGRP, UGPP, coordonnateur et RAF
01 - 05 octobre	Discussion et adoption du projet de PTBA/PPM par l'UCCP avec l'équipe de Projet sous forme d'atelier	UCCP, UGRP, UGPP, DDERZM, DRA, DPA et partenaires
06 - 09 octobre	Correction du document et transmission aux membres du Comité de pilotage provincial (CPP)	Coordonnateur UGRP avec RAF
19 - 21 octobre	Réunion du Comité national de pilotage (CNP) et approbation du PTBA/PPM	CPN
22 - 30 octobre	Prise en charge des observations du CPN, finalisation du PTBA/PPM	Coordonnateur UGRP avec RAF
31 octobre	Transmission du PTBA/PPM à la DDERZM	Coordonnateur UGRP
30 novembre	Examen et validation du PTBA/PPM par la DDERZM et transmission au FIDA pour ANO	DDERZM
31 décembre	Non-objection du FIDA	FIDA

552. Une interface dans le système d'information de la DDERZM permettra le suivi de l'avancement de **l'exécution financière et physique** du PTBA avec les taux d'exécution financier et physique. La saisie de la plupart des activités du PTBA dans le SIDERZM sera réalisée par les trois chefs de file responsables du SE au sein des UGPP. Pour les activités prévues par l'UGRP ou l'UCCP, leur saisie dans le système incombera respectivement au coordonnateur de l'UGRP et au point focal de l'UCCP.

553. Le suivi de l'exécution des activités du PTBA se fera essentiellement à travers le taux de réalisation physique des activités du PTBA sur la base des indicateurs définis et des taux d'exécution financière.

Tableau 40: Tableau de suivi de l'exécution financière et physique du PTBA
(Appendice 2 des rapports de supervision du FIDA)

Activité	Indicateurs relatifs au produit de l'activité	Unité	Cible PTBA	Réalisations PTBA	Taux d'atteinte sur PTBA	Réalisations cumulées Projet	Cibles Projet	Taux atteinte cumulé sur Projet	Budget prévu	Budget réalisé	Taux de réalisation financière
Composante											
Sous-composante											
Activité 1											
Activité 2											

554. Le cadre logique actualisé du Projet c'est-à-dire répertoriant les résultats année par année et pour chaque indicateur constituera le deuxième élément clé du suivi de l'avancement du PADERMO et contribuera à déterminer si la progression du Projet est conforme aux prévisions. Il sera mis à jour périodiquement au minimum lors des missions conjointes de supervision et pour l'élaboration des rapports d'activités par les chefs de file des UGPP. Le coordonnateur de l'UGRP veillera à la consolidation de l'ensemble des données. **Le format retenu sera celui entré dans le Système de gestion des résultats opérationnels (SGRO) du FIDA** qui inclura les améliorations

et changements demandés par le bailleur au fur et à mesure de la mise en œuvre. Le cadre logique étant un outil dynamique, il devra être examiné, révisé et approprié par les différentes parties prenantes et affiné régulièrement, notamment à la mi-parcours, en fonction des nouvelles données disponibles, des situations rencontrées sur le terrain et de l'évolution du Projet. Les données relatives à la portée du Projet ainsi qu'ayant trait au nombre de personnes doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ainsi, **les bénéficiaires du Projet ne doivent être comptabilisés qu'une seule fois** durant toute la durée du Projet même si ceux-ci bénéficient de plusieurs appuis sur plusieurs années afin d'éviter les doublons. Il est donc capital que la mise à jour des bases de données concernant les bénéficiaires soit faite de manière régulière et sur la base du numéro de carte nationale d'identité (CNI) par chaque UGPP et par l'UGRP le cas échéant.

555. Enfin, le **cadre de mesure de la performance du Projet** fera aussi partie des outils utilisés dans le suivi des activités. C'est le tableau de bord le plus complet du Projet qui intègre tous les résultats escomptés, c'est-à-dire les résultats finaux inscrits dans le cadre logique ainsi que les principaux produits, mais également les résultats intermédiaires et produits qui n'apparaissent pas dans le cadre logique mais dont le suivi est tout autant nécessaire.

556. La supervision du Projet sera assurée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à travers les ministères concernés et en étroite collaboration avec les bénéficiaires, leurs représentants et les différents partenaires, à raison d'une mission de supervision par an, et d'une mission d'appui le cas échéant. Elles porteront une attention particulière aux progrès réalisés vers l'atteinte des résultats et de l'impact, aux éléments déterminants de la réussite du Projet ainsi qu'aux contraintes rencontrées. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des missions fera l'objet d'un suivi rapproché par le RSE de l'UGRP. Des missions de suivi seront effectuées selon les besoins par le bureau du Programme-Pays du FIDA. Avant chaque mission de supervision, le Projet devra soumettre la documentation minimum suivante: le cadre logique SGRO actualisé avec les cibles annuelles et les résultats atteints; un tableau de bord présentant les principaux produits du Projet; l'état d'avancement du PTBA avec les réalisations physiques et financières; l'état d'avancement du PPM; les états financiers de l'année en cours et depuis le début du Projet; l'état de mise en œuvre des recommandations de la dernière mission de supervision; et tout autre étude ou rapport pouvant informer la mission sur l'état d'avancement du Projet.

557. Le suivi des activités sur le terrain sera assuré en premier lieu par les partenaires d'exécution, qui mettront en œuvre un certain nombre d'activités. Le second niveau de suivi sera assuré par les responsables des services techniques des DPA et les différents spécialistes des UGPP. Enfin, une supervision sera aussi assurée en parallèle par le coordonnateur de l'UGRP et la DRA.

C. COLLECTE, SAISIE DES DONNEES ET GEOREFERENCEMENT

558. Le SSE du PADERMO impliquera plusieurs acteurs qui fourniront chacun à leur niveau certaines données, que ce soit au niveau des périmètres de plantation, des zones concernant les aménagements hydro-agricoles et des CES, l'aménagement des pistes, la réalisation des AGR, MER et UV, l'appui aux différentes filières par le renforcement de capacités des producteurs et leurs OPA ou encore au niveau des CT et douars retenus pour l'alphabétisation et l'éducation financière. Le traitement de l'ensemble de ces informations nécessite la mise en place de mécanismes pour assurer l'efficacité et l'efficacé du système, une définition claire des rôles et flux de données et l'utilisation d'une plateforme informatisée qui puisse consolider les données provenant de différents utilisateurs.

559. **Responsabilités.** Une supervision globale sera assurée par le service suivi-évaluation de la DDERZM, à travers l'accompagnement et le contrôle de l'actualisation/consolidation des résultats au niveau de l'interface du PADERMO dans le SIDERZM, et la vérification de la cohérence. Le service participera aussi aux missions de supervision et d'évaluation conjointement avec le FIDA.

560. Le coordonnateur de l'UGRP, en tant que responsable du SE, aura pour rôle d'assurer le bon fonctionnement du système de suivi-évaluation du Projet. A ce titre, il devra organiser la réalisation de l'étude de référence par un bureau spécialisé, sur la base des TdR et questionnaires standards du FIDA relatifs aux enquêtes IBRE (voir ci-après) au plus tard dans les trois mois après la signature de l'Accord de financement du Projet. Il aura aussi pour tâches:

- l'actualisation du présent manuel et l'appui à l'élaboration avec les UGPP des outils de collecte de données par les différents acteurs concernés;
- l'intégration des clauses concernant le suivi-évaluation (obligation de remise de fiches de collecte de données incluant les déclarations d'orientation de la note PESEC et des rapports à une fréquence fixe) dans les contrats et conventions signés avec les prestataires et partenaires;
- l'organisation d'un atelier de formation sur le manuel et les outils de collecte des données avec les acteurs concernés;
- de veiller à la mise à jour des données dans le SIDERZM par les UGPP et contrôler leur cohérence et qualité, et saisir les données relatives aux activités menées par l'UGRP (PTBA, saisie des résultats, des bénéficiaires, etc.);
- de contrôler la remise des rapports des partenaires et prestataires contractés par l'UGRP à temps et en vérifier la qualité;
- d'établir les sorties trimestrielles des tableaux de bord, du cadre logique, du cadre de mesure de la performance et des tableaux de suivi des bénéficiaires pour l'ensemble du Projet et en faire le suivi et;
- de rédiger des rapports d'activités semestriels et annuels présentant l'état d'avancement consolidé du Projet.

561. En vitesse de croisière, il supervisera essentiellement le travail des chefs de file des trois UGPP, qui seront en charge de:

- saisir les données du PTBA dans l'application et saisir les données collectées au niveau de l'UGPP par les AT et/ou par les partenaires;
- établir les sorties trimestrielles des tableaux de bord, du cadre de mesure de la performance et des tableaux de suivi des bénéficiaires au niveau de leurs provinces respectives et en faire le suivi;
- rédiger des rapports semestriels et annuels présentant l'état d'avancement du Projet par province et;
- superviser la remise des rapports des partenaires et prestataires à temps et en vérifier la qualité.

562. La saisie des données dans la plateforme SIDERZM sera assurée essentiellement par les chefs de file des UGPP et le coordonnateur de l'UGRP si cette dernière est amenée à mener des activités à son niveau. Les données seront collectées par les AT chacun à leur niveau et/ou par les prestataires ou entreprises en fonction du type d'activité. Des contrats de performance seront établis avec les différents agents d'exécution ou partenaires (prestataires de service, ANOC, DRCA, etc.) afin de définir leur mandat et de spécifier les attentes en matière de redevabilité et de communication des résultats sur la base de canevas convenus et d'objectifs prédéterminés avec le Projet. Pour chaque contrat, des points focaux en SE seront désignés.

Désignation	Codification	Exemple
Volet	Trois caractères: un chiffre suivi de deux chiffres	111
Activité	Cinq caractères: un chiffre suivi de quatre chiffres (à partir de 01)	11101

565. Il conviendra d'élaborer dès le début du Projet une liste exhaustive de toutes les activités prévisionnelles sur la durée du Projet, même si la première année seul un nombre limité d'activités auront un budget dédié et seront intégrées dans le chronogramme de la période.

566. **Outils. Le SSE s'appuiera sur le système informatique SIDERZM** développé en interne par la DDERZM, et déjà utilisé par le PDRMA et le PRODER-Taza. Les différents modules de l'application permettront un suivi rapproché du PTBA, du PPM, de l'exécution financière, du nombre de bénéficiaires, du cadre logique, du cadre de mesure de la performance et la production de tableaux de bord. Un module permet également un suivi des activités géoréférencé sous forme de cartes. Le système ayant été développé en interne, il permet une grande flexibilité par rapport aux besoins de chaque projet. Ainsi, de nouvelles interfaces seront créées pour permettre le suivi de l'exécution financière et physique du PTBA ainsi que le suivi du cadre logique et des indicateurs clés du cadre de mesure de la performance. Le système pourrait aussi être paramétré afin de relier les cadres logiques des différents projets au COSOP et à la SGG afin de mesurer la contribution des projets à l'atteinte de leurs objectifs. Chaque utilisateur aura un accès personnalisé aux différents modules selon son niveau d'utilisation pour garantir le bon fonctionnement de la plateforme et la sécurisation des données.

567. En amont du démarrage du Projet, le service SE de la DDERZM appuyée par la DSI (Direction des services informatiques) développera en interne l'application web spécifique au PADERMO, sur le modèle du PDRMA et du PRODER-Taza, sur la base du cadre logique, du cadre de mesure de la performance et du COSTAB. Le service SE formera au minimum le coordonnateur de l'UGRP et les trois chefs de file des UGPP sur l'application SIDERZM, et apportera une assistance à distance pour l'alimentation du SIDERZM et sa maintenance par la DSI. Il fournira également un manuel d'utilisation en appui aux utilisateurs.

568. Les technologies de l'information et la digitalisation, leur accessibilité grandissante et l'amélioration de la connectivité en milieu rural constituent une opportunité sans précédent pour faciliter la collecte et la production de données et améliorer les flux d'information entre les différents acteurs et avec le Projet. Le recours aux appareils mobiles tels que tablettes ou smartphones et l'utilisation d'applications spécifiques avec des questionnaires numériques diminuera drastiquement le temps de collecte et de traitement des données et réduira le risque d'erreur pour la mise en œuvre des enquêtes d'effet ou enquêtes thématiques. Il permettra également de collecter des données enrichies tels que photos, vidéos, coordonnées GPS, ou encore enregistrements vocaux. Les données collectées sur le terrain sont envoyées en temps réel vers un serveur en ligne où elles sont ensuite traitées ou exportées vers des logiciels d'analyse statistique ou vers Excel. La plupart des applications offre la possibilité de collecter les données hors connexion. Plusieurs plateformes sont actuellement sur le marché en libre-accès ou payantes comme *Opendatakit* ou *ONA*. En ce qui concerne l'enquête du FIDA sur les effets, le logiciel préconisé est *Survey Solution*, une plateforme gratuite développée par la Banque mondiale permettant la conduite d'enquêtes à grande échelle au format numérique.

569. **Géoréférencement.** Le PADERMO utilisera le module du SIDERZM pour développer son système d'information géographique (SIG) afin de localiser spatialement les différents appuis du Projet qu'il s'agisse des UV, des pistes, des aménagements hydro-agricoles ou encore les EM, les MER, les OPA, les plantations, les ruches, les AGR, les activités de renforcements de capacités par filière au niveau de chaque territoire afin d'identifier la connexion ou non connexion des groupes cibles avec les OP, les UV, les

services de conseil ou de formation, et les marchés et ainsi appuyer davantage l'approche territoriale intégrée et l'approche filière. Cette démarche améliorera aussi l'efficacité et l'efficience des interventions en évitant le saupoudrage. Dans cette optique, les capacités de l'équipe SE et des autres personnels du Projet seront renforcées et la DDERZM sera mobilisée pour former les AT à la collecte des données de terrain et leur traitement sur la plateforme SIDERZM.

d. RAPPORTAGE

570. La performance du SSE sera mesurée par sa capacité à produire en temps opportun les informations utiles pour l'amélioration continue et la prise de décision. A travers plusieurs tableaux de bord, le SSE veillera donc à informer de manière régulière les différentes unités de gestion et coordination du Projet ainsi que les autres parties prenantes sur l'état d'avancement, entre autres du PTBA, du PPM et du cadre logique du Projet. La production de rapports réguliers sera prévue dans le cadre des conventions et contrats passés avec les différents partenaires et prestataires. Un canevas de rapport sera annexé aux contrats de performance. Le coordonnateur de l'UGRP sera chargé de compiler les rapports d'avancement périodiques des chefs de file de chaque UGPP qui seront soumis au FIDA de manière semestrielle et mis à jour avant chaque mission de supervision. Les UGPP et le cas échéant également le coordonnateur de l'UGRP consolideront aussi les informations contenues dans les rapports des différents partenaires ainsi que par les cellules administrative et financière et de passation de marchés du Projet et les autres spécialistes des unités de gestion notamment en gestion des savoirs. Les écarts et retards constatés, les risques et mesures d'atténuation ainsi que les perspectives d'avancement devront y être présentés ainsi que les résultats enregistrés par rapport aux cibles annuelles et globales du Projet. Les périodes de réflexion critiques (réunions du CNP, de direction, de concertation, ateliers bilan et d'auto-évaluation, préparation du PTBA, revue à mi-parcours, missions de supervision, etc.) seront mises à profit pour débattre les conclusions et recommandations contenues dans les rapports.

e. ÉTUDE DE REFERENCE, REVUE A MI-PARCOURS, D'ACHEVEMENT ET EVALUATION DE L'IMPACT

571. La mesure des effets du Projet qui est cruciale en matière d'évaluation et de pilotage sera réalisée sous forme d'enquêtes suivant les directives du FIDA pour le suivi des indicateurs de base relatifs aux effets (enquêtes IBRE²²) aux trois moments clés du Projet à savoir durant l'année 1 pour établir la situation de référence, à la mi-parcours (année 4) et à l'achèvement du Projet (année 7). **Le recours à un groupe de contrôle sera obligatoire pour l'enquête d'achèvement** et optionnel pour l'enquête à mi-parcours. La complexité élevée de ces enquêtes nécessite le recours à des bureaux spécialisés qui seront choisis sur la base d'appels d'offre concurrentiels sur la base de TdR et questionnaires standards fournis par le FIDA. Afin de trianguler les résultats des enquêtes et de disposer de données plus en amont dans la mise en œuvre, certains indicateurs d'effets seront collectés de manière régulière par le SSE auprès d'un petit échantillon dès qu'un nombre suffisant d'activités sera mené. Les résultats des enquêtes de mi-parcours et d'achèvement devront être disponibles **avant** l'organisation des missions décrites ci-après pour informer les membres de la mission sur les résultats obtenus par le Projet. Il est impératif de prévoir une durée totale d'au moins 6 mois pour la réalisation de ces enquêtes entre la rédaction des TdR et la validation du rapport final.

https://www.ifad.org/documents/38714170/42870514/coim_guidelines_f.pdf/e84b665b-0891-b8d2-7533-c7852a7bbaef?t=1619708049119

572. En ce qui concerne la mesure des indicateurs d'impact, seul un sous-ensemble de projets (équivalent à 15% des projets du FIDA) sera soumis à une évaluation d'impact rigoureuse conduite par la Division recherche et évaluation de l'impact (RIA) du FIDA. Ainsi, le PADERMO intégrera dans ses enquêtes IBRE des questions en rapport avec l'impact au moment d'établir la situation de référence et au stade de l'enquête d'achèvement afin que le Projet puisse rendre compte de l'impact obtenu à la fin de son exécution notamment sur l'autonomisation et la résilience des groupes cibles, l'indice d'accumulation des biens et outils de production et l'augmentation de leurs revenus.

573. La revue à mi-parcours (RMP) sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement durant la quatrième année. Elle permettra d'apprécier la pertinence du Projet et son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. Elle recommandera les orientations nécessaires pour atteindre les objectifs et résoudre les difficultés. Le Projet, assisté par la DDERZM préparera les termes de référence de la revue qui seront soumis à l'approbation du FIDA à partir des TdR standards du FIDA.

574. A la fin du Projet, une mission d'achèvement matérialisée par un rapport d'achèvement et un atelier de clôture présenteront les résultats, les effets et l'impact du Projet sur les différents groupes cibles (petits exploitants agricoles, petits éleveurs, petits apiculteurs, les femmes, femmes chefs de ménage et ménages sans terre, et les jeunes chômeurs) et par filière, et permettront la capitalisation des expériences et bonnes pratiques. Le rapport d'achèvement sera préparé entre la date d'achèvement et la date de clôture du Projet selon les TdR standards du FIDA et sera sous la responsabilité du Projet

C. GESTION DES SAVOIRS ET COMMUNICATION

575. La gestion des savoirs et la communication (GSC) sont des activités transversales du Projet qui interviennent tant au niveau de la conception, que pendant la mise en œuvre ou encore l'évaluation du Projet. La GSC est également capitale au niveau institutionnel, et notamment au niveau du Programme-pays. C'est pour cela que ces activités doivent être au cœur du Projet et du portefeuille de projets pour stimuler le développement de produits de gestion des savoirs et d'outils d'apprentissage, partager les bonnes et mauvaises pratiques dans le cadre de l'amélioration continue et de la mise à l'échelle. La gestion des savoirs fournit l'analyse des approches de développement et leurs modèles de mises en œuvre et c'est pour cela qu'elle ne doit pas être négligée mais au contraire être au centre des interventions. Pour autant, la GSC dispose encore trop souvent de ressources humaines et financières insuffisantes et les équipes de Projet sont la plupart du temps focalisées sur l'avancement du Projet, et disposent de peu de temps pour valoriser leurs expériences et savoirs.

576. Pour ce faire, un responsable dédié entièrement à la GSC sera logé au niveau de l'UGRP du PADERMO. Il aura pour objectif de disséminer une véritable culture de l'apprentissage et du partage des savoirs au sein du PADERMO qui sera étayée par des données factuelles fiables émanant du SSE. Il sera en charge entre autres de:
(i) développer une stratégie pour la GSC et sa mise en œuvre concrète sur le terrain sur la base de la stratégie du Programme-pays; (ii) assurer la planification et la coordination de l'ensemble des activités de GSC; (iii) établir un plan de renforcement de capacités sur les méthodologies et les différentes manières de systématiser la gestion des connaissances en fonction des besoins et attentes des différentes parties prenantes; et (iv) mettre en place et gérer une bibliothèque électronique ainsi qu'un site internet.

577. Les activités mises en œuvre concourront à l'atteinte des objectifs du Programme-pays en matière de communication et gestion des savoirs tels que présentés dans le cadre de gestion des résultats du COSOP, à travers la création de mécanismes institutionnels pour favoriser l'apprentissage mutuel, entre les projets et programmes du

FIDA d'une part y compris les activités hors-prêts, et entre les intervenants du secteur agricole d'autre part, plus particulièrement sur le développement de la petite agriculture ou agriculture solidaire en zone de montagne qui constitue aujourd'hui le point névralgique des interventions du FIDA au Maroc.

578. Les leçons tirées des expériences passées ont mis en lumière plusieurs écueils comme le manque de suivi des innovations qu'elles soient techniques, sociales ou institutionnelles, le manque de partage et de diffusion systématique des savoirs pourtant multiples générés par les projets. Le responsable en GSC sera donc chargé d'identifier les leçons apprises du Projet de manière régulière qu'il s'agisse d'initiatives ou d'innovations promulguées par le Projet ou la mise en œuvre de certaines activités en faisant ressortir les points d'apprentissage clés sur la base des expériences et résultats obtenus. Les leçons apprises peuvent être aussi bien positives ou négatives mais seront toujours basées sur des données factuelles fiables qu'elles soient quantitatives ou qualitatives provenant du SSE du Projet ou d'évaluations externes.

579. Les campagnes de communication reposeront sur l'identification des besoins, la définition des objectifs à atteindre (cible, cadrage des messages, portée, etc.), ainsi que les supports et canaux qui seront utilisés pour véhiculer les messages. Une évaluation de chaque campagne sera menée pour capitaliser les expériences.

580. Pour appuyer le développement des activités relatives à la GSC, un certain nombre d'indicateurs de produit et d'effet seront intégrés au cadre de mesure de la performance dont voici une liste préliminaire:

Indicateurs de produit

- Nombre de projets et de programmes de GSC achevés au cours de l'année de référence;
- Nombre d'événements/activités d'apprentissage organisés au cours de l'année de référence et nombre de participants;
- Nombre de communautés de pratique virtuelles et/ou en face à face, groupes thématiques, groupes régionaux/thématiques créés et fonctionnels;
- Nombre de réseaux ou plateformes de GS créés et fonctionnelles;
- Nombre de personnes formées aux compétences liées à la gestion des connaissances et à la communication;
- % des dépenses annuelles réalisées par rapport au budget initial prévu dans le PTBA pour les activités liées à la gestion des connaissances.

Indicateurs d'effet

- Fréquence d'utilisation des produits de connaissance (par exemple, nombre de téléchargements de publications en ligne, nombre de visiteurs et de recherches sur les espaces web);
- Évaluation par les participants de la qualité et de l'utilité des événements de partage des connaissances et d'apprentissage;
- Évaluation par les participants des formations en GSC pour améliorer leur travail et la création de connaissances (à mesurer par une enquête ad hoc);
- Suivi de la note attribuée à la gestion des savoirs et des connaissances au cours des missions de supervision.

D. ANNEXES

ANNEXE 1: CADRE LOGIQUE DU PROJET

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Libellé	Situation de référence	Mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée Nombre de personnes bénéficiant du projet et nombre de ménages correspondants et membres de ces ménages (sur la base d'une moyenne de 5 membres par ménage)	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le Projet				SSE	semestrielle /annuelle	UGP	Les jeunes et les femmes sont intéressés par les activités proposées et participent effectivement au Projet.
	Hommes - Hommes		17 513	35 027				
	Femmes - Femmes		7 506	15 011				
	Jeunes - Jeunes		10 008	20 015				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services - Nombre de personnes		25 019	50 038				
	Homme - Pourcentage (%)		70	70				
	Femme - Pourcentage (%)		30	30				
	Jeunes - Pourcentage (%)		40	40				
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				SSE	semestrielle /annuelle	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		50 038	100 075				
1.a Nombre correspondant de ménages touchés				SSE	semestrielle /annuelle	UGP		
Ménages - Ménages		10 008	20 015					
Objectif du Projet Améliorer durablement les conditions de vie des communautés rurales dans les zones de montagne de la région de l'Oriental et réduire leur vulnérabilité au changement climatique	Augmentation de l'indice d'accumulation des biens des ménages et des outils de production				Enquête ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	Les indicateurs macro-économiques restent stables et le pays n'est pas confronté à des chocs externes majeurs.
	augmentation de l'indice - Pourcentage (%)		4	10				
	Nombre de personnes déclarant un score de résilience amélioré				Enquête ménage IBRE	Achèvement	UGP	
Households - Pourcentage (%)			15					
Objectif de développement Augmenter les revenus des ménages ruraux grâce à l'amélioration de la production agricole, la diversification des sources de revenus, la valorisation des produits et leur commercialisation	Pourcentage d'augmentation des revenus des petits producteurs dans les filières végétales et animales ou activités connexes (marge nette de leurs activités)				Enquête ménage IBRE	MP, achèvement	UGP	L'inflation et la volatilité des prix sont contenues. Les conditions climatiques et économiques sont favorables et aucun choc majeur n'affecte négativement la productivité des filières ciblées.
	Augmentation des revenus agricoles ou activités connexes - Pourcentage (%)		10	20				
	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi				SE des entreprises + Enquête ménage IBRE	Démarrage, MP, achèvement	UGP	
	Hommes - Hommes		997	1 993				
	Femmes - Femmes		685	1 371				
	Jeunes - Jeunes		578	1 155				
Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi - Nombre de personnes		1 682	3 364					

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Libellé	Situation de référence	Mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Effet direct Effet 1. La production agricole et animale est améliorée et diversifiée dans les filières ciblées et devient plus résiliente au changement climatique, et l'accès aux infrastructures est renforcé.	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le Projet				Enquêtes ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	Les technologies ou pratiques proposées augmentent effectivement la production. Les formations proposées sont pertinentes. Pas de barrières à l'adoption des pratiques/technologies proposées.
	Membres des ménages - Nombre de personnes		25 020	70 053				
	Ménages (%) - Pourcentage (%)		50	70				
	Ménages (nombre) - Ménages		5 004	14 011				
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le Projet				Enquêtes ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		12 510	50 038				
	Ménages (%) - Pourcentage (%)		25	50				
	Ménages (nombre) - Ménages		2 502	10 008				
	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production				Enquêtes ménages IBRE	MP et achèvement	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		15 012	70 053				
	Ménages - Pourcentage (%)		30	70				
	Ménages - Ménages		3 002	14 011				
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et				Enquêtes ménages IBRE	MP et achèvement	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		12 510	65 049				
Ménages - Pourcentage (%)		25	65					
2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage				Enquêtes ménages IBRE	MP et achèvement	UGP		
Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation - Pourcentage (%)		50	70					
Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage - Pourcentage (%)		50	70					
Produit Produit 1.1. L'arboriculture fruitière est développée et diversifiée et des pratiques de résilience au changement climatique sont introduites	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production				SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	Les participants sont assidus aux formations.
	Hommes formés à la production végétale - Hommes		1 578	2 390				
	Femmes formées à la production végétale - Femmes		278	422				
	Jeunes formés à la production végétale - Jeunes		742	1 125				
	Personnes formées à la production végétale - Nombre de personnes		1 856	2 812				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Libellé	Situation de référence	Mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Réhabilitation et extension de la surface de plantation en arboriculture fruitière (amandier, caroubier, figuier et olivier)				SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	
	superficie plantée en olivier - Superficie (ha)		660	660				
	superficie plantée en amandier - Superficie (ha)		1 500	1 500				
	superficie plantée en caroubier - Superficie (ha)		5 400	5 400				
	superficie plantée en figuier - Superficie (ha)		200	200				
Produit Produit 1.2. La filière de production animale (petits ruminants, apiculture) est développée et diversifiée	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production				SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	Un cadre de partenariat favorable est mis en place avec les associations d'éleveurs et les fédérations interprofessionnelles.
	Hommes formés à la production animale - Hommes		4 896	6 528				
	Femmes formées à la production animale - Femmes		864	1 152				
	Jeunes formés à la production animale - Jeunes		2 304	3 072				
	Personnes formées à la production animale - Nombre de personnes		5 760	7 680				
	Nombre de conventions de partenariats établies avec les associations d'éleveurs et les fédérations interprofessionnelles				SSE	Semestrielle	UGP	
	Conventions - Nombre		3	6				
	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux				SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	
	Hommes - Hommes		2 677	3 825				
	Femmes - Femmes		473	675				
Jeunes - Jeunes		1 260	1 800					
Producteurs ruraux - Nombre de personnes		3 150	4 500					
Produit Produit 1.3. Les produits du terroir sont valorisés et de nouvelles opportunités d'emplois sont créées en faveur des femmes et des jeunes	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	Intégration réussie des femmes et des jeunes dans les nouvelles activités
	Nombre total d'installations - Installations		16	24				
	Installations de transformation construites ou remises en état - Installations		16	24				
Produit Produit 1.4. L'efficacité de l'irrigation agricole et la protection des sols sont améliorées grâce aux aménagements hydro-agricoles et aux techniques de CES et les infrastructures rurales sont développées	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état				SSE et SIG + prestataires de service (rapports de	Semestrielle	UGP	Les zones rurales sont désenclavées pour faciliter l'accès aux marchés.
	Superficie en hectares - Superficie (ha)		1 674	2 600				
	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat				SSE et SIG + prestataires de service	Semestrielle	UGP	
	Superficie en hectares - Superficie (ha)		4 150	7 350				
	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées				SSE et SIG + prestataires de service	Semestrielle	UGP	
Longueur des routes (km) - Longueur (Km)		76	108					

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Libellé	Situation de référence	Mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Effet direct Effet 2. La capacité des petits producteurs et des organisations de producteurs est renforcée, et leur accès aux marchés est amélioré	2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés				Enquêtes OP IBRE	MP, achèvement	UGP	L'appui du Projet fourni aux OP correspond à leurs besoins. Les OP sont connectées à des marchés porteurs. Les personnes formées se tournent vers le secteur bancaire et les programmes nationaux pour leurs besoins en financement.
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues - Organisation		63	94				
	Membres des organisations de producteurs ruraux - Nombre de personnes		1 260	1 880				
	Hommes membres des organisations de producteurs ruraux - Hommes		882	1 316				
	Femmes membres des organisations de producteurs ruraux - Femmes		378	564				
	Jeunes membres des organisations de producteurs ruraux - Jeunes		504	752				
	2.2.5 Organisations de producteurs ruraux faisant état d'une augmentation des ventes				Enquêtes OP IBRE	MP, achèvement	UGP	
	Pourcentage d'organisations de producteurs ruraux - Pourcentage (%)		20	50				
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux - Organisation		13	47				
	1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux				Enquêtes ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes			30 000				
	Ménages - Pourcentage (%)			60				
	Ménages - Ménages			6 000				
Produit Produit 2.1. La capacité des petits producteurs, et en particulier des femmes et des jeunes, est renforcée et leur accès aux services financiers	1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales				SSE + prestataires de service	semestrielle/annuelle	UGP	
	Hommes - Hommes		4 290	6 000				
	Femmes - Femmes		2 860	4 000				
	Jeunes - Jeunes		3 575	5 000				
	Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales - Nombre de personnes		7 150	10 000				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Libellé	Situation de référence	Mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit Produit 2.2. La formation et l'appui conseil à la gestion de l'entreprise est mise en place pour favoriser une meilleure insertion des jeunes	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la				SSE + prestataires de service	semestrielle /annuelle	UGP	Une meilleure collaboration et communication sont établies avec les institutions financières. Les participants sont assidus aux formations et celles-ci sont pertinentes pour le groupe cible. Un cadre de partenariat est établi avec les institutions financières et les organisations de producteurs ont accès aux informations sur l'offre financière disponible. Les femmes et les jeunes sont suffisamment intégrés dans les comités de gestion des organisations de producteurs.
	Hommes - Hommes		175	349				
	Femmes - Femmes		75	150				
	Jeunes - Jeunes		100	200				
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises - Nombre de personnes		250	499				
	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues				SSE - OP ou prestataires de service	semestrielle /annuelle	UGP	
	Tailles des organisations de producteurs - Organisation		1 260	1 880				
	Organisations de producteurs ruraux soutenues - Organisation		42	75				
	Hommes - Hommes		882	1 316				
	Femmes - Femmes		378	564				
Jeunes - Jeunes		504	752					
Organisations de producteurs ruraux soutenues dirigés par une femme - Organisation		32	47					
Produit Produit 2.3. La valorisation et commercialisation des produits des filières ciblées sont améliorées	Nombre d'installations agréées par l'ONSSA				SSE	semestrielle /annuelle	UGP	Les marchés ciblés sont porteurs.
	Agréments - Nombre		14	20				
	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				SSE	semestrielle /annuelle	UGP	
	Nombre total d'installations - Installations		17	20				
Installations de transformation construites ou remises en état - Installations		17	20					

ANNEXE 2: CONTRIBUTION DU PADERMO AUX OBJECTIFS DU PLAN AGRICOLE REGIONAL DE L'ORIENTAL

Le tableau ci-dessous récapitule les contributions que le PADERMO va apporter à la réalisation des objectifs du Plan agricole régional de l'Oriental.

Tableau 42: Contributions du PADERMO aux objectifs du Plan agricole régional de l'Oriental

Indicateur du Plan agricole régional de l'Oriental (PAR-O)	Objectif	Contribution du PADERMO au PAR-O	
		quantité	%
Renforcer l'agriculture solidaire		√	
Nombre de projets	93	1	
Nombre de ménages bénéficiaires	80 600	20 015	25%
Emergence de la classe moyenne		√	
Nombre de ménages	55 020	20 015	36%
Plantation		√	
Nbre d'hectares d'arboriculture	42 000	7 760	18%
Ha d'amandier à planter	27 700	1 500	5%
Ha d'olivier à planter	14 580	660	5%
Ha de caroubier à planter	11 100	5 400	49%
Ha de cactus à planter	2 200	300	14%
Accompagnement des jeunes à l'entrepreneuriat		√	
Nbre de coopératives de services	1 600	94	6%
Nbre de jeunes	10 034	752	7%
Nouvelle génération d'organisation professionnelle agricoles		√	
Programme de développement des produits de terroir		√	
Nbre d'OPA	637	63	10%
Appui à l'émergence des OPA nouvelle génération		√	
Nbre OPA	500	94	19%
Diversification et reconversion des systèmes de production		√	
Nbre de projet	42		
Intensification durable des systèmes de production		√	
Nbre de projet	9		
Valorisation des produits agricoles et accès à l'économie marchande		√	
Nbre de projet	28		
Inclusion et autonomisation des jeunes et des femmes rurales		√	
Nbre de projet	14		
Construction d'UV		√	
Nbre d'UV Olivier	22		
Nbre d'UV Amandier	9		
Nbre d'UV Cactus	9		
Nbre d'UV Pomme de terre	1		
Nbre de miellerie	347		
Aménagement hydro-agricole		√	
Nbre de périmètres	276	NA	
Superficie en Ha	36 130	2 600	7%
Promouvoir le digital		√	
Développement de l'agriculture biologique		√	
PAM cultivées (verveine, cumin, safran)	476	√	
PAM naturelles (romarin)	180 000	√	

ANNEXE 3: DEFINITION DES INDICATEURS DU CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des résultats	Libellé des indicateurs	Définition des indicateurs
<p>Portée Nombre de personnes bénéficiant du Projet et nombre de ménages correspondant s et membres de ces ménages (sur la base d'une moyenne de 7 membres par ménage)</p>	<p>1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le Projet</p>	<p>Définition: Correspond au nombre de nouvelles personnes ayant pris part à des activités ou bénéficié de services promus ou appuyés par le Projet au cours de la période considérée (rapport annuel). Les données sont collectées par le personnel chargé du suivi-évaluation du Projet et enregistrées dans le système de suivi-évaluation du Projet. Elles sont également saisies dans le SGRO au moins une fois par an. Remarque importante: Si une personne a bénéficié de différents types de services pendant la période couverte par le rapport, elle ne sera comptée qu'une seule fois pour éviter un double comptage. Si cette même personne bénéficie de services promus ou appuyés par le Projet au fil des ans, elle ne sera comptée qu'une seule fois. Certaines années, il se peut que la portée des interventions ne soit pas élargie (par exemple, si les bénéficiaires, les collectivités et les ménages visés par le Projet restent les mêmes). Dans ce cas, la valeur annuelle sera égale à zéro et les chiffres cumulés seront identiques à ceux de l'année précédente. Ventilation obligatoire par: -Nombre total de personnes recevant des services -Hommes -Femmes -Jeunes</p>
	<p>1.a Nombre correspondant de ménages touchés</p>	<p>Définition: Par rapport à l'indicateur précédent (1), fait référence au nombre de nouveaux ménages dont au moins un membre a pris part à des activités ou bénéficié de services promus ou appuyés par le Projet pendant la période considérée (rapport annuel). Si le nombre de personnes bénéficiant des services du Projet sont toutes issues de ménages différents alors indicateur 1.= Indicateur 1.a Les données sont collectées par le personnel chargé du suivi-évaluation du Projet et enregistrées dans le système de suivi-évaluation du Projet. Elles sont également saisies dans le SGRO au moins une fois par an. Remarques: Si deux membres d'un même ménage (deux époux, par exemple) ont reçu un appui direct dans le cadre du Projet, ce ménage ne doit être compté qu'une seule fois dans le rapport annuel. Si une même famille a reçu un appui qui s'est étendu sur plusieurs années, elle ne doit être comptée qu'une seule fois. Certaines années, il se peut que la portée des interventions ne soit pas élargie (par exemple, si les bénéficiaires, les collectivités et les ménages visés par le Projet restent les mêmes). Dans ce cas, la valeur annuelle sera égale à zéro et les chiffres cumulés seront identiques à ceux de l'année précédente Ventilation par: -nb total de ménage -nb de ménage avec une femme chef de ménage -nb de ménage avec un homme chef de ménage</p>
	<p>1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages</p>	<p>Définition: Correspond à une estimation du nombre total de personnes composant les ménages appuyés par le Projet au cours de la période de référence (rapport annuel). Cette estimation repose sur le nombre moyen de personnes par ménage relevé dans le pays ou, si cette donnée est disponible, dans la zone d'intervention du Projet. Ici le nombre moyen de personnes par ménage a été défini à 5 personnes. Ainsi 1.b= 1.a x 5 Remarques: En l'absence de données issues d'une mesure directe (par l'enquête de référence par exemple) ou de données tirées d'autres enquêtes, le personnel chargé du suivi-évaluation du Projet consultera les statistiques nationales pour obtenir les données sur l'effectif moyen des ménages. L'indicateur prend en compte tous les membres du ménage, y compris les personnes qui n'ont pas bénéficié des services offerts dans le cadre du Projet (les enfants, par exemple). Les données sont enregistrées dans le système de suivi-évaluation du Projet. Elles sont également saisies dans le SGRO au moins une fois par an.</p>
<p>Retour d'information des parties prenantes</p>	<p>SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le Projet</p>	<p>Définition: Ménages déclarant: a) avoir facilement eu accès à ou utilisé les services fournis par les entités publiques ou privées appuyées par le Projet, et b) être satisfaits de la qualité des services fournis par les entités publiques ou privées appuyées par le Projet. L'indicateur permet de déterminer si les principaux services fournis par les entités publiques ou privées soutenues par le Projet répondent de manière satisfaisante aux besoins des groupes cibles vis-à-vis de la production, de l'entreprise, de l'emploi et des moyens d'existence. L'indicateur évalue de manière indirecte: 1) la capacité du Projet à prendre en compte les avis et à répondre aux besoins des groupes cibles au moment de la</p>

Hiérarchie des résultats	Libellé des indicateurs	Définition des indicateurs
		<p>conception, de la réalisation et de l'adaptation des services; 2) l'impact des activités de renforcement des capacités des prestataires de services sur l'amélioration de leurs prestations.</p> <p>Source des données: Enquête IBRE à mi-parcours et à l'achèvement. Les données correspondant à ces deux moments distincts doivent être consignées dans le SGRO. Des questions standards seront intégrées dans le questionnaire IBRE.</p> <p>Il convient de poser des questions distinctes pour chacun des principaux services fournis par les entités publiques ou privées appuyées par le Projet (on recensera tout au plus trois services principaux par Projet), qui seront définies lors de la phase de conception (ou de démarrage) du Projet. Les critères de sélection des principaux services fournis peuvent inclure le nombre de bénéficiaires prévu et le budget alloué au service.</p>
	<p>SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le Projet</p>	<p>Définition: Ménages appartenant à des groupes ou à des organisations appuyées par le Projet qui déclarent: a) avoir de l'influence sur les décisions prises au sein du groupe ou de l'organisation soutenus par le Projet auxquels ils appartiennent, et b) que le groupe ou l'organisation appuyés par le Projet dont ils sont membres peut influencer les décisions des autorités locales et des prestataires de services appuyés dans le cadre du Projet.</p> <p>Source des données: Enquête IBRE à mi-parcours et à l'achèvement. Les données correspondant à ces deux moments distincts doivent être consignées dans le SGRO. Des questions standards seront intégrées dans le questionnaire IBRE.</p>
<p>Objectif du Projet Améliorer durablement les conditions de vie des communautés rurales dans les zones de montagne de la Région de l'Oriental et réduire leur vulnérabilité au changement climatique</p>	<p>I.E 2.1 Personnes présentant une amélioration de l'autonomisation</p>	<p>Définition: L'indicateur d'autonomisation du FIDA est un indice fondé sur l'indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture au niveau des projets (pro-WEAI), qui a été mis au point par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, l'Oxford Poverty and Human Development Initiative et l'Agence des États-Unis pour le développement international. Selon le même principe que le pro-WEAI, l'indicateur IE 2.1 s'inscrit dans le droit fil d'un cadre d'autonomisation décrivant l'autonomisation comme le processus d'évolution de trois dimensions interdépendantes: les ressources, la capacité d'action (agencité) et les réalisations. Cet indicateur porte principalement sur la mesure de l'agencité, c'est-à-dire de la capacité des personnes d'effectuer des choix stratégiques, alors qu'elles n'en étaient pas capables auparavant (Malapit et al, 2019). L'indicateur d'autonomisation du FIDA vise à mesurer l'autonomisation des individus vivant dans les collectivités où sont exécutés les projets, dans les domaines d'intérêt pour ses opérations. L'IE 2.1 comprend 10 des 12 dimensions de l'indice pro-WEAI et cible principalement les dimensions que le FIDA peut influencer par l'intermédiaire de l'appui aux activités. Chaque dimension est mise en correspondance avec l'un des trois domaines d'autonomisation, agencité intrinsèque (pouvoir intérieur), agencité instrumentale (pouvoir de) et agencité collective (synergie), qui sont étroitement liés à la définition de l'autonomisation.</p> <p>Les dimensions sont organisées comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Agencité intrinsèque: autonomie de revenus, auto-efficacité et attitudes à l'égard de la violence au sein du couple. -Agencité instrumentale: contribution aux décisions productives, possession de terres et d'autres actifs, accès aux services financiers et décisions relatives à ces services (s'ils sont fournis au titre du Projet appuyé par le FIDA), contrôle de l'utilisation des revenus et équilibre entre vie professionnelle et vie privée. -Agencité collective: appartenance à un groupe et appartenance à des groupes influents. <p>L'indicateur doit être ventilé par sexe aux fins de comparaison entre l'autonomisation des femmes et l'autonomisation des hommes.</p> <p>Source des données: Enquête IBRE à mi-parcours et à l'achèvement. Les données correspondant à ces deux moments distincts doivent être consignées dans le SGRO. Des questions standards sont intégrées dans le questionnaire IBRE.</p>
	<p>Augmentation de l'indice d'accumulation des biens des ménages et des outils de production</p>	<p>Définition: Ces données incluent (mais ne sont pas limitées à): la possession d'actifs productifs (vélo, moto, TV, véhicule, téléphone portable); matériaux de toiture, des murs et des planchers utilisés dans l'habitation principale; et le type d'installations sanitaires (pour une liste complète, voir Vyas et Kumaranayake, 2006; Rutstein, 2008). Ces actifs sont normalement catalogués dans les questions de l'enquête auprès des ménages sur la propriété des actifs -- une liste d'actifs est fournie au ménage pour indiquer lesquels et combien d'entre eux ils possèdent .</p> <p>Remarque: Les enquêtes de la Banque mondiale telles que la LSMS (The Living Standards Measurement Study) et les enquêtes démographiques et de santé (Demographic and Health Surveys-EDS) contiennent des sections qui collectent des données utilisées pour calculer cet indicateur.</p> <p>Source: Enquête IBRE au démarrage et à l'achèvement du Projet. Les données</p>

Hiérarchie des résultats	Libellé des indicateurs	Définition des indicateurs
	<p>Nombre de personnes déclarant un score de résilience amélioré</p>	<p>correspondant à ces deux moments distincts doivent être consignées dans le SGRO. Des questions standards font partie du questionnaire IBRE. Des questions standards sont intégrées dans le questionnaire IBRE.</p> <p>Définition: Le score mesure l'amélioration des capacités de résilience à deux niveaux: i) la mesure dans laquelle les interventions du Projet conçues pour renforcer les capacités de résilience ont été adoptées; et ii) si l'adoption de ces interventions a donné les résultats de résilience attendus. Cela permet d'analyser la validité de la théorie du changement du Projet. Une autre caractéristique clé est qu'il utilise un système de notation uniforme à trois points pour convertir les observations qualitatives des ménages en données quantitatives. Pour plus d'informations: <i>Designing for and monitoring resilience for vulnerable rural households - the Resilience Design and Monitoring Tool (RDMT) How to do note, IFAD Nov 2022</i></p> <p>Source: Enquête IBRE au démarrage et à l'achèvement du Projet. Les données correspondant à ces deux moments distincts doivent être consignées dans le SGRO. Des questions standards font partie du questionnaire IBRE.</p>
<p>Objectif de développement Augmenter les revenus des ménages ruraux grâce à l'amélioration de la production agricole, la diversification des sources de revenus et la valorisation des produits et la commercialisation</p>	<p>Pourcentage d'augmentation des revenus agricoles des petits producteurs dans les filières végétales et animales (marge nette de leurs activités agricoles ou activités connexes)</p>	<p>Définition: L'appréciation de l'augmentation des revenus des ménages se base sur deux méthodes appliquées dans l'enquête d'achèvement du PDRZM: i) méthode de « calculs agro- économiques »; et ii) méthode déclarative.</p> <p>La première méthode dite de « calculs agro économiques » repose sur le calcul des revenus des ménages, bénéficiaires et non bénéficiaires, du programme en situation sans et avec Projet en se basant sur un modèle type d'exploitation avec une occupation et un cheptel pour chaque type de ménage. Les variables prises en compte dans le calcul des revenus dans ce cadre sont: i) l'occupation de sol et effectif moyen (UZ) des ménages par rapport aux spéculations⁷ appuyées dans le cadre du PDRZM; ii) les rendements ou productions moyennes de chacune des spéculations; ii) les prix de vente moyens; et iv) les charges moyennes de production de chaque spéculations.</p> <p>A partir de ces variables, la formule de calcul des revenus calculés sur résumé comme suit:</p> <p>Revenu moyen par ménage = Revenu de prod.vég./menag + Revenu moyen de prod. Anim/menag</p> <p>Revenu de prod.vég./ménag = Somme (Sup. des cultures*Rdt*Prix - Sup.*charges par cultures)</p> <p>Revenu de prod. Anim/ménage = Somme (Cheptel*prix de vente – Charges de prod.*Cheptel)</p> <p>Pour plus d'informations: <i>Rapport d'évaluation finale des impacts du PDRZM, sept 2022</i></p> <p>Source: Enquête IBRE au démarrage et à l'achèvement du Projet. Les données correspondant à ces deux moments distincts doivent être consignées dans le SGRO. Des questions spécifiques doivent être incluses dans le questionnaire IBRE.</p>
	<p>2.2.1 Bénéficiaires occupant un nouvel emploi ou ayant accès à de nouvelles possibilités d'emploi</p>	<p>Définition: Nombre de nouveaux emplois permanents ou saisonniers récurrents agricoles et non agricoles qui ont été créés grâce aux activités prévues et menées depuis le démarrage du Projet, correspondant soit à des travailleurs indépendants, soit à des salariés de micro-entreprises, de petites entreprises et de moyennes entreprises. Les emplois créés dans les organisations paysannes ayant bénéficié d'un appui du Projet sont également inclus, mais les emplois temporaires créés pour une durée limitée (pour la construction de routes, par exemple) sont exclus.</p> <p>Source: Enquête IBRE à mi-parcours et à l'achèvement. Les données correspondant à ces deux moments distincts doivent être consignées dans le SGRO ou données collectées dans le système de suivi-évaluation du Projet. Si tel est le cas, il n'est pas nécessaire d'inclure les questions dans le questionnaire IBRE.</p> <p>Si elle est effectuée au moment de l'enquête IBRE, la collecte de données:</p> <ul style="list-style-type: none"> -sera menée au niveau des ménages, mais concernera les bénéficiaires impliqués dans les entreprises rurales mises en avant par le Projet pour créer de l'emploi dans les entreprises rurales -concernera les organisations de producteurs qui bénéficient d'un appui dans le cadre du Projet <p>Ventilation obligatoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nouveaux emplois total

Hiérarchie des résultats	Libellé des indicateurs	Définition des indicateurs
		-Titulaire de l'emploi – hommes -Titulaire de l'emploi – femmes -Titulaire de l'emploi – jeunes
<p>Effet direct Effet 1: La production agricole et animale est améliorée et diversifiée dans les filières ciblées et devient plus résiliente au changement climatique, et l'accès aux infrastructures est renforcé</p> <p>Il manque l'aspect accès aux infra</p>	<p>1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production</p>	<p>Définition: Ménages bénéficiaires interrogés (exploitants pratiquant l'agriculture non irriguée et irriguée, propriétaires de bétail, pêcheurs, etc.) déclarant que les activités appuyées par le Projet (formation, mise à disposition d'intrants, etc.) leur ont permis d'accroître le volume des récoltes des principales cultures, grâce à l'amélioration des rendements (autrement dit la quantité de produits récoltés par unité de superficie) ou à l'augmentation de la superficie cultivée par rapport à la situation antérieure au Projet. Pour les céréales et les légumineuses, la production est généralement mesurée en tonnes ou en kilogrammes. L'indicateur peut également faire référence à l'augmentation de la production animale (par exemple, augmentation de la production laitière, réduction de la mortalité animale, meilleure fertilité) ou au volume des prises de poisson par rapport à la situation antérieure au Projet.</p> <p>Source: Enquête IBRE à mi-parcours et à l'achèvement. Les données correspondant à ces deux moments distincts doivent être consignées dans le SGRO.</p> <p>Remarque: Pour ce qui est de la production végétale, il est possible, à titre de complément à l'enquête IBRE et pour étoffer les données scientifiques sur les rendements réalisés, de recourir à une technique avancée, avec une enquête par prélèvement des cultures, avec l'appui du ministère de l'agriculture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou de centres de recherche agronomique, au besoin.</p>
	<p>3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique</p>	<p>Définition: Bénéficiaires de projets ayant suivi une formation sur les pratiques et technologies durables et résilientes au CC ou à la gestion des risques d'origine climatique, et qui déclarent: a) maîtriser pleinement ces pratiques; b) utiliser désormais de manière régulière ces technologies et pratiques.</p> <p>Source: Enquête IBRE à mi-parcours et à l'achèvement. Les données correspondant à ces deux moments distincts doivent être consignées dans le SGRO.</p>
	<p>2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage</p>	<p>Définition: Ménages bénéficiaires interrogés qui affirment, par rapport à la situation antérieure au Projet: a) pouvoir désormais accéder plus facilement aux installations de commercialisation, de transformation ou de stockage dont ils ont besoin, et que b) ces installations sont pleinement fonctionnelles.</p> <p>Source: Enquête IBRE à mi-parcours et à l'achèvement. Les données correspondant à ces deux moments distincts doivent être consignées dans le SGRO.</p> <p>Remarque: Selon les interventions du Projet, certaines dimensions de ventilation (stockage, commercialisation et transformation) associées à cet indicateur peuvent ne pas s'appliquer. L'équipe de Projet ne doit sélectionner que les questions correspondant aux activités appuyées dans le cadre du Projet et aux changements attendus.</p>
<p>Produit Produit 1.1.: L'arboriculture fruitière est développée et diversifiée et des pratiques de résilience au changement climatique sont introduites</p>	<p>1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production végétale</p>	<p>Définition: Correspond au nombre de personnes qui ont suivi au moins une fois une formation sur les pratiques et technologies de production améliorées ou innovantes au cours de la période considérée (rapport annuel).</p> <p>La formation et le développement des capacités peuvent être assurés sous diverses formes (participation à la cartographie collective des ressources naturelles, stage dans une ferme-école, démonstrations de terrain, formation à la vaccination du bétail, etc.) et pour des durées variables (journée entière de formation en dehors du groupe des stagiaires, formation d'agents de vulgarisation dans un centre de district; sessions de plus courte durée dans la communauté ou le village des stagiaires, courte formation périodique en salle de classe, ou formation sur le tas ou sur le terrain).</p> <p>Les formations peuvent porter sur différents thèmes, comme les pratiques culturales, sélections variétales participatives, utilisation de semences améliorées, pratiques et technologie visant à accroître la fertilité du sol, utilisation efficiente de l'eau, micro-irrigation, pratiques agro-forestières, protection adéquate des végétaux ou amélioration de la qualité de la production, etc.</p> <p>Remarque 1: La formation à la gestion des ressources naturelles et des risques en rapport avec le climat (comme les technologies et pratiques de protection de l'environnement, la lutte contre la déforestation et la désertification, ou la promotion d'initiatives de conservation du sol et de l'eau) ne sera pas prise en considération dans ce contexte.</p> <p>Source: Les informations seront recueillies par les prestataires de services ou les formateurs externes (si les sessions de formation sont externalisées) ou par le personnel du Projet (si c'est ce dernier qui assure la formation).</p> <p>Les données sont collectées et enregistrées dans le système de suivi-évaluation du Projet par le personnel chargé du suivi-évaluation. Elles sont également saisies dans le SGRO</p>

Hiérarchie des résultats	Libellé des indicateurs	Définition des indicateurs
		<p>au moins une fois par an.</p> <p>Remarque 2: Si une même personne a suivi plusieurs formations consacrées au même sujet (que ce soit au cours des 12 derniers mois ou sur plusieurs années) dans le cadre d'une formation comportant plusieurs sessions, elle ne sera comptée qu'une seule fois pour éviter un double comptage des bénéficiaires.</p> <p>Ventilation obligatoire par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes (total) - Hommes - Femmes - Jeunes
	<p>Réhabilitation et extension de la surface de plantation en arboriculture fruitière (amandier, caroubier et olivier)</p>	<p>Définition: Suivi des surfaces de plantation réhabilitées ou nouvelles désagrégées par spéculation: Amandier, caroubier et olivier</p> <p>Source: Système de suivi-évaluation du Projet et/ou prestataire de service</p> <p>Remarque: Afin d'éviter un double comptage, l'information devrait uniquement porter sur l'infrastructure pour laquelle les ouvrages ont été entièrement achevés au cours de la période considérée (même si la construction a pu démarrer plus tôt). L'infrastructure pour laquelle les ouvrages ont démarré au cours de la période considérée, mais ne sont pas encore achevés, sera prise en compte au cours de la période couverte par le prochain rapport (ou à leur achèvement).</p>
<p>Produit Produit 1.2: La filière de production animale (petits ruminants, apiculture et poulet fermier) est développée et diversifiée</p>	<p>1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production animale</p>	<p>Définition: Correspond au nombre de personnes qui ont suivi au moins une fois une formation sur les pratiques et technologies de production améliorées ou innovantes au cours de la période considérée (rapport annuel).</p> <p>La formation et le développement des capacités peuvent être assurés sous diverses formes (participation à la cartographie collective des ressources naturelles, stage dans une ferme-école, démonstrations de terrain, formation à la vaccination du bétail, etc.) et pour des durées variables (journée entière de formation en dehors du groupe des stagiaires, formation d'agents de vulgarisation dans un centre de district; sessions de plus courte durée dans la communauté ou le village des stagiaires, courte formation périodique en salle de classe, ou formation sur le tas ou sur le terrain).</p> <p>Les formations peuvent porter sur différents thèmes, comme la traite et traitement du lait, abattage, nutrition animale, prévention des maladies et pratiques vétérinaires, zootechnie, etc.</p> <p>Remarque 1: La formation à la gestion des ressources naturelles et des risques en rapport avec le climat (comme les technologies et pratiques de protection de l'environnement, la lutte contre la déforestation et la désertification, ou la promotion d'initiatives de conservation du sol et de l'eau) ne sera pas prise en considération dans ce contexte.</p> <p>Source: Les informations seront recueillies par les prestataires de services ou les formateurs externes (si les sessions de formation sont externalisées) ou par le personnel du Projet (si c'est ce dernier qui assure la formation).</p> <p>Les données sont collectées et enregistrées dans le système de suivi-évaluation du Projet par le personnel chargé du suivi-évaluation. Elles sont également saisies dans le SGRO au moins une fois par an.</p> <p>Remarque 2: Si une même personne a suivi plusieurs formations consacrées au même sujet (que ce soit au cours des 12 derniers mois ou sur plusieurs années) dans le cadre d'une formation comportant plusieurs sessions, elle ne sera comptée qu'une seule fois pour éviter un double comptage des bénéficiaires.</p> <p>Ventilation obligatoire par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes (total) - Hommes - Femmes - Jeunes
	<p>Nombre de conventions de partenariats établies avec les associations d'éleveurs et les fédérations interprofessionnelle</p>	<p>Définition:</p>
	<p>1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques</p>	<p>Définition: Correspond aux agriculteurs, aux propriétaires de bétail ou autres producteurs ruraux ayant bénéficié d'un appui à l'obtention d'intrants de production (par exemple, engrais chimiques ou biologiques, pesticides, semences améliorées, effectifs de reproduction ou médicaments vétérinaires) ou de modules techniques (par exemple, équipement de transformation, outils agricoles, matériel pour la protection de la santé</p>

Hiérarchie des résultats	Libellé des indicateurs	Définition des indicateurs
		<p>animale, kits d'insémination artificielle ou systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte) grâce aux interventions du Projet. Ces intrants, ou ces modules ou solutions techniques, peuvent être fournis gratuitement ou moyennant une contribution du bénéficiaire.</p> <p>Source: Les informations sont recueillies par les prestataires de services (si les intrants ou modules techniques sont fournis par des entités externes) ou par l'équipe du Projet (si c'est elle qui fournit l'appui).</p> <p>Les données sont collectées par le personnel chargé du suivi-évaluation du Projet et enregistrées dans le système de suivi-évaluation du Projet. Elles sont également saisies dans le SGRO au moins une fois par an.</p> <p>Remarque: Si une même personne a reçu plus d'un intrant ou module technique au cours de la période considérée, elle ne sera comptée qu'une seule fois pour éviter un double comptage des bénéficiaires.</p> <p>Ventilation obligatoire par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes (total) - Hommes - Femmes - Jeunes
<p>Produit Produit 1.3. Les produits du terroir sont valorisés et de nouvelles opportunités d'emplois sont créées en faveur des femmes et des jeunes</p>	<p>2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état</p>	<p>Définition: Installations de commercialisation, de transformation ou de stockage qui ont été entièrement construites ou remises en état dans le cadre du Projet au cours de la période considérée.</p> <p>Les installations de commercialisation, comme les marchés et les ombrières, sont les structures utilisées pour vendre les produits. Les installations de transformation incluent les équipements et les machines utilisés pour la transformation des produits agricoles (par exemple, les installations de meunerie, de décorticage, d'égrenage ou d'extraction), où intervient l'ajout de valeur. Les installations de stockage incluent les structures utilisées pour l'entreposage ou la préservation des produits à moyen ou à long terme. Les installations peuvent prendre la forme de structures de stockage sur l'exploitation comme des conteneurs ou de petits silos, ou d'installations dans le village ou la localité comme des entrepôts, des greniers ou de grands silos.</p> <p>Source: Les données seront collectées dans le cadre des activités ordinaires de suivi-évaluation. Pour chaque élément d'infrastructure prévu, les relevés du Projet devront inclure au minimum les données de base suivantes sur les ouvrages: date de début du contrat et date d'achèvement prévue; type d'infrastructure (commercialisation, transformation ou stockage); date d'achèvement; volume et type de produits dont on prévoit la commercialisation, la transformation ou le stockage annuellement.</p> <p>Remarque: Afin d'éviter un double comptage, l'information devrait uniquement porter sur l'infrastructure pour laquelle les ouvrages ont été entièrement achevés au cours de la période considérée (même si la construction a pu démarrer plus tôt). L'infrastructure pour laquelle les ouvrages ont démarré au cours de la période considérée, mais ne sont pas encore achevés, sera prise en compte au cours de la période couverte par le prochain rapport (ou à leur achèvement).</p>
	<p>Nombre de conventions établies avec le secteur privé et instituts de formations pour l'accompagnement et la formation des femmes et jeunes pour la valorisation des produits du terroir:</p>	
<p>Produit Produit 1.4: L'efficacité de l'irrigation agricole et la protection des sols sont améliorées grâce aux aménagements hydro-agricoles et</p>	<p>1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état</p>	<p>Définition: Correspond au nombre d'hectares de terres agricoles dotées d'infrastructures liées à l'eau nouvellement construites ou remises en état. Il permet de mesurer le potentiel d'irrigation développé, c'est-à-dire la superficie pouvant être irriguée annuellement par la quantité d'eau qui pourrait être rendue disponible par tous les ouvrages raccordés ou réalisés jusqu'à l'extrémité des cours d'eau ou jusqu'au point terminal du système de distribution de l'eau.</p> <p>Les infrastructures liées à l'eau sont notamment les barrages et les fossés, les infrastructures d'irrigation et de drainage, les infrastructures de collecte d'eau de pluie (au niveau du champ), les puits et autres points d'eau construits ou remis en état avec l'appui du Projet.</p> <p>Par conséquent, les terres agricoles (superficie en hectares) dotées d'infrastructures liées à l'eau nouvellement construites ou remises en état se décomposent comme suit:</p>

Hiérarchie des résultats	Libellé des indicateurs	Définition des indicateurs
aux techniques de CES et les infrastructures rurales sont développées		<p>-Superficie (en hectares) de terres agricoles dotées de nouveaux systèmes d'irrigation ou de systèmes d'irrigation améliorés. Correspond à la superficie de terres agricoles (en hectares) situées dans la zone de desserte de l'infrastructure d'irrigation et de drainage nouvellement construite ou remise en état dans le cadre du Projet au cours de la période considérée (rapport annuel). Si cet indicateur n'a pas pour finalité de mesurer la superficie exacte des terres agricoles irriguées au cours de la période considérée, il est néanmoins souhaitable que les projets prévoyant de financer des investissements de grande ampleur en matière d'irrigation et de drainage mesurent cette caractéristique fondamentale.</p> <p>-Superficie (en hectares) de la zone de captage direct (jusqu'à 100 kilomètres carrés) couverte par les systèmes d'irrigation où des pratiques de conservation sont mises en œuvre pour protéger la source d'eau et réduire le coût d'élimination des sédiments avec l'appui du Projet, au cours de la période considérée.</p> <p>-Superficie (en hectares) de terres agricoles dotées de nouveaux réseaux complémentaires de micro-irrigation raccordés à l'infrastructure de collecte des eaux pluviales, ou à des puits ou d'autres points d'eau, qui ont été construits ou remis en état dans le cadre du Projet au cours de la période considérée (rapport annuel).</p> <p>Source: Les informations sont recueillies par le personnel chargé du suivi-évaluation du Projet, par les exploitants agricoles si ce sont eux qui effectuent les travaux de construction, ou par le personnel technique à partir des rapports périodiques établis par les entrepreneurs sur l'état d'avancement des ouvrages.</p> <p>Les données sont collectées par le personnel chargé du suivi-évaluation du Projet et enregistrées dans le système de suivi-évaluation du Projet. Elles sont également saisies dans le SGRO au moins une fois par an.</p> <p>Remarque: Pour éviter tout double comptage, les rapports annuels devront uniquement couvrir les nouveaux périmètres ayant été entièrement achevés au cours de la période considérée.</p>
	<p>3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat</p>	<p>Définition: Terres sur lesquelles des activités ont été entreprises en vue de régénérer les fonctions productives et protectrices de la terre, de l'eau et des écosystèmes naturels ou d'inverser le processus de dégradation dans le but de renforcer la résilience face à des vulnérabilités climatiques précises (rapport annuel).</p> <p>Voici quelques exemples de pratiques favorisant la résilience face aux changements climatiques ou d'investissements d'adaptation qui inversent le processus de dégradation et protègent les terres agricoles et les infrastructures de production: pratiques ciblées de gestion des exploitations et des paysages (par exemple, reboisement, boisement, gestion améliorée des parcours, gestion des bassins versants, lutte contre l'érosion, agroforesterie, élimination des espèces et des plantes adventices non indigènes, réintroduction d'espèces indigènes); infrastructures de conservation de la terre et de l'eau (terrasses et autres diguettes en courbes de niveau, et haies naturelles construites, plantées ou remises en état avec l'appui du Projet pour prévenir l'érosion du sol et en maintenir l'humidité); établissement et gestion de zones tampons écologiques pour réduire l'impact des aléas climatiques (par exemple, ceintures vertes de mangrove, dunes de sable, zones de rétention des inondations, systèmes de protection contre les tempêtes, zones de reconstitution des nappes d'eau souterraines, brise-vent); aménagement de zones protégées et de couloirs de biodiversité pour rétablir la biodiversité et les services écosystémiques des paysages en péril</p> <p>Source: Les données sont collectées par le personnel chargé du suivi-évaluation du Projet et enregistrées dans le système de suivi-évaluation du Projet. Elles sont également saisies dans le SGRO au moins une fois par an.</p> <p>Les données seront collectées par le personnel chargé du suivi-évaluation du Projet, par les agriculteurs si ce sont eux qui effectuent les travaux de construction, ou par le personnel technique à partir des rapports périodiques établis par les entrepreneurs pour faire état de l'avancement des ouvrages.</p> <p>Remarque: Pour éviter tout double comptage, les rapports annuels devront uniquement couvrir les nouveaux périmètres ayant été entièrement achevés au cours de la période considérée.</p>
	<p>2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées</p>	<p>Définition: Longueur totale, en kilomètres, des routes entièrement construites, remises en état ou modernisées (par exemple, routes de desserte transformées en routes asphaltées) au cours des 12 mois précédents. Tous les types de routes seront inclus: routes de desserte, routes revêtues et routes primaires, secondaires ou tertiaires.</p> <p>Les routes pour lesquelles les travaux de construction ou de remise en état ont démarré au cours des 12 derniers mois, mais ne sont pas encore achevés, ne seront pas prises en compte.</p> <p>Source: Les données seront collectées dans le cadre des activités ordinaires de suivi-</p>

Hiérarchie des résultats	Libellé des indicateurs	Définition des indicateurs
		évaluation. Pour chaque route ou segment de route prévu, les relevés du Projet devront inclure a minima les données de base suivantes sur les ouvrages: date de début et de fin du contrat, et nombre de kilomètres de routes prévus et effectivement construits, remis en état ou modernisés. Remarque: Afin d'éviter un double comptage, on prendra uniquement en compte le nombre de kilomètres de routes pour lesquelles les ouvrages ont été entièrement achevés au cours de la période considérée (même si les travaux ont pu démarrer plus tôt). Les réalisations liées aux routes pour lesquelles les ouvrages ont démarré au cours de la période considérée, mais ne sont pas encore achevés, seront prises en compte au cours de la période couverte par le prochain rapport (ou à leur achèvement).
Effet direct Effet 2. La capacité des petits producteurs et des organisations de producteurs est renforcée et leur accès aux marchés amélioré	2.2.4 Organisations de producteurs ruraux soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés	Définition: organisations rurales appuyées par le Projet ayant développé une gamme de services améliorés ou plus diversifiés à l'intention de leurs membres, comme l'accès à des installations de stockage, de transformation ou de commercialisation, l'octroi de crédits, l'achat d'intrants et d'équipements, l'assistance technique ou les ventes groupées. Inclut les nouveaux services, ainsi que les services existants qui ont été améliorés grâce au renforcement des capacités organisationnelles. Source: Enquête IBRE auprès des organisations de producteurs à mi parcours et à l'achèvement. Les données correspondant à ces deux moments distincts doivent être consignées dans le SGRO. Ce module de l'enquête n'est pas mené au niveau des ménages, mais au niveau des organisations de producteurs soutenues par le Projet; les questions doivent être adressées à une personne-ressource connaissant bien l'organisation. Remarque: Si ces informations sont déjà collectées dans le système de suivi-évaluation du Projet, il n'est pas nécessaire d'inclure les questions dans le questionnaire IBRE.
	2.2.5 Organisations de producteurs ruraux faisant état d'une augmentation des ventes	Définition: Organisations de producteurs interrogées déclarant avoir enregistré une augmentation des volumes de production vendus ou de la valeur des ventes par rapport à la situation antérieure au Projet, grâce au soutien en matière de commercialisation offert dans le cadre du Projet et à d'autres dispositifs d'appui axés sur le renforcement des capacités. Source: Enquête IBRE auprès des organisations de producteurs à mi parcours et à l'achèvement. Les données correspondant à ces deux moments distincts doivent être consignées dans le SGRO. Ce module de l'enquête n'est pas mené au niveau des ménages, mais à celui des organisations de producteurs soutenues par le Projet; les questions doivent être adressées à une personne-ressource connaissant bien l'organisation. Remarque: Si ces informations sont déjà collectées dans le système de suivi-évaluation du Projet, il n'est pas nécessaire d'inclure les questions dans le questionnaire IBRE.
	1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux	Définition: Ménages bénéficiaires interrogés qui se disent pleinement satisfaits des produits et des services financiers fournis avec l'aide du Projet et qui déclarent avoir recours à ces produits et services pour investir dans une activité productive ou rémunératrice (par opposition à une utilisation pour la consommation ou à d'autres fins non productives). Source: Enquête IBRE à mi-parcours et à l'achèvement. Les données correspondant à ces deux moments distincts doivent être consignées dans le SGRO. Remarque: L'indicateur concerne uniquement les bénéficiaires qui ont pris part à des activités appuyées par le Projet axées sur la finance rurale . Il est possible de compléter l'enquête par des questions portant sur l'usage principal auquel les services financiers reçus sont affectés. Les données peuvent également être recueillies auprès des IF, aux fins de recoupement. Les IF devraient communiquer les données se rapportant aux « usagers » (généralement dénommé « Nombre de clients ou de comptes actifs »).
Produit Produit 2.1. La capacité des petits producteurs, et en particulier des femmes et des jeunes, est renforcée et leur accès	1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales	Définition: Correspond aux personnes vivant dans les zones rurales qui ont bénéficié, dans le cadre du Projet et au cours de la période considérée, d'un renforcement des capacités qui leur a permis d'acquérir les savoirs, les compétences et la confiance nécessaires pour prendre des décisions financières responsables, ou pour gérer plus efficacement l'économie familiale et les investissements du ménage. Les programmes d'initiation aux questions financières abordent habituellement des thèmes comme l'initiation au calcul, la budgétisation, l'épargne ou la gestion du crédit. Source: Les informations seront recueillies par les prestataires de services ou les formateurs externes (si les sessions de formation sont externalisées) ou par le personnel du Projet (si c'est ce dernier qui assure la formation). Les données sont collectées par le personnel chargé du suivi-évaluation du Projet et

Hiérarchie des résultats	Libellé des indicateurs	Définition des indicateurs
aux services financiers		<p>enregistrées dans le système de suivi-évaluation du Projet. Elles sont également saisies dans le SGRO au moins une fois par an.</p> <p>Remarque: Si une même personne a suivi plusieurs formations consacrées au même sujet (que ce soit au cours des 12 derniers mois ou sur plusieurs années) dans le cadre d'une formation comportant plusieurs sessions, elle ne sera comptée qu'une seule fois pour éviter un double comptage des bénéficiaires.</p> <p>Ventilation obligatoire par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes (total) - Hommes - Femmes - Jeunes
<p>Produit Produit 2.2. La formation et l'appui conseil à la gestion de l'entreprise est mise en place pour favoriser une meilleure insertion des jeunes</p>	<p>2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises</p>	<p>Définition: Correspond aux personnes qui ont bénéficié, au cours de la période considérée, d'une formation sur des thèmes en rapport avec des activités génératrices de revenus, notamment le traitement post-production, la transformation et la commercialisation. On inclut dans ces activités la production de fromage, la transformation à petite échelle de fruits, de viande et de produits laitiers, l'artisanat, le tissage, la broderie, le tricot, la couture, le filage de la laine, la conservation de produits agricoles, les techniques agro-industrielles, la manutention conforme aux normes de sécurité (utilisation de produits chimiques, pesticides) et à d'autres exigences de qualité, le conditionnement, l'information sur le marché et les procédures. La formation professionnelle est également incluse (par exemple, formation de forgerons, menuisiers, maçons et soudeurs). La formation à la gestion d'entreprise porte sur la gestion organisationnelle, la comptabilité, la gestion de la trésorerie et la commercialisation.</p> <p>Source: Les données sont collectées par le personnel chargé du suivi-évaluation du Projet et enregistrées dans le système de suivi-évaluation du Projet. Elles sont également saisies dans le SGRO au moins une fois par an.</p> <p>Les données seront collectées par les prestataires de services ou les formateurs externes (si les sessions de formation sont externalisées) ou par le personnel du Projet (si c'est lui qui assure la formation).</p> <p>Remarque: Si une même personne a suivi plusieurs formations consacrées au même sujet (que ce soit au cours des 12 derniers mois ou sur plusieurs années) dans le cadre d'une formation comportant plusieurs sessions, elle ne sera comptée qu'une seule fois pour éviter un double comptage des bénéficiaires.</p> <p>Ventilation obligatoire par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes (total) - Hommes - Femmes - Jeunes
	<p>2.1.3 Nombre d'organisations de producteurs ruraux ayant bénéficié d'un appui</p>	<p>Définition: Groupes (de premier niveau) d'agriculteurs ou d'autres producteurs ruraux, qu'ils soient ou non officiellement enregistrés, qui ont été nouvellement constitués ou créés, ou dont les capacités ont été renforcées avec l'appui du Projet au cours de la période considérée, en vue d'améliorer la production végétale, animale ou halieutique, la transformation ou la commercialisation, et de fournir des services à leurs membres.</p> <p>Remarque: Il convient de faire la distinction entre ces organisations de producteurs ruraux et les groupes constitués aux fins de la gestion des ressources naturelles: les groupes de gestion des ressources naturelles sont uniquement pris en compte dans le cadre de l'objectif stratégique n°3.</p> <p>Source: Les données seront collectées par les prestataires de services, les organisations de producteurs ruraux elles-mêmes ou l'équipe du Projet (si c'est elle qui fournit l'appui).</p> <p>Ventilation obligatoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organisations de producteurs ruraux ayant bénéficié d'un appui (nombre) -Effectifs totaux des organisations de producteurs (nombre de personnes) -Femmes -Hommes -Jeunes <p>-Organisations de producteurs ruraux soutenues qui sont dirigées par des femmes</p>
<p>Produit Produit 2.3. La valorisation et commercialisation des</p>	<p>Nombre d'installations agréées par l'ONSSA</p>	

Hiérarchie des résultats	Libellé des indicateurs	Définition des indicateurs
produits des filière sont améliorées		
	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état	
	Installations de transformation construites ou remises en état - Installations	



Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Annexe 9: Matrice Intégrée des Risques du Projet (IPRM)

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Sommaire general

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Élevé	Moyen
<i>Engagement politique</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<i>Macroéconomie</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Faible</i>
<i>Fragilité et sécurité</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
Stratégies et politiques sectorielles		Aucun risque anticipé - pas applicable
<i>Alignement des politiques</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre des politiques</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Portée du projet	Faible	Faible
<i>Pertinence du projet</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Solidité technique</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Moyen
<i>Modalités d'exécution</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<i>Suivi-évaluation des dispositifs</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
<i>Organisation et dotation en personnel du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Budgétisation du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Contrôles internes du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Information comptable et financière du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Audit externe du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Passation des marchés relatifs au projet	Faible	Faible
<i>Cadre juridique et réglementaire</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Responsabilité et transparence</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Capacités en matière de passation des marchés publics</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Processus de passation des marchés publics</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
<i>Conservation de la biodiversité</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Efficience des ressources et prévention de la pollution</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Patrimoine culturel</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Peuples autochtones</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Conditions de travail</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Santé et sécurité communautaires</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<i>Réinstallation et réinsertion économique des populations</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Parties prenantes	Faible	Faible
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Doléances des parties prenantes</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
Risque global	Moyen	Moyen

Contexte national	Élevé	Moyen
Engagement politique		Aucun risque anticipé - pas applicable
PADERMO répondra directement et contribuera à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie Génération Verte du Gouvernement du Maroc (GG 2020-2030). L'appropriation du projet par le gouvernement est forte en raison de son engagement ferme à mettre en œuvre GG 2020-2030 et à atteindre ses objectifs et ses cibles. Le soutien politique est fort et stable. La mise en œuvre du RBL pourra poser un risque. Toutefois PADERMO mettra en œuvre un DLI minimisant ainsi le risque à travers une approche basée sur un pilote. En outre, si le DLI posera un problème lors de la mise en œuvre, le plan B consistera à faire passer les activités en question sur un mode de remboursement classique une fois les livrables sont réceptionnés et les contrats sont conclus, pratique sans risque au Maroc.		
Gouvernance	Élevé	Moyen
Risque: Risque que le pays présente des défaillances de gouvernance susceptibles de compromettre l'exécution du projet et la réalisation des objectifs de développement du projet. Cela peut être dû à la faiblesse ou à l'absence des éléments suivants: freins et contrepoids politiques; systèmes d'audit public; transparence de l'information à propos des règles, règlements et décisions du gouvernement; normes visant à prévenir la fraude et la corruption; qualité et transparence de l'affectation des ressources pour le développement rural.	Élevé	Moyen
Mesures d'atténuation: Ce risque peut être jugé élevé notamment par rapport à la qualité de l'administration publique et le manque de personnel dans les DPA et al DRA. La DPA de Driouch est également assez récente et cela pourra représenter un risque pour une mise en œuvre diligente du projet. Toutefois, le FIDA renforcera le mécanisme d'appui en matière de formation et des missions d'appui à la mise en œuvre afin de s'assurer de sa bonne exécution. Un suivi particulier de la performance de l'AT et son évaluation régulière sera nécessaire pendant la mise en œuvre du projet. La sélection des prestataires de l'AT est capitale et la coordination entre les différents prestataires lors de la mise en œuvre nécessitera une attention particulière de la part de la DRA et de la DDERZM.		
Macroéconomie	Substantiel	Faible

<p>Risque:</p> <p>Risque que les politiques macroéconomiques, telles que les politiques monétaires, budgétaires, de gestion/durabilité de la dette et commerciales, ne soient pas solides, ne soient pas viables ou soient vulnérables aux chocs internes ou externes (avec par exemple pour effet d'entraîner une forte inflation, de faibles réserves de change, d'importants déficits budgétaires ou un surendettement), ce qui compromet la capacité du gouvernement à mobiliser des financements de contrepartie et a un impact significatif sur la dynamique de marché des filières, notamment sur les prix du marché et les marges bénéficiaires des groupes cibles du projet.</p>	Substantiel	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>A ce stade, les activités du projet ne sont pas exposées directement aux risques macro-économiques. Les risques liés aux changements climatiques sont au centre de l'intervention du projet de sa théorie de changement. Les activités du PADERMO sont axées sur l'atténuation de l'impact de la sécheresse et des facteurs externes afin de renforcer la résilience à l'échelle locale et à l'échelle de l'exploitation.</p>		
<p>Fragilité et sécurité</p>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
<p>Risque non-applicable au PADERMO.</p>		
<p>Stratégies et politiques sectorielles</p>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
<p>Alignement des politiques</p>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
<p>PADERMO s'aligne sur la nouvelle stratégie GG 2020-2030. Il est issu du PAR du GG pour la région Orientale. Il contribuera directement à la vision stratégique du gouvernement marocain de création d'une classe moyenne rurale, de réduction des inégalités et disparités territoriales et sociales et de création d'emplois pour les jeunes ruraux. Le FIDA soutient directement et efficacement ces interventions et apporte une contribution à la mise en œuvre du GG 2020-2030. Les politiques stratégiques et sectorielles sont pleinement alignées et soutiennent les objectifs et les stratégies du PADERMO.</p>		
<p>Élaboration et mise en œuvre des politiques</p>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
<p>Le Maroc a adopté sa nouvelle stratégie de développement agricole et rural « génération verte 2020-2030 » en février 2020. Cette stratégie vise à créer une classe moyenne rurale et s'articule autour de deux piliers principaux visant à moderniser l'agriculture et à renforcer les capacités des agriculteurs et des producteurs. Il vise le développement d'une agriculture moderne et résiliente qui attire les jeunes dont l'objectif est de créer une nouvelle génération d'entrepreneurs agricoles. Entre autres, le GG 2020-2030 vise à valoriser 1 million d'ha de terres collectives et à accompagner 180 000 jeunes à les exploiter. Il met un accent particulier sur les petits producteurs et les jeunes et s'aligne sur les objectifs du COSOP et du PADERMO. Le risque est non applicable.</p>		
<p>Contexte environnemental et climatique</p>	Substantiel	Moyen
<p>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</p>	Substantiel	Moyen

<p>Risque:</p> <p>Le projet est situé dans une zone qui se caractérise par une fragilité de ses écosystèmes et une exposition à la désertification, à l'érosion et aux sécheresses prolongées et récurrentes. L'environnement engendre de grandes difficultés pour les cultures et pour l'élevage. Les nappes sont vulnérables à la sécheresse et à la surexploitation. Les vagues de chaleur, la sécheresse et la désertification représentent les risques les plus importants et auxquels la région fait face. Ils contribuent à la réduction des ressources en eau en termes de quantité, à la dégradation du milieu végétal naturel, à la perte de productions agricoles et à de graves conséquences liées à la pénurie d'eau sur le milieu Humain.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investir dans des investissements qui améliorent l'efficacité de l'irrigation et l'économie d'eau - Adapter les systèmes de production par reconversion vers des systèmes intégrés en introduisant l'arboriculture et l'agroforesterie et intégration des activités compatibles comme l'apiculture. - Diversification des activités agricoles et sources de revenus des ménages ruraux 		
<p>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>La zone du projet est très vulnérable aux aléas climatiques (sécheresses, chaleurs extrêmes, feu de forêt) et aux changements climatiques (augmentation des températures, diminution et variabilité des précipitations) qui pourraient impacter les activités et la durabilité du projet.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet, à travers ces activités, visera à augmenter la capacité d'adaptation des populations et filières agricoles cibles afin de faire face aux impacts du changement climatique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investir dans des investissements qui améliorent l'efficacité de l'irrigation et l'économie d'eau en impliquant les Associations d'Usagers de l'Eau Agricole (AUEA) et en sensibilisant tous les acteurs du projet. responsabilités: AUEA et DPA/DRA - Adapter les systèmes de production par reconversion vers des systèmes intégrés en introduisant l'arboriculture et l'agroforesterie et intégration des activités compatibles comme l'apiculture (responsabilité DRA/DPA et bénéficiaires). - Diversification des activités agricoles et sources de revenus des ménages ruraux (DRA, DPAs en étroite concertation avec les bénéficiaires, le OPA et les partenaires comme l'ANOC et autres). - Promotion de cultures et variétés résilientes au changement climatique (DRA, DPA et OPA/bénéficiaires). - Adoption des bonnes pratiques agricoles et des pratiques résilientes face au climat (DPA, AT, et sensibilisation des OPA et bénéficiaires). 		
<p>Portée du projet</p>	Faible	Faible
<p>Pertinence du projet</p>	Faible	Faible

<p>Risque:</p> <p>PADERMO se repose sur une assise politique et stratégique solide (Génération Green 2020-2030). Il émane du PAR de la GG et se base sur la demande de la population. Sa conception s'articule sur les leçons apprises et la CSPE de 2020. Il intervient sur des filières pertinentes et son approche GG permettra une intégration dans le système national et une appropriation par le MAPEMDREF et ses directions régionales et provinciales. Le risque est faible</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le PADERMO contribuera à réduire la pauvreté et la vulnérabilité dans la zone à travers l'accroissement de manière durable des revenus des ménages ruraux engagés dans les filières et les produits de terroir en accompagnant la mise en œuvre rentable et durable des activités de l'arboriculture, l'élevage et les investissements structurant en matière d'hydraulique et infrastructures agricoles. D'une façon spécifique, le Projet envisagera d'investir dans l'élevage (petits ruminants, poulet fermier et apiculture), l'arboriculture fruitière familiale (notamment le Caroubier, l'amandier et l'olivier) et les produits de terroir (plantes médicinales et aromatiques, safran et rosier) en améliorant les débouchés commerciaux par le désenclavement des zones de production et la mise à niveau des acteurs organisés de ces filières.</p>		
Solidité technique	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>La conception du PADERMO s'est fortement basée sur les leçons apprises (basée sur la CSPE, CCR et nouveau COSOP). Le projet t'intègre directement dans la GG 2020-2030 et focalise sur ses interventions sur une région. Il sera mis en œuvre par la DDERZM qui gère déjà deux projets financés par le FIDA et il prévoit de financer des filières et des actions qui sont bien maîtrisées à travers le portefeuille du FIDA au Maroc. Le projet prévoit le pré-financement de certaines actions afin d'éviter les délais et améliorer l'efficacité de l'intervention. La conception du projet se base sur un ciblage précis et une théorie de changement claire (liée à la TdC de la GG) et prévoit des actions précises et cohérentes qui assurent la diversification et la durabilité.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le Projet articulera donc son approche de manière à relever le triple défi de l'adaptation au changement climatique, du soutien à une nouvelle génération d'agriculteurs et à leur organisation et du renforcement de l'intégration verticale des filières agricoles en impliquant les ruraux sans-terre et les groupes vulnérables par le biais des AGR. L'effet combiné de ces priorités devrait permettre aux communautés rurales de diversifier leurs moyens de subsistance et d'accroître leurs revenus, leur sécurité alimentaire et leur résistance aux chocs climatiques ou autres, et de créer des emplois stables, en particulier pour les femmes et les jeunes. Dans une perspective plus large, cela contribuera à la création d'une classe agricole moyenne</p>		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Moyen
Modalités d'exécution	Élevé	Moyen

<p>Risque:</p> <p>Le Projet est placé sous la tutelle administrative du MAPMDREF à travers la DDERZM. Un comité national de pilotage (CNP) est institué sous la présidence du Secrétaire Général du MAPMDREF et la DDERZM en assurera le secrétariat. Il est composé des directeurs centraux et du DRA de Oujda, des représentants au niveau central des principaux départements ministériels concernés. Le CNP se réunira une fois par an. Il aura à (i) s'assurer que le Projet suit les orientations stratégiques, (ii) à examiner l'état d'avancement global du Projet et à (iii) valider le PTBA. La coordination du Projet est assurée par une unité centrale de coordination du projet domiciliée au niveau de la DDERZM (qui gère déjà deux projets financés par le FIDA : le PDRMA et le PRODOR) et relayée sur le terrain par une unité de gestion (UGP) au niveau de la DRA de Oujda. Le DRA assurera la coordination de la mise en œuvre à travers les DPA concernées. Le personnel clé sera mis en place dès le démarrage du Projet et développera: (i) la programmation et gestion axée sur les résultats, (ii) les manuels d'exécution incluant celui pour l'administration et la gestion financière. Les équipes qui gèrent le projet au niveau central et au niveau provincial sont rodées et mettent en œuvre déjà des projets financés par le FIDA.</p>	Élevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le PADERMO sera sous la supervision administrative et technique directe du MAPMDREF à travers la DDERZM. Un Comité national de pilotage (CNP) veillera à ce que la mise en œuvre du Projet suive les orientations stratégiques nationales, examinera l'état d'avancement général de la mise en œuvre du Projet et les décisions stratégiques relatives à sa mise en œuvre.</p> <p>L'unité centrale de coordination du PADERMO sera la DDERZM (qui gère déjà deux opérations financées par le FIDA). Le Directeur régional de l'agriculture (DRA) coordonnera la mise en œuvre du Projet et assumera le rôle de directeur du Projet en assurant sa gestion quotidienne par l'intermédiaire des DPA respectifs. Le personnel clé, y compris l'AT (agronomie, agrobusiness, infrastructure rurale, genre et ciblage, &E et aspects fiduciaires, etc.) sera engagé pour soutenir la mise en œuvre du Projet conformément à son AF, MMP et PTBA. Le FIDA supervisera directement le Projet et fournira un appui en matière de formation et des missions d'appui à la mise en œuvre afin de s'assurer de sa bonne exécution. Un suivi particulier de la performance de l'AT et son évaluation régulière sera nécessaire pendant la mise en œuvre du projet. La sélection des prestataires de l'AT est capitale et la coordination entre les différents prestataires lors de la mise en œuvre nécessitera une attention particulière de la part de la DRA et de la DDERZM.</p>		
<p>Suivi-évaluation des dispositifs</p>	Faible	Faible

<p>Risque:</p> <p>Le constat montre que la majorité des projets du portefeuille ont des faiblesses au niveau du S&E. Toutefois l'équipe pays a mis en place un dispositif d'appui renforcé pour accompagner les projets. La qualité des systèmes est en amélioration progressive. En outre, le FIDA a également contribué à la mise en place d'un système national de suivi des projets agricoles (projets PMVII) hébergé et piloté par la DDERZM et qui permettra au ministère de faire un suivi dynamique et actualisé de la situation de toutes les interventions en matière d'appui à la petite production agricole et le développement rural. PADERMO sera mis en œuvre par la DDERZM qui pilote déjà le système national et qui applique déjà les exigences du FIDA en matière de S&E à travers la mise en œuvre du PDRMA et PRODER.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>La DDERZM dispose déjà d'un système de suivi-évaluation mis en place et utilisé par deux autres projets financés par le FIDA. Le SIDERZM se veut une plateforme intégrée. Elaborée par la DDERZM et adapté avec l'appui du FIDA pour répondre aux exigences des indicateurs du CL. Son utilisation est structurée et sécurisée et mise à la disposition des intervenants clés dans la mise en œuvre du Projet</p>		
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
Organisation et dotation en personnel du projet	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Les équipes de la DRA et de la DPA n'ont pas assez d'expérience ni d'effectifs pour prendre en charge la gestion financière du projet.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>L'UGP au niveau de la DRA ainsi que les équipes de chaque DPA seront renforcées par une assistance technique en gestion financière. De plus, le service de support de la DPA de Guercif sera renforcé par un effectif additionnel.</p> <p>Le FIDA renforcera le personnel des SAF dans le cadre de l'atelier de démarrage et d'une mission de support spécifique qui se tiendra après le lancement du projet et le budget du projet prévoit des formations spécifiques pour le personnel du projet en matière de gestion financière</p>		
Budgétisation du projet	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Un risque existe concernant la coordination entre les différentes unités de mise en œuvre et l'échange d'information financière pour un suivi efficace des réalisations du PTBA Du fait que le FIDA s'appuie intégralement au système national, un risque existe concernant la capacité de suivi des fonds FIDA à l'intérieur du budget national</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le manuel des procédures prévoit un canevas et un calendrier d'échange d'informations financières pour permettre à l'UGP de faire un suivi régulier du PTBA Un paragraphe budgétaire spécifique au projet PADERMO sera créé dans la morasse budgétaire afin de permettre un suivi de toutes les activités financées dans le cadre du projet</p>		

Flux de fonds et procédures de décaissement du projet	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Le projet suivra au même temps une procédure de décaissement basée sur les RFI et une procédure de décaissement basée sur l'atteinte des résultats (PAR), ce qui pourra générer des erreurs de reporting et de soumission des DRF. De plus, une partie de dépenses du projet seront éligibles au financement rétroactif.</p> <p>Le projet risque de sous-évaluer les contributions nationales si une méthode d'identification et valorisation des contribution en nature n'est pas mis en place.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Un canevas des RFI avec des instructions relatives à leur préparation et processus de soumission et approbation est inclus dans le manuel des procédures. Le manuel décrit aussi la procédure de décaissement basée sur le résultat ainsi que le cahier de charges pour les vérifications. Les dépenses éligibles au financement rétroactif sont spécifiées dans le DCP. L'UGP du projet proposera en phase de démarrage une méthode de calcul des contributions gouvernementales et des bénéficiaires en nature selon le canevas proposé dans le manuel du projet.</p>		
Contrôles internes du projet	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le système national garantit un bon niveau de séparation des tâches et un système de contrôle efficient et fiable. Le ministère de l'agriculture est doté d'un service d'audit interne qui contrôle les opérations des DRA et des DPA sur base régulière.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Un manuel des procédures détaillé et le support de l'AT réduiront davantage les risques liés au système de contrôle interne</p>		
Information comptable et financière du projet	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Les systèmes comptables nationaux, utilisés par les unités d'implémentation du projet, et en particulier le GID et le MISAGRI au niveau des DPA et DRA sont des systèmes sécurisés et performants, mais qui ne répondent pas aux besoins du FIDA en matière de reporting financier. Pour cette raison, la DDERZM a développé un système spécifique qui permet de tracer les fonds par catégorie, composante et source de financement et qui sera renseigné au niveau de l'UGP. Le système SI-DDERZM, ne permet pas encore de générer des rapports financiers en ligne avec les besoins de reporting du FIDA de manière automatique.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le système SI-DDERZM sera amélioré afin de générer des rapports financiers de manière automatique et en particulier un état de suivi du PTBA ainsi qu'un état des sources et utilisation des fonds par composante, catégorie et bailleur.</p>		
Audit externe du projet	Moyen	Faible

<p>Risque:</p> <p>L'Inspection Général des Finances sera l'auditeur du projet PADERMO.</p> <p>Le manuel des normes applicables aux missions d'audit de l'IGF adosse ses propres procédures à celle internationales, dans le respect des normes ISA. La soumission des rapports d'audit pourrait se faire en retard et les rapport pourraient ne pas prendre en consideration les dépenses relatives aux activités financées à travers la méthode PAR</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le FIDA maintient un contact constant avec les équipes de l'IGF pour s'assurer que les rapports sont soumis à temps et qu'ils incluent toutes les dépenses du projet.</p>		
<p>Passation des marchés relatifs au projet</p>	Faible	Faible
<p>Cadre juridique et réglementaire</p>	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>Globalement, concernant les marchés du PADERMO, les risques relatifs au cadre juridique des marchés publics marocain sont faibles. L'arsenal juridique en place respecte les principes directeurs de la passation des marchés et est conforme aux obligations applicables. Il est à noter cependant, que Le Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada ler 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, principal instrument juridique de la commande publique marocaine, est en cours de revu. Il est attendu que le nouveau décret soit adopté courant 2023 et qu'il entre formellement en vigueur début 2024; ce qui coïncidera avec le lancement du PADERMO. En l'espèce, la procédure de passation des marchés du PADERMO suivra le décret 349 en attente d'approbation du nouveau, sous réserve de son évaluation par le FIDA.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Evaluation du nouveau décret est à prévoir dès son entrée en vigueur par suite de laquelle des recommandations d'alignement avec le nouveau décret seront formulées.</p>		
<p>Responsabilité et transparence</p>	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>Toutes les informations relatives aux marchés publics sont publiées sur le site des marchés et accessibles publiquement et la législation permet la participation de la société civile aux séances d'ouverture des offres. Le Maroc dispose de mécanismes de contrôle et d'audit efficaces. Les deux organes d'appel (CNCP et le tribunal administratif) sont deux organes indépendants et non impliqués dans la passation ou décision d'adjudication. . Les cahiers des charges administratifs et particuliers ne comportent pas de clauses ou dispositions interdisant les pratiques de fraude, corruption et les autres pratiques interdites.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les politiques du FIDA et les lignes directes de signalement seront incluses dans les contrats et documents d'appel d'offres. Également, l'AE notifiera le FIDA de toute réclamation. Surveillance du risque se traduisant par la revue du nouveau cadre et le contrôle de son application au sein de la DRA et DPA respectifs.</p>		

Capacités en matière de passation des marchés publics	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>Globalement, le pays dispose d'un cadre institutionnel et une capacité de gestion solide qui couvre les principaux aspects de la passation des marchés publics. Les entités adjudicatrices ont des mandats clairement définis, les différentes institutions de contrôle et normatives sont présentes. La planification est solide et les sommes engagées sont budgétées. Le suivi financier se fait grâce au système GID (Gestion Intégrée des Dépenses) du pays. Dans le cadre de la politique de décentralisation du PAYS, il est prévu que certains marchés faible valeur, moins de 5 Millions de Dirhams puissent être lancés par les DRA respectives. Si le personnel de la passation des marchés du DRA et DPA d'Oujda disposent de connaissances quant aux procédures et règlements du FIDA et autres bailleurs de fond en matière de passation de par leurs engagements sur d'autres projets, ceux des DPA de Guercif et Driouch restent, en comparaison, limités.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Formation au démarrage du projet ou le plutôt possible recommandée pour toutes les équipes en charge de la passation (DPA + 3 DRA) Le risque devra être revu si cette décentralisation devient effective avant que la capacité des équipes soit améliorée.</p>		
Processus de passation des marchés publics	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Bien que la planification des acquisitions est en général solide, une étude des marchés du PADERMO n'a pas été conduite. La sélection est l'adjudication des marchés se fait selon les normes établies. Une bonne gestion contractuelle est constatée. Le gouvernement n'a pas un rôle moteur dans l'amélioration de la capacité en passation du secteur privé. La déviation principale de la passation des marchés du Décret quant aux procédures du FIDA réside principalement dans les procédures de sélection et recrutement service de consultants (firmes et individus) ; ainsi que celles relatives à l'architecture. Ils sont prévus en partie avant le démarrage officiel du projet sous la modalité rétroactive courant 2023.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Surveillance du risque se traduisant par la revue du nouveau cadre et le contrôle de son application au sein de la DRA et DPA respectifs. Le projet retiendra, en prévision, la procédures nationale des marchés publics à l'exclusion des services de consultants et architecture. Evaluation du nouveau décret est à prévoir dès son entrée en vigueur pour revoir les disposition des processus des différents types de marchés et leurs alignements avec les procédures du FIDA.</p>		
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Conservation de la biodiversité	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le projet n'intervient pas dans les zones protégées et ne devrait pas avoir d'impacts négatifs la biodiversité, les écosystèmes ou les services écosystémiques.</p>	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>L'INRA est un partenaire du Projet. Sa mission dans l'oriental se focalise davantage au développement des espaces pastoraux, à l'utilisation rationnelle des ressources phylogénétiques (PAM) et de sauvegarde de la biodiversité. Certaines ONG sont très actives dans la région, notamment AESVT qui milite pour un développement durable</p>		
<p>Effizienz des ressources et prévention de la pollution</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Risque:</p> <p>Des risques liés aux activités d'irrigation et d'aménagements hydro-agricoles (PMH, points d'eau, etc.) sont possible compte tenu des sécheresses récurrentes et de la pénurie d'eau dans la zone du projet. Le projet pourrait également induire des risques liés à l'utilisation des pesticides et engrais chimiques.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les activités du Projet ayant potentiellement un effet polluant sont assujettis au préalable à une étude d'impact sur l'environnement conformément à la loi n° 12-03.</p>		
<p>Patrimoine culturel</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>
<p>Risque:</p> <p>Le projet n'intervient pas dans des zones où des ressources culturelles ou physiques existent.</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le Projet ne prévoit pas d'activité de nature à porter atteinte au patrimoine culturel de la région. Les PESEC sont rigoureusement observées</p>		
<p>Peuples autochtones</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>
<p>Risque:</p> <p>Le projet n'intervient pas dans des zones où vivent des peuples autochtones.</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>N/A</p>		
<p>Conditions de travail</p>	<p>Moyen</p>	<p>Faible</p>
<p>Risque:</p> <p>Le projet pourrait comporter des risques liés à la santé et à la sécurité au travail notamment en ce qui concerne la construction infrastructures et l'utilisation des pesticides.</p>	<p>Moyen</p>	<p>Faible</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le Projet contribuera de façon directe et indirecte à la création d'emploi notamment des jeunes ruraux par l'auto-emploi. Par ailleurs, le Projet donne une grande importance à l'observation des droits des ouvriers et employés conformément à la législation nationale du travail.</p>		
<p>Santé et sécurité communautaires</p>	<p>Moyen</p>	<p>Faible</p>

Risque: Le projet investira dans des pistes rurales et pourrait donc entraîner une augmentation du trafic ou une modification du flux de trafic entraînant ainsi des risques potentiels pour la sécurité communautaire.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: L'implication des autorités locales et provinciales sont systématiques dans tous les chantiers de travaux lancés dans le cadre du Projet. La santé et sécurité des populations et des biens constitue une priorité des autorités gouvernementales.		
Réinstallation et réinsertion économique des populations	Faible	Faible
Risque: Le projet n'impliquera pas et ne conduira pas à la réinstallation ou la réinsertion économique des populations.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Aucune réinstallation physique et/ou économique des populations ne sera prévu dans le cadre de ce projet		
Émissions de gaz à effet de serre	Faible	Faible
Risque: Le projet ne vise pas à être un projet d'atténuation du changement climatique. Cependant, en dehors de l'élevage extensif, les interventions du Projet contribueront globalement à réduire les émissions de gaz à effet de serre.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Les activités du projet, notamment la création et la réhabilitation de plantations arboricoles et la lutte contre l'érosion offrent un potentiel important de séquestration des gaz à effet de serre. Le projet favorisera également l'utilisation d'énergies renouvelables (panneaux solaires) au niveau des unités de valorisations créées et/ou réhabilitées par le projet réduisant ainsi la dépendance au réseau électrique ainsi que l'utilisation de carburant pour les générateurs de secours.		
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques	Substantiel	Moyen
Risque: Les populations et les systèmes agricoles cibles sont très vulnérables aux changements et aléas climatiques. Le risque climatique est évalué comme substantiel, concernant principalement l'exposition globale élevée aux risques climatiques et notamment les sécheresses, la vulnérabilité des systèmes agricoles et la faible capacité d'adaptation des populations cibles.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Le projet vise à diminuer cette vulnérabilité en renforçant la capacité d'adaptation des populations cibles à travers différentes mesures d'adaptation intégrées au niveau des activités du projet et détaillées dans l'évaluation ciblée de l'adaptation.		
Parties prenantes	Faible	Faible

Coordination/participation des parties prenantes	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le Projet est placé sous la tutelle administrative du MAPMDREF à travers la DDERZM et la DRA de Oujda. Un comité national de pilotage (CNP) est institué sous la présidence du Secrétaire Général du MAPMDREF et la DDERZM en assurera le secrétariat. Il se base sur la mise en œuvre du PAR, identifié et formulé à travers un processus participatif. La mission a identifié les partenaires principaux et poursuivra le travail d'engagement avec tous les dépositaires d'enjeux (OPA, GIE, ONCA, ONSSA, ANOC, la Recherche, les associations tel que la MFR etc.) afin d'associer tous les acteurs.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le Projet sera mis en œuvre dans le cadre de la politique du MAPMDREF au développement territorial intégré. Cette approche fait appel à toutes les structures du ministère pour une meilleure coordination, implication et synergie harmonieuse. L'ONCA, l'ONSSA, l'ORMVA Moulouya, l'ABH, le CAM et l'interprofession agissent comme un seul corps de part leur missions intégrées et coordonnées par la DRA. e Projet mettra un accent fort sur des actions de formation et d'accompagnement techniques et managériaux des producteurs bénéficiant des investissements en vergers arboricoles, afin de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'arboriculteurs maîtrisant les bonnes pratiques arboricoles. Il s'agira de: (i) 100 sessions de sensibilisation pour le regroupement des arboriculteurs en coopératives de producteurs et la sélection sur les bonnes pratiques arboricoles; (iii) 48 champs écoles de producteurs (CEP), à mettre en place sur les périmètres de plantation; et (iv) 28 visites-échanges de producteurs dans des zones arboricoles similaires, mais plus avancées en matière d'organisation et de maîtrise des techniques arboricoles. La mise en œuvre des actions de formation et d'appui conseil sera confiée à la Direction régionale du conseil agricole (DRCA) de l'Oriental dans le cadre d'une convention de partenariat. Le programme d'alphabétisation comprendra des sessions d'alphabétisation de base et fonctionnelle qui seront réalisées selon l'approche recommandée par l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme (ANLCA). Il sera exécuté sous la tutelle de l'ANLCA par une ou deux ONG agréées et partenaires de l'ANLCA dans le cadre d'une convention de partenariat. Le choix des localités sera effectué en concertation entre l'UGRP et les UGPP. Le PADERMO prendra en charge les coûts de l'alphabétisation fonctionnelle qui concernera 4 900 bénéficiaires et doit permettre aux bénéficiaires d'acquérir: (i) des compétences de base pour s'approprier les formations techniques, organisationnelles et financières; (ii) des compétences fonctionnelles et des savoirs pratiques nécessaires pour le développement des projets économiques inclusifs; et (iii) des connaissances de la réglementation et du fonctionnement des associations et coopératives. Ceci permettra aux différents groupes de bénéficiaires de participer activement et assurer leur autonomisation.</p>		
Doléances des parties prenantes		Aucun risque anticipé - pas applicable

<p>Mesures d'atténuation: Le gouvernement a prévu depuis quelques années un dispositif de recueil des plaintes des citoyens pour toute anomalie dans la gouvernance des projets de l'Etat. Par ailleurs, la DRA et les DPA sont en liaison directe et continue avec toutes les catégories de bénéficiaires à travers les programmes ordinaires ou d'autres programmes des bailleurs internationaux. Ceci a créé une plateforme de communication et dialogue avec les pouvoirs publics qui serait dans l'intérêt de gestion des conflits institutionnels. Par ailleurs, le mécanisme de traitement des plaintes utilisé par le Projet s'appuiera sur le portail Chikaya déjà fonctionnel à la DRA de l'Oriental. Dans l'éventualité où le portail Chikaya s'avère inefficace, les bénéficiaires peuvent toujours avoir recours au procédure et mécanismes de règlement des plaintes du FIDA. Une sensibilisation de tous les acteurs sera faite lors du démarrage et tout au long de la mise en œuvre du projet.</p>		
---	--	--



Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Annexe 10: Stratégie de retrait

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Annexe 10: Stratégie de sortie

Introduction

Dès le démarrage des activités, les équipes de coordination du Projet devront sensibiliser tous les acteurs dans une approche d'intervention visant la pérennisation des investissements et transmettre cette vision aux bénéficiaires. Une stratégie et un plan d'actions de désengagement et de pérennisation seront préparés par l'AT des UGPP, sous la coordination générale de l'AT de l'UGRP au niveau de chaque DPA à partir de la 3^{ème} année. Il intégrera un calendrier des actions à mener pour valider les acquis au niveau des OPA et autres entités ayant bénéficiés d'appuis du Projet et identifier les mesures de consolidation nécessaires pour garantir leur autonomisation.

A. Principes de la stratégie désengagement et de pérennisation

La pérennisation des interventions du Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) fait partie intégrante de sa conception initiale. La stratégie est conçue de manière spécifique pour chacun des éléments clé du Projet, avec un calendrier de désengagement et des modalités institutionnelles adéquates.

L'objectif de la stratégie de désengagement et de pérennisation du PADERMO est d'assurer qu'à la fin du Projet:

- **Les organisations** créées ou soutenues par le Projet, en particulier les OPA et les AUEA, ont la capacité de poursuivre et de développer leurs fonctions et les services à leurs membres en appliquant les principes de bonne gouvernance et de prise en compte des femmes et des jeunes.
- **Les productions agricoles** développées avec le soutien du Projet sont en bon état sanitaire au moment de leur réception définitive par les producteurs. Les producteurs ont les compétences techniques adéquates, la capacité d'entretenir et de développer ces productions, l'accès au conseil agricole, à des intrants de qualité et à des services d'appui (agrément, labélisation, certification, ...). Ils sont en relation commerciale avec des organisations coopératives, des ateliers et unités de valorisation (UV) ou des professionnels dans l'aval de la filière.
- **Les infrastructures physiques** (aménagements de PMH, pistes, aménagements CES, bâtiments de valorisation) mises en place et équipées avec l'appui du Projet sont appropriées et gérées de manière transparente et viable par des structures dont c'est le mandat institutionnel. Ils disposent de moyens financiers et institutionnels adéquats pour leur exploitation et leur maintenance.
- **Les équipes métiers (EM), les organisations gestionnaires d'AGR ou UV) et les MER** soutenues par le Projet ont les capacités techniques et managériales pour gérer leur activité de manière autonome. Ils disposent de ressources propres ou ont accès via des institutions financières à des produits financiers appropriés leur permettant de constituer un fonds de roulement suffisant pour mener et développer leur activité à l'achèvement du Projet et de fournir ainsi des services aux populations dans la zone d'intervention du Projet
- **Les innovations** qu'elles soient d'ordre technique, organisationnelle ou fonctionnelle, validées et développées dans le cadre du Projet soient bien documentées, et continuées d'être adoptées et disséminées dans la zone du Projet et au-delà, dans le cadre d'un processus de mise à l'échelle bien défini.

B. Processus de désengagement et de pérennisation prévu

a. Etapes du désengagement

Le processus de désengagement suivra les étapes suivantes:

- **Documentation complète de toutes les réalisations** à date du Projet avec identification et caractérisation de toutes les entités porteuses des réalisations et acquis.
- **Pré-identification des partenaires et services** à impliquer dans l'après-projet. Identification des activités de remise officielle des infrastructures et actifs du Projet qui doivent rappeler les engagements de chaque partie prenante en vue d'une bonne exploitation et maintenance des investissements.
- **Brainstorming** au niveau de l'équipe du Projet et élaboration d'un tableau des **Acquis du Projet à pérenniser** (voir modèle de tableau ci-dessous). Il s'agit d'acquis matériels et immatériels qui sont portés par diverses entités (OPA, EM, MER, acteurs ou prestataires de services agricoles, ...).
- Préparation, pour chaque catégorie d'acquis, du tableau des **Mesures de pérennisation entreprises et à entreprendre**" (voir modèle de tableau ci-dessous). Ces tableaux par catégorie d'acquis servent à dresser pour chaque entité concernée une matrice préliminaire personnalisée qui servira de guide de discussion pour l'atelier de désengagement à réaliser à l'étape suivante.
- **Atelier de désengagement** à organiser avec les OPA, EM, MER, acteurs ou prestataires de services, ...) ayant été appuyés par le Projet, en associant les partenaires pré-identifiés pour assurer l'après-projet. Le but de ces ateliers est de:
 - vérifier, analyser et documenter le niveau des acquis et le degré de maturité des entités porteuses des acquis;
 - analyser et convenir des mesures complémentaires de renforcement à réaliser et des collaborations ou partenariats à mettre en place avec l'appui du Projet avant son achèvement. Les entités prévues pour prendre le relais après le Projet devraient participer à ces ateliers et être impliquées activement dans les dernières mesures de désengagement mises en œuvre avant la fin du Projet;
 - convenir des mesures d'appui nécessaires après l'achèvement du Projet en précisant les partenaires qui seront impliqués et les moyens nécessaires;
 - dresser avec les participants à l'atelier la matrice des actions de désengagement et de pérennisation à mettre en œuvre sur le modèle du tableau 2. Cette matrice constituera le plan d'actions et la check-list de désengagement par entité et la validation de la situation et des acquis actuels et des mesures de consolidation restant à entreprendre avant l'achèvement du Projet. Cette matrice une fois validée avec toutes les parties prenantes, représentera le plan d'actions de désengagement et de pérennisation pour l'entité concernée.

Selon les cas, l'atelier de désengagement peut être réalisé au niveau d'une OPA ou plusieurs OPA si elles ont un nombre de membres réduits et mènent des activités similaires.

- **Consolider** les plans d'actions des entités dans un **programme de travail de désengagement** et de pérennisation du Projet au niveau de la Province, qui appuiera avec toutes les parties prenantes la mise en œuvre des actions au niveau de chaque entité répertoriée.

b. Formalisation du désengagement

Le désengagement est accompagné par une série de tâches administratives et de formalisation du retrait du Projet qui porteront entre autres sur la réalisation de:

- Conventions de partenariat avec des acteurs publics en charge d'appuyer les groupes-cibles dans l'après-projet.
- Accords de transfert de propriété ou d'usage des infrastructures, des équipements ou des fonds fiduciaires mis en place sur financement du Projet avec les entités concernées.
- Contrats de prestations formalisés avec des acteurs privés.
- Accords de coopération entre OPA sous forme de binômes: une OPA avancée et expérimentée jumelée avec une OPA débutante ou présentant des faiblesses dans certains domaines.
- Transfert de documentation (Etudes, Manuels d'opération, Base de données, Documents de capitalisation, ...) sur les réalisations du Projet aux services concernés.

C. Guide et check-list pour organiser les activités de désengagement

Les tableaux suivants doivent servir au départ de guide et check-list pour l'organisation des activités de désengagement et de pérennisation, puis une fois validés avec toutes les parties prenantes, de tableaux de suivi de la mise en œuvre des activités retenues. Ces tableaux sont à compléter et à actualiser au fur et à mesure de l'avancée du processus de désengagement, et serviront de documentation finale de l'exécution du processus de désengagement et de pérennisation du Projet dans ses deux provinces d'intervention.

a. Acquis à pérenniser

Tableau 1: Tableau récapitulatif des acquis du Projet à pérenniser

Acquis du Projet à pérenniser	Facteurs indicatifs de pérennisation
OPA: <ul style="list-style-type: none"> • Association, groupement • Coopérative • GIE • Union, fédération 	Gouvernance Capacités de gestion Financement
Entreprises rurales: <ul style="list-style-type: none"> • Equipe métiers (EM) • MER • AGR • UV 	Plan d'affaire viable Partenariats / accords contractuels formalisés et endossés Lien au marché fiable et stable Capacité de gestion technique et managériale de l'activité Accès aux financements
Productions agricoles résilientes: <ul style="list-style-type: none"> • Arboriculture, • Apiculture • Petits ruminants 	Etat sanitaire satisfaisant à la réception définitive par les producteurs Compétences techniques des producteurs Accès au conseil et autres services de soutien à la production (agrément, labélisation, certification, ...), coopération Accès aux équipements et intrants de bonne qualité (reproducteurs, plants arboricoles, essaims, etc.) Débouchés commerciaux fiables
Infrastructures socio-économiques <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures hydrauliques • Pistes • CES 	Conception résiliente aux risques climatiques Capacité de gestion et maintenance Accompagnement Liaison/transfert avec les services techniques, etc. Financement (Fonds d'entretien, de subvention)
Innovations <ul style="list-style-type: none"> • 	Adéquation aux conditions locales Accessible et abordable pour les usagers Rentabilité et résilience au CC documentées (facilité de mise en œuvre technique, bénéfices/coûts) documentées Dissémination plus large, via des canaux d'information diversifiés (ICT)

*En vert, les entités avec qui mettre en œuvre les plans d'actions de désengagement
 En saumon, des acquis matériels et immatériels à pérenniser avec les entités concernées.*

b. Mesures de désengagement et de pérennisation entreprises et à entreprendre

Le tableau 2 suivant, qui est renseigné à titre d'exemple pour les OPA, est à établir et compléter pour chaque catégorie et porteur d'acquis, afin de faire le point: (i) sur l'état des réalisations et les activités de pérennisation déjà entreprises par le Projet; et (ii) celles restant à entreprendre d'ici l'achèvement du Projet pour garantir son désengagement correct et en bonne et dû forme.

Tableau 2: Tableau des mesures de pérennisation entreprises et à entreprendre
(à titre d'exemple pour les OPA)

Facteurs de pérennisation	Besoins en termes de pérennisation (à titre d'exemple)	Mesures déjà prises par le Programme	Mesures de consolidation à prendre avant achèvement du Programme	Mesures d'appui prévues après achèvement du Programme	Entités impliquées	Moyens à mobiliser
Gouvernance	Règlement intérieur Tenue des réunions / AG, compte rendu de réunions Capacité à intégrer les jeunes, les femmes ou les vulnérables Renouvellement du bureau Instruments de contrôle interne Tenue de registres: comptabilité, stock, ... Canaux de communication	Documents de gestion Formations spécifiques			DRCA avec mobilisation de prestataires privés recrutés par les OPA elles-mêmes Appui réciproque entre OPA Institutions de financement	
Plan d'actions ou d'affaires viable	Plans complets et établis annuellement Estimation des coûts Plan de trésorerie Estimation du chiffre d'affaires, calcul des marges opérationnelles Evaluation annuelle des activités	Plan d'affaires prévisionnel Comptes d'exploitation prévisionnels	Comptes d'exploitation réels		Chambre d'agriculture Chambre de commerce	
Capacités de gestion technique et managériales	Formation de personnes ressources internes Recouvrement des frais d'entretien Service d'accompagnement	Formations spécifique		Formations spécifique	DRCA, DPA, Appui-conseil privé Plateforme internet	
Accès à des produits financiers	Besoins en fonds de roulement Besoins en fonds d'investissement			Mise en relation	Institutions de financement Finance digitale	
Adéquation des services fournis aux besoins et demandes des membres	Capacité des OPA à satisfaire leurs membres Niveau d'engagement des membres à participer à des opérations d'intérêt collectif (physique, financier) Niveau d'inclusion de tous les membres de la communauté dans les activités de l'OPA			Enquête clients		



Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Annexe 11: Thèmes à prendre en compte - pointage des critères d'admissibilité

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Mainstreaming themes – Eligibility criteria checklist						
	<input type="checkbox"/> Be gender transformative	<input checked="" type="checkbox"/> Be youth sensitive	<input type="checkbox"/> Be nutrition sensitive	<input type="checkbox"/> Prioritize persons with disabilities	<input type="checkbox"/> Prioritize indigenous peoples	<input checked="" type="checkbox"/> Include climate finance <input checked="" type="checkbox"/> Build adaptive capacity
Situation analysis	<input type="checkbox"/> National gender policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Gender roles and exclusion/discrimination <input type="checkbox"/> Key livelihood problems and opportunities, by gender	<input checked="" type="checkbox"/> National youth policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Main youth groups <input checked="" type="checkbox"/> Challenges and opportunities by youth group	<input type="checkbox"/> National nutrition policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Key nutrition problems and underlying causes, by group <input type="checkbox"/> Nutritionally vulnerable beneficiaries, by group	<input type="checkbox"/> National policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Main groupings among PwDs <input type="checkbox"/> Context-based barriers and opportunities for PwDs	<input type="checkbox"/> International standards, national policies, strategies and key IPs' organizations <input type="checkbox"/> Main IPs communities, demographic, social, cultural and political characteristics <input type="checkbox"/> Important livelihoods constraints and opportunities for IPs and their cultural heritage	
Theory of change	<input type="checkbox"/> Gender policy objectives (empowerment, voice, workload) <input type="checkbox"/> Gender transformative pathways <input type="checkbox"/> Policy engagement on GEWE	<input checked="" type="checkbox"/> Pathways to youth socioeconomic empowerment <input checked="" type="checkbox"/> Youth employment included in project objectives/activities	<input type="checkbox"/> Nutrition pathways <input type="checkbox"/> Causal linkage between problems, outcomes and impacts	<input type="checkbox"/> Pathways to PwDs' socioeconomic empowerment using a twin-track approach	<input type="checkbox"/> Pathways to IPs' socioeconomic empowerment	
Logframe indicators	<input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input type="checkbox"/> Women are > 40% of outreach beneficiaries <input type="checkbox"/> IFAD empowerment index (IE.2.1)	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input checked="" type="checkbox"/> Persons with new jobs/employment opportunities (CI 2.2.1)	<input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input type="checkbox"/> Targeted support to improve nutrition (CI 1.1.8) Outcome level CIs <input type="checkbox"/> CI 1.2.8 MDDW <input type="checkbox"/> CI 1.2.9 KAP	<input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth, disability and IPs (if appropriate)	<input type="checkbox"/> Outreach indicator disaggregated by sex, youth and IPs <input type="checkbox"/> IPs are > 30% of target beneficiaries	
Human and financial resources	<input type="checkbox"/> Staff with gender TORs <input type="checkbox"/> Funds for gender activities <input type="checkbox"/> Funds for IFAD empowerment index in M&E budget	<input checked="" type="checkbox"/> Staff with youth TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for youth activities	<input type="checkbox"/> Staff or partner with nutrition TORs <input type="checkbox"/> Funds for nutrition activities	<input type="checkbox"/> Staff with disability inclusion-specific TORs <input type="checkbox"/> Funds for disability inclusion-related activities (including accessibility)	<input type="checkbox"/> Staff with IPs-specific TORs <input type="checkbox"/> Funds for IPs related activities, including FPIC	IFAD Adaptation Finance \$50,868,535 IFAD Mitigation Finance \$0 Total IFAD Climate-focused Finance \$50,868,535

ECG Remarks	Gender Nutrition Youth Persons with Disabilities Indigenous Peoples <input type="checkbox"/> No social inclusion themes
------------------------	---



Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Annexe 12: Liste des activités admissibles qui seront financées au titre du FIPS (le cas échéant)

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Annexe 12: Liste des activités admissibles au titre de financement rétroactif

Libellé	Coût total		Catégorie de financement
	('000 MAD)	('000 EUR)	
Composante 1. Développement et valorisation des produits agricoles	6 536,0	587,8	
1.1. Développement de l'arboriculture fruitière résiliente au CC	157,6	14,2	
Etude-diagnostic d'identification des périmètres de plantation	157,6	14,2	Etude et formation
1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales	6 378,4	573,6	
Aménagements hydro-agricoles			
Etudes d'exécution et DAO	1 050,8	94,5	Etude et formation
Etude d'identification et faisabilité ouvrages captage et mobilisation eaux de surface	735,6	66,1	Etude et formation
Aménagement de pistes rurales			
Etudes d'exécution et DAO	388,8	35,0	Etude et formation
Protection contre l'érosion et conservation eau et sol			
Etude caractérisation de l'érosion			
Etude diagnostic/d'exécution (projet d'exécution/DAO)	4 203,2	378,0	Etude et formation
Composante 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits	3 803,9	342,1	
2.2. Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise	2 521,9	226,8	
Appui aux OPA et UV			
Diagnostic des OPA et des UV existantes	2 521,9	226,8	Etude et formation
2.3. Valorisation et commercialisation des produits	1 282,0	115,3	
Création de nouvelles UV			
<u>Caroube Oujda/Berkane</u>			
Etude de faisabilité	126,1	11,3	Etude et formation
Etude technique	157,6	14,2	Etude et formation
<u>Grignons et sous-produits d'olive Oujda/Berkane</u>			
Etude de faisabilité	157,6	14,2	Etude et formation
Etude technique	157,6	14,2	Etude et formation
<u>Caroube Driouch</u>			
Etude de faisabilité	126,1	11,3	Etude et formation
Etude technique	157,6	14,2	Etude et formation
<u>Miel Guercif</u>			
Etude de faisabilité	94,6	8,5	Etude et formation
Etude technique	105,1	9,4	Etude et formation
<u>Coing Guercif</u>			
Etude de faisabilité	94,6	8,5	Etude et formation
Etude technique	105,1	9,4	Etude et formation
Composante 3. Coordination et gestion du Projet	1 261,0	113,4	
3.2. Suivi évaluation & gestion des savoirs			
Etude de référence	1 261,0	113,4	Etude et formation
TOTAL	11 600,9	1 043,2	



Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Annexe: Contribution du PADERMO aux objectifs du Plan agricole régional de l'Oriental

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes

Annexe 13: Contribution du PADERMO aux objectifs du Plan agricole régional de l'Oriental

Le tableau ci-dessous récapitule les contributions que le PADERMO va apporter à la réalisation des objectifs du Plan agricole régional de l'Oriental.

Tableau 1: Contributions du PADERMO aux objectifs du Plan agricole régional de l'Oriental

Indicateur du Plan agricole régional de l'Oriental (PAR-O)	Objectif	Contribution du PADERMO au PAR-O	
		quantité	%
Renforcer l'agriculture solidaire		√	
Nombre de projets	93	1	
Nombre de ménages bénéficiaires	80 600	20 015	25%
Emergence de la classe moyenne		√	
Nombre de ménages	55 020	20 015	36%
Plantation		√	
Nbre d'hectares d'arboriculture	42 000	7 760	18%
Ha d'amandier à planter	27 700	1 500	5%
Ha d'olivier à planter	14 580	660	5%
Ha de caroubier à planter	11 100	5 400	49%
Ha de cactus à planter	2 200	300	14%
Accompagnement des jeunes à l'entrepreneuriat		√	
Nbre de coopératives de services	1 600	94	6%
Nbre de jeunes	10 034	752	7%
Nouvelle génération d'organisation professionnelle agricoles		√	
Programme de développement des produits de terroir		√	
Nbre d'OPA	637	63	10%
Appui à l'émergence des OPA nouvelle génération		√	
Nbre OPA	500	94	19%
Diversification et reconversion des systèmes de production		√	
Nbre de projet	42		
Intensification durable des systèmes de production		√	
Nbre de projet	9		
Valorisation des produits agricoles et accès à l'économie marchande		√	
Nbre de projet	28		
Inclusion et autonomisation des jeunes et des femmes rurales		√	
Nbre de projet	14		
Construction d'UV		√	
Nbre d'UV Olivier	22		
Nbre d'UV Amandier	9		
Nbre d'UV Cactus	9		
Nbre d'UV Pomme de terre	1		
Nbre de miellerie	347		
Aménagement hydro-agricole		√	
Nbre de périmètres	276	NA	
Superficie en Ha	36 130	2 600	7%
Promouvoir le digital		√	
Développement de l'agriculture biologique		√	
PAM cultivées (verveine, cumin, safran)	476	√	
PAM naturelles (romarin)	180 000	√	



Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Annexee: Cadre de Gestion Environnementale Sociale et Climatique abrégé (CGESC)

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes



Investir dans les populations rurales

Royaume du Maroc

Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO)

Annexe 14 : Cadre de gestion environnementale, sociale et climatique abrégé

Table des matières

Introduction	2
A. Aperçu et contexte du Projet.....	2
B. Risques et impacts environnementaux, sociaux et climatiques potentiels.....	4
C. Structure administrative, gestion et mise en œuvre du Projet	8
D. Procédures de sélection, d'évaluation et de gestion	18
E. Plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC)	23
F. Dispositions institutionnelles et renforcement des capacités	24
G. Engagement des parties prenantes, divulgation d'informations et règlement des griefs.....	24
H. Coûts et considérations budgétaires	26
I. Matrice du plan de gestion environnementale, sociale et climatique.....	26
Annexe 1 : Liste d'exclusion environnementale et sociale du FIDA.....	34
Annexe 2 : Grandes lignes du Plan de lutte contre les ravageurs	37
Annexe 3 : Bonnes pratiques et atténuation des risques associés à l'utilisation d'engrais et de pesticides	39

Cadre de gestion environnementale, sociale et climatique abrégé

Introduction

1. Le risque environnemental et social et environnemental du PADERMO est jugé comme substantiel, se rapportant principalement aux risques liés aux activités d'irrigation et d'aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales (PMH, points d'eau, pistes, etc.). Comme indiqué dans le manuel PESEC, les projets présentant un "risque substantiel" dans la procédure d'examen des risques environnementaux et sociaux requièrent un cadre abrégé de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC).
2. Le CGESC énonce les principes, les règles, les lignes directrices et les procédures de sélection, d'évaluation et de gestion des risques et impacts environnementaux, sociaux et climatiques potentiels des interventions à venir mais encore non définies. Le CGESC abrégé spécifie les politiques et exigences environnementales, sociales et climatiques les plus susceptibles d'être applicables et la manière dont ces exigences seront satisfaites par le biais de procédures de sélection, d'évaluation, d'approbation, d'atténuation, de surveillance et de notification des risques et impacts environnementaux, sociaux et climatiques associés à les activités à soutenir.
3. Le présent cadre a été préparé à la suite d'une mission de conception sur le terrain où les principales parties prenantes ont été rencontrées et consultées y compris les directions pertinentes au sein du ministère de l'agriculture, associations, coopératives, opérateurs économiques et agriculteurs.

A. Aperçu et contexte du Projet

4. Le Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) sera mis en œuvre par la DDERZM. Le PADERMO vise à soutenir la vision du Gouvernement de créer une classe moyenne agricole émergente, de développer le capital humain et de générer des emplois pour les jeunes ruraux grâce à une agriculture compétitive et résiliente. Le PADERMO augmentera les revenus et réduira la vulnérabilité des communautés rurales au changement climatique dans la région de l'Oriental.
5. L'objectif du Projet est d'augmenter durablement les revenus des ménages ruraux, de réduire leur vulnérabilité au changement climatique et de renforcer leur résilience. Son objectif de développement est d'aider les communautés rurales à améliorer leurs systèmes de revenus et de moyens de subsistance grâce à l'amélioration durable de la production agricole, la diversification des revenus, et l'accès aux marchés.
6. La durée du Projet est de sept ans et se situera dans la région de l'Oriental qui est composée de 7 provinces et une préfecture et regroupe 124 communes. Le PADERMO ciblera 19 collectivités territoriales (CT) réparties sur 4 provinces de la région de l'Oriental: 3 à Berkane, 2 à la préfecture d'Oujda-Angad, 4 à Guercif, 9 à Driouch.
7. Le PADERMO s'articulera autour de deux composantes techniques et d'une composante de coordination et de mise à l'échelle. Les deux composantes techniques sont: (i) Développent et valorisation des produits agricoles; et (ii) Appui aux producteurs et commercialisation des produits.

Composante 1: Développent et valorisation des produits agricoles.

8. Les interventions de la composante visent: (i) la diversification et l'augmentation durable et résiliente de la production animale et arboricole ainsi que la promotion des produits de terroir; (ii) l'hydraulique agricole (PMH, points d'eau, efficacité des réseaux d'irrigation, abreuvement de cheptel etc.), la conservation des eaux et des

sols (captage d'eaux de surface) et la protection des systèmes de production agricole face aux effets du changement climatique; (iii) l'amélioration de l'infrastructure rurale (pistes et investissements sur l'aval des filières telles que des unités de valorisation nouvelle génération); et (iv) le transfert de paquets technologiques performants, peu coûteux et durables. La composante inclut 4 sous-composantes:

- Sous-composante 1.1. Développement de l'arboriculture fruitière résiliente au changement climatique, qui inclut 3 volets: (i) Création et réhabilitation plantations arboricoles; (ii) Promotion d'une nouvelle génération d'arboriculteurs; et (iii) Appui aux pépinières arboricoles.
- Sous-composante 1.2. Filières animales, qui inclut 2 volets: (i) Développement de l'élevage de petits ruminants et (ii) Développement de l'apiculture.
- Sous-composante 1.3. Valorisation des produits de terroir, qui inclut 3 volets: (i) Développement de produits phares; (ii) Développement d'autre produits; et (iii) Développement d'autres AGR.
- Sous-composante 1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales résilients, qui inclut 4 volets: (i) Aménagements hydro-agricoles; (ii) Pistes rurales; (iii) Protection contre l'érosion; et (iv) Appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatique.

Composante 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits

9. Les expériences passées des projets financés par le FIDA tant au Maroc que dans d'autres pays ont montré qu'un appui purement technique aux producteurs se focalisant essentiellement sur les techniques et outils de production n'est pas suffisant pour assurer une réelle intégration de ces producteurs au sein des filières et une amélioration de leur revenu et de leur niveau de vie. De plus, il existe un besoin réel de la part des producteurs d'accéder à des sources de financement (institutions de microcrédits, banques, etc.) pour subvenir à leur besoin en fonds de roulement ou l'achat de nouveaux équipements. La valorisation et la commercialisation des produits présentent aussi des insuffisances au niveau des différents maillons des filières ciblées (essentiellement l'amont) que le Projet essayera d'y remédier.
10. L'objectif de cette composante est de permettre aux producteurs (OPA incluses), aux unités de valorisation (UV) et aux différents intervenants des filières ciblées d'accéder aux sources de financements pour financer leur besoin en fonds de roulement, de réhabiliter et de renouveler leurs équipements, et de valoriser et commercialiser leurs produits.
11. Ainsi, les interventions de cette composante porteront sur: (i) l'alphabétisation et l'éducation financière visant essentiellement les producteurs, les OP, les jeunes et les femmes; (ii) la formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise intéressant principalement les UV et les OP; et (iii) la commercialisation des produits agroalimentaires dont bénéficieraient pratiquement tous les acteurs de la filière. Cette composante comprendra 3 sous-composantes:
 - Sous-composante 2.1. Alphabétisation et éducation financière, qui inclut 2 volets: (i) Alphabétisation et (ii) Education financière.
 - Sous-composante 2.2. Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise, qui inclut 2 volets: (i) Appui à la création d'équipes métiers et de coopératives de services agricoles et (ii) Appui aux OPA et UV.
 - Sous-composante 2.3. Valorisation et commercialisation des produits, qui inclut 2 volets: (i) Mise à niveau et création d'UV et (ii) Commercialisation des produits et accès aux marchés.

B. Risques et impacts environnementaux, sociaux et climatiques potentiels

12. Les risques environnementaux et sociaux liés aux interventions du projets ont été évalués en utilisant le nouvel examen critique des PESEC 2021. Le risque social et environnemental pour le Projet est jugé comme substantiel, se rapportant principalement aux risques liés aux activités d'irrigation et d'aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales (PMH, points d'eau, pistes, etc.) déclenchant ainsi les exigences de la norme 2: Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution et de la norme 6: Santé et sécurité communautaires.
13. Le risque climatique est évalué comme substantiel, concernant principalement la vulnérabilité globale élevée aux risques climatiques, notamment en ce qui concerne les aléas climatiques dans la zone du Projet (sécheresses, pénurie des ressources en eau, chaleurs extrêmes et glissements de terrain), l'exposition des systèmes agricoles à ces aléas et la sensibilité climatique et la faible capacité d'adaptation des populations cibles dans les zones de montagnes.
14. Ci-dessous une description des risques et impacts environnementaux, sociaux et climatiques potentiels, liés à la typologie des activités identifiés durant la formulation du Projet.

a. Impacts environnementaux et climatiques

Impacts et risques liés aux aménagements hydro-agricoles

15. Les zones ciblées par le PADERMO se trouvent en zone de montagne, notamment dans la Province de Guercif, en amont du grand bassin hydraulique de la Moulouya. Elles recèlent des potentialités en ressources en eau de surface assez conséquentes, avec un équilibre hydrique entre les apports et les demandes en eau d'irrigation gérées de manière économe par un système ancestral de droits d'eau. Au contraire, les zones de plaine à l'aval, affichent des déficits en eau notables avec tarissement de la majorité des sources d'eau.
16. De manière générale, les réseaux d'irrigation et ouvrages connexes sont dans un état assez délabré, voir hors service, nécessitant des interventions en vue d'améliorer l'efficacité du réseau et augmenter les ressources en eau disponible à la parcelle.
17. Le Projet prévoit la construction d'ouvrages de dérivation et de mobilisation des eaux de surface; des aménagements hydro-agricoles consistant dans le bétonnage d'environ 68 km de seguias et la construction de 7 seuils de dérivation. Ces aménagements toucheront une superficie irriguée d'environ 2 600 ha.
18. **Impacts positifs.** Ces activités au niveau des périmètres de PMH du PADERMO auront des impacts globalement positifs et vont contribuer à diminuer la vulnérabilité face à la sécheresse récurrente aux phénomènes extrêmes (crues, inondations et érosion) et au changement climatique et à renforcer la résilience des populations et des systèmes de production agricole fragiles des zones de montagne du Projet. La construction de seuils de retenue sur les oueds permet de répondre aux risques de crues par la régulation du cours d'eau et la protection des terres de culture. Les travaux ou les activités à réaliser n'apporteront pas de modifications au niveau des écosystèmes.
19. **Impacts négatifs.** Au vu de la taille des périmètres PMH ciblés par le PADERMO qui couvrent une superficie globale de 2600 ha, des risques de surexploitation des eaux d'irrigation sont cependant possibles compte tenu de l'inefficacité des systèmes d'irrigation gravitaires au niveau des zones cibles. De plus, certaines zones d'action du Projet, notamment au niveau de Oujda et Driouch présentent des déficits en eau. Le Projet devra étudier les potentialités en eau et assurer un suivi rapproché de ces ressources notamment au niveau des nappes d'eau souterraines qui paraît-il, sont surexploitées et présentent des situations déficitaires.

Impacts et risques liés à la réhabilitation des pistes rurales

20. Face aux besoins énormes en amélioration des pistes rurales, le Projet se focalisera en priorité sur les pistes qui permettent de desservir les bassins de production agricole, les périmètres de petite et moyenne hydraulique (PMH), les unités de valorisation (UV), les populations des douars ciblés, ainsi que le raccordement au maillage des routes nationales et voies communales. L'aménagement des pistes rurales se fera avec un standard compatible à celui des routes économiques à faible trafic (REFT). Un total de 108 km de pistes rurales est prévu dans 3 provinces selon la répartition suivante: 60 km dans la province de Guercif, 33 km à Driouch, et 15 km à Oujda/Berkane.
21. **Impacts positifs.** L'aménagement des pistes rurales permettra le désenclavement des bassins de production agricole, périmètres de irrigués de PMH de zone de montagne et des douars concernés situés dans le tracé. Cela permettra un meilleur accès des populations notamment les femmes, aux services sociaux et économiques (santé, écoles, marchés).
22. La réhabilitation et le renforcement des pistes avec la construction des ouvrages de drainage et d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales ainsi que leur protection par des ouvrages contre les glissements de talus, l'éboulement des terrains et les ravinements induits par l'érosion hydrique permettre d'assurer une bonne fluidité du trafic et une durabilité des pistes conformément aux normes de routes économiques à faible trafic (REFT).
23. **Impacts négatifs.** Le Projet réhabilitera des pistes rurales compatibles aux normes des routes économiques à faible trafic (REFT) qui se caractérisent par un trafic initial n'excédant pas 150 véhicules/jour. Il s'agira d'interventions visant essentiellement l'amélioration de l'état actuel trop délabré et dégradé de ces pistes et le niveau de confort et de service de trafic.
24. Au niveau de la phase de construction, les risques négatifs sur le milieu naturel sont en premier lieu les impacts d'un chantier classique de construction de pistes: émissions de poussière et de gaz, érosion des sols par ravinement, fuites des matières de production, déchets provenant des travaux, etc. Les impacts négatifs sur le milieu humain tels que les bruits, vibrations et émissions, constituent des effets qui pourraient avoir une influence sur la santé des riverains ou ouvriers.
25. Les risques négatifs relatif à la phase d'exploitation restent faibles sur le plan environnemental et social de la zone concernée et concernent principalement (i) des contaminations chimiques (hydrocarbures, huiles, etc.) accidentelles qui pourraient affecter le réseau hydrologique, notamment au niveau des cours des rivières, et des seguias, des bassins de collecte d'eau pour l'irrigation; (ii) des modifications induites qui pourraient provoquer des phénomènes d'érosion, notamment au niveau des ouvrages d'art hydrauliques; et (iii) l'augmentation des risques d'accidents en raison de l'augmentation du trafic.

Impacts et risques liés à la protection des terres de cultures contre l'érosion

26. Au regard de la problématique des phénomènes d'érosion hydrique et leur impact sur la dégradation des sols et des ouvrages structurants, le PADERMO appuiera la réalisation d'ouvrages de protection en gabions et des actions de CES à l'intérieur des périmètres arboricoles aménagés par le Projet, choisis et validés en concertation avec les agriculteurs concernés. Le Projet réalisera un volume total de 81 000 m³ d'ouvrages de protection, répartis respectivement comme suit: Guercif (45 000 m³), Driouch (26 000 m³) et Oujda/Berkane (10 000 m³) avec des actions de CES sur une superficie de 1 000 ha.
27. **Impacts positifs.** La protection des terres de cultures consiste à réaliser des ouvrages qui permettent la correction des pentes d'écoulement des cours d'eau et

le laminage des crues, la stabilisation des ravins et berges d'oueds et la rétention et la limitation des charriages.

28. Les actions de protection/CES vont permettre: (i) la correction de la pente et la réduction de la force de charriage et les apports solides au niveau des oueds et affluents du Moulouya dans la zone du Projet; (ii) la lutte contre le sapement des terres agricoles situées le long des berges des oueds et (iii) la correction des ravins par des ouvrages en gabions.
29. **Impacts négatifs.** La conception de ces ouvrages est basée sur la nature de construction d'ouvrages en gabions qui est caractérisée par la simplicité de mise en œuvre, sa perméabilité, sa déformabilité et son homogénéité. Les risques négatifs potentiels relatifs à cette activité restent extrêmement faibles.

Impacts et risques liés à l'utilisation des engrais et pesticides

30. Le PADERMO n'impliquera pas l'approvisionnement ou la fourniture d'engrais chimiques et de pesticides sur les cultures. Cependant, la création et la réhabilitation de plantations arboricoles pourrai conduire à leur utilisation. Les quantités susceptibles d'être utilisées dans le cadre du Projet restent cependant faibles. Les risques liés à l'utilisation des engrais et pesticides sont jugés comme modérés. Si le niveau de risque est réévalué comme substantiel ou élevé pendant la mise en œuvre, un plan de lutte antiparasitaire sera préparé (voir annexes 2 et 3).
31. Les principaux risques potentiels liés à l'utilisation des engrais et pesticides peuvent se résumer comme suit :
 - Nuisances sanitaires : Dans la plupart des cas, les agriculteurs minimisent ou ne sont pas conscients des dangers que représentent les pesticides et ont tendance à les manipuler sans grande précaution. Ce qui peut occasionner des risques sanitaires.
 - Pollution des eaux : Les eaux sont les principaux collecteurs des excédents de pesticides. Les principaux points d'eau ou cours d'eau peuvent être ainsi des composantes environnementales susceptibles d'être polluées avec un effet d'entraînement au niveau de la nappe phréatique.
 - Pollution des sols : la pollution des sols par usage abusif des pesticides contribue à l'élimination aussi bien des insectes nuisibles que des microorganismes contenus dans les sols.
 - Intoxication des animaux : Les pesticides tuent également d'autres insectes et oiseaux non cibles qui peuvent être des prédateurs naturels des parasites. Aussi l'utilisation des pesticides contribue à une destruction en masse des abeilles réduisant ainsi les activités d'apiculture.

Risques climatiques

32. Le Projet a pour objectif d'améliorer la résilience des systèmes agricoles et des populations cibles face aux changements climatiques. Les interventions du Projet pourraient cependant être impactées par les changements climatiques et leurs impacts.
33. Une augmentation des températures est attendue dans la région de l'Oriental. La température annuelle moyenne devrait augmenter de 1,6°C dans le scénario RCP 4.5 à 2,3°C dans le scénario RCP 8.5 d'ici 2050 comparé à la période référence 1995-2014.
34. Les tendances des précipitations au Maroc sont très variables, mais les projections indiquent une réduction significative des précipitations annuelles moyennes à travers le pays de 10 à 20 %. Dans la région de l'Oriental, les précipitations

devraient diminuer de 18,9 mm dans le scénario RCP 4.5 et de 26.5 mm dans le scénario RCP 8.5 d'ici 2050.

35. Au Maroc, les ressources en eau devraient diminuer en raison de l'augmentation des périodes arides et des conditions de sécheresse. De plus, les projections indiquent que les précipitations hivernales seront réduites à mesure que le réchauffement augmentera. Même sans changement dans les précipitations, l'évaporation augmentera en raison de la hausse des températures et, par conséquent, l'humidité du sol à la surface diminuera. Ainsi, la disponibilité de l'eau pour l'irrigation à partir des ruisseaux et des réservoirs de montagne continuera d'être mise à rude épreuve à un rythme croissant, avec de graves pénuries d'eau pour les régions les plus arides.
36. Les sécheresses affectent l'approvisionnement en eau dans les zones rurales et ont des impacts négatifs sur l'agriculture pluviale. La fréquence et l'intensité des sécheresses ont augmenté au cours des dernières décennies et devraient s'aggraver avec le changement climatique. Selon l'outil Think Hazard, le risque de pénurie d'eau dans la région de l'Oriental est considéré comme modéré. Par conséquent, la probabilité qu'un épisode de sécheresse se produise au cours des 10 prochaines années est évalué à 20 %. Il est donc nécessaire de prendre en compte l'impact de la sécheresse dans toutes les étapes du Projet.
37. Depuis près de trois décennies, les variations climatiques se manifestent par une plus grande irrégularité des précipitations, parallèlement à une extension significative des zones agricoles fragilisées.
38. Les aléas climatiques ont toujours représenté une menace sérieuse et une contrainte permanente pour le développement du secteur agricole. Les précipitations annuelles constituent l'une des conditions climatiques les plus fondamentales pour l'agriculture pluviale et la productivité de l'élevage. La quantité de pluie annuelle fournit un contexte critique sur lequel d'autres facteurs peuvent devenir importants, tels que les écarts temporels entre chaque épisode de pluie, la disponibilité de l'eau pendant les périodes critiques du cycle saisonnier ou l'intensité de chaque événement pluvieux.
39. Une analyse sur l'impact du changement climatique sur le rendement des cultures dans la région de l'Oriental a été menée en utilisant l'outil CARD développé par le FIDA. Les résultats indiquent des baisses significatives dans les rendements, et plus spécialement dans un scénario sans irrigation avec des diminutions de 18% pour le blé et les pois et allant jusqu'à 31% pour la betterave sucrière d'ici 2050 dans le scénario RCP 8.5. Dans un scénario avec irrigation, les diminutions sont moins importantes et varient entre 5 et 12% avec le blé étant le plus impacté.

b. Impacts sociaux

Impacts et risques liés au ciblage

40. La stratégie de ciblage du Projet prend en compte le contexte national concernant la lutte contre les disparités territoriales et sociales et la pauvreté ainsi que la vulnérabilité des ménages, la création d'emploi, l'intégration des femmes et des jeunes et le développement agricole tout en préservant les ressources naturelles tout en s'alignant sur les politiques adoptées par le FIDA.
41. Le PADERMO ciblera 19 collectivités territoriales (CT) réparties sur 4 provinces de la région de l'Oriental: 3 à Berkane, 2 à la préfecture d'Oujda-Angad, 4 à Guercif, 9 à Driouch. Plus de que la moitié de ces communes ont un taux de pauvreté qui dépasse 20%. Ces 19 communes se caractérisent par des taux de pauvretés très élevés allant de 16 % en moyenne dans les communes de Berkane à 32 % dans les communes de la préfecture de Oujda –Angad et celles de Guercif. Quant aux taux de vulnérabilités ils sont également élevés au niveau des communes ciblées notamment à celles de Driouch (36%) et à Guercif (37%). Les 19 CT ciblées

totalisent 28 425 ménages, parmi lesquels le Projet ciblera 20 015 ménages, soit environ 100 000 bénéficiaires directs dont 30% de femmes et 40% de jeunes. Ces ménages sont répartis sur les quatre provinces comme suit: 2020 ménages à Berkane, 1030 à Oujda; 8250 à Driouich et 8715 ménages à Guercif.

42. Le PADERMO ciblera Cinq catégories sociales de bénéficiaires: (i) petits exploitants dont les revenus proviennent d'exploitations ne dépassant pas 3 ha (en irrigué) et moins de 10 ha en pluvial; (ii) petits éleveurs (agro-pastoraux sédentaires et/ou pastoraux transhumants) avec moins de 50 têtes d'ovins et/ou de caprins; (iii) petits apiculteurs: constitué principalement de jeunes ayant moins de 50 ruches et perdu totalement ou partiellement leur cheptel par les mortalités qu'a connu le secteur au Maroc ces dernières années; (iv) groupes de femmes et de jeunes, ménages dirigés par des femmes et ménages sans terre impliqués dans des activités agricoles ou non agricoles; (v) groupes des Jeunes (hommes et femmes) au chômage et motivés, désireux de s'engager dans des activités agricoles, des unités de valorisations existantes ou à créer, des coopératives de services et des équipes métiers classiques et innovantes, entre autres, afin d'assurer des services, des activités agricoles et para-agricoles.
43. Des risques d'exclusion sociale lors du ciblage restent toutefois possibles. Plus particulièrement en ce qui concerne les femmes et les jeunes. Des mesures d'atténuation seront mises en place par le Projet afin de remédier à cela.

Impacts et risques liés à la sécurité et santé au travail

44. Les différents travaux de construction prévus dans le cadre du Projet pourraient conduire à des risques liés à la sécurité et santé au travail notamment en ce qui concerne les risques d'accident de travail au niveau des chantiers.

C. Structure administrative, gestion et mise en œuvre du Projet

a. Cadre juridique et institutionnel

45. Le contexte national marocain en matière de gestion environnementale et sociale est marqué depuis plusieurs années par des mutations rapides qui ont hissé la durabilité environnementale et sociale au rang d'obligation légale et de priorité politique dans l'action de développement menée par les pouvoirs publics. En effet, pendant la première décennie du nouveau millénaire, le Maroc a revu sa vision du développement pour y inscrire le développement humain comme une composante essentielle.
46. La Constitution de 2011 a donné à cette nouvelle vision du développement une portée plus systémique en l'articulant autour de la notion de durabilité qui intègre dans la même perspective, les dimensions économique, environnementale, sociale et culturelle. En partant de cette vision, le Maroc s'est doté, petit à petit pendant les dernières années, d'un arsenal juridique et d'un maillage institutionnel assez larges en matière environnementale et sociale. De même qu'il s'est donné un certain nombre d'outils d'intervention sous forme de politiques et de stratégies qui déclinent sa vision du développement en actions concrètes à l'échelle nationale et à l'échelle territoriale.
47. **Gestion des risques environnementaux.** En 2003, la loi cadre n°11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, la loi 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement (EIE) et la loi 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air ont défini les principes et les objectifs de la protection et la mise en valeur de l'environnement qui comprennent i) la protection de l'environnement contre toutes les formes de pollution et de dégradation, ii) l'amélioration du cadre et des conditions de vie de l'homme, iii) la définition des orientations du cadre législatif, technique et financier de la protection et de la gestion de l'environnement, et iv) la mise en place d'un régime spécifique de responsabilité de réparation des dommages à l'environnement et de dommage des victimes.

48. Par la suite, la Constitution de 2011 établit clairement « l'accès des citoyens aux conditions qui leur permettant de jouir de leurs droits, notamment le droit d'accès à l'eau, à un environnement sain et au développement durable » comme des droits qu'il est de « la responsabilité de l'Etat, des établissements publics et des collectivités territoriales", de « œuvrer à la mobilisation de tous les moyens en leur possession » pour les rendre accessibles (art. 31).
49. Cette reconnaissance constitutionnelle du droit au Développement durable et à un environnement sain est renforcée en 2014 par l'adoption de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable qui définit les principes et les objectifs de l'action de l'Etat en matière d'environnement et de développement durable et annonce une Stratégie Nationale de Développement Durable pour les mettre en œuvre.
50. Aujourd'hui, le Maroc dispose d'un cadre juridique globalement consistant en matière de gestion des impacts environnementaux. Il couvre la protection de l'environnement, la lutte contre la pollution et l'amélioration du cadre de vie. Il comprend des instruments préventifs (Etudes de l'Impact Environnemental, EIE) et incitatifs (aides financières et incitation fiscales) et des mesures coercitives à l'encontre des personnes physiques et morales commettant des infractions de pollution ou de dégradation de l'environnement. Ce cadre est constitué des lois et réglementations suivantes:
- **Loi 12-03 sur les EIE** (dahir 1-03-06 du 12 mai 2003) amendée par la Loi 49-17 sur l'évaluation environnementale (Dahir 1-20-78 du 8 mai 2020): Définit la procédure de réalisation, le contenu d'une EIE et les types de projets assujettis.
 - **Loi 49-17 sur l'évaluation environnementale** (abroge la 12-03): Cette loi prend en compte les insuffisances de la loi 12- 03. En plus de l'Etude d'Impact Environnemental telle que spécifiée dans la loi 12-03, elle introduit de nouveaux outils pour l'évaluation environnementale:
 - o Evaluation stratégique environnementale.
 - o Notice environnementale pour des petits projets à faible impact sur l'environnement. Les notices environnementales devront être renouvelées chaque 3 ans si les projets ne sont pas réalisés.
 - o Audit environnemental pour les unités industrielles et les activités antérieures à la promulgation de la loi et qui n'ont fait l'objet d'aucune évaluation environnementale.
 - **Loi 11-03 sur la protection et la mise en valeur de l'environnement** (dahir 1-03-59 du 19 juin 2003): Fixe le cadre général de la protection de l'environnement et des grands principes (pollueur payeur, établissement de standards de rejets, etc.).
 - **Loi-cadre 99- 12 portant Charte nationale globale de l'environnement et du développement durable** (mars 2014): La Charte a pour souci majeur d'inscrire la réalisation des projets de développement dans la promotion du développement durable, alliant le progrès social et la prospérité économique avec la protection de l'environnement, et ce dans le respect des droits, devoirs, principes et valeurs prévus dans la Charte. Elle intègre la dimension environnementale et du développement durable dans tous les programmes sectoriels, identifie la législation à mettre en place notamment sur les secteurs non couverts (bruit, sols) et intègre systématiquement le droit à l'information fiable pour tout citoyen.
 - **La loi 36-15 relative à l'eau**, publiée en Août 2016 (remplace la Loi 10-95 sur l'eau - dahir 1- 95-154 du 16 août 1995): Fixe le cadre de la bonne gestion des ressources en eau et de la généralisation de l'accès à l'eau (utilisation de l'eau, gestion quantitative et qualitative de la ressource). Les décrets d'application définissent les procédures d'autorisation de prélèvements et de déversements dans le milieu, ainsi que la délimitation des zones de protection

- et des périmètres de sauvegarde et d'interdiction. Les décrets fixent également les seuils limites pour le déversement des rejets liquides.
- **Loi 42-16 portant approbation de l'accord de Paris sur les changements climatiques:** Comme stipulé au niveau de son article unique, la présente loi approuve l'accord de Paris sur les changements climatiques adopté à Paris le 15 décembre 2015.
 - **Dahir n° 1-69-170 sur la défense et la restauration des sols** du 10 Joumada I 1389 (25 juillet 1969): Le législateur a instauré un régime juridique particulier pour la défense et la restauration des sols au moyen de leur reboisement. Les statuts juridiques ainsi établis confèrent à l'administration des pouvoirs étendus pour la préservation du couvert végétal et son amélioration.
 - **Dahir relatif à la conservation et à l'exploitation des forêts** du 10 octobre 1917: Règlements la conservation et l'exploitation des forêts du domaine privé de l'État.
 - **Loi 22-07 relative aux aires protégées** (Dahir 1-10-123 du 16 juillet 2010): Définit et réglemente les aires protégées nationales, mais aussi toutes les autres catégories d'aires protégées reconnues mondialement.
51. **Gestion des risques sociaux.** L'évaluation et la gestion des risques sociaux liés aux projets de développement s'inscrit aussi dans un contexte national marqué par un intérêt croissant au Maroc pour le social et par une recherche continue des voies de son intégration dans le développement. Cette dynamique s'est traduite depuis le début des années 2000 par un changement dans la vision du développement qui sous-tend les politiques et programmes publics. La perception du développement ne le limite plus à la croissance ou à l'accumulation des richesses matérielles mais intègre désormais les dimensions humaines et sociales.
 52. Cette dynamique s'est traduite sur le plan législatif par le développement d'un arsenal assez large de lois et réglementations sociales et par l'engagement d'une réforme profonde de la législation nationale en vue de l'harmoniser avec les ambitions du pays dans le domaine social et avec les normes internationales en la matière.
 53. Ainsi, en matière d'emploi et de travail, le Maroc dispose depuis 2004, d'un **Code du travail (loi n° 65-99)**, dans lequel il a inscrit plusieurs droits des travailleurs contenus dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qu'il a ratifié et publié dans le bulletin officiel. Il couvre des questions relatives à l'emploi, aux conditions de travail, à la représentation syndicale, à la gestion des conflits individuels et collectifs du travail aux responsabilités de contrôle et d'inspection du travail. De même qu'il interdit le travail des enfants de moins de 16 ans et le travail dangereux des enfants de moins de 18 ans et interdit le travail forcé.
 54. Le Code du travail protège aussi contre le harcèlement sexuel qu'il considère comme une faute grave, punie lorsqu'elle est associée à un abus d'autorité de deux ans d'emprisonnement.
 55. En 2004, le Maroc s'est doté d'un nouveau **Code de la famille** qui améliore nettement le statut de la femme et de l'enfant au sein de cette institution sociale de base.
 56. La législation protégeant les personnes et les groupes défavorisés et luttant contre les discriminations à leur égard comprennent la **loi-cadre n° 97-13 relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation de handicap, la loi 103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes** qui incrimine toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, y compris les discriminations liées à l'emploi et au travail (non-discrimination à l'emploi, non-discrimination au niveau des salaires, etc.).

57. Les risques liés à la circulation routière ont fait l'objet d'un nouveau **Code de la route promulgué en 2010 (loi n° 52-05)**.
58. **Le droit d'accès à l'information** a fait l'objet d'une loi récente (**loi n° 31-13**) promulguée en 2018 et le droit de participation aux décisions et aux évaluations des politiques publiques est aux cœurs des lois organiques relatives aux collectivités territoriales.
59. En 2011, une nouvelle constitution est venue donner une portée nouvelle à cette dynamique législative concernant le social en hissant les principaux droits sociaux fondamentaux au rang de droits constitutionnels.
60. En effet, la constitution promeut la participation et en fait un des fondements de l'Etat marocain (Préambule). Elle reconnaît le droit des organisations de la société civile à contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics (art. 12).
61. Elle établit l'égalité de l'homme et de la femme, promeut la parité dans la vie sociale, économique et politique et prévoit une institution pour planifier et mettre en œuvre l'action nécessaire pour y parvenir: l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination (art. 19).
62. Elle reconnaît le droit de propriété, le droit à l'égalité des chances pour tous et le droit à une protection spécifique pour les catégories sociales défavorisées (art. 35).
63. D'autre part, le Maroc a développé un ensemble d'outils politiques d'action pour résorber les principaux déficits sociaux dont souffre le pays.
64. L'un de ces outils est le **Plan gouvernemental pour l'égalité** dont l'objectif est de préparer les conditions, sociale, culturelles, économiques et politiques pour satisfaire au principe d'égalité entre les femmes et les hommes inscrit dans la Constitution. Ce plan dont la mise en œuvre a été engagée en 2012, en est à sa deuxième phase et fait l'objet d'un suivi de haut niveau.
65. **La Stratégie nationale de la jeunesse 2015-2030** pilotée par le ministère de la Jeunesse et Sport vise à assurer de meilleures conditions de construction des capacités des jeunes, de leur intégration sociale et économique et de leur pleine participation à relever les défis du développement.
66. **La Politique publique intégrée pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap au Maroc 2017-2026** pilotée par la Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social, quant à elle, vise à mettre en place les conditions effectives de respect du droit des personnes en situation de handicap reconnu par la constitution de 2011 à jouir des opportunités et des libertés dont bénéficient les autres citoyens, en particulier l'accès à la formation, à l'emploi et l'intégration sociale et économique.
67. Toutes ces stratégies et politiques publiques ciblant les déficits sociaux ont été opérationnalisées sous forme de programmes ou de plans d'action pluriannuels pour la mise en œuvre desquels ont été définis des échéances, des moyens et des responsabilités institutionnelles.

b. Procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique du FIDA (PESEC)

68. La durabilité sociale, environnementale et climatique est essentielle pour la réalisation du mandat du FIDA. Les projets et programmes qui promeuvent la durabilité sociale, environnementale et climatique figurent parmi les plus hautes priorités opérationnelles du Fonds. Afin d'atteindre ces objectifs, le FIDA a actualisé en 2021 ses Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC). L'édition actualisée des PESEC définit un cadre général et un processus amélioré pour la gestion des risques et des impacts, et pour l'intégration des priorités transversales dans les nouveaux investissements appuyés par le FIDA.

69. Les normes environnementales et sociales du FIDA regroupent les exigences clés relatives à la durabilité environnementale et sociale des projets. Les normes sont fondées sur les bonnes pratiques des Nations Unies, des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement. Elles devraient être lues dans leur totalité, et des recoupements établis le cas échéant. La liste complète des normes est la suivante:
- Norme 1. Conservation de la biodiversité.
 - Norme 2. Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution.
 - Norme 3. Patrimoine culturel.
 - Norme 4. Peuples autochtones.
 - Norme 5. Travail et conditions de travail.
 - Norme 6. Santé et sécurité communautaires.
 - Norme 7. Réinstallation et réinsertion économique.
 - Norme 8. Intermédiaires financiers et investissements directs.
 - Norme 9. Changements climatiques.
70. Tous les projets font l'objet d'une évaluation environnementale, sociale et climatique ayant pour but d'aider le FIDA à déterminer si un projet ou une composante mérite d'être appuyée. Si la réponse est affirmative, l'évaluation détermine comment doivent être abordés les risques et les impacts (aussi bien ceux affectant le Projet que ceux résultant du Projet). Le degré de risque est déterminé dans l'évaluation au cas par cas, avec des mesures d'atténuation adaptées à la nature et à l'échelle du Projet, et à son niveau de risque environnemental, social et climatique. L'évaluation porte également sur la capacité et l'engagement de l'emprunteur partenaire à exécuter le Projet conformément aux normes environnementales et sociales. Si des risques ou des impacts environnementaux et sociaux imprévus surviennent pendant l'exécution du Projet, l'équipe du Projet, en collaboration avec les autorités nationales, doit réviser le plan du Projet ou mettre en place des mesures d'atténuation appropriées.
71. Pour tous les projets appuyés par le FIDA, les normes pertinentes – et la manière dont elles seront appliquées tout au long du cycle de vie du Projet – sont identifiées durant le processus d'évaluation des PESEC. Le tableau ci-dessous résume les normes pertinentes et applicables au PADERMO telles qu'identifiées à travers le processus d'évaluation (screening) environnementale, sociale et climatique.

Normes PESEC	Objectifs	Champ d'application et pertinence	Exigences
Norme 1: Conservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et conserver la biodiversité. - Garantir un partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation de ressources génétiques. - Respecter, préserver, maintenir et encourager les savoirs, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, importants pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et pour leur utilisation coutumière de ressources biologiques. - Adopter, en matière de conservation et de gestion des ressources naturelles, une approche fondée sur le principe de précaution pour garantir des possibilités de développement respectueux de l'environnement. 	<p>Cette norme est applicable au Projet en raison de l'approvisionnement de matières premières par l'intermédiaire de fournisseurs primaires de ressources naturelles pour les activités d'infrastructures.</p>	<p>Lors de l'achat de matières premières tirées de ressources naturelles, les marchés seront passés uniquement avec les fournisseurs pouvant démontrer qu'ils ne contribuent pas à une conversion ou à une dégradation significative des habitats naturels ou essentiels. Lorsque cela est possible, la priorité sera donnée à l'application de l'étiquetage écologique et de déclarations environnementales de produits.</p>
Norme 2: Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir, minimiser et gérer les risques et impacts associés aux substances et matières dangereuses, y compris les pesticides. - Prévenir ou minimiser les émissions, en rapport avec le Projet, de polluants atmosphériques à courte et longue durée de vie. - Promouvoir une utilisation plus durable des ressources, y compris l'énergie, la terre et l'eau. - Identifier les possibilités d'améliorer l'utilisation efficace des ressources. 	<p>Cette norme est applicable à tous les projets appuyés par le FIDA qui:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ont ou induisent une consommation significative d'eau, d'énergie ou d'autres ressources; - Visent à améliorer les pratiques existantes de gestion des déchets; - Génèrent ou provoquent la génération de déchets ou d'émissions solides, liquides ou gazeux; - Utilisent, provoquent l'utilisation ou gèrent l'utilisation, le stockage ou l'élimination de matières et substances chimiques dangereuses, y compris les pesticides et les engrais. 	<p>Utilisation de l'eau. Le Projet le FIDA s'engage à respecter les principes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application des principes de la gestion intégrée des ressources en eau. - Conservation des bassins hydrographiques pour les systèmes d'irrigation, les étangs et les structures de collecte de l'eau de pluie. - Investissement dans des systèmes de pompage des eaux souterraines uniquement si les risques de pompage excessif peuvent être pris en compte de façon adéquate; appui aux agriculteurs dans le cadre de l'adoption de systèmes de surveillance de la qualité et la quantité des eaux souterraines et budgétisation de l'eau pour éviter le pompage excessif. - Promotion des approches permettant d'économiser l'eau et d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs.

Normes PESEC	Objectifs	Champ d'application et pertinence	Exigences
			<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la préservation de la qualité de l'eau dans les communautés au sein desquelles il intervient. - Amélioration de l'utilisation efficiente de l'énergie et des ressources dans la gestion de l'eau. - Reconnaissance de l'importance des services écosystémiques et respect du cycle naturel de l'eau, y compris les flux écologiques adéquats. - Renforcement de la gouvernance de l'eau grâce à des investissements dans l'élaboration des politiques, le développement institutionnel et le développement humain. <p>Gestion des sols. Le Projet devra éviter – et lorsque cela n'est pas possible, minimiser – les impacts négatifs sur les sols, leur biodiversité, leur contenu organique, leur productivité, leur structure et leur capacité de rétention d'eau. Les projets devraient aider les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion intégrée des sols et de l'eau et des pratiques qui recyclent la biomasse et les nutriments pour conserver et, si nécessaire, restaurer les sols et leur biodiversité, leur contenu organique, leur productivité, leur structure et leur capacité de rétention d'eau.</p> <p>Utilisation et gestion des pesticides. Lorsque le recours à l'utilisation de pesticides est jugé nécessaire, le Projet veillera à ce que la lutte contre les ravageurs soit menée de manière sûre, efficace et sans danger pour l'environnement, conformément au Code de conduite international sur la gestion des pesticides publié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).</p>

Normes PESEC	Objectifs	Champ d'application et pertinence	Exigences
<p>Norme 5: Travail et conditions de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une action directe pour encourager l'emploi rural décent. - Promouvoir, respecter et appliquer les principes et droits fondamentaux au travail. - Protéger et promouvoir la sécurité et la santé des travailleurs. - Veiller à ce que les projets respectent la législation nationale en matière d'emploi et de travail, ainsi que les engagements internationaux. - Ne laisser personne pour compte, en protégeant et appuyant les travailleurs en situation défavorisée et vulnérable, et notamment les femmes (protection maternelle, par exemple), les jeunes, les travailleurs migrants, les travailleurs du secteur informel et les travailleurs handicapés. 	<p>Les exigences de cette norme s'appliquent en fonction du caractère unique de chaque projet, de ses activités spécifiques, des risques et impacts environnementaux et sociaux associés, et des relations contractuelles avec les travailleurs recrutés par le Projet.</p> <p>Ces exigences s'appliquent à tous les travailleurs du Projet directement recrutés par le gouvernement pour travailler sur un projet ou effectuer des travaux essentiels au Projet, et aux personnes employées ou recrutées par des tiers (par exemple, contractants, sous-traitants, courtiers, agents et intermédiaires) pour effectuer des travaux essentiels à un projet.</p> <p>Cette norme s'applique au Projet au regard des risques potentiels de sécurité et santé au travail liés au travaux de constructions (aménagement hydro-agricoles, pistes, etc.)</p>	<p>Sécurité et santé au travail. Les mesures de sécurité et santé au travail sont appliquées pour établir et maintenir un environnement de travail sûr et sain, ce qui inclut la prévention et la protection des travailleurs contre l'exposition aux dangers chimiques, physiques, biologiques et psychosociaux (y compris la violence et le harcèlement). Les parties qui emploient ou recrutent des travailleurs en association avec le Projet doivent mettre en place des mesures conçues et exécutées pour prendre en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des dangers potentiels pour les travailleurs, en particulier ceux qui pourraient être mortels – parmi les mesures de protection figurent l'étiquetage des dangers dans des langues compréhensibles pour les travailleurs du Projet, la formation, et l'équipement pour prévenir l'exposition professionnelle aux substances et matières dangereuses. - L'identification, la prévention et la réponse appropriées à la violence sexiste et au harcèlement sur le lieu de travail. - La mise en œuvre de mesures de prévention et de protection, dans l'ordre de priorité suivant: i) élimination ou substitution; ii) contrôles techniques et organisationnels; iii) contrôles administratifs; iv) lorsque des dangers, risques ou impacts résiduels ne peuvent pas être éliminés par le biais de ces mesures, fourniture d'un équipement de protection individuelle sans frais pour les travailleurs et mise à leur disposition de services de premier secours adéquats. - La formation en matière de sécurité et de santé, y compris concernant l'utilisation et l'entretien adéquats des machines et de l'équipement de protection individuelle, sans frais pour les travailleurs, et la tenue de registres de la formation.

Normes PESEC	Objectifs	Champ d'application et pertinence	Exigences
			<ul style="list-style-type: none"> - La documentation et le compte rendu des accidents du travail, des maladies professionnelles et des incidents du travail. - Les mesures de prévention et de préparation aux situations d'urgence, et de réaction aux situations d'urgence. - Les réparations en cas d'impacts négatifs tels que les accidents du travail, décès, incapacités et maladies professionnelles.
Norme 6: Santé et sécurité communautaires	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir la qualité et la sécurité dans la conception et la construction de l'infrastructure en rapport avec la programmation, de manière à prévenir et minimiser les risques potentiels pour la sécurité et les accidents. - Éviter ou minimiser l'exposition des communautés aux risques de catastrophes, aux maladies et aux matières dangereuses associées aux activités du Projet. - Veiller à ce que les mesures de sauvegarde des personnes et des biens minimisent les risques pour les communautés et que leur mise en œuvre soit conforme aux normes et principes internationaux des droits humains. - Mettre en place des mesures efficaces pour faire face à des situations d'urgence, que les aléas soient d'origine humaine ou naturelle. 	Cette norme s'applique aux projets susceptibles de présenter des risques et des impacts négatifs importants pour la santé, la nutrition et la sécurité des personnes. Elle s'applique au PADERMO à cause des risques liés à l'augmentation potentielle de la circulation après la réhabilitation des pistes.	<p>Circulation et sécurité routière. Tous les projets appuyés par le FIDA devraient comporter une documentation énonçant les responsabilités concernant l'identification, l'évaluation et le suivi des risques liés à la circulation et la sécurité routière pour les communautés locales touchées et les autres usagers de la route tout au long du cycle de vie du Projet. Le Projet est tenu d'intégrer des mesures de sécurité routière techniquement et financièrement réalisables dans la documentation relative à la conception du Projet afin de prévenir et d'atténuer les risques potentiels de sécurité routière. Ils sont également tenus de soumettre au FIDA les données d'un système d'information géographique (SIG) montrant les portions prévues et terminées des routes nouvelles/remises en état. Le cas échéant, le Projet devra entreprendre une évaluation de la sécurité routière pour chaque phase du Projet et surveiller les incidents et accidents, et soumettre des rapports périodiques de suivi. Sur la base de ces rapports, le Projet devra mettre en place des mesures qui permettront de faire face à ces risques.</p>
Norme 9: Changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Faire en sorte que les projets appuyés par le FIDA soient alignés sur les contributions déterminées au niveau national par les pays et sur les buts de l'Accord de Paris et d'autres cadres généraux internationaux. - Veiller à ce que les activités proposées soient soumises à un examen critique et une 	<p>Les exigences de cette norme s'appliquent à tous les projets appuyés par le FIDA:</p> <ul style="list-style-type: none"> - dont les effets en matière de développement pourraient être menacés par les changements climatiques ou les risques de catastrophes liés au climat; 	Le FIDA est conscient de la menace que les risques et impacts des changements climatiques font peser sur le développement durable. En conséquence, le Fonds prend en compte les risques et impacts négatifs potentiels tout au long du processus des PESEC. Par le biais de la procédure d'examen critique du risque climatique, le FIDA exige que tous les projets fassent l'objet

Normes PESEC	Objectifs	Champ d'application et pertinence	Exigences
	<p>évaluation du point de vue des risques et des impacts liés aux changements climatiques et aux catastrophes, que les projets en soient la cause ou qu'ils en subissent les conséquences.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer la hiérarchie d'atténuation dans la conception du Projet. - Renforcer la résilience des communautés et leur capacité de faire face aux risques que constituent les changements climatiques et les catastrophes liées au climat. Accroître la capacité des communautés de s'adapter aux impacts négatifs des changements climatiques, et favoriser la résilience climatique et les projets à faibles émissions de GES qui ne menacent pas la production alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - qui pourraient contribuer à accroître l'exposition ou la vulnérabilité aux changements climatiques ou aux risques de catastrophes liés au climat; ou - susceptibles de produire d'importantes émissions de GES. 	<p>de cet examen afin de déterminer leur exposition et leur sensibilité aux risques liés au climat (et qu'il leur soit attribué une note de risque élevé, substantiel, modéré ou faible). Cette procédure d'examen critique sert aussi à estimer les impacts sur la base d'informations sur l'historique des aléas climatiques, les tendances climatiques actuelles et les scénarios futurs de changements climatiques.</p>

D. Procédures de sélection, d'évaluation et de gestion

72. Le processus d'évaluation environnementale et sociale des différents sous-projets proposés doit intégrer les exigences de la réglementation en vigueur au Maroc et les PESEC du FIDA. En cas de différence, les exigences les plus contraignantes prévalent.
73. Pour apprécier l'importance des impacts E&S potentiels, chacun des sous-projets proposés doit suivre les étapes d'un screening environnemental et social. Cette procédure permettra de déterminer l'importance des impacts négatifs prévisibles pour chaque sous-projet, afin de définir l'outil de sauvegarde le plus adapté (tenant compte de la nature et de l'envergure des impacts prévisibles) et d'établir les mesures d'atténuation adéquates.
74. Les étapes du processus de l'évaluation environnementale et sociale sont définies comme suit:
 - Préparation et remplissage du questionnaire environnemental et social.
 - Catégorisation des sous-projets selon la nature des impacts identifiés.
 - Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S des sous-projets.
 - Publication du rapport final.
 - Mise en œuvre et supervision.
75. Dans le cadre du présent projet, il est possible d'inclure dans une mission d'assistance technique à l'UGRP et aux UGPP, certaines tâches relevant des actions qui seront menées lors des différentes étapes du processus de l'évaluation environnementale et sociale. Il s'agit notamment de la préparation des TdR de références, des documents de sauvegardes, de la validation des TdR ainsi que la préparation et l'exécution des missions de surveillance et de contrôle.

Etape 1: Préparation et remplissage du questionnaire environnemental et social

76. Un questionnaire d'identification des risques environnementaux et sociaux devra être préparé durant la phase de lancement du Projet. Le questionnaire (checklist) permettra de procéder au screening afin d'apprécier d'une manière rapide, les enjeux environnementaux et sociaux de chaque sous-projet et sera complété par l'UGP. Le questionnaire devra prendre en considération les critères des différentes catégories de risques présentées ci-dessous.

Etape 2: Catégorisation des sous-projets en fonction du risque d'impacts identifiés

77. La catégorie de risque environnemental et social du PADERMO a été jugée comme substantiel. Pour chaque sous-projet le questionnaire devra déboucher sur une classification du sous-projet dans la catégorie à risque substantiel, modéré ou faible conformément aux directives des PESEC du FIDA et en tenant compte de la législation nationale en vigueur. Cette classification se base sur le type, le degré de sensibilité, la nature et l'ampleur de l'incidence environnementale et sociale de chaque sous-projet. Sur la base de cette catégorisation, l'ampleur du travail environnemental et social requis pour chaque sous-projet sera alors identifiée. Les sous-projets ayant un risque élevé devraient être exclus du Projet.
 - **Risque élevé (exclu du Projet):** Cette classification repose sur le fait que les risques et impacts potentiels associés à un sous-projet présentent la plupart ou la totalité des caractéristiques suivantes:
 - o Entraîne, dans des domaines sensibles, des risques et impacts irréversibles ou sans précédent (par exemple, entraînant la perte d'habitats naturels importants ou la conversion de zones humides).
 - o Entraîne des risques et impacts d'ampleur et/ou de portée spatiale importantes (zone géographique étendue ou taille de la population susceptible d'être affectée).

- Présente des risques et impacts importants affectant une zone beaucoup plus large que les sites ou installations faisant l'objet d'interventions physiques.
- Entraîne des impacts négatifs cumulatifs ou transfrontières importants.
- Forte probabilité d'effets néfastes graves pour la santé humaine et/ou l'environnement (dus, par exemple, à des accidents, ou à l'élimination de déchets toxiques).
- Les risques et les impacts potentiels ne sont pas facilement corrigés par des actions préventives ou des mesures d'atténuation.
- La zone affectée est de valeur et de sensibilité élevées – par exemple, écosystèmes et habitats sensibles et précieux (zones juridiquement protégées et internationalement reconnues de grande valeur pour la biodiversité), terres ou droits des peuples autochtones et d'autres minorités vulnérables, processus intensif ou complexe de réinstallation involontaire ou d'acquisition de terres, ou impacts sur le patrimoine culturel.
- Il existe des inquiétudes importantes quant au fait que les impacts sociaux négatifs du Projet et les mesures d'atténuation associées peuvent donner lieu à des conflits sociaux importants, des préjudices, des risques ou des impacts importants sur la sécurité humaine.
- Il y a des antécédents de troubles dans la zone du Projet ou des préoccupations importantes concernant les activités des forces de sécurité.
- Le Projet est élaboré dans un environnement juridique ou règlementaire où il existe une incertitude significative ou un conflit concernant la compétence d'agences concurrentes, où la législation ou les règlements ne traitent pas adéquatement les risques et les impacts de projets complexes, où des changements à la législation applicable sont en cours, où les mesures d'application sont faibles.
- Il existe des préoccupations importantes liées à la capacité, à l'engagement et aux expériences précédentes des parties prenantes au Projet par rapport à l'engagement, ou il existe plusieurs facteurs externes qui pourraient avoir un impact significatif sur la performance ou les effets environnementaux ou sociaux du Projet.

De plus, un projet est placé dans la catégorie à risque élevé lorsqu'il finance une ou plusieurs des activités suivantes:

- Nouvelle construction, remise en état ou modernisation de grands/très grands barrages ou réservoirs (hauteur de plus de 15 mètres, développement en crête de plus de 500 mètres de long et/ou réservoir de plus de 3 millions de m³) ou crue maximale de plus de 2 000 m³/s.
- Nouvelle construction ou modernisation de grands périmètres d'irrigation (plus de 999 hectares par périmètre).
- Nouvelle construction ou amélioration de routes rurales (trafic moyen journalier annuel [TMJA] supérieur à 1 000).
- Prélèvement d'eau de surface: extraction/détournement ou confinement important des eaux de surface, laissant le débit de la rivière à moins de 5% au-dessus du débit environnemental lorsque les besoins des utilisateurs en aval sont pris en compte.
- Prélèvement d'eau souterraine: prélèvement d'eau souterraine dans des zones subissant déjà un affaissement du sol en raison d'une surexploitation et/ou d'une augmentation de la profondeur de la nappe phréatique (par exemple observée dans des puits existants) et/ou prélèvement d'eau souterraine proche du taux de recharge (en tenant compte de tous les besoins de prélèvement de l'unité d'eau souterraine).
- Aquaculture ou mariculture à grande échelle d'au moins 50 hectares sur un site.

- Déplacement économique ou physique (par exemple, terre, eau potable et eau pour d'autres usages), ou réinstallation physique de plus de 100 ménages ou entreprises, et/ou perte importante d'actifs ou d'accès aux ressources (soit une réduction de plus de 15% des actifs d'un agriculteur ou de la communauté).
 - Conversion et perte de ressources culturelles physiques.
- **Risque substantiel:** Un sous-projet doit être placé dans la catégorie à risque substantiel lorsqu'il n'est pas aussi complexe qu'un projet à risque élevé et que son échelle environnementale et sociale ne se situe pas dans une zone aussi sensible, mais qu'il peut présenter des risques et des impacts importants s'il n'est pas géré de manière adéquate. Ces risques et impacts potentiels présentent la plupart ou la totalité des caractéristiques suivantes:
- Ils sont principalement temporaires, prévisibles ou réversibles, et la nature du Projet permet de les éviter ou de les inverser entièrement.
 - On peut craindre que les impacts sociaux négatifs du Projet et les mesures d'atténuation associées ne suscitent, à un degré limité, des conflits sociaux, des effets préjudiciables ou des impacts sur la sécurité humaine.
 - La zone géographique et la taille de la population susceptibles d'être affectées sont moyennes à importantes.
 - Il existe un certain potentiel d'impacts cumulatifs ou transfrontières, mais ils seraient moins graves et plus facilement évités ou atténués que dans un projet à risque élevé.
 - Il existe une probabilité, de niveau moyen à faible, d'effets négatifs graves sur la santé humaine ou l'environnement (par exemple en raison d'accidents, d'élimination de déchets toxiques), et on connaît des mécanismes fiables permettant de prévenir ou de minimiser de tels incidents.
 - Les effets du Projet sur les zones de valeur ou de sensibilité élevées seront probablement inférieurs à ceux des projets à risque élevé.
 - Les mesures d'atténuation ou de compensation peuvent être plus faciles à concevoir et plus fiables que celles destinées aux projets à risque élevé.
 - Le Projet est élaboré dans un environnement juridique ou réglementaire où il existe une incertitude significative ou un conflit concernant la compétence d'agences concurrentes, où la législation ou les règlements ne traitent pas adéquatement les risques et les impacts de projets complexes, où des changements à la législation applicable sont en cours, où les mesures d'application sont faibles.
 - L'expérience passée de l'emprunteur/bénéficiaire/partenaire et des organismes d'exécution dans l'élaboration de projets complexes est limitée, et leur performance antérieure concernant les questions environnementales et sociales permettent de penser que certaines préoccupations pourraient être levées par le biais de l'appui à l'exécution.
 - Il existe des préoccupations quant à la capacité et l'expérience en matière de gestion de la participation des parties prenantes, mais elles peuvent être facilement levées par le biais de l'appui à l'exécution.

De plus, un projet peut être placé dans la catégorie à risque substantiel lorsqu'il finance une ou plusieurs des activités suivantes:

- Nouvelle construction, remise en état ou modernisation de barrages/réservoirs de taille moyenne (hauteur de 10 à 14 mètres, et/ou réservoir d'une capacité de 100 000 à 3 millions de m³).
- Nouvelle construction ou modernisation de périmètres d'irrigation de taille moyenne (de 300 à 999 hectares par périmètre).
- Nouvelle construction ou amélioration de routes rurales (TMJA entre 400 et 1 000).

- Développement d'une installation agro-industrielle à grande échelle.
 - Aquaculture ou mariculture de 25 à 49 hectares sur un site.
 - Construction ou exploitation entraînant une augmentation du trafic sur les routes rurales.
 - Déplacement économique ou physique (par exemple, terre, eau potable et eau pour d'autres usages), ou réinstallation physique de 20 à 100 ménages ou entreprises, ou réduction de 10 à 15% des actifs d'un agriculteur ou de la communauté.
- **Risque modéré:** Un sous-projet doit être placé dans la catégorie à risque modéré lorsque les risques et impacts négatifs potentiels sur les populations humaines ou l'environnement ne seront probablement pas importants. Cela peut s'expliquer par le fait que le Projet n'est pas complexe ou de grande envergure, qu'il n'implique pas d'activités à fort potentiel de nuire aux personnes ou à l'environnement, et qu'il est situé loin de zones sensibles sur les plans écologique ou social. Les risques et impacts potentiels sont les suivants:
- Prévisibles et probablement temporaires ou réversibles.
 - De faible ampleur.
 - Spécifiques au site, sans probabilité d'impacts au-delà du cycle de vie du Projet.
 - Faible probabilité d'effets négatifs sévères sur la santé humaine ou l'environnement (ne comprenant pas, par exemple, l'utilisation ou l'élimination de matières toxiques, les mesures de sécurité de routine devraient suffire pour prévenir les accidents).
 - Les risques et impacts du Projet peuvent être facilement atténués de manière prévisible.

De plus, un projet peut être placé dans la catégorie à risque modéré lorsqu'il finance une ou plusieurs des activités suivantes:

- Construction d'un petit barrage ou réservoir (de 5 à 9 mètres de hauteur, et/ou avec un réservoir de moins de 100 000m³).
 - Construction, remise en état/développement de petits périmètres irrigués (moins de 300 hectares par périmètre).
 - Nouvelle construction, remise en état ou amélioration des routes rurales (TMJA inférieur à 400).
 - Aquaculture ou mariculture de moins de 25 hectares sur un site.
- **Risque faible:** Un sous-projet doit être placé dans la catégorie à risque faible s'il aura des conséquences environnementales ou sociales négligeables ou nulles. Par exemple:
- Dons d'assistance technique pour la recherche et la formation agricoles. Recherche.
 - Vulgarisation.
 - Santé.
 - Nutrition.
 - Education.
 - Renforcement des capacités et renforcement des institutions.

Etape 3: Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S des sous-projets

78. **Etude d'impact environnemental et social (EIES).** La préparation d'une EIES concerne les sous-projets appartenant à la catégorie de risque substantiel. Au cours de cette étape le Projet procèdera à la préparation et à la publication des TdR de l'EIES, à la sélection du consultant pour la réalisation de l'EIES, à la réalisation de l'étude y compris consultation du public (groupes affectés par le Projet), et à la soumission du rapport pour validation auprès de l'institution concernée.

79. Il est à noter que la réalisation de EIES serait engagée lors la phase définition des options techniques, c'est-à-dire lors de la préparation de l'APD. Les considérations environnementales devraient être prises en considération lors de la phase conception. L'EIES devra également inclure un PGES.
80. Toutes les mesures environnementales et sociales proposées par l'EIES doivent faire partie des documents d'appel d'offres pour les travaux. Ces mesures seront incluses en tant que clauses dans les contrats de construction et d'exploitation.
81. **Plan de gestion environnementale et sociale (PGES).** La préparation d'un PGES concerne les sous-projets appartenant à la catégorie de risque substantiel (préparation d'une EIES contenant un PGES) et la catégorie de risque modéré (PGES uniquement), en se basant sur le screening effectué.
82. Le PGES peut être soit préparé lors des études préliminaires ou pendant les études de conception du sous-projet. La préparation du PGES doit se faire de manière participative en informant et en consultant les citoyens, les personnes bénéficiaires du Projet ainsi que les personnes affectées par le Projet. La préparation du PGES se fera par un bureau d'études environnementales ou par un consultant en évaluation environnementale et sociale recruté à cet effet.
83. Toutes les mesures environnementales et sociales proposées par le PGES doivent faire partie des documents d'appel d'offres pour les travaux. Ces mesures seront incluses en tant que clauses dans les contrats de construction et d'exploitation.

Etape 4: Publication du rapport final

84. Une fois validé, le rapport final devra être publié sur le site web du Projet (ainsi que sur le site web des autorités locales en rapport avec le sous-projet) afin de le rendre accessible au public.

Etape 5: Mise en œuvre et supervision

85. Toutes les mesures environnementales et sociales définies par les différents documents de sauvegarde et visant à réduire sinon éliminer les impacts négatifs pouvant être générés par le Projet, seront intégrées dans les Cahiers des charges des entrepreneurs qui auront la responsabilité d'exécution en de mise en œuvre des différents projets.
86. Un système de suivi et de supervision sera mis en place, il aura pour but de s'assurer de la conformité, des travaux d'aménagement et des opérations d'exploitation, avec les clauses environnementales incluses dans les différents rapports et spécifiés dans les Cahiers des charges des entrepreneurs.
87. La figure ci-dessous présente le processus de sélection des sous-projets, en intégrant les dispositifs marocains et les normes PESEC du FIDA:

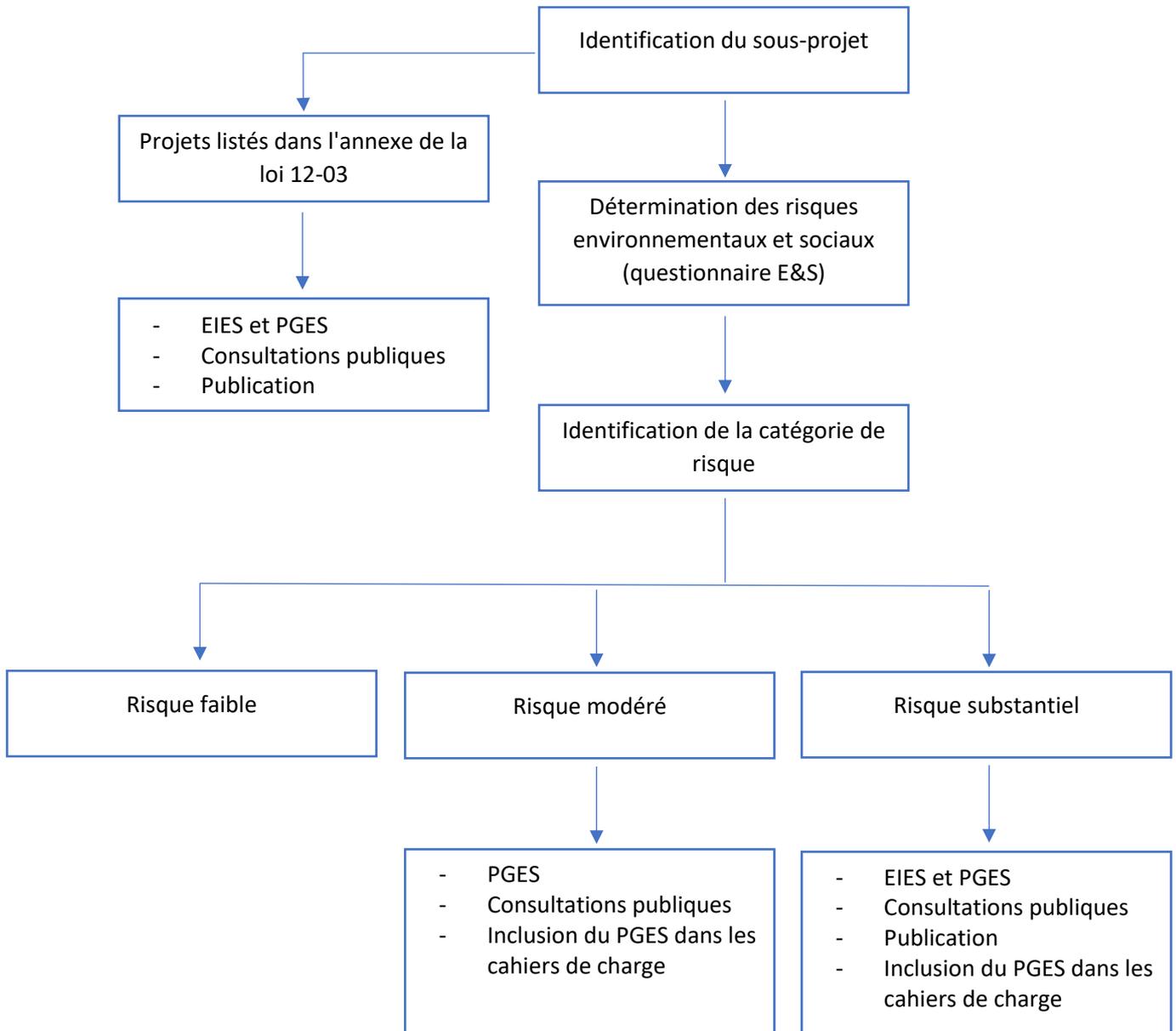


Figure 1: processus de sélection des sous-projets

E. Plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC)

88. Une matrice du Plan de gestion environnementale, sociale et climatique a été préparée pour le PADERMO. Pour les sous-projets, les PGES comprendront les éléments ci-dessous, en suivant les directives fournies.
89. Un ESCMP est requis lorsqu'un sous-projet proposé présente des risques sociaux et environnementaux modérés à substantiels comme décrit dans la section ci-dessus.
90. Pour les risques sociaux, environnementaux et climatiques, les PGES des sous-projets incluront des mesures d'atténuation conformes au présent CGESC abrégé et la matrice du PGESC préparés au niveau du Projet.
91. Les mesures d'atténuation seront planifiées comme faisant partie intégrante des propositions de sous-projets. Les mesures d'atténuation doivent être alignées sur celles énoncées dans la matrice du PGESC au niveau du Projet.

92. Les mesures d'atténuation seront mises en œuvre tout au long du cycle des sous-projets depuis la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. L'UGRP, les UGPP, les communautés cibles, les partenaires de mise en œuvre du Projet sont les principales parties prenantes responsables de la mise en œuvre des PGES.
93. Au niveau du Projet, un plan d'engagement des parties prenantes et un mécanisme de règlement des griefs feront partie intégrante de la gestion des risques environnementaux et sociaux.

F. Dispositions institutionnelles et renforcement des capacités

94. L'UGRP ainsi que les UGPP du PADERMO assumeront la responsabilité première de la mise en œuvre du présent CGESC. Les UGPP au niveau des provinces cibles auront un rôle clé à jouer dans la préparation et la mise en œuvre des PGES des sous-projets.
95. Le renforcement des capacités de l'UGRP, UGPP et des autres partenaires du Projet en ce qui concerne les procédures décrites dans le présent CGESC est essentiel. L'assistance technique au profit du Projet devra fournir un renforcement approfondi des capacités sur les sujets techniques pertinents.

G. Engagement des parties prenantes, divulgation d'informations et règlement des griefs

96. **Engagement des parties prenantes.** Le PADERMO assurera des consultations avec les groupes cibles, les communautés et d'autres parties prenantes susceptibles de participer à des opérations du Projet tout au long du cycle du Projet. Les consultations ont débuté au stade de la conception et continueront tout au long de la mise en œuvre du Projet.
97. L'objectif de ces consultations est de faire en sorte que: i) les communautés contribuent à l'élaboration des plans de gestion et fournissent des retours d'information sur les projets de rapports des EIES, PGES et d'autres documents importants; ii) l'on recueille un large soutien des communautés aux projets; iii) les personnes affectées entérinent les mesures proposées de réduction, d'atténuation et de gestion du risque.
98. Les consultations des parties prenantes sont obligatoires et doivent être inclusives, garantissant la non-discrimination et visant à offrir aux groupes ou aux personnes défavorisés ou vulnérables des possibilités de participer aux projets, et d'en tirer des avantages, sur un pied d'égalité avec les autres.
99. Un projet de plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) qui illustre l'implication et l'influence des parties prenantes dans la mise en œuvre du PADERMO a été préparé. Ce plan précise la méthode qui sera adoptée par le Projet pour communiquer avec ses partenaires, leur parvenir les informations et recevoir de leur part aussi les données et les informations nécessaires. Il précise notamment comment tirer les avantages de la synergie entre les PP. Il est aussi attendu qu'à travers ce plan d'engagement des parties prenantes, les DPA et AT pourront, gérer au mieux les relations entre ces acteurs et le Projet.
100. **Divulgation d'informations.** La divulgation d'informations pertinentes sur le Projet aide les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes à comprendre les risques, les impacts et les opportunités du Projet. Le PADERMO et ses partenaires d'exécution fourniront aux parties prenantes concernées un accès aux informations pertinentes, telles que i) l'objectif, la nature et l'ampleur du Projet, ii) la durée des activités du Projet proposé, iii) les risques et impacts potentiels ainsi que les mesures d'atténuation, iv) le processus d'engagement des parties prenantes envisagé, et v) le mécanisme de règlement des griefs.
101. Tous les documents pertinents relatifs à un investissement ou à un sous-projet proposé doivent être divulgués dans le cadre de l'engagement des parties

- prenantes. En fonction de la taille et de la nature de l'investissement et de l'importance des risques et des impacts, des exemples de tels documents incluent la proposition de sous-projet, les EIES et les PGES.
102. La divulgation des informations pertinentes doit être continue tout au long du Projet, y compris la phase de planification pour solliciter les commentaires des parties prenantes sur les problèmes et les mesures de sauvegarde.
 103. **Mécanisme de gestion de doléances.** La DRA d'Oujda – Angad adhère au portail national de la gestion des réclamations. La DRA a désigné, depuis deux ans, un cadre comme point focal pour gérer le système gestion des griefs. La DRA reçoit les plaintes à partir de 3 sources: le portail Chikaya mais également par courrier postal et courrier électronique. Ce point focal a géré 80 plaintes au cours de 2022 pour toute la zone d'action de la DRA.
 104. Le Projet considère que c'est un excellent système à préserver. Cependant, il nécessite des améliorations notamment:
 - i. L'information des citoyens analphabètes des zones enclavées de son existence (par affichage au niveau des douars, CT, caidats, entreprises, etc).
 - ii. La disponibilité d'une antenne de réception de proximité pour déposer les plaintes, transmettre les réponses et examiner leur acceptabilité. Cette entité doit être une partie neutre (ex. caidat).
 - iii. L'identification des parties prenantes du Projet pour mieux les engager dans le mécanisme.
 - iv. Le suivi des réponses pour s'assurer de la satisfaction des plaintes.
 - v. La formalisation du système.
 105. Le PADERMO s'appuiera sur le système existant afin d'établir un mécanisme de gestion des griefs au niveau du Projet. Au-delà du mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet, les personnes affectées par les interventions du Projet peuvent également accéder à la procédure de règlement des plaintes du FIDA pour non-respect présumé des politiques sociales et environnementales et des obligations énoncées dans ses Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC).
 106. L'objectif de la procédure de règlement des plaintes du FIDA est de garantir la mise en place de mécanismes appropriés permettant aux individus et aux communautés de s'adresser directement au FIDA pour lui transmettre une plainte s'ils estiment qu'un Projet ou programme financé par l'institution n'est pas conforme à ses politiques sociales et environnementales ou aux obligations énoncées dans les PESEC et qu'il leur porte ou pourrait leur porter préjudice.
 107. La procédure se limite aux plaintes d'ordre environnemental, social et climatique et exclut les accusations de fraude ou de corruption liées à l'exécution des projets – ces dernières sont entendues par le Bureau de l'audit et de la surveillance.
 108. **Critères de recevabilité.** Parmi les plaintes pour non-respect des politiques sociales et environnementales du FIDA et des obligations énoncées dans ses PESEC, seules sont admises celles satisfaisant aux critères suivants:

Les plaignants affirment que le FIDA n'a pas respecté ses politiques sociales et environnementales ou ses obligations liées aux PESEC.

Ils allèguent que le non-respect de ces politiques leur a porté, leur porte ou leur portera préjudice.

La plainte doit être déposée par au moins deux personnes, toutes deux ressortissantes du pays concerné et/ou résidant dans la zone d'intervention du Projet. Les plaintes déposées depuis des sites extérieurs ou sous le sceau de l'anonymat ne sont pas prises en compte.

Les plaintes doivent viser les projets/programmes en cours de conception ou d'exécution. Les plaintes relatives à des projets déjà clôturés ou dont plus de 95% des fonds ont été décaissés ne sont pas admises.

109. **Processus** . Dans un premier temps, les plaignants doivent s'adresser à l'entité publique ou à l'organisation non gouvernementale chargée de la planification ou de l'exécution du Projet ou programme (l'organisme responsable), ou à l'organisme public qui supervise ce dernier. Si l'organisme responsable du Projet n'apporte pas de réponse adéquate, l'affaire peut être portée à l'attention du FIDA. Si les plaignants craignent de subir des représailles en prenant directement contact avec l'organisme responsable, ils peuvent s'adresser en premier recours au FIDA.
110. La division régionale examine ensuite la plainte et, au besoin, contacte l'organisme responsable ou l'organisme public qui le supervise pour en déterminer le bien-fondé. Si les plaignants souhaitent que leur identité soit protégée, le FIDA s'abstient de divulguer cette information à l'organisme responsable ou à toute autre personne au sein des pouvoirs publics.
111. Si la plainte n'est pas fondée, la division régionale en informe les plaignants par écrit.
112. Si la division juge la plainte fondée et qu'il existe des preuves que des dommages réels ou potentiels découlent du non-respect des politiques et procédures du FIDA, ce dernier prend les mesures qui s'imposent. Il peut apporter des modifications au Projet/programme ou exiger des pouvoirs publics qu'ils respectent les obligations prévues par l'accord de financement. Dans sa réponse, le FIDA s'attache à mettre le Projet/programme en conformité et ne propose ni ne verse aucuns dommages et intérêts. Les plaignants sont informés de l'issue de la procédure par la division régionale.
113. Dans tous les cas, si les plaignants ne sont pas d'accord avec les mesures prises par le FIDA, ils peuvent adresser un courriel à SECAPcomplaints@ifad.org afin de solliciter un réexamen impartial du Bureau du Vice-Président.
114. Le Bureau du Vice-Président décide des mesures à prendre pour examiner les plaintes visées et, au besoin, en confie l'évaluation à des experts externes. Les plaignants sont tenus informés des résultats de l'examen.
115. Le FIDA inclut dans son rapport annuel la liste des plaintes reçues ainsi qu'un résumé des mesures prises pour y donner suite.
116. Les détails sur les modalités de dépôt de plaintes sont disponibles sur le lien suivant: <https://www.ifad.org/fr/accountability-and-complaints-procedures>.

H. Coûts et considérations budgétaires

117. Les coûts de mise en œuvre de ce CGESC comprennent principalement le temps du personnel et les coûts logistiques, ainsi que les coûts de mise en œuvre des mesures d'atténuation identifiées. Ces coûts ont été intégrés dans activités du Projet et par conséquent dans les tableaux des coûts et seront par la suite intégrés dans les Plans de travail et budgets annuels (PTBA). Les coûts de mise en œuvre et de suivi des PGESC au niveau des sous-projets doivent être inclus dans les coûts des sous-projets.

I. Matrice du plan de gestion environnementale, sociale et climatique

118. Une matrice du PGESC a été préparée sur la base de l'évaluation des risques menée durant la formulation du Projet. Cette matrice sera intégrée dans le manuel de mise en œuvre du Projet et considérée comme un document d'orientation autonome pour l'unité de gestion du Projet durant la mise en œuvre du Projet.

Impacts environnementaux/sociaux et climatiques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Des moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Risques sociaux						
Risque de la capacité de mise en œuvre selon les critères du GG et du PADERMO	Mise en place d'une assistance technique et des formations pour le staff du Projet à 3 niveaux: central, régional et local	Retour de l'information au PP	DDZERZM	Système de suivi évaluation	Trimestrielle et annuelle	Equipe institutionnelle
Risque d'exclusion sociale lors du ciblage	Les groupes cibles sont identifiés et caractérisés par des critères quantifiables. Engagement des structures du MAPMDREF de respecter le ciblage du FIDA ainsi que celui du GG qui d'ailleurs disposent d'une méthode de ciblage de GG avec des indicateurs connus par les structures locales.	Des concertations et une participation très large avec les communes et les associations locales ont été effectuées	Les DRA & 3 DPA assistés par des entreprises et des Bureau d'études. Une formation sera assurée pour le ciblage et le GIS par l'assistance technique	Audit annuel sur le GIS et le système de Suivi évaluation du Projet	Trimestriel et annuel	Inclus dans l'assistance technique et les formations
Risque minime de conflits et de plaintes	Renforcement de système actuel implanté à la DRA (Chikaya) pour gérer les plaintes	Des affiches sur le système seonta largement diffusés jusqu'au douar	Les DRA & 3 DPA assistés l'Assistance technique	Le système mis en place pour la gestion des doléances	Fonction continue depuis le lancement	Inclus dans les coûts du Projet.
Risque de faible implication des PP institutionnelles qui impactera la durabilité	Un plan d'engagement des partie prenante et leur engagement (ébauche à la conception) sera consolidé et finalisé en concertation avec l'ensemble des PP dès le lancement	Atelier régional lors du lancement du Projet avis invitation publique Consultation lors de la finalisation du PEPP	DRA & les DPA assisté par l'AT	Le suivi du PEPP	Tous les trimestres	Inclus dans les coûts du Projet.
Risque et préoccupations quant à la capacité et l'expérience en matière de gestion de la	Formations et accompagnement de proximité.	-	Les DRA & 3 DPA assistés par des	Système de Suivi évaluation du Projet	Trimestriel et annuel	Inclus dans les coûts du Projet.

Impacts environnementaux/sociaux et climatiques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Des moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
participation et du renforcement des OPA pour assurer la durabilité			entreprises et des Bureau d'études.			
Risque minime de perte d'emploi pour certain commerçants intermédiaires et revendeurs suite à la création des plateformes commerciales	Ils seront informés sur la possibilité de se constituer en coopérative de service, Kiosque ou d'intégrer la sous composante des AGR	Des concertations et avec les personnes affectées vont être effectuées	DRA & les DPA assisté par l'AT	Système de Suivi évaluation du Projet	Trimestriel et annuel	Inclus dans les coûts du Projet.
Risque d'exclusion des femmes et des jeunes par les entreprises des travaux divers (constructions, aménagements, CES, etc.)	Des indications sur les CPS seront précisé en matière du GIS et des formations complémentaires aux attributaires seront dispensés par l'AT sur les normes du FIDA en matière de la gestion de aspects sociaux.	-	Les DRA & 3 DPA assistés par des entreprises et des Bureau d'études.	Système de Suivi évaluation du Projet	Trimestriel et annuel	Inclus dans l'assistance technique.
Risque d'accident de travail au niveau des chantiers de construction (santé et sécurité)	<p>Application du code de travail et des bonnes pratiques en matière de santé-sécurité des chantiers,</p> <p>Désignation d'un responsable Hygiène-Sécurité sur le chantier.</p> <p>Port des EPI.</p> <p>Sensibilisation régulière des ouvriers aux bonnes pratiques environnementales et santé - sécurité sur chantier.</p> <p>Prévoir du matériel / kit de premiers soins.</p> <p>Fournir de l'eau potable en quantité suffisante aux travailleurs.</p>	-	Les DRA & 3 DPA assistés par les entreprises.	Système de Suivi évaluation du Projet	Trimestriel et annuel	Inclus dans les coûts du Projet.

Impacts environnementaux/sociaux et climatiques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Des moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Risques environnementaux						
Risques liés aux aménagements hydro-agricoles	<p>Bétonnage des seguias principales afin d'améliorer l'efficacité hydraulique du réseau d'irrigation et réduire les pertes d'eau par infiltration, par percolation. Ce qui contribuera à une amélioration du bilan hydrique au niveau du périmètre de PMH irrigué concerné.</p> <p>Accompagnement des agriculteurs pour l'organisation en AUEA et leur formation sur la gestion de l'eau et sur l'entretien et l'exploitation des ouvrages et structures hydrauliques.</p> <p>Les projets de PMH seront précédés par des études techniques et les CPS élaborés relatifs aux travaux devront inclure des clauses obligeant les prestataires des travaux de prendre les dispositions nécessaires et les mesures appropriées pour respecter le contexte environnemental et social de la zone d'intervention et de minimiser autant que possible les effets et impacts négatifs en matière environnementale et sociale et ce conformément aux dispositions réglementaires nationales et aux les</p>	Les périmètres de PMH sont gérés de manière collective par les AUEA e/ou par les communautés d'agriculteurs usagers du réseau d'irrigation t sont grevés des droits d'eau ancestraux	Les DPA d'Oujda, de Driouch et de Guercif à travers les Services des Aménagements Hydro-agricoles (SAHA) appuyés par l'Assistance Technique (AT). La mise en œuvre se fait en concertation avec les membres des AUEA et des communautés d'agriculteurs usagers du réseau d'irrigation.	Le suivi de la qualité d'exécution des travaux se fait à travers l'encadrement régulier et périodique des chantiers des travaux par le SAHA et l'AT; Le moyen de suivi et de reporting de l'avancement de l'exécution des travaux se fait à travers (i) le cahier du chantier "manifold" et (ii) les rapports d'avancement établis par l'AT et le laboratoire d'essais et du contrôle technique.	Processus continu avec des réunions de chantiers des travaux avec fréquence hebdomadaire en concertation avec les membres des AUEA et des communautés d'agriculteurs usagers du réseau d'irrigation.	Inclus dans les coûts du Projet.

Impacts environnementaux/sociaux et climatiques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Des moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
	lignes directrices environnementales et sociales du FIDA (PESEC).					
Risques de surexploitation des eaux d'irrigation	<p>Inciter les agriculteurs à une meilleure gestion de la demande en fonction de l'offre en eau disponible.</p> <p>Inciter les agriculteurs à avoir recours aux aides financières octroyées par l'Etat (pour la reconversion du mode d'irrigation gravitaire en mode localisé) et à réaliser des projets d'économie d'eau au niveau de la parcelle.</p> <p>Mise en place d'outils de gestion participative et concertée des nappes qui est traduit par les "contrats nappes" (DRAO-ABHM et AUEA/Agriculteurs) serait un instrument important de gestion durable de la ressource, notamment dans cette zone du bassin de la Moulouya qui connaît actuellement un déficit en eau substantiel.</p> <p>La recherche et le choix des filières végétales (notamment arboricoles) pratiquées dans les zones pluviales (bour) du projet PADERMO, doivent être bien ciblés en prenant en compte la nature du régime pluviométrique, l'état de la ressource en eau (de surface et souterraines) et avec une bonne</p>	Les AUEA des périmètres de PMH gérés de manière collective, sont les entités au vu des dispositions réglementaires de la loi n° 02/84 sur les AUEA, responsables de l'exploitation et l'entretien des réseaux d'irrigation et habilités à passer des contrats programmes et de partenariat avec l'administration.	La DRAO et l'ABHM avec les DPA d'Oujda, de Driouch et de Guercif à travers les Services des Aménagements Hydro-agricoles (SAHA) appuyés par l'Assistance Technique (AT). La mise en œuvre se fait en concertation avec les membres des AUEA et des communautés d'agriculteurs usagers du réseau d'irrigation et les autres partenaires institutionnels (Eaux et Forêts, INRA, ONCA et CT)	Système de suivi évaluation	Processus continu avec des réunions des différentes parties prenantes dans le cadre des comités de pilotage du Projet (Provincial, régional et national) avec fréquence Trimestrielle, semestrielle et annuelle	Inclus dans les coûts du Projet.

Impacts environnementaux/sociaux et climatiques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Des moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
	<p>gouvernance et maîtrise des apports d'eau et une meilleure gestion des systèmes d'irrigation, ce qui contribuera à l'augmentation de la production et à l'amélioration des rendements.</p> <p>L'amélioration de la connaissance des nappes d'eau souterraine au niveau des 2 provinces (notamment d'Oujda et Driouch) avec un suivi piézométrique par l'agence du bassin hydraulique de la Moulouya ABHM.</p> <p>Un système de veille et de suivi piézométrique des nappes des 3 provinces du programme par l'ABHM est à mettre en place, appuyé par la réalisation des études de nappes souterraines et de surface dans les zones de montagne dans le bassin de la Moulouya.</p> <p>Renforcement des capacités des AUEA dans la gestion et d'entretien des réseaux d'irrigation, et la protection des ressources en eau par une bonne maîtrise du processus d'irrigation.</p>					

Impacts environnementaux/sociaux et climatiques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Des moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
<p>Risques liés aux aménagements des pistes rurales:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Glissements de terrain et effondrements. - Érosion des sols par ravinement 	<p>Renforcement des pistes par la construction d'ouvrages d'art, de drainage et d'assainissement et de protection contre l'éboulement des terrains et les ravinements induits par l'érosion hydrique.</p> <p>Les projets d'aménagement des pistes rurales seront précédés par des études techniques et les CPS élaborés relatifs aux travaux devront inclure des clauses obligeant les prestataires des travaux de prendre les dispositions nécessaires et les mesures appropriées pour respecter le contexte environnemental et social de la zone d'intervention et de minimiser autant que possible les effets et impacts négatifs en matière environnementale et sociale et ce conformément aux dispositions réglementaires nationales et aux lignes directrices environnementales et sociales du FIDA (PESEC).</p> <p>Etablissement des conventions de partenariat avec les CT pour assurer la prise en charge de l'entretien et la durabilité des pistes rurales aménagées.</p>	<p>Les pistes rurales relèvent du ressort territorial des Communes Territoriales (CT). Les CT sont conformément à la réglementation, chargées de l'entretien et la maintenance des pistes et routes rurales qui font partie du réseau communal au vu du Décret de 1990 relatif à la classification des routes et voiries.</p>	<p>Les DPA d'Oujda, de Driouch et de Guercif à travers les Services des Aménagements Hydro-agricoles (SAHA) appuyés par l'Assistance Technique (AT). La mise en œuvre se fait en concertation avec les CT et le comité de pilotage provincial (COFIL) et les services provinciaux de l'Équipement et des Transports et des Eaux et Forêts.</p>	<p>Le suivi de la qualité d'exécution des travaux se fait à travers l'encadrement régulier et périodique des chantiers des travaux par le SAHA et l'AT;</p> <p>Le moyen de suivi et de reporting de l'avancement de l'exécution des travaux se fait à travers (i) le cahier du chantier "manifold" et (ii) les rapports d'avancement établis par l'AT et le laboratoire d'essais et du contrôle technique.</p>	<p>Processus continu à fréquence hebdomadaire à travers des réunions de chantiers des travaux et à fréquences trimestrielle et annuelle concertation avec les CT, le COFIL et les autres parties prenantes institutionnelles.</p>	<p>Inclus dans les coûts du Projet.</p>

Impacts environnementaux/sociaux et climatiques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Des moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
<p>Risques liés à l'utilisation des pesticides et des engrais:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux et des sols dues aux pesticides et aux engrais. - Nuisances sanitaires dues aux pesticides. - Destruction des non cibles par les pesticides 	<p>Assurer un suivi et contrôle de la qualité des eaux souterraines et de surface.</p> <p>Promouvoir l'utilisation du compost comme amendement du sol.</p> <p>Mener des séances d'information et de sensibilisation des populations sur les risques et les dangers liés aux pesticides et aux engrais.</p> <p>Formation des agriculteurs applicateur de pesticides et fertilisants, du personnel chargé du transport et du stockage, sur les risques et les dangers liés aux pesticides et aux engrais ainsi que les précautions à prendre pendant les opérations.</p> <p>Exiger le port d'Equipement de Protection Individuelle (EPI) de tous les applicateurs de pesticides (Capuchon, lunette ou écran facial, masque, gants, bottes, combinaison).</p>	-	DPA	Le Système de suivi évaluation	Trimestrielle et annuelle	Inclus dans les coûts du Projet.

Annexe 1 : Liste d'exclusion environnementale et sociale du FIDA

Le FIDA ne financera pas en connaissance de cause, directement ou indirectement, des projets qui comportent:

- (i) la production ou les activités faisant intervenir des formes de travail forcé nocives ou équivalentes à une exploitation¹, ou des pratiques qui empêchent les employés d'exercer légalement leurs droits d'association et de négociation collective;
- (ii) la production ou les activités faisant intervenir des formes de travail des enfants nocives ou équivalentes à une exploitation²;
- (iii) la production ou les activités qui empiètent sur les terres détenues, ou revendiquées en vertu d'une adjudication, par des peuples autochtones, sans le plein consentement documenté de ces peuples ;
- (iv) les activités interdites par la législation du pays hôte ou les conventions internationales relatives à la protection des ressources de la biodiversité, du patrimoine culturel ou d'autres aires légalement protégées³;
- (v) la production, le commerce ou l'utilisation de tout produit ou activité considérés comme illégaux au regard des lois ou règlements du pays hôte (c'est-à-dire nationaux), des conventions et accords internationaux, ou soumis à une élimination ou à des interdictions internationales, tels que:
 - (a) les produits contenant des polychlorobiphényles (PCB);
 - (b) les produits pharmaceutiques, pesticides, herbicides et autres substances dangereuses faisant l'objet d'éliminations ou d'interdictions internationales⁴;
 - (c) les substances appauvrissant la couche d'ozone faisant l'objet d'éliminations internationales règlementées par le Protocole de Montréal⁵;

¹ Travail exigé sous la menace d'une sanction et pour lequel une personne ne s'est pas proposée volontairement. Le travail forcé peut comporter des menaces de licenciement ou de violence physique, la rétention de documents d'identité ou de salaires, des menaces de dénonciation des travailleurs aux autorités des services d'immigration ou de compromettre des travailleurs dans un système de dette frauduleuse.

² Le travail des enfants comprend: i) le travail en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi du pays hôte; ii) tout autre travail qui peut être dangereux, interférer avec l'éducation de l'enfant ou nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. Si la législation ou la réglementation nationale prévoient la possibilité d'employer des enfants âgés d'au moins 16 ans (conformément à la Convention de l'OIT sur l'âge minimum de 1973), et à la condition que la santé, la sécurité et la moralité des enfants soient pleinement protégées et qu'ils aient reçu une instruction spécifique adéquate ou une formation professionnelle dans la branche d'activité concernée, le travail des enfants signifie alors employer des enfants pour des travaux qui ne sont pas conformes à ces lois et règlements.

³ Les conventions internationales pertinentes comprennent: la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn); la Convention sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar); la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne); la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel; la Convention sur la diversité biologique.

⁴ Les conventions internationales pertinentes comprennent: la Liste Consolidée des Nations Unies des produits dont la consommation et/ou la vente ont été interdites, retirées, sévèrement restreintes ou non approuvées par les gouvernements; la Convention sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (Convention de Rotterdam); la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants; la Classification OMS recommandée des pesticides en fonction des dangers qu'ils présentent. Une liste des pesticides, herbicides et autres substances dangereuses faisant l'objet d'éliminations ou d'interdictions est disponible à l'adresse <http://www.pic.int>.

⁵ Une liste des composés chimiques règlementés par le Protocole de Montréal, ainsi que des détails sur les pays signataires et les dates cibles d'élimination, est disponible à l'adresse <https://ozone.unep.org/treaties/montrealprotocol>.

- (d) les produits de la faune sauvage règlementés en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)⁶;
- (e) le commerce transfrontière de déchets ou de déchets résiduels tels que définis par la Convention de Bâle⁷;
- (vi) des opérations d'exploitation forestière commerciale ou l'achat de matériel d'exploitation forestière en vue d'une utilisation dans les forêts tropicales humides primaires ou les forêts anciennes;
- (vii) la production ou le commerce de bois ou d'autres produits forestiers autres que ceux issus de forêts en gestion durable;
- (viii) la production ou le commerce de boissons alcooliques (à l'exclusion de la bière et du vin), de tabac ou de drogues;
- (ix) des pratiques de pêche maritime et côtière comme la pêche à l'explosif, la pêche hauturière au grand filet dérivant utilisant des filets de plus de 2,5 km de longueur, ou la pêche au filet à mailles fines préjudiciable à un grand nombre d'espèces vulnérables et protégées, et provoquant des dommages à la biodiversité et aux habitats marins;
- (x) le commerce de marchandises effectué sans les licences d'exportation ou d'importation requises ou toute autre preuve d'autorisation de transit délivrée par les pays d'exportation, d'importation et, le cas échéant, de transit, concernés;
- (xi) la production, le commerce ou l'utilisation de fibres d'amiante non liées;
- (xii) toutes les activités d'exploitation minière, de traitement et d'extraction des minerais;
- (xiii) la production ou le commerce de matières radioactives⁸;
- (xiv) les jeux de hasard, les casinos et les entreprises équivalentes, le commerce lié à la pornographie ou la prostitution;
- (xv) une contribution au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme, à l'évitement fiscal, la fraude fiscale et l'évasion fiscale;
- (xvi) la production et la distribution, ou l'investissement dans des médias racistes, antidémocratiques, ou prônant la discrimination contre une personne, un groupe ou une partie de la population;
- (xvii) les activités interdites par la législation du pays hôte ou par d'autres accords juridiquement contraignants concernant les organismes génétiquement modifiés (OGM);
- (xviii) la production ou le commerce d'huile de palme sauf si elle provient de planteurs et d'entreprises disposant d'une certification⁹ internationalement reconnue, ou en cours de certification¹⁰;

⁶ Une liste des espèces figurant sur la liste de la CITES est disponible auprès du secrétariat de la CITES, à l'adresse <https://cites.org/fra>.

⁷ Voir <http://www.basel.int>.

⁸ Cette interdiction ne s'applique pas à l'achat d'équipement médical ou vétérinaire, d'équipement de contrôle de la qualité (mesure) et de tout équipement similaire lorsque la source radioactive est insignifiante et/ou correctement protégée.

⁹ Par exemple, la Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO).

¹⁰ Sont inclus les producteurs et les entreprises qui ont lancé ce processus de certification.

(xix) la production de soja dans la région amazonienne ou le commerce de soja produit dans la région amazonienne, sauf s'il provient d'agriculteurs disposant d'une certification¹¹ internationalement reconnue.

¹¹ Par exemple, l'Association de la Table ronde pour un soja responsable (RTRS).

Annexe 2 : Grandes lignes du Plan de lutte contre les ravageurs

Le PADERMO n'impliquera pas l'approvisionnement ou la fourniture d'engrais chimiques et de pesticides. Cependant, la création et la réhabilitation de plantations arboricoles pourra conduire à leur utilisation. Les quantités susceptibles d'être utilisées dans le cadre du Projet restent cependant faibles et des options sont disponibles pour minimiser leur utilisation. Les risques liés à l'utilisation des engrais et pesticides sont jugés comme modérés. Au cas où le niveau de risque est réévalué comme substantiel ou élevé pendant la mise en œuvre, un plan de lutte antiparasitaire sera préparé suivant les directives ci-dessous.

Un plan de lutte contre les ravageurs est un plan de mise en œuvre concis pour les aspects de lutte antiparasitaire d'un projet/programme donné, qui est utilisé pour communiquer avec les parties prenantes concernées afin de s'assurer qu'elles sont informées des détails importants de la stratégie de lutte antiparasitaire et reçoivent possibilité de réagir. Le plan comprend les résultats d'une évaluation d'impact donnée, mais décrit également la raison d'être complète et la justification de l'application de pesticides ou d'autres techniques de lutte antiparasitaire, ainsi que le cadre institutionnel et réglementaire respectif. Il fournit une description complète de la technique proposée, des risques associés et des mesures appropriées pour minimiser ou atténuer ces risques.

Pour les projets qui impliquent l'utilisation de pesticides synthétiques ou naturels (ou de biopesticides), le respect des exigences suivantes doit être démontré :

- i. Preuve que les options disponibles pour éviter l'utilisation de pesticides ont été rigoureusement examinées, telles que les moyens biologiques ou physiques, et qu'aucune n'est viable pour le contexte et l'objectif spécifiques.
- ii. Toute utilisation de pesticides ou de biopesticides doit être guidée par les directives techniques associées fournies par les fabricants du produit respectif et l'autorité de réglementation nationale respective et se conformer aux recommandations et aux normes minimales décrites au niveau de l'OMS et de la FAO ainsi que les directives associées.
- iii. La préférence devrait être donnée aux produits moins dangereux et moins persistants dans l'environnement, ainsi qu'aux méthodes d'application et aux équipements qui minimisent les risques pour les utilisateurs, les communautés locales et l'environnement.

Les 6 étapes suivantes devraient aider à une planification efficace de la lutte antiparasitaire:

- i. Comprendre les problèmes de ravageurs
- ii. Élaborer un projet de plan de lutte antiparasitaire
- iii. Consultations
- iv. Finaliser et mettre en œuvre le plan
- v. Surveillance et suivi
- vi. Évaluer et examiner les résultats globaux

Un modèle annoté d'un Plan de lutte contre les ravageurs qui répond aux exigences du SECAP est fourni ci-dessous :

1. Introduction

1.1 Gestion des ravageurs et des pesticides – conséquences sur les activités du programme/projet

1.2 Conséquences environnementales des pratiques de lutte contre les ravageurs

2. Approches de la lutte contre les ravageurs

2.1 Vue d'ensemble des cultures pratiquées et des problèmes de ravageurs

2.2 Approches actuelles de la lutte contre les ravageurs

2.3 Expérience et situation actuelle de la lutte intégrée contre les ravageurs

3. Emploi et gestion des pesticides

3.1 Emploi des pesticides

3.2 Circonstances de l'emploi des pesticides et compétences en matière de manipulation des pesticides

3.3 Évaluation des risques

3.4 Promotion de la lutte intégrée contre les ravageurs dans le contexte des pratiques actuelles de lutte contre les ravageurs

4. Politiques, cadre réglementaire et capacité institutionnelle

4.1 Politique de protection des plantes

4.2 Capacité nationale d'élaboration et d'exécution d'une lutte intégrée contre les ravageurs

4.3 Contrôle de l'importation, de l'entreposage, de la distribution, de l'utilisation et de l'élimination des pesticides

5. Mise en œuvre du Plan de lutte contre les ravageurs

5.1 Activités de lutte contre les ravageurs

5.2 Modalités institutionnelles

5.3 Activités de renforcement de la capacité nationale

5.4 Calendrier de réalisation du Plan

6. Suivi et évaluation

7. Consultation, divulgation et grief

8. Prévisions de dépenses

Annexe 3 : Bonnes pratiques et atténuation des risques associés à l'utilisation d'engrais et de pesticides

Un choix attentif du type de pesticide et d'engrais et une gestion rigoureuse de leur utilisation (calendrier, dosage, mode d'application, etc.) peuvent réduire à des niveaux acceptables les risques environnementaux qu'ils présentent, tout en apportant les avantages nécessaires à l'augmentation de la production végétale et animale. Le FIDA doit promouvoir une utilisation sans danger des pesticides et des engrais en veillant à ce que tous les projets incluent les investissements et les activités de renforcement des capacités appropriés pour le choix, la distribution, le stockage, l'application et l'élimination des pesticides et des engrais.

Des efforts devront être consentis pour éviter le rejet de polluants, lorsque c'est possible, ou minimiser et maîtriser l'intensité, la concentration, et le débit massique de leur rejet, y compris les rejets ordinaires, non ordinaires et accidentels.

En outre, éviter la génération de déchets, dangereux ou non, lorsque c'est possible, ou minimiser la génération de déchets et réutiliser, recycler et récupérer les déchets dans un environnement sûr, avec des méthodes de traitement et d'élimination des déchets sans danger pour l'environnement.

Évaluation et atténuation du risque

Le tableau ci-dessous recense les mesures d'atténuation et les actions de renforcement des capacités permettant d'aborder les risques liés à l'utilisation des pesticides et des engrais.

Tableau 1: Mesures d'atténuation et actions de renforcement des capacités

Activité potentielle	Mesure d'atténuation proposée
Services d'appui aux entreprises	
Le projet fournira-t-il un financement ou un crédit à court terme aux négociants de produits agricoles pour qu'ils développent leurs entreprises ?	<p>Le projet devrait s'assurer que tous les négociants de produits agricoles associés au projet soient évalués et habilités à agir en tant que négociants privés de produits agricoles en vertu des réglementations nationales actuellement en vigueur pour l'enregistrement en tant que négociants de produits agricoles.</p> <p>Tous les négociants de produits agricoles devraient être formés conformément aux exigences de l'enregistrement.</p> <p>La formation devrait porter sur l'utilisation de l'équipement de pulvérisation, son étalonnage et son nettoyage.</p> <p>La formation devrait porter sur les méthodes adéquates d'élimination des résidus de produits chimiques, des eaux usées et des contenants de pesticides.</p> <p>La formation devrait porter sur l'utilisation et l'entretien des vêtements de protection (masques, gants, bottes, etc.).</p>
Le projet fournira-t-il un financement ou un crédit à court terme aux prestataires de services privés qui fourniront des services de pulvérisation aux ménages ?	<p>La formation devrait porter sur le stockage, le transport et l'utilisation des pesticides, et sur l'étalonnage et le nettoyage des équipements de pulvérisation.</p> <p>La formation devrait porter sur l'identification et l'acquisition de produits ne contenant pas d'ingrédients actifs interdits ou dont l'utilisation est restreinte en vertu des traités et accords internationaux applicables, ou qui ne répondent pas aux critères sur les plans de la cancérogénicité, de la</p>

	<p>mutagénicité ou de la toxicité pour la reproduction, tels qu'ils sont définis par les organismes internationaux compétents.</p> <p>La formation devrait porter sur l'élimination correcte des résidus de produits chimiques et des contenants de pesticides.</p> <p>La formation devrait porter sur l'utilisation et l'entretien des vêtements de protection (masques, gants, bottes, etc.).</p>
Usage domestique	
<p>Le projet fournira-t-il un financement ou un crédit à court terme pouvant être totalement ou partiellement utilisé par les ménages pour l'acquisition de pesticides ?</p>	<p>La formation devrait porter sur le stockage, la manipulation et l'utilisation corrects des pesticides par les ménages.</p> <p>La formation devrait porter sur les moyens de minimiser l'utilisation de pesticides pouvant nuire aux espèces non ciblées ou à l'environnement naturel, ou contribuer au développement d'une résistance chez les ravageurs et les vecteurs.</p> <p>La formation devrait porter sur l'élimination correcte des résidus de produits chimiques et des contenants de pesticides.</p> <p>La formation devrait porter sur l'utilisation, l'étalonnage et le nettoyage corrects des équipements de pulvérisation.</p> <p>La formation devrait porter sur l'utilisation et l'entretien des vêtements de protection (masques, gants, bottes, etc.).</p>
Services de vulgarisation	
<p>Le projet encouragera-t-il la formation de prestataires de services de vulgarisation et la fourniture de services de vulgarisation relatifs à l'utilisation des pesticides ?</p>	<p>Dans l'affirmative, une formation à la lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) devrait être incluse pour mettre au point des approches qui minimisent les applications de pesticides. Les fermes-écoles peuvent recevoir un appui à cet effet.</p> <p>Dans l'affirmative, la formation devrait porter sur l'utilisation efficace de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources et intrants matériels.</p>
<p>Le projet encouragera-t-il la formation de prestataires de services de vulgarisation dans le domaine de l'application d'engrais et la fourniture de services de vulgarisation relatifs à la manipulation, l'utilisation et le stockage des pesticides ?</p>	<p>Dans l'affirmative, le projet devrait fournir une formation portant sur les moyens de déterminer le type et le volume corrects d'engrais adaptés aux conditions du sol, à la culture et au stade de croissance de la culture.</p> <p>Dans l'affirmative, le projet devrait fournir une formation portant sur le microdosage afin de réduire le lessivage par le biais de petites applications et/ou d'applications fractionnées et par un placement précis de l'engrais.</p> <p>Dans l'affirmative, le projet devrait fournir une formation portant sur la manipulation et le stockage des engrais.</p>
Stockage après récolte	
<p>Le projet encouragera-t-il l'utilisation après récolte de pesticides pour le stockage des céréales, racines, tubercules, fruits et légumes au niveau du ménage ?</p>	<p>La formation devrait porter sur le stockage, la manipulation et l'utilisation corrects des pesticides par les ménages.</p> <p>La formation devrait porter sur l'élimination correcte des résidus de produits chimiques et des contenants de pesticides.</p> <p>La formation devrait porter sur l'utilisation et l'entretien des vêtements de protection (masques, gants, bottes, etc.).</p>
<p>Le traitement après récolte exigera-t-il le recours à la fumigation ?</p>	<p>La formation devrait porter sur le stockage, la manipulation et l'utilisation corrects des pesticides de fumigation par les ménages.</p> <p>La formation devrait porter sur l'élimination correcte des contenants de produits de fumigation.</p>

	La formation devrait porter sur l'utilisation et l'entretien des vêtements de protection (masques, gants, bottes, etc.).
--	--



Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Annexe: Evaluation ciblée de l'adaptation

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes



Investir dans les populations rurales

Royaume du Maroc

Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO)

Annexe 15 : Evaluation ciblée de l'adaptation

Evaluation ciblée de l'adaptation

Introduction

1. Se situant dans une région exposée aux changements climatiques et vulnérable à leurs impacts, le risque climatique sur le Projet est évalué comme substantiel. Ceci concerne principalement la vulnérabilité globale élevée aux risques climatiques, notamment en ce qui concerne les aléas climatiques dans la zone du Projet (sècheresses, pénurie des ressources en eau, chaleurs extrêmes et glissements de terrain), l'exposition des systèmes agricoles à ces aléas et la faible capacité d'adaptation des populations cibles dans les zones de montagnes.
2. La présente évaluation de l'adaptation vise à évaluer les différents risques climatiques dans la zone du PADERMO et identifier des mesures d'adaptation pertinentes afin de les intégrer parmi les activités du Projet. Ces mesures vont permettre d'améliorer la résilience des populations et des systèmes agricoles cibles et d'assurer la durabilité des interventions du Projet face aux impacts du changement climatique.
3. Cette évaluation a été préparée sur la base d'une revue de la littérature disponible ainsi que les informations recueillies sur le terrain durant les missions de conceptions.

A. Aperçu et contexte du Projet

4. Le Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) sera mis en œuvre par la DDRZM. Le PADERMO vise à soutenir la vision du Gouvernement de créer une classe moyenne agricole émergente, de développer le capital humain et de générer des emplois pour les jeunes ruraux grâce à une agriculture compétitive et résiliente. Le PADERMO augmentera les revenus et réduira la vulnérabilité des communautés rurales au changement climatique dans la région de l'Oriental.
5. L'objectif du Projet est d'augmenter durablement les revenus des ménages ruraux, de réduire leur vulnérabilité au changement climatique et de renforcer leur résilience. Son objectif de développement est d'aider les communautés rurales à améliorer leurs systèmes de revenus et de moyens de subsistance grâce à l'amélioration durable de la production agricole, la diversification des revenus, et l'accès aux marchés.
6. La durée du Projet est de sept ans et se situera dans la région de l'Oriental qui est composée de 7 provinces et une préfecture et regroupe 124 communes. Le PADERMO ciblera 19 collectivités territoriales (CT) réparties sur 4 provinces de la région de l'Oriental: 3 à Berkane, 2 à la préfecture d'Oujda-Angad, 4 à Guercif, 9 à Driouch.
7. Le PADERMO s'articulera autour de deux composantes techniques et d'une composante de coordination et de mise à l'échelle. Les deux composantes techniques sont: (i) Développement et valorisation des produits agricoles; et (ii) Appui aux producteurs et commercialisation des produits.

Composante 1: Développement et valorisation des produits agricoles.

8. Les interventions de la composante visent: (i) la diversification et l'augmentation durable et résiliente de la production animale et arboricole ainsi que la promotion des produits de terroir; (ii) l'hydraulique agricole (PMH, points d'eau, efficacité des réseaux d'irrigation, abreuvement de cheptel etc.), la conservation des eaux et des sols (captage d'eaux de surface) et la protection des systèmes de production agricole face aux effets du changement climatique; (iii) l'amélioration de l'infrastructure rurale (pistes et investissements sur l'aval des filières telles que des unités de valorisation nouvelle génération); et (iv) le transfert de paquets technologiques performants, peu coûteux et durables. La composante inclut 4 sous-composantes:
 - Sous-composante 1.1. Développement de l'arboriculture fruitière résiliente au changement climatique, qui inclut 3 volets: (i) Création et réhabilitation plantations

arboricoles; (ii) Promotion d'une nouvelle génération d'arboriculteurs; et (iii) Appui aux pépinières arboricoles.

- Sous-composante 1.2. Filières animales, qui inclut 2 volets: (i) Développement de l'élevage de petits ruminants; et (ii) Développement de l'apiculture.
- Sous-composante 1.3. Valorisation des produits du terroir, qui inclut 3 volets: (i) Développement de produits phares; (ii) Développement d'autres produits; et (iii) Développement d'autres AGR.
- Sous-composante 1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales résilients, qui inclut 4 volets: (i) Aménagements hydro-agricoles; (ii) Pistes rurales; (iii) Protection contre l'érosion; et (iv) Appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatique.

Composante 2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits

9. Les expériences passées des projets financés par le FIDA tant au Maroc que dans d'autres pays ont montré qu'un appui purement technique aux producteurs se focalisant essentiellement sur les techniques et outils de production n'est pas suffisant pour assurer une réelle intégration de ces producteurs au sein des filières et une amélioration de leur revenu et de leur niveau de vie. De plus, il existe un besoin réel de la part des producteurs d'accéder à des sources de financement (institutions de microcrédits, banques, etc.) pour subvenir à leur besoin en fonds de roulement ou l'achat de nouveaux équipements. La valorisation et la commercialisation des produits présentent aussi des insuffisances au niveau des différents maillons des filières ciblées (essentiellement l'amont) que le Projet essaiera d'y remédier.

10. L'objectif de cette composante est de permettre aux producteurs (OPA incluses), aux unités de valorisation (UV) et aux différents intervenants des filières ciblées d'accéder aux sources de financements pour financer leur besoin en fonds de roulement, de réhabiliter et de renouveler leurs équipements, et de valoriser et commercialiser leurs produits.

11. Ainsi, les interventions de cette composante porteront sur: (i) l'alphabétisation et l'éducation financière visant essentiellement les producteurs, les OP, les jeunes et les femmes; (ii) la formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise intéressant principalement les UV et les OP; et (iii) la commercialisation des produits agroalimentaires dont bénéficieraient pratiquement tous les acteurs de la filière. Cette composante comprendra 3 sous-composantes:

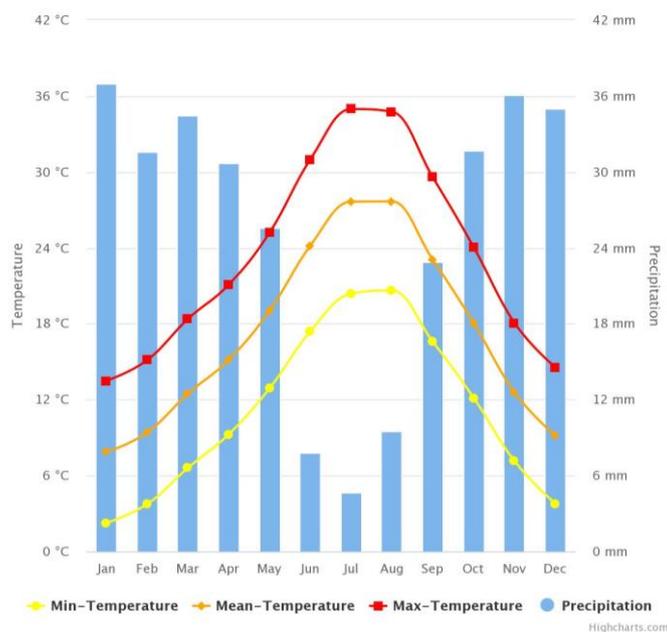
- Sous-composante 2.1. Alphabétisation et éducation financière, qui inclut 2 volets: (i) Alphabétisation; et (ii) Education financière.
- Sous-composante 2.2. Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise, qui inclut 2 volets: (i) Appui à la création d'équipes métier et de coopératives de services agricoles; et (ii) Appui aux OPA et UV.
- Sous-composante 2.3. Valorisation et commercialisation des produits, qui inclut 2 volets: (i) Mise à niveau et création d'UV; et (ii) Commercialisation des produits et accès aux marchés.

B. Evaluation des tendances, de l'exposition aux aléas climatiques, de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation

12. Le climat de la région de l'Oriental est à la fois méditerranéen au Nord, et aride à présaharien au centre et au sud-est. Les précipitations sont rares et irrégulières souvent sous forme d'averses orageuses, à fortes intensités; et continental au Sud, sensible aux facteurs sahariens.

13. La température annuelle moyenne dans la région de l'Oriental est de 17,2°C, avec des températures mensuelles moyennes comprises entre 8°C (décembre, janvier) et 28°C (juillet, août). Les précipitations annuelles moyennes dans la région sont de 306,8 mm. Les précipitations les plus élevées se déroulent entre octobre et avril, tandis que les précipitations les faibles se produisent entre juin et août.

Figure 1: Climatologie mensuelle des températures et des précipitations dans la région de l'Oriental 1991-2020



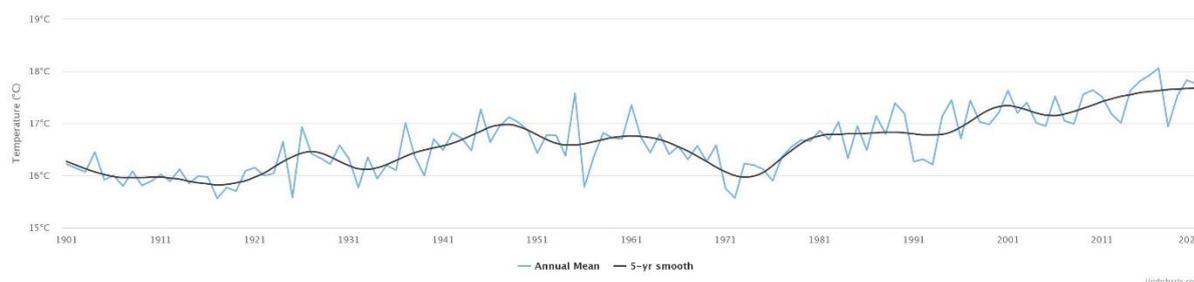
Source: Portail de connaissances sur les changements climatiques, Banque mondiale

a. Tendances, projections et aléas climatiques

14. **Tendances climatiques.** Les tendances du changement climatique ont déjà exercé une pression sur les ressources naturelles du pays, affectant la résilience des écosystèmes forestiers et du secteur agricole, notamment en raison de la rareté de l'eau. Ceci est notamment le cas dans la région de l'Oriental.

15. Le Maroc connaît des tendances au réchauffement considérables. Dans la région de l'Oriental, la température annuelle moyenne a augmenté de 0,9°C depuis les années 1960, avec des augmentations moyennes observées de 0,2°C par décennie; supérieur à la moyenne mondiale (Figure 3). Alors que les augmentations de température varient considérablement selon les saisons, au Maroc, les augmentations ont été les plus prononcées en avril, mai, juin et septembre, octobre, novembre. La saison chaude et sèche d'avril à juin a observé le taux d'augmentation de température le plus rapide à 0,34°C par décennie. De plus, la fréquence des jours considérés comme « chauds » a considérablement augmenté à toutes les saisons. La fréquence des journées et des nuits froides a également diminué de manière significative en toutes saisons, principalement en juin, juillet, août (Banque mondiale, 2021).

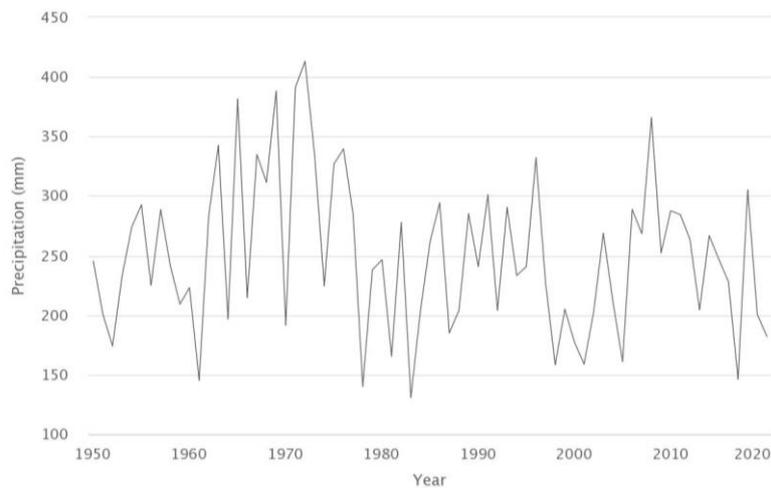
Figure 2: Température moyenne observée dans la région de l'Oriental 1901 – 2021



Source: Portail de connaissances sur les changements climatiques, Banque mondiale

16. Les tendances des précipitations ont un haut degré de variabilité dans la région de l'Oriental. Cependant, au cours des dernières décennies, les tendances observées ont montré des précipitations plus irrégulières et une baisse globale des précipitations (Figure 4). De plus, les modèles de précipitations saisonnières se sont déplacés vers des épisodes de pluie plus longs et plus intenses en octobre et novembre, qui provoquent souvent des inondations, mais avec des réductions substantielles des précipitations pendant le reste de l'année. Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes tels que les fortes pluies entraînant des inondations dans certaines régions ainsi que des sécheresses et des vagues de chaleur dans d'autres régions ont également été observées. La fréquence, l'importance et la durée croissantes des sécheresses continuent d'être une préoccupation majeure pour le pays (Banque mondiale, 2021).

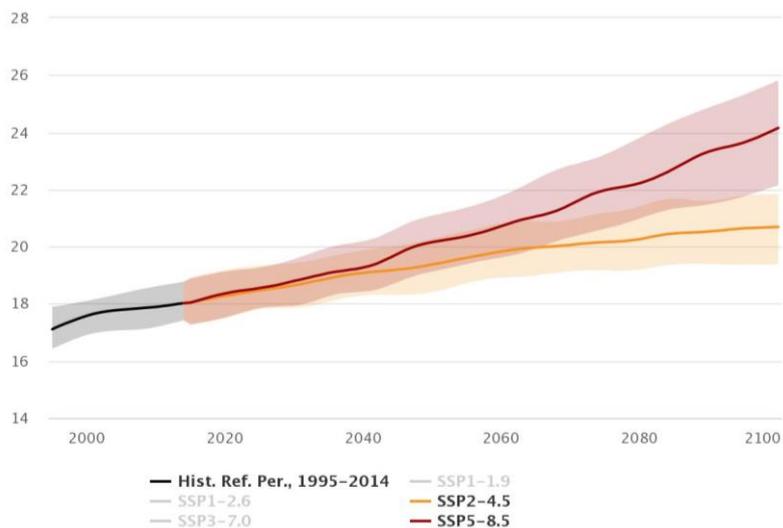
Figure 3: Précipitations annuelles dans la région orientale 1950 – 2020



Source: Portail de connaissances sur les changements climatiques, Banque mondiale

17. **Projections climatiques.** Une augmentation des températures est attendue dans la région de l'Oriental. La température annuelle moyenne devrait augmenter de 1,6°C dans le scénario RCP 4.5 à 2,3°C dans le scénario RCP 8.5 d'ici 2050 comparé à la période référence 1995-2014 (figure 5).

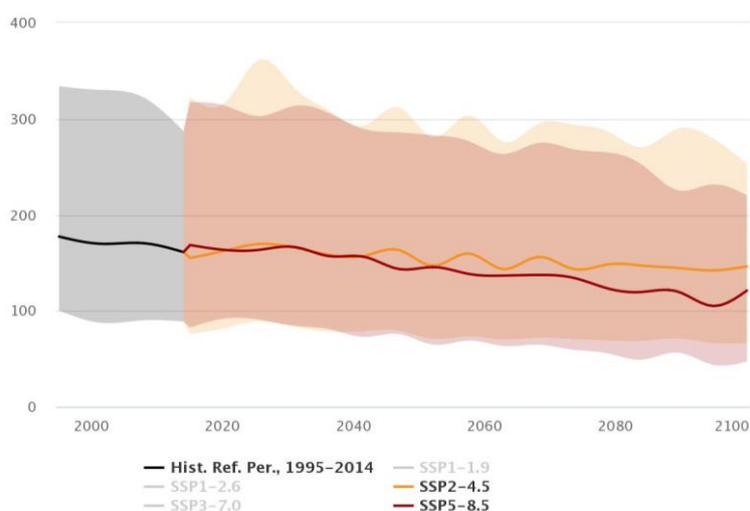
Figure 4: Température moyenne projetée dans la région de l'Oriental jusqu'en 2100



Source: Portail de connaissances sur les changements climatiques, Banque mondiale

18. Les tendances des précipitations au Maroc sont très variables, mais les projections indiquent une réduction significative des précipitations annuelles moyennes à travers le pays de 10 à 20 %. Dans la région de l'Oriental, les précipitations devraient diminuer de 18,9 mm dans le scénario RCP 4.5 et de 26.5 mm dans le scénario RCP 8.5 d'ici 2050 (figure 6). Au Maroc, les ressources en eau devraient diminuer en raison de l'augmentation des périodes arides et des conditions de sécheresse. De plus, les projections indiquent que les précipitations hivernales seront réduites à mesure que le réchauffement augmentera. Même sans changement dans les précipitations, l'évaporation augmentera en raison de la hausse des températures et, par conséquent, l'humidité du sol à la surface diminuera. Ainsi, la disponibilité de l'eau pour l'irrigation à partir des ruisseaux et des réservoirs de montagne continuera d'être mise à rude épreuve à un rythme croissant, avec de graves pénuries d'eau pour les régions les plus arides.

Figure 5: Précipitations projetées dans la région de l'Oriental jusqu'en 2100



Source: Portail de connaissances sur les changements climatiques, Banque mondiale

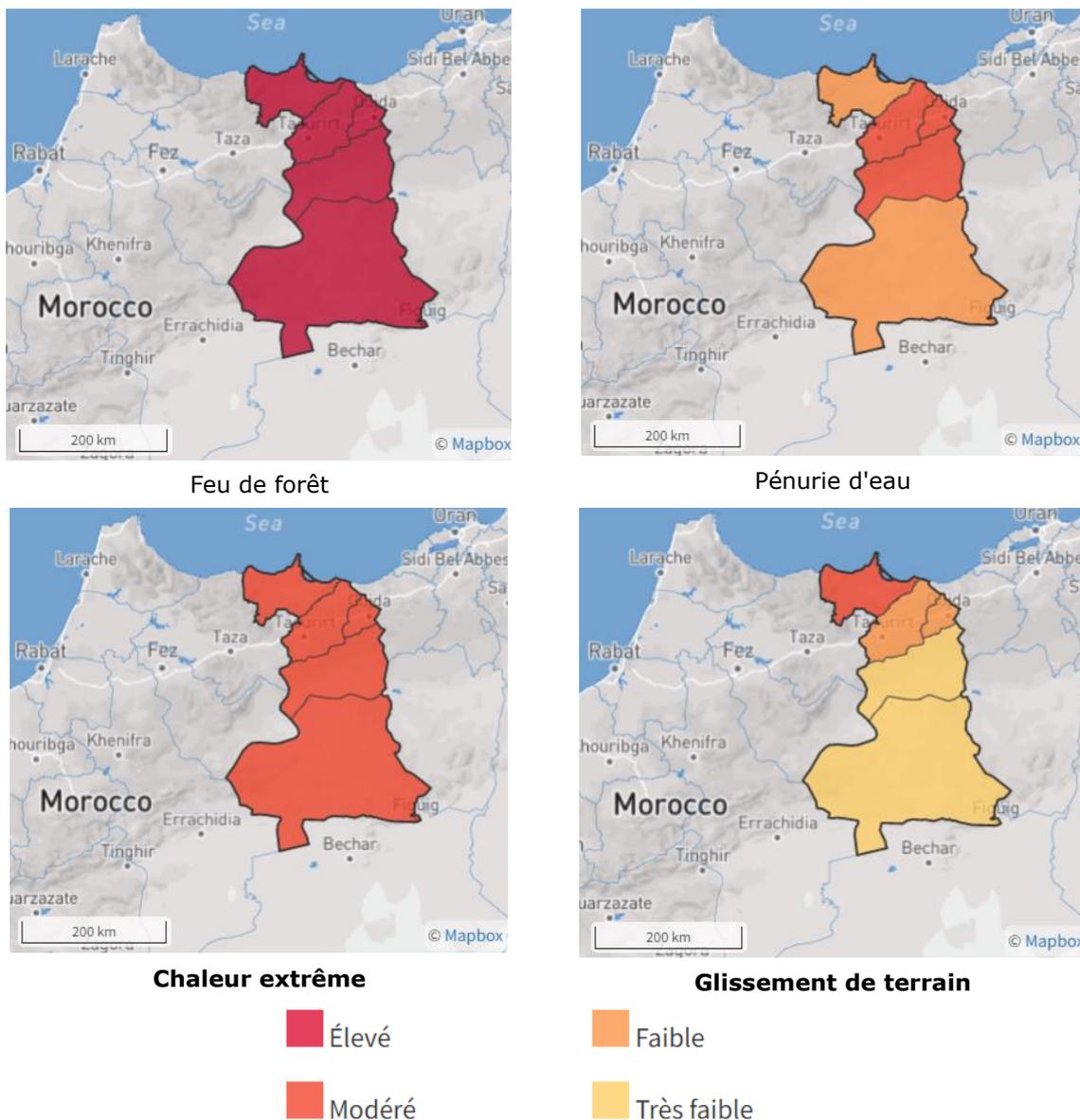
19. **Aléas climatiques.** La saison des pluies au Maroc s'étend d'octobre à avril, entraînant souvent des inondations dévastatrices. Au cours de la dernière décennie (2002-2011), neuf des dix principales catastrophes naturelles au Maroc étaient des inondations. Les pluies qui provoquent des inondations sont souvent plus intenses et localisées, ce qui rend difficile la prévision et l'application de solutions de gestion appropriées. Les inondations entraînent souvent des pertes en vies humaines et des dommages économiques. PreventionWeb estime que plus de 23 478 personnes dans le pays sont exposées à des inondations potentielles.

20. Les sécheresses figurent aussi en tête de liste des catastrophes naturelles en termes de nombre de personnes touchées et de pertes économiques associées. Les sécheresses affectent l'approvisionnement en eau dans les zones rurales et ont des impacts négatifs sur l'agriculture pluviale. La fréquence et l'intensité des sécheresses ont augmenté au cours des dernières décennies et devraient s'aggraver avec le changement climatique. Selon l'outil Think Hazard, le risque de pénurie d'eau dans la région de l'Oriental est considéré comme modéré. Par conséquent, la probabilité qu'un épisode de sécheresse se produise au cours des 10 prochaines années est évalué à 20 %. Il est donc nécessaire de prendre en compte l'impact de la sécheresse dans toutes les étapes du Projet.

21. En plus des aléas climatiques listés ci-haut, la région de l'Oriental est également très sensible aux feux de forêt et aux glissements de terrain dus aux précipitations.

22. La figure ci-dessous présente les principaux aléas climatiques et leur niveau de risque dans la région de l'Oriental selon l'outil Think Hazard.

Figure 6: Principaux aléas climatiques dans la région de l'Oriental



Source: Think Hazard

b. Vulnérabilité et impacts du changement climatiques

23. **Vulnérabilité.** En raison d'une combinaison de facteurs politiques, géographiques et sociaux, le Maroc est reconnu comme vulnérable aux impacts du changement climatique, classé 66e sur 182 pays dans l'indice ND-GAIN en 2023. Le score de l'indice ND-GAIN est composé d'un score de vulnérabilité et d'un score de préparation. La vulnérabilité mesure l'exposition, la sensibilité et la capacité du pays à s'adapter à l'impact négatif du changement climatique en tenant compte de la vulnérabilité dans six secteurs essentiels: alimentation, eau, santé, services écosystémiques, habitat humain et infrastructure. L'état de préparation mesure la capacité d'un pays à tirer parti des investissements et à les convertir en actions d'adaptation en tenant compte de la préparation économique, la préparation à la gouvernance et la préparation sociale.

24. Le pays est vulnérable à la variabilité et au changement climatiques, en particulier pour les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de la santé. La rareté de l'eau et les conditions

de sécheresse devraient accroître les risques d'insécurité alimentaire et exacerber les situations de conflit liées à la rareté des ressources et aux mouvements de population.

25. Les prévisions d'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses dans le pays sont particulièrement alarmantes pour le secteur agricole et affecteront à la fois les moyens de subsistance ruraux et l'économie nationale dans son ensemble. L'augmentation des températures et la modification des régimes de précipitations créeront des risques supplémentaires pour la disponibilité des ressources en eau, la productivité de l'agriculture et de l'élevage et l'augmentation de la demande démographique. Les environnements climatiques et socio-économiques dans les zones semi-arides du Maroc rendent les communautés vulnérables à l'insécurité alimentaire et à des moyens de subsistance instables, et conduisent à des systèmes agro-écologiques non durables, à de mauvaises récoltes et à des parcours improductifs (Banque mondiale, 2021).

26. L'occupation des sols contribue également au profil de vulnérabilité, notamment à travers la détérioration des surfaces agricoles. Dans les zones montagneuses, les pentes sont raides ce qui engendre l'érosion hydrique des sols les rendant de plus en plus inaptes à la culture. Cette vulnérabilité est accrue par l'augmentation des phénomènes extrêmes, dus au changement climatique et à la réduction du couvert végétal. La vulnérabilité à la sécheresse est plus générale et touche, de façon inégale, toutes les communautés agricoles. Globalement, les zones les moins vulnérables sont celles qui souffrent le moins de la sécheresse. Toutefois, il est à noter que la sensibilité à la sécheresse est élevée dans la zone du Projet et que, si des mesures d'adaptation ne sont pas prises, les zones de forte vulnérabilité gagneront du terrain dans les années à venir (ADA, 2017).

27. **Impacts des changements climatiques.** Depuis près de trois décennies, les variations climatiques se manifestent par une plus grande irrégularité des précipitations, parallèlement à une extension significative des zones agricoles fragilisées.

28. Les aléas climatiques ont toujours représenté une menace sérieuse et une contrainte permanente pour le développement du secteur agricole. Les précipitations annuelles constituent l'une des conditions climatiques les plus fondamentales pour l'agriculture pluviale et la productivité de l'élevage. La quantité de pluie annuelle fournit un contexte critique sur lequel d'autres facteurs peuvent devenir importants, tels que les écarts temporels entre chaque épisode de pluie, la disponibilité de l'eau pendant les périodes critiques du cycle saisonnier ou l'intensité de chaque événement pluvieux.

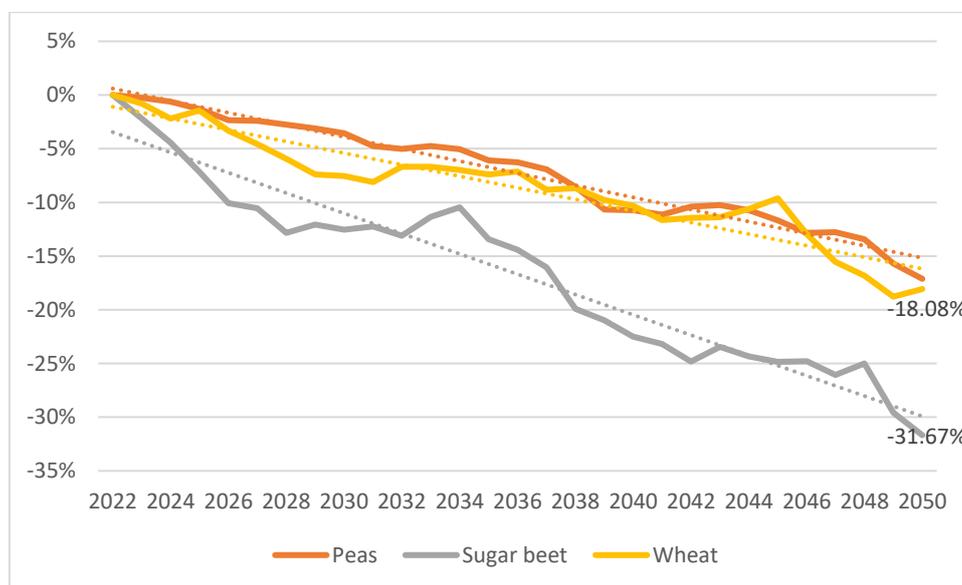
29. Dans les zones marginales, la sécheresse et le déclin à moyen et longs termes des rendements agricoles à cause de ces écarts affecteront la subsistance des communautés rurales, rendant alors plus difficile la réduction de la pauvreté. Avec ces autres indicateurs, les précipitations annuelles moyennes sont une mesure utile pour estimer le bilan hydrique afin d'assurer une production alimentaire durable. En effet, des rendements plus faibles et plus variables se traduiront par une plus grande dépendance en aliments importés, rendant le Maroc davantage vulnérable aux prix internationaux des denrées alimentaires de plus en plus volatils. Cet état de fait, aggravé par la pression démographique, aboutit dans de grands espaces d'économie rurale traditionnelle, à une évolution régressive des paysages et à une grave dégradation du milieu physique et des formations végétales naturelles.

30. Les changements climatiques accentuent cette vulnérabilité. L'agriculture pluviale (Bour) qui constitue la majorité de l'agriculture au Maroc est très sensible aux aléas climatiques et notamment aux épisodes de sécheresses. Au niveau national, comme cité dans la TCN à La CCNUCC, des épisodes marquants de la production céréalière sont à retenir. En effet, la production céréalière est passée de 18 millions de quintaux en 1994/1995, année de sécheresse à 100 millions de quintaux en 1995/96, année de bonne pluviosité. Ce qui équivaut à une variation record du rendement céréalier qui est passé de 4 quintaux à 17 quintaux à l'hectare. Le même impact s'est fait ressentir durant 1999/2000 et 2015/2016.

31. Une analyse sur l'impact du changement climatique sur le rendement des cultures dans la région de l'Oriental a été menée en utilisant l'outil CARD développé par le FIDA.

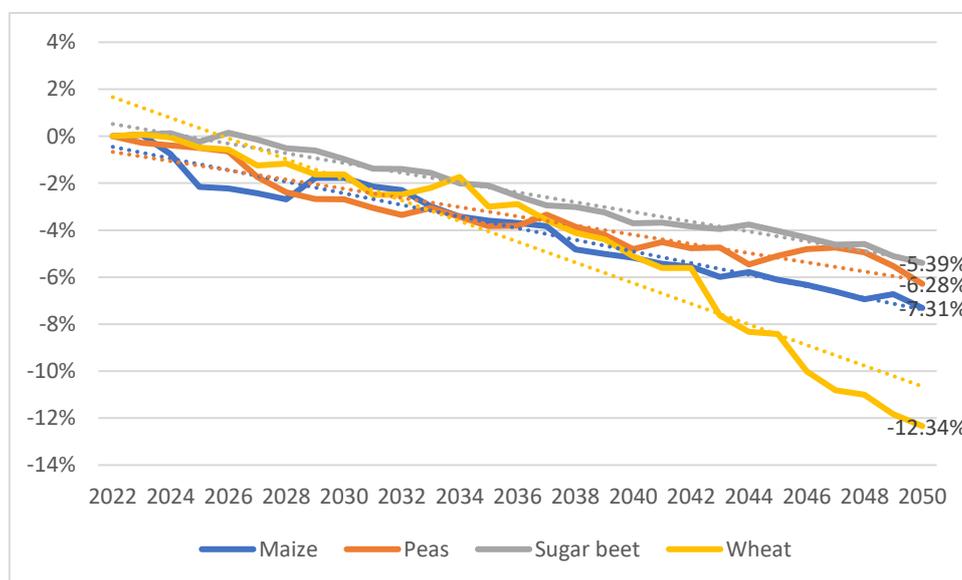
Les résultats indiquent des baisses significatives dans les rendements, et plus spécialement dans un scénario sans irrigation avec des diminutions de 18% pour le blé et les pois et allant jusqu'à 31% pour la betterave sucrière d'ici 2050 dans le scénario RCP 8.5. Dans un scénario avec irrigation, les diminutions sont moins importantes et varient entre 5 et 12% avec le blé étant le plus impacté.

Figure 7: Impact du CC sur les rendements agricoles dans la région de l'Oriental dans un scénario sans irrigation



Source: Outil CARD

Figure 8: Impact du CC sur les rendements agricoles dans la région de l'Oriental dans un scénario avec irrigation



Source: Outil CARD

32. Un gain ou une diminution des ressources en eau au cours des décennies à venir pourrait déterminer si certaines cultures ou pratiques agricoles restent viables, et si la réduction de la disponibilité en eau pourrait nécessiter le passage à des cultures plus résistantes à la sécheresse ou si les agriculteurs sont tenus de transférer leurs investissements dans l'irrigation. Mais dans le cas du Maroc, l'expansion des zones irriguées n'est pas une solution adéquate à long terme car l'eau est déjà utilisée au-delà des niveaux de renouvellement dans de nombreux bassins versants, et l'agriculture, qui

utilise un pourcentage élevé des ressources en eau (87% au niveau national), subit la concurrence de la demande industrielle et urbaine.

c. Capacité d'adaptation

33. Le Maroc a une capacité d'adaptation au changement climatique modérée le classant 78^{ème} sur 176 pays selon l'index ND-GAIN. Plusieurs stratégies et plans nationaux favorisent l'adaptation aux changements climatiques et identifient les domaines prioritaires.

34. Le Maroc a soumis sa quatrième communication nationale et ses contributions actualisées déterminées au niveau national à la CCNUCC en 2021. Ces documents, en conjonction avec le Plan national climat 2030 du Maroc (2019) et la Stratégie nationale de développement durable 2030 (SNDD) (2017) fournissent les orientations et la plate-forme pour intégrer la gestion responsable de l'environnement aux stratégies d'adaptation au changement climatique, conformément aux objectifs de développement social et économique du pays. Le Maroc met en œuvre une approche sectorielle, adaptée aux circonstances et aux spécificités des entités territoriales: les régions de montagne, le littoral, les oasis, les zones agricoles et les zones urbaines lors de l'adaptation au changement climatique afin de protéger les populations, le patrimoine naturel et les systèmes de production sensibles au climat. Entre 2020 et 2030, le pays prévoit d'investir au moins 35 milliards de dollars dans les efforts d'adaptation pour les secteurs les plus vulnérables du pays: l'eau, la foresterie, l'agriculture, la pêche, le logement et la santé (Banque mondiale, 2021).

35. En ce qui concerne la variabilité climatique et la sécheresse dans le secteur agricole, le gouvernement marocain a adopté une position plus proactive en matière de gestion de la sécheresse. Il s'agit de mesures à court et à long terme qui impliquent des activités de surveillance hydrologique, agricole et météorologique.

36. En termes d'augmentation de l'approvisionnement en eau pour l'agriculture, le gouvernement s'est concentrée sur le forage de puits et la promotion d'une plus grande efficacité de l'utilisation de l'eau dans les projets d'irrigation. Cependant, le forage de nouveaux puits, qui nécessite des autorisations gouvernementales, tend à exacerber les problèmes de surexploitation des eaux souterraines dans les zones arides et semi-arides. Le gouvernement a également pris des mesures pour réduire l'utilisation de l'eau d'irrigation. Lors de la création du PMV en 2008, le gouvernement a encouragé les pratiques visant à réduire l'utilisation de l'eau et l'irrigation locale par le biais du Programme national d'économie d'eau dans l'irrigation (PNEEI). Ce sont des actions efficaces à long terme pour améliorer les rendements et stabiliser les revenus agricoles. Ils favorisent une meilleure utilisation de l'eau, augmentent l'intensité de l'utilisation des terres et rendent les ressources en main-d'œuvre plus productives.

37. Dans le secteur agricole, la vulnérabilité est toutefois aggravée par des capacités insuffisantes liées à la faible disponibilité des ressources naturelles et technologiques ainsi qu'à l'accès très limité aux financements et des connaissances sur les risques. L'utilisation des prévisions météorologiques est également très limitée pour plusieurs raisons: la pauvreté des agriculteurs et leur analphabétisme, leur enclavement, le manque d'infrastructures, etc. En plus, les capacités de prévention des risques et de gestion des événements extrêmes sont très réduites, notamment par l'absence d'une structure de coordination fonctionnelle au niveau provincial et au niveau communal.

38. De plus, le niveau des impacts et des stratégies d'adaptation des populations dépend fortement de leur statut socio-économique, des normes socioculturelles, de l'accès aux ressources, de la pauvreté ainsi que du sexe. Les facteurs clés qui expliquent les différences entre la vulnérabilité des femmes et des hommes aux risques liés au changement climatique comprennent: les différences basées sur le genre dans l'utilisation du temps; l'accès aux actifs et au crédit, le traitement par les institutions formelles, qui peuvent limiter les opportunités des femmes et l'accès limité aux discussions politiques et à la prise de décision.

C. Evaluation de l'adaptation

a. Options d'adaptation

39. Sur la base des risques climatiques identifiés ci-dessus et compte tenu de la portée du Projet et du type de ces interventions, de nombreuses options d'adaptation sont possibles et sont présentées ci-dessous:

Risques	Options d'adaptation	Description et bénéfices
Agriculture		
Chaleur extrême	Cultures ou variétés de cultures tolérantes à la chaleur	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les cultures et/ou les variétés de cultures avec une tolérance à la chaleur plus élevée. - Améliorer les rendements dans les zones où les températures devraient dépasser les seuils de chaleur nuisibles aux systèmes de culture existants.
	Variétés à cycle court	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'effet du stress thermique aux phases phénologiques clés (germination et floraison) et améliorer les rendements finaux. - Réduire l'exposition des plantes à la chaleur en raccourcissant le cycle de croissance. - Réduire les besoins totaux en eau pendant la saison de croissance.
	Optimisation des calendriers culturels	<ul style="list-style-type: none"> - Des calendriers culturels optimaux basés sur des données climatiques historiques et des prévisions saisonnières soutiennent la prise de décision, évitant les conditions de stress thermique aux phases phénologiques sensibles des cultures et augmentant les rendements.
Sécheresse	Agroforesterie	<ul style="list-style-type: none"> - Grâce à la séquestration du carbone, l'agroforesterie a le potentiel de compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole. - Les systèmes racinaires stabilisent le sol et réduisent l'érosion du sol. - Améliore la santé du sol en augmentant la matière organique du sol, la disponibilité des éléments nutritifs et l'activité microbienne. - Les feuilles des arbres enrichissent le sol et aident à maintenir son humidité, contribuant ainsi à une utilisation efficace et autosuffisante de l'eau. - La canopée réduit l'évaporation de la lumière directe du soleil en diminuant la température de surface de l'air et du sol.
	Bonnes pratiques agricoles (ex. désherbage, hersage, greffage, paillage)	<ul style="list-style-type: none"> - Le désherbage et la défoliation réduisent les pertes en eau du sol dues à la transpiration des plantes. - Les cultures de couverture réduisent l'érosion du sol en augmentant la disponibilité de la matière organique du sol, de l'eau, de l'air et des éléments nutritifs. - Le hersage (casser le sol en petits fragments) peut empêcher la perte d'humidité du sol par évaporation. - Les techniques de greffage peuvent réduire les pertes de rendement causées par la sécheresse. - La culture hydroponique avec des systèmes de recirculation de l'eau peut réduire les pertes d'eau. - Le fait de recouvrir le sol de résidus de culture (paillage/mulching) en combinaison avec le non-labour réduit l'exposition des cultures aux conditions de stress thermique. Cela augmente également l'humidité du sol en réduisant l'évaporation directe du sol.

Risques	Options d'adaptation	Description et bénéfices
	Demi-lunes	<ul style="list-style-type: none"> - Améliore l'efficacité des engrais en ajoutant la quantité requise de nutriments dans un trou de plantation au lieu de les répandre sur toute la surface du champ. - Réduit l'érosion du sol, augmente le dépôt et l'infiltration de macronutriments en réduisant le ruissellement de surface.
	Culture en terrasses	<ul style="list-style-type: none"> - Réduit l'érosion du sol, augmente le dépôt et l'infiltration de macronutriments en réduisant le ruissellement de surface.
	Cultures résistantes à la sécheresse	<ul style="list-style-type: none"> - Les cultures à faibles besoins en eau réduisent les pertes par évapotranspiration lors de la photosynthèse en fermant rapidement leurs stomates et en maintenant le potentiel hydrique des feuilles et le taux de photosynthèse. - Améliorer la production alimentaire pendant la saison sèche lorsque les niveaux d'insécurité alimentaire sont les plus élevés.
	Systèmes d'irrigation goutte à goutte	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'efficacité de l'utilisation de l'eau en fournissant suffisamment d'eau en fonction de la culture. - Le séchage partiel de la zone racinaire maximise l'efficacité de l'utilisation de l'eau en ajoutant de l'eau uniquement sur la moitié de la zone racinaire. - Réduire l'érosion des sols et les pertes de macronutriments par lessivage. - Promouvoir le contrôle des mauvaises herbes car l'eau est appliquée localement. - Réduire le risque de maladies qui surviennent dans des conditions humides.
	Irrigation programmée	<ul style="list-style-type: none"> - Utilise plus efficacement les ressources en eau et évite le point de flétrissement permanent ainsi que la capacité au champ. - Réduit les pertes par évaporation directe en fournissant de l'eau lorsque les taux d'évaporation sont les plus bas (aube et/ou crépuscule). - La promotion de l'irrigation à l'aube et au crépuscule réduit l'évaporation directe du sol, ce qui permet une meilleure utilisation des ressources en eau.
	Réservoirs à petite échelle	<ul style="list-style-type: none"> - Accroît la disponibilité de l'eau pour contrer les effets des chocs de sécheresse. - Fournit une irrigation supplémentaire sur les champs pluviaux.
	Réutilisation des eaux usées traitées et/ou eau dessalée	<ul style="list-style-type: none"> - Apporte des nutriments supplémentaires aux plantes et améliore les rendements. - Augmente l'efficacité de l'utilisation de l'eau et favorise le prélèvement et l'approvisionnement durables en eau douce pour faire face à la pénurie d'eau.
Dégradation des terres	Rotation des cultures, association de cultures et jachère	<ul style="list-style-type: none"> - Augmente la fertilité du sol car chaque culture a des besoins en éléments nutritifs et une dynamique plante-sol différents. - Augmente les rendements des cultures grâce à la disponibilité diversifiée de nutriments. - Réduit l'érosion du sol et empêche les nutriments d'être emportés par le vent ou l'eau (grâce à une augmentation de la couverture végétale). - Limite la concentration des ravageurs et des maladies et réduit la pression sélective sur les pathogènes (car chaque culture a des pathogènes différents).

Risques	Options d'adaptation	Description et bénéfices
		<ul style="list-style-type: none"> - Réduit l'utilisation d'engrais et la pollution associée en améliorant le cycle des nutriments. - Accroît la séquestration du carbone dans le sol.
	Mulching	<ul style="list-style-type: none"> - Augmente l'humidité du sol en réduisant les pertes par évaporation directe. - Réduit la croissance des mauvaises herbes en empêchant la lumière d'atteindre la surface du sol. - Modère les températures du sol en gardant le sol plus chaud pendant les nuits froides et plus frais pendant les journées chaudes. - Réduit les besoins en irrigation en réduisant les pertes par évaporation directe.
	Labour minimum ou zéro labour	<ul style="list-style-type: none"> - Favorise une perturbation minimale de la structure du sol et de la matière organique trouvée dans le sol en augmentant la décomposition des plantes in situ. - Infiltration plus élevée causée par la végétation présente dans le sol. - La matière organique augmente et améliore le cycle des nutriments. - Moins de résistance à la croissance des racines en raison de l'amélioration de la structure, permettant aux cultures de germer et de se développer plus rapidement avec une humidité supplémentaire du sol. - Réduit l'évaporation du sol car les résidus végétaux augmentent l'humidité du sol.
	Résidus de culture en combinaison avec un travail du sol réduit ou sans travail du sol	<ul style="list-style-type: none"> - Augmente la disponibilité de l'eau pour la production agricole en améliorant l'infiltration et l'évaporation de la couche supérieure et en améliorant la structure et l'humidité du sol. - Augmente la teneur en matière organique du sol et l'activité microbienne présente dans le sol. - Réduit l'évaporation du sol car les résidus végétaux augmentent l'humidité du sol.
	Utilisation d'engrais organiques	<ul style="list-style-type: none"> - Application d'organismes vivants sur les semences, les surfaces des plantes et/ou le sol. - Réduit les impacts environnementaux (volatilisation et lessivage) des engrais chimiques à forte concentration en macronutriments. - Améliore la disponibilité des nutriments pour les plantes et augmente les rendements.
	Fertilisation fractionnée	<ul style="list-style-type: none"> - Réduit l'utilisation d'engrais et évite le lessivage et la volatilisation. - Augmente l'efficacité d'absorption par les cultures. - Réduit le risque de contamination du sol et de la surface.
	Ravageurs et maladies	Contrôle biologique
Biopesticides		<ul style="list-style-type: none"> - Peut être utilisé comme fongicide et pesticide.

Risques	Options d'adaptation	Description et bénéfices
		<ul style="list-style-type: none"> - Réduit les impacts environnementaux car ils sont organiques et biodégradables. - Réduit les effets négatifs sur la santé humaine associés aux pesticides chimiques.
	Gestion intégrée des ravageurs	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes d'échantillonnage, de dépistage et de surveillance pour une bonne identification précoce des ravageurs. - Quarantaine des plantes et « techniques culturales », par exemple, élimination des plantes malades et nettoyage des sécateurs pour prévenir la propagation de l'infection. - Association avec d'autres plantes qui éloignent les insectes. - La gestion des niveaux inacceptables d'infestation par des méthodes mécaniques telles que la cueillette à la main, les barrières, les pièges, l'aspiration et le travail du sol peut perturber la reproduction des ravageurs. - Variétés de cultures résistantes et greffage pour supprimer la lutte contre les insectes ravageurs. - L'utilisation de filets anti-insectes limite la propagation des ravageurs, etc.
Elevage		
Sécheresse et chaleur	Réservoirs et bassins d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les ressources en eau en réduisant l'exposition à la sécheresse et aux conditions de stress thermique. - Limiter les déplacements du bétail et réduire le surpâturage. - Réduire le temps de transhumance en plaçant de l'eau le long des couloirs de transhumance.
	Races adaptées et tolérantes à la chaleur	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation de races à faibles besoins en eau peut réduire la mortalité animale et optimiser l'utilisation des ressources en eau. - Réduit la mortalité animale en minimisant l'exposition des animaux à la sécheresse et aux conditions de stress thermique. - Assure une productivité élevée dans des conditions de stress liées à la chaleur et à la sécheresse.
	Points d'eau pastoraux	<ul style="list-style-type: none"> - Limite le surpâturage en réduisant le déplacement des animaux. - Réduit l'exposition des animaux aux conditions de stress thermique et donc réduit la mortalité animale.
Dégradation des terres	Couloirs de transhumance	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter et préserver la couverture végétale en limitant le pâturage à des zones spécifiques. - Contribuer à la formation des sols, à la fertilité des sols, à la régulation des ravageurs et des maladies, à la conservation de la biodiversité et à la gestion des incendies. - Améliorer la gestion des ressources fourragères. - Limiter les conflits potentiels entre éleveurs et agriculteurs. - Une densité de peuplement réduite limitera le compactage du sol, facilitant ainsi une infiltration plus rapide lors des épisodes de précipitations et réduisant potentiellement les débits de pointe et le ruissellement des sédiments.
	Pâturage en rotation	<ul style="list-style-type: none"> - Augmente la production de fourrage en minimisant le surpâturage de certaines plantes dans les pâturages.

Risques	Options d'adaptation	Description et bénéfices
		<ul style="list-style-type: none"> - Améliore la fertilité du sol et réduit le compactage du sol, ce qui en retour augmente l'absorption d'eau. - Permet à un plus grand nombre d'animaux de se nourrir sur la même surface. - Améliore la gestion des animaux pendant les sécheresses et empêche les animaux de manger tout le fourrage avant l'arrivée des pluies.
	Systèmes sylvopastoraux	<ul style="list-style-type: none"> - L'incorporation d'arbres dans les pâturages améliore le stockage du carbone au-dessus et au-dessous du sol. - Améliore l'alimentation du bétail avec des sous-produits d'arbres complémentaires. - Améliore la fertilité des sols et les engrais naturels. - Limite l'expansion des mauvaises herbes grâce à un pâturage périodique.
Emissions de gaz à effet de serre.	Gestion du fumier	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le fumier pour la production de biogaz et comme bio-engrais. - Raccourcit le temps de stockage dans les fermes et réduit les émissions de CH₄.

40. En plus des options d'adaptation techniques identifiées ci-dessus, le Projet devrait considérer les aspects de renforcement des capacités et de services d'informations climatiques.

41. Les activités de renforcement des capacités doivent viser à soutenir et à transférer les connaissances à toutes les parties prenantes, y compris la communauté. Former et renforcer les capacités des institutions nationales et régionales sur l'utilisation des données climatiques pour mieux comprendre les impacts du changement climatique afin d'informer la planification des projets et mener des évaluations de la vulnérabilité et de l'impact du changement climatique au niveau local. Au niveau local, les formations au profit des agriculteurs peuvent être dispensées par le biais des champs-écoles paysans.

42. Le Projet pourra également considérer des services de conseils agricoles informés par les informations climatiques au profit des agriculteurs, tels que les dates de semis optimales, le début/décalage de la saison des pluies, l'occurrence de périodes sèches, le faux départ de la saison des pluies, les précipitations cumulées, l'évapotranspiration, les calendriers culturels, les prévisions de température et de précipitations, les prévisions saisonnières, les prévisions de maladies et de ravageurs, ainsi que d'autres avis agrométéorologiques liés aux stratégies de gestion des sols et de l'eau.

b. Evaluation des options d'adaptation

43. Pour permettre une bonne comparaison des différentes options d'adaptation, les options d'adaptation déterminées à l'étape précédente ont été évaluées sur la base de leur pertinence, leurs coûts, leurs bénéfices et la capacité de les mettre en œuvre. Ceci a été fait en concertation avec les différentes parties prenantes sur le terrain ainsi qu'avec les experts de l'équipe de formulation du Projet. Afin de minimiser les risques de mal-adaptation, l'équipe de formulation du Projet est allée à la rencontre des organisations de producteurs, des autorités et administrations locales, des représentants de jeunes et des groupes de femmes.

44. L'évaluation des options d'adaptation a également pris en compte les priorités nationales identifiées au niveau de la contribution déterminée au niveau national (CDN) ainsi que les recommandations du COSOP.

c. Options d'adaptation sélectionnées

45. Les périodes de sécheresses ont été fréquentes durant les trois dernières décennies. Leurs impacts sur l'économie nationale, qui est encore fortement dépendante de l'agriculture, ont été très importants. Un événement de sécheresse durant la durée de vie du Projet pourra impacter négativement le Projet ainsi que sa durabilité. Afin d'agir avec anticipation à ces effets, et sur la base d'une évaluation des options d'adaptation, plusieurs mesures d'adaptation pertinentes ont été sélectionnées et devront être intégrées au niveau des activités du Projet. Le PADERMO devra financer des actions qui supportent le passage à une agriculture moins dépendante de la ressource en eau, avec une approche agroécologique, en travaillant avec des variétés plus résistantes aux sécheresses et aux aléas climatiques locaux et régionaux:

46. **Arboriculture fruitière résiliente au changement climatique.** L'arboriculture fruitière (comme le caroubier ou le noyer) est une des cultures les moins affectées par les changements climatiques et est adaptée aux conditions climatiques dans la zone d'intervention du Projet. Ce type de culture est en effet beaucoup plus résilient à la sécheresse et aux variabilités climatiques que les cultures céréalières et légumineuses non irriguées. L'agroforesterie est une des meilleures options d'adaptation aux changements climatiques et aux événements extrêmes que le Projet pourra financer dans la région de l'Oriental.

47. **Amélioration des réseaux d'irrigation.** De manière générale, les réseaux d'irrigation et ouvrages connexes dans la zone du Projet sont dans un état assez délabré, voir hors service, nécessitant des interventions en vue d'améliorer l'efficacité du réseau et augmenter les ressources en eau disponibles à la parcelle. Le Projet devra prévoir la construction d'ouvrages de dérivation et de mobilisation des eaux de surface et des aménagements hydro-agricoles consistant dans la réhabilitation des seguias et la construction de seuils de dérivation. Ceci permettra de réduire les pertes et va contribuer à diminuer la vulnérabilité face à la sécheresse récurrente et aux phénomènes extrêmes (crues, inondations et érosion) et à renforcer la résilience des populations et des systèmes de production agricole fragiles des zones de montagne ciblées par le Projet.

48. Le Projet devra également sensibiliser les agriculteurs sur la bonne gestion des ressources en eau d'irrigation et les inciter à avoir recours aux aides financières octroyées par l'Etat pour la reconversion du mode d'irrigation gravitaire en mode localisé (goutte à goutte) au niveau des parcelles.

49. **Protection des terres contre l'érosion.** Le PADERMO devra considérer des mesures afin de contrer la dégradation des sols et protéger les terres contre l'érosion. Ceci consistera en: la construction des ouvrages de protection en gabions en zone de montagne; la protection des berges des cours d'eau par des épis; la protection des terres agricoles par des piles de gabions; des actions de Conservation des Eaux et des Sols (CES) sur les périmètres plantés; l'organisation d'ateliers sur la problématique de l'érosion hydrique, les mécanismes de lutte contre ce phénomène et sur les procédés et mode d'entretien des ouvrages et la formation des agriculteurs sur les techniques de CES.

50. **Appui technologique à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatique.** Afin d'améliorer les capacités d'adaptation dans les zones du Projet et améliorer l'accès aux informations agro-météorologiques nécessaires pour informer la prise de décision, le PADERMO devra considérer les actions suivantes: l'installation de stations agro-météorologiques connectées, l'installation de tensiomètres et sondes de températures de sol et la mise en place d'une plateforme de suivi, d'analyse, d'aide à la décision et d'alerte précoce.

51. **Intégration des données climatiques dans la planification.** A mesure que les températures augmentent, il est important d'évaluer les tendances locales des températures maximales quotidiennes, car cela permet de déterminer si les seuils maximaux pourraient être atteints plus fréquemment et quels en seraient les impacts potentiels sur les rendements globaux. Il est donc important d'intégrer ces données

climatiques dans les analyses et études à préparer et dans les planifications avec les agriculteurs et coopératives.

52. **Point d'eau pastoraux.** Les animaux d'élevage sont très sensibles au manque d'eau à cause des épisodes de sécheresse de l'accès limité à l'eau dans les zones du Projet. De plus, l'insuffisance des points d'eau ou leur mauvaise répartition peuvent être la cause directe de la dégradation des terrains de parcours et par conséquent de la chute des productions animales et l'accroissement des phénomènes d'érosions éolienne et hydrique. Afin d'y remédier, le PADERMO devra prévoir la création et l'aménagement de points d'eau pastoraux.

53. **Adaptation des ruchers aux aléas climatiques.** Un pilote pour l'équipement d'un ensemble de ruches de dispositifs de capteurs permettant aux apiculteurs de surveiller la santé des essaims et d'adapter le rucher aux aléas climatiques. Le Projet envisagerait d'installer ces capteurs qui mesureront les variables et avertiront l'apiculteur de tout incident, via des applications dédiées qui fournissent en permanence des données sur l'environnement et l'état du rucher.

54. En plus de cela, le Projet devra inclure dans ses activités des mesures d'adaptation afin d'améliorer la résilience des spéculations et populations cibles face aux impacts du changement climatique. Ces mesures pourraient inclure l'agroforesterie; la promotion des systèmes de cultures intercalaires; l'utilisation de meilleures techniques de plantation, de greffage et de taille; le développement d'une méthodologie de lutte intégrée contre les ravageurs, etc. Le Projet devra également explorer la possibilité d'investir dans les énergies renouvelables et notamment l'énergie solaire photovoltaïque afin de promouvoir l'utilisation d'énergies vertes et contribuer aux objectifs de la CDN du pays en termes de réduction des émissions de GES.

d. Suivi de l'adaptation

55. Le suivi est essentiel pour assurer le succès à long terme des interventions du Projet et des mesures d'adaptation au changement climatique. Il permet de:

- Suivre les performances des activités entreprises lors de l'élaboration d'un plan d'adaptation.
- Suivre les niveaux de risques pré-identifiés qui identifient quand de nouvelles actions d'adaptation doivent être entreprises.
- Déterminer si les résultats prévus des actions d'adaptation ont été atteints.
- Déterminer si des modifications doivent être apportées en termes d'ajout/de suppression ou d'ajustement d'actions.
- Déterminer si des actions entraînent des effets secondaires imprévus.

56. L'Unité de Gestion de Projet sera le principal acteur responsable du suivi de la mise en œuvre des mesures d'adaptation. L'équipe régionale du FIDA fournira également des conseils durant la mise en œuvre du Projet. Le FIDA effectuera également des missions de suivi et de supervision régulières pour assurer la mise en œuvre appropriée des options d'adaptation convenues.

D. Coûts et considérations budgétaires

57. L'évaluation ciblée de l'adaptation a pleinement informé la formulation du Projet. Les mesures d'adaptation sélectionnées font partie intégrante des activités du Projet et ont été budgétisées et intégrées dans les coûts du Projet. Celles-ci seront également intégrées dans les plans de travail annuels ainsi que dans les plans d'approvisionnement. Les tableaux des coûts du Projet présentent plus de détails sur les coûts estimatifs.

E. Références

Climate Hazards Group-USG. Funk, C., Peterson, P., Landsfeld, M. et al. The climate hazards infrared precipitation with stations - a new environmental record for monitoring extremes. *Sci Data* 2, 150066 (2015). <https://doi.org/10.1038/sdata.2015.66>.

Climate Change Performance Index (CCPI), 2021: <https://ccpi.org/>

Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).
Quatrième communication nationale du Maroc sur les changements climatiques, 2016.

Laaribya Said. La pauvreté rurale au Maroc: Un phénomène structurel menaçant la viabilité des exploitations et la durabilité des ressources -Une étude empirique au territoire de la Maamora- Revue REMALD-Num 125 (novembre - décembre 2015).

Stour & Agoumi., Sécheresse climatique au Maroc durant les dernières décennies, Hydroécol. Appl. (2008) Tome 16, pp. 215- 232.

Think Hazard. <https://thinkhazard.org/fr/>

University of East Anglia Climatic Research Unit (CRU). Osborn, T.J., Jones, P.D., Lister, D.H., Morice, C.P., Simpson, I.R., Winn, J.P., Hogan, E., and Harris, I.C., 2021: Land surface air temperature variations across the globe updated to 2019: the CRUTEM5 dataset. Journal of Geophysical Research: Atmospheres. 126, e2019JD032352, doi:10.1029/2019JD032352.

World Bank - Morocco study on the impact of climate change on the agricultural sector. René Gommès, FAO/NRCTarik El Hairech, DMN Damien Rosillon, consultant Riad Balaghi, INRA Hideki Kanamaru, FAO/NRC. Ver. 20091007.

World Bank - The Climate Change Knowledge Portal (CCKP),
<https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/morocco/>



Investir dans les populations rurales

Maroc

Integrated Rural Development Project of the Mountain Areas in the Oriental

Rapport de conception

Annexee: Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)

Dates de mission: 21 novembre - 9 décembre 2022

Date du document: 04/08/2023

Identifiant du projet 2000003887

Numéro du rapport: 6420-MA

Proche-Orient Afrique du Nord Europe et Asie centrale
Département de la gestion des programmes



Investir dans les populations rurales

Royaume du Maroc

Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO)

Annexe 16 : Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)

Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)

La matrice ci-après présente le plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) qui illustre l'implication et l'influence des parties prenantes dans la mise en œuvre du PADERMO. Ce plan précise la méthode qui sera adoptée par le Projet pour communiquer avec ses partenaires, leur parvenir les informations et recevoir de leur part aussi les données et les informations nécessaires. Il précisera notamment comment tirer les avantages de la synergie entre les PP. Il est aussi attendu qu'à travers ce plan d'engagement des parties prenantes, les DPA et AT pourront, gérer au mieux les relations entre ces acteurs et le Projet. Ce plan devra être mis à jour et finalisé durant la phase de lancement du Projet par l'UGRP et les UGPP.

Parties prenantes	Méthode d'interaction	Information à diffuser ou à transmettre	Information à obtenir	Fréquence d'engagement	Responsables	Date et lieu
Bénéficiaires	Les interactions seront directement par la mobilisation sociale organisée par les animateurs qui seront chargés du Projet ou à travers leurs OPA. Une stratégie de communication sera développée par l'AT	Les conditions d'accès au Projet/ les critères d'éligibilités par action L'état d'avancement / performances des OPA les représentant	Le profil social, les moyens d'existence par ménages, le savoir-faire et l'acceptation d'accepter les conditions d'adhésion Toutes les informations sur les OP	Avant, pendant (Tout le long de la mise en œuvre) et après pour assurer la durabilité	DPA/ UGP/AT/OPA	Avant, pendant et après Projet.
Communauté	Des réunions itératives de concertation et de dialogue seront maintenues le long de la mise en œuvre	Les conditions d'accès au Projet/ les critères d'éligibilités par action La question de la durabilité et le rôle des OP et des membres	Les normes traditionnelles, les personnes influentes relation hommes femmes, les activités, décisions et rôles dans les OP selon le genre/ les contraintes des	Avant, pendant (Tout le long de la mise en œuvre) et après pour assurer la durabilité	DPA/UGP/AT/O PA	Avant, pendant et après Projet
ONG responsable de l'alphabétisation	A travers une convention précisant les engagements de chaque partie	La stratégie et l'approche exigées pour le déroulement de l'alphabétisation et l'éducation financière	Les programmations, les listes des participants (es), les rapports trimestriels sur le déroulement, les bilans annuels	Durant la durée de la convention	DRA/UGRP/DPA /UGP /AT/ONG	Dès le lancement des activités de l'alphabétisation
OPA, associations, GIE	A travers des conventions précisant les engagements de chaque partie	Les termes des conventions / concertation et suivi du respect des engagements tels quels sont précisés dans les conventions	Leurs activités et l'appui qu'elles peuvent apporter aux bénéficiaires et aux OPA	Au lancement et tout le long de la mise en œuvre.	DPA/ UGP/AT	Durant la réalisation du Projet
Eaux et Forêts	Indirectement à travers les engagements d'assurer l'accès aux ressources forestières aux coopératives partenaires de E&F et financées par le Projet	Fournir les informations sur les coopératives des PAM et des pépinières partenaires du PADERMO	Les coopératives avec lesquelles ils ont des conventions. Toutes les informations des organisations qui utilisent les ressources forestières	Durant la durée du Projet	UGRP	Durant le Projet/ au niveau régional, provincial et local
CAM	Une convention sera signée précisant les engagements de chaque partie	L'agenda des formations pour l'éducation financière (EF) avec la liste des localités et des participants	Programme de la formation EF Informations concernant les produits du CAM	Durant la durée du Projet	DRA/DPA/ UGP/AT	Durant la réalisation du Projet

Parties prenantes	Méthode d'interaction	Information à diffuser ou à transmettre	Information à obtenir	Fréquence d'engagement	Responsables	Date et lieu
		Informations + plan d'affaires des individus, coopératives, UV désirant accéder au financement	Informations concernant les bénéficiaires du PADERMO qui ont ouvert un compte au CAM et ceux qui ont eu accès au financement			
ANOC	Chacune des 3 DPA signera des conventions de partenariat avec l'ANOC pour la création de groupements d'éleveurs	Respect des délais et clauses de la convention Respect des critères de ciblage du Projet Rapports périodiques de l'état d'avancement de la convention	Informations relatives aux groupements: date de création, composition des structures de gestion, Informations relatives aux éleveurs adhérents aux groupements: Effectif d'éleveurs par groupement, tailles des troupeaux Modules de formations dispenses (contenu, nombre de bénéficiaires) Nature et importance de l'appui accordé aux éleveurs en matière de santé animale	Tout le long de la durée de mise en œuvre de la convention (2 ans)	ANOC/DPA/AT	Durant la réalisation du Projet
ONSSA	Directement et au cas par cas pour les UV, coopératives et PME désirant avoir la certification de l'ONSSA pour commercialiser leurs produits dans les commerces, supermarchés, etc.	Les dossiers techniques pour les demandes de certification	Informations et réglementations (spécifiques pour chaque produit/process) relatives à la certification de l'ONSSA Certification de l'ONSSA	Durant la durée du Projet	DPA/ UGP/AT	Durant la réalisation du Projet
Agence du bassin hydraulique de la Moulouya (ABHM)	La DRA de l'Oriental devra procéder à la passation et signature de convention de partenariat avec l'ABHM pour assurer une gestion rationnelle de l'offre en eau, de maîtriser le niveau d'exploitation notamment des ressources en eau souterraines et sécuriser les investissements consentis dans le développement des périmètres de production agricole assurer un système de veille hydrique en matière de prélèvements d'eau au niveau des	Mise à disposition par l'ABHM de l'ensemble des données et informations disponibles sur la situation hydrique des zones des sites d'implantation des activités du projet, avis et confirmation sur la garantie de la disponibilité de la ressource en eau, l'état du niveau d'exploitation des nappes d'eau souterraines au niveau de la zone du Projet, avis sur la faisabilité technique des projets de production agricole projetés dans les zones des 3 DPA et fixation des seuils des débits	DRA de l'Oriental est appelée à fournir à l'ABHM toutes les informations et données sur les projets de production agricole à réaliser, notamment ceux de nouvelles plantations en l'occurrence les sites d'implantation, les cultures à mettre en place, l'évaluation de leurs besoins en eau et leur ventilation sur le cycle végétatif de la spéculation, sur les organisations professionnelles (OPA) et les AUEA concernées.	Processus continu depuis le démarrage de mise en œuvre des activités du projet et au-delà de son achèvement.	DRA/UGRP et Comité de pilotage régional DPA/UGP et COPIL	Processus continu depuis le démarrage de mise en œuvre des activités du projet et au-delà de son achèvement.

Parties prenantes	Méthode d'interaction	Information à diffuser ou à transmettre	Information à obtenir	Fréquence d'engagement	Responsables	Date et lieu
	différentes zones du projet PADERMO afin d'éviter toute surexploitation et/ou déficit à impact négatif pouvant compromettre la durabilité des activités du Projet.	d'exploitation pour assurer une économie et gestion rationnelle de l'offre en eau disponible. La représentativité de l'ABHM au sein du Comité de pilotage régional du Projet s'avère indispensable en termes d'orientation technique, de faisabilité des projets et le choix des scénarios de mobilisation et d'exploitation de la ressource en eau.	Le but est de recueillir l'avis de l'ABHM sur l'étude de faisabilité technique et hydrique préalable des projets en vue de garantir leur durabilité et en même temps tenir compte des recommandations et dispositions techniques préconisées par cette dernière pour une gestion efficiente de la ressource en eau au regard de sa rareté et de sa pénurie actuelle et pour une meilleure résilience et adaptation aux changements climatiques.			
Entreprises des travaux	Les cahiers de prescriptions spéciales (CPS) pour chaque type de travaux comprenant les clauses administratives et techniques et qui forment l'ossature de base du corps du marché. La passation des marchés est effectuée sur la base de la procédure réglementaire régie par le code des marchés publics de l'Etat et des dispositions et conditions exigées par le FIDA.	Respect par les entreprises titulaires des marchés, des conditions et modalités d'exécution des travaux conformément aux clauses et aux dispositions prévues par le CPS du marché: Installation du chantier; Mobilisation des moyens humains et matériels requis; Organisation du chantier; Mise en œuvre des postes de travaux	Mise à la disposition des entreprises de l'ensemble plans et documents techniques et des projets d'exécution des travaux. Suivi de l'état d'avancement d'exécution des travaux sur la base du planning prévisionnel établi en concertation avec l'entreprise. Organisation périodique et régulière des réunions de chantiers; Evaluation des performances des entreprises; Contrôle technique de la qualité d'exécution des travaux; Engagement du laboratoire d'essais pour la mise en œuvre des différents essais nécessaires. Contrôle et réception des travaux	Au lancement et durant toute la phase d'exécution des travaux jusqu'à réception définitive.	DPA/ UGP/AT	Depuis le commencement des travaux jusqu'à la réception définitive
PMH Associations d'usagers des eaux agricoles (AUEA) et	Pour les engagements des AUEA à travers la loi 02/84 du 21/12/1990 relative à la constitution des AUEA ainsi que les dispositions légales et statutaires, ceux-ci portent sur la	Les informations et données à communiquer par les AUEA et les groupements d'agriculteurs bénéficiaires des aménagements hydro-agricoles concernant toutes les	Les DPA et services de la DRCA vont apporter leurs appuis et concours technique aux AUEA en tant que 7ème° membre de l'AUEA et leur accompagnement	Processus continu depuis le démarrage de mise en œuvre des activités du Projet et au-	DPA/ UGP/AT DRCA	Processus continu depuis le démarrage de mise en œuvre des activités du Projet

Parties prenantes	Méthode d'interaction	Information à diffuser ou à transmettre	Information à obtenir	Fréquence d'engagement	Responsables	Date et lieu
groupements d'agriculteurs bénéficiaires des périmètres de PMH	gestion et l'entretien des réseaux d'irrigation avec un appui technique des services de la DPA et de la DRCA. Pour les groupements d'agriculteurs bénéficiaires en attendant l'aboutissement du processus de leur organisation en AUEA, il sera procédé à des conventions spécifiques précisant les engagements de chaque partie notamment en matière d'entretien et maintenance des ouvrages d'irrigation des périmètres de PMH aménagés.	opérations d'entretien et de maintenance des réseaux d'irrigation ainsi que l'utilisation et l'exploitation des équipements et matériels hydromécaniques tels que les vannes et ouvrages annexes dans le respect des engagements tels quels sont précisés dans les conventions	en matière de formation sur les thématiques de gestion rationnelle de l'eau et l'utilisation des techniques économes d'eau et gestion administrative et financière des AUEA.	delà de son achèvement.		et au-delà de son achèvement.
Pistes rurales: Communes territoriales	Passation des conventions de partenariat avec les CT précisant les engagements de chaque partie et notamment la prise en charge par les CT des opérations d'entretien et de maintenance des pistes rurales aménagées dans le cadre du Projet PADERMO. Les pistes relèvent du ressort territorial des communes et font partie de routes économiques à faible trafic (REFT).	Les CT sont appelées à rechercher toutes les alternatives et mécanismes de financement des dépenses d'entretien des pistes pour assurer leur durabilité et leur exploitation par les usagers notamment pour permettre le désenclavement des bassins de production agricole, des périmètres de PMH et des populations des douars concernés.	Développement de synergie entre les différents acteurs institutionnels concernés à travers l'instauration du comité de pilotage (COPI) pour la recherche de la convergence territoriale des projets sectoriels (PRDST, INDH, Région, Wilaya, Conseil provincial Direction de l'Equipement et des Transports et autres) en matière de routes rurales et la proposition des outils et mécanismes de financement des programmes d'entretien et de maintenance des routes rurales.	Au lancement et durant toute la phase d'exécution des activités du Projet.	DRAO/ UGPR/CPR DPA/UGP/COPI L	Processus continu depuis le démarrage de mise en œuvre des activités du Projet et au-delà de son achèvement.
ONCA – DRCA de l'Oriental	Convention de partenariat fixant les activités à réaliser et les résultats à obtenir annuellement pour le renforcement des capacités des arboriculteurs dans la sous-composante 1.1.	Cadre logique et résultats à atteindre par le Projet Critères de sélection des bénéficiaires Calendrier des actions d'appuis physiques aux arboriculteurs, notamment le calendrier de plantation	Listes des OPA appuyées et de leur composition Listes nominatives et genrées des bénéficiaires d'actions de renforcement de capacité Résultats des enquêtes satisfaction-client menées à l'issue des actions	Durant la réalisation du Projet	UGPP	Durant la réalisation du Projet

Parties prenantes	Méthode d'interaction	Information à diffuser ou à transmettre	Information à obtenir	Fréquence d'engagement	Responsables	Date et lieu
Institutions de recherche	Convention de partenariat fixant l'objet, le calendrier du programme de RD et les informations souhaitées des actions de RD sur la gouvernance de l'eau	Document et cadre logique de Projet Liste/carte des réalisations prévues ou réalisées en matière de mobilisation de l'eau par le Projet	Rapports intermédiaires d'avancement du programme de RD Rapport final de RD Recommandations en matière d'amélioration de la gouvernance de l'eau	Durant la réalisation du Projet	UGRP	Durant la réalisation du Projet